Table des matières

Section Bamidbar

La Torah, un cadeau de valeur 1

L'amour de l'Eternel pour Son peuple 6

Le peuple juif, objet de gloire divine 9

Le travail exigé pour recevoir la Torah 16

La primauté du dérekh érets sur la Torah 21

Le campement par drapeau et la grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï 26

La spécificité de la tribu de Lévi 35

Annexes

Lien entre les sections Bamidbar, Nasso et Behaalotekha 41

Le détail du compte des enfants d'Israël 43

La Torah, ancrée dans le cœur de tout Juif 44

Le compte des enfants d'Israël 46

L'étincelle pure 47

Section Nasso

Grandeur et modestie 49

Lien entre la section de Nasso et la fête de Chavouot 53

La gravité du péché de médisance 57

L'abstinence, une barrière à l'orgueil 61
La primauté de la paix 65
Sacrifice et zèle dans le service divin 73
La juxtaposition des sections Nasso et Behaalotekha 81

Annexes

Le moyen de s'élever dans le service divin 87
La primauté de la tribu de Lévi 89
L'attachement à Dieu par l'éloignement de la matière 90
Le service au sanctuaire et l'étude de la Torah 92
L'étudiant en Torah, semblable au Lévi dans son service 93
Les vertus exemplaires des prêtres et des Lévites 95
Rayonnement ou dissimulation de la face divine 96
Issachar : Yèch Sakhar, il y a une récompense 98
La lecture en Nissan du passage des sacrifices des princes 100

Section Behaalotekha

L'allumage du candélabre 102
Le mérite de la communauté 109
La signification profonde du candélabre 116
Le zèle dans le service divin 120
L'intériorité de l'homme 122
Pessa'h et la circoncision 127
L'essence de Pessa'h chéni 130
L'accoutumance, germe de tout péché 134
Pessa'h chéni, une leçon pour tous les temps 139
L'annihilation des désirs 143

Sur l'ordre divin 147
L'ordre, une condition à la solidarité 153
Attaquer le mal à la racine 155
Les ravages d'une mauvaise pensée 159
Nourriture matérielle et nourriture spirituelle 163
L'interdiction de l'inceste 170
L'importance de peser ses mots 173
La modestie de notre maître Moïse 177
L'effacement de soi, générateur d'un renouveau dans le service divin 180
Contempler l'image divine 186

Annexes

Le candélabre : une élévation intérieure 195
Pessa'h chéni 196
La Torah, un précieux cadeau 197
L'épreuve du désir 199
La clé du salut 201
La vertu de la modestie 203

Section Chela'h-Lekha

L'orgueil expulse l'homme du monde 205
Quand tout dépend de la volonté... 212
La fierté, un obstacle dans le service divin 217
L'aspect déterminant de l'intention première 227
La gravité de la médisance 231
L'amour du Créateur à l'épreuve 236

Le pouvoir de l'influence 242
Le sens profond du nombre quarante 247
La valeur du monde de l'Action 252
Placer des barrières pour ne pas trébucher 258

Annexes

De péché en péché 265
La vérité absolue de la parole divine 267
La gravité de la médisance et de la haine gratuite 269
Les tsitsit, une barrière au péché 270
La pureté du regard et de la pensée 272

Section Kora'h

La différence de fond entre Kora'h et les patriarches 273
La fierté aveugle l'homme 280
Le sixième sens de la femme 288
La Torah, antidote du mauvais penchant 296
La querelle de Kora'h – des mobiles inavouables 298
L'immense vertu des tsitsit 302
La richesse et la gloire Te siéent 306
Annuler les vices depuis la racine 312
Le danger de la routine 318
Les trois miracles apparus sur le bâton 327
La fleur, le bourgeon et l'amande en opposition aux trois formes d'impureté 331

Annexes

La mitsva des tsitsit 334

La richesse et la gloire, attributs divins 335
Le danger de courir après les honneurs 337
La prière de Hanna 339
La prière d'un juste est toujours agréée 340
Kora'h, porteur de l'arche sainte 341
Le reproche latent de Moïse 342
Pourquoi la terre engloutit Kora'h 343
Punition et réparation 344

Section 'Houkat

La mitsva de la vache rousse 345
Le renforcement de l'étude, une nécessité permanente 352
Le sens des lois irrationnelles 357
Décret, synonyme de royauté 361
Soumission contre sélection 366
Les eaux porteuses de vie du mikvé 373
L'amour de la Torah 377
La pureté : un idéal pour tous 381
Le comportement divin – au-delà de la nature 387
Le secret des cendres de la vache rousse 390
Le pouvoir de l'imagination 394
Vache rousse et veau d'or 399
L'essence supérieure du Juif 402
La soumission, une condition à l'acquisition de la Torah 405
Le service divin authentique 410
L'impureté transmise par le contact d'un mort 415

Les coups de Moïse sur le rocher 421
De la crainte des Sages à celle de Dieu 425
Du devoir d'introspection 428

Annexes

Contre l'impureté, la vache rousse 434
La vertu des justes 435
Mesure pour mesure 436
La destruction du second Temple 437
Les lois de la Torah et le plan divin du monde 438
L'espoir en Dieu, générateur d'énergie 440
Du devoir de réprimander autrui 441
La Torah, un cadeau pour ceux qui l'observent 443
Le mérite d'une bonne action 444
L'Eternel, Roi de gloire 445

Section Balak

La juxtaposition des sections 'Houkat et Balak 447
La réalisation inéluctable du plan divin 449
La bonté divine continuellement à l'œuvre 456
La défense de trop présumer de soi 459
La reconnaissance 466
Les complots de nos ennemis 472
La supériorité de l'homme sur l'animal 478
L'indifférence de Balaam 483
L'aveuglement volontaire 486
La signification profonde de la bénédiction de Balaam 491

L'homme borgne 495
Balaam ou une vie de contradictions 499
La bénédiction de vérité d'un homme qui la renie 503
Un prophète sans nation 506
L'oisiveté, source du péché 510
Loin des yeux, loin du cœur 513
L'interdiction de regarder un mécréant 522
Le zèle de Phinéas 528
Remplir sa mission sur terre 531

Annexes

La crainte des Moabites à l'égard du peuple juif 534
L'impiété de Balak et de Balaam 536
Le décryptage des miracles divins 537
Se cacher la Vérité 539
Les mesures de pudeur 540
La prudence face au péché 541
La piété de Tsipora 542
Le parallèle entre les constituants du corps et de l'âme 544
Le nom de Phinéas 546
Les constituants du corps et de l'âme 547

Section Pin'has

La récompense d'une mitsva est une mitsva 548
Un acte visant la perfection 554
Phinéas, l'homme zélé 558
La faute de Zimri 561

Un Youd lourd de sens 566
Un amour entier pour Dieu 569
Episodes de la vie de Phinéas 572
Une alliance de paix 578
L'amour gratuit de Moïse 580
Le Nom divin gravé en tout Juif 584
Un compte rond 593
Le don de la Torah 599

Annexes

La Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif : une entité 604
Une dynastie de prêtres 606
Reconnues à leur juste valeur 607
La fête de Soukkot 609

Section Mattot

La sainteté d'un vœu 611
La sainteté de la parole 616
La guerre de vengeance contre Madian 618
Tu n'as pas le droit de t'en décharger 620
Souvenez-vous de la Torah de Moïse Mon serviteur 623
Le signe de l'alliance sacrée 626
Les mauvaises pensées : vecteurs de l'acte 631
Les paroles des Sages sont aisément agréées 637
L'âme de la tribu de Menaché : une protection pour la sainteté des tribus 639
Un amour indéfectible 646

Annexes

Une parole, un serment 649

Tenir parole et respecter les barrières 650

Le pouvoir des mots 652

Des épreuves pour s'élever 653

Section Massé

Lien entre les sections Mattot et Massé 655

Le détail des étapes du voyage 658

La vie : un voyage 663

Les villes de refuge 668

Annexes

La formation du peuple juif dans le désert 674

La vertu de la paix 675

Section Bamidbar

La Torah, un cadeau de valeur

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte. »

(Nombres 1, 1)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Chabbat, 10b) que celui qui donne un cadeau à son prochain doit l'en prévenir. Or, la Torah fut donnée en cadeau aux enfants d'Israël (cf. Genèse Rabba 6, 5 ; Beit Halévi sur Proverbes 2, 1), aussi semble-t-il évident qu'avant de la leur confier, le Saint béni soit-Il les avait informés de sa valeur et de sa sainteté. La multiplication des prodiges dont ils furent l'objet en Egypte et à l'heure de leur délivrance en constitue la preuve, puisqu'ils visaient essentiellement à leur prouver la suprématie de Dieu, et partant, de la Torah dont Il est l'auteur. En outre, ces démonstrations de force dont ils bénéficièrent avaient pour but de rehausser l'honneur de la Torah et de la faire apparaître comme le pilier du monde. C'est en effet elle qui assure la pérennité de l'univers, comme il est dit : « Si Mon pacte avec le jour et la nuit pouvait ne plus subsister, si Je cessais de fixer des lois au ciel et à la terre » (Jérémie 33, 25). Autrement dit, c'est pour le pacte de l'Eternel, la Torah, que le monde a vu le jour aux temps immémoriaux de la Création (Nedarim, 32a). Enfin, comme le précise le Zohar (II, 161a), l'Eternel a regardé la Torah puis a créé le monde, la Torah n'étant donc autre que le plan à partir duquel le monde a été conçu.

Le Tout-Puissant désirait signifier à Ses enfants qu'une étude assidue de la Torah constitue l'unique moyen de percevoir la Réalité divine. Car la Torah

prouve l'existence de Dieu dans le monde (« Avodat Hakodech » 3, 65 ; Chla, Chavouot, Torah Or, 7). L'homme qui s'attelle avec ardeur à la tâche de l'étude ne peut manquer d'arriver à la conclusion que c'est le Saint béni soit-Il qui a créé le monde et qui continue à le diriger. A l'inverse, celui qui se relâche dans l'étude risque très rapidement de connaître une déchéance et de devenir orgueilleux (cf. Sanhédrin, 24a), car dès l'instant où les paroles de Torah ne sont plus sa préoccupation principale, il se trouve exposé à un grand danger.

Le choix des mots composant l'incipit de notre section, « L'Eternel parla en ces termes à Moïse dans le désert de Sinaï (…) », nous permet de lire en filigrane le fait que le Très-Haut informa Ses enfants de la nature et de la valeur du cadeau qu'Il s'apprêtait à leur remettre, ainsi que des exigences qui en découlaient. Le terme *bamidbar* (dans le désert) peut en effet être décomposé en *bam daber* (parle d'eux), à mettre en parallèle avec le célèbre verset : « Tu les inculqueras à tes enfants et tu t'en entretiendras, soit dans ta maison, soit en voyage, en te couchant et en te levant. » (Deutéronome 6, 7) De plus, sémantiquement parlant, le mot *bamidbar* renvoie à notre devoir de nous rendre semblables à un désert (cf. Erouvin, 54a), c'est-à-dire de courber l'échine et d'effacer notre volonté devant celle du Créateur.

Une autre précision du verset conforte notre interprétation. Bien qu'il soit évident que c'est dans le désert de Sinaï que Dieu s'adressa à Moïse, puisque le peuple juif s'y trouvait alors, cette indication est soulignée. De fait, la mention de ce lieu vise à rappeler le mérite qui valut à cette montagne d'être choisie, de préférence à toutes les autres, comme théâtre du don de la Torah, à savoir sa modestie exemplaire (cf. Meguila, 29a ; Sota, 5a), et à nous tracer ainsi la ligne de conduite à suivre dans notre étude. Enfin, un dernier élément de notre verset est lui aussi très révélateur : la Tente d'assignation, d'où surgirent les paroles divines adressées à Moïse, est une allusion à la maison d'étude – comparée symboliquement à une tente – qui doit être notre principale demeure, car, seulement alors, nous serons en mesure d'apprécier le cadeau de l'Eternel à sa juste valeur.

D'un autre côté, il appartient à l'homme de savoir qu'un laisser-aller dans l'étude de la Torah le place, sans défense, face au mauvais penchant, qui en profite pour l'inciter à commettre une transgression (cf. Kidouchin, 30b). L'offensive d'Amalec subie par nos ancêtres en constitue la preuve, puisque,

à peine se furent-ils relâchés dans ce domaine que ce « peuple faible » – *am kal*, mêmes lettres qu'Amalec – les attaqua (cf. Sanhédrin, 106a ; Rachi ad loc.). Leur négligence dans les quelques *mitsvot* qu'ils avaient reçues – cet événement se situant avant le don de la Torah – était telle qu'elle suscita en eux une peur redoutable de cet ennemi, pourtant vulnérable, sous le glaive duquel ils faillirent périr. Nous en déduisons, a fortiori, le terrible danger qui nous menacerait de nos jours, où la totalité de la Torah nous a été donnée, si, à Dieu ne plaise, nous la délaissions.

Par conséquent, le Saint béni soit-Il informa Ses enfants à la fois de la valeur du cadeau qu'Il allait leur confier et de la récompense ou de la punition qui leur serait dévolue en cas de fidélité à la voie de la Torah ou, au contraire, de relâchement dans son étude et l'observance de ses lois.

L'homme fut créé le sixième jour et, le soir même de sa création, Dieu lui donna en cadeau le Chabbat, jour saint consacré au repos, qui marquerait un arrêt dans sa course effrénée des six jours de la semaine. De même, Il remit la Torah aux enfants d'Israël le six Sivan qui, selon nos Maîtres (Chabbat, 86b), correspondait à un Chabbat, afin de leur signifier qu'Il leur avait octroyé deux cadeaux de valeur : la Torah et le Chabbat. Nous trouvons par ailleurs que le jour du don de la Torah est aussi surnommé « jour de la Torah », allusion à notre devoir de prolonger l'effet purificateur du don de celle-ci sur notre personne, tous les jours de notre existence, et ce, en veillant quotidiennement à progresser en Torah et en crainte du Ciel – y compris lorsque nous nous occupons de tâches matérielles.

Sur le mode allusif, il est intéressant de noter que les initiales de l'expression *yom haTorah* (jour de la Torah) forment le Nom divin *Ya*, tandis que ses dernières lettres, *Mèm* et *Hé*, ont une valeur numérique équivalente à celle d'*adam* (homme). A partir de cette expression, nous pouvons aussi composer le terme *torem* (donateur), laissant entendre le devoir de l'homme de donner de lui-même, de se sacrifier pour la seule cause de son Créateur. Nous en déduisons qu'uniquement une vie à l'aune de la Torah – comme il est dit : « il vivra par eux [les commandements] » (Lévitique 18, 5) – permet à l'homme de se vouer au Très-Haut, dans l'esprit du verset : « vous offrirez à l'Eternel une oblation nouvelle » (ibid. 23, 16), qui exprime l'idée d'un renouveau constant dans notre service. Or, dès lors que l'homme se sacrifie

pour Dieu, en se vouant à la tâche de l'étude et en renonçant à ses désirs matériels, il mérite que le Nom divin réside sur lui.

La Torah est le cadeau le plus précieux que nous puissions posséder (Rachi, Lévitique 26, 3 ; 26, 13). Par son biais, nous avons la possibilité de nous élever spirituellement, échelon par échelon, pour tendre vers la pureté originelle qui caractérisait Adam le jour de sa création, avant qu'il n'ait fauté (cf. Baba Batra 75a). Néanmoins, celui qui ne met pas à profit ce cadeau exceptionnel que l'Eternel lui a remis, risque bien vite de le considérer comme une charge dont il ne cherchera qu'à se dégager. Malheur à lui ! Par son comportement aveugle, il perd aussi bien ce monde que le monde à venir (Safra, Be'houkotaï 2, 3).

A présent, le lien entre la section de Bamidbar et celle qui la précède, Be'houkotaï, apparaît clairement. Cette dernière s'ouvre par le verset : « Si vous vous conduisez selon Mes lois » (Lévitique 26, 3), expression qui, selon Rachi, se réfère à la peine que nous devons nous donner dans l'étude de la Torah. Ainsi, la section de Bamidbar la suit pour nous indiquer que l'essentiel du travail exigé de nous dans ce domaine consiste à nous rendre semblables à un désert, en annulant notre optique personnelle devant celle de la Torah. En outre, il convient également d'adopter une telle attitude à l'égard de notre prochain, en s'habituant à considérer et à valoriser son point de vue plus que le nôtre, en particulier lorsque nous avons tort. Le cas échéant, il nous incombe de reconnaître notre erreur sans tenir compte de la honte que nous pourrions en ressentir.

Malheureusement, il existe des personnes qui étudient la Torah, mais n'en éprouvent aucun plaisir, ne parviennent pas à savourer ce précieux cadeau divin. Je pense qu'un homme peut en arriver à une telle situation lorsqu'il s'attelle à la tâche de l'étude sans annuler son ego devant autrui, car l'opinion de l'autre, si enrichissante, lui faisant défaut, il n'est pas en mesure de jouir du délice subtil de l'étude. Même s'il peut arriver à cet individu de se distinguer par son assiduité ou sa compréhension aiguisée de la Torah, il n'en éprouvera toutefois pas de jouissance, en vertu du verset : « Car J'honore qui M'honore, et qui M'outrage sera livré au mépris. » (Samuel I 2, 30)

Au sujet du don de la Torah, nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il choisit de faire monter Moïse dans les cieux, alors que cela

mettait sa vie en danger (cf. Chabbat, 88b ; Pessikta Rabba 20), plutôt que de la lui transmettre sur terre. C'est que, pour acquérir la Torah, il faut être prêt à s'élever dans les hauteurs, à se sacrifier, et ce, tout en restant humble et en se gardant bien de tomber dans le travers de l'orgueil. Par sa modestie exemplaire, Moïse incarne cet idéal, idéal qui fut mis à l'épreuve lors de son séjour au ciel. En effet, bien qu'il ne mangeât ni ne bût durant quarante jours et quarante nuits – faisant abstraction de son enveloppe corporelle – et qu'il parvînt à prendre le dessus sur les anges qui désiraient au départ le brûler (ibid.), il ne s'enorgueillit nullement, modestie remarquable ainsi soulignée par nos Maîtres : « Moïse reçut la Torah du Sinaï » (Maximes de nos Pères 1, 1) – tous deux ayant adopté la même attitude.

Par conséquent, l'étude de la Torah dans la modestie représente le niveau le plus sublime que l'homme puisse atteindre. Ceci lui permet non seulement de retirer le maximum de jouissance de cet inestimable cadeau de l'Eternel, mais aussi de raffermir le lien entre ces trois protagonistes que sont le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif, qui, selon l'axiome du Zohar (II, 90b ; III, 4b), ne forment qu'une entité.

Résumé

- Nos Sages affirment que celui qui offre un cadeau à son prochain doit l'en prévenir. Ainsi, avant de donner la Torah à Ses enfants, l'Eternel leur a démontré sa valeur par de nombreux prodiges.

- L'expression « désert de Sinaï » est riche en enseignements : le mot *bamidbar* peut être lu *bam daber*, allusion à notre devoir de parler de Torah ; le désert renvoie à l'idée d'effacement, attitude assurant la pérennité de notre étude, la précision du lieu, Sinaï, étant également un rappel de cette modestie, indispensable à l'étude de la Torah.

- Lorsque les enfants d'Israël témoignèrent un laisser-aller dans les quelques *mitsvot* qu'ils avaient reçues, Amalec, un « peuple faible », vint les combattre. De même, quiconque se relâche dans son étude tombe dans les rets du mauvais penchant. Aussi l'homme doit-il s'atteler avec ardeur à cette tâche afin de ressentir de tout son être la Vérité de la Torah et d'accéder à la véritable modestie.

- Le jour du don de la Torah est aussi appelé « jour de la Torah », expression hébraïque dont les initiales forment le Nom divin *Ya*, les lettres finales ont la même valeur numérique que le mot *adam* (homme), et avec laquelle on peut composer le terme *torem* : il appartient à l'homme de se donner pour Dieu, en faisant résider Son Nom sur lui par le biais de l'étude.
- Le Maître du monde transmit la Torah à Moïse dans le ciel, en dépit du danger existentiel auquel Il l'exposa ainsi, afin de nous enseigner que la Torah exige une grande mesure de dévouement. Le jeûne de quarante jours qu'il observa traduit notre devoir d'annuler la matière pour accéder à la Torah.

L'amour de l'Eternel pour Son peuple

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte : "Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête (…)" »

(Nombres 1, 1-2)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de compter les enfants d'Israël en recensant tous les hommes, âgés de plus de vingt ans, composant chaque tribu. Il est à noter que la Torah s'attarde longuement sur ce dénombrement, en mentionnant tout d'abord les noms des princes de tribu, puis en précisant, pour chacune d'elles, que leurs membres devaient être classés « selon leur origine, leurs familles, leurs maisons paternelles (…) pour tout mâle âgé de vingt ans et plus ». De même, dans la section de Nasso, nous trouvons que la Torah évoque longuement les sacrifices apportés par les princes de chaque tribu, plutôt que succinctement et de manière générale.

En regard de la concision caractéristique de l'expression toranique, ceci ne manque de nous surprendre. En outre, notre perplexité ne fait que croître si l'on considère l'absence totale, dans la Torah, de tout détail relatif au respect du Chabbat, les travaux interdits lors de ce jour saint devant être déduits de ceux qui étaient effectués pour la construction du tabernacle (Chabbat, 49b). Ce sont donc nos Maîtres qui nous ont indiqué ce qui est interdit et ce qui est permis de faire le Chabbat. Ce laconisme se retrouve au sujet de l'observance de Pessa'h, alors qu'il s'agit là d'un des commandements les plus fondamentaux, outre le fait qu'il inclut plusieurs *mitsvot*. Tandis que la Torah ne mentionne que très brièvement certaines des *mitsvot* liées à Pessa'h, leurs nombreux détails cruciaux sont transcrits dans le traité Pessa'him.

Tentons de comprendre pourquoi la Torah choisit de s'étendre tellement sur le recensement des enfants d'Israël, alors qu'elle évoque si promptement ou évasivement des *mitsvot* centrales et prépondérantes. Plus encore, les *mitsvot*, de par leur importance intrinsèque et leur actualité s'étendant à toutes les générations, auraient logiquement dû avoir une place de choix dans la Torah et y être longuement mentionnées, en bonne et due forme, contrairement au compte de nos ancêtres qui, n'ayant aucune répercussion sur nous, aurait a priori pu n'être évoqué que rapidement.

Proposons la démarche suivante. La conduite divine envers le peuple juif est telle qu'il est toujours poursuivi et opprimé par les nations, qu'« à chaque génération, on se lève contre nous pour nous anéantir, mais [que] le Saint béni soit-Il nous sauve de leurs mains » (*Haggada* de Pessa'h). Or, dans un contexte si hostile où les non-juifs cherchent perpétuellement à nous rayer de la carte du monde par des persécutions des plus cruelles, nous encourons le risque de tourner le dos à notre Créateur et à la Torah. En effet, notre vulnérabilité, semblable à celle d'une petite brebis face à soixante-dix loups (Tan'houma, Toldot, 5), est susceptible de nous faire sombrer dans le désespoir, qui peut lui-même aboutir à un abandon de nos traditions.

C'est justement la raison pour laquelle l'Eternel a jugé nécessaire de nous faire part en détail du compte des enfants d'Israël, afin d'attester l'intensité de Son amour pour nous, Ses enfants, qu'Il ne quitte pas des yeux un seul instant. Cette éloquente preuve d'amour divin vise à nous apporter un perpétuel réconfort aux périodes où l'antisémitisme environnant menace de

nous faire tomber dans le désespoir. Conscients de cet amour que Dieu nous porte, nous réaliserons que la haine viscérale des nations à notre égard n'est que le fruit de Sa volonté, puisqu'elle nous préserve de l'assimilation et assure donc notre pérennité tout au long de l'Histoire (cf. Tan'houma, 'Houkat, 18 ; Beit Halévi, section Chemot). De même, nous prendrons conscience que les persécutions et souffrances que nous subissons ne résultent pas d'une absence de Providence, mais sont au contraire des données indispensables au plan divin visant, avant tout, à empêcher que l'étincelle juive ne s'éteigne.

Comme nous l'avons expliqué, loin d'être fortuit, chaque détail mentionné dans la Torah est riche en enseignements. Ainsi, lorsque les frères de Joseph, jaloux de sa préférence auprès de leur père, voulurent le tuer, Ruben intervint en leur recommandant de se contenter de le jeter dans un puits, conseil qu'ils suivirent. Comme le souligne la Torah (Genèse 37, 22), son intention était, une fois ses frères partis, de sortir Joseph du puits et de le ramener à son père. Mais, lorsqu'il revint au puits pour l'en tirer, il constata, pour sa plus grande déconvenue, qu'il n'y était plus (ibid. 37, 29-30), puisque des Madianites l'avaient fait sortir pour ensuite le vendre à des Ismaélites. L'Eternel, qui reconnut et apprécia la grandeur d'âme de Ruben, retranscrit ses intentions dans la Torah, afin de mettre en exergue sa miséricorde (cf. Ruth Rabba 5, 6). Chaque fait rapporté dans l'un des cinq livres de la Torah ayant pour but de nous enseigner une leçon, si elle a jugé nécessaire de rapporter cette noble pensée qui traversa l'esprit de Ruben, c'est donc pour nous communiquer notre devoir de compatir à la détresse d'autrui.

Résumé

- Pourquoi la Torah détaille-t-elle tellement le compte des enfants d'Israël ainsi que les sacrifices apportés par les princes des tribus, alors que les lois cruciales de Chabbat et de Pessa'h ne sont déduites que par allusion ?

- Le Saint béni soit-Il désire par ce biais attester Son amour pour Ses enfants et l'importance que chacun d'entre nous revêt à Ses yeux. Ceci nous réconfortera à l'heure de la souffrance, conscients qu'elle aussi est expression de la bonté divine.

♦ Tout fait mentionné par la Torah a valeur d'enseignement, et ainsi, la noble pensée de Ruben de retirer Joseph du puits nous transmet la valeur d'une bonne intention, et donc a fortiori d'un acte.

Le peuple juif, objet de gloire divine

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte : "Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête (…)" »

(Nombres 1, 1-2)

Nous pouvons nous demander pourquoi la Torah, qui est généralement très succincte, mentionne ici tous les détails du recensement – le jour du mois, l'année et le lieu où il se passa –, alors qu'ils ne semblent pas indispensables à la compréhension du sujet.

Nous trouvons également un autre compte mentionné dans la Torah (Exode 30, 12), celui effectué avant le péché du veau d'or par le biais de demi-sicles. Rachi explique que cette manière indirecte de procéder visait à annihiler l'emprise du mauvais œil, particulièrement virulente lors d'un dénombrement. Pourtant, ceci ne laisse de nous étonner : le Maître du monde, omniscient, connaissait exactement le nombre de Ses enfants, aussi quel intérêt y avait-il à les faire compter par l'apport de ces demi-sicles ?

En préambule, soulignons la spécificité de notre peuple, que Dieu distingua de tous les autres en lui donnant la Torah au mont Sinaï, événement clé de notre Histoire, lors duquel nous acquîmes le statut de peuple élu. C'est dans cet esprit que le Créateur s'exclame : « Israël, c'est par toi que Je Me couvre

de gloire » (Isaïe 49, 3), autrement dit, par le fait qu'il étudie la Torah dans la joie et observe les *mitsvot* avec un grand dévouement. Or, loin de représenter une tâche aisée, l'étude de la Torah et le respect des *mitsvot* exigent au contraire d'énormes sacrifices de l'homme, qui doit constamment réfléchir si l'acte qu'il s'apprête à effectuer est en accord avec la voie de la Torah ou s'y oppose. Dans l'impossibilité de faire comme bon lui semble, il lui est demandé de peser soigneusement chacun de ses pas et gestes.

Si l'on considère la vie d'un Juif religieux, on réalisera en effet qu'elle n'a rien de commun avec la facilité. Ainsi, sa journée commence par une suite d'obligations : réciter *Modé Ani*[1], procéder à l'ablution des mains conformément à la loi, prier et étudier au temps qu'il s'est fixé. Outre ces différents devoirs, il lui incombe, au cours de sa journée, de veiller à ne consommer que des aliments cachère, de préserver ses yeux des visions impures et de respecter les lois de pureté familiale, en évitant tout contact avec son épouse lorsqu'elle est en période d'impureté. En dépit de toute la beauté que représente un mode de vie si digne, on ne peut nier, dans la pratique, sa difficulté, puisqu'il exige une constante maîtrise de soi. Par exemple, lorsqu'une femme met au monde un enfant, elle devient impure, et tout contact avec son mari est interdit durant cette période post-natale, qui s'étend souvent sur plus d'un mois, alors que, physiquement faible, elle a souvent besoin de son soutien.

Tel est le sens de la déclaration du doux chantre d'Israël : « Il a révélé Ses paroles à Jacob, Ses statuts et Ses lois de justice à Israël. Il n'a fait cela pour aucun des autres peuples. » (Psaumes 147, 19-20) Autrement dit, l'Eternel n'a pas dicté de lois aux nations du monde, car Il savait qu'étant étroitement liées à la matière, elles n'étaient pas à la hauteur de renoncer à celle-ci pour s'y conformer. Ceci rejoint également l'affirmation de nos Sages selon laquelle, « la sagesse chez les non-juifs, c'est plausible, mais la Torah chez les non-juifs, c'est invraisemblable » (Lamentations Rabba 2, 13). Car, dès l'instant où les exigences de la Torah s'avèrent en contradiction avec leur science, leurs

---

1. Littéralement : « Je Te remercie (…) ». Première phrase que nous prononçons le matin, dès notre réveil, pour remercier Dieu de nous avoir restitué notre âme.

passions ou leurs intérêts, ils n'hésitent pas à les délaisser, ne ressentant nul besoin de se maîtriser pour se plier à cette ligne de conduite.

Le Saint béni soit-Il a donc bien de quoi se glorifier de Ses enfants, seuls capables de s'accorder avec un mode de vie si exigeant, de respecter inconditionnellement les nombreuses lois de la Torah, de faire fi de leur volonté au profit de la Sienne, sans trouver à redire au plan divin, et d'endosser courageusement cette suite de sacrifices.

Je me souviens à cet égard de l'étrange conversation que j'ai une fois eue avec une jeune femme convertie, venue se présenter à moi. Passant en revue plusieurs sujets religieux, je lui demandai comment elle percevait le Chabbat. Elle me décrivit alors, non sans insister, le raffinement des mets qu'on y servait, dont elle se délectait tant. Interloqué par la conception si limitée qu'elle avait de ce jour saint, je lui demandai carrément ce qui l'avait conduite à se convertir. Elle m'avoua alors qu'elle connaissait un Juif, avec lequel elle désirait se marier. Cette réponse ne me surprit pas : voilà donc pourquoi cette femme ne parvenait pas à ressentir l'aspect essentiel du Chabbat, son influx spirituel, tandis qu'il se limitait, pour elle, aux jouissances du palais. Si elle avait été juive, ou convertie conformément à nos traditions, elle aurait sans doute perçu, grâce à l'âme supplémentaire dont l'Eternel nous dote lors de ce jour saint (cf. Zohar III, 29a), le puissant courant spirituel qui lui est propre. Mais elle en demeura incapable et continua à profaner le Chabbat après s'être engagée à l'accepter, du fait qu'elle n'était pas, à la base, animée de l'intention véritable de se joindre à notre peuple et que sa conversion était donc contestable.

Cette disposition naturelle à se sanctifier n'existe donc qu'au sein de notre peuple qui fit preuve de la plus grande dévotion en s'engageant, à travers sa célèbre déclaration, « nous ferons et nous écouterons » (Exode 24, 7), à accomplir les lois divines avant même de les connaître.

Comme nous le savons, avant de donner la Torah au peuple juif, le Saint béni soit-Il l'a, tour à tour, proposée aux autres nations, offre qu'elles ont toutes déclinée. Pourtant, le texte saint atteste de la peur qui s'empara de ces dernières suite aux dix plaies par lesquelles Dieu frappa les Egyptiens et à tous les prodiges qui accompagnèrent la sortie d'Egypte, notamment l'extraordinaire ouverture de la mer Rouge : « A leur tour, ils tremblent, les

chefs d'Edom ; les vaillants de Moab sont saisis de terreur, consternés, tous les habitants de Canaan. » (ibid. 15, 15) Après avoir eu l'écho d'un tel lot de miracles et reconnu l'existence et la suprématie du Créateur, comment donc purent-ils rester de marbre et refuser la Torah ?

De fait, ces peuples désiraient au départ la recevoir, mais l'Eternel leur en retira l'opportunité dès qu'ils Le questionnèrent au sujet de son contenu. En effet, Il considéra qu'après avoir été témoins de Sa grandeur à travers les multiples prodiges qu'll accomplit, ils auraient dû accepter la Torah sans poser la moindre question. Leur questionnement même trahissait donc leur incapacité de la respecter, la qualité indispensable à l'étude de la Torah et à l'observance des *mitsvot*, à savoir le dévouement, leur faisant cruellement défaut. A l'opposé, par leur déclaration faite à l'unisson au pied du mont Sinaï, les enfants d'Israël témoignèrent leur volonté d'accepter la Torah avant même d'en connaître les lois, niveau auquel ils parvinrent suite à leur reconnaissance de la royauté de Dieu dans le monde et de Sa suprématie (cf. Chabbat, 88a).

La Torah rapporte qu'au terme de sa lutte contre l'ange tutélaire d'Esaü, sur lequel Jacob parvint à avoir le dessus, il reçut de son adversaire la bénédiction suivante : « Jacob ne sera plus désormais ton nom, mais bien Israël, car tu as jouté contre des puissances célestes et humaines, et tu es resté fort. » (Genèse 32, 29) Le patriarche avait donc deux noms, Jacob et Israël. Le premier, formé à partir de la racine *akev* signifiant talon, évoque la partie la plus basse du corps humain (Nazir, 51a, Tossaphistes), allusion à sa modestie exemplaire, puisqu'il ignorait sa propre volonté au profit de celle du Créateur. A l'inverse, le second exprime, sémantiquement, l'idée de domination et d'honneur (cf. Radak sur Rois I 18, 31), position que Jacob acquit par sa grandeur en Torah. Le Ben Ich 'Haï (« Chana Richona », Ki-Tavo) explique que, dans les temps futurs, le peuple juif s'élèvera du niveau de Jacob, « un homme intègre, assis dans les tentes » (Genèse 25, 27), à celui d'Israël, degré encore plus élevé, atteint suite à un travail, et qui lui vaut la fierté divine, dans l'esprit du verset : « Israël, c'est par toi que Je Me couvre de gloire. » (Isaïe 49, 3)

D'ailleurs, les termes hébraïques de ce verset méritent notre attention. Le mot *bekha* (par toi), de valeur numérique vingt-deux, renvoie au nombre de

lettres de l'alphabet hébraïque, avec lesquelles est écrite la Torah. A travers le mot Israël, on retrouve, en modifiant l'ordre des lettres, le radical *roch*, signifiant tête, en écho à la prestigieuse position atteinte par le patriarche suite à une vie totalement vouée à l'étude. Or, tel est justement le motif de la gloire de l'Eternel, en l'occurrence, le fait que Ses enfants étudient la Torah dans la plus grande humilité et dans un esprit de soumission totale. Sans poser la moindre question, ils s'y consacrent pleinement, à l'instar de leurs ancêtres lors de leur célèbre déclaration au pied du mont Sinaï.

Pour en revenir à notre propos initial, la section de Bamidbar, qui s'ouvre par un recensement des enfants d'Israël, souligne à ce sujet de nombreux détails qui, a priori, nous semblent superflus, comme sa date exacte et le lieu où il se déroula. Il semble que le Saint béni soit-Il ait ainsi voulu mettre en exergue le fait étonnant qu'à peine un an et un mois après leur sortie d'Egypte, ils sont devenus un peuple. Si l'on étudie la formation des autres peuples de la planète, on en viendra aussitôt à la conclusion que ce phénomène s'étend généralement sur des dizaines, voire souvent des centaines d'années ; seulement alors, le noyau de départ s'est développé pour former une entité méritant le titre de peuple. Or, l'évolution démographique des enfants d'Israël à leur sortie d'Egypte fait exception à la règle, puisque, fait sans précédent dans toute l'Histoire, ils formèrent un peuple en l'espace d'un an, au point qu'il fut déjà nécessaire de les recenser.

Si, comme nous l'avons relevé, le Très-Haut n'avait évidemment pas besoin de ce compte pour connaître le nombre exact de Ses enfants, Il désirait par ce biais apporter une réponse aux nations du monde qui demandèrent ce qui était écrit dans la Torah : le peuple juif est un phénomène extraordinaire et unique en son genre, qui doit sa cohésion presque instantanée à son acceptation dévouée de la Torah au Sinaï – d'où également le sens de la précision du verset « dans le désert de Sinaï ». En outre, ceci leur permit de devenir partie intégrante de la Torah – dont le nombre de lettres correspond à leur nombre d'âmes – et de former une entité avec elle et le Saint béni soit-Il (cf. Zohar II, 90b ; III, 4b).

Comme nous l'avons mentionné, la Torah nous fait part (Exode 30, 12) d'un autre recensement du peuple juif, effectué peu avant le péché du veau d'or. Celui-ci fut établi à partir de demi-sicles, apportés par tous les membres du

peuple. Rachi explique que cette manière de procéder visait à contrer l'emprise du mauvais œil.

Proposons une autre interprétation. Le Zohar souligne (I, 20b ; III, 219a) que le peuple juif se distingue des autres nations en cela que ses membres sont dotés d'une âme provenant des sphères supérieures. Le Ramban (Genèse 2, 7) explicite cette idée en affirmant que le Saint béni soit-Il insuffla en Adam de Son propre souffle, car « Celui qui souffle, souffle de l'intérieur de Lui-même ». Le « Néfech Ha'haïm » (1, 15) compare cela à quelqu'un qui gonfle un ballon : l'air qu'il y insuffle provient de ses poumons ; de même, poursuit-il, lorsque Dieu plaça une âme en Adam, Il insuffla en lui de Son propre souffle, d'où la pureté et la sainteté inégalable de celle-ci. En outre, l'âme de ce premier homme est la racine de celles de tous les Juifs, de telle sorte que chacun d'eux est intrinsèquement lié à l'âme d'Adam, dont il est une parcelle (cf. « Emek Hamélekh » 5, 43 et 16, 43 ; Chla « Assara Maamarot » II, 17). D'ailleurs, du fait que les Juifs sont tous liés à cette même âme, ils sont solidaires les uns des autres (Ets Hadaat Tov, Emor).

De même que l'ensemble des membres du corps humain forment un tout, de même, toutes les âmes du peuple juif constituent une entité – dont la source commune est l'âme d'Adam –, et on ne peut donc les compter individuellement. Aussi, le processus de recensement caractérisé par l'apport de demi-sicles vient-il signifier l'impossibilité de compter physiquement les enfants d'Israël, qui forment un corps unique, de par leur supériorité essentielle aux autres nations, due à l'âme transcendante dont ils sont dotés.

Si l'on s'attarde sur le terme *nechama*, on découvrira qu'il recèle de profonds secrets. Ce mot peut être décomposé en *chama*, qui peut aussi se lire Hachem (Nom de Dieu) et la lettre *Noun*, dont la valeur numérique complète[2] est de cent six. Ces allusions, contenues dans le mot *nechama*, nous indiquent que le Saint béni soit-Il, qui est un feu dévorant (Deutéronome 4, 24), a insufflé en l'homme une âme sans toutefois que celui-ci soit consumé par le feu de cette sainteté. Le Zohar explique en effet (Tikounei Zohar 47, 84a)

---

2. On l'obtient en additionnant la valeur numérique de chacune des lettres, écrite telle qu'elle se prononce, composant le terme en question.

que le Créateur forma dix sphères, chacune étant elle-même composée de dix autres sphères circulaires, qu'Il rattacha à l'âme d'Adam, créé le sixième jour. Tel est l'enseignement pouvant être lu en filigrane à travers la lettre *Noun*, dont la valeur numérique complète de cent six renvoie à la fois aux cent sphères et au sixième jour où fut créé l'homme, et au faisceau (*kav*, également de valeur numérique cent six) de lumière infinie qui jaillit du Très-Haut, à l'heure où Il se mit pour ainsi dire de côté pour, dans l'espace resté vide, créer les quatre mondes – celui de l'Emanation, de la Création, de la Formation et de l'Action (« Ets 'Haïm » 1, 2).

Il en résulte que les enfants d'Israël sont une entité indissociable, puisque leur source commune n'est autre que le Créateur, qui est « un et unique [est] Son Nom » (Zacharie 14, 9), ce qui explique qu'ils ne peuvent être comptés individuellement et corporellement. Le Zohar va encore plus loin en affirmant (II, 90b ; III, 4b) que le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif forment une entité unique. En d'autres termes, lorsque nous sommes attachés à l'Eternel et à Sa Torah, nous formons avec ces deux protagonistes une réalité parfaite et unie. D'où l'impossibilité de nous dénombrer directement et la nécessité de procéder de façon détournée.

Résumé

- Pourquoi l'incipit de Bamidbar nous donne-t-il tant de détails sur la date et le lieu du recensement ? Pour quelle raison l'Eternel demanda-t-Il, à une autre occasion, de compter les enfants d'Israël par le biais de demi-sicles, alors qu'Il en savait pertinemment le nombre ?

- Au mont Sinaï, les enfants d'Israël acceptèrent la Torah avec un grand dévouement, puisqu'ils en ignoraient le contenu. Le Saint béni soit-Il, conscient que l'observance des *mitsvot* leur demanderait par la suite de nombreux sacrifices, désirait leur exprimer Son estime : en acceptant la Torah, ils devinrent un objet de gloire pour Lui, idée véhiculée par leur compte.

- Le lieu et la date précise du recensement sont mentionnés afin de souligner à toutes les nations du monde que seul le peuple juif a pu se former si rapidement en tant que tel, par le mérite de la Torah acceptée de bon gré.

- Rachi explique que l'usage des demi-sicles pour procéder au recensement visait à annihiler l'influence du mauvais œil. Ajoutons que les âmes de tous les Juifs étant rattachées à une source commune, celle d'Adam, ils forment un tout et on ne peut les compter un à un.
- Le terme *nechama* (âme) peut être décomposé en *Noun* et *chama* ; cette lettre a pour valeur numérique complète cent six, tandis que *chama* peut être lu Hachem, en référence à Dieu. Autrement dit, le Créateur forma dix sphères, chacune étant elle-même composée de dix autres – au total, cent –, et les rattacha à l'âme d'Adam, créé le sixième jour. L'âme est donc intimement liée au faisceau (*kav*, aussi équivalant à cent six) de lumière infinie qui émana de l'Eternel à l'heure de la Création, d'où l'impossibilité de compter directement les enfants d'Israël, tous liés à la source divine.

Le travail exigé pour recevoir la Torah

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte : "Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête. Depuis l'âge de vingt ans et au-delà, tous les Israélites aptes au service, vous les classerez selon leurs légions, toi et Aaron (…)" »

(Nombres 1, 1-3)

Nous pouvons nous interroger sur la longueur de ces versets introductifs au recensement. Pourquoi est-il nécessaire de préciser le lieu où l'ordre divin en fut donné à Moïse – « dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation »

–, l'année où il se déroula – la deuxième après la sortie d'Egypte –, ainsi que la date – le premier du second mois ? En outre, en ce qui concerne les autres dénombrements, on ne trouve pas de telles informations concernant le lieu et le moment où ils furent effectués. Qu'a donc de si particulier le recensement dont il est question en ce début du livre des Nombres par rapport aux autres ?

D'un point de vue chronologique, ce compte se situe après que le tabernacle eut été construit. A partir de ce moment, chaque Juif devint lui-même un petit sanctuaire, réceptacle de la Présence divine, conformément à l'interprétation de nos Maîtres (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4) du verset : « Ils Me construiront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux » (Exode 25, 8) – au sein de chaque homme, en particulier. De même que les Cohanim et les Lévites furent oints pour servir au tabernacle, de même tout Juif a, en tant que membre du peuple élu par Dieu, un statut privilégié, dans l'esprit du verset : « Mais vous, vous serez pour Moi une dynastie de pontifes et une nation sainte. » (Exode 19, 6) En d'autres termes, du fait que chaque Juif campe, en fonction de sa tribu, de son drapeau, de sa famille et de sa maison paternelle, autour du tabernacle, il est directement lié et influencé par la sainteté émanant de celui-ci. La Torah a donc, contrairement à son habitude, rapporté tous les détails de ce recensement afin d'insister sur son sens profond : la sanctification, opérée par Dieu, de chacun de Ses enfants, devenus « une dynastie de pontifes et une nation sainte ».

Mais, pour que les enfants d'Israël puissent se hisser à ce statut, ils devaient tout d'abord se rendre comparables au désert, c'est-à-dire courber l'échine et renoncer à leur volonté personnelle au profit de celle de Dieu. D'où la précision du verset, semblant superflue à la première lecture, « dans le désert de Sinaï », qui souligne en fait la raison du choix de cette montagne comme théâtre du don de la Torah, en l'occurrence, sa modestie (cf. Meguila, 29a ; Sota, 5a). Telle est donc la ligne de conduite qu'il nous incombe d'adopter si nous désirons que le Saint béni soit-Il fasse résider Sa Présence sur nous. Dans le même esprit, le verset souligne que le recensement eut lieu « dans la Tente d'assignation » afin d'enseigner au peuple juif son devoir de se "tuer à la tâche" dans la tente de la Torah, et ce, en se détachant au maximum de la matière pour vouer pleinement son être au Créateur.

A présent, la précision de la Torah relative au mois où eut lieu le dénombrement, celui d'Iyar, n'est pas non plus fortuite : elle nous indique que

c'est le moment opportun pour se travailler et affiner ses traits de caractère, à l'approche du don de la Torah, imminent. Car celui-ci ne se limite pas à un événement historique appartenant au passé, mais il se reproduit chaque année où, lorsque nous le commémorons, nous le revivons littéralement, pleins d'enthousiasme de la recevoir à nouveau. A l'instar des parents qui fêtent, année après année, l'anniversaire de leur enfant, exprimant ainsi le bonheur qu'ils éprouvent de l'avoir mis au monde, en célébrant Chavouot à travers toutes les générations, nous attestons notre joie d'avoir reçu la Torah au Sinaï et revivons ce don et cette révélation.

Or, il est important de prendre conscience que la Torah ne peut se fixer en l'homme s'il ne s'y est pas préparé. Comme nous l'avons dit plus haut, ce dernier doit en effet se travailler, maîtriser ses pulsions et renforcer sa crainte du Ciel pour faire de son être un réceptacle digne de la Torah. Seulement dans ces conditions, il aura l'insigne mérite de voir celle-ci perdurer en lui et de gravir les échelons le rapprochant du Très-Haut. Tel est bien le message que véhicule l'incipit de Bamidbar : une fois le tabernacle inauguré, tous les enfants d'Israël étaient à la hauteur de recevoir en leur sein la Présence divine, mais ils devaient au préalable effectuer un travail sur eux-mêmes.

On ne peut comparer la manière dont nos ancêtres se préparèrent au don de la Torah la première année après leur sortie d'Egypte à celle dont ils le firent la seconde. Au moment où ils furent soustraits au joug égyptien, ils avaient atteint le quarante-neuvième degré d'impureté (Zohar 'Hadach, Yitro ; Chla, Pessa'him, Matsa Achira, 33), et seul un pas les séparait du cinquantième palier, point de non-retour. Ils se purifièrent ensuite durant quarante-neuf jours, mais ce processus de purification ne s'appuyant pas sur la Torah, qu'ils ne détenaient pas encore, ils devinrent la proie d'Amalec, signe de leur relâchement (cf. Sanhédrin, 106a et Rachi ad loc.). Par contre, la seconde année suivant leur sortie d'Egypte, ils avaient déjà reçu la Torah et atteint le niveau de sanctuaire miniature, aussi leur préparation au "nouveau" don de celle-ci était-elle marquée par une plus grande effervescence et une aspiration à atteindre la perfection. Nous comprenons désormais pourquoi le verset précise l'année du recensement.

Si les enfants d'Israël prenaient à cœur ces différents messages, renonçaient à leur ego et se détachaient des vanités de ce monde, ils parviendraient à

renforcer leur lien à la Torah et à se vouer à elle, ce qui les élèverait encore davantage au point que, devenus de véritables soldats de l'armée divine, ils mériteraient pleinement le titre de « dynastie de pontifes ». Tandis que les Cohanim (pontifes) et les Lévites devaient se consacrer à leur service au tabernacle, il incombait au reste du peuple de s'atteler à la tâche perpétuelle de l'étude de la Torah. C'est justement ce que vient souligner le verset : « C'est sur l'ordre (*pi*) du Seigneur que partaient les enfants d'Israël, sur l'ordre du Seigneur qu'ils s'arrêtaient » (Nombres 9, 18) : aussi bien lorsqu'ils voyageaient que lorsqu'ils campaient, ils ne cessaient d'étudier la Torah, donnée de la bouche (traduction littérale de *pi*) de Dieu.

Nous pouvons également expliquer que les nombreux détails relatifs au recensement, par lesquels s'ouvre le livre des Nombres, visaient à encourager les enfants d'Israël à s'investir dans leur préparation au don de la Torah de cette deuxième année. En effet, après qu'ils eurent fauté en construisant le veau d'or, péché qui entraîna la brisure des premières tables de la Loi, il existait un risque qu'ils ne tombent à nouveau dans ce travers. Aussi, l'Eternel a-t-Il voulu leur donner des directives en leur recommandant d'accepter une nouvelle fois la Torah dans un élan d'enthousiasme renouvelé, de sorte que leur adhésion soit parfaite.

Plus fondamentalement, il est possible d'affirmer que ces instructions ne concernaient pas uniquement nos ancêtres, mais s'adressent également aux Juifs de toutes les générations, auxquels elles indiquent la préparation idéale au don de la Torah. Chacun d'entre nous doit savoir que si, à Dieu ne plaise, il ne s'est pas préparé dûment et à temps à cet événement en réparant ses erreurs dans le domaine des *mitsvot* vis-à-vis de l'Eternel comme de celles à l'égard de son prochain, ainsi qu'en se consacrant, avec humilité et dévotion, à l'étude de la Torah et à l'observance des *mitsvot*, il sera couvert de honte. Car que gagne donc le Créateur à donner la Torah à une telle personne qui, par son absence de préparation, ne témoigne pas la moindre motivation ? C'est à propos de ce type d'individus, pour qui la fête de Chavouot se limite à un jour de repos réservé aux jouissances du palais, que le Saint béni soit-Il s'exclame : « Oui, vos néoménies et vos solennités, Mon âme les abhorre, elles Me sont devenues à charge. » (Isaïe 1, 14)

En conclusion, nous pouvons supposer que les sections de Behar, Be'houkotaï et Bamidbar sont lues lors des semaines précédant la fête de

Chavouot afin de signifier à toutes les générations à venir dans leur ensemble, et à chacun de leurs membres en particulier, que tout Juif est soumis à un recensement visant à l'intégrer à la « dynastie de pontifes », « nation sainte » à laquelle il ne pourra prétendre appartenir que s'il met à profit cette période pour se travailler en vue du don de la Torah. Le cas échéant, il se transformera en réceptacle digne de recevoir la Torah, qui s'ancrera durablement en son être, devenu un sanctuaire miniature.

Résumé

- Pourquoi, contrairement aux autres recensements, celui-ci comporte-t-il les détails exacts de son lieu et de sa date ? Ces précisions soulignent sa particularité, qui tient à sa temporalité, puisqu'il se situe après l'inauguration du tabernacle, lors de laquelle les enfants d'Israël devinrent « une dynastie de pontifes et une nation sainte ».
- Les détails spatiaux sont significatifs : le désert de Sinaï est une allusion à notre devoir d'annuler notre ego, tel un désert, pour que la Torah perdure en nous, tandis que la Tente d'assignation renvoie à celui de nous vouer corps et âme à l'étude dans la tente de la Torah pour devenir un réceptacle digne de la Présence divine.
- Les détails temporels sont également riches en enseignements : le mois d'Iyar doit toujours être consacré à un travail sur soi en vue du don de la Torah, en Sivan, don qui se renouvelle d'année en année ; la deuxième année après la sortie d'Egypte, la préparation de nos ancêtres à ce nouveau don était plus poussée que l'année précédente, où ils devaient d'abord se détacher de l'impureté égyptienne.

La primauté du dérekh érets sur la Torah

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte : "Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête. Depuis l'âge de vingt ans et au-delà, tous les Israélites aptes au service, vous les classerez selon leurs légions, toi et Aaron (…)" »

(Nombres 1, 1-3)

Ces versets font part du recensement que le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse d'effectuer le premier Iyar de la seconde année après la sortie des enfants d'Israël d'Egypte. Comme il est précisé, ce dénombrement incluait tous les hommes âgés de plus de vingt ans. Or, la tribu de Lévi ne devait pas y être incluse, ainsi qu'il est dit : « Pour ce qui est de la tribu de Lévi, tu ne la recenseras ni n'en feras le relevé en la comptant avec les autres enfants d'Israël. » (Nombres 1, 49) Il fallait en effet la compter de manière distincte, en incluant tous les mâles à partir d'un mois, comme le souligne la suite du texte : « Fais le dénombrement des enfants de Lévi, selon leur descendance paternelle, par familles ; tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-delà, tu les dénombreras. » (ibid. 3, 15)

Ces différences ne sont pas sans poser de difficultés. Tout d'abord, pourquoi seul le dénombrement de la tribu de Lévi devait-il inclure les mâles dès l'âge d'un mois ? Deuxièmement, nous pouvons remarquer qu'uniquement pour le recensement général des tribus est mentionné le fait qu'on les comptait « par tête » ; pourquoi ce détail fait-il défaut à propos de la tribu de Lévi ?

Entre ces deux types de dénombrement, la Torah évoque le sujet des différents drapeaux des tribus, sous lesquels les enfants d'Israël devaient camper, en fonction de leurs tribus respectives : « Rangés chacun sous une bannière distincte, d'après les signes de la maison paternelle » (ibid. 2, 2). Et Rachi de commenter : « Chaque drapeau comportera comme signe distinctif un morceau d'étoffe colorée suspendu à lui, chaque drapeau présentant une couleur différente, la couleur de chacun correspondant à celle de la pierre de sa tribu fixée au pectoral. » Ce thème des bannières est lui aussi problématique, puisque, comme nous le savons, les enfants d'Israël puisaient leur force dans leur union et leur solidarité ; aussi, comment donc l'Eternel a-t-Il pu exiger que chaque tribu campe séparément sous sa bannière ? A priori, de telles divisions risquaient d'engendrer une scission et un antagonisme entre les tribus, chacune tentant de s'enorgueillir de la beauté particulière de son drapeau. Pourquoi n'avoir pas, au contraire, donné au peuple juif l'instruction de camper tous sous la même bannière, ce symbole de solidarité étant sans doute propre à cultiver cette vertu ?

Tentons tout d'abord de répondre à cette dernière question. Le terme *déguel* (bannière) peut être rapproché du terme *gadlout* (grandeur), laissant entendre que c'est justement cet agencement exemplaire des tribus, placées chacune à un endroit précis par rapport à la Tente d'assignation, qui leur permit d'accéder à la véritable grandeur, celle de la Torah. L'ordre est en effet un des éléments essentiels du *dérekh érets*[3], la structure permettant à l'homme de connaître sa place, puis, en fonction de cela, de remplir sa mission. Le *dérekh érets* a un rôle si prépondérant que nos Sages (Tana debé Eliahou Rabba, 1) vont jusqu'à dire qu'il précède la Torah. Nous comprenons mieux, dès lors, la volonté de Dieu de voir chaque tribu camper sous sa propre bannière, cet arrangement visant à éduquer Ses enfants aux règles de bonne conduite, à leur apprendre à identifier leur place et celle des autres et à respecter la hiérarchie – l'inférieur ne devant pas devancer son supérieur. Le fait de toujours camper selon le même modèle devait ancrer en nos ancêtres la vertu du *dérekh érets*, qui n'est rien moins que le pilier de la Torah.

---

3. Notion polysémique, qui évoque essentiellement un comportement conforme aux règles du savoir-vivre ou à certaines normes éthiques.

L'étude de la Torah d'un homme qui s'y investit corps et âme mais qui, par ailleurs, manque de *dérekh érets*, ne lui sera d'aucun secours, car quel intérêt y a-t-il à étudier avec assiduité si on est habité par des vices tels que la jalousie, la colère ou la haine et qu'on n'éprouve pas de compassion ni ne s'efforce de soutenir son prochain ? En outre, celui qui ne s'habitue pas à se conduire dignement risque davantage de tomber dans le péché. A l'inverse, l'étude de la Torah conjuguée à un mode de vie respectant les règles de *dérekh érets*, est d'une qualité suprême et détient le potentiel de hisser l'homme aux plus hauts sommets spirituels, de le faire tendre vers la perfection.

En outre, celui qui connaît sa place et agit en fonction d'un ordre préétabli, jouira des atouts de l'ordre également dans sa vie privée, qui sera aussi gérée d'après cette dimension. Son organisation personnelle le mènera ensuite naturellement à respecter les cadres spatio-temporels propres au service divin. La vie d'un Juif exigeant constamment de la précision et de l'ordre, cette qualité lui sera d'un grand secours. A présent, si l'on s'en tient au principe formulé par nos Sages selon lequel « les actes des pères sont un signe pour leurs descendants » (cf. Tan'houma, Lekh-Lekha, 9 ; Ramban sur Genèse 12, 2), on peut dire que le fait que chaque tribu campait autour du tabernacle sous son drapeau et conformément à l'agencement fixé par Dieu, a eu un effet structurant sur les générations à venir, les aidant à s'organiser autour de règles fixes, à respecter cet aspect du *dérekh érets* si déterminant dans la vie d'un Juif observant.

Une autre prérogative d'une vie ordonnée est la présentation soignée et respectable de la personne qui la mène. La gravité de la négligence est telle que nos Sages affirment qu'« un érudit qui a une tache sur son vêtement est passible de mort » (Chabbat, 114a), car il crée une profanation du Nom divin. A l'inverse, un érudit qui soigne son aspect extérieur peut le sanctifier par la bonne impression qu'il donne au public. Celui-ci peut en effet attirer certains de ses frères égarés vers nos sources et les inciter à se rapprocher de leur Père céleste – la dignité extérieure des Juifs religieux constituant, pour ceux qui ne le sont pas, une preuve qu'ils ne vivent pas dans la médiocrité et la négligence, mais mènent au contraire une existence heureuse et digne.

Enfin, les différents drapeaux en fonction desquels campaient les tribus ont également une valeur symbolique en cela qu'ils renvoient au respect de

l'individualité. D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, le drapeau est resté symbole de liberté, chaque pays indépendant en possédant un propre. Ainsi, lorsque les tribus campaient sous leurs bannières en suivant l'ordre divin préétabli, la liberté et l'individualité de chacune étaient préservées, outre le fait que les portes des tentes ne donnaient pas les unes sur les autres (Baba Batra, 60a). A l'inverse, si les enfants d'Israël avaient campé en un grand groupe, plutôt que selon des subdivisions en tribus, le désordre aurait sans doute régné et les entrées des tentes se seraient certainement fait face.

Il est intéressant de noter que c'est justement cette qualité que releva Balaam (Bilam) le mécréant lorsque, en route pour maudire le peuple juif, il se mit à son insu à le bénir. Il s'exclama ainsi : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! » (Nombres 24, 5), en allusion à la pudeur et à la dignité exemplaires des enfants d'Israël, dont les entrées des tentes ne donnaient pas l'une sur l'autre (cf. Yalkout Chimoni, Nombres, 771).

Lorsque toute tribu ou toute famille est respectée dans sa singularité et qu'on accorde à chacune la liberté si vitale qui lui revient, c'est l'expression la plus éloquente du *dérekh érets*. A cet égard, il incombe à l'homme de s'habituer à ne pas se mêler de ce qui ne le regarde pas. L'intention n'est pas ici d'affirmer qu'il faudrait se détacher complètement de son alter ego ; au contraire, il nous appartient de nous préoccuper de sa situation personnelle et de ses états d'âme, de tendre une oreille attentive à ses difficultés et de nous montrer prêts à lui porter secours, en veillant toutefois à respecter son intimité. Malheureusement, combien d'individus s'intéressent à leur prochain uniquement pour satisfaire leur curiosité insatiable, tandis que le souci de l'autre n'est qu'un prétexte dissimulant leur indiscrétion !

Pour en revenir à nos questions initiales – pourquoi la tribu de Lévi était comptée à part, par un recensement incluant les mâles dès l'âge d'un mois, et pourquoi la notion de compte « par tête » n'y figure pas –, proposons l'explication suivante.

Cette distinction met en valeur le statut particulier de cette tribu, dont l'Eternel est l'héritage. Tel est le sens de la comparaison donnée par Rachi : « La légion du Roi mérite d'être recensée à part. » (Exode 1, 49) Ainsi, de par leur sainteté suprême et intrinsèque, les membres de la tribu de Lévi devaient être comptés dès l'âge d'un mois, car dès leur naissance, ils sont rattachés à

la légion du Roi. D'ailleurs, nos Maîtres affirment (cf. Rachi, Genèse 29, 34) que lorsque Lévi naquit à Jacob, les anges l'amenèrent auprès du Saint béni soit-Il afin qu'Il lui donne la bénédiction de pouvoir servir dans Sa demeure. Comme en rappel symbolique de cette sanctification immédiatement post-natale, les descendants de Lévi sont inclus dans la légion de l'Eternel dès l'âge d'un mois.

A présent, l'expression « par tête » n'a pas été employée au sujet du recensement de cette tribu, car elle ne sied pas à la sainteté des personnes servant dans la légion du Roi. D'autre part, en hébreu, *goulgolèt*, elle est proche du terme *guilgoul*, signifiant réincarnation, processus visant à réparer les manquements de son existence précédente, qui ne s'appliquait certainement pas aux pieux serviteurs de Dieu qui composaient la tribu de Lévi. Leur mission, qu'ils remplissaient fidèlement, était d'amener le monde à sa réparation en rétablissant le royaume divin, et ce, par le biais de leur service au tabernacle, incluant l'apport des sacrifices.

Si l'agencement particulier de leur campement, en fonction des drapeaux, constituait, pour les enfants d'Israël, une leçon de *dérekh érets*, le statut distinctif de la tribu de Lévi était propre à leur enseigner l'existence d'une tribu supérieure aux autres de par sa remarquable proximité du Créateur. Le fait que seuls les membres de celle-ci campaient dans le cercle le plus proche de la Tente d'assignation, alors que tout le reste du peuple campait dans le cercle extérieur, confirmait, pour tous, la prééminence de leur tribu. Rappelons ici le sort amer que connurent Coré (Kora'h) et sa coterie lorsque, faisant fi des règles du *dérekh érets*, ils osèrent remettre en question la légitimité du statut de Moïse. Cet épisode tragique met en exergue notre devoir de connaître notre place et de nous en satisfaire, et constitue une mise en garde contre une recherche de la grandeur faite sur le compte d'autrui – d'autant plus condamnable lorsqu'on n'en est soi-même pas digne. Celui qui, au contraire, se comporte dignement, aura le mérite de se distinguer également en Torah et de procurer de la satisfaction à son Père céleste.

Enfin, le fait que l'ordre du recensement fut donné à Moïse en Iyar, mois de préparation au don de la Torah qui a lieu en Sivan, nous enseigne que celui qui désire la recevoir de manière optimale, doit préalablement s'éduquer aux règles du *dérekh érets*, qui en constituent la base, comme il est dit : « Les règles du *dérekh érets* précèdent la Torah » (Tana debé Eliahou Rabba, 1).

Résumé

- Pourquoi les membres de la tribu de Lévi devaient-ils être recensés dès l'âge d'un mois, alors que ceux des autres ne l'étaient qu'à partir de vingt ans ? Pour quelle raison la Torah ne mentionne-t-elle pas le fait que la tribu de Lévi devait être comptée « par tête » ? Le campement du peuple juif selon les bannières des tribus ne risquait-il pas de compromettre sa solidarité ?
- Le mot drapeau, *déguel*, peut être rapproché du mot *gadol*, grand, en allusion à la grandeur de la Torah à laquelle la hiérarchie des bannières permettait aux enfants d'Israël d'accéder, chacun connaissant sa place et son niveau. De plus, ce modèle structuré de campement ancra en eux la notion salutaire de l'ordre qui, avec celle de temporalité, est l'une des bases de la Torah.
- Le drapeau est l'emblème de l'individualité et représente le respect de l'intimité, pudeur caractéristique de notre peuple, comme le souligna Balaam.
- Les membres de la tribu de Lévi ont un statut particulier par rapport aux autres : ils appartiennent à la légion du Roi, qu'ils rejoignent dès l'âge d'un mois. De par leur noblesse spécifique, l'expression « par tête » ne leur convient pas, outre le fait qu'elle renvoie à l'idée de réincarnation, qu'ils ne subissent certainement pas.

Le campement par drapeau et la grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï

« Rangés chacun sous une bannière distincte, d'après leurs tribus paternelles, ainsi camperont les enfants d'Israël ; c'est en face et autour de la Tente d'assignation qu'ils seront campés. »

(Nombres 2, 2)

Le Midrach Tan'houma (Nombres, 12) nous rapporte le dialogue qui se tint entre le Saint béni soit-Il et Moïse au sujet du campement des tribus autour

du tabernacle. Dieu donna à ce dernier l'instruction de faire camper chaque tribu sous sa bannière, ce à quoi il objecta qu'imposer à chacune, désignée par son propre drapeau, un emplacement particulier risquait de susciter des querelles au sein du peuple, les uns étant plus proches du tabernacle que les autres. Et l'Eternel de répondre que, de même que le patriarche Jacob avait, avant sa mort, transmis à ses fils l'ordre dans lequel ils transporteraient son cercueil, ainsi devaient-ils à présent camper autour du tabernacle.

Le Ari, zal, affirme (« Peri Ets 'Haïm », la prière, introduction) qu'il existe douze portes célestes accueillant les prières, en parallèle à ce nombre de tribus, chacune d'elle représentant l'une de ces portes, qui correspondent chacune à un *noussa'h*[4] particulier – aussi n'est-il pas souhaitable de changer le *noussa'h* dont on a hérité. Si l'on comprend aisément la logique selon laquelle chaque tribu devait avoir une place fixe autour du tabernacle, de même qu'elle possède sa propre porte dans le ciel, il est plus difficile d'appréhender la nécessité d'un drapeau distinct sous lequel elle devait camper.

Il semble que le Saint béni soit-Il désirait à la fois que les enfants d'Israël soient proches de Sa Présence – ce pour quoi Il ordonna qu'ils campent tous autour du tabernacle – et que la paix règne en leur sein. Par conséquent, en dépit de l'emplacement respectif des tribus, plus ou moins proche du tabernacle, il incombait à chacune de considérer les autres comme plus grandes qu'elle. Même celles qui bénéficiaient d'une plus grande proximité de la Présence divine, devaient attribuer ce privilège à une décision de l'Eternel et non à leur propre grandeur. Un travail personnel était donc exigé de tout individu, travail qui lui permettrait de découvrir la spécificité de l'autre et de l'estimer davantage que lui-même. D'ailleurs, le terme *déguel* (drapeau), à rapprocher du terme *gadelout* (grandeur), souligne justement cette fonction propre aux drapeaux, celle de rappeler à l'homme la valeur de son prochain, conception positive qui constitue la véritable grandeur et mène à la solidarité.

A l'inverse, le manque de considération pour notre alter ego est un défaut très préjudiciable, comme en témoignent nos Maîtres (Yevamot, 62b) selon

---

4. Version donnée de la prière, différente selon la communauté d'origine.

lesquels les disciples de Rabbi Akiba furent frappés de mort pour s'être manqué de respect mutuel, c'est-à-dire pour n'avoir pas ressenti la supériorité de leur prochain sur eux. Un des *Tanaïm* va jusqu'à dire : « J'ai appris beaucoup de Torah de mes maîtres, et encore plus de mes compagnons d'étude, et de mes élèves plus que de tous ! » (Makot, 10a) Il estimait au plus haut point ses élèves, auxquels il attribuait la plus grande part de son propre apprentissage en Torah. Car s'il est vrai que notre maître nous enseigne la Torah, ce sont nos élèves qui nous poussent à en aiguiser la compréhension et auprès desquels on la vit véritablement. Ceci rejoint une autre déclaration de l'un de nos Sages : « Ou bien un compagnon d'étude, ou bien la mort » (Taanit, 23a) ; autrement dit, si un homme n'a pas quelqu'un avec qui étudier et duquel il peut apprendre et évoluer, du fait qu'il le considère supérieur à lui, il est comme privé de vie. Dans le même esprit, le mont Sinaï fut choisi comme théâtre pour le don de la Torah parce qu'il se jugeait inférieur aux autres (Nombres Rabba 13, 3). Aussi, même si un homme a une ascendance plus noble que son prochain, il lui appartient, plutôt que de trop présumer de lui-même, de déceler la grandeur de ce dernier et de lui témoigner beaucoup de respect.

Lors d'un de mes séjours au Brésil, il m'arriva de rendre visite à une famille très riche. A cette période, ils avaient justement un long week-end de congé. Je leur demandai alors comment ils avaient prévu de meubler leur temps, et ils me répondirent qu'ils possédaient une très grande résidence secondaire qu'ils s'apprêtaient à rejoindre et dans laquelle ils avaient organisé toutes sortes de distractions. Pendant ces jours-ci, ils resteraient donc cloîtrés dans cette maison, complètement à l'écart du monde afin de profiter au maximum. Parmi eux, vivait une dame âgée, qui avait perdu son mari il y a peu de temps. Elle intervint en disant qu'elle avait entendu qu'il ferait froid, se désolant du fait qu'elle ne pourrait pas aller à la mer. Je fus choqué de constater que c'est ce qui pouvait préoccuper cette femme qui venait de perdre son époux. Poursuivant la conversation, je leur demandai s'ils s'étaient souciés d'inclure dans leur programme des activités spirituelles, comme la prière ou des cours de Torah, afin de procurer également de la satisfaction à l'Eternel, qui leur avait si généreusement accordé tant de biens. Mais un silence consterné fut leur seule réponse. Car, leur unique aspiration étant de se sentir supérieurs aux autres par la variété de jouissances qu'ils pouvaient se permettre pendant

leur temps libre, ils n'avaient même plus le loisir de se soucier de leur spiritualité…

Pour en revenir au Midrach cité en préambule, Moïse craignait que la place de choix de certaines tribus par rapport à d'autres ne crée un climat de haine. Le Saint béni soit-Il le rassura alors en lui affirmant que cette situation serait au contraire très profitable, puisque chaque tribu s'exercerait à voir l'autre dans sa différence et à considérer celle-ci comme un atout. Ainsi, celui qui serait plus proche du tabernacle estimerait son prochain, plus éloigné, davantage que lui-même, tandis que ce dernier aspirerait à l'égaler dans sa proximité de la Présence divine.

Déceler la grandeur de son alter ego est primordial, car celui qui, aveuglé par sa suffisance, n'y parvient pas, ne pourra pas non plus appréhender celle du Créateur (cf. Deutéronome 8, 14 ; Sota, 4b). Les tribus les plus proches du tabernacle devaient se travailler davantage pour intégrer cette conception et ressentir, en dépit de la situation apparente, la prééminence des autres ; seulement alors méritaient-elles d'être réellement proches de la Présence divine.

Quelqu'un m'a une fois raconté avoir vu un grand Rav, qui s'apprêtait à rentrer chez lui, mais qui, après avoir ouvert la porte de sa demeure, l'a aussitôt refermée pour faire demi-tour et rester dans la cage d'escalier. Cet homme demanda au Rav pourquoi il n'avait pas pénétré dans sa maison, et il lui expliqua qu'une aide ménagère était en train d'y chantonner gaiement et que s'il entrait, elle serait contrainte de s'arrêter ; il préférait donc s'en abstenir afin de ne pas la déranger et ternir sa bonne humeur. Cette remarquable anecdote illustre combien nous devons et pouvons penser à l'autre et donner la préséance à son point de vue et son bien-être.

Un autre élément du Midrach précité mérite notre attention. L'Eternel ordonna à Moïse d'organiser le campement des enfants d'Israël conformément à l'ordre, établi par Jacob avant sa mort, selon lequel ses fils transporteraient son cercueil. Pourtant, à l'heure où quelqu'un perd un proche parent, il ne cherche pas à être honoré, donc comment comparer ces deux situations ? En effet, suite au décès du patriarche, la concurrence et la jalousie ne régnaient pas au sein des tribus, toutes plongées dans la détresse,

tandis qu'au moment où leurs emplacements distincts allaient être établis, elles risquaient vraisemblablement d'être en proie à ces vices.

De fait, le Maître du monde désirait ainsi signifier à Moïse que le travail qui reposait dorénavant sur les épaules des tribus était de parvenir à la grandeur, c'est-à-dire d'instaurer cette atmosphère particulière, semblable à celle qui régnait au moment du départ de Jacob de ce monde, où la jalousie n'a pas de place. Or, ce qui les préserverait de ce défaut, c'est le regard valorisant qu'elles porteraient sur les autres, qu'elles considéreraient comme supérieurs à elles. Dieu leur fit donc comprendre que telle était la raison de leurs emplacements particuliers autour du tabernacle et des bannières sous lesquelles elles devaient respectivement camper, celles-ci leur rappelant leur devoir de considérer la grandeur et la prépondérance d'autrui.

Un jour, alors que je marchais en compagnie d'un nanti, je le vis soudain se baisser pour ramasser une petite pièce qu'il avait aperçue sur le sol. Je le questionnai sur son comportement étrange, et il me raconta que, dans sa jeunesse, ces petites pièces avaient tant de valeur pour lui qu'il ne pouvait les négliger jusqu'à ce jour, bien qu'il fût désormais riche. Ceci corrobore l'enseignement de nos Sages : « la loi pour une pièce est la même que celle pour cent » (Sanhédrin, 8a), car de chaque pièce, on peut en gagner cent. De l'importance de chaque petite pièce, nous pouvons déduire, a fortiori, celle de chaque homme. Tout Juif recèle une valeur inestimable ; il nous est interdit de le mépriser, et il nous incombe au contraire de l'estimer au plus haut point.

Telle était justement la vertu par laquelle les enfants d'Israël se distinguaient lors de leur traversée du désert : chacun mettait en valeur les qualités de son prochain. Ceux qui étaient plus proches du tabernacle attribuaient ce privilège à la décision divine, et non à leur propre mérite, et considéraient les membres des autres tribus comme plus grands qu'eux, tandis que ces derniers les vénéraient et aspiraient à mériter eux aussi une telle proximité de la Présence divine.

La grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï

Nous pouvons nous demander quel mérite valut à Rabbi Chimon bar Yo'haï d'avoir une sépulture si fréquentée, tout au long de l'année. Il y eut de nombreux autres *Tanaïm* et justes, et pourtant, nulle autre sépulture n'est

ainsi visitée par des milliers de pèlerins. Un autre signe de sa grandeur hors pair est le fait que personne ne jeûne le jour de sa *Hiloula*[5]. Le Ari, zal, rapporte à cet égard (« Peri Ets 'Haïm », Sefirat Haomer, 7) que Rabbi Chimon punit Rabbi Avraham Beroukhim, l'un des élèves du Ari, qui avait prononcé à Lag Baomer[6], jour de sa *Hiloula*, la prière de consolation qui fait partie du rituel du neuf Av. Pourtant, certains ont justement l'habitude de jeûner et de s'affliger lors des jours commémorant la disparition de justes, comme le soulignent les décisionnaires (Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 580, 2) qui énumèrent les jours lors desquels le peuple juif a pris sur lui la coutume de jeûner – notamment le sept Adar, jour de la *Hiloula* de Moïse.

La Guemara rapporte (Talmud de Jérusalem, Sanhédrin 6, 2) que lorsque Rabbi Akiba donnait cours, il faisait asseoir Rabbi Meïr à l'avant, tandis que Rabbi Chimon bar Yo'haï était assis tout à l'arrière. Le maître, constatant la déception visible de ce dernier, le questionna à ce sujet, et l'élève lui expliqua que sa déconvenue était due à sa place, au fond de la pièce. Rabbi Akiba lui répondit alors : « Contente-toi du fait que Dieu et moi connaissons ta valeur ! »

Cette anecdote ne manque de nous surprendre. Serait-ce à dire que Rabbi Chimon recherchait les honneurs, et, si ce n'est pas le cas, que traduit son désappointement ?

A la lumière de nos éclaircissements concernant la signification profonde du campement du peuple juif selon les bannières des tribus, nous pouvons expliquer que Rabbi Chimon bar Yo'haï désirait être assis à l'avant afin d'être dans une position où il devrait se travailler pour déceler la grandeur de ses compagnons. En effet, l'élève qui jouit d'une place de choix doit, davantage que les autres, s'efforcer de considérer qu'il ne le mérite pas, mais que ce privilège est simplement dû à la décision du maître, alors que ses compagnons sont en réalité plus grands que lui. C'est justement à ce défi qu'il aspirait. C'est pourquoi, Rabbi Akiba, conscient de ses ambitions, lui répondit : « Contente-toi du fait que Dieu et moi connaissons ta valeur »,

---

5. Jour commémorant le décès d'un juste.
6. Trente-troisième jour du *Omer*, marqué par la *Hiloula* de Rabbi Chimon bar Yo'haï.

c'est-à-dire la pureté de tes intentions ; ta seule volonté de travailler tes traits de caractère est déjà considérée comme une réelle maîtrise de toi.

Un autre point démontre la grandeur exceptionnelle de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Dans l'hymne chanté en son honneur, nous disons : « "Créons l'homme" a été dit pour toi ». Autrement dit, lorsque le Saint béni soit-Il a prononcé cette phrase avant de créer Adam, Il a estimé qu'il valait la peine de le mettre au monde bien qu'il fauterait, parce que Rabbi Chimon, qui descendrait plus tard de lui, serait d'une piété telle que sa pureté égalerait celle du premier homme avant le péché.

Nos Sages rapportent par ailleurs (cf. Chabbat, 33b) que Rabbi Chimon, qui vivait à l'époque de la domination romaine, lutta avec une remarquable dévotion pour continuer à étudier la Torah et assurer qu'elle soit aussi étudiée par ses coreligionnaires. Il agit ainsi au péril de sa vie, ne manquant pas de proclamer publiquement son opposition aux Romains, et fit tout son possible pour que le peuple juif ne subisse pas leur influence.

Combien nous trouvons-nous loin de ce niveau, nous qui sommes si influencés par ce que nous voyons ! Ainsi, dès qu'un nouveau chapeau sort sur le marché, nous nous empressons de l'acheter. J'ai eu vent de l'histoire d'un certain *Admour*[7] qui entra une fois dans sa maison d'étude arborant un chapeau au lieu de son *schtreimel*[8] habituel. Ses adeptes, interdits par le spectacle, se demandèrent s'il avait abandonné sa *'hassidout*[9]. Il leur expliqua alors : « J'ai vu un non-juif marcher dans la rue avec un *schtreimel* et, bien qu'il ait agi par moquerie, je ne peux plus en porter moi-même parce que cette vision m'a influencé. » Cette anecdote illustre, une fois de plus, le pouvoir suggestif des spectacles qui s'offrent à nous. C'est justement contre cet effet que lutta Rabbi Chimon.

De même que les Hasmonéens résistèrent à l'hellénisme et étudièrent la Torah en dépit des décrets des Grecs, Rabbi Chimon en fit de même vis-à-vis

---

7. Maître d'une *'hassidout*.
8. Chapeau de fourrure porté par les *'Hassidim* et leurs maîtres.
9. Mouvement initié par le Baal Chem Tov, qui se développa en Europe à partir du 18è siècle, et qui est centralisé autour d'un *Rebbe* ou d'un *Admour*.

de la culture romaine et étudia malgré l'interdit promulgué. A ces deux époques, ces justes firent preuve d'un grand dévouement. Néanmoins, au temps des Hasmonéens, un miracle collectif eut lieu et tout le peuple juif fut épargné, alors que du temps de Rabbi Chimon, lui seul bénéficia d'une protection particulière, puisque l'Eternel le protégea des poursuites ennemies. Aussi, conformément aux instructions de nos Maîtres, c'est uniquement ce premier miracle qui doit être commémoré à travers toutes les générations par la fête de 'Hanoukka. Par contre, afin de se souvenir de la grandeur incomparable de Rabbi Chimon bar Yo'haï, le jour de sa *Hiloula* est célébré par des foules de personnes allant pèleriner sur sa tombe.

Ainsi donc, contrairement à ce que nous pensons, tout ce que nous voyons exerce sur nous une influence indéniable, serait-ce à notre insu.

A une certaine occasion, un homme me raconta qu'il avait commis une faute très lourde vis-à-vis de son patron et qu'il ignorait complètement comment il en était arrivé là. Je lui demandai aussitôt s'il lui arrivait de voir des images indécentes, par exemple dans des journaux, ce à quoi il répondit par l'affirmative. Je lui expliquai qu'il n'était pas du tout étonnant qu'il en soit venu à agir de manière si basse, parce que ce type de visions nous influence énormément et refroidit notre foi en Dieu.

Le manque de clairvoyance que nous subissons après avoir été exposés à de telles images peut être comparé à une chambre très éclairée par le soleil, dans laquelle on fixe un rideau : la lumière en sera quelque peu diminuée. Puis, si on en place un second, elle le sera encore davantage, et ainsi de suite, le nombre croissant de rideaux atténuant de plus en plus la lumière entrant dans la pièce. Or, le même phénomène se vérifie au niveau spirituel, où chaque nouvelle vision indécente obscurcit nos yeux, créant un véritable écran entre nous et le Créateur et affectant notre foi en Lui.

C'est ainsi qu'une obscurité grandissante enveloppe l'homme, qui devient alors plus vulnérable au péché. Aussi lui incombe-t-il de prendre les devants en préservant la pureté de ses yeux. Cependant, s'il lui arrive, à Dieu ne plaise, de fauter, il doit immédiatement se débarrasser de l'écorce qui s'est déposée sur lui, en se trempant dans un *mikvé* et en soutenant davantage les personnes démunies et celles qui étudient la Torah. Il veillera ainsi à réparer

son délit avant qu'il ne soit trop tard, avant qu'il ne le réitère jusqu'à le considérer comme un acte licite (cf. Yoma, 86b).

Telle était justement la préoccupation majeure de Rabbi Chimon : éviter que les enfants d'Israël subissent, sans s'en rendre compte, l'influence néfaste des Romains. D'où sa grandeur d'âme exceptionnelle.

Résumé

- Le Midrach rapporte l'objection de Moïse au projet divin concernant l'ordre de campement des tribus, ce dernier craignant que cette situation ne cause jalousie et querelles parmi elles. Dieu répondit qu'elles camperaient dans le même ordre que celui fixé par Jacob avant sa mort pour transporter son cercueil. Pourquoi cet agencement et quel est le sens des bannières qui le définissaient ?

- Ce positionnement particulier visait à inciter les enfants d'Israël à se travailler et à considérer leur prochain comme supérieur : ceux qui étaient plus proches du tabernacle devaient attribuer leur place de choix à une décision divine plutôt qu'à leur mérite, tandis que ceux qui en étaient plus éloignés devaient aspirer à atteindre le niveau de proximité divine des premiers. Le drapeau (*déguel*) éduquait donc l'homme à percevoir la grandeur (*gadelout*) d'autrui.

- Les élèves de Rabbi Akiba moururent pour s'être manqué de respect mutuel, c'est-à-dire pour n'avoir pas su déceler la supériorité de leur alter ego. D'où l'enseignement de nos Maîtres : « ou un compagnon d'étude, ou la mort », car sans celui-ci que l'on estime plus que soi et duquel on peut apprendre, on est comme privé de vie.

- Quel mérite valut-il à Rabbi Chimon bar Yo'haï que tant de personnes se recueillent chaque jour sur sa tombe – et en particulier lors de sa *Hiloula* ? Il se distinguait par le travail sur soi qu'il effectuait, comme en témoigne sa déception d'être assis à l'arrière lors du cours donné par Rabbi Akiba, du fait qu'à l'avant, il aurait dû fournir davantage d'efforts pour réaliser la supériorité de ses compagnons sur lui.

- Rabbi Chimon détenait également un autre mérite de taille : il mit sa vie en péril pour étudier et enseigner la Torah sous la domination romaine, contre

laquelle il s'opposa ouvertement. Les Hasmonéens, qui agirent dans le même sens contre l'hellénisme, bénéficièrent d'un miracle collectif, à l'origine de le fête de 'Hanoukka, tandis que Rabbi Chimon, qui fut l'objet d'un miracle individuel, voit son souvenir perpétré par la célébration de sa *Hiloula*.

- Toute vision interdite et tout péché influencent l'homme et portent atteinte à sa clairvoyance, à l'image d'une pièce éclairée par le jour, obscurcie par l'ajout de rideaux. Aussi le pécheur doit-il immédiatement se corriger afin de ne pas sombrer dans une opacité aveuglante.

La spécificité de la tribu de Lévi

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Qu'on fasse le relevé des enfants de Kehat entre les autres descendants de Lévi, selon leurs familles, par maisons paternelles, depuis l'âge de trente ans et plus, jusqu'à l'âge de cinquante ans : quiconque est admissible au service, à l'exécution d'une tâche dans la Tente d'assignation (…)" »

(Nombres 4, 1-3)

Les versets précités introduisent le long détail des différentes tâches saintes dont étaient chargés les fils de Kehat, tâches qui incluaient notamment le démontage et la remise en place du tabernacle et de ses ustensiles lors de la traversée du désert. Puis, dans la section de Nasso sont évoqués le recensement des enfants de Gerson et de Merari, ainsi que leurs fonctions respectives dans le port du tabernacle et de ses objets de culte.

Nous pouvons nous interroger sur le choix de la Torah, généralement très concise, de s'attarder, avec un tel souci de précision, sur les diverses tâches saintes de chacun des fils de Lévi. A l'opposé, de nombreuses lois ne sont pas transcrites explicitement, mais doivent être déduites uniquement par allusion,

comme par exemple les trente-neuf travaux interdits du Chabbat et tous leurs dérivés, déduits de ceux effectués au tabernacle (Chabbat, 49b). Ce langage implicite est d'autant plus étonnant au regard des longs détails qui, comme nous l'avons indiqué, caractérisent le passage évoquant les tâches relatives au tabernacle. Enfin, la difficulté s'accentue si l'on considère que celles-ci ne concernaient que nos ancêtres, à des époques données et révolues – du temps du tabernacle puis du premier et du second Temple –, tandis que les travaux interdits le Chabbat, que nos Sages se sont escrimés à lire entre les lignes du texte saint, sont d'une éternelle actualité.

De fait, comme le souligne le Rambam (Chemita Veyovel 13, 13), les Lévites incarnent l'élite qui se consacre à la Torah. Déjà en Egypte, cette tribu se consacrait à l'étude de la Torah et, contrairement aux autres, elle ne fut pas asservie. Puis, plus tard, alors que l'ensemble du peuple fauta en construisant le veau d'or, la tribu de Lévi s'en abstint, restant fidèle à l'Eternel et à Moïse (cf. Exode 32, 26). Cette idole construite par les enfants d'Israël était le symbole des vanités de ce monde, prônées par l'Egypte, pays regorgeant d'abominations ; c'est donc de ces vanités que les Lévites surent se tenir à l'écart et desquelles ils ne subirent pas l'influence.

C'est pourquoi la Torah s'est attardée sur le détail des tâches des Lévites au tabernacle, afin de donner du poids à ces représentants de la Torah. En outre, de même que les membres de la tribu de Lévi étaient largement minoritaires par rapport à ceux des autres tribus, ainsi, seule une minorité de personnes se vouent à l'étude de la Torah, rôle de choix auquel tous ne peuvent prétendre. Les longues descriptions des fonctions des Lévites visent également à nous communiquer notre devoir de nous travailler afin de bâtir en nous un sanctuaire pour l'Eternel, qui pourra alors résider en nous, conformément aux paroles du poète : « Dans mon cœur, je construirai un tabernacle » (Rabbi Elazar Ezkari, Séfer 'Harédim).

La Torah a donc insisté sur les tâches confiées aux Lévites afin de nous prouver l'inestimable grandeur de ceux qui se vouent à la Torah – dont la tribu de Lévi est le représentant – et de nous transmettre notre devoir de faire de nous un réceptacle pour la Présence divine, à l'instar du tabernacle pour la construction duquel nos ancêtres investirent de nombreux efforts. L'homme qui parviendra à réaliser cette noble mission ressentira que la

Torah est partie intégrante de lui-même, tandis que son étude acharnée lui fera découvrir les secrets et les merveilles de la Création.

La Torah rapporte (Exode 19, 10-15) l'ordre divin à Moïse, selon lequel les enfants d'Israël devaient se préparer durant deux jours pour le don de la Torah. Or, nos Sages affirment (Chabbat, 87a) que, de sa propre initiative, Moïse ajouta un jour, leur donnant l'instruction de se préparer à cette révélation pendant trois jours. Deux enseignements peuvent être déduits de cet épisode. Le premier est la remarquable grandeur des Lévites, dont Moïse faisait partie, puisque ce dernier parvint à obtenir la ratification de l'Eternel concernant le jour supplémentaire de préparation qu'il avait imposé au peuple. Les membres de la tribu de Lévi étaient donc vraisemblablement dotés d'un pouvoir particulier qui leur permettait d'ajouter à l'ordre divin. De même, lorsque les enfants d'Israël fautèrent en construisant le veau d'or, Moïse obtint, après maintes supplications, le pardon du Créateur, qui agréa ses prières et « se consola ».

Nous apprenons également que, pour tout ce qui a trait à la crainte de Dieu, il n'y a pas de limite fixe, et quiconque en fait plus est digne de louanges. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il se réjouit de la suggestion de Moïse, à laquelle Il donna aussitôt Son aval.

Tout Juif a l'obligation de bâtir en lui un sanctuaire pour l'Eternel. Néanmoins, ce sanctuaire doit avoir la dimension d'une miniature, c'est-à-dire qu'en dépit de ses connaissances en Torah et de sa méticulosité dans l'observance des *mitsvot*, l'homme doit se rabaisser et non se mettre en avant, au risque de tomber dans le travers de l'orgueil et de perdre ses acquis en Torah – celle-ci ne se maintenant durablement qu'en une personne humble. En effet, il arrive parfois à l'homme de penser que toute sa réussite est due à sa force ou à son intelligence. D'où la nécessité de construire en soi un petit sanctuaire pour le Créateur, afin de réaliser que ce monde, comme soi-même, a un Maître suprême qui dirige et régit tous les événements.

Dans les Psaumes (99, 6), nous pouvons lire : « Moïse et Aaron étaient parmi Ses prêtres, Samuel parmi ceux qui invoquaient Son Nom », et nos Maîtres de commenter (Nombres Rabba 18, 8) que le prophète Samuel était aussi grand que Moïse et Aaron réunis, interprétation qui ne manque de nous interpeller. Comment donc parvint-il à un tel niveau ? C'est justement son humilité

exceptionnelle qui le hissa à de si hauts sommets. D'une modestie exceptionnelle, il ne profita jamais de sa position pour s'imposer au peuple. En outre, loin de trouver cela indigne d'un dirigeant, il se donnait toujours la peine de se déplacer d'un endroit à l'autre. Avant de quitter ce monde, il témoigna n'avoir jamais demandé à personne le moindre service ; quand il devait accomplir une tâche, il le faisait toujours lui-même (cf. Samuel I 12, 3 ; Nedarim, 38a). Cet effacement fut la clé de son élévation.

A l'opposé, nous trouvons dans la Torah un autre personnage haut placé, mais qui connut une déchéance dramatique. Il s'agit de Coré, qui comptait parmi les personnes portant l'Arche sainte (Nombres Rabba 18, 3), et qui, à cause d'un sentiment d'orgueil exacerbé, tomba dans les plus profonds abîmes. Alors qu'il pensait être apte à diriger le peuple juif, il perdit finalement même sa position de porteur de l'Arche.

De nos jours, le monde s'est malheureusement beaucoup dégradé. La plupart d'entre nous ne se donnent pas la peine de bâtir en eux un sanctuaire pour l'Eternel. Face à une telle situation où l'homme ne s'efforce pas de se rapprocher de son Créateur, le mauvais penchant en profite pour exciter ses sens et le faire tomber de Charybde en Sylla (cf. Rachi sur Lévitique 26, 14-15).

L'année 2010 a été marquée, dans le monde arabe, par de violentes émeutes. Tout commença lorsque leur livre saint fut profané dans l'une des prisons de Cuba. Les musulmans réagirent férocement et de terribles massacres commencèrent, au point qu'en Indonésie on atteignit le tragique record de trois cents morts en une seule journée. Lorsque les Etats-Unis prirent conscience que les émeutes avaient dépassé toute proportion et tout contrôle, ils s'empressèrent, dans l'espoir de calmer la situation, de présenter publiquement, au monde arabe, leurs excuses pour ce qui s'était passé, et s'offrirent à lui faire don de millions de livres du Coran à l'intention du public musulman.

Dans notre génération, il serait difficile de trouver quelqu'un qui se lèverait pour récrier toutes les attaques que subit le monde de la Torah. Personne ne s'indigne ni ne proteste contre les humiliations que nous essuyons, et l'histoire poursuit son cours comme si de rien n'était. Le décalage entre la violente réaction des musulmans lorsqu'il leur a semblé qu'on avait profané

ce qu'ils vénèrent, et notre silence face aux incessants assauts de toutes parts contre notre religion, serait pourtant de nature à nous interpeller. Comment restons-nous impassibles aux moqueries que nous subissons, nous, fidèles représentants de la tribu de Lévi, qui vouons notre existence à la Torah ?

C'est que, pour glorifier le Nom divin dans le monde, nous n'avons d'autre choix que de rester unis, afin de former une muraille contre quiconque tenterait de porter atteinte à la "vigne d'Israël".

Nous trouvons dans la Torah (Exode 19, 8 ; 24, 7) que Moïse rapporta au Saint béni soit-Il la célèbre déclaration des enfants d'Israël, « Nous ferons et nous comprendrons ». Pourquoi donc jugea-t-il nécessaire de rendre compte de ces paroles à Dieu, alors que, de toute évidence, Il en avait déjà connaissance ?

En réalité, il existe deux types de réponses positives : celle qui traduit une réelle volonté de l'homme, et celle qui, au contraire, n'est que verbale et hypocrite – la bouche et le cœur n'étant pas en accord. Aussi, Moïse signifia à l'Eternel que les enfants d'Israël s'étaient verbalement engagés à accepter la Torah, mais que, en tant qu'être humain, il n'était pas en mesure de connaître leur réelle motivation intérieure, seul Lui, qui « scrute les reins et les cœurs », détenant ce pouvoir.

Le fait que le Maître du monde descendit ensuite Lui-même sur la montagne pour se révéler à Ses enfants vint prouver que, lors de leur déclaration, ils étaient entiers et sincères. En outre, cette proclamation faite à l'unisson, comme un seul homme doté d'un seul cœur, permit à la Torah de résider en eux. Ceci illustre l'incommensurable pouvoir de l'unité, que nous pouvons exploiter pour nous plier à la parole divine. La solidarité entre les hommes peut les élever à de très hauts niveaux et les assister dans leur construction personnelle de petits sanctuaires.

Le 'Hatam Sofer (sur Maximes de nos Pères 6, 4) affirme que chaque Juif a l'obligation de se comporter comme un membre de la tribu de Lévi, et ce, en consacrant son temps à l'étude de la Torah. Celui qui n'est pas capable de se cloîtrer toute sa vie dans la tente de la Torah doit, tout au moins, se fixer une plage horaire pour l'étude.

Résumé

- La Torah s'attarde longuement sur les différentes tâches confiées aux fils de Lévi, concernant les érections et démontages successifs du tabernacle ainsi que son transport et celui de ses objets de culte. En regard de cela, comment comprendre son style elliptique relativement à des lois cruciales et intemporelles, comme celles du Chabbat, justement déduites par allusion des travaux du tabernacle ?
- L'insistance du texte sur ces tâches vise à montrer l'importance de la tribu de Lévi, qui incarne une existence vouée à la Torah, puisque ses membres s'y sont toujours consacrés et n'ont pas participé au péché du veau d'or. Nous en déduisons notre devoir, commun à tous, de bâtir en nous un petit sanctuaire.
- Lorsque l'Eternel ordonna aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, de se préparer deux jours avant le don de la Torah, ce dernier les instruisit de le faire durant trois jours, initiative ratifiée par le Créateur. D'où le considérable pouvoir des Lévites, capables d'ajouter à la parole divine, ainsi que notre liberté de toujours raffermir notre crainte de Dieu.
- Il incombe à l'homme de construire en lui un petit sanctuaire pour la Présence divine, mais en évitant de s'en enorgueillir. Le prophète Samuel ne profita jamais de sa position pour demander des services au peuple, et c'est cette humilité qui l'éleva jusqu'à faire de lui l'égal de Moïse et Aaron. A l'inverse, Coré, qui aspirait aux honneurs, déchut et connut une fin tragique.
- Moïse rapporta à l'Eternel la déclaration du peuple juif, « Nous ferons et nous comprendrons » afin qu'Il en détermine la sincérité, Lui qui scrute le cœur humain. La révélation divine qui s'ensuivit en fut l'attestation.

Annexes

Lien entre les sections Bamidbar, Nasso et Behaalotekha

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte. »

(Nombres 1, 1)

Proposons une explication allusive de la juxtaposition des trois sections Bamidbar, Nasso et Behaalotekha. L'homme qui se rabaisse tel un désert (*midbar*) et qui se lève (*menassé et atsmo*) pour s'écarter des désirs matériels, méritera de s'élever (*behaalotekha*) dans les niveaux de Torah et de crainte de Dieu et de se rapprocher de Lui.

La Guemara (Baba Metsia, 85b) rapporte l'anecdote de Rèch Lakich qui cherchait désespérément la grotte de Rabbi 'Hiya, Sage connu pour son exceptionnel dévouement pour la Torah. Accablé, il se tourna vers le Très-Haut et lui demanda : « Pourquoi ne suis-je pas parvenu à localiser le refuge de Rabbi 'Hiya ? Peut-être n'en suis-je pas méritant parce que je n'ai pas étudié la Torah aussi assidûment que lui ? » Du Ciel, il lui fut répondu : « Tu as étudié la Torah comme il le fallait, mais tu ne t'es pas sacrifié comme lui pour la diffuser à Mon troupeau ; aussi ne peux-tu trouver sa grotte. »

Comment comprendre qu'un homme comme Rèch Lakich qui, après s'être repenti (ibid. 84a), avait voué sa vie à l'étude de la Torah et était devenu un grand Sage, ait été l'objet d'une telle accusation de la part de Dieu – en l'occurrence, le fait de ne s'être soucié que de sa propre évolution en Torah ?

La Guemara (ibid., 85b) décrit effectivement l'incroyable dévouement de Rabbi 'Hiya pour l'enseignement de la Torah. Il semait des champs de lin, puis, à partir de ce lin, tissait des filets, avec lesquels il chassait des cerfs. Il distribuait la chair de ces animaux aux nécessiteux, tandis qu'il utilisait leur peau pour en faire des parchemins, sur lesquels il écrivait la Torah qu'il enseignait aux jeunes enfants. Cette grandeur d'âme, cet incroyable sacrifice de ce Maître, provenaient de son souci aigu de l'avenir spirituel du peuple juif.

Nos Sages affirment (Nedarim, 55a ; 'Hatam Sofer ad loc.) que quiconque fait profiter les autres de son érudition en Torah, se rend semblable à un désert, en cela qu'il ignore son propre intérêt au profit de celui du public. En effet, il est clair que tout le temps que Rabbi 'Hiya consacra à la confection de ces parchemins, sur lesquels il s'appuya ensuite pour divulguer son enseignement aux enfants, aurait aussi pu être employé pour sa propre progression en Torah. Mais il n'opta pas pour cette alternative, préférant faire fi de ses besoins spirituels pour se vouer à ceux des autres. Il abolit son ego, surmonta la paresse, et c'est ainsi qu'il eut l'insigne mérite d'éduquer et d'élever les plus jeunes à la Torah et à la crainte de Dieu. Son dévouement sans pareille lui octroya une récompense incommensurable. Ce choix si louable peut être lu en filigrane dans le verset : « Le temps est venu d'agir pour l'Eternel : on a violé Ta Loi » (Psaumes 119, 126), qui signifie qu'il faut parfois être prêt à renoncer à son étude de la Torah pour se consacrer à sa diffusion parmi les masses. Le Créateur atteste d'ailleurs Lui-même de l'importance suprême des actes de Rabbi 'Hiya, sans lesquels la Torah risquait d'être oubliée du peuple juif (cf. Soukka, 20a). Puisse l'exemple de ce juste être pour nous source d'inspiration !

Une autre figure de dévouement pour l'enseignement de la Torah est celle de notre maître Moïse, qui se sacrifia tant pour cette cause que la Torah porte son nom, comme le soulignent les versets : « Souvenez-vous de la Torah de Moïse, Mon serviteur » (Malachie 3, 22), et : « C'est pour nous qu'Il dicta la Torah à Moïse » (Deutéronome 33, 4). En effet, il mit sa vie en péril lorsqu'il monta au ciel pour la recevoir, puisqu'il se heurta alors à l'opposition des anges qui voulurent même le tuer, arguant qu'un être humain n'avait pas sa place dans le ciel (cf. Chabbat, 88b ; Pessikta Rabba, 20). Puis, au moment où il redescendit du ciel et constata que les enfants d'Israël, qui venaient de construire un veau d'or, n'étaient pas aptes à recevoir la Torah, il brisa les

Tables de la Loi, et ne s'accorda pas un seul instant de répit jusqu'à ce qu'il ait obtenu le pardon de l'Eternel et la révocation de Son décret, comme il est dit : « L'Eternel révoqua le malheur qu'il avait voulu infliger à Son peuple. » (Exode 32, 14) En outre, il fut prêt à renoncer à sa vie privée pour le bien du peuple juif, puisqu'il se sépara de sa femme Tsipora (Séphora) afin d'être à toute heure dans un état de pureté lui permettant de communiquer avec la Présence divine, autre mérite qui lui valut que la Torah porte son nom.

Le détail du compte des enfants d'Israël

« L'Eternel parla en ces termes à Moïse, dans le désert de Sinaï, dans la Tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte. »

(Nombres 1, 1)

Cet incipit évoque les différents détails du recensement incluant l'endroit et la date exacte où il eut lieu. Comme l'enseignent nos Sages (cf. Beitsa, 3b ; Rachi ad loc.), compter quelque chose atteste de l'importance que ce bien revêt à nos yeux. Aussi toutes ces précisions soulignent-elles l'importance des enfants d'Israël aux yeux de l'Eternel, auquel ils sont si chers qu'Il les compte et recompte (cf. Rachi, Exode 1, 1). Pourtant, ce recensement se distingue des autres par une profusion d'indications spatio-temporelles, que nous ne retrouvons pas ailleurs. Celles-ci visent à souligner l'impressionnante progression spirituelle du peuple juif depuis sa sortie d'Egypte, où il était plongé dans les plus profondes couches de l'impureté. A priori, une nation qui fut asservie des dizaines d'années durant lesquelles elle fut privée d'une éducation pure, aurait logiquement dû passer par un long et difficile processus de réhabilitation. Néanmoins, les enfants d'Israël, surnommés à cette période « génération de la connaissance », étaient animés d'une telle foi en Dieu, selon les consignes duquel ils avançaient avec dévotion dans le désert, qu'ils surmontèrent avec vaillance tous les obstacles se dressant sur leur route et parvinrent en un temps record à de hauts sommets spirituels.

Le Sefat Emet explique (Exode, Bo, 639) qu'à sa sortie d'Egypte, le peuple juif s'enfuit de l'emprise des forces impures et s'empressa de s'abriter sous les ailes du Créateur, mérite qui lui fut retenu, comme le souligne le verset : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte. » (Jérémie 2, 2)

Il semble donc que les détails de ce recensement viennent justement mettre en exergue les inestimables efforts déployés par nos ancêtres pour se soustraire aux chaînes du Mal et s'attacher au Saint béni soit-Il et à Sa Torah. Face à un tel dévouement de Ses enfants, leur estime augmenta considérablement aux yeux de l'Eternel, ce que le texte atteste par les nombreuses précisions relatives au recensement.

Nous en déduisons une leçon de morale, qui est en même temps un encouragement : lorsqu'un Juif s'efforce de progresser dans son service divin et se montre prêt à se sacrifier pour la Torah, le Maître du monde le chérit davantage, le rapproche de Lui et lui accorde une protection particulière.

La Torah, ancrée dans le cœur de tout Juif

> ***« Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête. »***
>
> ***(Nombres 1, 2)***

Nous pouvons nous demander pour quelle raison le Saint béni soit-Il demanda à Moïse d'établir le compte des enfants d'Israël, alors qu'Il le connaissait pertinemment. De fait, par le biais de ce recensement, le Créateur désirait faire savoir publiquement que chaque Juif a son importance propre, en cela qu'il est intrinsèquement lié à la Torah, reçue au Sinaï. Ce dénombrement a donc la dimension d'une proclamation, adressée à tout Juif,

selon laquelle il fait partie du peuple élu qui s'est distingué des autres par son acceptation de la Torah. Tout Juif, fût-il éloigné voire même coupé de la Torah, reste pourtant juif, et même si on le convertit mille fois au christianisme et lui inculque nuit et jour cette religion – à Dieu ne plaise –, ce sera toujours du sang juif qui coulera dans ses veines, et son appartenance au peuple chéri de l'Eternel ne pourra jamais être annihilée.

La spécificité des Juifs par rapport aux autres nations réside en effet dans cet héritage ancré au plus profond de leur cœur, la Torah. Même si celle-ci n'apparaît pas toujours extérieurement de manière évidente, elle vibre pourtant invariablement au plus profond de nous, en vertu du verset : « Ta Torah a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles. » (Psaumes 40, 9) D'ailleurs, qui sait quand cette Torah, au départ dissimulée dans les tréfonds du cœur du Juif, rejaillira soudain pour témoigner haut et fort son appartenance au peuple de prédilection ?

La Guemara ('Haguiga, 3a) rapporte l'histoire de deux élèves de Rabbi qui étaient muets, mais qui, en dépit de leur handicap, assistaient quotidiennement à son cours dans la maison d'étude. Lorsque Rabbi constata leur exceptionnelle assiduité et leur désir ardent d'étudier la Torah, il pria l'Eternel pour qu'Il leur accorde la guérison et qu'ils recouvrent la parole. Sa prière fut agréée par le Très-Haut, et ces deux élèves se mirent miraculeusement à parler. Leur grande érudition en Torah devint alors manifeste à leurs compagnons d'étude, puisque, en dépit de leurs limitations, ils avaient absorbé avec avidité les enseignements de leur maître, n'en perdant pas un seul mot.

S'il s'agit incontestablement là d'un miracle, nous pouvons néanmoins en déduire une édifiante leçon de morale : ces élèves aspiraient tant à progresser en Torah qu'ils parvinrent à surmonter leurs limitations physiques et, contre toute logique, comprirent et intégrèrent l'enseignement de leur maître. Une question surgit alors : si ces hommes étaient animés d'un si grand amour pour la Torah, pourquoi, au lieu de les créer muets, Dieu ne les a-t-Il pas directement créés sains, d'autant plus qu'Il les a ensuite guéris ?

La clé de cette énigme se trouve dans le verset : « Il a révélé Ses paroles à Jacob, Ses statuts et Ses lois de justice à Israël » (Psaumes 147, 19), qui souligne que la racine du peuple juif est très ancienne, puisqu'elle date du

temps de notre patriarche Jacob. La Torah, au départ donnée à nos patriarches, fut ensuite léguée au peuple juif au pied du mont Sinaï, et c'est elle qui continue à être transmise à travers la chaîne des générations. Répondons à nos précédentes interrogations à la lumière de cette donnée : le Saint béni soit-Il a vraisemblablement créé ces hommes muets afin de nous enseigner que la Torah est ancrée au plus profond de tout Juif. Le fait qu'en ayant simplement écouté les enseignements de leur maître sans avoir pu les réviser, à cause de leur mutisme, leur ait suffi pour progresser et devenir de grands sages, atteste en effet que la Torah était déjà inscrite en eux. La Torah étant enracinée dans l'âme du Juif, aucun handicap ne peut l'empêcher de l'étudier et d'en appréhender les secrets. De ce fait, l'Eternel a finalement guéri ces élèves afin de démontrer que chacun est capable d'étudier, la Torah étant profondément fixée dans le cœur de chaque Juif, que ce soit apparent ou non. Ces miraculés qui, au départ, ne pouvaient donner à leur entourage l'impression de comprendre les enseignements de Rabbi, révélèrent, une fois guéris, l'exceptionnel niveau qu'ils avaient atteint, témoignant ainsi leur richesse intérieure en Torah.

Le compte des enfants d'Israël

« Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles, au moyen d'un recensement nominal de tous les mâles, comptés par tête. »

(Nombres 1, 2)

Ce verset, comme les nombreux autres qui le suivent, relatifs au recensement des enfants d'Israël, se démarque de la concision habituelle de la Torah. Pourquoi celle-ci a-t-elle choisi de décrire si longuement le détail de ce dénombrement, en passant en revue chaque tribu de manière individuelle ?

Puisqu'il est ici question de nombre, nous pouvons nous interroger sur un autre fait surprenant. Comme nous le savons, le chiffre sept est central dans

notre religion : il représente le Chabbat – septième jour de la semaine –, ainsi que les fêtes – qui s'étendent sur sept jours –, marque les cycles de la jachère et du jubilé, définit la période de purification de la femme, et ainsi de suite (cf. Lévitique Rabba 29, 11). Si la prépondérance de ce chiffre est telle dans la vie juive, pourquoi Dieu n'a-t-Il pas ordonné à Moïse d'écrire sept livres de Torah, plutôt que cinq ?

En réalité, le chiffre sept représente avant tout le Maître du monde, qui créa l'univers en six jours puis se reposa le septième ; si on lui ajoute cinq, en référence aux cinq livres de la Torah, on obtient douze, nombre des tribus d'Israël. La combinaison de ces chiffres nous mène donc au célèbre enseignement du Zohar (II, 90b ; III, 4b) selon lequel le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif forment une seule entité. Par conséquent, les longues descriptions de la Torah concernant le recensement des enfants d'Israël visent à souligner le lien fusionnel entre ces deux partenaires, dont les existences sont interdépendantes.

L'étincelle pure

« Ceux qui campent en avant, à l'orient, seront sous la bannière du camp de Juda, selon leurs légions, le phylarque des enfants de Juda étant Nahchon, fils d'Aminadab. »

(Nombres 2, 3)

La section de Bamidbar précise l'agencement selon lequel campaient les tribus par rapport au tabernacle, chacun de ses points cardinaux abritant trois d'entre elles. Le verset précité et ceux qui le suivent soulignent qu'en avant, à l'orient, campaient les tribus de Juda, Issachar et Zabulon. Celles-ci avaient non seulement la place d'honneur, à l'est du tabernacle, mais également le privilège d'entamer la marche, lors d'un déplacement, tandis que le reste du peuple leur emboîtait ensuite le pas. Comment expliquer cette prérogative ?

Si l'on réfléchit, ces trois tribus incarnent les trois piliers sur lesquels le monde repose : la Torah, le service divin et la bienfaisance (cf. Maximes de nos Pères 1, 2). En effet, Juda, comparé à un « jeune lion » (Genèse 49, 9), symbolise celui qui maîtrise ses pulsions pour servir son Créateur ; il correspond donc au pilier du service divin. Les membres d'Issachar, « experts en la connaissance des temps » (Chroniques I 12, 33), représentent le pilier de la Torah (cf. Tan'houma, Vaye'hi, 11 ; Yoma, 26a), tandis que ceux de Zabulon, connus pour leur soutien aux personnes qui l'étudient, personnifient celui de la bienfaisance.

En outre, il est intéressant de noter que les initiales des noms des tribus Juda, Issachar et Zabulon ont la même valeur numérique que le terme *zakh*, signifiant pur, tandis que leurs lettres finales forment le mot *haner*, la bougie. Nous pouvons donc y lire en filigrane la notion de *mitsva* pure, la *mitsva* étant comparée à une bougie, comme il est dit : « car la *mitsva* est un flambeau, la Torah une lumière » (Proverbes 6, 23). Nous en déduisons que pour parvenir à accomplir une *mitsva* pure, il nous incombe d'acquérir les trois fondements susmentionnés – la Torah, le service divin et la bienfaisance –, sur lesquels l'univers entier repose.

L'Eternel a donc choisi de donner à ces trois tribus une place de choix et le rôle d'entamer la marche afin d'enseigner à l'ensemble du peuple son devoir de toujours aller de l'avant en gardant bien à l'esprit les trois piliers essentiels du monde, incarnés par ces tribus, de sorte à parfaire et purifier les *mitsvot*.

Section Nasso

Grandeur et modestie

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles (…)" »

(Nombres 4, 21-22)

Le terme *nasso*, employé par l'Eternel pour formuler à Moïse l'ordre de recenser les enfants de Gerson, exprime l'idée d'élévation. La tribu de Lévi devait en effet être comptée séparément des autres tribus, afin de mettre en évidence sa supériorité découlant des fonctions saintes qui lui avaient été confiées en rapport avec le tabernacle et ses ustensiles – notamment leur transport. En outre, ce recensement se subdivisait lui-même, un dénombrement distinct des trois fils de Lévi, Gerson, Kehat et Merari, ayant été prescrit par Dieu. A l'image d'un homme qui compte un grand groupe de personnes, puis qui en recompte à part certaines, afin de témoigner leur importance, le Saint béni soit-Il désirait ainsi attester de la prééminence de la tribu de Lévi.

Dans la suite de notre section, est évoqué le sujet des sacrifices apportés par les princes de tribus, sacrifices qui n'avaient pas le statut d'obligation, mais étaient volontaires. Or, le mot désignant ces princes, *nassi*, provient de la même racine que le mot *nasso* qui, comme nous l'avons souligné, est synonyme d'élévation. Ceci constituait un message à l'intention de la tribu de Lévi, qui ne devait pas s'enorgueillir de sa position élevée par rapport au reste du peuple, puisque celui-ci comprenait également d'autres personnes qui se distinguaient par leur rang et leur fonction – en l'occurrence, les princes de tribus. La distinction des Lévites par leurs fonctions saintes n'était donc pas une prérogative exclusive.

D'autre part, le fait que chaque tribu avait à sa tête un représentant haut placé signifiait à tous ses membres que chacun d'entre eux détenait le potentiel de parvenir à un tel niveau et d'être particulièrement estimé par l'Eternel, puisque l'élévation de ces princes n'était pas innée, mais acquise suite à des efforts soutenus pour satisfaire à la volonté divine. Ceci rejoint l'enseignement du Rambam (Hilkhot Techouva 5, 2), selon lequel tout homme est en mesure de parvenir au niveau de Moïse, si seulement il s'y efforce, ainsi que celui de nos Sages qui affirment (Sota, 48b) que Chemouel Hakatan était à la hauteur de percevoir des prophéties du même niveau que Moïse en son temps, mais que cette possibilité lui fut retirée à cause du manque de mérites de ses contemporains.

Remarquons que le mot *nassi*, qui désigne les princes de tribus, comporte un *Youd* supplémentaire par rapport au mot *nasso*, employé pour le recensement des Lévites. Or, cette lettre représente le Saint béni soit-Il, dont le Nom *Youd-Hé-Vav-Hé* commence par cette lettre, et dont le Nom de Souveraineté (*Adnout*) débute par un *Aleph*, qui ressemble à une association de deux *Youd* en haut et de deux en bas. Graphiquement la plus petite de l'alphabet hébraïque, cette lettre traduit la modestie exemplaire du Créateur, vertu qui doit servir de ligne de conduite aux princes et autres dirigeants, auxquels il est défendu de s'enorgueillir de leur rang élevé. Le *Youd* qui se trouve dans le nom de ces derniers leur rappelle en effet que leur mission leur a été confiée par le Roi des rois, qui incarne l'humilité, et qu'il ne leur sied donc pas de se glorifier.

Par contre, concernant les Lévites, c'est le terme *nasso*, sans *Youd*, qui est employé, car leur mission même dans les enceintes du tabernacle leur rappelait perpétuellement l'existence de Dieu, qui les avait nommés à leur fonction, et donc leur devoir de ne pas se glorifier devant les enfants d'Israël. Les princes, quant à eux, qui ne travaillaient pas au sanctuaire mais étaient en contact avec la communauté, avaient besoin de cette lettre *Youd* dans leurs noms pour être à l'abri de l'arrogance.

Au début de la section de Behaalotekha, Rachi s'interroge : « Pourquoi le chapitre relatif au candélabre fait-il immédiatement suite à celui relatif aux princes ? Parce qu'Aaron, lorsqu'il a assisté à l'inauguration faite par les princes, s'est affligé de ne pas avoir été avec eux, ni lui ni sa tribu. Le Saint

béni soit-Il lui a alors déclaré : "Par ta vie ! Ta part est plus grande que la leur ! Car c'est toi qui allumeras et entretiendras les lumières." » (Nombres 8, 2)

Cette déception d'Aaron ne manque de nous interpeller : comment donc put-il envier le rôle des princes dans l'apport des sacrifices le jour de l'inauguration du tabernacle, alors que lui-même en approchait tous les jours lors de son service au sanctuaire ? Sa déconvenue semble comparable à celle d'un grand homme d'affaires, contrarié d'avoir manqué une quelconque transaction, alors que sa fortune colossale n'en a pas pour le moins été diminuée. En outre, en quoi la garantie divine que son rôle d'allumer et d'entretenir quotidiennement les lumières était encore plus prépondérant que celui des princes, constituait-elle une consolation ?

En réalité, Aaron n'était pas jaloux du fait que seuls les princes apportaient les sacrifices inauguraux, mais était animé d'un esprit d'émulation par rapport à ces derniers, qui portaient en leurs noms le Nom divin, et qui, en cela, disposaient d'un rappel perpétuel de leur devoir de rester modestes. Aaron aurait donc ainsi préféré ne pas avoir l'insigne mérite d'apporter tous les jours des sacrifices, et bénéficier de cette lettre divine dans son nom, afin d'être assuré de ne pas tomber dans le travers de l'orgueil. Face à sa pureté d'intentions, le Saint béni soit-Il l'honora en lui confiant l'allumage quotidien des bougies dans le sanctuaire, allumage qui détenait lui aussi le potentiel de lui rappeler l'existence de Dieu dans le monde, comme il est dit : « car la *mitsva* est un flambeau, la Torah une lumière » (Proverbes 6, 23).

La Guemara (Horayot, 10a) rapporte l'anecdote de deux *Tanaïm* auxquels Raban Gamliel avait proposé des fonctions de prince, mais qui se montrèrent réticents à les accepter, redoutant l'écueil de la fierté. Raban Gamliel leur répondit alors : « Croyez-vous donc que j'ai l'intention de vous donner une place de dirigeant et de prince ? C'est à une tâche asservissante que je vais vous assigner ! » En effet, le joug de la communauté repose sur les épaules du dirigeant, qui ne dispose plus de son temps pour gérer ses propres affaires. Dès lors, toute crainte de cet ordre était vaine.

Aussi l'Eternel dit-Il à Aaron : « Quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière (*yaïrou*) » (Nombres 8, 2). A travers ce rôle qu'Il lui confia, Il lui octroya un *Youd* supplémentaire – dans le terme *yaïrou* – qui lui rappellerait

constamment la Réalité divine et le préserverait ainsi de l'orgueil. Comme le précise Rachi, le Créateur l'assura que sa part était plus grande que celle des princes, parce que les lumières du candélabre brillaient sans interruption, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en un rappel constant de Sa Présence, alors que rien ne pouvait garantir que les princes seraient toujours dignes de la lettre divine inscrite dans leurs noms. C'est ainsi qu'à l'heure où le peuple juif devait entrer en Terre Sainte, ces derniers, auxquels on confia le rôle d'explorateurs, faillirent à leur mission, suite à quoi le titre de princes leur fut retiré. Aaron le grand prêtre, quant à lui, était à l'abri d'un tel risque, grâce à sa responsabilité perpétuelle dans l'allumage du candélabre.

Résumé

- L'Eternel ordonna à Moïse de compter – *nasso* – les Lévites à part, attestant ainsi leur supériorité sur le reste du peuple. Néanmoins, ceux-ci ne devaient pas être prétentieux et réaliser que la grandeur était aussi le partage des princes – *nassi* étant synonyme d'élévation. Quant au reste du peuple, il peut lui aussi, par son travail personnel, se hisser à de hauts niveaux.
- Dieu a placé la première lettre de Son Nom, le *Youd*, dans celui des princes, afin qu'à Son instar, ils restent modestes en dépit de leur supériorité. Pour le compte des Lévites, il est dit *nasso*, sans *Youd*, car leur service continuel dans le sanctuaire suffisait à leur rappeler l'existence et la modestie du Créateur.
- Comment expliquer la déception d'Aaron de ne pas participer aux sacrifices inauguraux apportés par les princes ? En réalité, il enviait avant tout la lettre *Youd* de leurs noms, constant rappel du devoir d'humilité. L'Eternel le consola en lui confiant l'allumage du candélabre, qui remplirait cette même fonction, qui plus est de manière perpétuelle – alors que le *Youd* des princes n'agirait que s'ils suivaient la voie de l'Eternel.

Lien entre la section de Nasso et la fête de Chavouot

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles (…)" »

(Nombres 4, 21-22)

La section de Nasso est lue autour de la fête de Chavouot. Ceci n'étant sans doute pas le fruit du hasard, nous pouvons nous interroger sur le lien existant entre cette section et le don de la Torah. En préambule, tentons d'expliquer le choix lexical du texte saint à travers le terme *nasso* pour signifier l'ordre de recenser les enfants de Gerson, à la préférence d'un mot plus classique exprimant cette même idée.

De fait, le terme *nasso* est polysémique : comme nous l'avons déjà dit, il renvoie à l'idée d'élévation, mais aussi de haine (*sina*). Le Saint béni soit-Il désirait ainsi signifier aux enfants d'Israël que s'ils aspiraient à être proches de Lui et à adhérer à Sa Torah, ils devraient haïr toute chose matérielle, la spiritualité ne tolérant pas la matière. En effet, lorsque l'homme renforce son enveloppe animale au lieu de s'en défaire, la sainteté s'éloigne de lui puis l'abandonne. Aussi si nous désirons être en mesure de servir notre Créateur et de nous élever – deuxième sens du mot *nasso* –, il nous incombe d'haïr les vanités de ce monde et de nous en éloigner au maximum. Notre récompense sera alors inestimable.

A présent, nous comprenons le lien entre la section de Nasso et Chavouot : quiconque désire renouveler son acceptation de la Torah – en vertu de l'injonction de nos Sages : « que les paroles de Torah te paraissent chaque jour comme nouvelles » (Yalkout Chimoni, Proverbes, 937) – doit tout d'abord cultiver sa haine pour la matière et la rejeter, comme le laisse allusivement entendre le nom Gerson, proche du terme *guirouch* signifiant éjection. Seulement alors pourra-t-il s'élever dans les degrés de la Torah et de la crainte de Dieu.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Taanit, 26b) que le jour du don de la Torah avait la dimension d'un mariage entre le Saint béni soit-Il et le peuple juif, la Torah tenant lieu d'acte de mariage (cf. Exode Rabba 46, 1). De même qu'un couple fête chaque année son anniversaire de mariage, de même avons-nous reçu l'ordre de commémorer annuellement notre union avec l'Eternel. En outre, à l'image de l'époux qui, lors de la célébration, s'engage à subvenir aux besoins de sa femme, le Créateur s'est engagé à nous procurer notre subsistance, tandis qu'en retour, nous devons Lui être fidèles jusqu'à la fin des générations. L'association de deux conjoints par le biais du mariage évoque, à une autre échelle, celle existant entre nous et le Très-Haut, qui sommes liés par la Torah, notre acte de mariage.

Il existe plusieurs niveaux d'observance des *mitsvot*. Certains, animés d'une fervente crainte de Dieu, se montrent méticuleux dans les moindres détails de celles-ci. Par contre, d'autres, qui se qualifient de traditionnalistes, sont certes attachés à la tradition, mais ne s'en considèrent pas pour autant contraints d'en respecter toutes les exigences. Ainsi, ils observent les *mitsvot* qui leur plaisent, tandis qu'ils ont tendance à délaisser celles qui exigeraient d'eux de trop importants efforts ou sacrifices. Dans ce cas, ils donnent préférence à leur bien-être personnel, au détriment de la volonté divine – que Dieu nous en préserve.

A mes frères traditionnalistes, je m'adresse dans les lignes qui suivent pour souligner que les tâches des Lévites en rapport avec le tabernacle étaient loin d'être aisées, mais qu'en dépit du lourd fardeau que représentait le transport de ses tentures et planches, ils n'y ont pas témoigné la moindre négligence, mais ont toujours cherché à se plier à la volonté divine, dans la plus grande diligence. Or, leur exceptionnel dévouement leur valut la protection du tabernacle, qui les préserva de toute calamité et leur permit de surmonter toutes les difficultés, en vertu du miracle selon lequel c'était l'Arche sainte qui portait ses porteurs (Sota, 35a).

Il semble que la Torah, généralement très concise, se soit volontairement attardée sur le détail des tâches des Lévites, en précisant le rôle spécifique de chacune de ses familles, afin de nous enseigner une leçon : chacun d'entre nous, comparable à un petit sanctuaire, a le devoir de "porter" l'Eternel dans son cœur et de fournir tous les efforts nécessaires pour parvenir à cet objectif

– de même que le service effectué par la tribu de Lévi au tabernacle exigeait d'elle des efforts nombreux et soutenus. Si, dans de nombreux cas, le texte saint ne mentionne que par allusion certaines *mitsvot*, dont le détail doit alors être approfondi par la consultation de la Torah orale, il a ici largement mis en exergue les différentes fonctions des Lévites dans le but de nous communiquer notre devoir personnel de nous travailler et d'aménager en notre sein un sanctuaire pour permettre au Créateur d'y résider, conformément à la promesse du verset : « Ils Me construiront un sanctuaire pour que Je réside au milieu d'eux » (Exode 25, 8) – et non « au milieu de lui » (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4).

Nos Maîtres affirment (cf. Nombres Rabba 4, 17) qu'au moment où on démontait le tabernacle pour pouvoir le transporter lors d'un déplacement, on recouvrait l'autel alors que le feu y brûlait encore ; un miracle avait alors lieu, en cela que cette couverture ne s'enflammait pas et que le feu ne se propageait pas aux alentours. L'âme de l'homme, logée dans son corps, a la dimension de ce feu perpétuel qui brûlait sur l'autel, puisque, en dépit de son impressionnante sainteté, elle ne consume pas le corps. Le feu perpétuel de l'autel ne s'éteignit jamais à l'époque du Temple et, peu avant sa destruction, le prophète Jérémie en prit une partie (cf. Yossifon, 3), qu'il cacha et mit de côté pour le monde à venir, lorsque nous mériterons qu'il nous soit révélé.

De même que le feu de l'autel ne s'est jamais éteint et continue encore aujourd'hui à brûler, des centaines d'années après la destruction du Temple, bien que nous ne puissions le voir, ainsi, en chaque Juif brûle constamment une âme, étincelle du feu dévorant qu'est son Créateur. S'il arrive parfois que cette âme semble éclipsée et que son éclat et sa chaleur soient masqués, dans les temps futurs, toutes les âmes juives rejoindront leur creuset initial et leur lumière, jusque-là dissimulée, sera mise à découvert.

Un couple qui est sur le point de se marier se prépare à l'avance au grand jour, afin que la célébration soit la plus réussie possible. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il désire que Ses enfants se préparent au don de la Torah pour qu'ils puissent la recevoir avec tout l'honneur qui lui est dû. Si l'union d'un couple doit être précédée de tant de préparatifs, combien plus celle du Créateur et de Ses enfants en exige-t-elle ! Aussi la section de Nasso est-elle lue avant Chavouot de sorte à nous faire prendre conscience de notre devoir

de nous apprêter au don de la Torah pour être à la hauteur de la recevoir, et ce, en nous débarrassant de toutes les couches d'impureté qui recouvrent notre âme et dissimulent son éclat.

Imaginons un couple qui se tient en-dessous du dais nuptial et auquel arrive l'incident suivant. Alors que le jeune homme est en train de déclarer à sa future épouse : « Te voilà consacrée à moi (…) », il la remarque très pensive. Une fois la célébration terminée, lorsque les mariés rejoignent leur nouveau foyer, le mari demande à sa femme à quoi elle pensait au moment où il lui a passé l'anneau autour du doigt. Ne sachant que répondre à cette question si directe, elle n'a d'autre choix que de lui avouer qu'à cet instant précis, elle s'était souvenue d'un autre jeune homme qu'elle avait rencontré avant lui. Inutile de décrire la colère qui s'empare alors du marié qui, sans attendre, lui donne le divorce dès le lendemain.

Toute proportion gardée, si nous désirons éviter d'arriver à une situation où, au lieu de nous concentrer sur la Torah que nous recevons, nous songeons à de vaines préoccupations lors de Chavouot, il nous incombe de nous préparer à l'avance à ce moment saint et élevé – afin de ne pas être, à Dieu ne plaise, rejetés par l'Eternel.

Résumé

- Quel est le lien entre la section de Nasso et la fête de Chavouot, avant laquelle elle est lue ? Le terme *nasso* exprime à la fois la haine et l'élévation : si nous désirons nous élever dans notre service divin, il nous incombe d'haïr la matière et de nous en éloigner.

- Chavouot célèbre nos noces avec l'Eternel, la Torah étant l'acte de mariage. Dieu s'est engagé à subvenir à nos besoins à la condition que nous Lui soyons fidèles. Ceux qui considèrent la Torah comme un lourd fardeau doivent prendre exemple des Lévites qui accomplirent avec dévouement leurs fonctions dans le transport du tabernacle. Les longues descriptions de ces tâches visent à nous enseigner notre devoir de bâtir en nous un petit sanctuaire.

- Lorsque le tabernacle était démonté, on recouvrait l'autel alors que le feu y brûlait encore ; par miracle, les couvertures ne s'enflammaient pas. Ce feu

perpétuel, mis de côté par Jérémie, continue à brûler. De même, l'âme humaine est une étincelle éternelle, mais dont l'éclat est parfois terni ; dans les temps futurs, cet éclat apparaîtra au grand jour.

- La section de Nasso est lue avant Chavouot afin de nous signifier notre devoir de nous préparer à l'approche du don de la Torah, en nous défaisant de tous les écrans recouvrant notre âme.

La gravité du péché de médisance

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer du camp tout individu lépreux, ou atteint de flux, ou souillé par un cadavre (…)" »

(Nombres 5, 1-2)

La Torah nous décrit (cf. Nombres 1, 52-53 ; 2, 2) l'agencement du campement du peuple juif, divisé en trois camps : celui de la Présence divine, celui des Lévites et celui des Israélites. Comme l'explique Rachi (ibid. 5, 2), « à l'intérieur des tentures était le camp de la Présence divine, autour duquel campaient les Lévites. A partir de là et jusqu'à l'extrémité du camp des drapeaux, dans les quatre directions, s'étendait le camp des Israélites. »

La Saint béni soit-Il demanda à Moïse de veiller à préserver la sainteté du camp en écartant de son sein toute personne impure. Il existe différents niveaux d'impureté, en fonction desquels l'individu atteint était plus ou moins mis à l'écart des camps. Rachi nous éclaire à ce sujet : le lépreux, dont le degré d'impureté était le plus important, était exclu des trois camps, comme il est dit : « il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp » (Lévitique 13, 46). Celui atteint de flux était exclu des camps de la Présence divine et des Lévites, mais il lui était permis de séjourner dans celui des Israélites. Enfin, l'homme souillé par un cadavre, dont l'impureté était la plus minime, n'était exclu que du camp de la Présence divine, tandis qu'il pouvait demeurer dans les deux autres camps.

Si l'on replace ce verset dans le contexte où il fut énoncé, c'est-à-dire la deuxième année après la sortie d'Egypte, nous pouvons nous interroger sur la présence de lépreux à ce moment-là. En effet, les enfants d'Israël avaient alors déjà reçu la Torah, événement lors duquel tous les malades avaient été guéris (Mekhilta, parachat Ha'hodech, 9). S'il en est ainsi, comment le peuple pouvait-il compter des lépreux ?

Nos Sages expliquent (Nombres Rabba 13, 8) que lorsque les enfants d'Israël faillirent en construisant le veau d'or, ils furent de nouveau affligés des défauts et maladies desquels ils avaient été guéris lors du don de la Torah. Nous pouvons également répondre en supposant que le péché de médisance était malheureusement si répandu que des personnes qui avaient été guéries de la lèpre lors de cet événement, avaient déjà eu le temps de retomber dans ce travers, suite à quoi elles en furent une fois de plus atteintes.

Une preuve percutante de la gravité de la médisance nous est donnée par les paroles prononcées sur son frère Moïse par la prophétesse Myriam qui, en dépit de ses bonnes intentions, fut frappée de lèpre et excommuniée sept jours.

La Torah rapporte à cet égard (Nombres 12, 1 ; Rachi ad loc.) que Myriam était venue demander à son frère Aaron pourquoi Moïse s'était séparé de sa femme Tsipora – surnommée *couchit*, éthiopienne, parce qu'elle était belle dans ses actes comme dans son apparence (Yalkout Chimoni, Samuel II, 157). « Si l'on suppose que c'était par respect pour le Saint béni soit-Il qui s'adressait à lui », avança-t-elle, « "ne nous a-t-Il pas parlé, à nous aussi ?", et pourtant nous ne nous sommes pas séparés de nos conjoints. » Il va sans dire qu'en prononçant ce discours, Myriam visait à la fois l'intérêt de sa belle-sœur Tsipora et celui de l'ensemble du peuple juif. En effet, tout le monde connaît l'influence d'un roi ou d'un dirigeant sur son peuple, auquel il sert d'exemple lui indiquant quelle direction prendre et comment se comporter. Aussi Myriam craignait-elle que si Moïse restait séparé de Tsipora, les hommes ne pensent que telle est la conduite à adopter et divorcent tous de leurs femmes – ou, tout au moins, en déduisent une permission d'agir ainsi. Or, Myriam étant consciente que, loin d'être préconisé par la Torah (cf. Guitin, 90b), le divorce n'agrée pas au Créateur, qui souhaite au contraire le rétablissement

de la paix conjugale (cf. Makot, 11a). D'où les nobles motivations qui animaient Myriam au moment où elle s'adressa à Aaron, lui qui « aimait la paix et la poursuivait » (Maximes de nos Pères 1, 12).

A priori, les propos de Myriam étaient tout à fait fondés et émergeaient d'un réel souci pour l'ensemble du peuple juif. Et pourtant, comme le rapporte la Torah, elle en fut punie. En réalité, Dieu lui tint rigueur de ne pas s'être adressée directement à Moïse afin de lui faire partager son point de vue à ce sujet, et d'y avoir mêlé Aaron. Si elle était tant préoccupée par l'intérêt de la communauté, elle aurait en effet dû reprocher à Moïse sa conduite en aparté, en le mettant en garde contre les conséquences néfastes que celle-ci était susceptible d'engendrer.

Nous pouvons retirer plusieurs enseignements de ce qui arriva à Myriam. Tout d'abord, quand bien même elles sont véridiques, si les paroles que l'on prononce sont critiques, elles ont le statut de médisance. Si elles sont mensongères, leur gravité est d'autant plus lourde, puisqu'elles entrent dans la catégorie de la diffamation – *hotsaat chem ra* (cf. « 'Hafets 'Haïm » 1, 1). En outre, même si on est animé d'une bonne intention, il est interdit de médire. A cet égard, si déjà Myriam qui ne dit que la vérité et dont les intentions étaient pures fut frappée de lèpre et excommuniée durant sept jours, combien plus conséquente doit être la punition de celui qui diffame sans visée constructive et en s'appuyant sur le mensonge !

Enfin, si l'on a un reproche à adresser à son prochain, il faut s'adresser directement à lui et éviter de parler derrière son dos – le cas échéant, il s'agirait de médisance. Ce péché est d'une gravité telle que nos Sages nous ont même recommandé (Baba Batra, 164b) de ne pas trop louer autrui, de peur d'en venir finalement à le blâmer. Dans le même esprit, il convient de s'abstenir de glorifier un homme en présence de son ennemi, qui risque de le déprécier et de nous faire ainsi faillir par l'écoute de ses paroles médisantes (« 'Hafets 'Haïm » 9, 1).

Après l'édification du tabernacle, le Saint béni soit-Il s'empressa d'ordonner aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, d'écarter du camp tous les lépreux. Cet impératif démontrait combien la Présence divine ne peut supporter la proximité des médisants. Pour assurer la sainteté du camp par la résidence de la Présence divine en son sein, il était donc nécessaire de

mettre à l'écart cette catégorie de fauteurs. J'ajouterais que cette section a été intitulée Nasso afin de signifier à l'homme son devoir de porter en haine (*sina*) tout ce qui pourrait endommager la qualité de son service divin et de ses relations avec son prochain – dont, notamment, la médisance, qui éloigne l'homme de Dieu et d'autrui.

Dans la suite de la section de Nasso, nous est longuement rapporté le détail des sacrifices apportés par les princes de tribus. Bien que chacun d'entre eux apportât exactement le même sacrifice que ses pairs, il se trouve chaque fois répété avec toutes les précisions. Il nous faut donc comprendre cette inhabituelle prolixité de la Torah. Cette difficulté s'accentue si l'on considère le grand nombre de lois, encore en vigueur à notre époque, qui ne sont pourtant pas mentionnées explicitement dans la Torah et que nos Sages ont dû déduire par allusion.

De fait, l'Eternel a jugé nécessaire de décrire, longuement et de façon redondante, les sacrifices apportés par les princes des différentes tribus afin de témoigner ainsi l'intensité de Son amour pour le peuple juif en général, et pour chacune de ses tribus en particulier. D'un autre côté, l'amour que Dieu porte à Ses enfants et l'importance qu'ils revêtent à Ses yeux impliquent, à l'encontre de celui qui ose se moquer ou médire de l'un d'eux, une grande colère de Sa part et l'exclusion du camp, qui doit rester saint, comme il est dit : « afin qu'ils ne souillent point ces enceintes au milieu desquelles Je réside » (Nombres 5, 3).

Résumé

- Comment put-il y avoir des lépreux la deuxième année après la sortie d'Egypte, alors que tous les malades venaient de guérir lors du don de la Torah ? Le peuple avait une tendance telle à la médisance que certains étaient déjà retombés dans ce péché. Les lépreux furent excommuniés afin qu'ils réalisent la gravité de leur faute.

- Myriam fut punie de lèpre pour les propos qu'elle tint sur Moïse, bien qu'elle ne dît que la vérité et fût animée de bonnes intentions. Car elle aurait dû lui adresser son reproche directement, plutôt que d'en faire part à Aaron. Combien plus est-il grave de médire mensongèrement et sans but constructif !

♦ La Torah, généralement succincte, a longuement décrit les sacrifices, pourtant identiques, de chaque prince de tribu, afin de témoigner l'amour de l'Eternel pour Ses enfants. Or, cet amour est justement la cause de Son intransigeance vis-à-vis des calomniateurs.

L'abstinence, une barrière à l'orgueil

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : si un homme ou une femme fait expressément vœu d'être abstème, voulant s'abstenir en l'honneur de l'Eternel, il s'abstiendra de vin et de boisson enivrante, ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de liqueur, ni une infusion quelconque de raisins, et ne mangera point de raisins frais ni secs (…)" »

(Nombres 6, 1-3)

Rachi explique : « Pourquoi le chapitre relatif au *nazir*[10] fait-il immédiatement suite à celui de la femme soupçonnée d'infidélité ? Pour faire ressortir que quiconque voit cette femme dans sa dépravation, mieux vaut qu'il s'abstienne de vin, car c'est celui-ci qui mène à l'adultère. »

La Torah précise par la suite qu'à la fin de sa période d'abstinence, le *nazir* devait apporter un sacrifice expiatoire, ce qui est a priori surprenant puisqu'il n'avait commis aucune faute. Mais, cet homme s'était tant sanctifié en se privant de certains plaisirs permis qu'il avait atteint un niveau considérable d'élévation et de proximité de son Créateur, degré au regard duquel l'abolition de ces barrières apparaissait comme une régression. D'où la nécessité du sacrifice expiatoire, qui a pour fonction de stopper la régression (cf. Ramban, Nombres 6, 11).

---

10. Abstème, tel que ce statut est défini d'après la Torah

Explicitons cette idée. Celui qui fait le vœu d'être *nazir* surmonte, durant une période donnée, son désir de boire du vin, boisson ayant la propriété de réjouir le cœur. Aussi, au lieu de retirer du plaisir des boissons alcoolisées, il ne puise sa joie que dans la Torah, au point qu'il ne ressent même plus le besoin de boire. Mais, au moment où se termine sa période d'abstinence, la Torah seule ne suffit plus à le réjouir, et il doit de nouveau avoir recours au vin pour éprouver de la joie. Le retour à cette situation de dépendance à la matière est considéré comme une régression spirituelle, qui impose l'apport d'un sacrifice expiatoire visant à y mettre un frein.

Néanmoins, si l'on suit cette démarche explicative, c'est l'interprétation de Rachi qui réclame des éclaircissements. En effet, comme nous l'avons expliqué, il peut arriver qu'un homme décide d'être *nazir*, mû par une profonde aspiration de se sanctifier et de se rapprocher de Dieu ; aussi, pourquoi Rachi attribue-t-il une telle décision à la répulsion éprouvée face au spectacle d'une femme soupçonnée d'infidélité dont la culpabilité est étalée au grand jour ? A titre d'exemple, Samson s'engagea à l'abstinence sans avoir assisté à un tel spectacle, mais uniquement suite à l'ordre qu'en avait donné le Saint béni soit-Il à ses parents. Quel est donc le sens du lien établi par Rachi, et pourquoi celui qui voit une femme dans cette situation a-t-il grand intérêt à se priver de vin, tout comme il convient de s'éloigner des comportements risquant de conduire à une profanation du Chabbat lorsqu'on a vu quelqu'un tomber dans ce péché ?

Malheureusement, force est de constater que, de nos jours, lorsqu'un homme entend qu'une femme a été infidèle à son mari, loin de s'en lamenter et de s'en attrister, il y reste pratiquement indifférent. Au lieu de s'affliger de cette triste nouvelle, de cette infamie accomplie au sein du peuple juif et qui risque de susciter le courroux divin, son cœur reste fermé, s'il ne tombe pas, pire encore, dans le travers de la plaisanterie. Insensible à la douleur du mari que son épouse a trompé, il l'est tout autant à celle de la Présence divine, contrainte de s'éloigner de Ses enfants suite à cet acte immoral, en vertu de l'avertissement du verset : « Il ne faut pas que Dieu voie chez toi une chose déshonnête, car Il se retirerait d'avec toi. » (Deutéronome 23, 15)

C'est justement pour remédier à cette insensibilité que la Torah a ordonné à celui qui voit une femme infidèle de s'imposer des souffrances en se privant

de vin, afin que sa propre mortification éveille son cœur aux souffrances des autres et, subséquemment, à la douleur de l'Eternel face à des actes de débauche perpétrés parmi Son peuple saint.

Par ailleurs, celui qui voit une femme qui a commis l'adultère pourrait éprouver de la fierté d'être bien supérieur à celle-ci, dont l'infidélité témoigne d'une faille fondamentale dans sa crainte du péché et de Dieu. C'est pourquoi la Torah lui recommande vivement de faire le vœu d'être *nazir*, afin de ne pas tomber dans le travers de l'orgueil.

Nos Sages rapportent (Nombres Rabba 9, 9) l'anecdote d'une femme soupçonnée à juste titre d'infidélité par son mari. Lorsqu'elle apprit la volonté de ce dernier de l'emmener chez le prêtre pour lui faire boire les eaux amères, elle demanda à sa sœur qui lui ressemblait de se présenter à sa place. Celle-ci accepta et, n'ayant pas fauté, les eaux n'eurent aucun effet sur elle et la laissèrent en vie. La femme infidèle rejoignit ensuite sa sœur, et elles s'embrassèrent. A ce moment, l'odeur des eaux amères que la coupable sentit eut raison d'elle, si bien qu'elle connut finalement le sort qui lui était réservé.

Cette histoire illustre clairement le manque total de crainte du Ciel de la femme infidèle. En effet, si elle en avait eu, ne serait-ce qu'une petite dose, elle aurait accepté de boire les eaux amères afin d'obtenir ainsi l'absolution. Mais, elle préféra persister dans le péché et l'hypocrisie, en envoyant sa sœur à sa place, aggravant encore sa faute.

A présent, nous comprenons mieux la tendance naturelle à la fierté qui s'empare du spectateur de la scène dégradante subie par la femme infidèle, fierté fréquemment conjuguée à l'indifférence, puisqu'il ne ressent pas la nécessité de s'apitoyer sur une personne d'un si bas niveau. Pourtant, il est très probable qu'il se soit lui-même révolté d'une autre manière contre l'Eternel ou ait péché envers son prochain, aussi l'orgueil n'a-t-il en réalité pas sa place. C'est pourquoi la Torah recommande à cet homme de faire immédiatement le vœu d'être *nazir* afin qu'il ne présume pas de ses qualités. En outre, l'abstinence le sanctifiera et le préservera de la débauche, à laquelle pousse la boisson.

La Guemara (Nazir, 4b) rapporte l'histoire suivante : « Siméon le juste affirma : de mon vivant, je n'ai jamais mangé l'offrande délictive d'un *nazir* impur, mise à part celle que m'a une fois présentée un homme, originaire du

Sud. C'était un bel homme aux cheveux épais et bouclés. Je lui dis : "Mon fils, pourquoi donc as-tu décidé de couper de si beaux cheveux ?" Il me répondit : "J'étais berger pour mon père dans ma ville natale et, une des fois où je suis allé puiser de l'eau dans la source, j'y ai aperçu mon reflet ; mon mauvais penchant s'est alors emparé de moi et m'a inspiré des pensées impures. Je me suis dit : être vide, de quoi as-tu donc à t'enorgueillir dans un monde qui ne t'appartient pas, alors que tu es voué à la vermine ? Je vais à présent me raser, mais ce sera pour le Ciel !" Je me levai, lui embrassai la tête et m'exclamai : "Que d'autres *nezirim* comme toi se multiplient au sein d'Israël ! C'est à ton sujet que le verset a dit : si un homme fait expressément vœu d'être abstème, voulant s'abstenir en l'honneur de l'Eternel." »

Ce passage pose plusieurs difficultés. Qu'est-ce qui a tant impressionné Siméon le juste pour qu'il embrasse cet homme et soit aussi dithyrambique ? En outre, cela signifierait-il que les autres *nezirim* n'étaient pas sincères ?

C'est que le but essentiel de l'abstinence est l'humilité, la soumission qui en découle. Au départ, lorsque cet homme sentit que le mauvais penchant le rattrapait et qu'il risquait de fauter, il s'engagea à devenir abstème. Mais il surprit ensuite ce redoutable ennemi qui lui inspirait un sentiment de fierté et, craignant que son abstinence, grâce à laquelle il espérait s'élever, ne le fasse tomber dans l'écueil de l'orgueil, il revint sur son vœu et se rasa – la loi est telle que celui qui se souille durant sa période d'abstinence annule ainsi son vœu d'abstinence, doit apporter un sacrifice expiatoire et un holocauste, et recommencer le compte depuis le début.

Cette anecdote est porteuse d'une leçon édifiante : c'est précisément lorsque nous désirons nous élever, nous sanctifier et nous soumettre humblement à notre Créateur que le mauvais penchant s'attaque à nous avec une vigueur redoublée, nous inspirant des pensées de fierté. Il nous fait ainsi croire que nous sommes parfaits et dépassons même les plus justes en vertu et en crainte de Dieu. Lorsque de telles pensées traversent l'esprit d'une personne s'étant repentie, elle doit aussitôt se rendre auprès d'un juste pour qu'il lui indique ce qu'elle doit encore corriger.

Siméon le juste embrassa ce *nazir* et souhaita que de nombreux autres comme lui se lèvent parmi le peuple juif, car il perçut son désintéressement total : lorsqu'il s'était senti en proie au risque de l'adultère, il s'était engagé à

l'abstinence, puis, au moment où il craignit que la fierté ne s'empare de lui, il y avait renoncé – conscient qu'il perdait alors plus qu'il ne gagnait, la fierté n'étant pas moins grave que l'immoralité.

Résumé

- D'après Rachi, le sujet de l'abstinence suit celui de la femme soupçonnée d'infidélité, car quiconque voyait celle-ci dans sa déchéance avait grand intérêt à s'engager à être *nazir*, le vin conduisant souvent à l'adultère. Pourtant, certains s'engageaient à l'abstinence par seul désir de se sanctifier, donc quel est le sens du lien établi par Rachi entre ces deux sujets ?
- La Torah a recommandé à celui qui voit une femme dont l'infidélité a été dévoilée de se priver de vin afin que cette privation personnelle lui permette de ressentir la gravité d'un tel acte de débauche et qu'il partage la détresse de la Présence divine.
- Le spectacle d'une femme infidèle peut aussi éveiller un sentiment d'orgueil et de supériorité ; pour ne pas y faillir, la Torah nous préconise de prononcer un vœu d'abstinence. La non-consommation de vin vise également à contrer la débauche à laquelle pousse la boisson.
- Siméon le juste embrassa un homme qui, en proie à des sentiments de fierté, avait annulé son vœu d'abstinence. Le but essentiel de l'abstinence étant la soumission, il convient de l'annuler dans le cas où ce niveau élevé atteint nous fait tomber dans l'orgueil.

La primauté de la paix

« Que l'Eternel dirige Son regard vers toi et t'accorde la paix ! »

(Nombres 6, 26)

L'Eternel dit à Moïse d'ordonner à Aaron et ses fils de bénir le peuple juif selon une formule précise, que le texte introduit par la phrase : « Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël ; vous leur direz (*amor*) » (Nombres

6, 23). Rachi interprète la transcription complète du verbe *amor* (écrit avec un *Vav*) comme une recommandation, adressée aux prêtres, de les bénir avec recueillement et de tout cœur, et non à la hâte et dans la précipitation. Loin de se limiter à une récitation prononcée pour s'acquitter de leur obligation, cette bénédiction devait être énoncée avec ferveur et jaillir du plus profond de leur être.

Nos Sages expliquent (cf. Nombres Rabba 11, 5) que lorsque les fils d'Aaron bénissaient le peuple juif selon cette formule, ils incluaient de nombreuses bénédictions. Tout d'abord, ils leur souhaitaient que le Saint béni soit-Il fasse prospérer leurs biens et les préserve du vol. Il arrive en effet que nous fassions un cadeau à un ami, mais qu'il lui soit ensuite dérobé ; notre don n'aura alors pas été parfait. Or, le Saint béni soit-Il est à la fois Celui qui nous donne et Celui qui protège nos possessions : Son don, durable, est parfait. Puis ils formulaient le vœu que l'Eternel fasse rayonner Sa face sur eux et leur soit bienveillant, c'est-à-dire qu'au moment de Sa colère, Il fasse preuve de retenue et ne s'empresse pas de les punir. Enfin, et telle est selon nos Sages (cf. Ouktsin 3, 12 ; Nombres Rabba 11, 7) la plus grande bénédiction, ils leur souhaitaient que le Créateur les gratifie de la paix, qui est à la fois Son sceau et l'un des trois fondements sur lesquels le monde repose (Maximes de nos Pères 1, 17). La prééminence de la paix est également illustrée par l'exceptionnelle solidarité qui régnait au sein du peuple juif avant le don de la Torah et qui permit justement cette révélation – solidarité déduite de l'emploi du singulier dans le verset : « Israël campa là-bas, face à la montagne » (Exode 19, 2), « comme un seul homme, doté d'un seul cœur » (Mekhilta, parachat Ha'hodech, 1).

Cette bénédiction des prêtres est d'une telle portée que même après la destruction du Temple, ils ont continué à la prononcer chaque jour, dans le passage de la prière où elle est insérée (cf. Yalkout Chimoni, Deutéronome, 879 ; Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 128, 44). De même, nous avons pris la coutume d'emprunter cette formule pour bénir nos enfants le vendredi soir (cf. Yossef Omets, 79), ce qui souligne une fois de plus son importance et le caractère crucial de la paix par laquelle elle se conclut.

La paix, dans sa pleine acception, n'est pas un vernis superficiel ; loin de là, elle s'exprime par un profond sentiment d'amour et de solidarité vis-à-vis

d'autrui. L'homme pacifique se soucie réellement du sort de son alter ego, même lorsque celui-ci est loin de lui et ne peut lui rendre la pareille. Nos Maîtres soulignent (Pirkei de Rabbi Eliezer, 31) que le roi Salomon fut nommé ainsi – à partir de la racine *chalom*, signifiant paix – en allusion à l'atmosphère de paix universelle qui prévaudrait de son temps. Ils ajoutent par ailleurs (Tan'houma, A'harei Mot, 1) que son époque jouissait d'une exceptionnelle prospérité et que, la paix régnant entre les hommes, ils laissaient leurs biens à l'extérieur de leurs maisons sans craindre qu'on ne vienne les leur dérober. Cette paix généralisée leur valut une abondance telle que l'argent était alors semblable à des pierres (cf. Rois I 10, 27) : de même que celles-ci tapissent le sol et que personne ne s'inquiète à leur sujet, de même les gens n'avaient rien à craindre pour leurs possessions, qui pouvaient être laissées sans surveillance, sans risque d'être convoitées.

En regard de la primauté de la paix, l'un des piliers du monde, la Torah nous a ordonné : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lévitique 19, 18), l'altruisme contribuant largement à la création d'une atmosphère pacifique, et donc à la pérennité du monde.

L'intense amour du Saint béni soit-Il pour la paix peut être illustré par l'histoire du roi Achab, rapportée dans les Prophètes. Nos Maîtres expliquent (Sanhédrin, 102b) que ce roi portait ce nom parce qu'il est composé des mots frère (*a'h*) et père (*av*). Ils affirment également (ibid.) qu'il n'y avait pas un seul sillon de champ sur lequel il n'eût pratiqué de l'idolâtrie, et qu'il faisait de tout objet qui lui était cher un objet de culte. Ils soulignent par ailleurs (Meguila, 11a) la puissance souveraine d'Achab, qui régnait sur le monde entier. Il sortait en effet toujours vainqueur des combats, et ses soldats revenaient tous sains et saufs du champ de bataille. Nous pouvons nous demander quel mérite particulier valut à ce roi mécréant, qui avait inscrit sur les portes de Samarie « Achab n'a pas de part dans le Dieu d'Israël », de bénéficier d'une telle assistance divine.

Nos sources précisent (cf. Yalkout Chimoni, Rois I, 207) que la femme qu'épousa Achab, Jézabel, était célèbre pour sa méchanceté et sa haine de la Torah et des Sages. Du fait qu'il aimait sa femme et l'honorait en tant que fille de roi, il cédait à toutes ses requêtes et suivait ses plus mauvais conseils. Une fois, elle lui demanda de faire exécuter tous les prophètes de la génération, et

tel est le sort qu'ils connurent – à l'exception de cent d'entre eux que le prophète Obadia parvint à cacher dans une grotte (Rois I 18, 4). Or, il est rapporté (Deutéronome Rabba 5, 9) que les soldats d'Achab avaient appris que ce groupe de prophètes se cachait dans une grotte et recevait, en outre, sa nourriture du palais royal ; néanmoins, ils se gardèrent de les dénoncer, grâce à quoi ils survécurent. C'est justement leur attitude de vigilance par rapport à la médisance et au colportage qui valut à ces soldats une protection divine particulière lors des guerres et la victoire sur leurs ennemis.

Dès lors, nous comprenons mieux le sens du nom Achab que portait ce roi. D'un côté, il incarnait la qualité de *a'h* (frère), en cela qu'il avait habitué et éduqué ses sujets à la fraternité, en les mettant en garde contre la médisance. Mais, de l'autre, il était en conflit avec son Père (*av*) céleste, puisqu'il n'existait pas une idole dans le monde qu'il n'eût servie. L'hégémonie que l'Eternel lui accorda, en dépit de son impiété, atteste combien Il est prêt à pardonner à quelqu'un les atteintes portées à Son honneur, du moment que ce dernier veille au respect de son prochain, dans un climat de paix où la médisance n'a pas de place.

Nos Sages rapportent (Talmud de Jérusalem, Péa 8, 6) l'histoire d'un Rav qui, de retour chez lui, demanda à son épouse si des invités étaient venus. A sa réponse affirmative, il la questionna sur ce qu'ils avaient dit en repartant. Elle lui dit qu'ils lui avaient souhaité de jouir de la protection de l'Eternel. Le maître de maison exprima alors son mécontentement et quitta à nouveau son foyer. Peu de temps après, il y retourna et réitéra sa question, dont la réponse fut une fois de plus positive. Cependant, cette fois-ci, lui avoua sa femme, les convives ne l'avaient pas béni. Ils l'avaient au contraire maudit. A cette nouvelle, le Rav s'exclama : « Que Dieu soit béni ! »

Cette histoire ne manque de nous surprendre : pourquoi donc le Rav était-il si déçu lorsqu'on l'a béni, alors qu'il s'est réjoui en apprenant qu'on l'avait maudit ? Les Maîtres moralistes (cf. Zikhron Moché, 43) tentent d'appréhender la signification profonde de cette anecdote. Ils répondent que ce Rav désirait parvenir à un niveau très élevé dans la charité et l'amour d'autrui, et dépasser le stade primaire où l'homme pratique de la bienfaisance dans l'espoir de recevoir quelque chose en retour, ou, tout au moins, d'entendre des louanges à son sujet. Lorsque telles sont ses motivations,

conscientes ou non, il a tendance à ne pas se montrer charitable dans le cas où il ne pourra bénéficier de ces avantages ou encouragements. C'est la raison pour laquelle le Rav se réjouit d'entendre que ses hôtes l'avaient maudit, car il sentit alors qu'il avait atteint le degré d'accueillir des invités uniquement parce que la Torah nous a ordonné d'aimer notre prochain comme nous-mêmes et d'être bienveillants à son égard, et non pour en retirer un quelconque bénéfice.

Tel est bien le degré le plus élevé de la charité et de l'altruisme : un don pur, dénué de toute autre motivation que celle de donner. C'est dans cet esprit qu'enterrer un mort est qualifié de réel acte charitable (Rachi Genèse 47, 29 ; Tan'houma, Vaye'hi, 3), parce que ceux qui s'en chargent le font dans le seul but d'accomplir une *mitsva*, le défunt ne pouvant leur rendre la pareille. Telle est l'une des applications de la *mitsva* « tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lévitique 19, 18). Je me suis interrogé à ce sujet sur le choix de la Torah du mot *réa* (prochain) plutôt que *'haver* (ami), et j'en ai déduit notre obligation d'aimer autrui même lorsqu'il est mauvais (*ra* – terme s'écrivant en hébreu de la même manière que *réa*) envers nous, et pas uniquement quand il se montre aimable.

Cette *mitsva*, considérée comme la règle d'or de la Torah, repose sur le principe de solidarité. A présent, que signifie celui-ci et qu'est-ce que le Créateur attend exactement de nous ?

Pour éclaircir cette notion, rapportons tout d'abord l'histoire suivante racontée à propos de Rav 'Haïm de Volozhin, l'élève du Gaon de Vilna. Il arriva une fois qu'on lui annonce la triste nouvelle du décès de l'un de ses disciples. Il s'empressa aussitôt de se joindre aux funérailles afin d'accompagner celui-ci jusqu'à sa dernière demeure et de s'excuser auprès de lui de ne pas lui avoir expliqué assez précisément un passage de Guemara, à une certaine occasion. Lorsqu'il se retrouva devant son lit de mort, prêt à lui adresser sa requête de pardon, quelle ne fut pas sa surprise de le trouver vivant ! Son élève lui expliqua que, du fait qu'il devait une certaine somme d'argent à quelqu'un et qu'il avait manqué de le lui rendre, il s'était vu refuser l'entrée au jardin d'Eden ; il demanda donc instamment à Rav 'Haïm de bien vouloir rembourser cette dette en son nom afin qu'il puisse reposer en paix. [Il existe une version quelque peu différente de ce récit, mais l'idée reste la même.]

Nous déduisons de ce récit que la solidarité n'a rien de commun avec l'idéologie communiste. En effet, nous ne devons pas considérer les biens de notre prochain comme les nôtres, mais au contraire délimiter soigneusement sa propriété et la respecter en tant que telle. Par conséquent, celui qui emprunte un objet doit veiller à le restituer. Nos Sages ont tranché si sévèrement sur le cas d'une personne qui emprunte sans rendre ce qu'elle doit qu'ils ont statué que celui qui emprunte sans en demander la permission, en comptant sur l'accord théorique du prêteur, est un voleur – même s'il est certain que si son ami avait été présent, il aurait accepté de lui prêter (ceci fait néanmoins l'objet d'une controverse entre les *Richonim*, le Chakh tranchant que c'est permis, alors que le Choul'han Aroukh affirme que c'est interdit). Quoi qu'il en soit, ceci met en exergue la rigueur de la Torah pour ce qui a trait au respect du prochain et de ses biens, ce qui corrobore l'enseignement de nos Sages : « Que l'argent de ton prochain te soit aussi précieux que le tien. » (Maximes de nos Pères 2, 12). Par conséquent, en dépit de l'atmosphère de solidarité qui doit régner au sein de notre peuple, il incombe à chacun de connaître et de respecter le domaine privé de l'autre, au risque d'être considéré comme un voleur.

Je ne cesse de me répéter que si le Très-Haut a fait en sorte que j'assiste à un certain événement, c'est parce que je peux en tirer leçon. Comme nous le savons, la plupart des autoroutes à travers le monde comportent des péages – le montant du paiement étant fonction de la distance parcourue. Un jour, je voyageais avec mon accompagnateur, Rav Moché Mirali, sur une autoroute du New-Jersey. Après avoir parcouru un certain nombre de kilomètres, nous fûmes bloqués dans un grand bouchon. Soudain, des cris nous parvinrent, et nous comprîmes peu après qu'il manquait dix centimes à un homme pour pouvoir continuer son voyage. Les agents lui interdisant de passer, toute la circulation avait été bloquée. Face à ce tumulte, je suggérai à Rabbi Moché d'aller remettre dix centimes à ce conducteur pour que nous puissions poursuivre notre route – sinon, à cause d'une somme si modique, nous risquions d'être coincés encore là longtemps !

Suite à cet incident, je me suis dit que, dans ce monde, nous aussi cheminons continuellement sur une route à péage en direction du monde à venir, notre mode de paiement pour ce voyage consistant en *mitsvot* et en bonnes actions. Or, si le Saint béni soit-Il nous a demandé d'observer six cent

treize *mitsvot*, certaines d'entre elles ne sont pas à notre portée – par exemple, celle, pour un homme, de donner le *guèt* à sa femme en cas de divorce, *mitsva* ne pouvant être accomplie que dans une telle situation. Dès lors, comment pouvons-nous nous en acquitter ? En faisant régner la solidarité parmi nous, que l'Eternel nous a justement prescrit à cet effet. C'est ainsi que, même lorsqu'un homme a manqué à l'accomplissement d'une certaine *mitsva*, pour une raison ou pour une autre, elle peut lui être créditée en vertu de son appartenance au peuple juif et de la solidarité qui y prévaut. En effet, il suffit qu'un Juif observe une *mitsva* pour qu'elle ait une influence sur l'ensemble de la communauté et que l'on considère que d'autres ne l'ayant pas accomplie l'ont réalisée. De même, la solidarité a une implication telle qu'un homme qui donne de l'aumône à Lyon peut sauver la vie d'un malade habitant en Australie, et les exemples sont encore très nombreux…

Après cent vingt ans, lorsque nous arriverons dans le monde de la Vérité, Dieu nous demandera un compte-rendu détaillé de toutes les actions que nous aurons accomplies dans ce monde. Combien serons-nous alors couverts de honte s'il venait à manquer au compte un certain montant à cause duquel les portes du jardin d'Eden resteraient closes devant nous ! Afin de prévenir une telle situation, le Saint béni soit-Il nous a ordonné de cultiver la solidarité en notre sein, de sorte que nous puissions permettre à autrui de profiter de la lumière de nos *mitsvot* et jouir nous-mêmes de celle des siennes. Mais, en l'absence de solidarité, de telles interférences ne peuvent s'opérer, ce qui compromet notre possibilité d'accomplir l'ensemble des *mitsvot* et risque de jeter sur nous l'opprobre dans le monde à venir.

Dans cet esprit, la bénédiction quotidiennement prononcée, à travers les générations, par les prêtres, qui se conclut par son élément prédominant, une promesse de paix, constitue pour chaque Juif un rappel du devoir de solidarité qui repose sur ses épaules.

Résumé

- La transcription complète de *amor*, qui introduit la bénédiction des prêtres, indique l'obligation de ceux-ci de bénir le peuple de tout cœur.

- Le point essentiel de cette bénédiction est sa conclusion, la paix. Son importance est telle que les prêtres continuent à la réciter de tout temps, et que les parents ont adopté cette formule pour bénir leurs enfants.
- Le nom du roi Salomon évoque le climat de paix qui prévalait lors de son règne. La paix entre les hommes et la richesse générale étaient telles qu'on ne craignait pas de se faire dérober ses biens, et l'atmosphère pacifique amplifiait encore cette prospérité.
- Comment Achab, qui était un grand idolâtre, mérita-t-il l'hégémonie et le retour inconditionnel de ses soldats sains et saufs du champ de bataille ? Car il se gardait de tout propos médisant, ce à quoi il avait aussi éduqué ses sujets. Son nom fait allusion à cette dualité : *a'h*, il prônait la fraternité, et *av*, il était en conflit avec son Père céleste.
- Le don authentique est celui qui n'attend rien en retour, à l'instar des derniers honneurs rendus à un défunt. La Torah nous demande d'aimer notre prochain (*réa*) comme nous-mêmes, c'est-à-dire même s'il est mauvais (*ra*) envers nous.
- L'Eternel nous a donné six cent treize *mitsvot*, mais nous ne pouvons les accomplir toutes – comme par exemple celle du *guèt*. Aussi nous a-t-Il également demandé d'être solidaires, afin que les *mitsvot* de l'un complètent celles de l'autre.

Sacrifice et zèle dans le service divin

« Les phylarques d'Israël, chefs de leurs familles paternelles, firent des offrandes ; ce furent les chefs des tribus, les mêmes qui avaient présidé aux dénombrements. Ils présentèrent pour offrande, devant l'Eternel, six voiture-litières et douze bêtes à cornes, une voiture par deux phylarques, un taureau par phylarque, et ils les amenèrent devant le tabernacle. »

(Nombres 7, 2-3)

Le jour où Moïse acheva de dresser le tabernacle, il l'oignit et le consacra, ainsi que toutes ses pièces. Le verset précise qu'il oignit également l'autel et ses ustensiles. Puis, une fois cette consécration opérée par Moïse, les princes apportèrent leurs offrandes, comme le soulignent les versets précités. Au sujet de ces sacrifices, plusieurs points méritent notre attention. Tout d'abord, la longueur inhabituelle du texte saint, généralement succinct. L'absence d'ordre divin à l'origine de ces sacrifices doit également être soulignée, ceci signifiant que les princes les ont apportés de leur propre initiative. Ils étaient si heureux que le Saint béni soit-Il les ait gratifiés de Sa Présence que, dans un élan d'amour pour Lui, ils désirèrent Lui présenter des offrandes.

Comme nous le savons, la Torah ne rapporte que ce qui peut être utile pour l'ensemble des générations, chacun de ses détails ayant donc une valeur atemporelle. C'est pourquoi, de nombreux faits vécus par nos ancêtres n'y ont pas été retranscrits, car on ne pouvait rien en retirer. Par contre, en ce qui concerne le comportement de nos patriarches, la Torah ne s'est pas lassée de le décrire en long et en large, n'omettant aucun détail, afin que nous en retirions des enseignements concernant les vertus et les règles de bienséance, qui ne sont autres que la base de la Torah. D'ailleurs, je peux témoigner que, chaque année, lorsque j'assiste à la lecture de ces sections de la Torah, je suis à nouveau saisi et impressionné par leur piété et leur grandeur hors pair, qui

dépassent largement notre conception. Puis, lorsque je médite sur leur conduite, je sens que quelque chose change en moi, au point de parfois ne plus me reconnaître. De même, chaque année, je découvre des aspects qui, jusque-là, m'étaient dissimulés, et qui me permettent encore de m'affiner et de suivre les sillons tracés par nos ancêtres.

Si la raison des longues descriptions des actes de nos patriarches nous paraît à présent claire, nous pouvons nous poser la question suivante. Le tabernacle ne servit au peuple juif que de manière provisoire, lors de sa traversée du désert, puisque, dès qu'il entra en Terre Sainte, il reçut l'ordre de construire le Temple. Par conséquent, si le tabernacle, destiné à accueillir la Présence divine lors de cette période limitée, n'avait qu'une valeur temporaire, pourquoi donc la Torah a-t-elle néanmoins choisi d'évoquer si longuement les sacrifices qu'y ont apportés les princes ? En quoi ces détails sont-ils encore pertinents ?

Vraisemblablement, le Saint béni soit-Il désirait, à travers cette insistance, mettre en exergue la grandeur des princes qui, sans même en avoir reçu l'ordre, prirent l'initiative d'apporter des sacrifices, animés par un souffle divin et une volonté de sanctifier en public le Nom de Dieu. Nous en déduisons notre devoir de donner de nous-mêmes en faveur du Créateur, même lorsqu'Il ne nous demande rien, et sans espérer recevoir quoi que ce soit en retour. De même que le tabernacle était le lieu où des sacrifices étaient approchés, ainsi incombe-t-il à l'homme de se transformer en un petit sanctuaire digne de recevoir la Présence divine, en sacrifiant ce qui lui est cher, sa propre volonté, au profit de celle du Très-Haut et des paroles de la Torah. Tel est le sens de l'interprétation de nos Maîtres du verset : « Ils Me construiront un sanctuaire pour que Je réside au milieu d'eux » (Exode 25, 8), et non « au milieu de lui », car l'Eternel réside en chaque Juif en particulier (cf. Néfech Ha'haïm 1, 4). Celui qui témoigne sa volonté de devenir un réceptacle de la Présence divine et se montre prêt à se sacrifier dans ce but, aura l'insigne mérite de le devenir.

De nombreuses personnes pensent que l'unique moyen de se sacrifier pour l'Eternel consiste à le faire au sens propre du terme, en mourant pour la sanctification de Son Nom. Pourtant, elles se leurrent lourdement, puisque seuls de rares individus en ont le mérite, alors que la plupart d'entre nous ont au contraire l'opportunité de sanctifier le Nom divin de leur vivant, par la

pureté de leurs pensées et de leurs paroles, par leur conduite digne et désintéressée, qui inspirent leur entourage et l'encouragent à se rapprocher de son Père céleste.

Dans la Guemara (Yevamot, 61a), nous pouvons lire : « Vous (*atem*) êtes appelés "hommes", alors que les nations du monde ne le sont pas. » Notons que le mot *atem* est composé des mêmes lettres que le mot *émet* (vérité), allusion au fait que la vérité qui est en nous, en l'occurrence la Torah, ainsi qualifiée (Berakhot, 5b), est ce qui nous octroie la dimension d'homme, créé à l'image de Dieu. Seul le peuple juif a eu le privilège de se définir par cette Torah de vérité, comme le souligne cet autre enseignement de nos Sages (Lamentations Rabba 2, 13) : « La sagesse chez les non-juifs, c'est plausible, mais la Torah chez les non-juifs, c'est invraisemblable. » C'est que le respect de la Torah exige un énorme dévouement, un niveau d'abnégation impliquant le renoncement à ses désirs personnels, ce dont les autres nations, profondément plongées dans la satisfaction de ceux-ci, demeurent incapables.

Il est rapporté à cet égard qu'à l'heure où le Saint béni soit-Il voulut descendre la Torah sur terre, Il la proposa à l'ensemble des nations. Lorsque, suite à leurs questions, celles-ci apprirent ce qui y était écrit et serait attendu d'elles, elles s'empressèrent, tour à tour, de la refuser, conscientes qu'elles seraient incapables de se tenir à de telles exigences. A l'inverse, au moment où, après avoir fait le tour des peuples, l'Eternel fit l'offre de la Torah aux enfants d'Israël, ils s'écrièrent aussitôt à l'unisson : « nous ferons et nous comprendrons » (Exode 24, 7 ; cf. Chabbat, 88a), déclaration qui atteste leur réelle aspiration à se vouer à son observance, serait-ce au prix de grands sacrifices.

Si l'on observe de près la formulation des versets, on constatera qu'ils insistent tout particulièrement sur l'inauguration de l'autel, qui était l'un des principaux composants du tabernacle. Mais qu'avait-il donc de particulier ? Nos Sages proposent un élément de réponse : « Ne regarde pas le vase, mais ce qu'il contient. » (Maximes de nos Pères 4, 20) Autrement dit, si l'aspect extérieur d'un objet a une certaine importance, l'essentiel est son contenu et, du moment que celui-ci est vide, c'est toute sa valeur qui est remise en question. Car l'extérieur doit être le reflet fidèle de l'intérieur. Dans ce cadre, l'autel représente l'intériorité de l'homme, puisqu'il symbolise son

dévouement pour le service divin, et c'est justement pourquoi la Torah a mis un accent particulier sur son inauguration, de sorte à nous transmettre l'importance de travailler notre monde intérieur, qui est à l'origine de tous nos faits et gestes.

Nous pouvons constater que lorsqu'une génération se laisse entraîner par l'assimilation, que Dieu nous en préserve, elle souffre aussi d'un manque intérieur, d'une carence dans son dévouement pour la Torah. Un homme qui ne prend pas l'habitude de faire des sacrifices pour la Torah, dès l'instant où les exigences de celle-ci entrent en conflit avec sa propre volonté, il les délaissera au profit de cette dernière, tandis que la voie de l'assimilation s'ouvre grand devant lui, l'exposant plus que jamais au risque des mariages mixtes. Il est important de savoir que le devoir de se consacrer avec dévotion à l'observance des *mitsvot* ne connaît pas de limite d'âge, mais est au contraire la mission de toute notre vie. Malheur à celui qui, ayant atteint le troisième âge, se croit soustrait à ce devoir, car il se trompe lourdement ! Je peux témoigner à ce sujet avoir rencontré de nombreuses personnes qui, à cause de cette erreur, ont beaucoup régressé spirituellement dans leur vieillesse, alors que tout le reste de leur vie, elles étaient très méticuleuses dans les lois de la Torah. Combien est-il dommage de perdre ainsi tous les acquis engrangés pendant tant d'années à la sueur de son front ! Aussi, afin d'éviter un tel préjudice, et surtout, l'opprobre qui en résulterait, après cent vingt ans, devant le tribunal céleste, efforçons-nous de toujours cultiver en nous cet esprit de sacrifice et de ne jamais succomber à la tentation du laisser-aller.

Sur le mode allusif, nous pouvons lire cette idée en filigrane dans le verset, écrit au sujet de Nadab et Abihou qui, « s'étant avancés devant l'Eternel, avaient péri » (Lévitique 16, 1) : nous devons aspirer à ce que notre mort s'inscrive dans un élan de progression, de rapprochement de notre Créateur – plutôt que de correspondre à une phase d'éloignement, à Dieu ne plaise.

Nos Sages précisent (Meguilat Taanit) que l'on célèbre huit jours de 'Hanoukka, lors desquels on rappelle l'inauguration du tabernacle, parce que les Hasmonéens mirent huit jours pour ériger l'autel. Nous pouvons nous demander pourquoi une si longue période leur fut nécessaire, alors qu'un seul jour aurait semblé suffisant pour remplir cette tâche. De fait, le chiffre huit

fait à la fois écho au huitième jour à partir de la naissance d'un garçon lors duquel on lui fait la circoncision, et à l'âme humaine, la *nechama* – terme composé des mêmes lettres que *chemoné* (huit). Autrement dit, l'homme, dans lequel une âme a été insufflée, porte en lui la dimension d'un autel. De même que l'érection de l'autel et le déploiement de la Présence divine en son sein nécessitèrent plusieurs jours, de même, loin d'être un jeu d'enfant, bâtir un homme au sens fort du terme, une créature accomplie, demande des efforts soutenus. La construction de notre personne, dans laquelle a été insufflée une âme, exige de nous un travail sans relâche. On ne peut ni construire, ni modifier sa personnalité en l'espace d'un instant, comme le soulignent les Maîtres moralistes lorsqu'ils affirment (Or Ye'hezkel, Darkei Haavoda, 182) qu'il est plus facile d'étudier l'ensemble du Talmud que de corriger un seul défaut.

Comme le précisent certains ouvrages (Ner Mitsva, 22 ; Tiférèt Chelomo), la fête de 'Hanoukka est célébrée pendant huit (*chemoné*) jours, en rappel au projet maléfique de la Grèce qui chercha à helléniser notre peuple, à nuire à son âme (*nechama*). En guise de reconnaissance à l'Eternel qui nous a épargnés de leur emprise, nous allumons durant huit jours la *'hanoukkia*, symbole de la lumière de la Torah.

Il existe une controverse entre l'école de Chamaï et celle d'Hillel concernant la manière de procéder à l'allumage des bougies de 'Hanoukka : le premier soutient qu'il faut commencer par en allumer huit, puis une de moins chaque jour, alors que d'après le second, il faut en allumer chaque jour une de plus que la veille, si bien que le huitième jour on en allume huit. Cette seconde opinion, qui s'appuie sur le principe en vertu duquel « on progresse dans la sainteté, mais on ne régresse pas » (Chabbat, 21b), est celle selon laquelle la loi a été tranchée (Rambam, 'Hanoukka 4, 1).

Il est écrit, dans notre section : « Mais l'Eternel dit à Moïse : "Qu'un jour un phylarque, un jour un autre phylarque présentent leur offrande pour l'inauguration de l'autel." » (Nombres 7, 11) Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il désirait que les princes n'apportent pas tous leur sacrifice le même jour – ce qui, a priori, aurait été envisageable –, mais ordonna que chacun d'eux en offre un autre jour. J'ai pensé que cet ordre divin recèle une allusion à la position du tribunal d'Hillel, qui s'appuie sur un

constant devoir de progression dans le service divin. En ordonnant aux princes que chacun d'eux apporte, chaque jour, une nouvelle offrande, l'Eternel désirait signifier que, lorsque nous Le servons, il nous appartient de renouveler quotidiennement notre sacrifice, de sorte à nous élever perpétuellement dans les degrés de la Torah et de la crainte de Dieu. Dans la pratique, cet investissement quotidien joue sur l'homme un rôle éducatif, en cela qu'il l'habitue à être proche de son Créateur. Nos Maîtres soulignent cette nécessité en affirmant, au nom de la Torah : « Si tu me quittes un jour, je te quitterai deux jours. » (Yalkout Chimoni, Deutéronome, 873) Car le service divin n'admet pas de stagnation : soit on progresse de niveau en niveau, soit on régresse peu à peu (cf. Rachi sur Lévitique 26, 15).

A l'époque de la Grèce maléfique, les Grecs s'attaquèrent à notre âme, en s'appuyant sur notre propre défaillance, puisque nous manquions de zèle et d'entrain dans notre service divin (Bayit 'Hadach, 670). Si on affirme généralement que « celui qui ajoute, finit par retrancher », néanmoins, pour ce qui a trait à la sainteté requise dans le service divin, on pourrait dire que c'est le principe inverse qui se vérifie, à savoir que justement celui qui ne s'efforce pas d'ajouter, d'avancer, reculera inéluctablement.

Le doux chantre d'Israël s'exclame dans les Psaumes (57, 8-9) : « Mon cœur reste ferme, ô Dieu, mon cœur reste ferme : je peux chanter, célébrer Tes louanges. Réveille-toi, ô mon âme, réveillez-vous, ô luth et harpe : je veux réveiller l'aurore. »

En marge de ces versets, nos Maîtres expliquent (Berakhot, 3b) que le roi David accrochait son violon au-dessus de son lit, si bien qu'au milieu de la nuit, le vent du Nord qui se levait faisait vibrer ses cordes, ce qui le réveillait ; il se levait alors pour servir son Créateur, ouvrant sa journée par des chants de louanges en Son honneur. Un des commentateurs s'interroge sur cette interprétation de nos Sages qui pose le problème suivant : si l'on suppose que le roi David se réveillait à cause de la vibration de son violon suscitée par un vent septentrional, qu'en était-il des nuits douces où le vent ne soufflait pas ? Ne se levait-il donc pas avant l'aube pour louer l'Eternel ? Il répond que ce vent du Nord (*tsafon*) symbolise en fait le souffle pur qui est dissimulé (*tsafoun*) dans le cœur de tout homme et qui le pousse à servir le Créateur. Ceci signifie que lorsqu'un homme aspire à s'élever dans ce domaine, le Saint

béni soit-Il l'anime d'un souffle pur qui suscitera son éveil et sa progression spirituelle.

Personnellement, j'avoue qu'après avoir lu cette explication, j'ai voulu en tester l'authenticité. Une nuit où je revenais d'un vol long et épuisant, je rejoignis mon lit tout en sachant que je devrais me lever de bonne heure le lendemain pour pouvoir donner cours à huit heures. Je prévis donc de me lever à sept heures afin d'avoir le temps de prier avant. A mon grand étonnement, je me réveillai le lendemain à sept heures pile, malgré le grand manque de sommeil dont je souffrais, et c'est avec un incroyable regain de forces que j'allai donner mon cours de Torah. Cette anecdote corrobore l'enseignement de nos Maîtres : « Celui qui vient se purifier bénéficie de l'aide divine. » (Yoma, 38b) Le Saint béni soit-Il assiste toute personne désirant progresser dans son service divin en l'animant d'un souffle pur, générateur de zèle.

J'ai lu dans l'ouvrage « Kedouchat Lévi » ('Hanoukka), écrit par le saint Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev, que son mérite nous protège, qu'alors que les fêtes de Pourim, Pessa'h et Soukkot tombent au milieu du mois, lorsque la lune est pleine, celles de 'Hanoukka et Chavouot tombent respectivement à la fin et au début du mois, lorsqu'elle est à peine visible. Quelle signification profonde se cache derrière ces écarts dans le calendrier ?

Nos Sages affirment (Chabbat, 156a) que les phases lunaires symbolisent la nature surnaturelle du peuple juif, qui dépasse tout déterminisme. Bien que les nations du monde ne cessent de tenter, les unes après les autres, de nous exterminer, l'Eternel nous prend en pitié et nous "dissimule" de sorte à nous mettre à l'abri de leur emprise. Même lorsqu'Il donne la permission au Destructeur de réaliser ses mauvais desseins, et que tout espoir de survie semble à jamais perdu pour nous – comme ce fut le cas lors de l'Holocauste –, le monde ne tarde pas à constater que nous reprenons soudain un nouvel essor, à l'image de la lune qui ne cesse de grandir alors que peu de temps avant, elle semblait disparaître.

Le Rav Lugassy, qu'il ait une longue et bonne vie, ajoute à ces paroles qu'à 'Hanoukka et à Chavouot, où nous célébrons respectivement le don de l'âme pure – qui faillit nous être ravie – et celui de la Torah, la lune n'apparaît pas entière, afin de nous faire prendre conscience que dans ces deux domaines,

il n'existe pas de limite ni d'état de perfection, puisque nous devons toujours ressentir le besoin de progresser, à l'instar de la lune pas encore parvenue à sa phase pleine.

Résumé

- Pourquoi la Torah, généralement concise, s'est-elle étendue sur le sujet du tabernacle, dont l'emploi n'était que provisoire, et sur les sacrifices qu'y ont apportés les princes ? Afin de souligner la grandeur de ceux-ci, qui se sentaient si proches de l'Eternel qu'ils prirent d'eux-mêmes une telle initiative.
- Nous avons le devoir de sacrifier une partie de nous-mêmes pour notre Créateur, y compris lorsqu'Il ne nous le demande pas, et sans espérer une compensation en retour. Il nous incombe de sanctifier le Nom divin de notre vivant en nous comportant de manière digne et désintéressée.
- La Torah de Vérité est l'apanage des enfants d'Israël ; elle leur octroie le titre d'hommes. Les non-juifs, auxquels il manque cet ingrédient indispensable qu'est le dévouement, ne peuvent prétendre détenir la Torah.
- Les versets insistent particulièrement sur l'inauguration de l'autel, car il symbolise l'essence de l'homme, son intériorité, sur laquelle il doit concentrer tous ses efforts, puisque c'est elle qui détermine ses actes.
- 'Hanoukka est célébrée huit jours en rappel aux huit jours durant lesquels l'autel fut érigé. Par ailleurs, le chiffre *chemoné* (huit) est composé des mêmes lettres que le mot *nechama* (âme). De même que plusieurs jours furent nécessaires à la construction de l'autel et au déploiement de la Présence divine en son sein, renforcer son âme et bâtir sa personnalité sont un travail de longue haleine.
- L'Eternel a ordonné que les princes apportent chacun son sacrifice un autre jour, d'où l'idée de progression, en parallèle à la position de l'école d'Hillel concernant l'allumage des lumières de 'Hanoukka. Le service divin est la tâche permanente qui nous a été assignée et qui exige une constante progression en Torah et en crainte du Ciel.
- Les phases lunaires représentent le peuple juif qui dépasse le destin et qui, lorsqu'on le croit perdu sous l'oppression des nations, reprend soudain un

nouvel essor. Contrairement aux autres fêtes, celles de ’Hanoukka et de Chavouot tombent lorsque la lune apparaît sous la forme d’un croissant afin de signifier que l’âme et la Torah – qui y sont célébrées – exigent un investissement permanent et que, dans ces domaines, on ne peut prétendre à la perfection.

La juxtaposition des sections Nasso et Behaalotekha

« Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles. »

(Nombres 4, 22)

« Parle à Aaron et dis-lui : "Quand tu disposeras les lampes, c’est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière." »

(Nombres 8, 2)

La section de Nasso s’ouvre sur l’ordre divin, adressé à Moïse, de faire le relevé des enfants de Gerson, l’un des trois fils de Lévi – l’ordre de compter ceux de Kehath le précède (à la fin de la section de Bamidbar), tandis que celui de recenser ceux de Merari le suit. Suite à ce compte, Moïse devait leur préciser les fonctions particulières qui leur étaient confiées en rapport avec le tabernacle. La tribu de Lévi se distinguait des autres en cela qu’elle était la seule à ne pas avoir d’héritage en Terre Sainte, l’Eternel étant en quelque sorte son héritage (cf. Nombres 18, 20). En effet, les tâches spécifiques desquelles ses membres étaient chargés constituaient une compensation au fait qu’ils ne possédaient pas de terrains, puisque le Saint béni soit-Il les éleva ainsi en les désignant pour le montage, l’érection et le transport du tabernacle dans le désert.

Au sens premier, le terme *nasso*, qui ouvre la section portant ce nom, signifie compter. Mais il a également une seconde acception : il évoque l'idée d'élévation. Quant au premier mot de la section qui suit, *behaalotekha*, qui en est également le titre, il a un sens voisin : y est ordonné à Aaron de monter les trois marches menant au candélabre afin de l'allumer (Mena'hot, 29a). Pourtant, si ces deux termes expriment l'élévation, nous allons voir qu'une nuance les différencie.

Il existe deux manières de servir l'Eternel, qui correspondent à deux niveaux distincts : la première est de progresser, la seconde est de s'élever. Lorsqu'un homme sert son Créateur avec les moyens qui sont à sa disposition, il progresse certes dans son service divin. Mais celui qui Le sert en déployant d'innombrables efforts et en dépassant de loin ses possibilités naturelles, cherchant toujours à en faire davantage, s'élève au sens fort du terme. Illustrons cette idée par un exemple. Si un riche achète des tefillin strictement cachère, on pourra dire qu'il s'est distingué par ce choix, en consentant à investir une grande somme pour l'acquisition de cet objet de culte. Cela dit, le même choix opéré par un pauvre sera d'autant plus louable, puisque, au vu de son dénuement, le sacrifice que représente un tel investissement est bien plus conséquent. Sans vouloir dénigrer le nanti, son comportement a uniquement la dimension de progrès, tandis que celui du pauvre s'inscrit dans celle d'élévation – résultat d'un réel don de soi pour la cause divine.

Les Lévites, qui reçurent l'ordre de servir l'Eternel dans le désert bien qu'il ne leur fût pas promis de part dans l'héritage d'Israël, sont comparables à ce pauvre, qui aspire à servir son Créateur de la meilleure manière possible, serait-ce au-dessus de ses moyens. Se vouant aux tâches sacrées qui leur furent assignées malgré le désavantage que pouvait représenter leur privation de propriétés foncières, ils s'élevèrent véritablement, comme le sous-entend le terme *nasso* employé à leur intention. Par contre, Aaron, à qui il fut ordonné d'allumer le candélabre, disposait de tous les moyens nécessaires pour remplir cette fonction ; aussi le verbe *behaalotekha* est-il utilisé à son sujet, indiquant que, s'il s'élevait certes ainsi dans son service divin, cette élévation ne correspondait cependant qu'à un progrès rationnel. Sa remarquable fidélité dans l'allumage quotidien du candélabre ne doit pas moins en être dénigrée, toutefois, en remplissant ce rôle, il ne pouvait atteindre le niveau

des autres membres de la tribu de Lévi qui, en se consacrant au service du tabernacle avec un dévouement acharné, purent accéder à une réelle promotion.

D'où la nuance entre les incipit respectifs de nos deux sections. Il est important de savoir que Dieu attend de nous que nous progressions dans Son service en utilisant le potentiel et les possibilités qui sont entre nos mains. A présent, il nous incombe de viser un niveau encore supérieur : le dépassement de ces données purement matérielles pour un service divin pratiqué de tout notre être, au-delà de toute limitation – niveau sublime auquel nous devons aspirer.

Or, celui qui s'habitue à servir l'Eternel en employant à bon escient les outils mis à sa disposition, en viendra naturellement à se dévouer pour cette cause, si bien qu'après avoir acquis le premier niveau dans ce service – un progrès raisonnable –, il se hissera finalement au niveau supérieur – une élévation au sens fort du terme.

La tribu de Lévi put s'élever dans le service divin parce qu'elle réalisa que, loin de se limiter à un devoir, les tâches qui lui étaient assignées représentaient un privilège, celui d'avoir l'Eternel pour héritage. C'est ainsi qu'en Egypte, les Lévites, qui se consacraient à l'étude de la Torah, ne furent pas soumis au joug de l'asservissement. Il semble que ce soit justement cette très grande proximité du Saint béni soit-Il qui leur octroya cette protection particulière par rapport aux autres tribus.

La juxtaposition des sections Nasso et Behaalotekha nous enseigne notre devoir de progresser dans le service divin, en fonction de nos possibilités, mais aussi de nous y investir pleinement, au-delà de nos potentialités. L'exemple de la tribu de Lévi peut nous servir de raisonnement a fortiori : si déjà celle-ci, qui était démunie sur le plan matériel, se voua avec la plus grande dévotion au service du Créateur, combien plus ceux qui disposent de moyens doivent-ils s'efforcer de s'élever dans ce domaine, en laissant leur aspiration les propulser vers les plus hauts degrés ! A cet égard, le courage des convertis est propre à nous stimuler dans notre observance de la Torah et des *mitsvot*, car, si de tels individus n'ayant pas eu la chance d'absorber dans leur enfance une éducation pure, décident de leur propre gré d'adhérer à la Torah, combien plus y sommes-nous astreints, nous qui avons grandi à

son aune ! De la même manière, les Lévites jouent en quelque sorte un rôle de rappel et d'avertissement, adressés à l'ensemble du peuple juif, quant à son obligation de déployer le maximum d'efforts dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*.

Un autre comportement, décrit par la Torah, peut être rapproché de celui des membres de la tribu de Lévi : celui du *nazir* qui, animé d'un désir ardent de se rapprocher du Très-Haut, s'impose des restrictions en se privant de certaines jouissances normalement permises (cf. Seforno sur Nombres 6, 2). Ce cas de figure nous apporte un nouvel élément dans notre étude : même un homme qui dispose de toutes les facilités et n'est aucunement limité, peut dépasser le simple niveau de progrès limité dans le service divin et accéder à une réelle élévation. Ainsi, si un riche n'atteindra que ce premier palier en consacrant de grandes sommes à l'achat d'objets de culte – puisqu'au regard de son opulence, il ne s'agira pas là d'un sacrifice –, il aura néanmoins la possibilité de se hisser au palier supérieur, celui d'une authentique élévation, en s'efforçant de renoncer aux vanités de ce monde. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » (Yevamot, 20a), qui sous-entend qu'en se plaçant des barrières même dans les choses permises, l'homme en vient à se sanctifier, à s'élever dans son service divin.

Le Zohar (III, 121a et b) commente ainsi la section de Nasso : « Heureux l'homme dont l'Eternel ne considère pas ses fautes comme telles ! » Comment donc pouvons-nous prétendre à une telle indulgence et échapper à l'accusation que font peser sur nous nos péchés ? En nous efforçant, toute notre vie, de nous élever dans le service divin. Le cas échéant, même s'il nous arrive une fois de trébucher, le Saint béni soit-Il ne nous jugera pas selon la stricte justice, mais au-delà de celle-ci. Voilà donc un privilège de plus réservé à celui qui aspire continuellement à s'élever : il a droit, dans une certaine mesure, à ce traitement de faveur de la part de Dieu.

Le Chla explicite cette idée en affirmant : « Heureux celui qui relie le jour et la nuit » (*'Houlin*, I ; *Dérekh Ha'haïm*, 29b). Comme le précise le Zohar (I, 230a ; Ets Hadaat Tov, Bo), lorsque la nuit commence à tomber, les puissances impures se renforcent, et c'est pourquoi on ne récite pas de psaumes à ce moment-là, afin d'éviter de réveiller la Rigueur et de faire peser sur nous des

accusations (Chaar Hamitsvot, Vaet'hanan, 43). C'est également la raison pour laquelle nos patriarches ont institué les prières de *Min'ha* et d'*Arvit*, qui servent de contrepoids aux forces de l'impureté, extrêmement virulentes la nuit. Néanmoins, à partir du milieu de la nuit, ces forces se dissipent (Ets Hadaat Tov, Bo), et il est alors permis de réciter des psaumes (Kaf Ha'haïm 237, 9). D'ailleurs, chaque génération compte une élite d'hommes qui se lèvent au milieu de la nuit pour commencer leur journée d'étude, à l'instar du roi David qui attesta : « Au milieu de la nuit, je me lève pour Te rendre grâce. » (Psaumes 119, 62) Le roi d'Israël, conscient de l'opportunité de ce moment marqué par le départ des forces impures, en profitait pour entamer sa journée de service divin, de sorte à augmenter ses mérites et ceux de l'ensemble du peuple.

Dès lors, nous comprenons mieux le lien entre ces différents enseignements du Zohar : un homme qui se lève au milieu de la nuit pour se mettre au service de son Créateur, relie la nuit au jour et augmente ses mérites, si bien que l'Eternel ne considérera plus ses péchés comme tels. Ce dépassement de soi qu'il témoigne en s'arrachant du sommeil comme un lion à une heure si matinale, traduit une réelle élévation dans le service divin, élévation qui justifie une clémence divine particulière.

Résumé

- Le sens premier du mot *nasso* est compter, mais son acception profonde renvoie à l'idée d'élévation. Il existe deux niveaux dans le service divin : un service effectué avec les moyens mis à sa disposition, qui a la dimension de progrès (*behaalotekha*), et un service effectué au-delà de ceux-ci, prototype d'une réelle élévation (*nasso*).

- La section de Nasso a été intitulée d'après l'attitude exemplaire des membres de Lévi, qui s'élevèrent et se vouèrent au service divin malgré leur absence d'héritage en Terre Sainte.

- La juxtaposition des sections Nasso et Behaalotekha nous enseigne notre devoir de servir le Créateur des deux manières possibles : en fonction de nos ressources, et en nous dépassant – la première nous conduisant naturellement à la seconde. L'exemple des Lévites, qui parvinrent à ce niveau sublime en

dépit de leur manque de ressources, doit nous encourager à y aspirer, a fortiori si nous jouissons de l'aisance.

- Le Zohar commente ainsi notre section : « Heureux l'homme dont l'Eternel ne considère pas ses fautes comme telles ! » Comment mériter un tel privilège ? En s'élevant constamment dans son service divin.

Annexes

Le moyen de s'élever dans le service divin

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles (…)" »

(Nombres 4, 21-22)

Sur le mode allusif, le terme *nasso* peut être rapproché du terme *sina* (haine), d'où nous déduisons notre obligation, pour être à même de nous élever, de chasser (*legarech*, verbe s'apparentant au nom de Gerson) de notre cœur la haine d'autrui. D'après le Zohar (II, 82b), l'ensemble de la Torah a la dimension d'un livre de conseils, indiquant à l'homme la façon dont il convient de se comporter dans ce monde. Dans cet esprit, notre verset nous avertit que si nous désirons nous élever dans les degrés de la Torah et de la crainte de Dieu et nous rapprocher du Créateur, il nous faut préalablement déloger toute haine de notre cœur.

On raconte qu'une fois, quelqu'un se conduisit mal envers Rav Israël Salanter, de mémoire bénie, et l'offensa. Lorsque cet homme apprit l'identité éminente de celui qu'il avait blessé, il s'empressa d'aller lui présenter ses excuses. Le Rav lui répondit : « Personnellement, je suis prêt à te pardonner, mais afin d'être certain que mon pardon est totalement sincère et que je n'éprouve plus aucun ressentiment contre toi, j'ai besoin d'agir en ta faveur. »

Cette anecdote illustre l'unique manière de parvenir à chasser de notre cœur toute haine pour autrui : en agissant avec bienfaisance à son égard. Par ce biais, l'animosité disparaîtra pour laisser place à l'amour.

Le rôle et le comportement des prêtres illustrent cette attitude. En effet, ces derniers se vouaient non seulement au service divin, mais, d'une certaine manière, servaient également le peuple puisqu'ils préparaient et apportaient ses sacrifices à l'Eternel. Quant au grand prêtre, il allait jusqu'à risquer sa vie pour les enfants d'Israël, en pénétrant le jour de Kippour dans le Saint des saints pour implorer le Saint béni soit-Il de leur accorder le pardon. Par conséquent, une grande partie du service du prêtre dans le sanctuaire servait les intérêts du peuple.

Nous en déduisons que, si nous aspirons à nous élever et à nous sanctifier à l'instar des prêtres, il nous incombe tout d'abord de nous défaire de tout sentiment de haine pour nos frères, puis d'agir positivement en leur faveur ; notre cœur, débarrassé de toute inimitié, s'emplira alors d'amour sincère.

Ajoutons que le plus grand ennemi de l'homme est son mauvais penchant (cf. 'Hovot Halevavot, Yi'houd Hamaassé, 5). Dès l'instant où celui-ci discerne en lui une volonté de s'élever, il place devant lui des embûches et tente de refroidir sa foi. La manière de s'élever dans le service divin consiste donc à chasser le mauvais penchant, c'est-à-dire le Satan. Cette idée peut être lue en filigrane dans le verset : « Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson » – littéralement : « compter les têtes (*roch*) des enfants de Gerson », le terme *roch* désignant parfois aussi le Satan. Autrement dit, il nous appartient de haïr cet être vil en le chassant de notre cœur. D'ailleurs, le Satan est également symbolisé par le serpent (cf. Zohar II, 262b ; Taamei Hamitsvot, Behar), et, de même qu'on tue cet animal en marchant sur sa tête, pour venir à bout du Satan, il faut lui "écraser la tête", autrement dit, le prendre en haine et le chasser.

La primauté de la tribu de Lévi

« Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles. »

(Nombres 4, 22)

Après avoir recensé l'ensemble des enfants d'Israël, Moïse compta séparément la tribu de Lévi, conformément à l'ordre divin. Les commentateurs expliquent (cf. Rachi Nombres 1, 49) que « la légion du roi mérite d'être recensée à part ». Tel était en quelque sorte le statut des Lévites, dont le dénombrement particulier atteste de la prééminence.

A bord de l'avion, il existe la classe affaires et la classe économique. Celui qui opte pour le premier choix, doit ajouter un supplément au prix de son billet, mais, en contrepartie, jouit d'un confort nettement supérieur. En d'autres termes, il doit débourser une plus grande somme d'argent, mais obtient une compensation valable en retour. Toutes proportions gardées, la tribu de Lévi, qui se vouait au service divin, devait se sacrifier pour cette cause, en cela que sa subsistance dépendait des dons du peuple et qu'elle était privée d'héritage en Terre Sainte. Néanmoins, ces désavantages apparents, qui allaient de pair avec ses fonctions, s'avérèrent finalement être bénéfiques pour elle, puisqu'elle constituait l'élite choisie par Dieu pour Le servir, primauté que vient confirmer son recensement à part.

Le Rambam (Chemita Veyovel 13, 13) explique que la tribu de Lévi n'est pas la seule à mériter cette spécificité et cette place de choix, qui peut être octroyée à tout Juif manifestant sa volonté de se vouer avec ardeur à l'étude de la Torah. Car le nom de Lévi provient de la racine *livouy*, signifiant accompagnement, les Lévites ayant été nommés ainsi en vertu de leur fonction d'accompagner, pour ainsi dire, l'Eternel dans le Temple. Aussi, tout homme qui "accompagne" son Créateur par le service qu'il Lui voue, mérite-t-il le qualificatif de Lévite, avec tous les droits et les honneurs qui en découlent. En outre, il a également l'insigne privilège d'être lui-même accompagné par le Très-Haut, dans tous ses déplacements – deuxième sens du nom Lévite.

L'attachement à Dieu par l'éloignement de la matière

« Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles. »

(Nombres 4, 22)

« Telle est la tâche des familles descendant de Merari, le détail de leur service dans la Tente d'assignation, sous la direction d'Itamar, fils d'Aaron le pontife. »

(Nombres 4, 33)

« Tel fut le contingent des familles nées de Kehat, employées dans la Tente d'assignation, ainsi que Moïse et Aaron les recensèrent d'après l'ordre de l'Eternel, transmis par Moïse. »

(Nombres 4, 37)

Gerson, Kehat et Merari, les trois fils de Lévi, furent désignés par l'Eternel pour remplir différentes tâches dans la Tente d'assignation. En réfléchissant à leurs noms, j'ai pensé qu'ils n'étaient pas anodins, mais exprimaient leur essence, la raison profonde de leur distinction du reste du peuple et des missions saintes qui leur furent confiées.

Le nom de Gerson, formé à partir du radical *garach*, signifiant chasser, nous indique qu'il s'écartait de tout ce qui avait trait à la matière afin de pouvoir se vouer pleinement au service divin. Celui de Kehat peut être rapproché du terme *kehé* (abattu) et exprimer sa résolution d'écraser ses propres désirs au profit de la volonté divine. Quant au nom Merari, il peut être interprété en rapport avec l'amertume (*merirout*) suggérée par son radical : c'est ainsi qu'il percevait les affaires séculières, par lesquelles il ne pouvait donc se laisser

séduire, ce qui lui donnait le loisir de se consacrer à ses fonctions saintes dans la Tente d'assignation.

La signification profonde des noms de ces trois fils de Lévi, qui se vouaient au service du tabernacle, doit en réalité nous servir d'indicateur dans notre service divin : pour servir le Créateur et nous attacher à Lui, il nous incombe de nous couper des vanités de ce monde, de faire fi de notre volonté face à la Sienne et de sentir l'amertume de la matière et de ses appâts, de sorte à ne pas en être attiré.

La section de Nasso, qui décrit les tâches des fils de Lévi dans le sanctuaire, est la plus longue parmi tous les cinq livres de la Torah, car elle véhicule un message fondamental. En outre, elle est lue autour de la période de Chavouot, caractérisée par le don de la Torah que nous revivons chaque année. Cette coïncidence vise à mettre en exergue les conditions indispensables à une réception de la Torah et un service divin effectués de façon optimale.

Nous pouvons envisager un autre parallèle entre cette section et Chavouot. Comme nous le savons, cette fête correspond à la fois à la naissance et au décès du roi David (Ruth Rabba 3, 2 ; Bekhor Chor, 151) qui, de par sa fonction de doux chantre d'Israël (Samuel II 23, 1), représente l'authentique serviteur de l'Eternel, qui Lui voue son être. On notera, à cet égard, qu'il parvint à réaliser les trois lignes de conduite respectivement prônées par Gerson, Kehat et Merari : il s'écarta de tout soupçon de jouissance matérielle, il fut physiquement accablé par les incessantes poursuites dont il fut l'objet tout au long de sa vie, et son existence parsemée d'épreuves lui donna un sentiment d'amertume, en dépit duquel il ne se découragea pas. Au contraire, il utilisa ses difficultés comme un tremplin pour mieux servir Dieu au point qu'il put s'exclamer : « Combien j'aime Ta Torah ! Tout le temps, elle est l'objet de mes méditations. » (Psaumes 119, 97)

Le service au sanctuaire et l'étude de la Torah

« Voici ce qui est imposé aux familles nées de Gerson, comme tâche et comme transport. »

(Nombres 4, 24)

Ce verset peut être interprété en rapport avec l'étude de la Torah qui, comme le service au sanctuaire, a la dimension d'une tâche, d'une charge à porter. Celui qui désire parvenir à porter cette lourde charge sans succomber doit se comporter à l'instar des fils de Gerson en s'écartant de tout ce qui perturbe sa sérénité et lui vole stupidement son précieux temps. Par exemple, l'homme qui se sent en proie à son penchant, qui tente de le dissuader de quitter son lit douillet pour rejoindre la synagogue ou la maison d'étude, doit "se jeter dehors", prendre ses jambes à son cou pour rejoindre ces lieux et se soumettre au joug de la Torah.

Les fils de Gerson étaient chargés de porter les tapisseries du tabernacle, la Tente d'assignation, son couvercle, son rideau, les tentures du parvis… Or, en dépit du poids conséquent de tous ces objets saints, ils ne se relâchèrent jamais dans ce travail, qu'ils effectuèrent au contraire avec joie et empressement. Nous en déduisons notre devoir d'accepter le joug de la Torah dans la joie et avec zèle, et de renvoyer farouchement le mauvais penchant dès l'instant où il tente de nous inciter au relâchement dans notre service divin. Une fois cet adversaire repoussé, nous pourrons nous consacrer à l'étude de la sainte Torah.

L'étudiant en Torah, semblable au Lévi dans son service

« Voici ce qui est imposé aux familles nées de Gerson, comme tâche et comme transport : elles porteront les tapis du tabernacle, le pavillon d'assignation, sa couverture et la housse de tahach qui la couvre extérieurement, ainsi que le rideau-portière de la Tente d'assignation. »

(Nombres 4, 24-25)

La section de Nasso nous décrit en longueur les différentes tâches assignées à la tribu de Lévi, en précisant leur distribution par famille. Or, ces nombreuses précisions paraissent en contradiction totale avec la concision habituelle de l'expression toranique. En effet, la *mitsva* de Chabbat, qui est pourtant l'une des plus centrales de la Torah, ne fait l'objet que de quelques versets, desquels nos Maîtres durent ensuite déduire tous les détails des lois lui étant relatives. De même, seuls les événements, vécus par nos ancêtres, qui sont porteurs de messages pour nous, s'y trouvent rapportés, de sorte que nous en retirions des leçons. En vertu de ces deux critères caractéristiques du texte saint, nous pouvons nous demander pourquoi les travaux des Lévites dans le tabernacle, édifice provisoire qui servit lors de la traversée du désert pour être plus tard remplacé par le Temple, sont rapportés avec un tel souci de précision.

En réalité, tout endroit saint où la Présence divine est plus manifeste qu'ailleurs est semblable à un tabernacle. C'est notamment le cas des synagogues, des *Yechivot*[11], des *Collelim*[12] et autres lieux d'étude, d'où émane la voix de la Torah. De même, tout Juif qui étudie la Torah atteint le niveau des

---

11. Pluriel de *Yechiva*, institut d'études talmudiques pour jeunes hommes.
12. Pluriel de *Collel*, institut d'études talmudiques pour hommes mariés.

Lévites qui se vouaient au service du tabernacle. C'est pourquoi le texte a longuement détaillé leurs tâches, afin de signifier que tout celui qui étudie la Torah avec enthousiasme dans un lieu d'étude, animé d'un désir de se rapprocher du Très-Haut, est comparable à un membre de la tribu de Lévi qui exécute son service. Les nombreux versets que la Torah accorde à la description de ce service, qui attestent de l'importance qu'il revêt aux yeux du Saint béni soit-Il, expriment donc simultanément l'immense estime qu'Il porte aux personnes étudiant la Torah avec dévotion.

Au cours de la bar-mitsva de l'un de mes fils, un des *Rabbanim* présents s'approcha de moi pour me dire : « Dans quel exil sommes-nous plongés ! Nous habitons l'un à côté de l'autre, et voilà deux ans que nous ne nous étions pas rencontrés. Heureusement qu'il y a de temps en temps des célébrations, sinon, qui sait quand nous nous serions revus la prochaine fois ! »

En repensant à ces paroles, j'y découvris un message très profond. Un homme qui n'est jamais en contact avec son Créateur, en nul lieu et pour aucune cause, est plongé dans un véritable exil. Car passer son existence, un jour après l'autre, sans se rappeler qu'il existe un Dieu dans les sphères supérieures, revient à être exilé. Aussi, afin d'avoir le mérite de "rencontrer" l'Eternel au cours de notre vie, il nous incombe de nous libérer de toutes nos occupations pour nous rendre dans un lieu d'étude et y étudier la Torah, qui fait le pont entre l'homme et son Créateur. De même que les cérémonies familiales marquent un temps d'arrêt dans la course de notre vie et nous offrent l'opportunité de resserrer le lien avec nos amis, de même fréquenter un lieu d'étude pour s'atteler à cette tâche nous permet de nous lier au Saint béni soit-Il et nous rappelle l'existence de notre Père céleste qui, d'En haut, observe nos actes et veille sur nous.

Lorsque nous intégrerons la perspicacité de ces paroles, nous ne pourrons qu'aspirer de tout notre être à nous plonger davantage dans les méandres de la Torah, dont l'étude équivaut au service des Lévites dans le sanctuaire.

Les vertus exemplaires des prêtres et des Lévites

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle ainsi à Aaron et à ses fils : voici comment vous bénirez les enfants d'Israël ; vous leur direz : "Que l'Eternel te bénisse et te protège ! Que l'Eternel fasse rayonner Sa face sur toi et te soit bienveillant ! Que l'Eternel dirige Son regard vers toi et t'accorde la paix !" Ils imposeront ainsi Mon Nom sur les enfants d'Israël, et Moi Je les bénirai." »

(Nombres 6, 22-27)

L'analyse de cette bénédiction, prononcée par les prêtres, va nous révéler de formidables secrets.

Avant de monter sur l'estrade pour bénir le peuple, les prêtres devaient sanctifier leurs mains en les lavant, tâche qu'ils n'exécutaient pas eux-mêmes mais dont les Lévites étaient chargés. Pourquoi cette fonction devait-elle être exécutée par ces derniers plutôt que par des membres de n'importe quelle autre tribu ?

Afin de répondre à cette question, penchons-nous sur l'enseignement du Rambam (Hilkhot Déot 6, 1) selon lequel l'environnement de l'homme est un facteur déterminant dans son évolution personnelle, pour le meilleur et pour le pire. C'est ainsi que celui qui vit dans un milieu où les hommes ont de bons traits de caractère et pratiquent la bienfaisance en sera positivement influencé, alors qu'un autre qui habite dans une société mauvaise et mesquine finira lui aussi par être entaché de ces défauts. C'est dans ce sens que nos Sages nous ont mis en garde en disant : « Eloigne-toi d'un mauvais voisin » (Maximes de nos Pères 1, 7), car cette proximité est périlleuse, comme ils l'affirment par ailleurs : « Malheur au méchant et malheur à son voisin ! » (Tan'houma, Nombres, 12) L'homme est instinctivement conditionné par son

entourage, si bien que si quelqu'un dans la rue lève la tête pour regarder vers le ciel, tous les passants en feront de même pour voir ce qui a attiré son attention.

Le campement du peuple juif se subdivisait en trois : celui des Cohanim, des Lévites et des Israélites. Si ces camps étaient séparés, ils étaient néanmoins adjacents, de telle sorte que l'ensemble du peuple bénéficiait de bons voisins, les Cohanim et les Lévites, du comportement exemplaire desquels tous étaient influencés. Car le Saint béni soit-Il, conscient de notre tendance naturelle à subir l'influence de ceux qu'on côtoie, s'est soucié que Ses enfants aient de bons voisins, qui leur indiqueraient la voie à suivre.

Les Cohanim nous enseignent la vertu de l'altruisme, qui devrait être ancrée dans le cœur de tout Juif. Leur amour pour autrui était tel qu'ils ne se contentaient pas de prier pour eux-mêmes, mais montaient sur l'estrade pour implorer Dieu en faveur de tout le peuple et demander qu'il ne lui arrive rien de mal. Quant aux Lévites, qui lavaient les mains aux Cohanim, ils incarnent les vertus de bonté et d'effacement. En effet, bien qu'ils fussent eux-mêmes importants de par leur appartenance à une élite – comme le souligne la bénédiction de Jacob, adressée à son fils Lévi : « Ils enseignent Tes lois à Jacob et Ta doctrine à Israël » (Deutéronome 33, 10) –, ils étaient prêts à se rabaisser pour servir les prêtres. C'est justement la raison pour laquelle il fut décidé que les Lévites lavent les mains à ces derniers, afin que le lien ainsi créé entre ces deux figures exemplaires serve à tout le peuple de leçon, de modèle de comportement.

Rayonnement ou dissimulation de la face divine

« Que l'Eternel fasse rayonner Sa face sur toi et te soit bienveillant ! »

(Nombres 6, 25)

Ce verset, qui fait partie de la bénédiction prononcée par les prêtres, nous indique que l'Eternel fait rayonner Sa face sur le peuple juif d'une lumière

particulière. La Torah nous fournit d'autres preuves de ce rayonnement divin dont nous bénéficions. Ainsi, il est écrit : « Je Me complairai au milieu de vous, et Je serai votre Divinité » (Lévitique 26, 12) ; autrement dit, la Présence divine résidera au sein des enfants d'Israël, ce qui signifie que le Très-Haut fera rayonner Sa face sur eux (cf. Rabbénou Be'hayei, Exode, 18, introduction). Même lorsque nous sommes en exil et plongés dans la souillure de nos fautes, cette proximité et bienveillance divines ne sont pas exclues, comme il est dit : « qui réside avec eux, parmi leurs souillures » (Lévitique 16, 16). En Terre Sainte, alors que nous sommes de toutes parts entourés d'ennemis projetant sans cesse de nous exterminer, nous faisons dans notre chair l'expérience quotidienne de cette Providence si manifeste, puisque, dans Sa grande Miséricorde, le Saint béni soit-Il, nous protège de leurs mauvais desseins.

Malheureusement, on ne peut nier l'existence de certains faits qui témoignent au contraire une dissimulation de la face divine. La vente de porc en Israël dans des lieux publics, pratiquée sans que personne ne proteste, en est un triste exemple, d'autant plus percutant que la destruction du second Temple fut amorcée lorsqu'un porc enfonça ses ongles dans les murailles de Jérusalem, provoquant, par son impureté intolérable pour la Terre Sainte, un véritable tremblement. Que dire, à notre époque, où on y importe des porcs pour les vendre sans honte sur la place publique ? Dans la section de Vayélekh, la Torah évoque ce détournement volontaire de la face divine : « Mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face » (Deutéronome 31, 18).

A présent, comment expliquer qu'il puisse y avoir à la fois rayonnement et dissimulation de la face divine en exil ?

Commençons par expliquer pourquoi l'Eternel nous détourne Sa face lors de l'exil. Dans la prière du matin (« Vehou Ra'houm »), nous nous exclamons : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité ? » En d'autres termes, en exil, la puissance de Dieu est en captivité, ce qui suscite la détresse de la Présence divine, qui ne se manifeste donc pas. Néanmoins, il existe un moyen de susciter le rayonnement divin en notre faveur même dans de telles conditions : en réjouissant le Saint béni soit-Il, en Le glorifiant et en proclamant Sa puissance (cf. Psaumes 68, 35). Car alors la puissance divine se trouve, dans une certaine mesure, délivrée, ce qui, pour ainsi dire, emplit

le Créateur de joie et entraîne à notre égard une bienveillance divine, qui prend parfois la forme de miracles – même en exil.

Nous comprenons désormais la possibilité de la simultanéité de ces deux attitudes divines. L'exil est généralement caractérisé par une dissimulation de la face divine, mais nous avons la possibilité de modifier cette situation en glorifiant l'Eternel, et ce, par le biais de l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*, comme le souligne la suite du psaume mentionné plus haut : « force et vigueur au peuple » (ibid. 68, 36) – la Torah étant surnommée la puissance de Dieu.

Issachar : Yèch Sakhar, il y a une récompense

« Le second jour, l'offrant fut Nethanel, fils de ouar, phylarque d'Issachar, lequel présenta pour offrande : une écuelle d'argent du poids de cent trente sicles ; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une oblation. »

(Nombres 7, 18-19)

Il est intéressant de noter qu'uniquement à propos de Nethanel, prince de la tribu d'Issachar, le verset précise « lequel présenta pour offrande ». Et Rachi d'interpréter (ad loc.) cette expression comme une indication du fait qu'il eut le premier l'idée d'offrir un sacrifice pour l'Eternel, et qu'il en donna le conseil aux princes des autres tribus. Le verset fait donc l'éloge de ce prince en soulignant son heureuse initiative.

D'autre part, le nom d'Issachar peut être décomposé en *yèch sakhar* (Tan'houma, Exode, 3), signifiant « il y a une récompense ». Qu'est-ce qui valut donc à cette tribu de se voir octroyer une récompense de taille ? Tout

d'abord, le fait qu'elle était constamment préoccupée par la satisfaction de la volonté de Dieu et la diffusion de Sa gloire, objectifs qu'elle s'était fixés. En outre, Issachar a été comparé à un âne, car cet animal accepte sans se plaindre de porter les lourdes charges qu'on dépose sur lui, malgré la difficulté que cela représente, contrairement au cheval qui, en dépit de ses capacités physiques supérieures, a tendance à se révolter dans de telles conditions. De même, Issachar, qui s'attelle sans relâche à l'étude de la Torah, accepte sans mot dire ce lourd fardeau, conscient que telle est sa vocation, tel un âne dont le silence approbateur atteste d'une certaine compréhension de sa raison d'être.

D'où la signification du nom Issachar : lui et tous ses adeptes seront hautement récompensés pour s'être non seulement voués à l'étude de la Torah, mais également efforcés d'amplifier la gloire divine dans le monde. Néanmoins, leur récompense leur sera réservée pour les temps futurs, car « il n'existe pas de récompense pour une *mitsva* dans ce monde » (Kidouchin, 39b). La rétribution d'Issachar dans ce monde se traduit toutefois par le mérite qu'il détient d'inciter les autres à apporter eux aussi des "sacrifices" pour l'Eternel.

Précisons ici qu'il existe trois liens possibles avec la Torah : l'homme peut l'étudier, encourager son étude ou la soutenir financièrement, chacune de ces attitudes lui octroyant la récompense qui lui est due. Cependant, tout Juif devra, après cent vingt ans, rendre des comptes devant le tribunal céleste quant à son lien avec la Torah : peut-être n'aura-t-il fait qu'encourager son étude alors qu'il avait aussi les possibilités de la soutenir activement, ou l'aura-t-il uniquement soutenue alors qu'il aurait lui-même pu se plonger dans son étude… ?

La lecture en Nissan du passage des sacrifices des princes

Les princes de tribus apportèrent leurs sacrifices entre *Roch 'Hodech* Nissan et le douze de ce mois, et le Chla affirme (Pessa'him, Ner Mitsva, 6) qu'« il est recommandé de lire chaque jour de Nissan le [sacrifice du] prince qui lui correspond ». Néanmoins, nous pouvons nous demander pourquoi nous mentionnons précisément l'inauguration du tabernacle, marquée par les sacrifices apportés sur l'initiative des princes, alors que nous n'évoquons pas, par exemple, celle du Temple datant de l'époque du roi Salomon.

Nos Maîtres, de mémoire bénie, soutiennent (Roch Hachana, 11a) que, de même qu'« en Nissan ils furent délivrés [d'Egypte], en Nissan ils seront délivrés [du dernier exil] ». Les exils successifs vécus par notre peuple provoquèrent le départ de la Présence divine. C'est pourquoi, nous mentionnons chaque année l'inauguration du tabernacle, afin de rappeler qu'au moment où l'érection de celui-ci fut achevée, la Présence divine s'était déployée sur nous. L'Eternel assimilant une bonne pensée à un bon acte, cette lecture nous sera considérée comme si nous avions réellement construit le tabernacle, auquel il ne manque plus que Sa Présence.

Cela étant, pourquoi mentionner tour à tour les sacrifices des douze princes de tribus ? C'est Amalec qui empêche la Présence divine de s'étendre sur nous en exil, comme le souligne le verset : « Puisque sa main s'attaque au trône (*kess*) de l'Eternel (*Ya*), guerre à Amalec de par l'Eternel (…) ! » (Exode 17, 16) Tant que le souvenir d'Amalec n'est pas entièrement effacé du monde, le trône divin ne pourra être entier – *kess* étant un dérivé de *kissé* auquel il manque une lettre. Par ailleurs, nous trouvons que les tribus sont appelées « les tribus de l'Eternel (*Ya*), selon la charte d'Israël » (Psaumes 122, 4), verset d'où nous pouvons déduire leur rôle dans la lutte contre Amalec et la restauration du trône divin.

D'après le Rambam (Moré Nevoukhim 1, 9), les tribus sont parvenues à cet objectif à l'heure où le tabernacle fut construit. Lire le passage relatif à cette inauguration revient en quelque sorte à vaincre Amalec et à réparer

son offense au trône divin. Amalec est l'ennemi de Dieu, parce que quiconque combat les enfants d'Israël, lance une offensive au Très-Haut (Tan'houma, Bechala'h, 16), dont le Nom est apposé sur eux. Tel est le sens de la prière que nous prononçons le matin (« Vehou Ra'houm ») : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité ? », suivie d'un espoir en une révélation prochaine de la Présence divine dans toute sa splendeur, en vertu de la promesse du prophète : « L'Eternel sera roi sur toute la terre ; en ce jour, l'Eternel sera un et unique sera Son Nom. » (Zacharie 14, 9)

Section Behaalotekha

L'allumage du candélabre

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle à Aaron et dis-lui : quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière." »

(Nombres 8, 1-2)

Il est intéressant de noter que le terme *behaalotekha*, qui donne son nom à notre section, commence par la lettre *Beth*, la deuxième de l'alphabet hébraïque, d'où nous pouvons déduire plusieurs enseignements. Tout d'abord, notre devoir d'aspirer toujours à atteindre le niveau supérieur à celui où on se tient. Car stagner au premier palier sans viser le second, risque de causer notre déchéance, du fait que le service divin n'admet pas de sur-place (cf. Exode Rabba 41, 7) et que celui-ci se transforme rapidement en déclin ; aussi nous incombe-t-il de nous efforcer sans cesse de progresser.

En outre, cette lettre *Beth* fait allusion à la maison (*bayit*) de Dieu qui, comme le souligne le verset « car Ma maison sera dénommée maison des prières » (Isaïe 56, 7), est la synagogue. Enfin, cette seconde lettre de l'alphabet hébraïque a pour valeur numérique deux, ce qui évoque l'idée de binôme, structure indissociable de l'étude de la Torah, de par son effet remarquablement aiguisant sur l'esprit de l'homme – pouvoir qu'une étude solitaire ne possède que dans une bien plus faible mesure. La Guemara (Taanit, 23a) rapporte à cet égard que lorsque 'Honi Hameaguel se réveilla, après un sommeil de soixante-dix ans – dans lequel l'Eternel l'avait plongé afin de lui permettre de saisir pleinement le sens du verset : « nous étions comme des gens qui rêvent » (Psaumes 126, 1) –, les hommes ne le reconnurent pas

et ne le crurent pas quand il leur dit qui il était. Il se sentit alors si isolé qu'il souhaita mourir, ce pour quoi il pria, ce qui fit dire à Rava : « soit un compagnon, soit la mort ! » Dans le même esprit, cette réflexion du roi Salomon est entrée dans le langage courant : « Etre à deux vaut mieux que chacun d'être seul. » (Ecclésiaste 4, 9)

Mon maître, Rav Binyamin Zeèv Kaufman, qu'il jouisse d'une longue et bonne vie, m'a une fois demandé pourquoi on ne trouve pas qu'au moment où Joseph accompagna ses enfants chez son père Jacob pour qu'il les bénisse, il n'en profita pas pour demander à être lui aussi béni. Il me répondit alors, en s'appuyant sur cet enseignement du Rachbam (sur Genèse 48, 15), que la plus grande bénédiction pour un homme est que ses enfants le dépassent en Torah et en vertus. La bénédiction de Joseph était donc que celle de son père, adressée à ses deux fils, se concrétise ; c'était en soi une bénédiction, et il n'était donc pas nécessaire qu'une autre soit formulée à son intention. De même, nous trouvons (Rois I 1, 37) que Benaïahou, fils de Joïada, bénit le roi David en lui souhaitant que son fils Salomon, qui allait lui succéder, rende « son trône encore plus grand que celui de mon seigneur David », et le Midrach (Yalkout Chimoni, Nombres, 776) de commenter qu'il n'existe pas de plus grande bénédiction. En effet, un père ne peut, par nature, être jaloux de la réussite de son fils, ceci lui procurant au contraire le plus intense bonheur – outre le fait que le succès et les constants progrès de ce dernier sont souvent crédités à son géniteur.

Précisons toutefois que seul celui qui est conscient de la valeur suprême de la Torah est en mesure d'apprécier la réussite de son fils dans l'étude. En effet, l'homme qui est au contraire plongé dans les vanités de ce monde et pour lequel la Torah n'a qu'une place secondaire, s'il ne la perçoit pas carrément comme superflue, ne pourra se réjouir des progrès spirituels de son fils. Je me souviens, à cet égard, d'un nanti venu se plaindre auprès de moi au sujet de son fils, très doué, qui, après avoir assisté à l'un de mes cours à New-York, avait tout abandonné pour se consacrer à l'étude de la Torah. En plus de sa propre déception, cet homme était devenu la proie des railleries de son entourage : comment son fils, si intelligent, pouvait-il perdre son temps sur les bancs de la maison d'étude au lieu de continuer dans la voie de son père et de faire prospérer ses affaires.

J'ai répondu à cet homme que son incapacité à apprécier le retour de son fils aux sources était très regrettable, car il s'agissait là de la plus grande satisfaction qu'un enfant puisse apporter à son père. Je lui rappelai également qu'il avait connu des débuts difficiles dans ses affaires et que, grâce à Dieu, celles-ci avaient ensuite prospéré. Enfin, son épouse, qui était atteinte d'une grave maladie, avait miraculeusement guéri. Aussi, comment donc pouvait-il se montrer si ingrat envers son Bienfaiteur et éprouver tant de dépit face à l'engagement de son fils à la Torah et aux *mitsvot* ?

Je suis certain que seules les personnes éloignées du respect des *mitsvot* demeurent incapables d'estimer à sa juste valeur la grandeur spirituelle de leurs enfants et de se réjouir qu'ils les dépassent dans ce domaine.

A présent, proposons une autre interprétation du terme *behaalotekha*. Lorsque le Saint béni soit-Il se montre bienfaisant envers un homme ou accomplit en sa faveur un miracle, il n'a pas le droit de considérer cet événement comme son domaine privé, mais a au contraire l'obligation de le divulguer (*lehaalot al ness*) afin de sanctifier le Nom de Dieu, tous reconnaissant alors Sa grandeur. De même, celui qui n'étudie la Torah que pour lui-même sans faire profiter les autres de son érudition, passe à côté de l'essentiel. C'est pourquoi les élèves de Rabbi Akiba furent frappés d'une épidémie mortelle, car ils ne partageaient pas avec leurs compagnons leurs connaissances en Torah.

Dans cet esprit, j'aimerais relater au lecteur un épisode miraculeux. Une soirée, qui avait été organisée, devait être agrémentée par la prestation d'un célèbre chanteur, accompagné d'une grande chorale. L'après-midi précédant le grand événement, il me téléphona pour me prévenir que son dos était complètement coincé et que, dans de telles conditions, il ne pourrait pas paraître sur scène. Il me demanda alors de prier en faveur de sa guérison. Désolé, je demandai à mon fils Rabbi Raphaël, d'allumer des bougies, tandis que je me mis à prier. [J'ai demandé ceci précisément à mon fils Raphaël parce que j'avais déjà eu l'occasion de constater que son nom, semblable à celui de l'ange de la guérison, lui octroyait un pouvoir particulier lui permettant de contribuer au rétablissement de malades. Ainsi, la première fois que je rendis visite au grand Rabbin de France, Joseph Sitruk, qu'il ait une longue et bonne vie, alors malade, je déposai le bâton de mon grand-père,

Rabbi 'Haïm, de mémoire bénie, sur ses yeux, suite à quoi il retrouva le contrôle de ses membres, à l'exception d'un pied qui resta encore paralysé. Quelques semaines plus tard, je revins le voir en compagnie de mon fils, Rabbi Raphaël, que je chargeai cette fois de mettre le bâton sur son pied paralysé, dans l'espoir que le mérite des grands justes aux noms desquels je l'avais nommé ainsi que l'ange Raphaël concourent à la guérison complète du grand Rabbin. Et effectivement, ce dernier retrouva l'entière maîtrise de ses membres.] Je regagnai ensuite mon foyer pour y effectuer les derniers préparatifs en vue de la soirée, quand soudain, je sentis que tout mon corps était devenu lourd au point que je ne pouvais plus bouger ; cet état de paralysie dura trois minutes, suite auxquelles je pus à nouveau me mouvoir comme à l'habitude. Peu après, le chanteur me rappela pour m'annoncer que son dos s'était débloqué et qu'il pourrait donc participer à la soirée. Lorsque je lui racontai ce qui m'était arrivé, il me révéla que c'était exactement à cet instant qu'il avait senti un soulagement et était parvenu à bouger son dos. Du Ciel, on avait voulu nous montrer la Providence divine à l'œuvre.

Comme nous l'avons dit précédemment, lorsqu'un homme a le mérite d'assister à un miracle si évident, il n'a pas le droit d'en garder le secret, mais il lui appartient au contraire de le publier, afin que les autres puissent eux aussi sortir renforcés de son récit et s'élever spirituellement à sa suite. C'est ainsi que Yitro (Jéthro) eut le mérite de se convertir parce que l'écho des extraordinaires miracles perpétrés en faveur des enfants d'Israël lui était parvenu. Dans le cas contraire, il n'aurait certainement pas ressenti un tel éveil et désir de se joindre au peuple juif. Celui qui, par son action au sein de la communauté, la rend méritante, les mérites de celles-ci lui sont crédités, conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Moïse était vertueux et rendait la collectivité méritante, aussi le mérite de celle-ci lui est-il attribué » (Maximes de nos Pères 5, 18).

Lorsque les enfants d'Israël fautèrent en construisant le veau d'or, le Saint béni soit-Il dit à Moïse : « Va, descends ! Car ton peuple s'est corrompu » (Exode 32, 7), verset ainsi interprété par nos Sages : « Va, descends de ta grandeur ». Car toute la dignité que l'Eternel avait conférée à Moïse n'était que dans l'intérêt du peuple juif, afin qu'il puisse lui enseigner la Torah qu'il avait lui-même apprise ; aussi, dès lors qu'il n'était plus digne de la recevoir, Moïse perdait du même coup le droit à la grandeur. Nous en déduisons l'obligation

de chacun d'entre nous d'étudier la Torah afin de l'enseigner à notre prochain, ce devoir étant tel que, si nous nous y dérobons, notre étude souffre d'un manque et ne nous permettra pas de nous élever. Par conséquent, pour parvenir à une réelle élévation – *behaalotekha* –, il nous incombe tout d'abord de nous rabaisser pour nous mettre au niveau des autres, afin de leur faire partager les interprétations inédites que nous avons pu concevoir sur la Torah ; seulement alors mériterons-nous de jouir nous-mêmes d'une réelle élévation.

A présent, revenons à notre verset : « quand tu disposeras les lampes », à rapprocher de celui des Proverbes : « car la *mitsva* est un flambeau » (6, 23). La notion de lumière fait toujours référence aux *mitsvot*. Le Saint béni soit-Il a regroupé l'ensemble des *mitsvot* en un tout – « les lampes » –, sans établir de différence ou montrer de préférence pour l'une plutôt que pour l'autre, mais les plaçant sur un même plan, car telle doit aussi être notre attitude. En effet, il est impossible de connaître la valeur de chaque *mitsva*, et il arrive qu'une *mitsva* nous semble secondaire, alors qu'elle est en fait primordiale et remarquable. Par exemple, contrairement à ce qu'on pourrait penser, un pauvre qui donne une petite pièce pour la charité accomplit une plus grande *mitsva* qu'un riche qui fait don d'une somme considérable, car dans le premier cas, il s'agit d'un sacrifice plus important, chaque centime étant gagné par l'indigent à la sueur de son front.

Nous pouvons lire en filigrane dans la Torah une mise en garde contre une approche sélective des *mitsvot* : « Ce sera si (*ékev*) vous écoutez (…) » (Deutéronome 7, 12), le terme *ékev* étant interprété par nos Maîtres (cf. Yalkout Chimoni, Psaumes, 758) comme une allusion au talon, *akev*, avec lequel l'homme a tendance à fouler les commandements lui semblant secondaires. C'est pourquoi Moïse ordonna aux enfants d'Israël d'observer avec méticulosité aussi bien les *mitsvot* apparaissant comme capitales que celles donnant l'impression de l'être moins. L'homme qui adopte une telle attitude méritera que les sept lumières brillent, c'est-à-dire, allégoriquement, que ses soixante-dix années de vie caractérisées par son respect scrupuleux de toutes les *mitsvot* de la Torah, sans distinction aucune, lui permettent de jouir d'une lumière éternelle, à l'heure où, précédé par celles-ci, il franchira les portes du jardin d'Eden.

La Torah enchaîne l'ordre divin adressé à Aaron par la confirmation de son exécution : « Aaron fit ainsi » (Nombres 8, 3). Pourtant nous pouvons nous interroger sur la nécessité d'une telle précision : aurait-on un instant pensé qu'Aaron ne se soit pas plié à cet ordre ? Je répondrais que ceci vise à souligner l'accord parfait d'Aaron avec le sens implicite des paroles divines, en l'occurrence l'importance égale de toutes les *mitsvot* et notre obligation de les observer toutes pareillement, ainsi que l'exemple qu'il donna d'un tel comportement. En particulier, il nous appartient d'exécuter une *mitsva* semblant secondaire comme si elle était de première importance. Même si la participation de quelqu'un à un office où est déjà rassemblé un groupe de dix hommes, paraît dérisoire face à la maîtrise de soi témoignée par Joseph lorsque, en proie aux tentatives de séduction de la femme de Putiphar, il enfonça ses ongles – qui avaient laissé échapper de la semence – dans le sol pour refuser d'y céder, on n'est pas en mesure de juger l'importance de chaque *mitsva*.

Rabbi Yaakov Abou'hatseira, que son mérite nous protège, explique (Pitou'hei 'Hotam, 250-251) cette précision du verset d'une autre manière. L'Eternel dit à Moïse de transmettre à Aaron qu'au moment où il allumerait le candélabre, il percevrait une puissante lumière montant vers le ciel, par le biais de laquelle l'abondance se déverserait ensuite sur le monde. Or, le mouvement de l'influence céleste faisant partie des phénomènes que l'œil humain ne peut percevoir, Aaron ne parvint pas à le discerner, mais, en dépit de cela, il continua à allumer quotidiennement les lumières du seul fait que l'Eternel le lui avait ordonné.

J'ajouterais qu'Aaron devait avoir recours à une grande force d'âme pour se convaincre que les lumières du candélabre, allumées sur terre, affectaient les cieux au point de susciter, en retour, un flux céleste de bénédictions sur le monde. Une colossale dose de soumission et de foi était nécessaire à Aaron, et c'est pourquoi il mérita de se voir adresser la promesse divine : « ta part est plus grande que la leur » (cf. Rachi sur Nombres 8, 2 ; Tan'houma, Behaalotekha, 5).

J'ai entendu au sujet de Rav Chakh, de mémoire bénie, cette incroyable histoire. Une fois, il descendit tout bouleversé à la maison d'étude le Chabbat matin. Il demanda alors à ses élèves s'ils savaient à quoi ressemblaient les

souffrances de la géhenne. Ils lui demandèrent à quoi il faisait allusion, et il leur raconta que, la veille, il était en train d'étudier un commentaire du Rambam quand la lampe s'éteignit soudain. L'obscurité dans laquelle il fut plongé le contraignit à abandonner son étude, et la peine qu'il en éprouva fut telle qu'il l'estima semblable aux souffrances de l'enfer. Combien les justes sont-ils grands, eux qui aspirent sans cesse à étudier la Torah et à s'élever par elle et qui souffrent tant lorsqu'ils n'ont d'autre choix que de s'interrompre !

Comme nous l'avons mentionné, Aaron s'affligeait du fait qu'il ne pouvait pas participer aux sacrifices apportés par les princes de tribus (Tan'houma, Behaalotekha, 5). Ceux-ci percevaient alors l'Esprit divin, niveau quasi-prophétique, et c'est sans doute ce pour quoi il les enviait. Pourtant, en tant que grand prêtre, il était constamment en état de pureté et de sainteté, et jouissait lui-même de révélations divines, mais en dépit de cela, conscient de la valeur suprême des sacrifices, il s'attrista de ce supplément de sainteté duquel il était privé.

Quand donc notre conduite touchera-t-elle à la noblesse de celle de nos ancêtres ?

Résumé

- La lettre *Beth*, deuxième de notre alphabet, par laquelle commence le terme *behaalotekha*, nous livre deux enseignements : notre devoir de toujours aspirer à atteindre le niveau supérieur, et la nécessité d'avoir un compagnon d'étude.

- Lorsque Jacob bénit les fils de Joseph, celui-ci ne lui demanda pas de bénédiction personnelle, car la plus grande bénédiction pour un père est de voir ses enfants s'élever en Torah et même le dépasser.

- Le mot *behaalotekha* fait allusion à notre obligation de divulguer les miracles dont nous bénéficions afin de sanctifier le Nom divin. De même, l'étude de la Torah doit viser son enseignement, sans quoi il lui manque une constituante essentielle. C'est la raison pour laquelle les élèves de Rabbi Akiba moururent, et c'est aussi pourquoi l'Eternel signifia à Moïse qu'après le péché du veau d'or, sa grandeur n'était plus justifiée.

- Les lumières du candélabre symbolisent les *mitsvot*, que nous devons toutes accomplir sans faire de distinction. Celui qui agit ainsi méritera que « les sept lampes brillent » – qu'après ses soixante-dix années de vie, ses *mitsvot* lui éclairent la voie jusqu'au jardin d'Eden.
- La précision « Aaron fit ainsi » nous enseigne qu'il accepta le message sous-jacent à l'ordre divin et s'y plia, en observant attentivement tant les *mitsvot* semblant majeures que celles apparaissant comme secondaires.

Le mérite de la communauté

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle à Aaron et dis-lui : quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière." »

(Nombres 8, 1-2)

Explication de Rachi :

« Pourquoi le chapitre relatif au candélabre fait-il immédiatement suite à celui relatif aux princes ? Parce qu'Aaron, lorsqu'il a assisté à l'inauguration par les princes, s'est affligé de ne pas avoir été avec eux, ni lui ni sa tribu. Le Saint béni soit-Il lui a alors déclaré : "Par ta vie ! Ta part est plus grande que la leur ! Car c'est toi qui allumeras et entretiendras les lumières." »

Autrement dit, face à la déception d'Aaron de ne pouvoir participer aux sacrifices inauguraux apportés par les princes, l'Eternel lui confia la *mitsva* d'allumer le candélabre, lui soulignant la supériorité de celle-ci, devant être exécutée de manière quotidienne, sur celle des princes, seulement ponctuelle. En outre, par cet allumage, Aaron permettrait à la lumière spirituelle des sphères supérieures d'irradier vers la terre ; il servirait donc d'intermédiaire au déversement de la bénédiction divine sur les hommes. [cf. l'ouvrage Pitou'hei 'Hotam, qui explique à sa façon l'expression « Aaron fit ainsi ».]

Ce commentaire de Rachi n'est pourtant pas sans poser de difficultés. Ne suffisait-il pas à Aaron que sa tribu, celle de Lévi, campât le plus près de la

Tente d'assignation et se vît confier toutes les tâches du tabernacle, tandis que lui-même en était responsable en tant que grand prêtre ? En outre, les Lévites étaient si proches de Dieu, qui était « leur héritage », qu'ils étaient considérés comme la légion du Roi, méritant d'être recensée à part et dès l'âge d'un mois. En regard de ces distinctions et privilèges, comment expliquer la déception d'Aaron ?

Car, bien que les princes n'aient apporté qu'une seule fois leurs sacrifices, jusqu'à aujourd'hui, nous lisons chaque année le passage mentionnant cet événement, à 'Hanoukka ainsi que du premier au douze Nissan – les *Ashkenazim* le lisent dans le rouleau de Torah au mois de Nissan en énumérant les noms des princes. C'est justement ceci qu'Aaron entrevit par Esprit divin, à savoir qu'en dépit du caractère ponctuel de ces sacrifices, ils seraient immortalisés par le rappel qu'on en ferait au cours des générations, même suite aux destructions des Temples. Il savait en outre que l'atmosphère de sainteté produite sur terre par la mention des noms des princes et de leurs sacrifices susciterait un tel éveil dans les cieux qu'un courant d'abondance se déverserait sur les tribus leur correspondant. En d'autres termes, le cérémonial de l'inauguration du tabernacle par les princes continuerait toujours à faire jouir leurs descendants de ses fruits. Aaron s'attristait donc du fait que, sa tribu n'étant pas mentionnée dans la Torah à ce sujet, elle ne bénéficierait pas de cet influx de sainteté à l'heure où, dans les générations à venir, ce passage serait lu.

Par conséquent, Aaron était conscient que sa tribu jouissait d'une place de choix, puisqu'elle était chargée du service au tabernacle ainsi que du transport de celui-ci. Mais ces tâches privilégiées, comme la grande proximité de l'Eternel qui en découlait, disparaîtraient en même temps que les Temples, et c'est pourquoi Aaron exprima le souhait que le nom de sa tribu soit tout au moins mentionné dans la Torah au sujet des sacrifices des princes, de sorte qu'elle puisse elle aussi bénéficier de l'influx de sainteté céleste, lorsque, deux fois par an, ce passage serait lu.

Rappelons ici le célèbre enseignement de nos Sages (Ruth Rabba 5, 6) selon lequel, si Ruben avait su que la Torah rapporterait ses efforts pour tenter de sauver Joseph du complot de ses frères, il en aurait déployé encore davantage, afin de mériter que ces faits soient retranscrits dans le texte saint,

qui est éternel et composé des Noms divins. D'après la Kabbale (Zohar II, 90b et 124a ; introduction du Ramban sur la Torah), la Torah n'est autre qu'une association des Noms de l'Eternel avec lesquels Il créa le monde, puisqu'« Il contempla la Torah puis créa le monde » (Zohar II, 161a). Aussi, ce monde, créé à partir du plan de la Torah, porte-t-il également en lui les Noms divins. Quant à l'épisode des sacrifices des princes, il est lui aussi, en tant que passage de la Torah, une combinaison des Noms divins, à l'origine de la Création, si bien qu'en les apportant, les princes devinrent en quelque sorte associés de Dieu dans celle-ci.

Dès lors, la déception d'Aaron concernant l'omission du nom de sa tribu de ce sujet paraît tout à fait justifiée, et c'est pourquoi le Saint béni soit-Il lui accorda en compensation l'allumage des lampes du candélabre. En effet, le passage relatif à ce dernier sujet est mentionné dans la Torah tout de suite après celui des sacrifices des princes, cette juxtaposition signifiant que les membres de la tribu d'Aaron bénéficieront eux aussi, par le biais de ce passage de la Torah, d'un courant de bénédictions spirituelles et matérielles, au même titre que les descendants des autres tribus représentées par les princes – auxquels l'influx proviendra par la mention des sacrifices apportés par ces derniers. Dès lors, Aaron fut rassuré de savoir que ses enfants ne seraient pas défavorisés.

Comme le souligne Rachi, l'Eternel apaisa Aaron en lui disant que sa part était plus grande que celle des princes. Car, outre le fait que les sacrifices apportés par ces derniers étaient ponctuels tandis qu'Aaron devait quotidiennement allumer le candélabre, il mérita également un avantage supplémentaire en cela qu'à l'époque du second Temple, ce seront ses descendants, les Hasmonéens, qui, après la souillure des Grecs, y rétabliront le service des sacrifices et l'allumage du candélabre avec de l'huile d'olive pure, scellée par le grand prêtre (Ramban, Nombres 8, 2). Cette lumière du candélabre s'élèvera vers les mondes supérieurs et y affectera les cieux, suscitant en retour un influx de sainteté et de bénédiction en faveur des membres de leur tribu, celle de Lévi.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Yoma, 21b) que la sainteté du second Temple n'était pas comparable à celle du premier. A l'époque du premier, la gloire divine était clairement perceptible à travers une nuée, alors

qu'au temps du second, elle était dissimulée. C'est la raison pour laquelle le Créateur assura à Aaron que, bien que lors du second Temple, la Présence divine n'apparaîtra pas de manière évidente à tous, Il accomplira en faveur de ses descendants un miracle, celui de la trouvaille d'une fiole d'huile restée pure, qui leur prouvera qu'en dépit des apparences, Il veille néanmoins sur eux et leur accorde Sa bénédiction.

Si nous observons de près notre verset introductif, nous constaterons que cet événement historique peut s'y lire en filigrane. Le terme *behaalotekha*, qui débute par un *Beth*, deuxième lettre de l'alphabet, fait allusion au second Temple, tandis que les sept lumières évoquées à la fin du verset renvoient aux sept jours supplémentaires durant lesquels la petite fiole d'huile d'olive pure continua à brûler – alors que cette quantité était prévue pour un seul jour (Chabbat, 21b). Les Hasmonéens bénéficièrent ainsi d'un double miracle, d'une part celui de trouver une fiole d'huile restée pure après la souillure des Grecs, de l'autre, de voir celle-ci continuer à brûler miraculeusement pendant encore sept jours. Le premier jour était donc également un miracle en soi, et c'est pourquoi nous commémorons ces événements et en louons Dieu durant huit jours, à 'Hanoukka.

Plus encore, non seulement Aaron mérita l'insigne honneur d'allumer tous les jours le candélabre et de compter parmi ses descendants des hommes qui rétabliront le service au Temple, mais ces derniers seront en outre les vecteurs d'un grand mouvement de réveil et de retour au sein du peuple juif. En effet, face aux remarquables prodiges effectués par l'Eternel en faveur des Hasmonéens, petit groupe minoritaire auquel Il accorda la victoire sur ses puissants ennemis grecs et qu'Il dirigea vers la trouvaille d'une petite fiole d'huile pure, les Juifs ne pouvaient qu'être secoués et aspirer à revenir vers leur Père céleste, ce qu'ils firent en s'arrachant résolument au courant helléniste. Ceci illustre bien la concrétisation de la promesse divine à Aaron – « ta part est plus grande que la leur ». Ce dernier, qui désirait, à l'instar des princes de tribus, être mentionné dans la Torah afin de générer un influx spirituel sur les membres de sa tribu, se vit non seulement octroyer ceci, mais également le mérite d'être l'ascendant des Hasmonéens, qui seront source d'un important éclairage spirituel au sein du peuple juif, effectué par la restauration du service au Temple et l'allumage du candélabre.

Nos Sages ont institué, dans toutes les générations à 'Hanoukka, la lecture des passages relatifs à l'inauguration du tabernacle et aux sacrifices des princes, afin de souligner l'inestimable mérite de ces princes de tribus, grâce auxquels le peuple juif peut jouir du courant de bénédictions divin. En effet, c'est de leur propre initiative qu'ils apportèrent des sacrifices le jour de l'inauguration du tabernacle, bien qu'ils n'en aient pas reçu l'ordre, et c'est justement ce profond désir de satisfaire le Créateur, qui leur valut d'être le point de départ de cet influx de bénédictions – ce pour quoi Aaron envia leur rôle, réaction qui eut les suites mentionnées plus haut.

Il est écrit dans les ouvrages saints (« Peri Ets 'Haïm », Roch 'Hodech, 'Hanoukka et Pourim, 4) qu'à l'époque du miracle de 'Hanoukka, la sphère Majesté (*Hod*), qui est la huitième, fut réparée, grâce à l'incroyable pouvoir des lumières du candélabre qui, en brûlant miraculeusement durant huit jours, engendrèrent un grand mouvement de repentir au sein de notre peuple. Par ailleurs, Aaron correspond à la sphère Majesté (« Ets 'Haïm » 32, 6), ce qui renforce encore le lien étroit entre ce dernier et les jours de 'Hanoukka lors desquels la huitième sphère fut réparée. Quant à Moïse, représenté par la sphère Eternité, puisque c'est lui qui transmit au peuple juif la Torah, éternelle, il joua également un rôle majeur dans le retour du peuple juif à la Torah à l'époque des Hasmonéens, comme le suggère le verset : « Moïse et Aaron étaient parmi ses prêtres » (Psaumes 99, 6). A cette époque, la sphère Eternité fut donc elle aussi réparée. Aussi, c'est par le mérite conjugué de Moïse et d'Aaron qu'à cette époque obscure de l'exil grec, la Torah ne fut pas à jamais oubliée par nos ancêtres.

Or, la restauration des sphères Majesté et Eternité qui eut lieu à l'époque des Hasmonéens doit aussi être créditée aux princes de tribus qui, par leur initiative d'apporter des sacrifices, suscitèrent l'affliction d'Aaron qui aurait souhaité pouvoir en faire de même, affliction suivie par la fameuse promesse divine et ses bienheureuses conséquences. De manière générale, nous en déduisons un remarquable principe : lorsqu'un homme accomplit une *mitsva*, celle-ci a le pouvoir de créer un mouvement d'éveil dans son entourage. Puis, si quelqu'un d'autre exécute ensuite une autre *mitsva* sous cet effet, le mérite de celle-ci revient également à celui qui, par son exemple, l'y aura incité. Il en résulte que la personne qui a observé la première *mitsva* détient un double mérite : le sien propre et celui de son prochain. Comme nous l'avons vu, les

princes de tribus, dont l'élan gagna Aaron, se virent attribuer une double récompense, puisqu'on les mentionne deux fois par an, au mois de Nissan et à 'Hanoukka.

D'ailleurs, nous retrouvons ce principe dans les versets qui suivent (Nombres 9, 6-7), où nous lisons que les personnes qui étaient impures au moment où le sacrifice pascal devait être apporté et consommé s'adressèrent à Moïse pour lui demander ce qu'elles devaient faire – refusant de se voir privées d'une *mitsva* si particulière. Ne sachant que leur répondre, Moïse consulta l'Eternel à ce sujet, et il lui fut ordonné d'offrir à ces individus une deuxième opportunité d'offrir ce sacrifice. Si l'on réfléchit, c'est la déception de ces hommes de n'avoir pas été en mesure d'exécuter une *mitsva* qui leur conféra non seulement le mérite personnel de pouvoir l'accomplir à une autre date, mais aussi celui d'être à l'origine de cette nouvelle loi – impliquant qu'ils ont une part dans le mérite de tous ceux qui, dans les générations suivantes, profiteront de cette seconde chance.

De même, nous pouvons dire que si Aaron n'avait pas été déçu de ne pouvoir participer aux sacrifices apportés par les princes, ni lui ni les générations à venir n'auraient pu jouir de l'influx spirituel qu'il suscita finalement par son désappointement. C'est donc cet ardent désir de proximité du Créateur qui s'avéra être le moteur d'une élévation spirituelle, aussi bien personnelle que collective.

Résumé

- Comment expliquer la déconvenue d'Aaron face à son absence des sacrifices des princes, alors qu'il avait le prestigieux rôle de grand prêtre et que sa tribu était semblable à la légion du Roi ?
- Aaron comprit que cette heureuse initiative des princes serait à jamais mentionnée dans les générations à venir, et que ceci attirerait sur les membres de leurs tribus un influx divin salutaire. Par contre, le statut privilégié de la tribu de Lévi ne durerait que du temps des Temples. Il demanda donc qu'elle soit elle aussi mentionnée avec les autres, de sorte à pouvoir toujours jouir de la bénédiction divine.

- La Torah étant tissée des Noms divins à l'origine de la Création, le passage des sacrifices des princes en est lui aussi une association, et ces derniers sont donc les partenaires de Dieu dans la Création, ce pour quoi Aaron les enviait.
- Le sujet de l'allumage du candélabre a été juxtaposé à celui des sacrifices des princes afin de signifier à Aaron que, par le biais de ce passage évoquant son rôle dans l'allumage du candélabre, ses descendants mériteraient eux aussi une part de la bénédiction divine.
- L'Eternel assura Aaron que sa part serait plus grande que celle des princes. D'une part, parce que leurs sacrifices furent ponctuels, alors que l'allumage du candélabre était quotidien. De l'autre, parce que ses descendants, les Hasmonéens, rétabliront le service au Temple à l'époque des Grecs et rallumeront le candélabre, entraînant un courant de bénédictions sur les membres de leur tribu, Lévi.
- A l'époque du miracle de 'Hanoukka, la sphère Majesté, qui est la huitième et correspond à Aaron, fut réparée. D'où le lien supplémentaire entre Aaron et les Hasmonéens, appelés à générer un grand éclairage au sein de notre peuple.
- A ce moment de l'Histoire, les Juifs revinrent à la Torah, transmise par Moïse, représentant de la sphère Eternité, qui fut elle aussi réparée. La restauration de ces deux sphères doit être créditée aux princes, dont le rôle, envié par Aaron, entraîna tous ces bienfaits spirituels et l'honneur d'être commémorés deux fois par an, au cours des générations.

La signification profonde du candélabre

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle à Aaron et dis-lui : quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière." »

(Nombres 8, 1-2)

Explication de Rachi :

« Pourquoi le chapitre relatif au candélabre fait-il immédiatement suite à celui relatif aux princes ? Parce qu'Aaron, lorsqu'il a assisté à l'inauguration par les princes, s'est affligé de ne pas avoir été avec eux, ni lui ni sa tribu. Le Saint béni soit-Il lui a alors déclaré : "Par ta vie ! Ta part est plus grande que la leur ! Car c'est toi qui allumeras et entretiendras les lumières." »

Cette interprétation de Rachi pose la difficulté suivante : comment comprendre qu'Aaron ait été si désappointé de ne pouvoir prendre part aux sacrifices des princes, alors qu'en tant que grand prêtre, il en apportait lui-même quotidiennement, rôle qu'il remplit tout au long de sa vie ?

Comme le soulignent nos Sages (Maximes de nos Pères 1, 12), Aaron œuvra toute sa vie pour rétablir la paix entre les hommes. Il incarne donc la solidarité et la paix. Par ailleurs, Aaron comprit que les sacrifices apportés par les princes symbolisaient la solidarité au sein des tribus. Or, sa tribu, celle de Lévi, n'y participant pas, il craignit que cela n'entache cette solidarité, l'empêchant d'atteindre la perfection. Le danger d'une telle situation était que ce manquement parmi les tribus déteigne ensuite sur l'ensemble du peuple, qu'elles représentent, et affecte sa solidarité. Telles étaient les appréhensions d'Aaron et les raisons de sa déconvenue face aux sacrifices apportés par les princes.

D'autre part, Aaron redoutait que Dieu lui ait interdit de se joindre aux sacrifices des princes parce qu'Il lui tenait encore rigueur au sujet du péché du veau d'or, auquel il avait participé, ses intentions eussent-elles été bonnes et désintéressées. Le Saint béni soit-Il, qui désirait lui démontrer qu'il n'en

était rien, puisqu'Il estimait au contraire au plus haut point sa remarquable solidarité, lui confia la *mitsva* de l'allumage du candélabre, fait d'un seul bloc, en allusion à cette vertu ancrée en lui. Par le biais de cet allumage, Aaron signifierait au peuple son devoir de solidarité.

Dès lors, nous comprenons mieux l'assurance divine adressée à Aaron : « ta part est plus grande que la leur », autrement dit, si les sacrifices des princes leur permettent d'accéder à une élévation ponctuelle, l'allumage du candélabre que tu effectueras quotidiennement te permettra chaque fois de jouir d'un nouvel élan d'élévation et d'affiner ta vertu de solidarité, représentée par cet ustensile du Temple.

Dans le verset qui suit celui précité, nous pouvons lire : « Aaron fit ainsi » (Nombres 8, 3), et Rachi de commenter : « cela à l'éloge d'Aaron qui n'a rien changé ».

Dans son ouvrage « Pitou'hei 'Hotam » (250-251), Rabbi Yaakov Abou'hatseira s'interroge ainsi : aurait-on un instant pensé qu'Aaron, le grand prêtre, ne se plie pas à l'ordre divin et tente d'en modifier quoi que ce soit ? Et de répondre que l'allumage du candélabre recèle un secret très profond : au moment où le prêtre l'allume, il élève vers le ciel un courant spirituel, puis fait redescendre un influx de bénédictions vers le monde. Aussi, l'éloge d'Aaron est que, bien qu'il ne fût pas en mesure de voir concrètement ces mouvements d'influence, qui font partie des phénomènes invisibles, il se plia fidèlement à l'ordre divin et alluma tous les jours le candélabre.

Par ailleurs, le fait qu'Aaron était apte à remplir ce rôle suprême prouve que le Ciel ne lui tenait plus du tout rigueur de sa participation au péché du veau d'or.

L'auteur du « Chiourei Mitsva » demande, au sujet du verset : « c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière », pourquoi il évoque un nombre de sept lampes projetant leur lumière vers le centre du candélabre, plutôt que de six, alors que la lampe centrale ne devrait logiquement pas être incluse dans ce compte. En effet, le candélabre était composé d'une lampe centrale, située sur son tronc, auquel étaient liées, de chaque côté, trois branches. En outre, une autre question surgit quant au nombre des lampes : si le candélabre est le symbole de la solidarité, pourquoi

n'en comprenait-il pas douze, en parallèle aux douze tribus d'Israël, paradigme de la solidarité ?

Je propose une même réponse à ces deux questions. Chaque branche du candélabre correspondait en fait à deux tribus. Ainsi, Léa donna naissance à six tribus, qui étaient représentées par trois branches, Rachel à deux, représentées par une branche, et chacune des servantes à deux, respectivement représentées par une branche. Par conséquent, Lévi était, en tant que fils de Léa, représenté par une partie de branche, au même titre que les autres tribus. Par ailleurs, la lampe centrale représentait également cette tribu, dont la part était donc plus grande que celle des autres, puisqu'elle occupait au total une branche et demie du candélabre. D'où le sens de l'assurance divine adressée à Aaron : « ta part est plus grande que la leur ».

A présent, notre verset « c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière » prend une nouvelle dimension : par cette image, il nous indique, plus essentiellement, l'influence réciproque des tribus, de par la solidarité qui règne en leur sein. C'est pourquoi la lampe centrale est incluse dans ce compte, du fait que la tribu de Lévi recevait elle aussi l'influence des autres, auxquelles elle renvoyait sa propre lumière. D'où la parfaite illustration de la solidarité représentée par le candélabre, et implicitement, par les douze tribus.

Ajoutons, sur le mode allusif, que le terme *menora* (candélabre) peut être décomposé en trois : ses lettres initiale et finale forment le mot *ma*, de même valeur numérique que le mot *adam*, allusion au premier homme ; sa lettre centrale, *Vav*, évoque le sixième jour, où Adam fut créé ; les lettres restantes composent le mot *ner*, en parallèle à l'âme humaine, en vertu du verset : « l'âme de l'homme est un flambeau (*ner*) divin » (Proverbes 20, 27). Ainsi donc, le terme *menora* nous indique que l'âme d'Adam, créé le sixième jour, comprend en elle toutes les âmes du peuple juif appelées à naître au cours des générations (cf. Emek Hamélekh 5, 43 et 16, 43 ; Chla, « Assara Maamarot » II, 17), d'où nous déduisons le devoir de solidarité mutuelle incombant à tous ses membres, qui proviennent tous de la même racine centrale.

Résumé

- Pourquoi Aaron, qui apportait sans cesse des sacrifices à l'Eternel, fut-il si déçu de ne pas pouvoir participer à ceux des princes ?
- Aaron craignait que la non-participation de sa tribu à ces sacrifices n'affecte la solidarité de celles-ci, et en conséquence, celle du peuple juif. Il redoutait également qu'elle ne soit l'expression de la colère divine à son encontre, due à sa participation au péché du veau d'or.
- Comme Il le lui signifia, l'Eternel accorda à Aaron une plus grande part que les princes, en cela que les sacrifices de ces derniers suscitèrent en eux un éveil ponctuel, alors que l'allumage quotidien du candélabre, symbole de la solidarité, permettait à Aaron de vivre une perpétuelle élévation. Ce privilège lui fit comprendre que sa participation au péché du veau d'or avait été pardonnée.
- Pourquoi le verset dit-il que la lumière des sept lampes se projetait vers le centre, alors que l'une d'elles était placée au centre ? Douze lampes, en rappel aux tribus, n'auraient-elles pas mieux symbolisé la solidarité ? Chaque lampe représentait deux tribus et projetait sa lumière sur les autres ; la lampe centrale, représentant la tribu de Lévi, recevait également l'éclat des six autres, auxquelles elle renvoyait sa propre lumière.

Le zèle dans le service divin

« Ainsi fit Aaron : c'est vis-à-vis de la face du candélabre qu'il en disposa les lampes, comme l'Eternel l'avait ordonné à Moïse. Quant à la confection du candélabre, il était tout d'une pièce, en or ; jusqu'à sa base, jusqu'à ses fleurs, c'était une seule pièce. D'après la forme que l'Eternel avait indiquée à Moïse, ainsi avait-on fabriqué le candélabre. »

(Nombres 8, 3-4)

Comme l'indique le début de la section de Behaalotekha, le Saint béni soit-Il ordonna à Aaron, par l'intermédiaire de Moïse, d'allumer le candélabre dans le tabernacle. La Torah précise ensuite : « Ainsi fit Aaron », ce qui souligne son empressement à obtempérer en se pliant fidèlement à l'ordre reçu. Or, les versets suivants décrivent l'aspect du candélabre et la manière dont il était conçu, ce qui est quelque peu déroutant, puisqu'il aurait semblé plus logique de présenter tous ces détails en introduction, avant d'évoquer le loyal dévouement d'Aaron à l'ordre divin.

Expliquons cette difficulté par un exemple. Un homme qui désire se faire construire une maison doit, dans un premier temps, en élaborer le plan. Une fois celui-ci conçu dans les moindres détails, il peut le présenter à un entrepreneur qui le fera mettre à exécution. S'il est évident qu'une maison ne peut être construite sans plan, pourquoi la Torah n'a-t-elle donc pas mentionné celui du candélabre en premier lieu ?

Le choix de la Torah de souligner avant tout la fidélité d'Aaron à l'ordre divin nous enseigne sa disposition à s'y soumettre de manière inconditionnelle, avant même d'en connaître les données exactes, à l'instar des enfants d'Israël qui, au pied du mont Sinaï, déclarèrent, dans cet ordre : « nous ferons et nous comprendrons » (Exode 24, 7), attestant de leur profonde résolution et de leur désir ardent d'être fidèles à la parole divine.

Ainsi, Aaron exprima tout d'abord sa volonté de se plier à l'ordre de l'Eternel, pour seulement ensuite s'intéresser aux détails de la construction et de l'aspect du candélabre. Par cette attitude, il nous livre un message intemporel : le Juif doit toujours être prêt à observer la parole divine ; c'est uniquement après avoir exprimé une telle volonté qu'il peut commencer à poser des questions, à demander ce que le Créateur attend exactement de lui.

En outre, il est fort probable que lorsqu'un homme accepte de faire ce que l'Eternel lui demande, toutes les questions se résolvent d'elles-mêmes et le besoin de questionner à ce sujet disparaisse. Tel est le sens de l'injonction prononcée par le roi David : « Goûtez et voyez que l'Eternel est bon » (Psaumes 34, 9), autrement dit, le fait même de goûter à la Torah et aux *mitsvot* fait jouir l'homme d'une saveur subtile, si bien qu'il sera naturellement enclin à observer celles-ci, sans la moindre objection ni question.

Même si, au départ, il arrive que les *mitsvot* nous semblent difficiles à accomplir ou incompréhensibles, en les effectuant, nous serons portés à nous y plier fidèlement sans contestation. Car la force de l'habitude induit en l'homme un certain mécanisme dans l'exécution de ses gestes, de sorte qu'avec le temps, il lui deviendra naturel d'accomplir les *mitsvot*, desquelles il n'éprouvera plus le besoin d'appréhender la raison.

A peine eût-il reçu l'ordre d'allumer le candélabre qu'Aaron exprima sa volonté de l'accepter. Nous pouvons en déduire une édifiante leçon : de même que le candélabre devait être allumé avec de l'huile d'olive pure, c'est-à-dire de première extraction (Rachi, Exode 27, 20), huile de qualité supérieure symbolisant le zèle et le dévouement dans le service divin, de même nous incombe-t-il, dans tous les domaines de notre vie, de manifester de telles dispositions. Notre âme sera alors semblable à cette huile d'olive pure utilisée, dans le sanctuaire, pour l'allumage du candélabre.

Résumé

- Pourquoi la Torah a-t-elle écrit : « Ainsi fit Aaron » avant de mentionner les détails relatifs à l'aspect et la confection du candélabre ? Afin de souligner l'exceptionnel dévouement d'Aaron, prêt à accomplir les *mitsvot* avant de savoir en quoi elles consistaient exactement.

- De même devons-nous être disposés à nous plier à la parole divine sans poser de questions, qui pourront alors se trouver résolues d'elles-mêmes.
- A l'image de l'huile d'olive pure, de première extraction, employée pour l'allumage du candélabre, il nous appartient de témoigner zèle et dévouement dans notre service divin.

L'intériorité de l'homme

« Quant à la confection du candélabre, il était tout d'une pièce, en or. »

(Nombres 8, 3-4)

A propos de la confection du candélabre, Rachi interprète ainsi la formule passive du verset de la section de Terouma : « sera fait tout d'une pièce » (Exode 25, 31) : « De lui-même. Du fait que Moïse éprouvait des difficultés, le Saint béni soit-Il lui a dit : "Jette au feu le bloc de métal, et le candélabre se fera de lui-même." » Pourtant, à Washington, il existe un musée dans lequel figurent les statues en or de tous les ministres qui se sont succédés à la présidence des Etats-Unis, statues qui ont été construites à partir d'un seul bloc d'or, sculpté par des artistes. Aussi, toute proportion gardée, comment expliquer que Moïse ne soit pas parvenu à construire un chandelier formé d'une pièce ? En quoi résidait donc la difficulté ?

En réalité, techniquement parlant, il n'y a effectivement rien d'ardu à former des figures en or à partir d'un seul bloc ; mais, celles-ci n'ont une forme que de l'extérieur, tandis que l'or qui est à l'intérieur d'elles est dépourvu de forme. Par contre, le candélabre devait aussi avoir cet aspect de l'intérieur, et telle était justement la difficulté à laquelle se heurta Moïse, en l'occurrence, transformer également cet espace intérieur en un candélabre, c'est-à-dire faire égaler sa beauté intérieure à sa beauté extérieure.

Si l'Eternel ordonna à Moïse de former le candélabre également de l'intérieur, c'est parce qu'il symbolise la Torah. Nos Maîtres recommandent à cet égard : « que celui qui désire devenir sage se tourne vers le Sud » (Baba

Batra, 25b), autrement dit, quiconque aspire à s'élever en Torah doit se tourner vers le Sud, où était placé le candélabre, symbole de cette dernière. Or, comme nous le savons, la Torah s'appuie essentiellement sur l'intériorité. C'est ainsi qu'au pied du mont Sinaï, les enfants d'Israël ne reçurent la Torah que lorsqu'ils furent unis, « comme un seul homme doté, d'un seul cœur » (Rachi, Exode 19, 2), ayant alors atteint une perfection personnelle. D'ailleurs, les Tables de la Loi elles-mêmes détenaient cette dimension, puisqu'elles étaient gravées dans leur espace intérieur, comme en témoigne le verset : « gravés sur les tables » (Exode 32, 16). C'est pourquoi, le candélabre, qui représente la Torah, devait lui aussi être gravé de l'intérieur.

Face à l'évidente difficulté de Moïse à construire un candélabre répondant à de tels critères, Dieu lui dit qu'il se formerait de lui-même, allusion à l'homme qui détient en lui le potentiel de se former par lui-même, de combattre son mauvais penchant en corrigeant son monde intérieur par le biais de la Torah, conformément aux enseignements de nos Sages : « J'ai créé le mauvais penchant, et Je lui ai créé la Torah comme antidote » (Kidouchin, 30b), et : « Si ce n'était que le Saint béni soit-Il lui venait en aide, il ne pourrait le vaincre » (ibid.). La Torah est une véritable arme contre le mauvais penchant du fait qu'elle est tissée des Noms divins (Zohar II, 90b et 124a ; introduction du Ramban à la Torah). Aussi, l'homme qui s'attelle assidûment à la tâche de l'étude pourra-t-il toucher à la perfection, accéder à l'harmonie entre son intérieur et son extérieur, à l'image du candélabre qui sortit du feu parfait. De même que seul le Créateur était en mesure de forger le candélabre de telle sorte que son intérieur ait le même aspect que son extérieur, de même, Lui seul peut corriger l'intériorité de l'homme lorsque celui-ci accepte de se laisser modeler par le feu de la Torah.

Dans la suite de notre exposé, nous allons apporter plusieurs exemples illustrant l'importance de l'intériorité de l'homme et démontrant qu'elle est l'indicateur de sa valeur réelle.

Le second Temple fut détruit à cause de l'histoire de Kamtsa et Bar-Kamtsa, respectivement l'ami et l'ennemi d'un homme qui organisa alors un festin. Par mégarde, l'invitation destinée au premier parvint au second, qui se fit honteusement déshonorer et rejeter en public par le maître de maison. Bar-Kamtsa, humilié, complota contre les Juifs, prétendant devant l'empereur

qu'ils se révoltaient contre lui. Cette anecdote, illustrant le climat de haine gratuite qui régnait à cette époque, marqua le début de la destruction de Jérusalem. Il s'agit d'un grave péché, qui prend sa source dans l'intériorité de l'homme. A l'antipode de cette petitesse, la Torah nous décrit la remarquable grandeur d'âme d'Aaron qui se réjouit (Exode 4, 14) du fait que son frère cadet, Moïse, fut choisi en tant que dirigeant du peuple juif. C'est pourquoi il eut l'insigne honneur de se voir confier la tâche de l'allumage du candélabre, symbole de l'intériorité.

La Guemara (Sanhédrin, 105b) nous enseigne que si un Rav est aimé par les habitants de sa ville, ce n'est pas un bon signe, car c'est la preuve qu'il ne les réprimande pas dans leur service divin. On peut ajouter que le fait de s'abstenir d'admonester ses fidèles atteste, de la part du Rav, un manque de sensibilité par rapport à leurs péchés envers Dieu, reflet d'une imperfection intérieure le disqualifiant à ce titre.

D'après nos Maîtres (Sanhédrin, 101b), Jéroboam, fils de Nebat, mérita le trône pour ne pas avoir craint de réprimander le roi Salomon lorsqu'il bloqua le passage des pèlerins en construisant un palais pour sa femme. Il lui reprocha le fait de s'être soucié de son honneur et de celui de son épouse, au détriment de celui de l'Eternel. D'un autre côté, ils affirment aussi (ibid.) que Jéroboam fut puni parce qu'il humilia le roi Salomon en public. Qu'en est-il donc ? Nos Maîtres expliquent (ibid.) qu'il eut effectivement raison de chapitrer Salomon, mais fut puni pour l'avoir fait en public – sa punition consista en une épreuve qu'il ne parvint à surmonter. En effet, il fautera lui-même en faisant construire des idoles en forme de veaux, dissuadant ainsi les enfants d'Israël de se rendre en pèlerinage à Jérusalem. Il pécha donc dans le même domaine que Salomon, mais à un degré bien plus grave. Or, le fait qu'il ait lui-même fauté à ce sujet prouve qu'à l'instant où il a réprimandé le roi, son intention n'était pas totalement désintéressée, et, si l'on s'en tient au principe : « Corrige-toi d'abord, puis corrige ton prochain » (Baba Metsia, 107b), il n'était pas en droit de lui adresser un tel reproche – ce que le 'Hafets 'Haïm (Lachon Hara 10, 3) stipule au sujet d'une personne n'étant elle-même pas irréprochable sur un point, dont elle remarque la carence chez son prochain. Car la *mitsva* de réprimander autrui est, comme les autres, circonscrite par des lois. Il est ainsi précisé (Maguen Avraham, Ora'h 'Haïm 156, 2) que celui qui formule une réprimande doit le faire avec doigté et

douceur, de sorte à obtenir l'adhésion de la personne concernée ; or, si lui-même ne se conduit pas de façon exemplaire à ce sujet, ses propos perdront leur crédibilité, son alter ego n'acceptant naturellement son sermon que s'il en est lui-même à la hauteur.

Il arriva une fois qu'au moment où je donnai cours, un homme fit soudain irruption dans la salle d'étude pour se mettre à m'attaquer. Rivalisant de cris, mes auditeurs se levèrent aussitôt pour le faire taire. Quant à moi, je quittai la salle. On revint alors me chercher, me demandant de bien vouloir poursuivre mon cours. Je demandai : « Pourquoi donc avez-vous ainsi fait honte à cet homme ? » Ils me répondirent : « Pas du tout ! Nous avons simplement défendu l'honneur de la Torah, l'honneur du Rav. » Je leur fis alors remarquer que, même s'il existe une *mitsva* de réprimander (cf. Lévitique 19, 17), cela doit se faire dans le respect des lois, dans le calme et de manière posée, et non de façon hargneuse.

Quoi qu'il en soit, cet incident illustre une fois de plus l'importance cruciale de l'intériorité, dont tiennent compte les lois relatives à la réprimande, puisque, comme nous l'avons souligné, avant de reprendre son prochain, on doit soi-même montrer patte blanche dans le domaine en question.

Nos Sages affirment (Maximes de nos Pères 5, 17) que la querelle de Kora'h (Coré) n'était pas désintéressée parce qu'elle provenait d'une jalousie profonde.

Le Guemara (Erouvin, 65b) souligne qu'« on peut reconnaître un homme par sa colère » ; autrement dit, à l'heure où il s'emporte, l'intériorité de l'homme, jusque-là dissimulée, apparaît au grand jour.

Au moment où le prophète Samuel devait oindre l'un des fils de Jessé (Ichaï), l'Eternel lui dit qu'Il lui indiquerait qui serait digne de la royauté. Il fit alors passer successivement les fils de ce dernier, à commencer par l'aîné, dont la haute taille l'induisit en erreur, ce que lui signifia Dieu en disant : « celui-là je le repousse (…) L'homme ne voit que l'extérieur, Dieu regarde le cœur » (Samuel I 16, 7). Après que tous furent disqualifiés en raison d'une intériorité déficiente, on fit venir le cadet, David, qui était en train de faire paître les brebis. En voyant qu'il était roux, reflet d'une nature sanguinaire, Samuel était certain qu'il n'était pas apte à accéder au trône, mais le Saint béni soit-Il le détrompa et lui ordonna de l'oindre – la couleur de ses cheveux était

en rapport avec les guerres qu'il conduirait pour la gloire divine, et avec l'humilité qu'il témoignerait en consacrant une grande partie de son temps à trancher les cas de pureté ou d'impureté des femmes, afin de les rendre permises à leurs maris (Berakhot, 4a). Contrairement aux apparences, David était donc un homme intègre. Là encore, le caractère prépondérant de l'intériorité de l'homme est mis en exergue.

Le *Roch Yechiva* de Mir, Rav Nathan Tsvi Finkel, de mémoire bénie, se dévoua tant à la Torah, tout au long de sa vie, qu'il continua à donner régulièrement ses cours en dépit des terribles souffrances auxquelles il était en proie. Car il était animé d'un profond amour pour la Torah, et son comportement, durant les longues années de sa maladie, atteste la puissance de son lien avec celle-ci, qui définissait son intériorité.

L'homme ayant été créé à l'image du candélabre, dont l'aspect intérieur était identique à son extérieur, s'il désire répondre effectivement à cet idéal, il lui incombe de "se jeter" dans le feu de la Torah. Tel est le message que l'Eternel désirait transmettre à Moïse lorsqu'Il lui dit : « Jette au feu le bloc de métal, et le candélabre se fera de lui-même. »

Résumé

- Face aux difficultés éprouvées par Moïse dans la construction du candélabre, l'Eternel lui dit qu'il se ferait de lui-même. Mais en quoi résidait donc la difficulté ?
- Sculpter une figure à partir d'un bloc est en soi faisable, mais il s'agissait là d'introduire la sainteté du candélabre dans son espace intérieur, tâche qui nécessitait l'aide divine.
- Le candélabre devait posséder cette dimension intérieure, car il représente la Torah, basée sur l'intériorité. De même que l'homme requiert l'aide de Dieu, par le biais de la Torah, pour vaincre le mauvais penchant, Moïse eut besoin de Son assistance pour confectionner le candélabre.
- L'intériorité est primordiale, et en voici plusieurs preuves :
- Le second Temple fut détruit à cause de la haine gratuite.

- Un Rav trop apprécié par ses fidèles ne mérite pas ce titre, car cela prouve qu'il ne les réprimande pas, ce qui traduit une certaine indifférence à leurs péchés.
- Jéroboam mérita la royauté pour avoir réprimandé le roi Salomon, mais la perdit pour l'avoir fait en public. Lorsqu'il pécha lui-même dans ce domaine, il prouva le manque d'authenticité de son sermon.
- L'Eternel choisit David comme roi, à la préférence de tous ses frères à l'allure plus impressionnante, pour sa brillante intériorité.

Pessa'h et la circoncision

« Et ils firent Pessa'h au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans le désert de Sinaï ; exactement comme l'Eternel l'avait prescrit à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël. »

(Nombres 9, 5)

Le Saint béni soit-Il donna aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, l'ordre de célébrer Pessa'h, ordre auquel ils se plièrent à la lettre comme en atteste la Torah. Nos Maîtres affirment (Sifri, Behaalotekha, 9) que, lors de sa traversée du désert, le peuple juif n'observa cette *mitsva* qu'une seule fois, la première année après sa sortie d'Egypte, la deuxième fois qu'il en eut l'opportunité se situant suite à son entrée en Terre Sainte.

Comme ils le précisent par ailleurs (Yevamot, 71b), nos ancêtres, craignant que les secousses du voyage ne représentent un danger pour les personnes venant d'être circoncises, s'abstinrent de circoncire leurs enfants durant toute la traversée du désert. Ces circonstances particulières les rendirent en effet exempts de cette *mitsva*, pratique à laquelle ils revinrent une fois entrés en Israël. Or, cette impossibilité de pratiquer la circoncision hypothéquait, de même, la célébration de Pessa'h, puisqu'un incirconcis n'a pas le droit de consommer le sacrifice pascal.

Ces éclaircissements de nos Sages comportent néanmoins une grande difficulté. Comme nous le savons, durant leurs quarante années de traversée du désert, les enfants d'Israël furent conduits par Dieu sur un mode tout à fait miraculeux. Escortés de jour par une colonne de nuée qui leur aplanissait la route (Tan'houma, Nombres, 2) et arrêtait les flèches des ennemis (Yalkout Chimoni, Exode, 233), de nuit par une colonne de feu qui leur éclairait le chemin, nourris par la manne et des cailles qui leur tombaient du ciel, accompagnés par le puits de Myriam leur fournissant de l'eau à volonté, leurs vêtements et chaussures ne s'usaient pas (Deutéronome 29, 4), et ils n'avaient pas de besoins naturels (cf. Yoma, 75b). Si tant de miracles faisaient partie de leur quotidien, nous pouvons nous demander pourquoi l'Eternel ne les a pas fait bénéficier d'un prodige supplémentaire, en protégeant les nouveaux circoncis de tout danger lors de leurs périlleux déplacements, de sorte qu'ils puissent observer la *mitsva* du sacrifice pascal. Tentons également de définir le rapport existant entre les *mitsvot* de la circoncision et du sacrifice pascal, qui sont vraisemblablement très liées, puisque l'une représente la condition sine qua non à l'accomplissement de l'autre.

De fait, la circoncision est, par essence, synonyme de sanctification de la matière, puisque le retrait du prépuce atténue les passions de l'homme, sanctifiant ainsi son corps. Le non-juif, quant à lui, qui n'a pas l'obligation de se circoncire, éprouve plus de difficultés à surmonter ses désirs (cf. Rabbénou Be'hayei, Exode 17, 13), ce pour quoi il mène souvent une vie immorale, tombant parfois dans la plus grande déchéance. Quant au sacrifice pascal, il a pour signification profonde la solidarité, qu'il vise à propager au sein du peuple juif. Il fallait en effet le consommer par groupes, et cette réunion de plusieurs familles favorisait un rapprochement affectif et diffusait un climat de paix.

Or, le Saint béni soit-Il désirait qu'à travers la *mitsva* du sacrifice pascal, le peuple juif se réunisse autour de la sainteté, autrement dit, que ce rassemblement soit pur et désintéressé. Car il arrive malheureusement, comme le démontre l'Histoire, que des hommes concluent une alliance dans le but de détruire et de faire du mal. C'est ainsi, par exemple, que la génération de la dispersion s'unit pour déclarer la guerre au Créateur, suite à quoi Il diversifia leurs langues afin de susciter la dissension.

A présent, nous pouvons comprendre le lien entre les *mitsvot* de la circoncision et du sacrifice pascal. La première est, comme nous l'avons vu, symbole de pureté, en cela qu'on retire de l'homme l'écorce du mal, tandis que la seconde est l'emblème de la solidarité, et c'est justement en cela qu'elles sont liées, puisqu'avant de s'unir pour célébrer Pessa'h, il convenait de s'assurer de la pureté des hommes.

Si nous avons éclairci le lien entre ces deux commandements fondamentaux, il nous reste néanmoins à comprendre pourquoi Dieu n'a pas miraculeusement protégé les nouveaux circoncis des dangers du voyage, ce qui aurait permis la pratique de cette *mitsva*, ainsi que celle du sacrifice pascal. Rappelons ici que, dans le désert, le peuple juif tomba dans le péché de médisance, au moment où il accorda du crédit aux propos des explorateurs ; or, cette faute, qui crée la discorde entre les hommes, porte cruellement atteinte à leur solidarité. Par conséquent, le Saint béni soit-Il ne désirait pas que Ses enfants observent la *mitsva* du sacrifice pascal, car, en l'absence de solidarité qui, comme nous l'avons dit, constitue son essence, il perdait tout son sens. C'est pourquoi Il s'est intentionnellement gardé de leur octroyer une protection miraculeuse suite à la circoncision, de sorte que cette pratique leur devienne impossible lors de leur traversée du désert, ce qui les rendrait simultanément inaptes à célébrer Pessa'h. Car Il souhaitait avant tout qu'ils réparent leurs errements et se repentent sincèrement de la médisance qui les entachait, et tel était bien le but du décret des quarante ans d'errance dans le désert qu'Il prononça à leur encontre. Cette longue traversée leur permit en effet d'obtenir le pardon de leur péché, avec la mort de toutes les personnes qui avaient adhéré à la médisance des explorateurs.

A présent, nous pouvons lire à travers ce nombre d'années d'errance dans le désert une allusion au nombre de jours au terme desquels l'embryon est considéré comme viable. En leur imposant des pérégrinations s'étendant sur une période de quarante ans, l'Eternel leur offrait donc l'opportunité de regretter et de corriger leur passé, puis de renaître, en quelque sorte, en une nouvelle créature pure, apte à se circoncire et à célébrer Pessa'h conformément à la loi.

Résumé

- Le peuple juif n'observa la *mitsva* du sacrifice pascal que la première année de sa traversée du désert, car l'impossibilité de pratiquer la circoncision dans de telles conditions l'y rendit inapte. Pourquoi l'Eternel, qui leur fit tant de miracles dans le désert, ne les préserva-t-Il pas aussi des dangers de la circoncision ? Pourquoi l'incirconcis ne peut-il prendre part au sacrifice pascal ?
- Le sacrifice pascal, qui était consommé par groupes, a pour signification profonde la solidarité ; l'exigence, pour les hommes qui y participaient, d'être circoncis visait à rendre cette union sainte.
- Dieu ne leur a pas accordé une guérison miraculeuse de la circoncision dans le désert, car ils avaient péché en croyant à la médisance des explorateurs, péché à l'antipode de la solidarité qui les rendait donc impropres à l'accomplissement du sacrifice pascal.

L'essence de Pessa'h chéni

« Or, il y eut des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains, et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce même jour, et ces hommes lui dirent : "Nous sommes souillés par des cadavres humains ; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël ?" »

(Nombres 9, 6-7)

La deuxième année après la sortie des enfants d'Israël d'Egypte, certains d'entre eux, qui étaient impurs, ne pouvaient pas prendre part au sacrifice pascal. Nos Maîtres, de mémoire bénie, affirment (Soukka, 25a) qu'il s'agissait des hommes chargés de transporter les ossements de Joseph, puis de les enterrer. Ceux-ci se présentèrent à Moïse en arguant que, s'il est vrai qu'une

personne impliquée dans une *mitsva* est exempte de l'accomplissement d'une autre (ibid.), néanmoins, ils n'étaient pas prêts à renoncer au privilège d'observer la *mitsva* annuelle du sacrifice pascal – qui, outre l'apport du sacrifice à proprement parler, recèle une dimension symbolique, l'annihilation du mauvais penchant de notre cœur. Cette dimension peut se lire à travers l'expression de l'ordre divin, donné à au peuple juif en Egypte : « Retirez et prenez » (Exode 12, 21), ainsi commenté par nos Maîtres : retirez vos mains de l'idolâtrie et prenez le sacrifice pascal, c'est-à-dire attachez-vous aux *mitsvot* (Yalkout Chimoni, Exode, 178).

Comme l'indiquent les versets suivants, lorsque Moïse rapporta la doléance de ces hommes à l'Eternel, Il leur donna aussitôt raison et leur accorda une seconde opportunité d'accomplir cette *mitsva*, édictant ainsi la *mitsva* de Pessa'h *chéni*[13] (Pessa'him, 67a). Ces individus eurent donc le mérite de voir leur démarche personnelle aboutir à l'institution d'une nouvelle *mitsva* de la Torah (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 271).

Ce passage pose pourtant plusieurs difficultés. Nous pouvons en effet nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il n'a pas fixé d'emblée cette *mitsva* de Pessa'h *chéni*, qui offre une seconde chance aux personnes impures et à celles ayant entrepris un long voyage de célébrer Pessa'h un mois plus tard. Le processus original qui mena à l'institution de cette *mitsva* semble dissimuler de profonds messages.

Il est également curieux que nous continuions, encore aujourd'hui, à commémorer la fête de Pessa'h *chéni* en s'abstenant d'y réciter le *Ta'hanoun* – les supplications (cf. Ora'h 'Haïm 131, 19). A cet égard, il serait intéressant de savoir si, un an après la sortie d'Egypte, lorsque cette *mitsva* fut inaugurée, l'ensemble du peuple se joignit, ou non, aux personnes qui étaient impures un mois auparavant pour marquer cette célébration.

Cette loi n'a pas été dès le départ incluse dans la Torah afin de réserver à ces hommes, responsables du cercueil de Joseph, le mérite d'en être à l'origine, en guise de récompense pour la soif des *mitsvot* qu'ils témoignèrent – à l'opposé de ceux qui cherchent, au contraire, toutes sortes de prétextes

---

13. Opportunité, offerte aux personnes qui étaient impures le quatorze Nissan, d'offrir le sacrifice pascal un mois plus tard, le quatorze Iyar.

pour se soustraire à l'accomplissement d'une *mitsva*. Le Saint béni soit-Il attendait donc qu'ils prennent l'initiative de défendre leur point de vue ; ainsi, la réaction favorable de Moïse, suivie par Son approbation, leur permettrait de réaliser que l'accomplissement des *mitsvot* exige une recherche et une détermination de la part de l'homme, seul un investissement personnel étant à même de garantir l'acquisition de la Torah. Le message édifiant que nous transmirent ces individus, à travers leur comportement exemplaire, leur octroya le mérite d'être les promoteurs d'une *mitsva* de la Torah qui serait commémorée à travers toutes les générations. Nous en déduisons l'inestimable valeur de notre aspiration aux *mitsvot*, et l'incommensurable récompense qui en découle.

Lors de l'un de mes passages à New-York, je me sentis physiquement si faible que je fus dans l'incapacité de donner cours et de ramasser des fonds en faveur de mes institutions, comme à mon habitude, pendant une semaine. A l'issue de celle-ci, je devais rencontrer un monsieur et, lors de cette rencontre, je lui demandai, au cours de la discussion, des nouvelles de son père. Il fut tellement touché de l'intérêt que j'avais témoigné pour ce dernier qu'il décida aussitôt de faire un don substantiel, et me remit une somme qui équivalait sans doute à tout ce que j'aurais pu récolter en une semaine. Combien un sincère intérêt exprimé par un homme peut-il lui permettre de jouir de la bénédiction ! Je suis convaincu que l'Eternel a placé dans ma bouche de tels propos afin de me permettre de bénéficier d'un si grand soutien pour mes institutions.

Soulignons ici que la *mitsva* de Pessa'h *chéni* constitue une exception à la règle générale formulée ainsi par nos Sages : « le moment opportun passé, le sacrifice n'est plus valable » (Berakhot, 26a ; Tossaphistes ad loc.). En effet, cette *mitsva* consiste justement en une seconde opportunité, offerte aux personnes impures à l'heure où le sacrifice pascal devait être apporté, de le faire un mois plus tard, ceci leur étant considéré comme si elles avaient célébré Pessa'h à temps. Le statut à part de cette *mitsva* est dû à la ferme volonté témoignée par ce groupe d'hommes d'apporter le sacrifice pascal, force spirituelle apte à contrecarrer les règles générales.

Il est intéressant de noter que les trois piliers de soutènement du monde, la Torah, le service divin et la bienfaisance (cf. Maximes de nos Pères 1, 2),

sont inclus dans la *mitsva* du sacrifice pascal. Celle-ci est étroitement liée à la Torah en cela qu'aussitôt après l'apport de ce sacrifice, nous commençons le compte du *Omer*[14], dont l'aboutissement est le don de la Torah. Son rapport avec le service divin est évident, puisque ce sacrifice exige l'exécution de nombreux détails lui étant relatifs, augmentant ainsi les mérites de l'homme, outre le fait que le sort réservé à l'agneau éveille en lui des pensées de contrition (cf. Ramban sur Lévitique 1, 9). Enfin, le sacrifice pascal inclut la dimension de la bienfaisance, de par l'invitation de s'y joindre, formulée peu avant sa célébration, adressée à tout nécessiteux – celui n'ayant pas les moyens d'acheter un agneau pouvant s'associer à une autre famille, avec laquelle il forme un groupe.

C'est justement cette profondeur symbolique du sacrifice pascal qui, au moment où il devait être apporté, inspira à ces personnes impures un besoin impératif de le faire elles aussi, se refusant à l'idée de se voir privées d'une *mitsva* si sublime, qui assure le maintien du monde. C'est pourquoi, le Créateur leur permit non seulement d'y prendre part un mois plus tard, mais aussi d'être les promoteurs d'une nouvelle *mitsva*, en récompense à leur ardente aspiration à s'attacher à Lui et à la Torah, en vertu du célèbre principe : « on fait passer un mérite par une personne [déjà] méritante ».

C'est également au regard de cette portée particulière que nous continuons aujourd'hui à commémorer Pessa'h *chéni* en s'abstenant d'y réciter le *Ta'hanoun* (supplications), cette *mitsva* nous rappelant que l'acceptation de la Torah représente une condition préliminaire indispensable aux trois piliers du monde.

Résumé

♦ Les Hébreux qui, étant impurs, ne purent apporter le sacrifice pascal, s'en plaignirent auprès de Moïse ; il consulta l'Eternel, et l'instruction leur fut donnée de le faire un mois plus tard. Pourquoi cette *mitsva* de Pessa'h *chéni* n'avait-elle pas été prévue a priori par la Torah ? Pourquoi continuons-nous aujourd'hui encore à la commémorer en omettant le *Ta'hanoun* ?

---

14. Période séparant la fête de Pessa'h de celle de Chavouot, durant laquelle nous avons le commandement de compter les jours.

- En réalité, ces hommes auraient pu s'appuyer sur le fait que la *mitsva* d'enterrer les ossements de Joseph les rendait exempts de celle du sacrifice pascal, mais en exprimant au contraire leur volonté de l'accomplir malgré tout, nous transmettant ainsi une ligne de conduite exemplaire, ils méritèrent d'être à l'origine d'une nouvelle *mitsva*.
- Leur désir ardent d'apporter le sacrifice pascal s'explique par sa considérable valeur symbolique. D'une part, il représente notre détachement de l'idolâtrie et notre lien avec Dieu, de l'autre, il inclut les trois piliers du monde – Torah, service divin et bienfaisance.

L'accoutumance, germe de tout péché

« Et ces hommes lui dirent : "Nous sommes souillés par des cadavres humains ; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël ?" Moïse leur répondit : "Attendez que j'apprenne ce que l'Eternel statuera à votre égard." »

(Nombres 9, 7-8)

Comme nous le savons (Pessa'him, 79a), le sacrifice pascal ne pouvait être apporté et consommé que par des personnes pures. La Torah rapporte qu'un groupe d'hommes qui étaient impurs à ce moment-là se réunirent chez Moïse, se sentant lésés d'avoir manqué cette opportunité, d'autant plus qu'ils n'étaient pas responsables de leur état, dû à leur mission de transporter les ossements de Joseph dans le désert (Soukka, 25a). Moïse, ne sachant lui-même que répondre, leur demanda d'attendre qu'il consulte l'Eternel à ce sujet. Le Très-Haut lui répondit alors que ces personnes avaient la possibilité d'apporter ce sacrifice un mois plus tard, le quatorze Iyar, instituant à leur intention cette nouvelle *mitsva* de Pessa'h *chéni* afin de souligner leur mérite d'avoir tant aspiré à y prendre part.

Plusieurs points nous interpellent cependant. Tout d'abord, il existe un principe connu selon lequel, « le moment opportun passé, le sacrifice n'est plus valable » (Berakhot, 26a ; Tossaphistes ad loc.) ; autrement dit, si le moment où le sacrifice devait être apporté est passé, on n'a plus la possibilité de l'offrir. Or, ces personnes qui étaient impures le quatorze Nissan connaissaient certainement cette règle générale, donc qu'est-ce qui leur fit penser que le sacrifice pascal pouvait y faire exception ? En outre, comment expliquer que Moïse ait dû consulter le Saint béni soit-Il à ce sujet, alors que c'est lui qui a écrit et transmis la Torah au peuple juif ? Aurait-il oublié cette loi-ci ?

Commençons par répondre à cette seconde interrogation. Il serait effectivement impensable que Moïse ne connût pas la loi concernant Pessa'h *chéni* ou qu'il l'eût oubliée, puisque, comme nous l'avons dit, toute la Torah lui avait été révélée et était pour lui d'une parfaite clarté. Mais, en consultant Dieu à ce sujet, il a voulu nous livrer un message : l'homme ne doit jamais hésiter à consulter un plus grand que lui, ni se gêner de dire qu'il ne sait pas, même lorsqu'il pense avoir connaissance du sujet en question. Nous pouvons en déduire que, si déjà Moïse n'a pas eu honte d'interroger l'Eternel et n'a pas tenu compte du risque d'être ainsi déshonoré, à plus forte raison, nous incombe-t-il de demander l'avis des Sages pour des questions ayant un enjeu majeur, plutôt que de se croire capable de trancher seul.

A présent, si, en dépit de leur connaissance de la loi générale concernant les sacrifices, les hommes devenus impurs par le transport des ossements de Joseph envisagèrent la possibilité d'apporter malgré tout le sacrifice pascal à une date ultérieure, c'est parce qu'ils étaient conscients de sa signification profonde. En effet, comme le soulignent nos Maîtres (Rachi sur Exode 12, 11 ; Mekhilta, Bo, 7), le nom même de ce sacrifice nous renseigne sur son essence, le terme *pessa'h* pouvant être rapproché du verbe *lifsoa'h* signifiant sauter, en allusion à notre devoir de "sauter" au-dessus des péchés afin de nous attacher uniquement au Créateur. Le sacrifice pascal a donc été nommé ainsi, plutôt que "sacrifice de la sortie d'Egypte" ou "sacrifice du printemps" afin de nous communiquer notre mission de franchir, de dépasser la matière.

Le plus grand danger auquel l'homme est exposé est l'habitude, et en particulier celle du péché. Nos Maîtres soulignent à cet égard (Yoma, 86b) que

lorsqu'un homme réitère une faute, il s'y habitue au point qu'elle finit par devenir une seconde nature et qu'il la considère comme un acte licite – que Dieu nous en préserve. Afin d'éviter qu'il tombe dans cet écueil, la Torah lui a ordonné d'apporter, aussitôt après avoir péché, un sacrifice expiatoire, qui suscite en lui des pensées de contrition et empêche la faute de s'enraciner en son cœur et de lui sembler permise.

Cette idée peut être mise en parallèle avec le fait que, pour punir les Egyptiens d'avoir asservi et opprimé les Hébreux durant des centaines d'années, le Saint béni soit-Il ne s'est pas contenté de les frapper d'un coup fatal, mais a choisi de subdiviser ce châtiment en dix plaies. Certains expliquent (cf. Ramban, Exode 7, 3 et 10, 1) que ces sanctions fractionnées et variées visaient à prouver à l'Egypte et au monde entier la suprématie de Dieu, qui a créé le monde et en maîtrise tous les éléments, qu'Il peut utiliser à Sa guise pour punir qui le mérite – contrairement à la croyance des Egyptiens selon laquelle le fléau ne s'abattrait sur eux qu'à travers l'eau, en vertu du principe de « mesure pour mesure » (Sota, 11a). Mais nous pouvons analyser sous un autre angle cette fragmentation voulue par le Très-Haut : Il craignait qu'en frappant les Egyptiens d'un seul coup très puissant, ils ne s'habituent progressivement à la dureté de ce décret pour finalement ne plus en ressentir de souffrance. Aussi préféra-t-Il les punir en dix fois, afin qu'ils ne s'accoutument pas aux coups et que la survenue de chaque plaie renouvelle et accentue leur supplice.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que cette tendance naturelle à vivre moins intensément une situation à laquelle on s'est habitué se vérifie aussi bien lorsque celle-ci est agréable que lorsqu'elle l'est moins. Ainsi, la Torah rapporte qu'en dépit de tous les miracles opérés en faveur des enfants d'Israël dans le désert – ouverture de la mer Rouge, tombée quotidienne de manne, puis de cailles célestes, puits d'eau les escortant dans tous leurs déplacements… –, ils trouvèrent matière à se plaindre et exprimèrent leur désir de retourner en Egypte, allant jusqu'à languir le poisson mangé en ce pays (cf. Nombres 11, 5). Comment comprendre que l'image illusoire de mets savourés à l'époque soit venue se substituer au souvenir des atroces souffrances endurées lors de leur asservissement ? C'était au contraire lors de leur traversée du désert qu'ils jouirent de tels privilèges, puisque la manne avait la saveur d'un beignet au miel (cf. Exode 16, 31), outre sa propriété

miraculeuse de prendre le goût de l'aliment souhaité par celui qui la consommait (cf. Yoma, 75a). Comment donc le peuple juif a-t-il pu se montrer si ingrat et, au lieu de reconnaître les innombrables bienfaits divins, prétendre avoir reçu un meilleur traitement en Egypte ?

Si l'on observe de près les versets décrivant la traversée du désert par nos ancêtres, on constatera qu'ils se plaignirent à maintes reprises et pour diverses causes, qui n'étaient bien souvent que de simples prétextes (cf. Rachi, Nombres 11, 23). Cette attitude peut être imputée au fait qu'ils s'étaient tant et si bien accoutumés aux prodiges que tout leur semblait dû et qu'ils devinrent insensibles à la bonté divine au point de se révolter contre l'Eternel.

Ces différents exemples illustrent le danger que représente l'accoutumance. Or, c'est précisément pour cette raison que le Saint béni soit-Il a ordonné au pécheur involontaire d'apporter un sacrifice immédiatement après avoir fauté, afin que celui-ci suscite son repentir et élimine toute empreinte du péché, qui ne pourra s'enraciner en lui par la force de l'habitude. Si tels étaient à la fois le but et l'effet des sacrifices en général, le sacrifice pascal, en particulier, possédait d'autant plus cette propriété, en cela que, comme nous l'avons souligné, il permettait à l'homme de "sauter" au-dessus de ses péchés, de se déconnecter totalement d'eux – ce pour quoi les hommes impurs le quatorze Nissan ne purent se résigner à manquer une opportunité si élévatrice.

Le Ramban (sur Lévitique 1, 9) développe l'idée et le but du sacrifice. Il explique que, lorsqu'un homme apporte un sacrifice et assiste à tout ce qu'on fait subir à l'animal, il réalise que tel aurait dû être son propre sort, en raison de ses péchés, et qu'il n'y a échappé que grâce à cette opportunité, offerte par l'Eternel, d'en obtenir le pardon par l'apport d'un sacrifice, conjugué à son repentir. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que les termes *dam* (sang) et *adam* (homme) ont, à un près, la même valeur numérique, allusion au fait que le sang versé de cette bête remplace celui de l'homme qui, par un effet de la grâce divine, se trouve épargné d'une telle sentence.

Aujourd'hui, où nous n'avons plus la possibilité d'apporter de sacrifices, la *mitsva* de l'aumône les remplace et nous permet de nous racheter de nos péchés. Notons à cet égard que l'argent (*kessef*) est également appelé *damim*, mot très similaire à *dam*, du fait que l'homme a tendance à investir toute son

énergie et toute sa vie dans la fructification de ses biens matériels, qu'il chérit plus que tout. C'est pourquoi, quand il consacre une partie de son argent à la charité, il obtient l'expiation, car c'est comme s'il cédait une partie de lui-même. C'est dans ce sens qu'il est dit : « Sion sera sauvée par la justice et ses pénitents par la charité » (Isaïe 1, 27), car « l'aumône permet d'échapper à la mort » (cf. Proverbes 10, 2 ; Chabbat, 156b), du fait que l'homme qui donne de son argent donne, en quelque sorte, de son sang, qui n'a donc pas besoin d'être versé d'une autre manière. C'est en s'appuyant sur ce pouvoir particulièrement salutaire de l'argent que nous nous exclamons à Roch Hachana : « Mais le repentir, la prière et l'aumône annulent les mauvais décrets ! » (*Ounetané Tokef*). La charité, salutaire pour l'homme, le rapproche de son Père céleste.

En conclusion, le but du sacrifice est d'empêcher l'homme de s'accoutumer à sa faute, puisque, en s'empressant de se repentir par l'apport de celui-ci, il efface de son cœur toute trace de péché, qui ne peut s'y ancrer. De nos jours, où nous ne disposons plus de cette méthode salvatrice, c'est l'aumône qui nous permet d'échapper au danger du péché et à sa punition. Si le sacrifice pascal se différencie des autres types de sacrifices en cela qu'il correspond à une *mitsva* en soi, il est également à l'origine de nombreux influx spirituels, ce qui explique le refus des personnes impures de se résigner à manquer une telle opportunité.

Résumé

- Comment les hommes impurs au moment où il fallait apporter le sacrifice pascal envisagèrent-ils la possibilité de l'apporter plus tard, alors que cela contredit la règle générale ? Moïse, qui questionna l'Eternel à ce sujet, aurait-il oublié la loi de Pessa'h *chéni* ?

- Il désirait simplement nous enseigner notre devoir de toujours consulter un plus grand que soi, même lorsqu'on pense maîtriser la question. Les personnes impures, conscientes du pouvoir élévateur du sacrifice pascal, qui permet à l'homme de se détacher de ses péchés, désiraient à tout prix l'apporter, aspiration spirituelle qui leur valut ce mérite et la promulgation de cette nouvelle loi.

- La Torah nous ordonne d'apporter le sacrifice pascal afin que, par cette coupure avec nos péchés, ceux-ci n'entrent pas dans notre routine. Dans le désert, nos ancêtres se révoltèrent contre l'Eternel en dépit de tous Ses prodiges en leur faveur, car ils s'y étaient accoutumés. Dieu frappa les Egyptiens par dix plaies, de sorte qu'ils ne s'habituent pas aux coups, qui n'auraient plus eu l'effet escompté.
- D'après le Ramban, le but du sacrifice était de mener l'homme à la conscience qu'il méritait en réalité le sort infligé à l'animal, ce qui suscitait son repentir. Aujourd'hui, en l'absence de Temple, c'est l'aumône qui rachète l'homme.

Pessa'h chéni, une leçon pour tous les temps

« Et l'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle ainsi aux enfants d'Israël : si quelqu'un se trouve souillé par un cadavre, ou sur une route éloignée, parmi vous ou vos descendants, et qu'il veuille faire Pessa'h en l'honneur de l'Eternel, c'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils le feront ; ils le mangeront avec des azymes et des herbes amères (…)" »

(Nombres 9, 9-11)

Suite à la demande des personnes impures le quatorze Nissan d'apporter le sacrifice pascal à une date ultérieure, Moïse transmet au peuple la réponse divine, qui se traduit en la promulgation d'une nouvelle loi générale, la *mitsva* de Pessa'h *chéni* : tout homme souillé par le contact d'un cadavre ou éloigné du Temple, dans l'impossibilité d'apporter ce sacrifice, pourra le faire un mois plus tard.

Pourtant, comme le soulignent nos Maîtres (Berakhot, 26a ; Tossaphistes ad loc.), « le moment opportun passé, le sacrifice n'est plus valable ». La raison en est que celui qui rate cet instant où il devait apporter le sacrifice atteste son manque d'intérêt pour cette cause, à l'origine de son oubli ou de son empêchement – dans le cas contraire, il aurait en effet fait tout son possible pour y parvenir. De même, s'il arrive un jour à un homme d'oublier de mettre les tefillin, il ne pourra se rattraper le lendemain en les mettant deux fois, et aura donc perdu cette *mitsva*. Nous pouvons donc nous demander pourquoi la Torah a fait du sacrifice pascal une exception par rapport au principe général qui n'admet pas le "rattrapage".

Cette mesure exceptionnelle s'appuie sur le fait que, même si le moment d'accomplir une certaine *mitsva* est passé et qu'on ne peut remonter dans le temps, tout Juif a néanmoins, tant qu'il est en vie, la possibilité permanente de se repentir et de corriger ses erreurs passées. Ainsi, il arrive que de grands impies se repentent un instant à peine avant que leur âme ne les quitte, acceptant, de manière ultime, le joug divin, et « acquérant en une heure leur part dans le monde futur » (Avoda Zara, 10b). Car tout Juif, quels que soient son niveau et son engagement, fait partie intégrante du peuple de prédilection de Dieu ; aussi, même éloigné de la pratique des *mitsvot*, nul ne peut savoir quand l'étincelle de foi qui brûle en lui le ramènera vers son Père céleste.

La Torah nous fournit deux illustrations de cette vérité inéluctable. La première est l'anecdote de Zimri, fils de Salou, qui fauta avec une femme madianite aux yeux de tout le peuple, et eut l'effronterie de remettre en question le droit de Moïse de lui interdire cette union alors que lui-même avait épousé Tsipora, la fille du prêtre de Madian, qui, selon ses dires, n'était pas non plus membre du peuple juif (Sanhédrin, 82a) – en réalité, ce mariage avait précédé le don de la Torah, aussi l'interdit des mariages mixtes n'avait-il pas encore été promulgué, outre le fait que Tsipora était une femme juste et vertueuse. Or, il est à noter que le texte désigne Zimri par l'expression « quelqu'un des Israélites » (Nombres 25, 6), ce qui souligne qu'en dépit de la gravité de son péché accompli en public et de l'insolence de sa réplique au leader du peuple, l'Eternel le considéra malgré tout comme l'un de Ses enfants. [cf. le Or Ha'haïm (Nombres 25, 14), qui explique que, malgré ses péchés, tout Juif garde son statut et n'est jamais repoussé par l'Eternel.]

De même, dans la section d'Emor (Lévitique 24, 10-11), nous trouvons le récit du fils de Chelomith, fille de Dibri, qui, après avoir été débouté par le tribunal et s'être vu refuser le droit de planter sa tente dans le territoire de Dan, proféra le Nom divin en blasphémant. Une fois de plus, nous constatons qu'en dépit de la gravité de la faute de cet homme, la Torah le désigne par « fils d'une femme israélite », ne remettant donc pas en question son identité.

Il semble que ce choix linguistique du texte saint vise à nous enseigner l'importance suprême de chaque Juif aux yeux du Créateur, qui n'est prêt à renoncer à aucun de Ses enfants et veille au contraire à préserver l'intégralité de Son peuple de prédilection.

Dans ce cadre, Pessa'h est la fête qui, plus que toute autre, symbolise la foi, puisqu'elle célèbre celle de nos ancêtres qui suivirent le Saint béni soit-Il dans le désert et se plièrent sans contestation à Ses consignes. Dans le même esprit, le sacrifice pascal représente la rupture de l'homme avec l'idolâtrie et les vanités de ce monde en général, rupture qui lui permet de renforcer son lien avec Dieu, comme il est dit : « Retirez et prenez chacun du menu bétail » (Exode 12, 21), verset ainsi commenté par nos Maîtres : « Retirez vos mains de l'idolâtrie et munissez-vous de *mitsvot* » (Rachi sur Exode 12, 6). C'est donc en vertu de la profonde symbolique du sacrifice pascal, qui rapproche tout Juif de son Créateur et renforce sa foi, que le Saint béni soit-Il a accordé à Ses enfants une deuxième chance de l'apporter, afin qu'aucun d'entre eux ne soit privé de cette occasion unique de se déconnecter de la matière et de son idolâtrie personnelle et d'adhérer avec force à son Père céleste.

Il est intéressant de remarquer que le mois d'Iyar est, en hébreu, l'anagramme de l'expression « Je suis l'Eternel ton médecin » (Exode 15, 26), allusion au fait qu'en ce mois où nous est offerte l'opportunité de Pessa'h *chéni*, l'Eternel apporte la guérison à notre âme, nous permettant de nous soustraire aux chaînes de l'idolâtrie. Aussi avons-nous l'habitude de ne pas réciter les supplications en ce jour, en raison de la joie de notre guérison spirituelle qui lui est inhérente.

En outre, le quatorze Iyar, date de Pessa'h *chéni*, correspond également à la *hiloula* de Rabbi Meïr baal Haness. Nos Sages affirment (Sanhédrin, 86a) qu'un enseignement de michna dont l'auteur n'est pas précisé doit être attribuée à ce grand maître, tant il éclaira les yeux de ses condisciples en

Torah, ce qui est d'ailleurs à l'origine de son surnom de Nehouraï (Erouvin, 13b) – *meïr* signifiant « qui éclaire ». Or, Pessa'h *chéni* vient rappeler à l'homme qu'il existe une possibilité de se défaire d'un état d'impureté dans lequel on serait tombé par l'apport d'un sacrifice et le rattachement à ce qu'il représente. De nos jours où, en l'absence du Temple, nous n'avons plus la possibilité de nous purifier par le biais des sacrifices en général, et de celui de Pessa'h *chéni* en particulier, le Ciel a fait en sorte que ce jour-là corresponde au départ d'un grand Sage, qui incarne la Torah et la pureté, afin de nous enseigner que quiconque désire purifier son âme et se détacher de son enveloppe matérielle impure, a la possibilité, à son instar, de s'attacher à la Torah. Il bénéficiera alors de son exceptionnel pouvoir purificateur ainsi souligné par nos Sages : « La lumière qu'elle renferme le ramènera sur le droit chemin » (Talmud de Jérusalem, 'Haguiga 1, 7).

Résumé

- Pourquoi la Torah a-t-elle permis aux personnes n'ayant pas pu offrir le sacrifice pascal à temps de le faire un mois plus tard, alors qu'un tel rattrapage n'existe pas pour les autres sacrifices ou *mitsvot* ?
- Le sacrifice pascal a un statut particulier car il est porteur d'une profonde symbolique : la foi de l'homme en Dieu et sa rupture avec l'idolâtrie pour s'attacher à Lui.
- Le sacrifice de Pessa'h *chéni* était apporté en Iyar, nom formé à partir des initiales de « Je suis l'Eternel ton médecin », allusion à la guérison spirituelle que le Créateur apporte à l'homme par ce biais.
- Aujourd'hui, en l'absence de Temple, nous ne pouvons plus apporter de sacrifice pascal ; mais le quatorze Iyar, qui correspond à la *hiloula* de Rabbi Meïr baal Haness, nous renforce, nous prouvant à quel niveau sublime nous pouvons parvenir.

L'annihilation des désirs

« Ils n'en laisseront rien pour le lendemain, et n'en briseront pas un seul os : ils suivront, à son égard, tout le rite de Pessa'h. »

(Nombres 9, 12)

Ce verset se rapporte aux lois de Pessa'h *chéni*, *mitsva* qui vit le jour suite à la démarche d'un groupe d'individus incapables, en raison de leur impureté, de participer au sacrifice pascal. Ces derniers étaient tant affligés de manquer cette opportunité exceptionnelle qu'ils exprimèrent leur déconvenue à Moïse, qui consulta aussitôt l'Eternel à ce sujet. Le Créateur lui répondit que leur intense désir d'accomplir cette *mitsva* afin de s'élever spirituellement, par ce biais, serait récompensé par la possibilité de l'exécuter un mois plus tard, le quatorze du mois suivant.

Moïse leur ordonna donc de célébrer Pessa'h *chéni* en se conformant aux mêmes lois que celles en vigueur pour le sacrifice pascal (cf. Nombres 9, 12 ; Pessa'him, 95a), en l'occurrence, en le faisant griller « entre les deux soirs », en veillant à n'en casser aucun os et en le consommant, sans en rien laisser, avec des *matsot* et des herbes amères. Certains détails différencient néanmoins ces deux jours. En effet, Pessa'h *chéni* n'est, pour commencer, pas un jour de fête. En outre, il est permis d'y consommer du *'hamets*, l'interdiction d'en manger se limitant au sacrifice pascal, qui ne doit être accompagné que de *matsa* (Pessa'him ad loc.). Enfin, tandis qu'à Pessa'h il existe un interdit absolu de voir et de trouver du *'hamets* (Pessa'him, 95a), celui-ci étant d'une gravité telle qu'il n'est pas considéré comme négligeable même en quantité moindre qu'un soixantième, on ne retrouve pas cet interdit à Pessa'h *chéni* (Pessa'him, 95a), la seule restriction consistant, comme nous l'avons dit, à s'abstenir d'en consommer en même temps que le sacrifice pascal (Rachi sur Nombres 9, 10 ; Min'hat 'Hinoukh 381, 3 ; Méchekh 'Hokhma Nombres 9, 11).

Ces lois suscitent deux questions. Premièrement, pourquoi Dieu a-t-Il interdit à Ses enfants de briser les os du sacrifice pascal ? Et deuxièmement,

quelle est la raison des interdits de voir et de trouver du *'hamets* pendant Pessa'h, interdits d'une gravité telle que celui-ci n'est pas considéré comme nul même en quantité inférieure à un soixantième (Rambam 'Hamets ouMatsa 1, 5) ? Cette loi est à mettre en opposition à celle en vigueur concernant l'interdiction de consommer simultanément lait et viande, auquel cas s'il arrive qu'une goutte de lait représentant moins qu'un soixantième d'un plat carné y tombe par mégarde, le plat reste cachère (ibid. Maakhalot Assourot 9, 8). La gravité du *'hamets* est également soulignée par l'interdiction d'en consommer en même temps que le sacrifice pascal de Pessa'h *chéni*, bien qu'il soit évident qu'à ce moment, il s'en trouve dans tous les foyers (Pessa'him, 95a).

De fait, la clé de ces deux interrogations se trouve dans la symbolique du levain : il représente l'orgueil, mère de tous les vices. Or, le fait de briser les os d'un sacrifice traduit le plaisir de sa consommation et l'attirance pour la matière dans son expression la plus forte, puisque l'individu ne se contente pas simplement de le manger, mais cherche à assouvir au maximum son appétit en allant jusqu'au bout. Ainsi, le *'hamets* tout comme la rupture des os du sacrifice exprimant les désirs de ce monde et les délices physiques, ils ne peuvent aller de pair avec le sacrifice pascal, symbole de l'humilité, qui doit donc être consommé avec de la *matsa* et des herbes amères. De même, le *'hamets* ne peut jamais être considéré comme nul, parce que le désir ne peut être qualifié de partiel ou moindre. En effet, dès l'instant où une quelconque passion siège dans le cœur de l'homme, elle est susceptible de se développer, sans même qu'il s'en rende compte ; c'est pourquoi, il est impératif de chasser de soi tout désir et de l'annihiler de manière absolue. Cette idée peut être lue en filigrane à travers la double interdiction de voir et de trouver du *'hamets* à Pessa'h : il ne suffit pas que celui-ci ne soit pas visible de l'homme, mais il lui faut aussi être absent de son domaine, de peur qu'il n'en vienne à se révéler.

Comme nous l'avons souligné, même un désir infime et imperceptible qui loge dans le cœur de l'homme peut, un jour ou l'autre, s'amplifier au point d'en venir à prendre le dessus sur lui et de « l'expulser du monde ». C'est ainsi que nous trouvons deux géants en Torah, Elicha ben Abouya ('Haguiga, 15a) et Yanaï le grand prêtre (Berakhot, 29a), qui dévièrent du droit chemin puis

finirent par se corrompre totalement, le désir enfoui en eux, qui avait pris de plus en plus de terrain, les ayant entraînés de Charybde en Sylla.

Le livre de la Genèse rapporte, aussitôt après le décès d'Ismaël dont nous fait part la fin de la section de 'Hayei Sarah – « Le nombre des années de vie d'Ismaël fut (…) Il défaillit et mourut et rejoignit ses pères » (Genèse 25, 17) –, l'histoire d'Isaac, comme il est dit : « Ceci est l'histoire d'Isaac, fils d'Abraham » (ibid. 25, 19). Le Baal Hatourim (25, 18) nous éclaire sur la juxtaposition de ces sujets. Il explique que seule la mort d'Ismaël garantissait la vie d'Isaac, car le peuple juif, descendant du patriarche, ne pourra vivre dans la tranquillité et la sérénité qu'après la disparition des descendants d'Ismaël, dont nous subissons encore aujourd'hui les sombres desseins. Le Zohar (II, 32a) conforte cette idée en expliquant que les plus grands malheurs auxquels le peuple juif est confronté proviennent de l'Islam qui, durant toute son existence, ne cessera de le persécuter, et dont il n'aura de répit que lorsque celui-ci disparaîtra totalement.

Nous pouvons nous interroger sur cette capacité immuable des descendants d'Ismaël de nous tourmenter tout au long de l'Histoire, alors que les autres peuples qui dominèrent le monde à une certaine période finirent tous par être effacés de sa carte. La réponse réside dans le fait qu'à la fin de sa vie, Ismaël se repentit (Baba Batra, 16b), conformément à l'interprétation de Rachi du vocable employé pour annoncer son décès : « il défaillit (*vayigva*) et mourut » (Genèse 25, 17), ce premier verbe, réservé aux justes, nous indiquant son ultime et sincère contrition. En quoi consistait donc son repentir, pourrait-on se demander ? Ismaël était parvenu à maîtriser sa pulsion intérieure en se forçant à respecter Isaac, dont il avait reconnu la grandeur, bien qu'il fût plus âgé que lui (Rachi 25, 9). Or, c'est justement dans ce repentir de leur ancêtre que les Ismaélites puisent leur pérennité et le pouvoir de nous opprimer.

Cependant, s'il est vrai qu'Ismaël fit repentance en maîtrisant ses pulsions, on ne peut en dire autant de ses descendants, dont le mode de vie sanguinaire démontre qu'ils n'ont pas pris l'exemple sur leur aïeul. Nos Sages, de mémoire bénie, soulignent ainsi (Kidouchin, 49b ; Tossaphistes sur Ketouvot, 36b) leurs deux défauts majeurs : la débauche et la barbarie, puisqu'ils jouissent du spectacle du sang versé gratuitement.

Si l'on réfléchit, telle est la différence essentielle entre Esaü et Ismaël : le premier, renégat foncier, est corrompu au seul niveau de l'intellect, alors que le second, impulsif et meurtrier, transmet ce sang dépravé à ses descendants. C'est d'ailleurs ce qui explique l'existence, dans la lignée d'Esaü, de convertis authentiques comme Chemaya et Avtalyon, descendants de Sanhérib, ou encore Onkelos (Guitin, 57b), alors qu'on ne trouve pas de descendants d'Ismaël qui soient devenus érudits. Car l'hérésie se limitant à l'esprit, elle ne s'hérite pas forcément, contrairement à la passion qui, du fait qu'elle coule dans les veines de l'homme, se retrouve chez ses descendants. Aussi Abraham put-il découvrir le Créateur alors même que son père était l'un des plus grands idolâtres de son temps, tandis que les Ismaélites, qui ne tirèrent pas leçon du repentir tardif de leur ancêtre, continuèrent à se laisser guider par les pulsions de leur sang meurtrier.

Par conséquent, du fait que le désir est une force destructive qui corrompt le cœur de l'homme et fait fermenter son mauvais penchant, le Créateur nous a interdit de briser les os du sacrifice pascal, car ce serait faire montre d'une attirance pour le plaisir et la jouissance matérielle. Dans le même esprit, Il nous a prescrit les interdits que soit vu ou trouvé du *'hamets* dans notre demeure à Pessa'h afin de nous signifier la gravité extrême de ce qui représente le désir, racine de tous les défauts.

Lors de Pessa'h, fête de la délivrance durant laquelle nous sommes devenus le peuple élu, il nous incombe de nous unifier autour de l'Eternel et de Sa Torah en adoptant une attitude totalement humble et en chassant toute pulsion de notre cœur ; ainsi, nous serons à même de couronner notre Créateur et de Le servir d'un cœur entier, épuré de toute attirance pour la matière.

Résumé

- Pourquoi la Torah nous a-t-elle défendu de briser les os du sacrifice pascal ? Quelle est la raison de la gravité de l'interdit du *'hamets*, qui est telle qu'il n'est jamais considéré comme nul, même en quantité inférieure à un soixantième ?

- Le fait de briser les os d'un sacrifice traduit l'assouvissement complet de sa faim. De même, le levain est interdit à Pessa'h car il représente la fierté,

mère de tous les vices, qui se trouve aux antipodes de la symbolique du sacrifice pascal – accompagné de *matsa* et d'herbes amères –, l'humilité. Le *'hamets* ne peut être considéré comme nul, car le désir n'est jamais insignifiant, du fait qu'il risque de se développer et d'entraîner l'homme à dégénérer.

- La Torah a juxtaposé le décès d'Ismaël et la vie d'Isaac pour nous enseigner que la vie du patriarche n'était assurée qu'après la disparition d'Ismaël. D'où les Ismaélites puisent-ils donc la force de nous persécuter tout au long de l'Histoire ? Du repentir de leur ancêtre, peu avant sa mort, qui consista en la maîtrise de ses pulsions.
- Esaü était un renégat, mais l'hérésie n'étant pas héréditaire, il put compter des convertis authentiques parmi ses descendants, contrairement à Ismaël, dont le désir coule dans les veines.
- Le double interdit que soit vu ou trouvé du *'hamets* à Pessa'h vise à nous signifier la gravité du désir, qui exerce une force destructive sur le cœur humain.

Sur l'ordre divin

« C'est sur l'ordre du Seigneur que partaient les enfants d'Israël, sur l'ordre du Seigneur qu'ils s'arrêtaient : tant que la nuée restait fixée sur le tabernacle, ils demeuraient campés. »

(Nombres 9, 18)

Ce verset souligne que tous les voyages et campements successifs des enfants d'Israël dans le désert se faisaient sur l'ordre de l'Eternel. Autrement dit, tous les membres du peuple se pliaient d'un commun accord à la parole divine, si bien que lorsqu'ils percevaient un signe leur indiquant qu'ils devaient camper ou voyager, ils s'exécutaient aussitôt. Même s'il arrivait qu'ils n'aient campé que très peu de temps, voire à peine quelques heures, ils

n'hésitaient pas un instant à réassembler toutes leurs affaires en vue du départ.

Tentons de nous imaginer à quoi ressemblaient les déplacements de nos ancêtres dans le désert. Comme nous le savons, ils étaient bénis d'une grande richesse, puisque l'Eternel les avait gratifiés du butin d'Egypte et de celui de la mer Rouge. Au regard de cette profusion matérielle, la fréquence de leurs voyages était donc synonyme de sacrifice considérable, et pourtant, ils observèrent les directives du Créateur d'un cœur entier, confiants qu'Il les conduisait pour leur bien. L'Eternel souligne Lui-même la foi aveugle que Lui témoignèrent Ses enfants à cette époque : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte. » (Jérémie 2, 2) En d'autres termes, en dépit de la grande difficulté et de la fatigue que représentaient ces déplacements successifs, le peuple juif se montra fidèle à l'ordre divin qu'il suivit à la lettre, même lorsque le départ succédait très vite à l'arrivée. S'il est vrai que la Torah rapporte des cas de déplacements ponctués par des querelles qui furent même sanctionnées, ceux-ci ne représentent que les exceptions qui confirment la règle, en l'occurrence, une obéissance et un dévouement hors pair, pour lesquels le texte saint loue nos ancêtres.

Nous devons tirer leçon du comportement exemplaire de nos ancêtres et nous habituer, lors de notre existence, à nous laisser conduire par l'Eternel, y compris lorsque nous aimerions mener notre vie d'une manière qui semble mieux correspondre à nos convenances personnelles. Il nous appartient de donner la priorité absolue à la volonté divine et de nous comporter selon la parole du Créateur. Or, il arrive parfois que le mauvais penchant tente de nous persuader d'agir d'une certaine façon, en prétendant qu'il s'agit là de la volonté divine ; pourtant, si nous réfléchissons un instant, nous réaliserons rapidement que ce n'est qu'un de ses habiles stratagèmes visant à nous détourner du droit chemin.

L'épisode des explorateurs est l'illustration parfaite de cette idée. Lorsque ces princes de tribus allèrent explorer la Terre Sainte, ils ne partirent qu'avec la permission de Dieu, et non sur Son ordre (Sota, 34b). En effet, les enfants d'Israël auraient a priori dû croire en la promesse divine, selon laquelle ils hériteraient de la plus bénie des terres, où coulent le lait et le miel.

Néanmoins, la foi déficiente qu'ils témoignèrent conduisit au consentement de l'Eternel, qui les autorisa à envoyer des hommes en reconnaissance (cf. Nombres Rabba 16, 7). D'ailleurs, la manière amère dont s'est conclu ce périple atteste que, dès le départ, ses participants n'étaient pas animés par un cœur pur, mais par une recherche d'honneur et de grandeur ; puis, une transgression en entraînant une autre (Maximes de nos Pères 4, 2), ces sentiments condamnables les menèrent à médire de la terre d'Israël, et même à se montrer insolents à l'égard de l'Eternel. Si les explorateurs avaient perçu que leur voyage ne correspondait pas à la volonté divine, ils s'en seraient abstenus et les conséquences fâcheuses qui s'ensuivirent auraient pu être évitées. Cependant, du fait qu'ils se laissèrent aveugler par leur honneur personnel, ils demeurèrent incapables de déterminer avec précision la volonté divine qui, en réalité, désapprouvait cette initiative.

Dans le même esprit, si la Torah nous a prescrit certains interdits, il existe des situations particulières où ils sont annulés, et où c'est même une *mitsva* de les transgresser. Par exemple, si la vie d'une personne est en danger, nous devons transgresser le Chabbat pour la secourir ; de même, quelqu'un qui risque de mourir de faim a l'obligation de manger des aliments non cachère. Par conséquent, même si, a priori, Dieu a fixé ces interdictions, il peut arriver que Sa volonté soit, dans des circonstances données, que nous les enfreignions. Aussi, un homme qui se montrerait très rigoureux et refuserait de transgresser le Chabbat pour un malade en danger serait qualifié de « sot pieux », puisque son comportement, en opposition à la volonté divine, ne correspondrait pas à une *mitsva* mais à un péché.

Il est important de réaliser que tout ce qui nous arrive dans ce monde n'est que l'expression du projet divin, au point que nos Sages vont jusqu'à dire ('Houlin, 7b) que « l'homme ne remue son doigt ici-bas que s'il en a ainsi été décrété en Haut ». Nous avons tout intérêt à renforcer en nous cette conviction ; nous saurons alors avec certitude que tous les aléas de notre existence ne sont autres que le fruit de la volonté divine, et non le résultat de notre intelligence et de notre réussite, ou au contraire de notre insuccès et de notre malchance. Celui qui aiguise en lui cette conscience ne risquera pas de tomber dans le travers de la fierté et, au moment où la chance lui sourira, il ne se leurrera pas en pensant : « c'est ma force, la puissance de mon bras qui m'a valu cette victoire ». De même, quand il devra faire face à l'adversité, il

ne l'attribuera point à des éléments extérieurs, mais la concevra comme un ingrédient de la Providence divine et comme un signe lui étant adressé du Ciel pour l'encourager à l'introspection et au repentir (cf. Berakhot, 5a). Je me souviens à cet égard de la foi pure des Juifs marocains, qui avaient l'habitude de dire que tout provient de l'Eternel et qu'Il avait déjà tout programmé et prévu.

Lors d'un de mes séjours à Hong-Kong, une femme d'un certain âge se présenta à moi pour me demander une bénédiction… pour mourir. Quand j'entendis cette requête, je la réprouvai en lui expliquant que la mort avant terme n'était pas une bénédiction mais une malédiction. Je la questionnai ensuite sur la raison de son funeste désir, et elle me répondit que sa vie n'avait aucun but et qu'elle en était donc lasse. Suite à notre discussion, j'appris qu'il s'agissait d'une femme très fortunée, qui avait même un avion privé à sa disposition. Or, en dépit de cette vie de plaisirs qui était la sienne, elle en vint à éprouver du dégoût pour son existence, consciente de son non-sens.

Après avoir bien compris le problème de cette femme qui, par ailleurs, ne respectait pas la Torah et les *mitsvot*, je lui conseillai de confectionner dorénavant des *'halot* en l'honneur de Chabbat, ceci étant à même de donner une nouvelle dimension à sa vie monotone. Ma proposition fut accueillie par un regard sidéré. Elle me rétorqua qu'elle ne se préparait même pas un verre de café toute seule ! Je lui expliquai alors que si elle désirait mourir, c'était parce qu'elle n'avait jamais été habituée à assumer de responsabilités ni à travailler ; elle avait fini par se lasser de cette existence facile qui ne lui offrait qu'un simulacre de liberté et l'empêchait d'être heureuse. Quelque temps après, cette femme me téléphona pour m'annoncer que, bien que sceptique, elle avait suivi mon conseil et s'était mise à confectionner des *'halot* pour Chabbat. Ceci l'avait même encouragée à commencer à respecter ce jour saint et, depuis, sa vie n'était plus si amère ni morose.

En réfléchissant à cette histoire, j'en ai tiré une leçon de morale : un homme qui ne mène pas son existence « sur l'ordre de l'Eternel » et se pense ainsi libéré de tout joug, sa vie n'en est pas une. Car son âme, de nature spirituelle, aspire à être soumise au joug de la Torah, aussi, en l'absence de ce joug qui la renforce dans ce bas-monde, elle préfère retourner à sa source, dans le

monde de la Vérité. D'ailleurs, toutes les personnes qui pensaient au départ que la licence des mœurs leur garantirait le bonheur, sont parvenues à la conclusion, après réflexion et expérience, que seule une vie conforme à la parole divine est la clé de la félicité.

Dans le même ordre d'idées, j'ai eu vent de l'anecdote suivante. Une femme juive refusait à tout prix de faire circoncire son fils, sous prétexte qu'il s'agissait là d'une pratique cruelle. Son mari insista, mais en vain. Peu après, le bébé fut atteint par un microbe, et le médecin diagnostiqua que, pour sa guérison, il fallait lui enlever la chair du prépuce. La mère accepta aussitôt, sans penser un instant que cet acte revêtît un aspect cruel. Finalement, cette intervention ne conduisit pas à la guérison du bébé, mais elle vint prouver à sa mère que lorsqu'on refuse de se plier à la parole de l'Eternel, Il nous contraint à le faire par d'autres moyens, bien moins plaisants. Aussi, l'homme sage s'appliquera-t-il à exécuter la volonté divine et à accomplir les *mitsvot* avec amour et joie, plutôt que d'attendre que Dieu l'y astreigne par la force et dans la douleur.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment qu'« on ne peut comparer les premières générations aux suivantes ; si les premières sont semblables à des anges, les suivantes ressemblent à des hommes, et si les premières sont semblables à des hommes, les suivantes sont assimilables à des ânes – mais non à celui de Rabbi Pin'has ben Yaïr » (Chabbat, 112b). Quelle était donc la particularité de l'âne de Rabbi Pin'has ? Nos Maîtres affirment (Genèse Rabba 60, 8) qu'il veillait à ne pas manger de nourriture volée ou sur laquelle planait un doute quant au prélèvement effectué. On rapporte même qu'un jour, lorsque des brigands s'emparèrent de cette bête, son maître se soucia beaucoup à son sujet, conscient qu'elle ne consommait que de la nourriture "cachère". Quelques jours plus tard, Rabbi Pin'has fut surpris par un braiment qui lui était familier ; il s'empressa de sortir de chez lui et vit alors son âne, tout amaigri. Il comprit que, face au refus catégorique de la bête de manger ce qu'ils lui proposaient, ses ravisseurs avaient fini par la ramener à son propriétaire, conscients que, dans de telles conditions, il ne servait à rien de la garder.

Dans ce cas, en quoi consistait la supériorité des premières générations sur les suivantes ? En leur proximité avec le Créateur et leur fidélité à Sa volonté

(Berakhot, 20a), car ils conduisaient leur vie « sur l'ordre de l'Eternel », leur unique aspiration étant de Le satisfaire, au point que même leurs animaux étaient imprégnés de l'atmosphère sainte dans laquelle ils baignaient et s'abstenaient de manger de la nourriture volée. De même, il est rapporté (Ritba, Yoma 9a) que la vache d'un des *Tanaïm* respectait le Chabbat, et lorsqu'elle fut vendue à un non-juif, elle refusa, par habitude, de travailler ce jour-là.

En conclusion, il nous incombe d'apprendre à nous plier inconditionnellement à la volonté divine, à voyager « sur l'ordre de l'Eternel », c'est-à-dire à observer les *mitsvot* positives telles qu'elles sont prescrites dans la Torah, et à camper sur Son ordre, en nous gardant de commettre des transgressions. Celui qui veillera scrupuleusement à orienter son esprit de sorte à l'harmoniser à la volonté divine bénéficiera d'une assistance particulière pour déceler celle-ci et donner entière satisfaction à son Créateur.

Résumé

- La Torah témoigne de l'exceptionnel dévouement des enfants d'Israël dans le désert, qui se conformèrent à la parole divine, qui déterminait leurs déplacements. Nous aussi devons gérer notre vie en fonction de la seule volonté divine.
- Les explorateurs qui allèrent en mission de reconnaissance de la Terre Sainte sans que celle-ci ait été vraiment souhaitée par l'Eternel, finirent par se laisser aveugler et médirent de ce pays.
- Il existe des situations où nous devons transgresser des ordres de la Torah afin de sauver une vie humaine ; celui qui refuserait d'y contrevenir, plutôt que d'être un pieux, ne ferait que s'opposer à la volonté du Créateur.
- Il est important de réaliser que tout ce qui nous arrive dans ce monde s'inscrit dans le projet divin, et que l'on ne peut remuer le doigt que s'il en a été décrété ainsi. Quiconque renforce en lui cette conviction échappera à la fois à l'orgueil et au désespoir.
- La supériorité des premières générations sur les suivantes réside dans leur attachement infaillible à la parole divine, qui allait jusqu'à influencer leurs animaux, également enclins à l'observer.

- Tentons de nous appliquer à voyager « sur l'ordre de l'Eternel » en accomplissant les *mitsvot* positives, et à camper sur Son ordre en veillant à ne pas enfreindre les *mitsvot* négatives ; nous bénéficierons alors d'une assistance divine particulière.

L'ordre, une condition à la solidarité

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Fais-toi deux trompettes d'argent, que tu façonneras d'une seule pièce ; elles te serviront à convoquer la communauté et à faire décamper les légions (…)" »

(Nombres 10, 1-2)

Ces versets nous font part de l'ordre de l'Eternel, adressé à Moïse, de façonner deux trompettes d'argent, faites d'une seule pièce. Nous pouvons nous demander pourquoi le Créateur a voulu qu'elles soient forgées ainsi, ceci laissant supposer qu'il y avait un sens à une telle conception. En outre, cette interrogation s'accentue si l'on considère la difficulté qu'avait éprouvée Moïse à construire le chandelier d'or d'une seule pièce, au point que le Saint béni soit-Il avait dû lui en montrer l'image pour l'aider à le réaliser (Nombres Rabba 15, 10).

Proposons l'explication suivante. Comme le précise le verset précité, les trompettes servaient à appeler les princes de tribus ainsi qu'à signifier à l'ensemble du peuple l'ordre de lever le camp. Rachi explique (Nombres 10, 4) que lorsqu'on sonnait dans une trompette, cela signifiait que les princes devaient se rassembler devant la porte de la Tente d'assignation, et que lorsqu'on sonnait dans les deux, c'était un signe, adressé aux tribus, qu'il s'agissait du moment de lever le camp ; celles-ci se mettaient alors en route selon l'ordre de voyage préétabli – celles campant à l'Est ouvrant la route, suivies par celles campant au Sud, et ainsi de suite.

Le campement des enfants d'Israël répondait lui aussi à une structure bien définie. La tribu de Lévi campait le plus près du tabernacle, puisqu'elle y servait, tandis que tout autour des Cohanim et des Lévites, campaient les autres tribus, chacune ayant une place déterminée en fonction de sa grandeur et de sa mission. Lorsque le peuple juif devait quitter son campement pour poursuivre sa traversée du désert, il n'était bien sûr pas concevable que toutes les tribus se lèvent en même temps, aussi l'Eternel a-t-Il établi un ordre de départ. Comme nous l'avons mentionné, les premières tribus à quitter le lieu de campement étaient celles qui campaient à l'est du tabernacle, en l'occurrence Juda, symbole de la royauté (Genèse Rabba 99, 7), Issachar et Zabulon, symboles de la Torah (ibid. 99, 8-9). De par la suprématie de la Torah et de la royauté, le Créateur a choisi les tribus les représentant pour se lever en premier vers une nouvelle destination.

Il faut souligner que ces places de campement et de départ auraient pu être matière à jalousie et à querelle, puisque certaines tribus étaient plus privilégiées que d'autres. Or, c'est justement la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse de forger deux trompettes, faites d'une seule pièce, afin de signifier à Ses enfants que la solidarité n'est pas moins que le secret, le fondement de leur existence. Et comment donc celle-ci peut-elle résider et se maintenir au sein du peuple ? Lorsqu'il existe une discipline, un agencement clair, chacun connaissant sa place et sa mission et respectant celles de son prochain.

Nous pouvons en retirer une édifiante leçon de morale. La solidarité n'est pas – comme a cherché à l'instaurer le système communiste – synonyme d'égalité ; à l'inverse, elle se base sur la diversité de "classes", chacune ayant un rôle bien déterminé et honorant l'autre, même s'il est plus petit que lui. Seule cette situation garantit la solidarité. La fonction des trompettes étant à la fois de convoquer les princes et de communiquer la directive de lever le camp selon l'ordre établi, elles mettaient l'accent sur les différences entre les tribus ; aussi l'Eternel a-t-Il jugé nécessaire de les faire forger d'une seule pièce, afin de rappeler au peuple que c'est précisément dans une situation où chacun connaît sa place et se réjouit de l'honneur rendu à son prochain que règne la solidarité, source d'élévation pour tous.

Cela étant, si Moïse éprouva des difficultés à construire le chandelier d'or d'un seul bloc, et n'y parvint qu'après que Dieu lui en montra l'aspect dans

une vision de feu, on ne trouve pas que le forgeage des trompettes répondant à cette même exigence lui ait posé problème. C'est qu'au moment où il reçut l'ordre de façonner le chandelier, il en ignorait encore les profonds secrets ; puis, la vision de feu que lui indiqua l'Eternel lui permit de les percevoir, et il fut alors en mesure de construire cet ustensile. Par contre, le concept de solidarité lui étant déjà familier, Moïse parvint à faire les trompettes d'une seule pièce.

Résumé

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il donné à Moïse l'ordre de forger les trompettes d'une seule pièce, alors qu'il s'était heurté à des difficultés pour construire de cette manière le chandelier ?
- Les trompettes servaient à convoquer les princes et à transmettre au peuple la consigne de lever le camp selon l'ordre préétabli. Ces deux éléments soulignant la multiplicité de "classes" parmi les tribus, il était nécessaire de rappeler, par le façonnage particulier des trompettes, que, loin d'être source de rivalité, cette diversité devait justement contribuer à la solidarité, chacun connaissant sa place et respectant celle de l'autre.
- Moïse eut du mal à concevoir un chandelier fait d'une seule pièce, car le secret de cet ustensile lui échappait. Par contre, du fait qu'il appréhendait le concept de solidarité, il parvint sans difficulté à forger les trompettes selon cette exigence.

Attaquer le mal à la racine

« Or, le ramas d'étrangers qui était parmi eux fut pris de convoitise ; et, à leur tour, les enfants d'Israël se remirent à pleurer et dirent : "Qui nous donnera de la viande à manger ? (…)" »

(Nombres 11, 4)

« Moïse entendit le peuple gémir, groupé par familles, chacun à l'entrée de sa tente. L'Eternel entra dans une grande colère ; Moïse en fut contristé. »

(Nombres 11, 10)

Nos Sages, de mémoire bénie, interprètent (Yoma, 75a ; cf. Rachi Nombres 11, 10) l'expression « par familles » dans le sens : « pour les affaires de famille, à savoir les unions incestueuses qui leur étaient désormais interdites ». Les enfants d'Israël commencèrent à laisser se développer en eux le désir de faire bonne chère, puis ils en vinrent finalement à se lamenter sur l'interdiction de l'inceste qui pesait sur eux. J'ai vu dans un certain ouvrage (Yessod Yossef 8, 2b) que le désir pour la nourriture mène au péché de l'échappement de la semence en vain. L'explication en est, je pense, que tout désir provient d'une mauvaise racine implantée en l'homme, racine qui, si on ne la corrige et ne l'annule pas, se propage de plus en plus, si bien qu'un désir anodin de viande peut entraîner un désir de débauche.

Je propose d'illustrer cette idée par l'exemple suivant. Je connais un jeune homme qui était atteint de la terrible maladie ; il devait subir une radiothérapie, de sorte à détruire les cellules cancérigènes. Malheureusement, alors que les médecins pensaient être parvenus à ce but, la maladie se déclara à nouveau dans toute son ampleur. Il s'avéra qu'à un endroit donné du corps, ces cellules n'avaient pas été éradiquées et s'étaient étendues à d'autres zones, ce qui se conclut par une fin amère avec le décès du jeune homme. De même que pour guérir d'une maladie, il faut soigner le mal à la racine, de même, si l'on désire corriger un vice, il est indispensable de l'attaquer à la racine afin d'en prévenir le développement.

Au début de la section de Chela'h-Lekha (Nombres 13, 2), Rachi explique la juxtaposition de l'épisode de Myriam et de celui des explorateurs : « pour nous enseigner que ceux-là ont constaté comment Myriam fut punie et n'en ont pas tiré leçon ». Myriam fut en effet frappée de lèpre pour avoir seulement tenu des propos désobligeants sur son frère Moïse, tandis que les explorateurs, qui ne se travaillèrent pas sur ce point, faillirent gravement en décriant la Terre Sainte. Par contre, Caleb ben Yefouné, conscient du danger

auquel il était exposé dans l'entourage de ses pairs, se rendit en pèlerinage sur les tombes des patriarches, où il pria Dieu de l'aider à renforcer sa foi en Lui et de le sauver du péché de médisance (Sota, 34b).

Comment donc expliquer qu'ils furent témoins de la punition infligée à Myriam et n'en tirèrent pas leçon ? Vraisemblablement, ils en sortirent renforcés, mais n'allèrent pas jusqu'à réparer le mal à la racine. Aussi, après un certain temps, la mauvaise racine, encore implantée en eux, les fit tomber dans le travers de la médisance, péché qu'ils durent réparer par une longue errance dans le désert.

Cependant, comment peut-on réparer la mauvaise racine des vices et du désir ? Par le pouvoir de la foi, que nous devons renforcer ; telle est la conclusion à laquelle je suis parvenu suite à une formidable anecdote dont j'ai été témoin en Argentine.

Il m'arriva une fois de m'y trouver le jour du neuf Av. Suite à la prière, le Rav de la communauté, Rav Mizra'hi, me demanda de bien vouloir l'accompagner à la demeure d'un malade. Lorsque nous y pénétrâmes, je vis un homme dans ses plus belles années de jeunesse, agonisant, le corps terrassé par la maladie. Ses proches parents étaient assis autour de lui, attendant apparemment l'instant ultime où ses souffrances prendraient fin, mais son âme semblait refuser de le quitter. Tandis que j'attendais à leurs côtés en silence, la mère du malade me demanda si je serais encore en Argentine le lendemain. Je lui répondis que, dès la clôture du jeûne, je devais retourner en Israël. Elle en fut très peinée, m'expliquant que, si j'avais encore été présent le lendemain, j'aurais pu bénir son fils, qui aurait alors eu plus de chances de guérir – car les bénédictions prononcées le neuf Av ont moins d'effet, de même qu'en ce jour, on a l'habitude de ne pas se saluer. Elle ajouta : « Je continue de prier et de réciter des psaumes, car je suis convaincue qu'en l'espace d'un instant, l'Eternel peut le sauver. » Je fus impressionné par la foi pure qui animait cette femme, dont le fils était mourant, et qui parvenait néanmoins à garder espoir. Je quittai cette demeure, mon cœur suppliant l'Eternel d'intervenir par un miracle.

Un an plus tard, mes pérégrinations me menèrent de nouveau dans cette communauté. A l'issue d'un cours que je donnai, Rav Mizra'hi s'approcha de moi, accompagné d'un jeune homme. Il me demanda si je le reconnaissais, et je répondis par la négative. Il m'expliqua qu'il s'agissait du jeune homme

auquel nous avions rendu visite l'année passée alors qu'il était mourant. Incroyable : voilà qu'il se tenait à présent devant moi en parfaite santé ! Je ne pus contenir mon émotion, enlaçai le miraculé et l'embrassai. Je lui fis remarquer : « Sache que la vie t'a été accordée en cadeau par l'Eternel, par le mérite de la foi authentique qui animait ta mère quand tu étais dans une situation critique. » C'est suite à cette anecdote que j'ai pensé que si la foi détient un pouvoir si puissant qu'elle est en mesure d'épargner l'homme d'une mort presque certaine, il est sûr qu'elle peut aussi lui permettre de réparer le plus vil des défauts, et même de le déraciner totalement.

Dès lors, nous comprenons comment une envie de viande a pu mener à un désir pour l'inceste. D'une part, ce premier désir était la preuve d'un manque de foi, puisqu'ils doutèrent de la possibilité de l'Eternel de leur fournir ce dont ils avaient besoin. D'autre part, du fait qu'ils n'ont pas corrigé ce vice, il a pris de l'ampleur et ils en sont donc venus à se plaindre d'autres choses. Le souvenir de la nourriture égyptienne à laquelle ils n'avaient plus accès dans le désert les a conduits à désirer des relations qui leur étaient devenues interdites suite au don de la Torah. Quoi de plus effrayant que les ravages du désir et des défauts !

Résumé

- Les enfants d'Israël convoitèrent la viande, suite à quoi leur désir pour l'inceste s'éveilla. Il est rapporté dans des ouvrages que le désir pour la nourriture entraîne le péché de l'échappement de la semence en vain.
- L'explication en est que, si l'on ne corrige pas la racine d'un désir ou d'un défaut, elle se développe, telle une maladie qui se propage dans tout le corps.
- Les explorateurs, qui virent combien Myriam fut punie pour avoir prononcé des paroles désobligeantes sur Moïse mais n'en tirèrent pas leçon, tombèrent eux aussi dans le même travers en médisant de la Terre Sainte.
- La foi a le pouvoir d'éradiquer même la racine du plus mauvais vice. Caleb alla en pèlerinage sur les tombes des patriarches pour prier Dieu de l'aider à renforcer sa foi et de le sauver ainsi du complot des explorateurs.

Les ravages d'une mauvaise pensée

« Il nous souvient du poisson que nous mangions pour rien en Egypte, des concombres et des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail. »

(Nombres 11, 5)

Ce verset ne manque de nous surprendre. En effet, comment est-il possible de concevoir une telle plainte de la part de nos ancêtres, alors que le Saint béni soit-Il leur faisait tomber de la manne qui, comme le soulignent nos Maîtres (Yoma, 75a ; Yalkout Chimoni, Nombres, 735), pouvait prendre tous les goûts ? En outre, notre étonnement s'accroît si l'on tient compte du fait que les enfants d'Israël étaient asservis en Egypte et qu'il est donc peu probable qu'ils aient eu droit à la variété des produits qu'ils mentionnent ; il semble plus logique que ces denrées n'étaient qu'à la disposition de leurs oppresseurs. Aussi, comment expliquer qu'ils se lamentèrent sur une nourriture à laquelle ils n'avaient eux-mêmes pas goûté, et ce, alors qu'ils avaient dorénavant le mérite d'être nourris directement du ciel à travers une manne qui leur offrait tout l'éventail des saveurs ?

De même, la seconde plainte qui apparaît quelques versets plus loin nous confronte à une difficulté. Il est dit : « Moïse entendit le peuple gémir, groupé par familles » (Nombres 11, 10), et Rachi de commenter : « pour les affaires de famille, à savoir les unions incestueuses qui leur étaient désormais interdites ». Comment cette génération de la connaissance, telle qu'elle fut surnommée, qui mérita d'assister de ses propres yeux à la révélation de la royauté divine – puisqu'« une servante vit, sur le rivage de la mer, ce que [même] le prophète Ezéchiel ben Bouzi ne put voir » (Mekhilta, parachat hachira, 3) –, put-elle donc tomber à un si bas niveau en se lamentant sur l'interdiction de l'inceste qui lui fut alors imposée ?

Répondons à ces questions à la lumière du célèbre principe énoncé par nos Sages (Kidouchin, 40a) selon lequel « le Saint béni soit-Il associe une bonne pensée à un acte, alors qu'Il ne considère pas une mauvaise pensée comme un mauvais acte ». Toutefois, si une mauvaise pensée n'est pas assimilée à un

acte, il n'en demeure pas moins qu'elle peut s'avérer très nuisible, voire plus encore qu'un mauvais acte. En effet, lorsqu'un homme faute, il est conscient qu'il a mal agi, et la peur de la punition l'incite à se repentir. Par contre, sachant qu'une mauvaise pensée n'est pas considérée comme un mauvais acte, l'homme a tendance à la refouler en lui plutôt que tenter de la corriger et de l'annihiler. Or, du moment qu'une telle pensée subsiste dans le cœur de l'homme, elle est susceptible de s'y développer, au point de ne plus laisser de place aux bonnes pensées génératrices de *mitsvot*.

Tel est le sens de la mise en garde formulée par Rabbénou Yona (Chaarei Techouva I, 31 ; II, 18). Il explique que l'homme doit veiller à éradiquer les pensées dépravées et toutes celles qui ont trait aux vanités de ce monde, car il existe un risque potentiel qu'elles prennent plus d'ampleur dans son cœur au détriment de la spiritualité et de la sainteté. Car la sainteté et le désir ne peuvent, par nature, coexister, aussi quiconque cultive en lui de mauvaises pensées ne fait que repousser la sainteté.

C'est malheureusement ce qui arriva au peuple juif. Au départ, ils mangeaient de la manne, nourriture entièrement sainte qui provenait du ciel et n'était composée d'aucun ingrédient terrestre portant l'homme au désir ; par ce biais, ils s'élevèrent et se sanctifièrent. Mais, après que Moïse leur eut transmis les interdits relatifs à l'inceste et autres relations interdites, des pensées impures traversèrent leur esprit et ils se mirent à désirer des proches parentes, et à se lamenter sur la possibilité qui leur avait désormais été retirée d'avoir de telles relations.

Sous cet effet, nos ancêtres rejetèrent la spiritualité qui les habitait pour laisser libre cours aux mauvaises pensées, qui se développèrent au point de leur insuffler un dégoût pour la manne, nourriture spirituelle, et de leur faire languir les mets qu'ils avaient prétendument consommés en Egypte. Tel est le pouvoir du désir, capable de corrompre les sens de l'homme et ses penchants jusqu'à induire en lui un sentiment de dégoût à l'égard des valeurs spirituelles qu'il avait l'habitude d'apprécier – comme ici, la manne, qui était un condensé de tout le bien.

Dès lors, pour tirer Ses enfants de cette situation où le désir avait pris le dessus, le Créateur les punit en décrétant à leur encontre une traversée du désert s'étendant sur quarante ans, durant lesquels ils pourraient se

consacrer à l'étude de la Torah et s'élever par elle jusqu'à parvenir à l'idéal décrit par le Psalmiste : « Ta Torah a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles » (Psaumes 40, 9). C'est ainsi que, tout au long de ce périple, le Saint béni soit-Il leur fit tomber de la manne qui, pour les justes, venait se déposer devant la porte de leurs demeures (Yoma, 75a). En outre, durant toute cette période, ils n'avaient pas de besoins naturels (ibid., 75b). Ces deux miracles visaient en fait à leur permettre de se vouer pleinement à l'étude, sans qu'aucune préoccupation d'ordre matériel ne vienne les perturber. Par ailleurs, l'Eternel leur transmit par ce biais le message selon lequel le but de la nourriture est uniquement d'assurer le maintien du corps, et non de satisfaire des désirs spirituels.

Après cent vingt ans, lorsque nous serons appelés à comparaître devant le tribunal céleste, comment oserons-nous nous tenir droits tout en sachant que notre dossier est plein de pensées impures et interdites nous ayant traversés de notre vivant ? Si déjà nos ancêtres qui appartenaient à la génération de la connaissance tombèrent dans ce travers, combien plus y sommes-nous vulnérables et devons donc nous renforcer ! Car il n'y aurait, à Dieu ne plaise, plus de place en nous pour la spiritualité, et nous serions perdants sur tous les plans. Aussi nous incombe-t-il de nous réveiller et de nous renforcer comme un lion pour servir l'Eternel en chassant tout soupçon de pensée impure dès son apparition, tant qu'il est encore facile de le faire, avant qu'elle ne prenne de l'ampleur et ne développe son emprise.

La veille de Pessa'h, suite à la recherche, menée dans notre foyer, d'éventuels résidus de *'hamets* (cf. Pessa'him, 6b), nous avons l'habitude de réciter un texte pour annuler toute trace de *'hamets*, cachée, qui serait encore en notre possession mais nous aurait échappé. Dans le même esprit, il nous appartient d'annuler complètement les mauvaises pensées qui se logent dans notre cœur. Or, il existe des jours particulièrement propices au retour, lors desquels l'Eternel intensifie Son assistance en notre faveur et est, plus que jamais, « proche de tous ceux qui L'invoquent, de tous ceux qui L'appellent avec sincérité » (Psaumes 145, 18) ; tout Juif craignant Dieu les mettra donc à profit pour retourner vers Lui et se repentir de ses pensées impures. Il veillera aussi à corriger sa conduite « un jour avant [sa] mort » (Maximes de nos Pères 2, 10) afin qu'il n'arrive pas au jour redoutable entaché de pensées condamnables – semblables à du *'hamets* qui aurait subsisté dans notre

demeure durant Pessa'h –, au risque de ressembler à quelqu'un qui se tremperait dans un *mikvé* tenant en main un reptile (Chaarei Techouva I, 11).

Suite à leur combat contre les Madianites qui précéda leur entrée en Terre Sainte, les enfants d'Israël se présentèrent à Moïse pour lui exprimer leur désir d'offrir leurs bijoux en sacrifice en guise de repentance pour leur péché. Moïse s'étonna alors de leur demande du fait qu'ils n'avaient pas tous fauté avec des femmes interdites. Ils lui expliquèrent que, s'il était vrai qu'ils n'avaient pas péché à proprement parler, leur esprit avait cependant été souillé par des pensées impures (Chabbat, 64a) et ils voulaient donc faire don de tous les bijoux gagnés en butin, les cédant, tel un sacrifice, à l'Eternel afin qu'Il leur pardonne.

En outre, les hommes de cette génération, qui s'apprêtaient à pénétrer dans la Terre promise, avaient tiré leçon de ce qui était arrivé à leurs grands-parents qui, suite au péché de médisance, s'étaient vus retirer ce droit d'entrée. Mus par cette réflexion, leurs descendants voulurent obtenir l'expiation pour les pensées impures qu'ils avaient eues, bien qu'elles ne les eussent pas menés à pécher.

Généralement, la manière de se repentir des graves péchés est de passer, tout d'abord, par un processus d'épuration de sa pensée, en éradiquant les mauvaises pensées de son cœur et de son esprit. Une fois ce travail fait, il nous sera bien plus aisé de se purifier également des péchés eux-mêmes, y compris des plus graves d'entre eux. Tel est le sens de ces mots de nos Maîtres (requête du 'Hida sur la prière de *Tachlikh* ; Cantique des Cantiques Rabba 5, 3) : « Ouvrez-Moi une ouverture de la taille du chas d'une aiguille, et Je vous l'élargirai à la mesure de la porte du Vestibule [du Temple]. » En d'autres termes, il incombe à l'homme de faire le premier pas en faisant repentance, dans un premier temps, sur ses petites fautes a priori anodines que sont les mauvaises pensées ; puis, il lui est assuré que le Saint béni soit-Il l'assistera dans cette entreprise en l'aidant à se purifier et à se détacher des péchés plus graves.

Résumé

- Comment expliquer que les enfants d'Israël se plaignirent de ne pouvoir manger que de la manne, alors qu'elle leur offrait tous les goûts existants, et

qu'ils languirent des mets égyptiens auxquels ils n'avaient vraisemblablement pas eu droit ? Comment cette génération de la connaissance put-elle se lamenter sur l'interdiction de l'inceste, nouvellement promulguée ?

- L'homme a tendance à ne se repentir que d'un mauvais acte et à ne pas accorder d'importance à ses mauvaises pensées. Pourtant, ces dernières peuvent avoir un effet dévastateur, "enfler" dans son cœur et le mener à fauter. C'est ce qui advint aux hommes de cette génération, qui gémirent au sujet des restrictions de l'inceste et de la nourriture.

Nourriture matérielle et nourriture spirituelle

« Il nous souvient du poisson que nous mangions pour rien en Egypte, des concombres et des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail. Maintenant, nous sommes exténués, nous manquons de tout : point d'autre perspective que la manne ! »

(Nombres 11, 5-6)

Ces versets rapportent la plainte adressée par les enfants d'Israël à Moïse : lassés de la manne, ils exprimèrent leur regret de ne plus avoir accès à la nourriture qu'on leur offrait en Egypte. Cette lamentation ne manque de nous surprendre. En effet, comment comprendre que ces hommes qui appartenaient à la génération de la connaissance (Lévitique Rabba 9, 1) et qui avaient personnellement assisté à la révélation de la gloire divine, aient pu en venir à éprouver du dégoût pour la manne, nourriture spirituelle, et à désirer une nourriture plus terrestre ? En outre, comment ont-ils pu affirmer languir ce qu'ils consommaient en Egypte, alors qu'ils y furent asservis et opprimés ? Généralement, un esclave libéré cherche au contraire à oublier tout élément qui lui rappellerait son douloureux passé. Enfin, n'était-ce pas là de l'ingratitude totale envers le Saint béni soit-Il, qui leur faisait tomber de la

manne du ciel, pourvoyant ainsi à tous leurs besoins dans le désert, sans qu'ils aient besoin de fournir le moindre effort ?

Afin de mieux nous représenter la situation, imaginons que les grands Rabbanim de notre génération se mettent un jour à se plaindre qu'il leur manque un certain aliment. Un tel scénario semble totalement coupé de la réalité et de l'ordre de l'aberration. Or, si déjà ceci nous paraît absurde, à plus forte raison est-il extrêmement difficile de concevoir des plaintes de cet ordre de la part de la génération de la connaissance. De plus, cette nourriture spirituelle qui leur tombait du ciel présentait de nombreux avantages : ils n'avaient aucun effort à fournir pour l'obtenir et elle prenait le goût de leur choix (Yoma, 75a ; Yalkout Chimoni, Nombres, 735). Dans de telles conditions, pourquoi se plaignirent-ils de ne pas pouvoir manger de concombres, de melons, de poireaux, d'oignons et d'ail, alors que toutes ces saveurs étaient à leur disposition sous la forme de la manne ?

Afin d'éclaircir ces points, penchons-nous tout d'abord sur la nature particulière de la manne. Nos Sages affirment que « la Torah n'a été donnée qu'à l'intention des personnes consommant de la manne » (Tan'houma, Bechala'h, 20). Cet enseignement a une portée symbolique : de même que la manne était pure et dépourvue de tout résidu, puisque nos ancêtres en ramassaient quotidiennement et qu'il n'en restait ni dans leurs ustensiles, ni dans leurs corps, de même, la Torah est d'une pureté telle qu'elle n'est pas entachée du moindre soupçon de "déchet". Or, c'est justement pour cette nourriture idéale et parfaite qu'ils éprouvèrent du dégoût, paradoxe qui réclame un éclaircissement.

De fait, les enfants d'Israël en eurent assez de la manne, précisément parce qu'ils n'y recherchaient pas uniquement la perfection à l'état pur, leur âme refusant de se limiter à la spiritualité et aspirant à goûter également un peu à la matière. Quant à la question de leur haut niveau spirituel, nous pouvons nous référer à l'enseignement de nos Maîtres selon lequel « plus un homme est grand, plus son mauvais penchant l'est également » (Soukka, 52a). Autrement dit, celui qui atteint de hauts sommets spirituels doit néanmoins faire face à un adversaire proportionnellement aussi fort, qui tentera par tous les moyens de l'empêcher de progresser encore dans le domaine spirituel.

Comme nous l'avons souligné, les hommes de cette génération qui traversèrent le désert étaient d'éminentes personnalités. Et c'est justement pourquoi leur mauvais penchant, qui ne pouvait supporter leur remarquable sainteté, les a investis, tentant, par toutes les ruses possibles, de les faire trébucher afin qu'ils déchoient. Aussi en vinrent-ils à ne plus se contenter de la nourriture spirituelle qui leur tombait miraculeusement du ciel et à désirer une nourriture matérielle, quand bien même la manne leur donnait la possibilité de goûter toutes les saveurs existant sur terre. Ceci illustre le redoutable pouvoir du mauvais penchant, capable de perturber complètement l'esprit de l'homme en l'incitant à emprunter des voies absurdes, en excitant son désir pour des objets loin d'être désirables. Dans notre contexte, il suscita en nos ancêtres une volonté de se préparer eux-mêmes leur nourriture, alors qu'ils la recevaient du ciel sans devoir fournir d'efforts et qu'elle leur offrait tout l'éventail des saveurs.

Le Créateur s'adresse à Ses enfants en disant : « Car Je vous donne d'utiles leçons : n'abandonnez pas Ma Torah. » (Proverbes 4, 2) La Torah est le meilleur cadeau qui puisse exister sur terre ; elle n'a pas son pareil. En outre, comme nous l'avons fait remarquer, la Torah est comparable à la manne qui tombait dans le désert, en cela que de même que celle-ci était entièrement intégrée par le corps sans qu'il doive en rejeter de déchets, les paroles de Torah sont saintes et correspondent à la Vérité totale, dans son état le plus pur, dépourvue de toute incohérence ou invalidité. Or, l'Eternel désirait vraisemblablement, par le biais de la manne, leur faire goûter de façon tangible la pureté hors pair de la Torah. En effet, le contact direct et quotidien qu'ils auraient dans le désert avec ce pain céleste et spirituel les familiariserait avec cette réalité et ancrerait en eux la conscience de la perfection absolue de la Torah.

Comme nous le savons, les enfants d'Israël n'acceptèrent pas la Torah de leur plein gré dès le départ, au point que le Saint béni soit-Il se vit contraint de retourner la montagne sur eux comme un baquet (Chabbat, 88a ; Rachi ad loc.). Dans le même esprit, il est affirmé qu'ils s'enfuirent du mont Sinaï à la manière dont un enfant s'enfuit de l'école (Yalkout Chimoni, Nombres, 729). Ce n'est que plus tard, à l'époque de Mardochée et d'Esther, qu'ils « reconnurent et acceptèrent pour eux (…) l'obligation immuable de fêter ces

deux jours-là » (Esther 9, 27) – allusion à leur nouvelle acceptation de l'ensemble de la Torah, cette fois par amour.

Dès lors, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi les enfants d'Israël n'acceptèrent pas depuis le début la Torah avec amour et craignirent sans cesse que Moïse ne leur donne de nouveaux ordres : ils ne parvinrent pas à reconnaître et à ressentir la perfection de celle-ci. Si, au contraire, ils avaient intégré cette réalité, ils n'auraient pas redouté l'ajout de commandements. Incapables de reconnaître la perfection de la Torah, ils se montrèrent également incapables de déceler celle de la manne, qui lui est comparée, et en vinrent donc à en éprouver du dégoût. Aussi, réclamèrent-ils une nourriture plus matérielle, bien qu'ils aient bénéficié d'une nourriture spirituelle toute prête, car ils ne surent pas apprécier celle-ci à sa juste valeur, le caractère absolu de la Torah leur ayant échappé.

Or, lorsque la Torah n'est pas au centre des intérêts de l'homme et qu'il n'y voit pas l'idéal de perfection, le désir et la propension pour la matière se développent dans son cœur jusqu'à en venir à l'aveugler, suscitant en lui une soif pour des objets qu'il détestait jusque-là. C'est ainsi que nos ancêtres furent aveuglés par cette attirance pour la matière au point de languir les plats qu'ils goûtaient autrefois dans leur terre d'esclavage.

Nous connaissons tous le célèbre principe de nos Sages selon lequel « une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2). Il en résulte que dès que l'homme se relâche, serait-ce un instant, dans son service divin et marque un arrêt dans sa progression sur l'échelle de celui-ci, il risque de se retrouver très vite à son pied. Au départ, les enfants d'Israël ne demandèrent qu'un peu de nourriture terrestre, mais la matérialité ayant déjà élu domicile en eux, ils ne se contentèrent pas de cette requête et en vinrent à se lamenter également sur la nouvelle interdiction de l'inceste qui venait de leur être imposée, conformément à l'interprétation de Rachi du verset : « Moïse entendit le peuple gémir, groupé par familles » (Nombres 11, 10). Du fait que leur intérêt avait auparavant été détourné vers la matière, ils y furent précipités de plus belle allant jusqu'à souhaiter l'abolition de l'interdit de l'inceste, prescrit par Moïse sur l'ordre du Tout-Puissant.

Il est affirmé (Guinzei Yerouchalayim, Bava dechicha 7, 110 ; Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 608, 4 ; Michna Beroura ad loc. 18) que les aliments

piquants comme l'ail et l'oignon éveillent et renforcent la virilité et le désir de l'homme ; aussi leur consommation est-elle recommandée à celui qui n'a pas d'enfant. J'ai pensé que les hommes de la génération du désert réclamèrent précisément de tels aliments parce que le désir s'était déjà infiltré dans leur cœur et qu'ils aspirèrent donc à le développer, regrettant même de ne pouvoir s'unir à leurs proches parentes.

Nos Sages nous soulignent (cf. Kidouchin, 30b) que la seule manière d'échapper aux dangereux rets du mauvais penchant est de s'attacher à la Torah, qui est son antidote. Ils nous mettent également en garde contre la multitude de ruses qu'il déploie pour nous attaquer. En effet, cet éternel adversaire ne dira jamais à l'homme d'avoir des relations interdites, de manger de la nourriture non cachère ou de transgresser le Chabbat publiquement, mais commencera par l'inciter à transgresser des interdits semblant insignifiants, lui soufflant : « tu as le droit de regarder un peu les femmes ; il faut manger cachère, mais tu n'as pas besoin d'être si strict ; respecte le Chabbat, mais concentre-toi sur les interdits de la Torah, ceux de nos Maîtres étant moins importants… » Or, lorsqu'on commence à se montrer négligent vis-à-vis des *mitsvot* apparemment secondaires, on en vient finalement à transgresser aussi les plus importantes (Séfer 'Hassidim, 78 ; Chaarei Techouva 1, 38). C'est pourquoi, la Torah, qui connaît la nature profonde de l'âme humaine, nous a ordonné : « ce sera si (*ékev*) vous écoutez » (Deutéronome 7, 12), Rachi interprétant l'emploi inhabituel du terme *ékev* comme une référence aux *mitsvot* nous semblant accessoires et que nous avons alors tendance à fouler de nos talons – sens du mot *akev*. La Torah a donc réservé un ordre particulier à ce type de commandements afin de nous signifier notre devoir d'être vigilants également à leur égard, de peur qu'une légèreté dans ce domaine ne nous conduise ensuite à adopter la même attitude pour les *mitsvot* fondamentales – qui sait jusqu'à quel précipice cela peut nous mener…

Le fait que nous vivons dans un monde matériel, empli de tentations, exige de nous une constante maîtrise et un travail permanent. Soulignons ici que si quelqu'un se sent incapable de parvenir par ses seules ressources à maîtriser ses pulsions, il peut demander à un ami ou membre de sa famille d'étudier avec lui, une fois par jour, du *moussar* (éthique) – le plus précieux outil pour former la personnalité de l'homme et l'aider à surmonter ses désirs et

corriger ses défauts. Il ne faut pas avoir honte d'avoir besoin de l'aide d'autrui, puisque le principe selon lequel, « l'un prête assistance à l'autre et chacun dit à son frère : courage ! » (Isaïe 41, 6), ne se limite pas à au soutien physique, mais se réfère aussi à l'assistance spirituelle que les hommes s'apportent mutuellement ; le cas échéant, l'élévation spirituelle d'un individu est également créditée à la personne qui y a contribué.

Je me souviens que l'une des fois où j'ai accompagné mon vénéré père, puisse son mérite nous protéger, au Maroc, il a demandé qu'on lui apporte un verre de jus de grenade. Souffrant du diabète, il avait un régime très strict. Madame Amar, qui était avec nous à ce moment-là, s'empressa de répondre à sa requête, mais j'intervins juste à temps, lui expliquant que l'ingestion d'une telle quantité de sucre risquait de lui être préjudiciable et qu'il valait donc mieux lui reprendre ce verre. Mon père, qui était sur le point de prononcer la bénédiction sur le jus, le repoussa d'ailleurs lui-même, me disant : « Enlève-le de ma vue ; j'ai vraiment un mauvais penchant pour cela. » J'ai alors compris que même les grands hommes avaient parfois besoin de l'assistance de l'autre pour surmonter une certaine tentation, et qu'il n'y avait donc aucune honte à cela. Au contraire, avoir recours à son prochain prouve la grandeur et la modestie de l'homme qui, loin de se prendre pour un parangon de vertu, est conscient de ses faiblesses et prêt à se faire assister pour parvenir à les maîtriser.

On raconte au sujet de Rav Chakh, de mémoire bénie, l'anecdote suivante. Comme de nombreux autres grands Rabbanim de la génération précédente, il avait l'habitude de fumer une bonne dose de cigarettes afin de calmer son appétit, faute de denrées suffisantes pour le satisfaire en cette période d'importante pénurie alimentaire. Un jour, alors qu'il s'apprêtait à fumer, il remarqua que son paquet d'allumettes n'était pas dans sa poche. Il se mit alors à en chercher dans tous les endroits possibles, mais en vain. Soudain, il se rendit compte que cette recherche infructueuse lui avait fait perdre pas moins de trois quarts d'heure d'étude ! Profondément affligé, il prit aussitôt la ferme décision d'arrêter de fumer, en dépit de la faim qui l'assaillait. Car, se dit-il, si la cigarette pouvait ainsi le détourner de l'étude si longtemps, il devait absolument s'en défaire afin d'éviter que ceci ne se reproduise.

Voilà l'archétype d'un homme qui a toujours placé la Torah au sommet de son échelle de valeurs, et qui fut donc prêt, même plongé dans la famine, à

modifier ses habitudes afin que le temps qu'il consacre à l'étude de celle-ci n'en souffre pas. L'homme doit, toute sa vie durant, aspirer à ce que ce soit la Torah qui tienne les rênes de son existence et non le désir, à Dieu ne plaise. Car dès lors qu'il cède à ses passions et les laisse régenter sa vie, il risque de déchoir de plus en plus. C'est justement ce qui arriva aux enfants d'Israël qui, ayant donné libre cours à leur attirance pour la nourriture, finirent par être habités par un désir pour l'inceste. Il n'existe pas de plus haut niveau que celui de l'homme qui parvient à se placer sous la tutelle de la Torah et à briser ses traits de caractère pour permettre à celle-ci de se maintenir durablement en lui.

Résumé

- Comment expliquer que les enfants d'Israël, qui bénéficiaient d'une nourriture spirituelle, prête à la consommation, réclamèrent des aliments terrestres, qui demandent une préparation ? En outre, comment ont-ils pu languir précisément les plats consommés lors de leur esclavage ?
- « La Torah n'a été donnée qu'à l'intention des personnes consommant de la manne » : la Torah est comparée à ce pain céleste, car elle est toute sainteté et perfection, de même que la manne était totalement intégrée dans le corps et qu'il n'en restait pas non plus dans les ustensiles. Nos ancêtres, qui n'avaient pas su apprécier la Torah à sa juste valeur, furent également incapables de ressentir pleinement celle de la manne, qui leur inspira alors du dégoût.
- Le mauvais penchant, conscient de l'élévation exceptionnelle des hommes de la génération de la connaissance, chercha à les faire trébucher en introduisant en eux une attirance pour la matière. Cet adversaire rusé peut aveugler l'homme au point de l'induire à peiner pour se préparer de la nourriture et d'éprouver de la nostalgie pour des aliments goûtés lors de son esclavage.
- « Une transgression en entraîne une autre » : au départ, les enfants d'Israël réclamèrent une nourriture plus terrestre que la manne, puis, le désir s'étant enraciné en eux, ils se lamentèrent sur l'interdiction de l'inceste.
- Des ouvrages saints rapportent que les aliments piquants éveillent le désir de l'homme et renforcent sa virilité. Les enfants d'Israël, en qui le désir s'était

déjà éveillé, voulurent le développer davantage, aussi demandèrent-ils des oignons et de l'ail.

- La Torah, antidote du mauvais penchant, nous protège contre ses attaques et nous met à l'abri du désir. L'étude du *moussar* aide particulièrement l'homme dans cette lutte, et il ne doit, en outre, pas hésiter à demander l'assistance de son prochain.

L'interdiction de l'inceste

« Moïse entendit le peuple gémir, groupé par familles, chacun à l'entrée de sa tente. L'Eternel entra dans une grande colère ; Moïse en fut contristé. »

(Nombres 11, 10)

Rachi commente : « "Gémir, groupé par familles" : ils s'étaient groupés par familles et ils pleuraient pour manifester publiquement leur mécontentement. Nos Maîtres ont enseigné : "par familles" – pour les affaires de famille, à savoir les relations incestueuses qui leur étaient désormais interdites. »

Jusqu'au moment du don de la Torah, l'interdiction de l'inceste telle qu'elle est prescrite par celle-ci n'existait pas encore, et seules les relations interdites aux Noa'hides étaient aussi en vigueur pour nos ancêtres. C'est ainsi que Caïn et Abel, puis plus tard les tribus, se marièrent avec leurs sœurs, que Jacob épousa deux sœurs et Amram sa tante, union de laquelle naquit Moïse. A présent que toutes les relations de la sorte leur sont devenues interdites, les enfants d'Israël s'en lamentent.

Comme nous le savons, bien qu'ils n'aient pas reçu la Torah, vivant à une époque antérieure à son don, les patriarches respectaient tous ses ordres (Kidouchin, 82a ; Lévitique Rabba 2, 10) et cherchaient toujours à satisfaire la volonté divine. En dépit du courant hérétique et idolâtre qui dominait alors le monde, ils parvinrent à se sanctifier et à servir l'Eternel.

Alors qu'Abraham, en route vers l'Egypte en compagnie de sa femme Sarah, approchait de ce pays, il aperçut son reflet dans l'eau d'un fleuve et dit : « Certes, je sais que tu es une femme au gracieux visage. » (Genèse 12, 11) Et le Midrach (Tan'houma, Lekh-Lekha, 5) de s'interroger : doit-on en déduire que jusqu'à ce moment, il n'était pas conscient de sa beauté ? Pourtant, on la surnommait Yiska parce que tout le monde contemplait (*sokhin*) sa beauté (Meguila, 14a). De fait, les patriarches se tenaient à un niveau de sainteté tel que leur esprit était totalement étranger au désir des femmes. C'est d'ailleurs aussi ce qui explique que Laban ait pu tromper Jacob en lui donnant pour épouse Léa au lieu de Rachel, leurre dans lequel un homme de notre époque ne pourrait se faire prendre ! Or, c'est précisément en raison de leur détachement total du désir que l'inceste ne fut pas interdit à nos ancêtres.

Dans le même esprit, il est rapporté (Genèse Rabba 85, 8) qu'un ange dut pousser Juda pour qu'il ait une relation avec Tamar et que deux enfants naissent de cette union. Mais, suite à cet épisode, il n'eut plus de relations avec elle, selon un avis de nos Sages (cf. Yalkout Chimoni, Nombres, 734). Une fois de plus, ceci démontre que nos ancêtres n'étaient pas habités par le désir et que lorsqu'ils s'unissaient avec leur femme, ils le faisaient à la manière de Rabbi Elazar, « comme si un démon [les] obligeait » (Nedarim, 20b), de façon totalement désintéressée, pour assurer le maintien du monde et remplir leur rôle d'associés dans l'œuvre de la Création.

De même, Moïse avait épousé Tsipora, dont le texte souligne, d'après Rachi, l'incontestable beauté : « la femme éthiopienne (*kouchit*, litt. : noire) qu'il avait épousée » (Nombres 12, 1), et pourtant, dès l'instant où l'Eternel commença à lui parler, il se sépara d'elle, en raison de la sainteté qu'il avait acquise (cf. Yevamot, 62a).

Par contre, les hommes de la génération du désert qui avaient vécu en Egypte, pays le plus immoral de l'époque où les relations interdites étaient monnaie courante (cf. Yalkout Chimoni, Lévitique, 586), avaient besoin qu'on leur enjoigne des limitations dans ce domaine, d'où la nouvelle interdiction de l'inceste qui leur fut imposée. Or, ceci leur parut très difficile, car ils avaient pendant longtemps été habitués à observer de telles pratiques en Egypte. Le Rambam (Moré Nevoukhim 3, 49) explique la raison de l'interdit de l'inceste par le fait que les proches parentes d'un homme se trouvant en permanence

à ses côtés, il existe un plus grand risque qu'il faute avec elles, d'où la prohibition formelle qui en fut décrétée.

Aujourd'hui, malheureusement, combien de nos contemporains tombent dans le péché des relations interdites ! L'homme, qui n'est plus habité par un mauvais penchant pour l'idolâtrie, est cependant assailli par un penchant pour la débauche. Il s'agit là de la plus rude épreuve de notre époque. Les rues, emplies de publicités indécentes, font trébucher tant d'entre nous ! Aussi devons-nous éviter de les parcourir et redoubler de vigilance lorsque nous y sommes contraints. De même, de nombreuses fêtes se déroulent dans une atmosphère dépravée, et quiconque cherche à préserver la pureté de son âme veillera à s'en éloigner.

La Guemara (Kidouchin, 81a) nous rapporte une anecdote concernant Rabbi Amram 'Hassida qui racheta une fois un groupe de jeunes filles prisonnières afin d'accomplir la *mitsva* du rachat des captifs. Il les logea dans son grenier. Soudain, il se mit à crier : « Au feu ! Au feu ! » Devant l'absence de toute trace d'incendie, les érudits, qui accoururent sur les lieux, comprirent qu'il faisait allusion au feu du désir qui l'avait envahi. Ils lui firent remarquer qu'il était gênant pour eux qu'il révèle ainsi publiquement ses pensées coupables. Et Rabbi Amram de répondre : « Il vaut mieux que vous ayez honte de moi dans ce monde plutôt que dans le monde futur ! »

Comment comprendre ce passage du Talmud ? Peut-on concevoir que Rav Amram aurait fauté avec ces jeunes filles s'il n'avait pas crié ? A première lecture, c'est ce que laisse entendre le texte. Mais, j'ai pensé que même s'il semble improbable qu'il eût commis un tel péché, il désirait par sa réaction enseigner à ses condisciples et à toutes les générations à venir que tout homme, quel que soit son niveau, doit rester sur ses gardes et être constamment prudent, parce que le mauvais penchant n'épargne personne de ses attaques, et « plus un homme est grand, plus son mauvais penchant l'est également » (Soukka, 52a).

Notre mission dans ce monde consiste à lier les lettres *Youd* et *Hé* du Nom divin. Cette possibilité nous est offerte par le mariage, puisqu'un couple qui partage une vie commune dans la pureté permet à la Présence divine de résider en son sein – la lettre *Youd* du nom *ich* (homme) se liant à la lettre *Hé* du nom *icha* (femme) pour composer le Nom divin *Ya* (Sota, 17a). Lorsque

nous remplissons notre mission, nous précipitons la Délivrance, ère où ce Nom sera ressoudé. Or, le Satan, qui cherche au contraire à repousser ce terme, incite l'homme à fauter avec d'autres femmes, de sorte à empêcher l'union du couple, et subséquemment, celle des lettres du Nom divin.

Résumé

- Nos Sages expliquent que les enfants d'Israël se lamentèrent sur l'interdit de l'inceste, nouvellement promulgué. Les patriarches, qui respectaient la Torah avant son don officiel, se mariaient pourtant avec leurs proches parentes ; quel est donc le sens profond de cet ordre ?
- Du temps de nos pères, le mal était essentiellement incarné par l'idolâtrie, et non par le désir pour les femmes. Quant aux patriarches, ils étaient totalement étrangers à cette notion, et c'est pourquoi il n'y avait pas lieu de les soumettre à l'interdit de l'inceste.
- La génération du désert, qui avait vécu en Egypte, pays le plus immoral de l'époque, devait quant à elle être limitée par cet interdit, qui vise à éviter le risque de fauter avec les proches parentes, vivant souvent dans notre proximité immédiate.
- De nos jours, le mauvais penchant attaque tout particulièrement l'homme en excitant son désir, et il convient donc de se tenir sans cesse sur ses gardes.

L'importance de peser ses mots

« Myriam et Aaron médirent de Moïse, à cause de la femme éthiopienne qu'il avait épousée, car il avait épousé une Ethiopienne. »

(Nombres 12, 1)

Rachi commente ainsi ce verset : « Si déjà Myriam, qui n'avait pas l'intention de le dénigrer, a été punie, à plus forte raison le sera-t-il celui qui médit avec malveillance. »

La plupart des commentateurs expliquent que Myriam n'avait pas la moindre intention de médire de Moïse, et qu'au contraire, elle était animée de motivations pures, la preuve étant qu'elle honorait et estimait son frère. Certains affirment qu'elle parla à Aaron en présence de Moïse. S'il est vrai qu'en principe, des propos dénigrants prononcés sur une personne devant elle, ont non seulement le statut de médisance, mais contiennent en plus un élément d'effronterie, toutefois, dans le cas de Myriam, la présence de Moïse semble au contraire nous démontrer qu'elle n'avait pas l'intention de le déprécier. Dans ce cas, pourquoi ses paroles furent-elles considérées comme de la médisance, ce qui lui valut d'être frappée de lèpre et de devoir s'isoler pendant sept jours en dehors du camp ?

En fait, Myriam, qui était consciente de l'extrême modestie de Moïse, se permit de parler en sa présence, sachant qu'il choisirait de se taire et s'abstiendrait de réagir. Par conséquent, c'est comme si elle avait parlé derrière son dos, ce qui augmenta la gravité de ses propos, qui durent être sanctionnés par la lèpre.

D'autres expliquent que Myriam devait être sévèrement punie parce que pesait sur elle une lourde accusation. Il existait effectivement un risque que Moïse fût pris de faiblesse et de découragement suite à ces paroles, ce qui aurait alors pu l'empêcher de se consacrer pleinement à la mission de diriger le peuple que l'Eternel lui avait confiée. Personnellement, il m'arrive souvent d'être confronté aux conseils et remarques de personnes qui, se voulant bienveillantes à mon égard, me disent : « Rabbi David, comment pouvez-vous être absent si longtemps de votre foyer, et parcourir le monde entier, d'un bout à l'autre ? D'où avez-vous donc la force de donner sans cesse des cours au public et de ramasser des fonds auprès de nantis ? Ne craignez-vous pas que ce rythme harassant soit nuisible à votre santé ? C'est ce qui risque d'arriver un jour ou l'autre… » Or, si ceux qui les prononcent sont animés de bonnes intentions, leurs propos ont sur moi un effet accablant et démotivant. S'ils réalisaient combien ils portent ainsi atteinte à la mission que je me suis fixée, ils m'épargneraient sans doute leurs semonces.

Lors d'un de mes passages en Argentine, une femme vint me voir pour se plaindre auprès de moi du fait que son fils s'était mis à lui renverser complètement l'ordre bien établi de son foyer, depuis qu'il avait assisté à l'un

de mes cours – elle faisait allusion à ses résolutions de désormais séparer lait et viande, respecter le Chabbat, et autres *mitsvot* encore. Elle était pleine de griefs contre moi, qui avais osé encourager son fils à devenir pratiquant, alors que cela ébranlait les habitudes de sa maisonnée. Peu de temps après, j'appris que ce jeune homme, qui avait commencé à se rapprocher du judaïsme, avait fini par tout abandonner et avait tellement déchu qu'il s'était marié avec une non-juive. Je suis convaincu qu'il en est arrivé à une telle situation à cause des incessants reproches de sa mère, qui l'ont affaibli au point qu'il ne put plus les supporter et rejeta la tradition. Cette anecdote illustre le pouvoir phénoménal des mots, capables de donner de l'assurance à une personne et de la pousser sur la bonne voie, ou, au contraire, de la détruire et de la précipiter vers les plus profonds abîmes, en déconnexion totale avec ses origines.

De même, un certain monsieur, qui venait souvent me voir, avait l'habitude de se moquer des hommes qui étudient la Torah et, « au lieu de travailler pour assurer à leur foyer un gagne-pain honorable, se balancent toute la journée au-dessus de leur pupitre, devenant ainsi une charge pour la communauté ». Une fois, alors qu'il me répétait ces paroles provocatrices, je lui répondis qu'il devrait faire plus attention de ne pas critiquer ainsi cette élite qui, loin d'être un poids pour les autres, leur assure le droit à l'existence. Qui sait, poursuivis-je, si de tels propos de sa part ne risquaient pas, un jour, de se retourner contre lui ? Quelque temps plus tard, cet homme revint me voir, complètement bouleversé, pour m'annoncer qu'il était atteint de la terrible maladie au cerveau. Je ne pus m'empêcher de lui confirmer que ce malheur n'était que le résultat de ses critiques.

La suite du texte nous rapporte que lorsque sa sœur fut frappée de lèpre, Moïse pria pour sa guérison, comme il est dit : « Et Moïse implora l'Eternel en disant : "Seigneur, oh ! Guéris-la, de grâce !" » (Nombres 12, 13). En marge de ce verset, Rachi commente : « Pourquoi Moïse n'a-t-il pas récité une longue prière ? Pour que les enfants d'Israël ne disent pas : "Sa sœur est en train de souffrir, tandis que lui se perd dans de longues prières." Autre explication : pour qu'ils ne disent pas : "S'il prolonge sa prière, c'est parce qu'elle est sa sœur, mais il ne le ferait pas pour nous." » Ces explications de Rachi sont, a priori, difficiles à comprendre. En effet, Moïse n'aurait-il pas pu s'isoler du peuple pour éviter d'être soumis à ses critiques et pouvoir prier plus

longuement et à sa guise ? Pourquoi a-t-il opté pour une prière courte aux côtés des enfants d'Israël ?

Ce choix de Moïse était, vraisemblablement, intentionnel. En effet, toutes ses pensées étaient centrées sur sa mission de diriger le peuple juif et de répondre à ses besoins ; tel était le souci permanent qui l'habitait. Aussi n'avait-il pas le loisir, que ce soit en présence ou en l'absence des enfants d'Israël, de s'attarder à prier. En outre, la brièveté de sa supplique constituait également une réplique aux propos de Myriam et d'Aaron, qui constateraient ainsi qu'il était un fidèle serviteur de l'Eternel, vouant ses deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs à sa mission, au point qu'il ne disposait pas de suffisamment de temps pour formuler une plus longue prière. Par conséquent, s'il avait jugé bon de se séparer de sa femme, c'était pour pouvoir mieux satisfaire la volonté divine en se consacrant au maximum à sa fonction de guide spirituel du peuple. Le dévouement de leur frère pour remplir au maximum la volonté divine en vouant tout son temps à la communauté, à son détriment et à celui de sa propre famille, pouvait donner, à Myriam et Aaron, matière à réfléchir.

Cette étude nous permet de mieux comprendre l'avertissement de nos Maîtres : « Sages, prenez garde à vos paroles » (Maximes de nos Pères 1, 11). Comme nous l'avons démontré, les mots que nous prononçons peuvent, en effet, en dépit de notre bonne intention et de leur bon sens, avoir de fâcheuses conséquences. C'est pourquoi, comme le dit le proverbe, il faut tourner sept fois sa langue dans la bouche avant de parler, de sorte à bien évaluer si ce que l'on s'apprête à dire apportera un réel bénéfice ou, au contraire, risque de décourager notre prochain dans la tâche sainte qu'il s'efforce courageusement de remplir.

Résumé

- Myriam fut frappée de lèpre pour avoir médit de Moïse. Certains expliquent qu'elle parla en présence de son frère, ce qui prouve ses bonnes intentions. Dès lors, pourquoi dut-elle être punie ?

- Elle fut punie parce qu'elle parla devant Moïse en sachant que, par modestie, il ne réagirait pas ; aussi ses paroles étaient-elles assimilables à de la médisance prononcée derrière son dos. En outre, malgré ses bonnes

intentions, elle aurait dû tenir compte de l'effet décourageant que ses paroles auraient pu avoir sur son frère par rapport à sa mission.

- Rachi explique la brièveté de la prière de Moïse de deux manières : il craignait, soit que le peuple ne lui reproche de s'y attarder alors que sa sœur était en train de souffrir, soit qu'il ne se plaigne qu'il ne trouvait du temps pour prier que pour elle. Mais pourquoi ne s'est-il pas isolé pour prier plus longuement ? Car son implication totale dans la direction du peuple ne le lui permettait pas, raison pour laquelle il s'était d'ailleurs séparé de sa femme – d'où sa réplique à Myriam.
- Nos Maîtres, conscients du pouvoir des mots, nous recommandent : « Sages, prenez garde à vos paroles », afin d'éviter de causer des dommages.

La modestie de notre maître Moïse

« Myriam et Aaron médirent de Moïse, à cause de la femme éthiopienne qu'il avait épousée, car il avait épousé une Ethiopienne. Et ils dirent : "Est-ce que l'Eternel n'a parlé qu'à Moïse, uniquement ? Ne nous a-t-Il pas parlé, à nous aussi ?" L'Eternel les entendit. Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. »

(Nombres 12, 1-3)

La Torah rapporte que Myriam s'adressa à Aaron pour lui faire part de la décision de leur frère Moïse de se séparer de sa femme Tsipora. Les commentateurs expliquent que Moïse était présent et a entendu ces paroles. Or, cette explication n'est pas sans poser de difficultés, puisque, le cas échéant, qu'est-ce qui justifie donc la punition de lèpre infligée à Myriam ? Si Moïse avait assisté à son discours, il ne s'agissait certainement pas de médisance, à moins qu'il eût contenu un élément d'effronterie, ce qui n'est

cependant pas envisageable en regard de l'estime qu'elle avait pour lui. Aussi la présence de son frère ne semble qu'attester des bonnes intentions de Myriam, qui ne cherchait pas à médire de lui, ce qui pose le problème de la sévérité de sa punition, prouvant qu'une accusation céleste pesait néanmoins sur elle.

Une seconde question se fait jour. Pourquoi la Torah désigne-t-elle Tsipora par l'expression « femme éthiopienne », qualificatif semblant, au mieux superflu, et sinon dépréciatif ?

Enfin, nous pouvons nous demander quel est le lien entre le verset : « Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre » et notre sujet. Si la Torah a certes voulu louer Moïse en soulignant sa modestie hors pair, pourquoi avoir choisi de le faire précisément ici, suite aux paroles désobligeantes prononcées sur lui par sa sœur ?

En réalité, Myriam fut considérée comme coupable de médisance bien qu'elle parlât en présence de Moïse et sans la moindre effronterie, justement parce qu'elle aurait dû tenir compte de l'improbabilité qu'il réagisse à ses paroles, au vu de son extrême humilité. D'où la suite logique des versets précités. Notons l'emploi de l'article défini – « l'homme » (traduction littérale) –, qui vient certifier que Moïse était bien le seul homme sur terre à avoir acquis un tel niveau de modestie. Si Myriam, qui connaissait ce trait de caractère de son frère, capable d'écouter des propos désobligeants à son sujet en restant muet, s'est permis de parler devant lui, c'est donc comme si elle avait parlé derrière son dos, ce qui augmenta la gravité de sa médisance et la rendit passible de lèpre.

Aussi la Torah rappelle-t-elle dans notre contexte l'exceptionnelle humilité de Moïse afin de justifier la sévérité de la punition infligée à Myriam.

Dans les Prophètes, il est rapporté que, peu avant son départ de ce monde, le roi David s'adressa à son fils Salomon pour lui transmettre son ultime message : « Prends courage et sois homme ! » (Rois I 2, 2) Et nos Sages de commenter (cf. Avoda Zara, 19a) : « Qui donc mérite le titre d'homme ? Celui qui surmonte son penchant et choisit le silence, s'abstenant de rétorquer aux personnes qui se moquent de lui. » Le roi David désirait ainsi signifier à son fils que, s'il souhaitait réussir dans son royaume et établir le règne de la paix, il lui incombait d'avoir toujours pour objectif de devenir un homme au sens

fort du terme, c'est-à-dire de savoir garder le silence, vertu apte à nous élever de niveau en niveau.

Désormais, nous comprenons l'emploi du terme « homme » dans notre verset, alors qu'il aurait a priori suffi d'écrire : « Or, Moïse était fort humble ». Il va justement de pair avec la qualité de l'humilité qui, elle aussi, caractérise l'homme au sens fort du terme. La remarquable modestie de Moïse s'exprimait par son silence, par la maîtrise de son penchant à vouloir se justifier devant ses accusateurs, silence d'or qui lui permit de tant s'élever.

A présent, pourquoi la Torah a-t-elle surnommé Tsipora l'« éthiopienne » – en hébreu *kouchit* ? Certains (Ibn Ezra sur Nombres 12, 1 ; 'Hizkouni ad loc. ; Daat Zekénim ad loc.) expliquent que ce mot se réfère à la seconde femme de Moïse, qui était la fille du roi de Kouch et avec laquelle Moïse n'eut pas de relation pendant quarante ans. Quant à Rachi, il fait remarquer que le terme *kouchit* a la même valeur numérique que l'expression *yefat maré*, belle d'aspect, allusion à la beauté exceptionnelle de Tsipora, reconnue de tous. De même qu'on appelle un bel enfant *kouchi* (nègre) afin que le mauvais œil n'ait pas d'emprise sur lui, ainsi l'appelait-on *kouchit* à cause de sa beauté. De plus, tout comme on ne peut que s'accorder sur la couleur noire d'un Ethiopien, la beauté de Tsipora était un fait incontestable. Rachi poursuit en interprétant la répétition du mot *kouchit* comme indiquant qu'elle était belle à tous points de vue, aussi bien physiquement que moralement, alors qu'il existe des femmes belles par leur beauté mais non par leurs actes, et d'autres belles intérieurement mais laides physiquement.

Il semblerait que la Torah ait, dans ce contexte, souligné la beauté morale comme physique de Tsipora afin de signifier que si Moïse se sépara d'elle, ce n'était pas suite à une quelconque imperfection qu'il aurait découverte chez son épouse, mais uniquement dans le but de se sanctifier et de s'élever au niveau d'un ange. Du fait que Moïse lui-même a opté pour le silence, ne réagissant pas aux propos désobligeants de Myriam, la Torah répond ici pour lui en indiquant à toutes les générations à venir les motifs exclusivement purs de sa séparation – la preuve en étant que sa femme était, sur tous les plans, d'une beauté parfaite.

Résumé

- Pourquoi Dieu tint-Il rigueur à Myriam pour ses propos, alors que la présence de Moïse semble indiquer ses bonnes intentions ? Le qualificatif d'éthiopienne, employé pour Tsipora, n'est-il pas péjoratif ? Quel est le lien entre l'humilité de Moïse et notre sujet ?
- Myriam fut punie avec sévérité car, connaissant la modestie de son frère et sachant qu'il garderait le silence, c'est comme si elle avait parlé derrière son dos, péché d'une gravité supérieure.
- Le terme « homme » atteste d'une vaillance consistant à se taire. Tel est le secret de la réussite que le roi David transmit à son fils au moment ultime précédant son départ. Moïse détenait ce titre, car il savait se taire face aux railleurs.
- Le mot *kouchit*, de même valeur numérique que *yefat maré* (belle d'aspect), renvoie à la beauté exceptionnelle de Tsipora, la préférence pour ce mot visant à entraver le pouvoir du mauvais œil. Rachi explique que la répétition du terme signale une perfection tant physique que morale. La Torah met l'accent sur sa beauté afin de nous enseigner que Moïse se sépara d'elle, non pas à cause d'un défaut qu'il lui trouva, mais dans l'intention de s'élever.

L'effacement de soi, générateur d'un renouveau dans le service divin

« Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. »

(Nombres 12, 3)

Nous pouvons nous demander comment notre maître Moïse qui, comme nous le savons, a lui-même écrit l'ensemble de la Torah, a pu accepter d'y transcrire un tel verset. Nous nous serions en effet attendu à ce qu'il s'y oppose, son consentement semblant être en contradiction directe avec la vertu d'humilité soulignée ici.

Dans le même esprit, nous trouvons (Soukka, 45b) que Rabbi Chimon bar Yo'haï atteste qu'il n'existe que très peu de *benei alia*, êtres d'élite, mais qu'il en fait incontestablement partie, ainsi que son fils, même s'il n'en existait que deux dans le monde entier (ibid.). Sur cette page du Talmud, nous lisons également l'affirmation de ce Sage selon laquelle son étude de la Torah détenait le pouvoir de sauver le monde entier de la Justice divine. Ceci ne manque de nous surprendre : comment ce Maître put-il formuler de telles paroles qui, a priori, semblent s'apparenter à de la fierté ? Si un grand Rav de notre génération se mettait à tenir un tel discours, nous le regarderions sans doute avec étonnement, si ce n'est mépris pour son arrogance. Comment donc Rabbi Chimon bar Yo'haï a-t-il jugé juste de témoigner du pouvoir exceptionnel de son étude, capable d'annuler tous les mauvais décrets du monde, alors que ceci laisse transparaître de l'orgueil ?

Tentons tout d'abord d'expliquer que Moïse ait pu transcrire dans la Torah le fait qu'il était humble. Ce dirigeant du peuple juif était le symbole de la Torah, appelée Vérité, aussi incarnait-il cette valeur suprême. Par conséquent, lorsque Moïse écrivit de tels propos sur lui-même, il ne le fit pas, à Dieu ne plaise, par fierté, mais en réponse à l'authenticité intérieure qui le caractérisait, de par son lien intime avec la Torah. Il était conscient que, pour se maintenir, la Torah exige de l'homme un effacement total, seul celui qui adopte cette attitude méritant qu'elle se fixe en lui. Du fait que la Torah est appelée d'après lui – comme il est dit : « Souvenez-vous de la Torah de Mo¿se Mon serviteur » (Malachie 3, 22) – et ce, en raison du dévouement qu'il a témoigné pour elle, il a voulu nous enseigner ce qui lui a permis de la détenir : l'humilité et l'annulation de son ego.

Aussi, loin de contenir serait-ce une pointe de fierté et de prétention, ce verset écrit par Moïse n'est que l'expression d'une source pure, de la Torah authentique qu'il avait acquise en s'effaçant. Ceci vise à nous enseigner que si nous désirons que la Torah se fixe en nous à la manière dont elle s'est fixée en Moïse, il nous appartient de nous attacher aux vertus d'humilité et d'effacement, clés et bases de son acquisition.

Les affirmations, à première lecture empreintes de suffisance, de Rabbi Chimon bar Yo'haï, ne provenaient en réalité elles aussi que de la Vérité absolue qu'il détenait en lui, celle de la Torah. Approfondissons encore cette

idée en nous appuyant sur le verset : « Tel est le rite (*hatorah*) relatif à l'holocauste » (Lévitique 7, 37), où nous pouvons lire en filigrane que la Torah est tel un holocauste, ce terme exprimant l'élévation, du fait qu'elle élève l'homme. Rabbi Chimon désirait donc nous transmettre ici qu'il existe un concept de *ben alia* (litt. : personne qui s'élève), autrement dit de *ben Torah* (personne se vouant à l'étude), définissant l'homme qui détient en lui la Torah, par laquelle il s'élève. Il ajouta que s'il existait une génération ne comprenant pas de *ben alia*, c'est-à-dire de *ben Torah*, il pourrait lui-même prétendre à ce titre, grâce à la Torah contenue en lui et détenant le potentiel d'élever l'homme.

De même, son assertion selon laquelle son étude de la Torah était en mesure d'annuler tous les mauvais décrets, loin de s'apparenter à de l'arrogance, constituait en fait un éloge et une glorification de la Torah, par le mérite de laquelle le monde échappe à la Rigueur. Le Sage ne cherchait donc aucunement à s'attribuer ce mérite, mais uniquement à souligner celui de la Torah qu'il détenait, afin de nous enseigner le redoutable pouvoir de celle-ci.

Comme nous l'avons mentionné, la manière d'acquérir la Torah est de s'effacer totalement devant elle. Mais cet effacement n'est pas en contradiction avec le respect que nous devons témoigner à celui dont l'être regorge de Torah. Illustrons cette idée par l'anecdote suivante. Un grand Rav entra dans une immense salle, comble, pour y donner un cours. La foule qui l'attendait se leva pour l'accueillir, tout en chantant en son honneur. Devant ce spectacle, le Rav répondit au public par un signe de main. Son fils qui l'accompagnait, étonné de sa réaction, lui demanda comment il pouvait se montrer sensible aux marques d'honneur et à l'émotion qu'on lui avait témoignées. « Ce que tu as observé, c'est l'honneur rendu à la Torah, et non à moi-même », lui expliqua le Rav. Autrement dit, il n'avait pas pensé un seul instant que l'assistance se fût agitée en son honneur, mais avait attribué ces manifestations chaleureuses à la Torah qu'il représentait. C'est pourquoi, il les trouva tout à fait justifiées et fut heureux de les accepter, sans que ceci s'apparente à de la fierté.

Je me souviens, à cet égard, d'une certaine occasion où on m'avait invité à prendre la parole en présence d'un public très nombreux. Impressionné par le nombre phénoménal de mes auditeurs, je me surpris soudain à avoir des

pensées d'orgueil – tant de personnes s'étaient déplacées en mon honneur. Lorsque je me tins sur l'estrade pour prononcer mon discours, mon esprit était confus. A mon grand désarroi, je ne savais plus ce que je devais dire ni par quoi commencer. Je compris aussitôt que cet incident était dû à la pointe de fierté que j'avais éprouvée ; aussi pris-je la décision de me rabaisser un peu afin d'obtenir le pardon pour ces pensées condamnables. Je pris alors mon chapeau et le mis sur le côté de ma tête, ce qui ne tarda pas à provoquer les rires du public. Or, aussitôt après m'être ainsi ridiculisé, mon esprit retrouva comme par miracle sa lucidité, ce qui me permit de donner mon cours de manière claire.

Cette anecdote illustre, une fois de plus, que la Torah ne peut s'acquérir que par le biais d'un effacement absolu de l'homme ; seul cet ingrédient garantit sa fixation en son cœur. Néanmoins, nous demeurons bien loin de nos illustres ancêtres, Moïse et Rabbi Chimon bar Yo'haï, en qui la Torah de Vérité s'était ancrée en profondeur. Ceci leur permit de connaître de façon catégorique leur place et leur valeur, sans toutefois que cette conscience laisse la moindre trace de superbe s'infiltrer en eux.

Par ailleurs, si l'humilité et l'effacement constituent des moyens nous permettant d'acquérir la Torah, l'étape suivante est le renouveau dans celle-ci, renouveau lui-même source d'élévation. En effet, l'homme qui renonce à ses désirs personnels pour se vouer à la Torah dans la maison d'étude, opère un effacement qui le mènera finalement à mettre au jour de nouvelles interprétations. Pour mériter d'aboutir à de telles découvertes, il faut avant tout passer par un processus d'effacement de l'ego devant la Torah.

Comme nous le savons, nous avons l'obligation d'étudier la Torah à tout instant et de centrer toutes nos discussions sur elle (cf. Yoma, 19b). L'aspect permanent de cet ordre contient le risque d'inspirer à l'homme des sentiments de monotonie, celui-ci ayant tendance à se lasser de ses activités quotidiennes. Or, s'il désire chasser de tels sentiments face à l'étude de la Torah et se consacrer avec un entrain renouvelé à cet aspect fondamental de son service divin, il lui appartient de l'envisager chaque fois sous un autre angle, de lui donner une nouvelle dimension. Ainsi, son service divin d'un jour ne ressemblera pas à celui du lendemain. Par contre, s'il ne s'efforce pas, sans cesse, d'avancer et de renouveler son approche, il risquera de régresser, car

le service divin ne tolère pas de "sur-place", et donc, en l'absence de progrès, c'est une dégradation spirituelle qui s'amorce. J'ajouterais que l'homme attentif à ce que son effacement augmente de jour en jour, s'assure un renouveau permanent dans le service divin, l'un entraînant l'autre.

Mon maître, le Gaon Rabbi 'Haïm Chemouel Lopian, de mémoire bénie, ne se lassait de me répéter combien notre génération était loin du niveau de l'auteur du Ktsot Ha'hochen. Un sourire en coin éclairant son visage, il me décrivait alors l'étudiant type de notre époque. Il décide d'aller étudier à la maison d'étude. Arrivé à ce lieu, il se dirige tout d'abord vers la kitchenette pour se préparer un café – s'il se montre encore plus zélé, il allumera aussi une cigarette pour l'accompagner et augmenter le plaisir… Puis, il fait le tour de la salle pour voir lesquels de ses compagnons d'étude sont présents. Il grave bien cette information dans sa mémoire, et cherche alors quelqu'un avec qui échanger les dernières nouvelles. Voilà qu'une bonne demi-heure a passé sans qu'il ait encore ouvert de livre d'étude. Quand il a terminé de s'informer de l'actualité, il consent enfin à chercher un livre. Après de longues recherches, il en trouve un qui l'intéresse, le feuillette de gauche à droite, puis de droite à gauche, pour finalement décider de retourner à sa place et de se mettre à étudier. A peine quelques minutes s'écoulent que son téléphone portable se met à sonner et, avant qu'il n'ait le temps de se plonger dans la *souguia*[15], diverses pensées se succèdent dans son esprit et l'empêchent de se concentrer.

Lorsque Rav Lopian avait fini de me brosser ce portrait, il poursuivait en disant : « Et sais-tu comment le Ktsot Ha'hochen se préparait à l'étude ? Il saisissait le livre de Guemara dans ses mains et pleurait à voix haute tout en disant à son sujet : "Méchant (…) qu'as-tu à proclamer Mes statuts ?" (Psaumes 50, 16) C'est seulement alors, le cœur brisé, après s'être considérablement rabaissé, qu'il se lançait dans l'étude de la Torah, de laquelle il mérita de retirer nombre de nouvelles interprétations remarquables. »

Rapportons ici la célèbre anecdote au sujet de Rav Chakh, puisse son mérite nous protéger. Il avait l'habitude de donner une fois par semaine, le mardi, un

---

15. Littéralement : cheminement de la discussion. Passage talmudique sur un sujet donné.

chiour kelali[16] à l'ensemble des étudiants de la *Yechiva*, cours qu'il préparait durant de longues heures tout au long de la semaine. Une fois, alors qu'il venait à peine de commencer à parler et n'était pas encore arrivé au vif du sujet, un des élèves souleva un problème. Après un bref instant, le Rav réalisa que celui-ci remettait en question toute la structure de son cours et, aussitôt, ferma ses livres pour prendre congé de ses disciples. Il s'empressa alors de rejoindre sa chambre d'étude afin de préparer un nouveau cours. Or, il va sans dire que lorsque le Saint béni soit-Il constate un tel effacement chez des érudits de cette envergure, au point qu'ils ne tiennent pas compte de la honte et avouent leur erreur en public, Il leur ouvre les portes de la sagesse et du discernement, leur permettant de mettre au jour de nouvelles et pénétrantes interprétations.

Il est intéressant de remarquer que ce lien intrinsèque entre effacement et renouveau est aussi celui qui s'articule entre les sections de Behar et de Be'houkotaï, puisque la première porte, à travers le mont Sinaï, le symbole de l'humilité, tandis que la seconde nous rappelle notre devoir de nous atteler à la tâche de l'étude de la Torah. La modestie et l'effacement apparaissent bien, là encore, comme la base sur laquelle repose le dynamisme de renouveau propre à la Torah.

Résumé

- Comment Moïse a-t-il pu écrire dans la Torah son extrême humilité, alors que cette transcription semble traduire l'inverse ? De même, comment Rabbi Chimon bar Yo'haï a-t-il pu s'octroyer le titre d'être d'élite et affirmer que son étude de la Torah détenait le pouvoir de sauver le monde de la Rigueur ?
- Moïse symbolise la Torah, qui est Vérité ; aussi tout ce qu'il y a écrit provient-il de cette source authentique, et non de l'orgueil. En écrivant qu'il était très modeste, il désirait nous enseigner que cette vertu constitue le moyen d'acquérir la Torah. L'affirmation de Rabbi Chimon provenait également de la Vérité de la Torah qu'il détenait.

16. Cours d'éthique au sujet variable, généralement donné de manière hebdomadaire par le *Roch Yechiva.*

- La Torah a le pouvoir d'élever l'homme, d'où l'assertion de Rabbi Chimon selon laquelle il pouvait être qualifié de *ben alia*, puisqu'il vouait sa vie à l'étude de celle-ci. De plus, il était conscient que la Torah qu'il détenait était apte à annuler tous les mauvais décrets, ne s'attribuant pas pour le moins du monde ce mérite à lui-même.
- La manière d'acquérir la Torah est de s'effacer devant elle, effacement qui donne en outre à l'homme le mérite de trouver de nouvelles interprétations.

Contempler l'image divine

« Je lui parle face à face, dans une claire apparition et sans énigmes ; c'est l'image de Dieu même qu'il contemple. »

(Nombres 12, 8)

Comment ce verset peut-il affirmer que Moïse voyait l'image du Saint béni soit-Il, alors que, comme nous le savons, Il n'a pas de corps ni d'image corporelle (Rambam, Yessodei haTorah 1, 7-8) ? Le texte ne doit vraisemblablement pas être lu à la lettre, mais dans un sens symbolique, l'intention étant ici de souligner que Moïse ressentait si profondément l'omniprésence divine – comme il est dit : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur » (Psaumes 16, 8) – que c'est comme s'il contemplait l'image du Créateur.

Notre maître Moïse percevait la réalité divine à tout moment et en tout lieu, en vertu du verset : « Toute la terre est pleine de Sa gloire » (Isaïe 6, 3). En réalité, plus l'homme renforce en lui la conscience de l'omniprésence divine, plus il progresse dans les niveaux de la crainte du Ciel (cf. Rama, Ora'h 'Haïm 1, 1) et mérite pleinement le titre de *ben Torah*[17]. En effet, sa vie entière est axée autour du principe « Sache devant Qui tu te tiens » (cf. Berakhot, 28b), et il

17. Lit. : fils de la Torah. Personne qui voue sa vie à l'observance et à l'étude de celle-ci.

veille avant tout à ce qu'elle soit conforme à la Torah et à la loi, afin de donner pleine satisfaction à son Créateur.

Il y a quelque temps, le Gaon et juste Rabbi Raphaël Israël de Sarcelles, que son mérite nous protège, nous a malheureusement quittés. Il était mon maître à l'époque où j'étudiais à la *Yechiva*, alors âgé de seize ans. Nous étudiions ensemble les lois de l'abattage rituel et de *teréfot*[18], les approfondissant jusqu'aux petites heures du matin afin de parvenir à une meilleure compréhension du sujet. Pour moi, Rav Israël était aussi un ami, au cœur largement ouvert. Pendant les vingt dernières années de sa vie, il a enduré de terribles souffrances, qui ont encore épuré son âme déjà noble. Je suis certain que maintenant qu'il a été appelé à rejoindre les sphères célestes, il est en mesure de contempler, à proprement parler, l'image de l'Eternel, et que, depuis sa place de choix auprès du Créateur, il jouit de l'éclat de Sa Présence. Car, toute sa vie durant, il a œuvré pour raffermir sa conscience de l'omniprésence divine, et il n'y a donc aucun doute que, dans le monde de la Vérité, il goûte d'autant plus aux délices de cette proximité, au niveau suprême décrit par le verset : « c'est l'image de Dieu même qu'il contemple ».

Je me souviens que mon père, puisse son mérite nous protéger, s'adressait souvent à moi en arabe, pour me demander, avec cette intonation qui lui était propre : « Ne crains-tu pas l'Eternel ? » En vérité, il nous incombe de procéder à un examen de conscience précis pour déterminer si nous avons réellement peur du Saint béni soit-Il et sentons Son image nous accompagner en tout lieu, ou si, à Dieu ne plaise, nous éprouvons plutôt de la crainte pour des objets vains et matériels. Par exemple, la majorité des hommes appréhendent la réaction de leur épouse s'ils rentrent en retard à la maison, alors qu'un retard à la prière ne les angoisse généralement pas. De nos jours, il n'existe malheureusement qu'une petite élite de personnes animées d'une authentique crainte de Dieu et qui redoutent, à chacun de leurs pas, de transgresser des interdits susceptibles d'irriter le Créateur.

La Guemara (Moèd Katan, 21b) rapporte que lorsque les fils de Rabbi Akiba moururent, le peuple entier quitta son foyer pour leur rendre les derniers

---

18. Lit. : « déchirées ». Ensemble des lois déterminant si l'animal abattu rituellement est apte ou non à la consommation.

hommages. Elle raconte qu'après qu'on eut déposé la dalle funéraire, Rabbi Akiba demanda qu'on lui apporte un banc, sur lequel il monta pour proclamer : « Même si j'ai dû enterrer deux fils, vous m'avez consolé par l'honneur que vous m'avez rendu. Et si c'était pour mon honneur personnel que vous vous étiez déplacés, il existe beaucoup d'autres personnes comme moi dans la rue. Mais, vous avez reconnu la dimension de la Torah divine que je porte en moi. » En d'autres termes, il était conscient que tous ceux qui s'étaient dérangés pour accompagner ses fils jusqu'à leur dernière demeure ne l'avaient pas fait par respect pour sa richesse – puisque nombre d'autres nantis n'avaient pas eu droit à une mobilisation générale – mais pour rendre honneur à la Torah qu'il incarnait, de par sa propre érudition et l'enseignement qu'il en avait dispensé au plus grand nombre.

Nous pouvons nous demander pourquoi ce grand maître demanda qu'on lui apporte précisément un banc, plutôt qu'une chaise ou une table. Quelle est donc la symbolique du banc, que ce choix semble vouloir nous communiquer ?

Le banc rappelle celui de la maison d'étude, sur lequel l'homme se voue à cette tâche. C'est justement la raison pour laquelle Rabbi Akiba fit amener un banc du lieu d'étude, afin que celui-ci atteste de son assiduité exceptionnelle à l'heure où il lui sert de siège pour étudier la Torah. D'ailleurs, de nombreux justes ont été enterrés dans un cercueil construit à partir du bois du banc et de la table qu'ils utilisaient de leur vivant pour étudier la Torah, de sorte que ce matériau vienne témoigner en leur faveur devant le tribunal céleste.

Il va sans dire que Rabbi Akiba était très modeste, aussi, quand bien même il aurait lui-même mérité de telles manifestations d'honneur, il les mit sur le seul compte de la Torah. Car il vivait avec le sentiment constant de l'omniprésence divine, et avait développé ce sens, cette capacité de contempler « l'image de Dieu même ». En outre, j'ai lu dans des ouvrages kabbalistiques (Chaar Haguilgoulim, introduction, 36) que Rabbi Akiba était la réincarnation de Moïse, lui-même personnification de l'humilité. Cette source de son âme lui avait donc transmis la modestie, qui lui permit d'affirmer que toute la foule présente à l'enterrement de ses fils ne s'était déplacée que pour rendre hommage à la Torah qu'il représentait. Quant à Moïse, qui se distinguait plus que tout homme par cette vertu, il l'avait lui-même tirée du

Très-Haut, figure de l'humilité par excellence, et ce, suite à l'habitude acquise, jour après jour, de contempler Son image.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (cf. Yoma, 86b) que Moïse commit des péchés mineurs qu'il corrigea de son vivant. Dans le détail de ces péchés, ils mentionnent notamment (Yalkout Chimoni, Deutéronome, 821) celui de la remarque qu'il formula à l'Eternel : « Depuis que (*ouméaz*) je me suis présenté à Pharaon pour parler en Ton Nom, le sort de ce peuple a empiré, bien loin que Tu aies sauvé Ton peuple ! » (Exode 5, 23) Lorsque le Saint béni soit-Il entendit ces reproches qui remettaient en question Ses voies, Il en tint rigueur à Son fidèle serviteur. Or, bien qu'Il ne lui exprimât pas Son mécontentement, Moïse, dans sa grandeur, réalisa l'inconvenance de ses mots, qu'il chercha à corriger. Ainsi, nos Sages soulignent qu'il le fit au moment où il entonna le cantique de la mer, au sujet duquel il est dit : « Alors (*az*) Moïse chanta » (Exode 15, 1), où ce nouveau *az* vint effectivement corriger le premier, déplacé.

Nous apprenons de cet épisode que quiconque prononce un cantique est absout. C'est ainsi que les enfants d'Israël, qui se joignirent à Moïse pour entonner le cantique de la mer, bénéficièrent également de l'expiation de leurs péchés (Yalkout Chimoni, Exode, 254).

Néanmoins, nous pouvons nous demander d'où les enfants d'Israël connaissaient les paroles de ce cantique, alors qu'il n'avait pas été composé à l'avance. Si l'on suppose qu'elles leur furent révélées par prophétie, la question se pose avec d'autant plus d'acuité : d'où détenaient-ils le mérite de prophétiser, avant même le don de la Torah ?

En fait, Moïse eut le mérite d'entonner ce cantique parce que, dans son extrême modestie, il désirait corriger ce qu'il avait endommagé, bien qu'il n'eût pas été puni pour ce léger péché. Son aspiration à se repentir s'explique par l'insigne privilège qu'il avait de contempler perpétuellement l'image de l'Eternel, privilège et proximité qui accrurent sa volonté de Le satisfaire pleinement. En plus du mérite personnel qu'il eut ainsi, Moïse apporta du mérite au plus grand nombre, puisque, grâce à lui, tout le peuple fut capable de prophétiser et d'entonner ce cantique au Créateur dans un état d'élévation tel qu'il percevait clairement Sa Présence.

Approfondissons encore cette idée en partant de l'exemple suivant. Si un Rav donne cours devant ses élèves et que l'un d'eux l'interrompt pour relever une erreur dans son raisonnement, il peut réagir de deux manières : soit sa fierté ne lui permettra pas de reconnaître son erreur et il essaiera de repousser cette objection par d'habiles arguments, soit il la reconnaîtra en public et remerciera cet élève de lui avoir fait remarquer qu'il faisait fausse route. Je suis certain que le Rav qui fait fi de son estime personnelle et revient sur son raisonnement erroné, a la chance, par cet effacement de soi, de donner du mérite aux autres, car son comportement remarquable fait bénéficier ses élèves d'une assistance divine particulière leur permettant d'appréhender le texte dans toute sa profondeur.

Or, c'est justement ce qui se passa entre Moïse et les enfants d'Israël : ce dirigeant spirituel reconnut son erreur, entonna le cantique de la mer, puis leur transmit un extraordinaire influx spirituel qui leur permit de prophétiser et de l'accompagner dans son cantique – bien qu'ils n'eussent pas encore reçu la Torah.

A une certaine occasion, une femme vint me voir pour me demander une bénédiction qui puisse la tirer d'un certain problème dont elle souffrait beaucoup. Je lui expliquai que si elle désirait que ma bénédiction agisse en sa faveur, elle devait absolument renoncer à une fâcheuse habitude qu'elle avait prise, parce que tant qu'elle persisterait dans cette voie, elle empêcherait ma bénédiction d'avoir l'effet escompté. Mais, cette femme resta obstinément sur ses positions et, bien qu'elle souffrît amèrement, elle refusa de modifier ses habitudes et de s'améliorer, son orgueil lui donnant le sentiment qu'elle était parfaite et n'avait rien à corriger.

En réalité, tout homme qui s'attelle à la tâche de l'étude de la Torah, a le loisir de contempler l'image de l'Eternel et de ressentir de près Sa Présence. Dans le même ordre d'idées, lorsque j'observe la carte de villes où ont résidé de grands justes, j'absorbe la sainteté qui les entoure. Ainsi, regarder Essaouira, Hébron ou certaines villes de Russie me communique d'emblée une sensation chaleureuse et particulière, comme si j'étais pénétré par le courant de sainteté des justes qui y ont habité. Pareillement, la Torah transmet à ceux qui l'étudient le sentiment élévateur traduit par le verset : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur » (Psaumes 16, 8).

Il m'arriva une fois de participer à un Chabbat bar-mitsva, célébré dans l'un des plus luxueux hôtels d'Israël. Le Chabbat se déroula dans une atmosphère très élévatrice, où le renforcement spirituel était agrémenté par le confort matériel. L'après-midi, tandis que je m'apprêtais à quitter ma chambre pour me joindre à la prière de *min'ha*, je fus surpris par un reptile se faufilant sous le lit où je venais juste de me reposer. Cette vision m'emplit de dégoût et de peur, car je n'apprécie pas trop ce genre de compagnons. La première pensée qui vint à mon esprit fut : « Ou moi, ou lui ». Puis, après que j'eus retrouvé mon calme suite à cet incident, je révélai à mon fidèle accompagnateur, Rav Moché Mirali, la réflexion qu'il avait suscitée en moi. Je venais en effet de comprendre le sens de l'avertissement de nos Sages : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). En effet, qui aurait un instant cru que dans cet hôtel où nous logions, équipé du mobilier le plus beau et le plus moderne et de la technologie la plus avancée, ait pu se cacher un tel reptile ? Sa présence en ce lieu semblait tout à fait incongrue ! Et pourtant, contre toute attente, voilà qu'il s'en trouvait un dans ma chambre, où il s'était tranquillement installé comme s'il y avait été l'invité d'honneur !

J'en retirai une édifiante leçon de morale. Un homme peut parfois vivre avec un sentiment d'autosatisfaction, pensant qu'il sert l'Eternel avec crainte et n'a rien à corriger. Il poursuit ainsi le cours de son existence, en faisant certes montre de méticulosité, mais en se laissant parfois aveugler par la sensation d'être dans la bonne voie et d'avoir déjà achevé sa tâche. Or, il s'agit là d'une grave erreur, car « tant que la bougie brûle, il est encore possible de réparer », et seul celui qui garde constamment à l'esprit l'image de l'Eternel est conscient qu'il a encore une distance non négligeable à parcourir pour parvenir au but ultime – l'acquisition des vertus divines, dans l'esprit du verset : « De même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux (...) » (Chabbat, 133b). Or, tout comme un reptile peut pénétrer dans la chambre du plus bel hôtel, le mauvais penchant peut parvenir à nous faire trébucher, seule la conscience de l'omniprésence divine étant en mesure de nous venir en aide et de nous transmettre la force d'âme nécessaire pour surmonter cet adversaire.

Dans la section de Terouma, nous lisons l'ordre du Saint béni soit-Il, adressé à Moïse, de construire l'arche sainte : « On fera une arche en bois de *chittim*, ayant deux coudées et demie de long, une coudée et demie de large, une coudée et demie de hauteur. Tu la revêtiras d'or pur, intérieurement et

extérieurement ; et tu l'entoureras d'une corniche d'or. » (Exode 25, 10-11) Nous pouvons nous interroger sur la nécessité qu'a vue l'Eternel de plaquer l'arche d'or, à l'intérieur et à l'extérieur, de l'entourer d'une corniche d'or et d'y déposer deux chérubins faits d'or pur, alors qu'elle était cachée à l'intérieur du Saint des saints et que personne ne pouvait donc admirer sa beauté, pas plus qu'il n'était possible de vérifier si les chérubins se faisaient face ou non. Quel était donc l'intérêt de cet ordre ?

L'importance que l'arche soit belle bien qu'elle demeurât cachée est porteuse d'un message pour nous : même lorsque nous nous trouvons dans notre foyer, à l'abri des regards, il nous incombe de nous conduire en conformité avec la Torah. Il doit être exclus de ne respecter les *mitsvot* qu'en public et de se permettre de les enfreindre quand personne ne nous regarde. A l'instar de l'arche, construite avec raffinement et revêtue d'or intérieurement comme extérieurement, en dépit de son isolement dans le Saint des saints et de la tenture qui séparait ce lieu du reste du sanctuaire, il incombe à l'homme de garder sans cesse à l'esprit l'image divine et d'y aligner sa conduite, y compris à huis clos.

A l'heure où les enfants d'Israël se tenaient au pied du mont Sinaï pour recevoir la Torah, il est affirmé qu'ils « virent les tonnerres » (Exode 20, 15). Ils se trouvaient à un niveau spirituel si élevé qu'ils n'étaient plus limités par leurs sens physiques, étant alors en mesure de voir des voix. Mais, que signifie ce concept ? Explicitons-le par les exemples suivants. Si l'un des enfants d'une famille nombreuse se met à pleurer la nuit, son père identifiera aussitôt duquel d'entre eux il s'agit. Par contre, l'homme n'est pas capable de distinguer le klaxon de sa voiture de celui d'autres véhicules, parce que ce son n'est qu'un signal sonore, dépourvu d'âme.

Nous en déduisons que lorsque l'homme est lié à son Créateur par des liens d'amour pour Sa Torah et qu'il veille, à chacun de ses pas, à respecter les *mitsvot*, la Torah lui transmet alors le pouvoir d'identifier les voix provenant des cieux, comme s'il lui était donné, littéralement, de contempler l'image divine.

Lors d'un de mes voyages vers l'Argentine, un Juif non religieux était assis près de moi et de mon accompagnateur. Au cours de notre vol, ce dernier s'engagea dans une discussion intéressante avec notre voisin. Lorsque vint

l'heure de la distribution des plateaux, nous sortîmes des sandwichs de nos sacs, alors que ce dernier accepta le repas non cachère qu'on lui servit. Lorsqu'il vit que nous l'observions manger les crustacés et autres horreurs qui le composaient, il eut un sourire en coin, nous expliquant qu'il était juif, mais pas pratiquant. Il pensait ainsi pouvoir justifier sa conduite. Or, s'il l'avait voulu, il aurait eu la possibilité de s'abstenir de consommer ces plats interdits, mais, du fait qu'il ne cherchait pas à cultiver sa conscience de l'omniprésence divine, il y devint insensible au point de n'éprouver aucune honte à agir ainsi. Après l'atterrissage, je m'approchai de lui pour lui dire : « Bien que tu ne te sois pas comporté convenablement, je te donne ma bénédiction pour tout le bien et la réussite. » L'homme, très surpris par mes paroles, pensa que je plaisantais et, au lieu d'être impressionné, continua sa route comme si de rien n'était.

En réalité, la poursuite de son itinéraire dépend de l'homme qui y chemine : persistera-t-il dans la voie erronée sur laquelle il s'est engagé, ou se soumettra-t-il à un examen de conscience pour chercher ce qu'il doit corriger ? Comme nous le savons, « l'étude mène à l'acte » (Kidouchin, 40b), aussi, seul celui qui ouvre un livre pour y apprendre quel est le droit chemin qu'il se doit d'emprunter, aura-t-il le mérite de le trouver. Afin d'y parvenir, rappelons aussi la nécessité de considérer perpétuellement l'image de l'Eternel, ce qui développera en nous un sixième sens, la vision de l'audible, à l'instar de nos ancêtres à l'heure du don de la Torah.

Résumé

- Comment peut-on affirmer, au sujet de Moïse : « c'est l'image de Dieu même qu'il contemple » ? Il ressentait si profondément l'omniprésence divine que c'était littéralement comme s'il voyait l'Eternel.

- Lorsque Rabbi Akiba dut enterrer ses fils, tous se déplacèrent pour participer aux funérailles. Il monta sur un banc et dit à la foule : « Je suis conscient que vous n'êtes pas venus pour m'honorer en tant que nanti, mais pour la Torah que je représente. » Cette affirmation témoigne la modestie de ce sage, qui était l'incarnation de Moïse, tandis que son message est renforcé par la symbolique du banc, qui rappelle la salle d'étude.

- Nos Sages affirment que Moïse commit un péché en disant : « Depuis que (*ouméaz*) je me suis présenté à Pharaon pour parler en Ton Nom, le sort de ce peuple a empiré », et qu'il le corrigea en entonnant le cantique de la mer, où il est dit : « Alors (*az*) Moïse chanta ». L'humilité qu'il témoigna en réparant un manquement qui ne lui avait pas été reproché, transmit au peuple le pouvoir de prophétiser, et ainsi, de se joindre à ce cantique.
- L'arche sainte était revêtue d'or à l'intérieur et à l'extérieur, entourée d'une corniche et parée de chérubins d'or pur, alors que personne ne pouvait en observer la beauté, ceci afin de nous enseigner notre devoir de servir authentiquement l'Eternel, en privé comme en public.

Annexes

Le candélabre : une élévation intérieure

« Parle à Aaron et dis-lui : "Quand tu disposeras les lampes, c'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière." »

(Nombres 8, 2)

L'expression : « Quand tu feras lever » (traduction littérale de *behaalotekha*) exprime l'élévation.

Dans le livre de l'Exode, il est écrit : « Ce candélabre […] sera fait tout d'une pièce » (25, 31). En d'autres termes, l'intérieur du bloc d'or du candélabre devait lui aussi être conçu pour l'allumage. Symboliquement, nous pouvons y lire notre devoir de nous élever, non pas uniquement en corrigeant nos actes, mais aussi en travaillant sur soi, en cherchant à parfaire notre intériorité.

Soulignons, à cet égard, que c'est Aaron qui fut choisi pour allumer le candélabre, lui qui œuvrait tant en faveur de la paix, sens de l'altruisme qui traduit une intériorité vouée au service divin. La Torah ne manque pas d'exprimer son éloge en insistant sur cette vertu : « Il te verra et se réjouira dans son cœur » (Exode 4, 14). Aaron n'éprouva effectivement pas de jalousie du fait que son jeune frère Moïse (ibid. 7, 7 ; Rachi 4, 10) fut choisi, plutôt que lui-même, pour diriger le peuple juif ; au contraire, il en fut même heureux. C'est pourquoi, c'est lui qui fut désigné pour allumer le candélabre, conçu d'un seul bloc même de l'intérieur, en récompense de l'élévation intérieure à laquelle il était parvenu.

Pessa'h chéni

« Et ces hommes lui dirent : "Nous sommes souillés par des cadavres humains ; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël ?" »

(Nombres 9, 7)

Ce verset rapporte que les hommes qui s'étaient rendus impurs suite au transport des ossements de Joseph depuis l'Egypte (cf. Soukka, 25a) s'adressèrent à Moïse pour lui exprimer leur profond regret de se trouver privés de la *mitsva* du sacrifice pascal, de toute la sanctification et de la proximité divine qui l'accompagnaient. Pourquoi, avancèrent-ils, ne pourraient-ils pas participer, comme le reste du peuple, à cette sublime *mitsva*, uniquement en raison de leur impureté. Nous pouvons nous demander sur quoi était fondé leur argument, alors qu'il existe un principe bien connu selon lequel « le moment opportun passé, le sacrifice n'est plus valable » (Berakhot, 26a ; Tossaphistes ad loc.). En effet, si l'on tient compte de cette loi, comment expliquer qu'ils désiraient malgré tout apporter le sacrifice pascal une fois que le moment où il devait l'être était déjà passé ?

Ces individus impurs avaient certes connaissance de ce principe, mais ils voulaient tenter leur chance, se disant que le Saint béni soit-Il leur accorderait peut-être un privilège en leur offrant l'opportunité d'apporter le sacrifice pascal plus tard. Car ils avaient voulu l'apporter à temps, mais avaient eu un empêchement, dont ils n'étaient guère responsables. Face à leur profonde volonté de se sanctifier et de s'élever à travers l'apport de ce sacrifice, l'Eternel approuva leur démarche, suite à laquelle Il mit en place une nouvelle loi en faveur de toutes les personnes se trouvant dans un état d'impureté à la date du quatorze Nissan : la possibilité d'apporter le sacrifice pascal un mois plus tard, soit Pessa'h *chéni* (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 271).

Ceci nous enseigne que l'homme doit toujours aspirer à s'attacher à la sainteté, et s'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ce but, le Créateur l'assistera et couronnera ses entreprises de succès, en vertu du

principe : « On conduit l'homme dans le chemin qu'il désire emprunter. » (Makot, 10b)

La Torah, un précieux cadeau

« Et ces hommes lui dirent : "Nous sommes souillés par des cadavres humains ; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël ?" »

(Nombres 9, 7)

Voilà qu'un groupe d'individus s'adresse à Moïse pour lui faire part de leur profond désappointement d'avoir manqué, en raison de leur état d'impureté, la *mitsva* du sacrifice pascal, d'une grande portée symbolique, et afin de savoir ce qu'ils devaient faire.

Nos Sages affirment (Soukka, 25a) que ces individus s'étaient rendus impurs par le transport des ossements de Joseph dont ils avaient la charge. Ce dernier avait effectivement ordonné à ses frères, peu avant son départ, d'emporter avec eux sa dépouille lorsqu'ils quitteraient l'Egypte afin de l'enterrer en Terre Sainte (cf. Genèse 50, 25). En marge du verset : « La mer vit et se mit à fuir » (Psaumes 114, 3), nos Sages (Rabbénou Be'hayei, Genèse 39, 12 ; Tan'houma, Vayéchev, 9) expliquent : « Pourquoi la mer recula-t-elle donc ? Parce qu'elle vit les ossements de Joseph. » Nous en déduisons que les enfants d'Israël se conformèrent bien aux instructions de ce dernier.

Face à la volonté intense de ces personnes impures d'apporter le sacrifice pascal, Moïse transmit leur déception au Saint béni soit-Il, qu'il interrogea au sujet de ce qu'elles devaient faire. Le Très-Haut approuva leur réaction et répondit à leur désir de s'élever par la mise en place d'une nouvelle loi, en l'occurrence une seconde opportunité d'accomplir cette *mitsva* un mois plus tard. Par conséquent, ces hommes méritèrent la formulation d'une nouvelle loi qui, jusqu'alors, demeurait inconnue de Moïse. Du fait qu'ils prirent

l'initiative de demander ce qu'il convenait de faire dans leur situation, en dépit du principe général établi à ce sujet, ils furent l'objet d'une permission spéciale et même de la généralisation d'une nouvelle loi relative à un tel cas – Pessa'h *chéni* (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 271) – car « Dieu passe par une personne méritante pour exécuter une action louable » (Chabbat, 32a).

Nous pouvons nous demander pourquoi seules les personnes devenues impures par le transport du cercueil de Joseph ont fait cette démarche auprès de Moïse, et non tous ceux qui étaient impurs pour d'autres motifs, qui représentaient vraisemblablement un certain pourcentage du peuple. De fait, ces premières n'étaient pas responsables de leur état d'impureté, mais avaient été contraintes de remplir l'ultime requête de Joseph. Leur situation correspondait donc à un cas de force majeure, d'où la légitimité de leur demande et l'intensité de leur désir de ne pas perdre une *mitsva* si sublime.

Il en ressort que la Torah a la dimension d'un précieux cadeau, donné par le Créateur à Ses enfants. Le sage, qui sait en apprécier la valeur, cherchera par tous les moyens à ne rien en perdre. Dans notre contexte, les hommes impurs à l'heure où le sacrifice pascal devait être apporté comprenaient la valeur suprême des *mitsvot*, aussi plutôt que de se considérer comme exempts en raison de leur empêchement, ils voulurent bénéficier de l'élévation spirituelle résultant de l'apport du sacrifice pascal, et cette aspiration à la spiritualité leur donna le mérite d'être à l'origine d'une nouvelle loi. Dans le même esprit, nous trouvons (Nombres Rabba 21, 10) que les filles de Celofhad, conscientes des qualités uniques de la Terre Sainte, ne voulurent pas renoncer à leur droit d'héritage (ibid. 21, 11), et leur requête auprès de Moïse à ce sujet leur valut également la mise en place d'une nouvelle loi (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 271).

On raconte que lorsque le Rambam était enfant, il n'avait pas particulièrement de plaisir à étudier la Torah, aussi son père lui avait-il enseigné le métier de cordonnier. C'est ainsi que, du matin au soir, il réparait des chaussures, jusqu'au jour où la flamme de la Torah s'alluma en lui ; dès lors, il refusa de perdre tout son temps à réparer des souliers. Si le Rambam n'avait pas eu cette prise de conscience, s'il n'avait pas voulu avoir une part dans ce cadeau qu'est la Torah, quelle perte pour notre peuple ! Ce n'est qu'après qu'il eut consacré toute son existence à la Torah que nous pouvons

estimer l'ampleur de la perte que nous avons évitée et, à l'inverse, quel cadeau de valeur ce grand Maître nous a légué.

La fête de Chavouot est surnommée « fête du don de la Torah » (cf. prière de la *Chemoné Esré*), où nous retrouvons la notion de cadeau. De même qu'on ne peut obliger quelqu'un à recevoir un cadeau, on ne peut l'obliger à accepter la Torah, et donc, seul celui qui la désire méritera-t-il de l'acquérir. Or, la Torah est plus précieuse que l'or et les perles, convoités par l'homme alors qu'ils ne l'accompagnent pas dans sa tombe. Combien plus devrait-il donc chérir la Torah qui, après cent vingt ans, l'escortera jusqu'au tribunal céleste, où elle intercédera en sa faveur, comme il est dit : « ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8), le terme vertu désignant toujours la Torah, surnommée ainsi (cf. Rachi, 'Houlin, 89a).

L'épreuve du désir

« Or, le ramas d'étrangers qui était parmi eux fut pris de convoitise ; et, à leur tour, les enfants d'Israël se remirent à pleurer et dirent : "Qui nous donnera de la viande à manger ? (…)" »

(Nombres 11, 4)

Le ramas d'étrangers qui s'était joint au peuple juif éprouva un désir si grand pour la viande que le Saint béni soit-Il finit par le satisfaire : Il fit voler des cailles depuis la mer et les lâcha sur le camp. Tous ceux des enfants d'Israël qui s'étaient associés à cette plainte et avaient réclamé de la viande assouvirent alors leur désir et, tandis qu'elle était encore entre leurs dents, leur âme les quitta, comme le souligne le verset : « La chair était encore entre leurs dents, elle n'était pas encore consommée, lorsque la colère du Seigneur éclata contre le peuple, et le Seigneur frappa le peuple d'une mortalité très considérable. » (ibid. 11, 33)

Nous pouvons nous demander comment les enfants d'Israël n'ont pas craint de manger ces cailles, alors qu'elles tombèrent de manière subite et

effrayante, comme il est écrit : « Il les fit tomber au milieu de leur camp » (Psaumes 78, 28). En outre, comme le précise le texte, « Moïse en fut contristé » (Nombres 11, 10), ils avaient constaté la désapprobation et la colère de leur maître, aussi, comment purent-ils malgré tout satisfaire leur désir de faire bonne chère ?

Avec l'aide de Dieu, nous allons en déduire un principe édifiant.

Lorsqu'un désir matériel s'éveille en l'homme, son mauvais penchant est si puissant qu'il ne parvient pas à considérer autre chose que ce qu'il convoite. Il ignore ainsi le grand danger qu'il encourt en satisfaisant son désir, et ferme les yeux sur la redoutable punition qui l'attend, en conséquence, dans la géhenne. Et pourtant, les souffrances de l'âme en ce lieu sont effroyables – celui qui veut en avoir un aperçu peut ouvrir l'ouvrage Réchit 'Hokhma (Chaar Hayira).

Un Juif d'Argentine vint un jour me voir pour me dire qu'il n'arrivait pas à dormir la nuit depuis qu'il avait lu ce livre, qui décrit la punition réservée à l'homme dans la géhenne. Il s'attendait à ce que je le rassure, en lui disant que le tableau était exagéré. Mais, je lui dis au contraire qu'il y avait effectivement lieu d'en avoir peur, tout en lui assurant l'authenticité absolue de ce qui était écrit.

J'ai lu l'histoire suivante dans l'un des livres écrits par les élèves du Ari, zal. Un maître et un élève étaient partis ensemble en bateau. Alors qu'ils se trouvaient au cœur de l'océan, une tempête s'annonça, pour bientôt briser le bateau et le faire sombrer. Le Rav fut emporté dans les fonds marins, tandis que l'élève réussit à s'accrocher à une branche, qu'il saisit de toutes ses forces, ce qui lui valut la vie sauve. Soudain, il aperçut le corps de son maître, déchiqueté par des crocodiles. Il fut choqué par ce spectacle, ne comprenant pas comment son maître avait pu mériter d'être puni par une mort si atroce. Plus tard, ce dernier lui vint en rêve pour le rassurer, lui expliquant que ces souffrances étaient venues sanctionner un vol qu'il avait une fois commis, mais qu'à présent, il se trouvait déjà dans le jardin d'Eden.

Or, combien les punitions de la géhenne pour nos péchés sont-elles encore plus redoutables ! Malheureusement, bien que l'homme en ait conscience au moment où s'éveille en lui une passion, celle-ci exerce une pression telle qu'elle lui fait perdre de vue le danger et le précipite vers l'objet de son désir.

C'est ce qui arriva ici aux enfants d'Israël : leur envie de manger de la viande était si puissante qu'ils ne parvinrent pas à envisager le considérable danger qu'ils allaient encourir suite à sa satisfaction, aussi bien dans ce monde que dans le monde à venir. Nous en déduisons le pouvoir phénoménal du désir, capable d'aveugler l'homme et de lui faire ignorer l'ampleur des dangers et de la punition.

La clé du salut

« Et l'Eternel dit à Moïse : "Est-ce que le bras de l'Eternel est trop court ? Tu verras bientôt si Ma parole s'accomplit devant toi ou non." »

(Nombres 11, 23)

Ce verset nous livre une idée formidable. Le terme bras a, plus ou moins un, la même valeur numérique que le Nom divin *Ya*.

Dans le livre d'Isaïe, il est dit : « Car avec *Ya*, l'Eternel a créé les mondes » (26, 4). Autrement dit, Dieu créa ce monde-ci et le monde à venir, respectivement avec les lettres *Hé* et *Youd* de Son Nom (Mena'hot, 29b). Par ailleurs, dans les ouvrages saints (Chaarei Kedoucha 2, 3), l'homme est considéré comme un microcosme, en cela qu'il détient en lui à la fois la dimension de ce monde et celle du monde futur (Genèse Rabba 14, 5). Son corps correspond en effet à la dimension de ce monde, alors que son âme répond à celle du monde à venir.

Outre cette dualité qui caractérise l'être humain, la Guemara souligne que l'homme correspond à la lettre *Youd* du Nom divin, et la femme à la lettre *Hé*, de sorte qu'ensemble, lorsqu'ils s'unissent et deviennent une seule chair, ils contribuent à la fusion du Nom de l'Eternel et méritent de faire de leur foyer un réceptacle de Sa Présence (cf. Sota, 17a). De même, lorsque l'homme unit son aspect corporel et sa dimension spirituelle, il soude le Nom divin *Ya*.

Il est écrit, par ailleurs : « Car la main est sur le trône (*kess*) de *Ya*, guerre à Amalec de par l'Eternel, de génération en génération ! » (Exode 17, 16) Nos

Sages déduisent (Yalkout Chimoni, Exode, 268) de la transcription incomplète du terme *kissé* – *kess* – que depuis qu'Amalec a combattu le Nom de l'Eternel, Son trône n'est plus complet. Or, la Torah est elle aussi surnommée (cf. Zohar I, 71b) *kissé* (litt. : siège), comme il est dit : « Car c'est là que sont établis les sièges de la justice, les sièges pour la famille de David. » (Psaumes 122, 5) Par ailleurs, la Torah est décrite comme octroyant « force et vigueur au peuple » (ibid. 68, 36), parce que, par son biais, le Nom divin est glorifié, comme l'indique le verset précédent : « Proclamez la puissance de Dieu » (ibid. 68, 35). Par conséquent, par le pouvoir de la Torah, appelée *kissé*, nous vainquons Amalec et réparons l'atteinte portée au Nom divin.

Dans notre verset introductif, il est dit : « Est-ce que le bras de l'Eternel est trop court ? » (Nombres 11, 23) Comme nous l'avons mentionné, la valeur numérique du terme bras est similaire à celle du Nom *Ya*. Ceci laisse entendre que lorsque l'homme lie son corps et son âme à la Torah, il apporte une réparation au Nom divin et mérite alors que, loin d'être trop court, le bras de l'Eternel le secoure dans la détresse. Cette idée se retrouve également en filigrane à travers le mot *yad*, composé de la lettre *Dalet*, dont la sonorité est proche du terme *délet*, signifiant porte. Autrement dit, la porte, la clé, qui garantit que le bras de l'Eternel ne se montrera pas trop court à notre égard, réside dans la réparation du Nom *Ya* à laquelle nous avons l'opportunité de contribuer par le biais de la Torah. Telle est l'allusion contenue dans le terme *yad* de l'expression « Est-ce que le bras (*yad*) de l'Eternel est trop court ? » Il nous incombe de nous atteler à la tâche de l'étude pour "ouvrir la porte" et réparer le Nom *Ya* ; le cas échéant, le *yad* se transformera en *Ya*.

C'est un événement vécu en Argentine qui m'a mené à la réflexion qui fait l'objet de ce chapitre. Il m'arriva une fois de m'y trouver le neuf Av, où je me joignis à la communauté de Chaarei Tsion. On me demanda de prier pour un jeune homme, atteint d'une maladie maligne, qui le faisait souffrir de tout son corps. Il en avait déjà tant enduré que les membres de sa famille me supplièrent de le bénir pour qu'il guérisse au plus vite. Ils m'accompagnèrent à leur domicile et, lorsque je pénétrai, leur modeste demeure me rappela celle de mon grand-père, le juste Rabbi 'Haïm Pinto, puisse son mérite nous protéger. Je ressentis alors de la joie, et compris aussitôt que ce foyer finirait par connaître le salut. Je m'empressai d'implorer l'Eternel, Le suppliant de bien vouloir améliorer le sort de cette famille vivant dans la simplicité, de

même qu'Il transformerait le deuil du neuf Av en un jour de joie. A la famille qui semblait plutôt sidérée face à mes espoirs, je répondis par la réflexion de Torah que nous venons de développer ici. Je conclus en leur soulignant que l'éveil d'en bas que nous suscitons par le biais de nos prières est à même d'engendrer un éveil d'en haut – le secours divin pour la guérison. Grâce à Dieu, c'est ce qui advint, puisque le Tout-Puissant accorda à ce jeune une guérison qui était presque une résurrection.

Par conséquent, le bras de l'Eternel n'est jamais trop court, mais nous n'avons le mérite de bénéficier de Son secours que lorsque nous œuvrons pour restaurer l'unité de Son Nom, par la Torah et la prière ; nous actionnons ainsi, depuis ce monde, un mécanisme tel que notre propre éveil provoque un éveil céleste se traduisant par notre salut.

La vertu de la modestie

« Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. »

(Nombres 12, 3)

Comme nous l'enseignent nos Maîtres (Mena'hot, 29b), le Saint béni soit-Il a créé l'univers avec les lettres *Hé* et *Youd* de Son Nom, ainsi que le laisse entendre le verset : « Car avec *Ya*, l'Eternel a créé les mondes » (Isaïe 26, 4). Or, non seulement les mondes furent, à la base, conçus avec les lettres du Nom divin, mais en plus, le Très-Haut y a fait résider Sa Présence.

Le fait que Dieu a déployé Sa Présence dans ce monde-ci, alors qu'il est empli d'impureté, semble a priori ne pas être digne de Lui. Pourquoi donc le Roi des rois a-t-Il malgré tout choisi de le faire ? Afin d'enseigner aux êtres humains les vertus de modestie et d'effacement de soi, et c'est d'ailleurs à partir de ce comportement divin qu'elle s'ancra en Moïse.

Nous en déduisons la prépondérance de la vertu de modestie. A cet égard, celle-ci est appelée *réchit*, commencement, de toutes les vertus (cf. Yalkout

Chimoni, Proverbes, 960), et elle constitue la racine à partir de laquelle nous pouvons réparer tous les vices, qui sont l'expression de l'écorce d'Amalec (cf. Zohar III, 160a). Or, Amalec, lui aussi surnommé *réchit* – comme il est dit : « Amalec était le premier (*réchit*) des peuples » (Nombres 24, 20) –, porta atteinte au Nom divin, comme le souligne le verset : « Car la main est sur le trône de *Ya*, guerre à Amalec de par l'Eternel, de génération en génération ! » (Exode 17, 16) Comme nous l'avons affirmé, la modestie est ce qui permet à la Présence divine de résider dans ce monde, à travers le Nom *Ya*, aussi, c'est cette expression la plus éloquente de la modestie qui apportera une réparation au Nom *Ya* endommagé par Amalec. Dès lors, notre verset : « Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre » prend tout son sens.

Section Chela'h-Lekha

L'orgueil expulse l'homme du monde

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Envoie toi-même des hommes pour explorer le pays de Canaan, que Je destine aux enfants d'Israël ; vous enverrez un homme respectivement par tribu paternelle, tous éminents parmi eux." »

(Nombres 13, 1-2)

Il est intéressant de noter que les initiales de l'expression *Chela'h lekha anachim* forment le mot *échel* (tente), tandis qu'à partir de ses lettres finales, on obtient le terme *'hakham* (sage). Mon fils, Rabbi Moché – qu'il jouisse d'une longue vie – m'a suggéré que ce dernier terme qui transparaît dans ce verset est une allusion à l'ordre divin, adressé à Moïse, d'envoyer des personnes sages et justes pour explorer la Terre Sainte.

A présent, tentons d'expliquer la notion de *échel* suggérée par notre verset. Comme nous allons le voir, nous la retrouvons au sujet de notre patriarche Abraham. Le Saint béni soit-Il s'était adressé à lui en des termes qui ressemblent à ceux employés ici à l'égard de Moïse : « Va pour toi » (Genèse 12, 1), expression commentée ainsi par Rachi : « pour ton profit et pour ton bien ». La suite du verset, « au pays que Je t'indiquerai », souligne le caractère inconnu de la destination et, subséquemment, la difficulté de l'épreuve à laquelle Abraham fut confronté et qu'il surmonta malgré tout (Rachi 12, 1 ; Genèse Rabba 39, 9). Arrivé en Terre Sainte, il la parcourut de long en large, entraîné par la joie d'accomplir la *mitsva* de s'y installer. Puis, il y planta une tente (Genèse 21, 33), qui lui servit d'assise à partir de laquelle il diffusa le

Nom divin dans le monde et rapprocha les hommes de leur Créateur (Rachi ad loc.).

Ceci nous enseigne que lorsque l'homme est animé d'un amour authentique pour son prochain et d'une volonté d'agir envers lui avec bienfaisance, il atteste son lien intime avec l'Eternel, agissant comme s'il était l'associé de Celui qui incarne la bonté par excellence (Chabbat, 133b ; Sota, 14a). En outre, un comportement empreint de bonté transmet à l'homme les forces nécessaires pour surmonter toutes les épreuves auxquelles il sera confronté, outre le plaisir personnel qu'il retirera de sa générosité d'âme. J'ajouterais que, du fait qu'Abraham avait déjà converti de nombreuses personnes à Haran, grâce à la vertu de bonté ancrée en lui, le Saint béni soit-Il lui ordonna de quitter cet endroit « pour son bien », car Il allait le conduire vers un pays où l'atmosphère ambiante assagit l'homme (Baba Batra, 158b) ; ce bain de sagesse renforcerait davantage la bonté innée du patriarche, ce qui lui permettrait de se lier d'autant plus à son Créateur.

Par conséquent, lorsque l'Eternel dit à Moïse d'envoyer des hommes pour explorer la Terre Sainte, Il désirait lui signifier, à travers le mot *échel* qui se lit en filigrane dans Son ordre, de choisir ceux en qui brûlait l'amour du bien, de sorte qu'ils ne subissent pas l'influence néfaste des méchants qu'ils y verraient et n'aient qu'un regard positif sur le pays, ne cherchant nullement à le dénigrer. L'éloge qu'ils feraient alors d'Israël encouragerait le peuple juif à y pénétrer, et lui permettrait de bénéficier de son atmosphère particulière qui rend l'homme sage. Ces bonnes paroles des explorateurs reviendraient ainsi à un acte de bienfaisance envers les enfants d'Israël, puisqu'ils pourraient rapidement profiter du climat assagissant de la Terre bénie.

A présent, il nous reste à éclaircir pourquoi tout ce projet a échoué, et comment les explorateurs, qui étaient des hommes sages et intrinsèquement bons, ont pu pécher en médisant de la Terre Sainte. Notre interrogation s'accroît si l'on se penche sur le rapport des explorateurs, qui était très loin de correspondre à la réalité, et sur le fait que leurs paroles s'apparentaient à de l'ingratitude. En effet, le Saint béni soit-Il avait agi miraculeusement à leur égard en leur raccourcissant le chemin (Tan'houma, Chela'h, 8) et en détournant l'attention des habitants, occupés à enterrer leurs morts (Sota, 35a), afin qu'ils ne les remarquent pas et ne leur déclarent pas la guerre. Il

semble évident que les explorateurs étaient conscients de ces miracles, opérés en leur faveur, et il est donc très difficile d'expliquer leurs critiques, réaction plutôt ingrate.

Mais d'autres interrogations se font jour à ce sujet. D'une part, comment expliquer que les explorateurs n'aient pas suivi Caleb lorsqu'ils l'ont vu se diriger vers les tombes des patriarches pour prier et solliciter l'assistance divine ? D'autre part, pourquoi n'ont-ils pas pris exemple sur Jacob qui, à l'instant où il arriva à Haran, se souvint qu'il n'avait pas prié à l'endroit où ses pères avaient prié et voulut alors retourner jusqu'à Jérusalem ('Houlin, 91b) ? Ce profond regret du patriarche et sa disposition à se sacrifier en faisant demi-tour pour parcourir cette longue route en sens inverse lui avaient valu un miracle : l'Eternel, soucieux d'épargner une telle peine au juste, avait déraciné le mont Moria de son emplacement pour le transférer, en le pliant, sous ses pieds, conformément au commentaire de Rachi (Genèse 28, 17) sur le verset : « Il atteignit l'endroit, y passa la nuit » (ibid. 28, 11). Aussi pourquoi les explorateurs n'ont-ils pas tiré leçon de ces événements en cherchant à se recueillir eux aussi sur les tombes des patriarches ? Enfin, comment expliquer qu'ils n'aient pas craint que Dieu les punisse pour leurs arrière-pensées et les livre entre les mains des géants ?

Je répondrais à ces questions par le principe suivant. Il suffit qu'un homme ait un quelconque parti pris dans une certaine affaire et qu'il ne soit pas prêt à renoncer à son ego, pour qu'il déchoie de son niveau et en vienne à pécher, et ce, aussi juste et bon qu'il puisse être. Ainsi, la Torah fait elle-même l'éloge des explorateurs, leur attribuant le titre d'« hommes » (Nombres 13, 3), tandis que nos Maîtres soulignent (Rachi ad loc. ; Tan'houma, Chela'h, 4) qu'ils étaient tous sages, justes et distingués, d'où nous déduisons qu'il n'y avait, au départ, pas de différence entre Caleb et Josué, d'une part, et les autres princes de tribu, de l'autre. Par conséquent, les explorateurs en sont venus à médire de la Terre Sainte et n'ont pas imité la conduite exemplaire de leurs ancêtres – celle de se recueillir sur les tombeaux des patriarches – du fait qu'ils éprouvèrent de l'orgueil d'avoir été choisis pour une mission si importante, celle de prospecter la Terre Sainte.

Plutôt que d'adopter une conduite modeste face au peuple juif, grâce auquel ils furent choisis comme chefs, les princes se sentirent supérieurs, conscients

qu'on leur confia cette mission en raison de leur piété et de leur bonté. Si l'on réfléchit, il s'agit là d'une grande erreur, et leur fierté était tout à fait déplacée, puisque tout l'honneur d'un roi dépend de manière inconditionnelle de ses sujets (Pirkei de Rabbi Eliezer, 3), un roi sans peuple n'en étant pas un. Aussi, les explorateurs auraient-ils dû considérer qu'on ne leur avait confié cette responsabilité qu'en tant que délégués des enfants d'Israël, sans lesquels ils n'y auraient pas eu droit (cf. Berakhot, 32a).

Or, la fierté qui s'infiltra dans leur cœur eut pour conséquence le regard négatif qu'ils portèrent sur la Terre Sainte, lui-même générateur de la médisance qu'ils prononcèrent. De même, c'est cet état d'esprit qui explique leur abstention à se recueillir sur les tombes des patriarches, car ils pensaient que ceci n'était pas digne d'eux. Dans cet esprit, en marge du verset : « Ils allèrent, ils vinrent » (Nombres 13, 26), nos Maîtres commentent (Rachi ad loc. ; Sota, 35a) qu'ils sont partis comme ils sont revenus : de même que leurs intentions étaient mauvaises à leur retour, de même l'avaient-elles été à leur départ. Car ces hommes, pourtant éminents, se laissèrent aveugler et corrompre par leur orgueil.

Comme nous le savons (cf. Sota, 5a), le Créateur ne supporte pas la proximité de l'arrogant. A présent, étant donné que la Terre Sainte est le lieu par excellence de la révélation de la Présence divine, les explorateurs, qui médirent sous l'influence de leur fierté, n'eurent pas le droit de s'y installer. De même, j'ai vu dans un ouvrage (Chla, Lekh-Lekha, Torah Or, 2) que le nom Canaan exprime l'idée de soumission (*hakhnaa*), et que les explorateurs, qui ne possédaient pas cette vertu et en vinrent alors à médire de la terre, ne méritèrent pas d'en hériter.

La déchéance de ces personnalités éminentes doit nous servir de leçon. En effet, il arrive parfois qu'un homme, conscient de son haut niveau de compréhension dans l'étude, pense ne pas avoir besoin d'écouter l'avis de son prochain sur un sujet donné et, a fortiori, de l'accepter. Mais, en réalité, il ne s'agit là que d'une ruse du mauvais penchant, qui cherche par tous les moyens à introduire de la fierté dans son cœur afin de le mener de faute en faute. De même, il existe des personnes qui se croient si sages qu'elles n'arrivent pas à écouter le cours d'un Rav ni à accepter la bénédiction et les conseils d'un juste. Or, le danger de succomber à un tel leurre est d'autant

plus grand que l'homme est haut placé, si bien qu'un Rav ou un dirigeant a de grandes chances de tomber dans le travers de la fierté et de se sentir infiniment supérieur aux membres de sa communauté. Bien loin de réaliser que ce sont ces derniers qui lui ont permis d'accéder à son rang, il pense qu'il leur est lui-même indispensable et qu'en l'absence de sa sagesse et de son érudition, ils n'auraient pu former de communauté.

De fait, le sentiment de fierté de ces princes de tribus ne reposait sur rien, puisque c'était Moïse, leur maître spirituel, qui les avait nommés à cette fonction, laquelle ne leur avait donc pas été léguée en héritage. Dans de telles conditions, ils auraient dû se montrer modestes et reconnaître leur véritable place avec humilité. Nos Maîtres soulignent à cet égard (Horayot, 10b) que les dirigeants du peuple doivent considérer leurs fonctions comme un joug auquel ils sont astreints, les contraignant à répondre aux besoins du peuple, plutôt que comme un titre honorifique duquel il y aurait lieu de s'enorgueillir.

Caleb, fils de Yefouné, ne faillit pas par l'orgueil, parce que lors de son pèlerinage à Hébron, il se souvint des trois patriarches qui, en dépit de leur sainteté et de leur grandeur en Torah, ne se sentaient pas supérieurs à leurs contemporains, mais restaient profondément modestes. Ainsi, Abraham qui, en tant que « père de nombreux peuples », aurait pu tomber dans ce travers, ouvrait au contraire sa maison à tous les passants, qu'il rapprochait de leur Créateur par le biais de son hospitalité légendaire. Quant à Isaac, il ne chercha pas à déclarer la guerre à Abimélekh, qui l'avait renvoyé de son territoire, mais conclut avec ce dernier une alliance de paix. Enfin, Jacob symbolise par son nom même l'idée de soumission, le talon (*akev*) étant le membre le plus bas du corps humain (Chem Michemouel, Exode, 683).

En outre, au moment où Caleb alla se recueillir sur les tombeaux des patriarches, il se rappela la destination finale de tout humain et prit conscience qu'« il n'est point de pouvoir contre le jour de la mort » (Ecclésiaste 8, 8) ; il réalisa alors combien l'orgueil est absurde. Aussitôt, il eut des pensées de contrition et supplia l'Eternel de le protéger du complot de ses pairs, par le mérite des patriarches.

L'auteur de l'ouvrage « Zer Hatsvi » (Chela'h, 224) demande pourquoi Caleb fut nommé ainsi. Il explique que, de même que le chien (*kélev*) avance avec assurance devant son maître et remue sa queue avec fierté comme si c'était

lui le chef, tout en prêtant néanmoins attention aux directives de son maître, conscient que c'est lui qui décide vers où il doit se diriger, de même, Caleb parvint à rester lucide. Bien que ses compagnons se fussent laissé aveugler par leur fierté, il garda, quant à lui, à l'esprit le fait qu'il n'était pas à la tête du peuple, mais plutôt Moïse et, par-dessus tout, le Saint béni soit-Il, dirigeant suprême du monde. Par contre, les autres explorateurs tombèrent dans le travers de la fierté, qui les troubla au point qu'ils désirèrent que les enfants d'Israël accordent plus de crédit à leur rapport alarmiste qu'aux éloges de Moïse sur la Terre Sainte.

C'est ainsi que le mauvais penchant procède : au départ, il incite l'homme à transgresser une *mitsva* mineure, puis une autre, également d'apparence secondaire, et ainsi de suite, pour finalement le mener à rejeter le joug divin (Chabbat, 105b ; Nida, 13b), que Dieu nous en préserve. Dans notre contexte, cet esprit rusé introduisit des pensées corruptrices dans le cœur des explorateurs. Il commença par leur faire miroiter leur piété qui, plutôt que les besoins du peuple, leur aurait valu leur désignation. Puis, il poursuivit en leur faisant croire qu'ils avaient déjà tant de mérites personnels qu'il ne leur était pas nécessaire de prier sur les tombes des patriarches, que le peuple juif ne se maintenait que grâce à eux et qu'ils n'avaient donc aucune raison de craindre les géants. Enfin, après les avoir souillés par toutes ces pensées, le mauvais penchant les entraîna à se rebeller contre Moïse, à désirer prendre sa place et à susciter le soulèvement général du peuple.

Or, les explorateurs savaient que, pour parvenir à ce dessein, il leur fallait médire de la Terre promise, puisque ceci entraînerait un mouvement collectif de révolte, remettant en question la direction de Moïse. Soulignons ici que ces hommes s'enfoncèrent tant dans le péché qu'ils n'hésitèrent pas à se rebeller contre l'Eternel Lui-même, si l'on s'en tient à l'interprétation de nos Sages du verset : « Nous ne pouvons marcher contre ce peuple, car il est plus fort que nous (*miménou*) » (Nombres 13, 31), selon laquelle ils ont dit cela contre le Très-Haut (Rachi ad loc. ; Sota, 35a) – le terme *mimémou* pouvant aussi signifier « que Lui ».

Combien le pouvoir de la fierté, capable d'expulser littéralement l'homme de ce monde et de mener à son anéantissement, est-il redoutable ! Ainsi, les explorateurs subirent une mort cruelle (ibid.), tandis que, par leur péché, ils

causèrent au peuple une errance de quarante ans dans le désert, au terme desquels toute cette génération mourut – seuls leurs descendants héritèrent du droit d'entrée en Terre Sainte. Si déjà ces grands cèdres furent atteints par un feu – celui de l'orgueil –, que dire de nous, modestes lichens ? Si l'on réfléchit, on réalisera que toutes ces larmes versées par les enfants d'Israël ne furent que la conséquence d'une légère déficience des explorateurs sur un point : ils ne travaillèrent pas suffisamment sur eux-mêmes pour réaliser que leur grandeur n'était pas due à leur mérite personnel, mais à celui du peuple, et c'est cette pensée erronée qui conduisit à leur déchéance et aboutit à leur fin tragique.

De nos jours, où le président d'une communauté est élu par ses membres, ce dernier doit perpétuellement garder à l'esprit que ce n'est pas son propre mérite qui lui a valu ce poste, mais celui de ses fidèles qui l'y ont désigné. Si, à Dieu ne plaise, un dirigeant attribue sa fonction et l'honneur qui l'accompagne à ses qualités personnelles, il se comporte à l'instar de Pharaon, qui connaissait la vérité mais mentait sciemment en disant : « Mon fleuve est à moi, c'est moi qui me le suis fait ! » (Ezéchiel 29, 3)

Résumé

- Les initiales de l'expression *chela'h lekha anachim* forment le mot *échel* (tente), et ses lettres finales, le terme *'hakham* (sage). L'Eternel signifiait ainsi à Moïse d'envoyer des hommes sages pour explorer la Terre Sainte. Quant à la notion de tente, elle rappelle celle plantée par Abraham dans ce pays où il se dirigea sur l'ordre divin, et au sein de laquelle il pratiquait l'hospitalité et rapprochait les hommes du Créateur. L'air assagissant de cette terre bénie raffermit davantage la bonté innée du patriarche. Le Saint béni soit-Il signifiait également à Moïse d'envoyer des hommes détenant cette vertu, de sorte qu'ils fassent un bon rapport de Canaan et suscitent le désir du peuple d'y pénétrer ; celui-ci y serait alors influencé par le climat stimulant et bénéficierait du mérite des patriarches.

- Toutefois, les événements se déroulèrent autrement : les explorateurs, hommes sages et de renom, médirent de la Terre Sainte, se montrèrent ingrats envers l'Eternel et ne prirent pas exemple de Caleb qui alla pèleriner sur les tombes des patriarches. Comment expliquer ces faits ?

- Les explorateurs commirent tous ces péchés à cause de l'orgueil. Ils furent fiers d'avoir été choisis comme chefs, attribuant ceci à leur propre mérite plutôt qu'à celui des enfants d'Israël. De même, ils pensaient qu'il n'était pas digne d'eux de se recueillir sur les tombes de leurs pères.
- Quant à Caleb, il se rendit sur ces tombeaux, se souvint de la modestie des patriarches, et en fut lui-même inspiré. Là, il prit aussi conscience du caractère inéluctable de la mort, et donc du ridicule que représente l'orgueil humain. Caleb portait bien son nom car, de même que le chien (*kélev*) avance devant son maître tout en tendant une oreille attentive à ses directives, de même, il remplit sa mission tout en gardant à l'esprit qu'il n'était que l'envoyé de Moïse et, par-dessus tout, de Dieu.
- Cette histoire illustre le célèbre principe « une transgression en entraîne une autre ». Car, telle est la méthode du mauvais penchant : il commence par faire trébucher l'homme par de légères transgressions, pour finalement le précipiter dans de profonds abîmes. Si déjà les explorateurs, hommes éminents, tombèrent dans ce travers, combien plus sommes-nous vulnérables !

Quand tout dépend de la volonté…

« Envoie toi-même des hommes pour explorer le pays de Canaan, que Je destine aux enfants d'Israël ; vous enverrez un homme respectivement par tribu paternelle, tous éminents parmi eux. »

(Nombres 13, 2)

Sur le mode allusif, nous pouvons remarquer que les lettres finales des mots *chela'h lekha* forment le mot *koa'h* (force, pouvoir), tandis que si on inverse l'ordre des lettres de *chela'h*, on obtient *'halach* (faible). Ces deux notions antithétiques nous livrent un précieux message. Le Saint béni soit-Il désirait signifier à Moïse qu'en envoyant des hommes prospecter la Terre

Sainte, il affaiblissait son pouvoir et celui du peuple. Tentons d'expliquer en quoi cette exploration était synonyme d'affaiblissement.

Lorsque les enfants d'Israël traversaient le désert, ils vivaient à un niveau surnaturel. En effet, conduits sur le mode du miracle, ils étaient perpétuellement entourés par les nuées de gloire, qui avaient la propriété d'absorber les flèches ennemies (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 233), ce qui les dispensait du combat. Aussi, en envoyant une délégation en reconnaissance du terrain à conquérir, ils se rabaissèrent au niveau de la nature, alors que l'Eternel avait prévu de leur faire hériter de la Terre promise de manière exclusivement miraculeuse (cf. Rachi, Deutéronome 1, 8). Mais la volonté qu'ils exprimèrent d'explorer le pays avant de le conquérir, comme le fait tout peuple avant de déclarer la guerre à un pays ennemi, prouva leur attachement indéniable à l'ordre naturel, ce qui modifia le projet divin initial et les contraignit à conquérir la terre à la manière de tous les humains.

D'où l'allusion qui se lit dans les mots *chela'h lekha* : l'exploration de la Terre Sainte revenait à un affaiblissement, puisqu'elle fit passer nos ancêtres d'une conduite miraculeuse à un vécu naturel.

Un autre épisode de la Torah illustre ce même principe. Il est rapporté que lorsque Joseph le juste demanda au maître échanson, auquel il avait interprété le rêve, de lui rendre ce bienfait en parlant de lui auprès de Pharaon, dans l'espoir qu'il le libère de prison, Dieu le punit en prolongeant sa détention de deux ans (Genèse Rabba 89, 3). Pourtant, quoi de plus logique, pour un prisonnier, de faire ce qui est en son pouvoir pour être libéré au plus vite ? Dans cette optique, la demande de Joseph au maître échanson semble correspondre à une démarche tout à fait justifiable, voire souhaitable de sa part, ce qui pose le problème de la punition par laquelle elle se solda.

Proposons l'explication suivante. Si l'on réfléchit, la suite d'événements qui marquèrent la vie de Joseph était d'ordre miraculeux. En effet, sa rivalité avec ses frères, qui entraîna ses ventes successives le faisant aboutir dans la geôle de Pharaon, où il trouva grâce aux yeux de son gouverneur, sont autant d'éléments qui attestent de la Providence divine particulière à l'origine de toute cette trame. De même, le fait qu'il avait oublié les enseignements de Torah appris de son père (Genèse Rabba 79, 5 ; 86, 5) et parvint malgré tout à surmonter les épreuves auxquelles il fut soumis prouve que sa vie dépassait

les lois de la nature. Joseph aurait donc dû prendre conscience du caractère miraculeux du cours de son existence et réagir en conséquence, en plaçant son entière confiance en Dieu qui, sans nul doute, le délivrerait de la cellule, sans qu'il ait besoin de faire le moindre effort. Aussi, la démarche à laquelle Joseph eut recours en sollicitant l'intervention du maître échanson, traduisit sa volonté, fût-elle inconsciente, de mener une vie répondant plus aux lois de la nature, ce qui explique la punition qu'elle engendra, puisqu'il remettait en quelque sorte en cause le choix divin de conduire son existence sur le mode du miracle.

Le livre de Samuel décrit les nombreux miracles qui caractérisaient les guerres menées par le roi David. Ainsi, il arriva une fois que des envoyés vinrent l'informer de l'intention imminente des Philistins de sortir en guerre contre le peuple juif. Il consulta aussitôt les *Ourim Vetoumim*[19] pour savoir s'il devait, ou non, se préparer au combat, et le Saint béni soit-Il lui ordonna de se tenir près des arbres et d'y attendre l'instant où il verrait les feuilles bouger : seulement alors, il devrait se lever de son embuscade pour combattre l'ennemi (Yalkout Chimoni, Samuel II, 142)

Le roi d'Israël se plia à l'ordre divin et, en dépit de l'avancée de plus en plus menaçante des Philistins et de la pression de ses soldats pour se lever contre eux, il resta sur place attendant le signe du ciel annoncé (ibid.). Le Midrach affirme que ce n'est qu'à l'ultime instant où un seul pas les séparait des armées adverses et que les fers de lance philistins faillirent toucher les hommes de David que les feuilles se mirent à bouger. Ces guerriers, menés par David, se levèrent alors contre la puissante et nombreuse armée philistine, qu'ils vainquirent.

Il en résulte que lorsque l'homme exprime à l'Eternel sa volonté d'être conduit sur le mode surnaturel, le Créateur lui accorde une protection et une assistance particulières, lui permettant de prendre le dessus sur ses ennemis sans avoir recours à des moyens naturels.

Suite au départ de Moïse de ce monde, Josué fut choisi pour le remplacer à la tête du peuple. En tant que dirigeant, il envoya des explorateurs en

---

19. Oracle obtenu à travers les pierres précieuses ornant le pectoral du grand prêtre.

reconnaissance, avant de se lancer dans la conquête de Jéricho. Nous pouvons nous demander pourquoi Josué prit une telle décision, alors qu'il connaissait les suites fâcheuses de l'exploration qui, quelque dizaines d'années plus tôt, avait été entreprise de la Terre Sainte. C'est que, Josué appréhendait que les enfants d'Israël, motivés par des mobiles impurs, ne lui présentent une telle requête ; aussi les précéda-t-il par son initiative d'envoyer des explorateurs, de sorte à calmer les esprits. En outre, il les choisit soigneusement, en désignant à cette fonction Phinéas (Nombres Rabba 16, 1), qui équivalait au prophète Elie (Pirkei de Rabbi Eliezer, 46), lui-même ayant la dimension d'un ange (Lévitique Rabba 1, 1), ainsi que Caleb (Nombres Rabba 16, 1), qui s'était déjà distingué dans ce rôle. En effet, lors de son exploration de la Terre Sainte, il ne se laissa pas influencer par le regard négatif de ses pairs ni par leur médisance – ce qui lui valut d'être désigné comme « Mon serviteur » (Nombres 14, 24). Le Très-Haut, qui décela la pureté d'intentions de Josué, lui accorda Son assistance, si bien que les murailles de Jéricho s'effondrèrent au seul son du cor (cf. Josué 6, 20), ce qui lui épargna le besoin de mener la guerre contre l'ennemi.

Par conséquent, celui qui emprunte la voie de l'Eternel bénéficie d'une réussite proprement miraculeuse.

Pour en revenir au sujet des explorateurs, une profonde question se fait jour. Moïse était conscient que cette mission de reconnaissance ne plaisait guère au Créateur. Par ailleurs, on ne peut nier le fait qu'il connaissait à l'avance son dénouement tragique, la preuve étant qu'il ajouta la lettre *Youd* au nom de Josué, lui assurant que l'Eternel (*Ya*) l'épargnerait du complot des explorateurs (Sota, 34b). Comment donc expliquer qu'il délégua des hommes pour remplir cette tâche ?

De fait, Moïse savait que telle était la volonté des enfants d'Israël, et il désirait leur enseigner une leçon, ainsi qu'à toutes les générations à venir : lorsqu'un homme ne se conforme pas aux directives du Créateur, il risque fort d'en pâtir. Car il n'existe pas d'échappatoire au projet divin, et quiconque veut jouer au plus fin avec l'Eternel, loin d'en retirer un quelconque intérêt, ne fait que se rendre coupable et mettre sa vie en danger. Moïse leur transmettait également un autre message : l'homme est responsable de ses actes et « on [le] mène dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). Par conséquent,

s'il démontre une volonté d'être conduit par une Providence surnaturelle, il le méritera – comme nous l'avons illustré plus haut. Par contre, s'il exprime une préférence à se restreindre aux lois de la nature, pensant pouvoir connaître ainsi le salut, le Saint béni soit-Il lui retirera Sa Providence et lui laissera le loisir de s'en sortir par ses propres moyens, mais bien souvent, il en fera alors les frais.

Résumé

- Les lettres finales de *chela'h lekha* forment le mot *koa'h*, et en inversant les lettres de *chela'h*, on obtient *'halach*. L'Eternel signifiait ainsi à Moïse qu'en permettant aux enfants d'Israël d'envoyer des explorateurs, il affaiblissait sa force et la leur, car cela revenait à renoncer au miracle et à se soumettre à l'ordre naturel.

- Lorsque Joseph sollicita l'intervention du maître échanson auprès de Pharaon, dans l'espoir d'être libéré de cellule, Dieu lui prolongea sa détention, car il aurait dû compter uniquement sur Son secours miraculeux, de même que, jusqu'à ce moment, il en avait bénéficié.

- Le roi David mérita que toutes ses guerres se déroulent sur le mode du miracle, parce qu'il démontra à l'Eternel sa volonté d'être conduit ainsi, en dépit des sacrifices et de la bravoure que cela exige.

- Josué envoya deux explorateurs avant de conquérir Jéricho, car il craignait que le peuple, animé de motifs impurs, ne lui en fasse la demande, et préféra donc le devancer. Le Créateur lui accorda alors un miracle avec l'effondrement des murailles de cette ville au son du cor.

- Pourquoi Moïse envoya-t-il des explorateurs, alors qu'il savait que cela déplaisait à Dieu ? Afin d'enseigner aux enfants d'Israël que celui qui se croit plus fin que le Très-Haut sort toujours perdant, et qu'« on mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter », celle du miracle ou de la nature.

La fierté, un obstacle dans le service divin

« Ils allèrent, ils vinrent vers Moïse, Aaron et toute la communauté des enfants d'Israël, dans le désert de Pharan, à Cadès. Ils rendirent compte à eux et à toute la communauté, leur montrèrent les fruits de la contrée. »

(Nombres 13, 26)

Explication de Rachi : « "Ils allèrent, ils vinrent" : pourquoi dire : "ils allèrent" ? Ils sont partis comme ils sont revenus. De même que leurs intentions étaient mauvaises à leur retour, de même l'avaient-elles été à leur départ. »

Il est difficile de comprendre comment les explorateurs, qui étaient de très grands justes (Nombres Rabba 16, 5), outre leur rôle de chefs de tribus (Nombres 13, 2-3), ont pu en venir à médire de la Terre Sainte. De plus, comment n'ont-ils pas craint de prononcer des propos diffamatoires au sujet de cette terre, sur laquelle ils avaient constaté tant de miracles ? Quant au commentaire de Rachi, il ne fait qu'accroître notre problématique, puisqu'il affirme que, dès le départ, avant même de voir quoi que ce fût de la Terre promise, ils avaient l'intention de la dénigrer. Comment donc concilier l'éloge que fait le texte de ces « hommes » (Nombres 13, 3), titre honorifique (Rachi ad loc.), avec les mauvais desseins qui les animait – décrier une terre décrite par l'Eternel comme bénie et pourvue de toutes les qualités ?

Enfin, nos Sages rapportent (Sota, 34b) qu'avant que les explorateurs ne partent en mission, Moïse convoqua Josué pour lui ajouter la lettre *Youd* à son nom, lui disant : « l'Eternel (*Ya*) t'épargnera du complot des explorateurs ». Nous en déduisons que le dirigeant du peuple juif était bien conscient des mauvaises intentions de ces derniers. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi ne les a-t-il pas empêchés de partir en reconnaissance ? Plus encore, s'il a ajouté une lettre du Nom divin à Josué en guise de protection, pourquoi ne l'a-t-il pas également fait à ses compagnons ? Qu'est-ce qui a valu à Josué ce mérite particulier ?

La Torah rapporte (Deutéronome 1, 22) que le peuple juif désirait envoyer des hommes prospecter la Terre Sainte, bien que le Saint béni soit-Il lui eût assuré que c'était un pays béni (Nombres Rabba 16, 7). Néanmoins, le Tout-Puissant n'a pas voulu les en empêcher, et leur a permis de choisir une délégation pour cette mission (ibid.), en vertu du principe selon lequel « on mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). Mais, en réalité, ces explorateurs n'étaient des justes qu'extérieurement, alors qu'au fond, ils étaient des mécréants, comme l'atteste le texte en soulignant qu'ils avaient, dès le départ, l'intention de médire. Le fait de voir ces princes de tribus, extérieurement semblables à de grands justes, proches du Créateur, mais foncièrement mauvais, tomber si bas, constituait une leçon pour les enfants d'Israël quant au redoutable pouvoir du mauvais penchant. Extrêmement rusé, il cherche par tous les moyens à faire tomber l'homme dans ses rets, et peut donner à quelqu'un l'apparence d'un juste, alors qu'il est en réalité mécréant.

Cependant, bien que Moïse eût connaissance des mauvaises intentions des explorateurs, il les laissa partir en mission, conscient que s'il les en avait empêchés, ils se seraient malgré tout rebellés contre l'Eternel, même sans raison, et leur punition aurait alors été bien plus importante encore que celle qui leur fut infligée. En outre, il désirait que le blâme de ces hommes soit rendu public et que le peuple entier réalise leur véritable valeur en constatant que, loin d'être d'éminentes personnalités, ils n'étaient que des hommes fiers, qui n'eurent pas honte de médire de la Terre Sainte.

Comme nous l'avons mentionné, Moïse ajouta la lettre *Youd* au nom de Josué, lui disant : « l'Eternel (*Ya*) t'épargnera du complot des explorateurs » (Sota, 34b). En effet, cette lettre *Youd* s'associera, dans le nom de Josué, à la lettre *Hé* de son nom pour former le Nom divin *Ya* (*Youd-Hé*). Or, *Ya* est de même valeur numérique que le terme *gaava*, signifiant orgueil, allusion transparente à la protection divine contre cet écueil, auquel se heurteront ses pairs et qui les fera déchoir jusqu'à médire de la Terre Sainte. En effet, c'est la fierté qui enfonça encore davantage les explorateurs dans leur impiété. Au lieu d'adopter, avec humilité, l'état d'esprit d'un chef, qui doit considérer qu'il a « une vermine posée sur son dos », ils cherchèrent à tirer honneur de leur fonction de prince. Aussi Moïse bénit-il Josué en lui souhaitant d'être pénétré par la gloire de Dieu – celle à laquelle se réfère le verset : « L'Eternel règne !

Il est revêtu de majesté » (Psaumes 93, 1) – et non par celle de ses compagnons, qui ne fera que les faire sombrer dans de profonds abîmes.

Il est cependant étonnant que Moïse n'ait pas craint l'influence nocive que les autres explorateurs, qui représentaient la majorité, auraient pu avoir sur Josué lors de leur mission commune. Vraisemblablement, il comptait sur l'ajout de la lettre *Youd* à son nom pour l'immuniser contre tout mal. De plus, il savait que s'il n'envoyait pas Josué en reconnaissance avec les autres, personne ne ferait de bon rapport de la Terre promise, ce qui susciterait une colère de Dieu telle qu'Il frapperait Ses enfants d'effroyables punitions, desquelles ils ne pourraient se relever. Les paroles positives et élogieuses que prononcerait Josué atténueraient la colère divine et réconcilieraient en quelque sorte l'Eternel avec ces derniers. Seul, Caleb n'aurait pas pu faire front aux autres explorateurs face au peuple, alors que Josué, en tant que disciple de Moïse, détenait un pouvoir d'influence bien plus grand. Enfin, Moïse était conscient que ce serait Josué qui guiderait plus tard le peuple juif et le ferait hériter de la Terre Sainte, et il désirait donc, par le biais de cette mission d'exploration, raffermir la force de ce dernier et sa capacité de renforcer le cœur du peuple, de le rassurer devant la peur naturelle de l'ennemi, installé sur la terre devant être conquise.

Il est intéressant de noter que la lettre *Youd* est la plus petite des lettres, symbolisant ainsi l'effacement et la soumission. En ajoutant précisément celle-ci au nom de Josué, Moïse lui signifiait que lorsque viendrait l'heure où il devrait le remplacer à ses fonctions, comme l'avaient prophétisé Eldad et Medad, et guider le peuple juif en Terre Sainte, il lui appartiendrait de se comporter suivant ces vertus, au point de se considérer comme le serviteur du peuple. Aux antipodes de cette modestie, la conduite des explorateurs, qui recherchaient les honneurs, était imprégnée d'arrogance.

Nos maîtres, de mémoire bénie, nous éclairent sur les motifs qui poussèrent les princes à médire de la Terre Sainte. Ils affirment ainsi (Zohar III, 158a) que ces derniers, conscients que la première *mitsva* prescrite aux enfants d'Israël à leur arrivée dans ce pays serait celle de nommer un roi – comme il est dit : « Tu pourras te donner un roi, celui dont l'Eternel, ton Dieu, approuvera le choix » (Deutéronome 17, 15 ; cf. Sanhédrin, 20a) –, appréhendèrent que leur honneur n'en pâtisse. Aussi s'appliquèrent-ils à discréditer la Terre bénie, par

la rumeur de géants installés dans ce pays, de sorte à semer la panique au sein du peuple et à le dissuader d'y pénétrer. De cette manière, ils pourraient, pensaient-ils, continuer à exercer leurs fonctions et à jouir de tous les honneurs qui en découlaient.

En outre, le fait que Moïse a ajouté une lettre du Nom divin à Josué peut être interprété comme une allusion, adressée aux autres explorateurs, à la connaissance qu'il avait des mauvaises intentions qui les animaient dès leur départ, dans l'espoir qu'ils reviennent sur celles-ci. C'est aussi pourquoi Moïse leur demanda de vérifier s'il y avait, ou non, des arbres (Nombres 13, 20) en Terre Sainte, c'est-à-dire des justes – comparés à des arbres de vie (Yalkout Chimoni, Nombres, 742) ; une fois qu'ils en constateraient l'absence, ils réaliseraient, espérait-il, que les nations du monde ne peuvent compter sur un tel mérite et sont donc militairement vulnérables. Aussi, Moïse cherchait-il à influencer positivement les explorateurs, à les faire revenir sur leurs pensées condamnables. D'ailleurs, il est rapporté (Nombres Rabba 16, 19) qu'au départ, Caleb avait dit à ses compagnons qu'il partageait leur point de vue, suite à quoi il les avait surpris par son désaveu.

Toutefois, si Moïse cherchait à influencer positivement les explorateurs, pourquoi ne leur a-t-il pas ajouté à eux aussi une lettre du Nom divin ? Car « on mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b) et, du fait que leur intention initiale était mauvaise, ils en vinrent à pécher. Josué refusa depuis le début de partager les desseins vicieux de ses pairs, et la bénédiction divine était donc en mesure d'agir en sa faveur, contrairement à ces derniers, dont l'intention de pécher était si forte qu'il n'aurait servi à rien de leur ajouter une lettre du Nom divin en guise de protection. De plus, Moïse craignait que la médisance des explorateurs, malgré l'ajout d'une lettre divine à leurs noms, n'augmente la gravité de leur péché au point qu'il ne pourrait être expié et serait sanctionné par une punition insoutenable. Cette seule possibilité qu'ils fautent dissuada Moïse de leur ajouter une lettre divine. Il était préférable, dussent-ils pécher, qu'ils n'entachent pas le Nom divin, faute encore plus condamnable, risquant de provoquer une colère de Dieu extrêmement redoutable. Dans le même esprit, on dit que « rien ne peut aller à l'encontre de la volonté » (Chem Michemouel 96, 675). Les explorateurs étaient animés d'une volonté si puissante de pécher que Moïse s'est abstenu

d'ajouter une lettre divine à leurs noms, de peur que, le cas échéant, la Rigueur ne s'accentue infiniment à leur encontre.

D'après certains (Ahavat Yonathan, Nombres 13, 2), le péché des explorateurs consistait en une mauvaise compréhension de la volonté divine. Ils préféraient, quant à eux, rester dans le désert et continuer à y jouir de la proximité de Dieu par le biais des miracles qui émaillaient leur quotidien, plutôt que de pénétrer en Terre promise. Or, ces hommes appartenaient à la « génération de la connaissance », telle qu'elle fut surnommée, ce qui alourdit l'accusation pesant sur eux, puisque, compte-tenu de leur niveau, ils auraient dû être à même de mieux percer la volonté du Créateur, selon laquelle Ses enfants devaient désormais prendre possession de la Terre Sainte – où ils feraient d'importantes acquisitions spirituelles, hors de leur portée dans le désert.

En outre, dans le désert, les enfants d'Israël bénéficiaient gratuitement de tout le bien, alors qu'une fois entrés dans le pays d'Israël, il leur faudrait fournir un travail sur eux-mêmes pour mériter de faire des acquis et s'élever spirituellement. Les explorateurs auraient donc dû comprendre que l'installation en Terre promise était, en cela, un but essentiel, comme le souligne le verset : « Un pays sur lequel veille l'Eternel, ton Dieu, et qui est constamment sous l'œil du Seigneur, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin. » (Deutéronome 11, 12) C'est aussi dans ce sens que le Zohar affirme : « La Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif ne forment qu'une entité » (II, 90b ; III, 4b). L'air stimulant de la Terre bénie (Baba Batra, 158b) est tel qu'on ne peut comparer l'étude de la Torah sur ce sol à celle effectuée ailleurs. Enfin, certaines *mitsvot* ne peuvent être exécutées en dehors de ses frontières, et le peuple juif en était donc privé lors de son séjour dans le désert.

Or, comme nous le savons, l'esclavage égyptien avait la dimension d'un « creuset de fer » (Deutéronome 4, 20 ; cf. Chaar Hakavanot, Pessa'h, 1) purificateur pour les enfants d'Israël qui, après toutes les souffrances endurées dans le pays le plus dépravé de l'époque, furent à même de recevoir la Torah et d'entrer en Terre Sainte. Telle était, en substance, la promesse formulée par le Saint béni soit-Il aux patriarches, en l'occurrence, l'assurance que les souffrances essuyées par leurs descendants se concluraient par

l'héritage de la Terre Sainte, où ils pourraient s'installer et étudier la Torah dans la sérénité. D'où la lourde accusation qui pesait sur les explorateurs, qui, de par leur appartenance à la génération de la connaissance, auraient dû mieux cerner la volonté divine et réaliser que le désert n'était qu'un lieu de passage – outre le fait qu'y règnent les puissances impures (Zohar II, 157a) –, alors que le pays d'Israël était le but, l'idéal à atteindre et à viser. Leur manque de clairvoyance et leur inaptitude à définir objectivement le projet divin, peuvent être expliqués par l'orgueil qui les habitait, qui prit le dessus sur leur sagesse et les brouilla. Puis, ils tombèrent dans le cercle vicieux d'« une transgression [qui] en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2), en vinrent à médire d'Israël et à se rebeller contre le Très-Haut, conformément à l'interprétation de nos Sages (Sota, 35a) du verset « Nous ne pouvons marcher contre ce peuple, car il est plus fort que nous (*miménou*) » (Nombres 13, 31), le terme *miménou* pouvant également signifier « que Lui ».

En réalité, la personnalité spécifique de Josué, qui s'exprima ici à travers son opposition à ses pairs, apparaît bien avant dans la Torah. Ainsi, il est rapporté (Exode 32, 17-18) que lorsque Moïse redescendit du ciel après avoir reçu la Torah, il interrogea son disciple au sujet des rires qu'il entendait, et celui-ci ne sut que répondre, pensant qu'il s'agissait de bruits de guerre et ignorant qu'ils trahissaient la légèreté. Les commentateurs (Rachi, Exode 24, 13) expliquent qu'après que Moïse fut monté dans les cieux, Josué planta sa tente au pied de la montagne, attendant avec impatience le retour de son maître. Il était totalement concentré sur cette attente, tant et si bien qu'il ne remarqua rien de ce qui se passait autour de lui et fut tout à fait inconscient de tout ce qui se tramait – la construction du veau d'or et l'exécution de Hour qui tenta de réprimander le peuple. Comment comprendre que les cris de réjouissance, poussés par les enfants d'Israël, ne parvinrent pas aux oreilles de Josué, alors que Moïse, qui était plus loin, les perçut aussitôt ?

De fait, Josué se différenciait, dans son essence la plus profonde, des autres explorateurs, et c'est ce qui explique ici sa volonté d'être le premier à mériter de voir Moïse à son retour des cieux, suite au don de la Torah. Ce désir brûlait en lui de manière si ardente qu'il s'était complètement déconnecté de la réalité qui l'entourait, pour se concentrer sur une seule chose : être prêt à accueillir son maître ainsi que la Torah. Du fait que la Torah était au centre de ses préoccupations, Josué eut l'insigne mérite d'être le successeur direct

de Moïse, comme il est dit : « Moïse reçut la Torah du Sinaï et la transmit à Josué » (Maximes de nos Pères 1, 1). Car, l'une des propriétés de la Torah est de se révéler à quiconque la recherche et s'y consacre (cf. Proverbes 2, 4-5 ; 8, 17). L'authenticité et la droiture de Josué, grâce auxquelles il ne se laissa pas influencer par son entourage, lui permirent d'échapper au péché du veau d'or, en vertu de la promesse du verset « Il veille sur les pas de Ses pieux » (Samuel I 2, 9).

Cependant, de crainte que son élève ne subisse la mauvaise influence de ses compagnons et perde, par là-même, toutes les qualités personnelles qu'il avait acquises, Moïse lui ajouta, en guise de protection, une lettre divine à son nom. Quant au reste des explorateurs, ils partirent en reconnaissance du pays sans se concentrer sur la *mitsva* de s'installer en Terre Sainte et sans avoir pour intention explicite d'exécuter, par leur mission, la volonté de l'Eternel, qui désirait remplir Sa promesse effectuée aux patriarches : « J'ai octroyé à ta race ce territoire » (Genèse 15, 18). Le Chla fait remarquer (Lekh-Lekha, Torah Or, 2) que le nom de Canaan donné à la Terre promise exprime la soumission (*hakhnaa*). J'ajouterais que seul celui qui se rabaisse et courbe l'échine, a le mérite d'hériter ce pays. Aussi les explorateurs, qui se laissèrent dominer par l'orgueil, ne parvinrent-ils pas à discerner la volonté divine, ce qui les fit trébucher de plus en plus bas, jusqu'à ce qu'ils se voient refuser le droit d'entrer en Terre Sainte.

Penchons-nous à présent sur la personnalité de Caleb, explorateur qui, comme Josué, ne se laissa pas influencer par ses compagnons. La Torah met en exergue sa spécificité : « Pour Mon serviteur Caleb, attendu qu'il a été animé d'un esprit différent » (Nombres 14, 24). Si l'on réfléchit, le pèlerinage de Caleb sur les tombeaux des patriarches, qui visait à échapper au complot de ses pairs, aurait pu être interprété comme une volonté, de sa part, d'encourager l'entrée du peuple juif en Terre promise, de sorte qu'il puisse, en tant que membre de la tribu de Juda, y être nommé roi. Par conséquent, la Torah atteste par le verset précité qu'il était animé d'une motivation tout autre et que, loin d'être habité par des mobiles personnels, c'était l'honneur divin qui lui importait – ce pour quoi il ne vit que les qualités de cette Terre bénie. Quelques versets plus haut, il est dit : « Caleb fit taire le peuple soulevé contre Moïse » (Nombres 13, 30), ce qui prouve qu'il n'aspirait qu'à être le fidèle serviteur de Moïse et à se soumettre à ses directives, humilité grâce à

laquelle il eut des pensées de contrition et qui lui permit de s'armer contre les desseins néfastes de ses pairs, bien qu'il ne lui fût pas ajouté de lettre divine à son nom.

Nous pouvons nous demander comment Caleb a eu l'idée de se recueillir sur les tombeaux des patriarches pour échapper au complot des explorateurs, et d'où il a puisé la force de se séparer de ces derniers pour se diriger vers Hébron. Expliquons-le en nous appuyant sur un enseignement de nos Sages : « Ne dis pas : "quand je serai libre (*éfené*) j'étudierai", de crainte de ne pouvoir te libérer. » (Maximes de nos Pères 2, 4) Il est à noter que le père de Caleb se nommait Yefouné, nom qui s'apparente au verbe hébraïque signifiant se libérer ; ce nom inspira Caleb, qui comprit l'importance de ne pas se détourner (*lifnot* – verbe formé à partir du même radical), fût-ce un seul instant, de la Torah, de peur de tomber sous l'influence néfaste de ses pairs. Or, il apprit cette ligne de conduite de Josué qui, lorsqu'il attendait le retour de son maître Moïse monté dans les cieux, s'était voué à l'étude au point qu'il ignorait totalement la construction du veau d'or et le meurtre de Hour. Par conséquent, ce sont à la fois son père, Yefouné, et son compagnon, Josué, qui raffermirent en Caleb la volonté de se consacrer à la Torah ; puis, une fois cet éveil opéré en lui, il bénéficia de l'aide du Ciel qui lui transmit la force de quitter les autres explorateurs pour se recueillir sur les tombes des patriarches. Or, prier en ce lieu épargna Caleb du péché, car il y puisa la force spirituelle de ses nobles ancêtres, qui s'étaient, toute leur vie durant, voués à l'étude de la Torah, sans se soucier de leurs besoins personnels, leur unique préoccupation étant de combler la volonté divine.

Sur le mode allusif, le nom de Caleb renferme également cette idée. En effet, on peut le décomposer en *Kaf-Beth* d'une part, allusion aux vingt-deux lettres de l'alphabet hébraïque, et donc de la Torah, et *Lamed* de l'autre, initiale du terme *limoud*, signifiant l'étude. Par ailleurs, le nom Caleb équivaut numériquement à deux fois le Nom divin, ce qui souligne combien l'étude de la Torah, à laquelle il se consacra, lui tint lieu de mérite et lui octroya une protection divine particulière l'épargnant du complot des explorateurs. De même, le mot *roua'h* du verset : « Pour Mon serviteur Caleb, attendu qu'il a été animé d'un esprit (*roua'h*) différent » (Nombres 14, 24) peut être interprété comme une évocation de l'âme de son père, Yefouné, qui l'a aidé à ne pas se

détourner (*lifnot*) de l'étude de la Torah et de la satisfaction de la volonté divine – deux notions qui transparaissent dans le nom de Caleb.

Ce chapitre nous livre un enseignement édifiant. Il se peut qu'un homme ait acquis un très haut niveau en Torah, mais que son entière attention n'y soit pas focalisée et qu'il vive alors dans le mensonge. C'est par exemple le cas de celui qui est à la fois intéressé par son étude de la Torah et par le monde matériel, qui se soucie en même temps de l'honneur du Créateur et de la Torah, et de son honneur personnel, le second prenant parfois même le pas sur le premier. Or, il arrive souvent que nous tombions dans un tel leurre et que l'Eternel nous envoie un signe du ciel pour nous permettre d'en prendre conscience. Mais, malheureusement, nos yeux restent fermés, à cause de notre subjectivité. Puissions-nous avoir le mérite de nous vouer exclusivement à l'étude de la Torah et de n'aspirer qu'à satisfaire la volonté divine, au prix d'une soumission et d'un effacement de notre ego absolus !

Résumé

- Comment expliquer que ces hommes éminents qu'étaient les explorateurs en soient venus à médire de la Terre Sainte et, plus encore, qu'ils aient dès le départ eu une telle intention ? Si Moïse ajouta une lettre du Nom divin à Josué pour l'épargner de ce complot, pourquoi n'a-t-il pas plutôt empêché ses compagnons de partir en reconnaissance, ou prévenu ce complot par un tel ajout à leurs noms ?

- « On mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » : les explorateurs étaient, dès le début, animés de mauvaises intentions, car ils cherchaient à être honorés par le peuple. Conscients que la première *mitsva* prescrite en Terre Sainte serait de nommer un roi, ils voulurent éviter l'installation dans ce pays, de sorte à pouvoir garder leurs fonctions de princes ; d'où leur rapport catastrophique visant à en dissuader le peuple. Si Moïse les avait empêchés de partir en exploration, ils se seraient néanmoins révoltés contre Dieu, même en l'absence de tout motif, ce qui aurait alourdi la gravité de leur péché et leur punition.

- Moïse ajouta un *Youd* au nom de Josué, de sorte qu'avec le *Hé* de son nom, soit formé le Nom divin *Ya*, qui lui servirait de protection contre la fierté –

gaava, de même valeur numérique – de ses compagnons. Ainsi, il ne serait habité que par la gloire divine.

- Comment expliquer que Moïse n'ait pas craint d'envoyer Josué en mission avec les autres explorateurs, alors qu'il risquait de subir leur influence ? Il savait que la lettre divine ajoutée à son nom le protégerait. En outre, si personne n'avait dit de bien sur la Terre promise, la colère divine aurait été infiniment plus redoutable. Enfin, Josué sera appelé à être le guide des enfants d'Israël lors de leur conquête de la Terre Sainte, et le fait qu'il en parle positivement lui fera gagner leur confiance et leur docilité à le suivre.
- L'ajout d'un *Youd*, la plus petite des lettres, au nom de Josué, visait à lui signifier son obligation, comme celle de tout dirigeant, de rester modeste vis-à-vis du peuple. Moïse s'abstint d'accoler une lettre divine aux noms des autres explorateurs, car leur volonté de pécher était si intense qu'elle risquait de s'exprimer envers et contre tout, et le cas échéant, leur transgression aurait été bien plus grave.
- Certains expliquent que le péché des explorateurs consistait en une mauvaise évaluation de la volonté divine ; ils ne comprirent pas que le désert n'était qu'un lieu de passage, tandis que la Terre Sainte était le but à atteindre, un pays béni par une Providence constante, un air stimulant et des *mitsvot* propres. C'est l'arrogance qui les aveugla ainsi et qui finit par entraîner leur révolte contre l'Eternel.
- La Torah atteste que Caleb était « animé d'un esprit (*roua'h*) différent ». Il ne cherchait pas à échapper au complot de ses pairs dans l'espoir d'être nommé roi en Terre promise, mais afin d'honorer l'Eternel, but de son pèlerinage sur les tombeaux des patriarches. Il eut le mérite de se recueillir en ce lieu grâce à son père, Yefouné, qui lui avait légué la force de ne pas se détourner (*lifnot*) de l'étude, et grâce à Josué, qui lui avait appris à concentrer tous ses intérêts sur la Torah en dépit de ce qui se passe alentour. De plus, le nom Caleb peut se décomposer en *Kaf-Beth*, en allusion aux vingt-deux lettres de la Torah, et *Lamed*, initiale de *limoud*, l'étude, et il équivaut numériquement à deux fois le Nom divin : le mérite de la Torah valut à Caleb une protection divine particulière.

L'aspect déterminant de l'intention première

« Mais les hommes qui étaient partis avec lui dirent : "Nous ne pouvons marcher contre ce peuple, car il est plus fort que nous." »

(Nombres 13, 31)

Explication de Rachi : « Car il est plus fort que nous (*miménou*) : si l'on peut s'exprimer ainsi, ils ont dit cela contre le Très-Haut » – *miménou* pouvant aussi signifier que Lui.

Voilà que le Saint béni soit-Il est sur le point de faire entrer Son peuple de prédilection en Terre Sainte, pays où ruissellent le lait et le miel et qui jouit d'une Providence divine « depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin » (Deutéronome 11, 12). Comme nous le savons, les vertus du Créateur répondent toutes à Son essence, qui est la bonté, aussi Son unique désir est-il de dispenser le bien à l'homme (cf. Ram'hal, Daat Tevounot, 18). Même à l'heure où Il peut nous sembler agir durement à notre égard, il n'en est rien, car ce "coup" n'est qu'un moyen visant à nous réveiller et nous ramener à Lui (ibid., 142).

A l'inverse, il arrive souvent que des choses nous semblent bonnes ou utiles, tandis qu'avec le temps, nous découvrons qu'elles ne le sont pas tant que cela, pouvant même s'avérer carrément nuisibles. Pour exprimer cette vérité, on a pris l'habitude de parler de « richesse amassée pour le malheur de celui qui la possède » (Ecclésiaste 5, 12). Autrement dit, loin de faire le bonheur de l'homme, l'argent ne lui apporte que dommages et malheurs.

Comme nous l'avons souligné, l'Eternel ne cherche qu'à prodiguer le bien à Ses créatures. Aussi, du moment qu'Il avait attesté que Canaan était une terre bénie de tous les points de vue, quel sens y avait-il à envoyer les explorateurs en reconnaissance pour le vérifier ? A priori, le fait même de vouloir prospecter le pays contenait un germe d'hérésie et de remise en question des paroles divines. D'ailleurs, c'est ainsi que se conclut ce périple, puisqu'ils

finirent par affirmer que les habitants de cette terre étaient plus forts que le Créateur (Sota, 35a) – à Dieu ne plaise.

Or, bien que de tels propos fussent totalement inconcevables, les enfants d'Israël se laissèrent duper et y accordèrent crédit, au point de se trouver eux-mêmes entraînés par ce courant de révolte. Ceci illustre l'étendue du pouvoir de la médisance, capable d'aveugler même les sages et de les induire en erreur.

Comment donc les explorateurs, princes de tribus (Nombres 13, 2-3) et hommes dignes de considération (Rachi ad loc.), ont-ils pu commettre le si grave péché de médisance et avoir l'audace de se soulever contre l'Eternel ?

En réalité, les explorateurs commirent, dès le départ, une erreur en exprimant la volonté d'explorer le pays, alors que le Saint béni soit-Il en avait déjà assuré la qualité. Or, cette erreur était elle-même le fruit d'un mobile initial condamnable – la recherche d'honneurs. En effet, ils étaient conscients que la première *mitsva* prescrite aux enfants d'Israël à leur arrivée en Terre Sainte serait de nommer un roi (Deutéronome 17, 15 ; Sanhédrin, 20b) et, craignant de se voir alors déchus de leurs fonctions de princes et de la gloire qui en découlait, ils voulurent explorer le pays afin de le dénigrer (Zohar III, 158a). Il semble clair qu'à cette étape, ils n'avaient nulle intention de se rebeller contre Dieu, mais « une transgression en entraîn[ant] une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2), ils glissèrent de la recherche des honneurs à la médisance, puis de la médisance à l'hérésie, s'enfonçant encore davantage dans le péché.

Nous en déduisons l'importance de faire précéder tout acte d'une bonne pensée. Car, lorsqu'un homme agit suite à une mauvaise pensée, il est certain que cela ne pourra que se terminer mal. Tel est le sens du verset de l'hymne que nous entonnons à l'entrée du Chabbat : « l'acte final [est inscrit] dans la pensée initiale » (*Lekha Dodi*). En d'autres termes, tout acte est le fruit de la pensée qui l'a généré. Si cette pensée première est positive, on peut être assuré que l'acte sur lequel elle découle le sera également ; par contre, dans le cas contraire, l'acte ne pourra, à l'image de la pensée qui l'a précédé, qu'être mauvais.

Par conséquent, l'homme prendra l'habitude de bien réfléchir avant d'agir. Au moment où il a l'intention d'entreprendre une action, il évaluera la pureté

de ses intentions et vérifiera si des motivations personnelles, comme la recherche d'honneurs ou d'argent, ne s'y sont pas mêlées.

Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il doit prendre une série de décisions, qui vont elles-mêmes découler sur une série d'actes ; il lui incombe alors de s'assurer de manière très minutieuse de sa pureté d'intentions et de la nature de sa décision, de sorte qu'une souillure à la base n'entraîne pas dans son sillage de nombreuses erreurs. Car, comme nous l'avons dit, du moment que l'intention première provient d'une pensée erronée – c'est-à-dire corrompue –, elle ne peut qu'engendrer des actes condamnables.

Il arriva une fois que deux jeunes gens viennent me voir pour me faire part de leur intention de se marier. Lorsque je demandai au garçon s'il était juif, il rougit et me répondit par la négative. La jeune fille, qui avait entendu notre échange, en resta interdite. Jusqu'alors, elle était certaine que son ami était juif, l'idée qu'il ne le soit pas ne lui ayant même pas effleuré l'esprit. Je lui demandai alors pourquoi elle était si sûre qu'il était juif, et elle me répondit qu'elle l'avait rencontré à un cours de Torah, et que sa participation semblait attester de façon certaine son appartenance à notre peuple.

Il en ressort que la pensée première qu'eut cette jeune fille au sujet de ce garçon, en l'occurrence qu'il était juif, du fait qu'elle était fausse, l'a par la suite aveuglée au point qu'elle n'a même pas pensé à vérifier sa judaïté. Si elle avait mieux réfléchi, elle n'aurait pas été induite en erreur par cette pensée initiale et aurait coupé tout contact avec ce jeune homme, au lieu de le maintenir et d'en arriver à une telle proximité qu'elle désira l'épouser.

Or, l'épisode des explorateurs répond au même principe. Du fait que leur intention première de prospecter la Terre Sainte était blâmable à la base, toute leur mission se fit selon cette approche condamnable, ce qui les précipita de plus en plus bas, pour finalement aboutir à un désastre à l'échelle nationale.

Soulignons ici que le pays d'Israël est le seul à être nommé *érets*, comme il apparaît dans l'ordre divin adressé à Abraham : « Eloigne-toi (…) et va au pays (*érets*) que Je t'indiquerai » (Genèse 12, 1). Par contre, nous ne trouvons pas que l'Angleterre, la France, le Maroc, le Brésil ou d'autres pays soient désignés par ce terme, l'habitude étant de s'y référer directement par le nom de leur état. En hébreu, le mot *érets* exprime la considération propre à la Terre

promise, léguée au peuple élu. Je me souviens qu'au Maroc, nous avions l'habitude d'utiliser le seul mot *érets* pour désigner Israël, car ce terme comprend en lui toute la sainteté et la bénédiction qui sont l'apanage de ce sol sacré.

La différence capitale entre Israël et les autres pays réside dans notre approche. Alors que ces derniers sont évalués en fonction de leur superficie, la fertilité de leurs terres, leurs gisements, leur force militaire et autres critères superficiels, la Terre Sainte est considérée selon un point de vue beaucoup plus profond, qui prend en compte sa sainteté spécifique. Essentiellement spirituelle, nature qui l'oppose fondamentalement aux autres pays (cf. Sefat Emet, Lévitique, Pessa'h, 636), elle ne peut être perçue que par le regard (ibid. Nombres, Chela'h, 657). Telle fut justement l'erreur des explorateurs : lorsqu'ils virent la grandeur démesurée des fruits du pays, ils crurent que c'était une preuve de son imperfection, plutôt que de l'interpréter comme une bénédiction. Néanmoins, s'ils étaient partis avec de bonnes intentions, en gardant à l'esprit que le pays de Canaan était précisément loué pour la qualité de ses fruits, leur regard aurait été tout à fait différent, et il se peut même qu'ils l'eussent vanté devant le peuple pour ces mêmes fruits.

Résumé

- Comment expliquer que les explorateurs aient voulu partir en reconnaissance de la Terre Sainte, alors que l'Eternel leur en avait déjà vanté les qualités? De plus, comment comprendre qu'ils aient déchu au point de se soulever contre Lui ?
- Tout dépend de la pensée initiale de l'homme. Les explorateurs partirent en mission, habités par une pensée impure, celle de médire du pays pour entraver l'installation au peuple juif, de peur de se trouver déchus de leurs fonctions de princes, suite à la nomination d'un roi sur cette terre. Cette pensée corrompue à la base entraîna une série d'actes corrompus, une transgression en entraînant une autre.
- « L'acte final [est inscrit] dans la pensée initiale », aussi celui qui désire être

sûr d'aboutir à un bon résultat veillera-t-il à la pureté d'intentions qui précède son acte, en particulier s'il s'agit d'une pensée génératrice d'une série d'actes.

La gravité de la médisance

« Et ils décrièrent le pays qu'ils avaient exploré, en disant aux enfants d'Israël : "Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer est un pays qui dévorerait ses habitants ; quant au peuple que nous y avons vu, ce sont tous gens de haute taille." »

(Nombres 13, 32)

Dès leur retour de mission, les explorateurs firent un compte-rendu hautement négatif du pays au peuple juif. Ils le découragèrent en disant que c'était une terre qui dévorait ses habitants, sous-entendant qu'il n'y avait nul intérêt à la conquérir et s'y installer, au regard de ce danger. Ces propos diffamants furent sanctionnés par une errance de quarante ans dans le désert, imposée à l'ensemble des enfants d'Israël, lesquels se virent ainsi refuser l'entrée en Terre Sainte qui, à l'origine, aurait dû être consécutive au don de la Torah. Comme le précise le texte (Nombres 14, 34), la punition a été fixée à une durée de quarante ans, en guise de punition pour les quarante jours sur lesquels s'est étendue l'exploration.

La médisance peut commencer par de petites paroles anodines, qui ne correspondent parfois qu'à un soupçon ou « poussière » de médisance, mais elle se conclut souvent par des désastres inestimables, comme par exemple un blasphème du Créateur – que Dieu nous en préserve. Dans notre contexte, les explorateurs se mirent d'abord à dénigrer la Terre Sainte, puis, de fil en aiguille, en vinrent à tomber dans l'hérésie, ainsi que le laisse entendre le verset : « Nous ne pouvons marcher contre ce peuple, car il est plus fort que nous (*miménou*) » (Nombres 13, 31), le terme *miménou* pouvant aussi signifier « que Lui », comme s'ils avaient parlé contre le Très-Haut (Rachi ad loc.).

C'est pourquoi nos Sages ont inclus dans l'interdiction de médire celle de prononcer des propos qualifiés de « poussière de médisance » (Baba Batra, 165a), car ceux-ci peuvent être le "détonateur" de la médisance à proprement parler, interdite par la Torah et qui rend condamnable celui qui la profère. Dans cet esprit, le jeûne du dix Tévet est presqu'aussi important que celui du neuf Av. Ceci peut sembler surprenant, étant donné que cette première date ne correspond qu'au siège de Jérusalem, tandis que la seconde marque la destruction et la profanation du Temple, ainsi que le début de l'exil de nos ancêtres.

C'est que le dix Tévet marque l'amorce de la punition, puisque, si nos ennemis n'avaient pas encerclé la ville sainte en ce jour, ils n'auraient pas non plus causé l'effondrement de ses murailles et la destruction du Temple le neuf Av. Par conséquent, du fait que les événements du dix Tévet contenaient en germe ceux du neuf Av, on y jeûne au même titre.

Penchons-nous, à présent, sur le commentaire de Rachi qui ouvre la section de Chela'h-Lekha : « "Envoie-toi des hommes" : pourquoi le chapitre relatif aux explorateurs fait-il immédiatement suite à celui de Myriam ? Parce qu'elle a été punie pour avoir calomnié son frère, et ces méchants, qui ont pourtant assisté à cet événement, n'en ont pas tiré leçon. » Il fut donc reproché aux explorateurs de n'avoir pas médité sur les tristes conséquences des propos désobligeants prononcés par Myriam sur Moïse, qui démontraient clairement la gravité de la médisance, dont ils auraient donc dû chercher à s'éloigner à tout prix.

Myriam fut frappée de lèpre pour s'être interrogée sur le motif qui poussa Moïse à se séparer de sa femme Tsipora. Si c'était en raison du niveau de prophétie qu'il avait atteint, elle-même et Aaron étaient eux aussi prophètes et n'avaient pas pour autant pris de telles mesures vis-à-vis de leurs conjoints respectifs – qu'est-ce qui justifiait donc de telles souffrances pour son épouse (Tan'houma 96, 13) ? Certains affirment (Yalkout Chimoni, Nombres, 737) que Myriam prononça ces paroles en présence de Moïse, ce qui prouve qu'elle n'était pas mal intentionnée, auquel cas elle aurait veillé à les proférer derrière son dos. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi Myriam fut-elle punie si sévèrement, en étant atteinte de lèpre ?

On peut répondre que Myriam, consciente de l'humilité hors pair de son frère, savait qu'il ne répliquerait pas à ses propos et choisirait plutôt de se taire. Aussi, du fait qu'elle comptait sur le silence de ce dernier et prononça malgré tout des paroles désobligeantes sur lui, cela fut considéré comme si elle avait parlé derrière son dos, ce qui accroît la gravité de sa faute.

En outre, si Myriam n'avait pas eu la moindre intention de dénigrer Moïse, elle aurait dû lui reprocher sa conduite directement, plutôt que d'associer Aaron à son discours, ceci octroyant à ses dires la dimension de la médisance, d'où la sanction de la lèpre qui devait s'ensuivre.

Ainsi donc, les explorateurs auraient dû faire un raisonnement a fortiori : si déjà Myriam fut frappée de lèpre pour avoir uniquement dit des paroles désobligeantes et sans être animée de mauvaises intentions, combien plus mériteraient-ils une telle punition s'ils médisaient de la Terre Sainte, poussés par des mobiles condamnables.

Pourtant, comment comparer le dénigrement d'une personne à celui d'un lieu ? A priori, le péché de Myriam, qui parla mal de son frère, n'a aucune commune mesure avec celui des explorateurs, qui ne firent que discréditer la Terre Sainte, objet dépourvu d'âme et de sentiment.

En réalité, le fait même d'avoir médit de la Terre promise constituait une remise en question des paroles divines selon lesquelles il s'agit du pays le plus béni sur terre. En effet, il n'y avait pas lieu d'entreprendre son exploration, tandis que les explorateurs tombèrent non seulement dans cette erreur, mais en plus trouvèrent moyen de dénigrer cette terre, ce qui revenait à une dénégation des paroles de l'Eternel, d'où la gravité de leur péché.

Afin d'expliciter cette idée, nous allons voir en quoi la gravité du péché des explorateurs peut être comparée à celle de la transgression de l'ordre « aide-lui à le décharger » (Exode 23, 5). Cette *mitsva* consiste à aider son ennemi à décharger son âne d'un fardeau sous lequel il succombe, plutôt que de s'en abstenir sous prétexte qu'il pourrait s'en sortir tout seul. Or, celui qui refuse d'offrir son aide à son ennemi, méritera d'être frappé doublement : tout d'abord, pour ce refus, mais également pour la dénégation, que traduit ce refus, de la parole divine lui ordonnant de le secourir. De même, bien que les explorateurs n'aient décrié qu'une terre inanimée, leurs critiques correspondaient à une dénégation de la promesse divine selon laquelle il

s'agissait d'un pays béni qui ne souffrait d'aucun manque, ce pour quoi ils méritaient donc d'être punis.

Le péché des explorateurs peut aussi être expliqué sous un autre angle. En cherchant à entraver l'installation des enfants d'Israël en Terre Sainte, ils leur retiraient simultanément l'opportunité d'y accomplir les *mitsvot* qui lui sont propres, puisque celles-ci ne peuvent être exécutées en dehors de ses frontières. Or, de même qu'une *mitsva* observée sans minutie présente une déficience, de même, en l'absence des *mitsvot* spécifiques à la Terre Sainte, notre observance des *mitsvot* de la Torah en général ne peut être parfaite. Par conséquent, la Torah étant comparable à un bloc, en contrecarrant l'entrée des enfants d'Israël dans ce pays, les explorateurs portèrent atteinte à l'intégrité de la Torah, d'où la gravité de leur péché.

En marge du verset : « Ils allèrent, ils vinrent vers Moïse et vers Aaron » (Nombres 13, 26), Rachi s'interroge sur l'utilité de préciser « ils allèrent », alors qu'il aurait semblé suffisant de dire « ils vinrent », puisqu'il est ici question du retour des explorateurs. Et d'interpréter cet ajout comme la preuve qu'« ils sont partis comme ils sont revenus : de même que leurs intentions étaient mauvaises à leur retour, de même l'avaient-elles été à leur départ ». Le Zohar (III, 158a) précise en quoi consistaient ces mauvaises intentions : ils se dirent qu'à ce moment, ils jouissaient encore de leur position de princes, mais que dès l'entrée du peuple juif en Terre Sainte, ils se trouveraient déchus de leurs fonctions, suite à la nomination d'un roi ; ils mirent alors sur pied un complot visant à médire du pays, de sorte à décourager les enfants d'Israël d'y pénétrer et à conserver ainsi leurs titres.

Toutefois, je me suis demandé comment il était possible d'affirmer qu'ils avaient, dès leur départ, de mauvaises intentions, d'autant plus qu'il est dit : « c'étaient tous personnages considérables » (Nombres 13, 3), ce qui atteste, d'après Rachi, la considération dont ils étaient l'objet. Car les princes étaient les représentants de la génération et, de par l'éminence de leur fonction, il leur appartenait de guider sur le droit chemin les enfants d'Israël. Aussi, conscients qu'il n'était pas souhaitable de partir en reconnaissance du pays, ils auraient dû dissuader ces derniers de poursuivre ce projet. Cependant, ils manquèrent non seulement d'assumer leur rôle, mais en plus, allèrent jusqu'à les encourager, motivés par leur intérêt de conserver leur fonction. C'est

pourquoi on considère que même leur départ était altéré par des pensées condamnables.

Cet épisode illustre le remarquable pouvoir de la jalousie, du désir et de la recherche des honneurs, capables d'expulser l'homme de ce monde (Maximes de nos Pères 4, 21), puisque ce sont ces vices qui firent trébucher les princes de tribus et finirent par causer leur mort. En effet, ces hommes, captivés par la célébrité, furent jaloux de la future nomination d'un roi en Israël et, d'après certains (Likoutei Bétar, 116, au nom de Knesset Ye'hezkel), envièrent Caleb qui allait devenir roi de Juda, aussi, plutôt que de remplir leur fonction de guides, ils lui témoignèrent leur soutien dans leur fâcheux projet d'exploration. Ces trois vices qui les habitaient les menèrent à trahir leur mission, à dicrier la Terre Sainte et à renier le Créateur.

La médisance est semblable à une tumeur qui s'implante dans le corps humain, et qui, au départ, est si petite qu'elle est indétectable. Mais, si on ne la retire pas à temps, elle continue à se développer dangereusement et s'étend à tous les membres du corps, au point qu'aucun n'est épargné par ses désastreuses répercussions. Ainsi, la médisance commence souvent par un soupçon de propos désobligeants, telle une poussière emportée par le vent ; puis, de même que celle-ci s'accumule pour former des moutons si on ne la nettoie pas immédiatement, de même, les paroles dénigrantes prennent de plus en plus d'ampleur jusqu'à expulser l'homme de ce monde.

Résumé

- La médisance débute parfois par des paroles anodines, mais dont la gravité a tendance à s'accroître. Les explorateurs commencèrent à médire de la Terre Sainte, puis renièrent le Créateur Lui-même. D'où l'interdiction de nos Sages de formuler même une pointe de médisance.

- L'épisode des explorateurs suit celui de Myriam pour nous indiquer que ces derniers ne tirèrent pas leçon des conséquences tragiques de la médisance et tombèrent dans le même travers. Myriam fut punie car elle parla certes devant Moïse, mais en comptant sur son silence, ce qui revenait à parler derrière son dos.

- Si Myriam, qui n'avait pas de mauvaise intention, fut punie, à plus forte raison les explorateurs, animés de mauvais desseins, devaient-ils l'être. Pourtant, quelle commune mesure entre médire d'un homme et dénigrer une terre inanimée ? Décrier la Terre Sainte revenait à remettre en question la parole divine, louant ses qualités uniques.
- Les explorateurs péchèrent également, car, en entravant l'entrée du peuple juif en Israël, ils entravèrent aussi son respect de l'ensemble de la Torah, certaines *mitsvot* ne pouvant être exécutées que dans ses frontières.
- « Ils allèrent, ils vinrent » : Rachi explique qu'à leur départ comme à leur retour, ils étaient animés de mauvaises intentions. Le Zohar en précise la nature : médire de la Terre promise pour dissuader le peuple d'y pénétrer et entraver la nomination d'un roi, de sorte à conserver leurs fonctions de princes.
- S'ils étaient dès le départ malintentionnés, pourquoi la Torah leur attribue-t-elle le titre honorifique d'« hommes » ? Car en vertu de leurs fonctions de dirigeants, ils auraient dû dissuader le peuple d'envoyer des explorateurs plutôt que d'approuver ce projet, et ce sont ces encouragements qui prouvent leur état d'esprit initialement négatif.

L'amour du Créateur à l'épreuve

« Et ils décrièrent le pays qu'ils avaient exploré, en disant aux enfants d'Israël : "Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer est un pays qui dévorerait ses habitants ; quant au peuple que nous y avons vu, ce sont tous gens de haute taille." »

(Nombres 13, 32)

Nombreux sont les commentateurs qui s'interrogent sur le fait que les explorateurs médirent de la Terre Sainte, alors que le Saint béni soit-Il avait attesté les qualités de ce pays, où ruissellent lait et miel. En outre, les

explorateurs partirent en reconnaissance durant quarante jours, lors desquels il ne leur arriva rien de mal. Aussi, comment en vinrent-ils à médire de ce pays, duquel ils étaient revenus sains et saufs, après avoir cueilli les magnifiques fruits qui en faisaient la gloire ?

Le Zohar (III, 158a) explique que les explorateurs voulurent partir en mission, car ils craignaient, en tant que princes de tribus, de se trouver déchus de leurs fonctions dès la nomination d'un roi en Israël – *mitsva* qui serait prescrite au peuple suite à son installation. Ils mirent alors sur pied un complot visant à dissuader les enfants d'Israël d'y pénétrer. Néanmoins, il reste très difficile de concevoir que ces princes de tribus, qui étaient des « personnages considérables » (Nombres 13, 3), dénomination témoignant leur piété (Rachi ad loc. ; Tan'houma, Chela'h, 4), aient monté une telle conspiration, ne tenant compte que de leur désir de continuer à exercer leurs fonctions.

Afin d'apporter un éclaircissement à ce sujet, considérons l'histoire de Ruth et d'Orpa (Ruth 1, 8-17), deux princesses moabites mariées avec des frères. Suite aux décès successifs de leurs époux, leur belle-mère, Noémi, qui venait elle aussi de perdre son mari, chercha à les dissuader de l'accompagner en Israël. Tandis qu'Orpa se laissa convaincre par ses propos et rejoignit le foyer parental, Ruth s'y opposa, déclarant courageusement : « Partout où tu iras, j'irai ; où tu demeureras, je veux demeurer ; ton peuple sera mon peuple et ton Dieu sera mon Dieu » (ibid. 1, 16). Et pourtant, toutes deux avaient grandi dans la même maison (cf. Yalkout Chimoni, Ruth, 600) et étaient mariées à des frères, aussi, comment expliquer qu'elles aient réagi de manière si différente, l'une optant pour la voie de la facilité, et l'autre aspirant à opter pour une existence qui s'annonçait bien plus laborieuse ?

Il semble qu'Orpa ait renoncé à accompagner sa belle-mère, car le confort douillet de sa vie de princesse lui revint à l'esprit, et elle se refroidit alors à l'idée de devoir affronter la pauvreté en Terre Sainte. A l'inverse, Ruth, qui était elle aussi consciente de la richesse et de la gloire qui l'attendaient au foyer parental, et de la misère qui serait au contraire son lot en Israël, réalisa cependant l'aspect éphémère des biens de ce monde, en opposition aux acquisitions spirituelles, de nature éternelle. C'est donc cette pensée qui la stimula à prendre sa décision, car elle avait concentré son esprit sur le monde à venir, alors qu'Orpa n'avait considéré que ce monde-ci, fugitif.

Nous pouvons supposer qu'avant son mariage, Orpa avait reconnu les profondes valeurs du peuple juif, la preuve étant qu'elle décida d'épouser le fils d'un homme juste, qui servait alors de juge d'Israël. Pourtant, ces motivations ne firent pas long feu, puisqu'après avoir quitté Noémi, elle se remaria avec un non-juif et donna naissance à Goliath, le méchant (Sota, 42b), qui défiait les rangs du peuple juif et blasphémait l'Eternel (cf. Samuel I 17, 10 ; 17, 45). Comment expliquer que celle qui était la bru d'Elimélekh, juge d'Israël, ait tout abandonné pour se marier avec un non-juif, union de laquelle allait naître un tel mécréant ?

Afin de répondre à cette question, posons-nous en une autre : aimons-nous réellement l'Eternel ? L'amour de Dieu remplit-il notre cœur, ou ne Le servons-nous que de manière superficielle ? Notre amour pour le Créateur est testé à l'heure de l'épreuve : si l'homme surmonte l'épreuve et continue à s'attacher à Lui et à Ses voies, c'est la preuve qu'il L'aime et observe l'ordre : « Tu aimeras l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. » (Deutéronome 6, 5)

Par conséquent, le fait que, face à l'adversité, Orpa a tourné le dos au peuple juif, est retournée à l'idolâtrie paternelle et a mis au monde un mécréant, démontre qu'elle n'aimait pas réellement l'Eternel et ne Lui était pas foncièrement attachée. A l'inverse, Ruth aimait le Créateur de ses deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs, aussi, lorsqu'elle fut mise à l'épreuve, elle refusa de rompre son attache au peuple juif et affirma à sa belle-mère sa volonté de la suivre où elle irait.

Je connais un cardiologue qui a cherché durant de nombreuses années un travail convenable. Après cinq ans de recherches acharnées, il pensait enfin avoir trouvé et, comblé de joie, organisa un repas de remerciement, en guise de gratitude pour le Très-Haut. Un ou deux jours après, il apprit, pour son plus grand désarroi, qu'il devrait travailler le Chabbat. Conscient qu'il ne pouvait remplir cette condition, il n'hésita pas à renoncer à ce qui lui avait paru comme une aubaine. Voilà ce qu'on appelle un homme qui aime véritablement l'Eternel, quelqu'un qui se montre prêt à renoncer à ses avantages personnels, aux profits fugitifs de ce monde, pour agrandir sa part dans la vie éternelle.

Il est rapporté dans les Prophètes (Samuel I 17, 16) que, pendant quarante jours, Goliath sortait tôt le matin pour défier les rangs d'Israël (ibid. 17, 10). Et nos Sages d'ajouter (Sota, 42b) qu'il les provoquait ainsi chaque matin, afin de les empêcher de réciter le *Chema*. Vraisemblablement, il désirait ainsi les empêcher de prononcer le verset « Tu aimeras l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. » Or, la défection de la mère de ce mécréant, Orpa, résidait justement dans la déficience de son amour pour l'Eternel, raison pour laquelle elle ne surmonta pas l'épreuve à laquelle elle fut confrontée. Par contre, Ruth, en qui brûlait un profond amour pour le Créateur, mérita de compter parmi ses descendants le roi David, qui devait plus tard être appelé à vaincre Goliath.

Pour en revenir au sujet des explorateurs, il semble bien qu'ils étaient au départ des hommes justes, ce qui corrobore l'interprétation de Rachi du verset : « c'étaient tous personnages considérables » (Nombres 13, 3). Où se situe donc l'amorce de leur déchéance ? Au moment où ils quittèrent le camp de la Présence divine, car cet événement marque le début du test auquel ils furent soumis au regard de leur statut de princes. Soulignons ici que l'épreuve que représente la recherche des honneurs est une des plus ardues. Néanmoins, si l'homme prend conscience que la gloire dont il jouit ne provient que du Saint béni soit-Il qui, selon Son bon gré, peut la lui accorder ou la lui retirer, il considérera cette notion d'un tout autre point de vue, selon une dimension beaucoup plus profonde. Si les explorateurs avaient pleinement aimé l'Eternel et s'étaient rendu compte que leurs fonctions de princes leur avaient été confiées afin qu'ils servent le peuple juif, ils auraient porté un regard tout à fait différent et bien plus subtil sur les honneurs qui en découlaient.

C'est le manque de pureté de leur amour pour Dieu qui fut à l'origine de leur conception erronée de leurs fonctions de princes et qui les mena finalement à décrier la Terre Sainte, puis à se montrer insolents vis-à-vis du Très-Haut (Sota, 35a). Tant qu'ils se trouvaient dans le camp de la Présence divine, ils n'éprouvèrent pas la volonté d'être honorés, mais dès l'instant où ils s'en éloignèrent, de tels sentiments commencèrent à s'infiltrer dans leur cœur. Le vrai test débute lorsque l'homme sort de sa serre spirituelle ; cet instant critique marque le début de l'épreuve. Bien qu'il sortît lui aussi du camp de la Présence divine, Caleb, quant à lui, parvint à surmonter la

difficulté, parce que l'amour de l'Eternel emplissait son cœur. D'ailleurs, il alla se recueillir sur les tombeaux des patriarches, suppliant le Tout-Puissant de lui accorder Son assistance dans sa lutte intérieure (ibid., 34b).

Nos Maîtres, de mémoire bénie, affirment à cet égard : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos Pères 2, 4). Ils soulignent également que « si ce n'était que le Saint béni soit-Il l'aide, il ne pourrait le vaincre [son mauvais penchant] » (Kidouchin, 30b). En d'autres termes, nous avons besoin de l'assistance divine pour surmonter notre propension au désir ou à la gloire. Mais, il est de notre pouvoir de raffermir notre amour pour le Créateur, de sorte à L'aimer de manière absolue ; nous bénéficierons alors d'un secours divin particulier, nous permettant de faire face à toutes les épreuves auxquelles nous serons confrontés.

Nous trouvons (cf. Psaumes 26, 2 ; Sanhédrin, 107a) que le roi David demanda à l'Eternel de le tester de sorte à pouvoir Lui prouver la sincérité de son amour – à l'instar des patriarches qui, mus par un puissant amour pour le Créateur, surmontèrent toutes les épreuves qu'Il leur envoya. Le Saint béni soit-Il lui accorda sa requête et l'éprouva avec l'épisode de Bethsabée (Batchéva), test qu'il ne parvint pas à surmonter, puisqu'il voulut l'épouser avant que le Ciel ne lui en donne la consigne (ibid.). Pourtant, « quiconque affirme que David a péché se trompe » (Chabbat, 56a), car ce n'est qu'en regard de son niveau élevé que Dieu lui tint rigueur.

Quoi qu'il en soit, ceci nous démontre que même lorsqu'un homme aime réellement l'Eternel, il a besoin de Son assistance pour surmonter ses pulsions et persister sur le bon chemin. C'est pourquoi, il nous incombe de veiller à ne pas nous placer intentionnellement dans l'épreuve, même si nous aimons le Créateur et estimons alors être en mesure d'y faire face. Car, nous sommes tous des êtres humains vulnérables et limités de par notre essence même, et il nous convient donc de préserver nos yeux et nos oreilles de toute vision ou écoute interdite, susceptible d'exciter notre penchant.

Sur le mode allusif, notons que le terme *chela'h* peut être lu, à l'envers, *'halach*. Nous pouvons y lire en filigrane que, tant que nous nous trouvons dans notre serre spirituelle, nous avons le pouvoir de nous élever dans notre service divin. Mais, dès l'instant où nous sommes projetés en dehors de celle-ci, où nous affrontons la rue avec toutes ses tentations, nous devenons

vulnérables. Malheureusement, de nombreux *ba'hourim* connaissent une déchéance précisément pendant leurs périodes de congés, car dès qu'ils quittent les murs de la *Yechiva*, ils sont mis à l'épreuve. Tant qu'un jeune homme fréquente la maison d'étude, il est protégé par le pouvoir de la Torah, mais dès qu'il la déserte, il risque, si son amour de Dieu n'est pas suffisamment fort, de succomber à son penchant et de perdre tout ce qu'il a acquis à la sueur de son front.

En conclusion, si nous désirons nous donner toutes les chances de surmonter au mieux les épreuves qui nous attendent au tournant, nous devons être constamment pénétrés par l'amour du Créateur. Nous aurons alors l'insigne mérite d'hériter de la vie éternelle, pour laquelle nous avons témoigné notre préférence, au détriment de la vie éphémère.

Résumé

- Comment les explorateurs ont-ils pu médire de la Terre Sainte, alors qu'il n'y ont vu que du bien et en sont revenus saufs ? Le Zohar explique qu'ils complotèrent afin d'entraver l'entrée du peuple juif dans ce pays et la nomination d'un roi, de sorte à conserver leurs fonctions de princes, mais ceci demeure difficile à concevoir, compte-tenu de leur qualité de « personnages considérables ».
- L'histoire de Ruth va nous éclairer. Contrairement à sa belle-sœur, Orpa, elle fit preuve de vaillance à l'heure de l'épreuve en choisissant de suivre Noémi et de se convertir. Car, emplie d'amour pour le Créateur, elle opta pour la vie éternelle et renonça définitivement à son passé illustre de princesse. Ceci lui valut de compter le roi David parmi ses descendants, alors qu'Orpa donna naissance à Goliath, le mécréant.
- Tant que les princes se trouvaient dans le camp de l'Eternel, ils n'éprouvaient pas de fierté, mais dès qu'ils sortirent de cette serre spirituelle, ils furent éprouvés et ne surmontèrent pas cette tentation, et ce, car leur amour pour l'Eternel était défaillant.
- Même un homme qui aime l'Eternel a besoin de l'assistance divine pour surmonter les épreuves, comme le prouve l'épisode de David et Bethsabée. C'est pourquoi, il ne faut pas se placer soi-même dans l'épreuve, en vertu du principe : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort ».

♦ Le terme *chela'h* (envoie) peut aussi se lire *'halach* (faible) : celui qui se place face aux dangers de la rue peut être pris de faiblesse et succomber. On veillera donc à emplir son cœur d'amour pour l'Eternel, de sorte que, même à l'extérieur de notre serre spirituelle, nous puissions, avec Son assistance, surmonter l'épreuve.

Le pouvoir de l'influence

« Alors toute la communauté se souleva en jetant des cris, et le peuple passa cette nuit à gémir. »

(Nombres 14, 1)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Taanit, 29b) que le jour où les explorateurs revinrent de leur mission et décrièrent la Terre Sainte était le neuf Av. Le Saint béni soit-Il dit alors à Ses enfants : « Vous avez versé en ce jour des larmes en vain ; il deviendra pour vous un jour de pleurs dans les générations à venir. » (ibid.) Plus tard, les deux Temples furent effectivement détruits à cette date fatidique (ibid.), qui fut fixée comme un jour de deuil et de lamentations.

Le jour du neuf Av est donc triste par essence, d'où l'interdit de nos Sages d'y étudier la Torah, celle-ci ayant la propriété de réjouir l'homme et d'élargir son cœur (ibid., 30a). Pourtant, comme l'indique le Choul'han Aroukh (Ora'h 'Haïm 551, 2), il est permis de se fiancer durant la semaine où tombe le neuf Av et même ce jour-là, bien que cela suscite de la joie. Qu'est-ce qui justifie donc la distinction établie par nos Maîtres dans la loi entre ces deux actions, alors que toutes deux sont sources de joie ?

De fait, fonder un foyer juif revient à ajouter une pierre à l'édifice du Temple, et c'est la raison pour laquelle nos Sages ont permis de se fiancer la semaine du neuf Av et même ce jour-là. Ils affirment par ailleurs : « Si l'homme et la femme sont méritants, la Présence divine réside parmi eux ; s'ils ne le sont pas, un feu les dévore. » (Sota, 17a) En d'autres termes, si les conjoints se sont évertués à bâtir leur foyer sur les bases de la Torah et de la crainte

du Ciel et qu'ils vivent en bonne intelligence, le Saint béni soit-Il déploiera Sa Présence en leur sein. Mais, dans le cas contraire, la Présence divine se retirera, tandis que le feu de la querelle les environnera. Comme nous le savons (Yoma, 9b), le Temple fut détruit à cause de la haine gratuite qui régnait alors en maîtresse. Or, ce manque fatidique d'amour mutuel peut justement être réparé par le renforcement des liens d'amour, de fraternité, de paix et d'amitié entre les hommes, notamment par la construction de nouveaux foyers fondés sur de tels piliers.

Cependant, pourquoi l'étude a-t-elle été interdite le neuf Av ? Cette interdiction vient vraisemblablement punir la négligence témoignée par nos ancêtres à l'égard de la Torah. Le Saint béni soit-Il nous retire en effet l'opportunité d'étudier la Torah à cette date et, par ce biais, de nous réjouir, afin que nous ressentions la peine qui était Sienne lorsque Ses enfants l'ont délaissée.

Un vendredi, il m'arriva d'être très préoccupé par un certain problème financier. Je suppliai le Très-Haut de m'envoyer rapidement le salut. Ces soucis ne cessant de me tourmenter, je décidai de me plonger dans l'étude, dont la douceur et la saveur firent vite de me pénétrer. Je parvins même à trouver la réponse à une question qui m'avait été posée il y a très longtemps. Constatant la joie qui illuminait mon visage, les membres de ma famille me demandèrent si mes problèmes étaient résolus et, à leur grande surprise, je leur répondis par la négative, leur expliquant que la joie de l'étude avait effacé tout souci de mon cœur. En outre, le fait que j'étais parvenu à trouver une réponse à une ancienne question n'avait fait qu'augmenter encore ma joie, ceci me réjouissant bien plus que d'avoir trouvé une solution à un problème financier.

Nos Sages soulignent (Berakhot, 64a) que « les érudits renforcent la paix dans le monde », sous-entendu, par le biais de leur étude de la Torah. Comme nous l'avons mentionné, le Temple fut détruit « parce qu'ils abandonnèrent Ma Torah » (Jérémie 9, 12) et à cause de la haine gratuite qui régnait parmi les hommes (Yoma, 9b). Aussi, pour apporter une réparation à ces péchés, nous appartient-il de nous investir au maximum dans l'étude de la Torah, qui a la propriété de répandre une atmosphère pacifique sur terre. La paix est si précieuse aux yeux du Créateur qu'Il a autorisé Ses enfants à se fiancer en Av,

y compris le neuf de ce mois, afin de permettre la fondation de nouveaux foyers, diffuseurs d'amour et de fraternité, de sorte à précipiter le terme de l'exil et à nous envoyer la Délivrance.

Comme nous le savons, le premier Temple fut détruit par Nabuchodonosor (Rois II 25, 1-9), et le second par Titus (Guitin, 56b). D'après un certain Midrach (cf. Réchit 'Hokhma, Ahava, 3 ; Chla, Taanit, Matot, 22), Nabuchodonosor était le petit-fils du roi Salomon. Pourquoi ce dernier fut-il puni en comptant parmi ses descendants un homme si mécréant qu'il fut l'instigateur de la destruction du Temple ? Nos Maîtres expliquent qu'il mérita cette punition pour n'avoir pas observé l'ordre divin selon lequel un roi ne doit pas épouser trop de femmes. Salomon pensait en fait qu'il était apte à devenir le Messie, et c'est la raison pour laquelle il se permit de se marier à de nombreuses femmes, princesses du monde entier. Il les convertissait puis les épousait, dans l'espoir que les différents rois, influencés par leurs filles, choisissent eux aussi cette voie et viennent s'abriter sous les ailes de la Présence divine. De cette manière, l'ensemble de l'humanité reconnaîtrait la suprématie divine, ce qui permettrait la venue du Messie.

Il semble que le Saint béni soit-Il ait reproché au roi Salomon d'avoir cherché à calculer la fin des temps, ce qui est interdit. D'autre part, si le Créateur lui avait ordonné de ne pas épouser trop de femmes, il aurait dû se plier à cette directive, plutôt que de jouer au plus fin. L'Eternel désirait également nous transmettre un message édifiant : le monde ne méritera la venue du Messie que lorsque chacun d'entre nous aura accompli un important travail sur soi pour y contribuer. Car les justes ne peuvent faire ce travail pour les autres et à leur place. Par conséquent, il est exclu de compter sur les Grands de notre génération, et il nous appartient au contraire de nous réveiller et d'œuvrer en faveur de la Délivrance.

Il arrive souvent que des personnes non religieuses viennent me voir pour me demander de prier pour qu'elles se sentent mieux ou réussissent dans leurs affaires. Mais, lorsque je vois combien elles sont éloignées de la voie de la Torah et de la pratique des *mitsvot*, je leur demande : « Pensez-vous réellement que mes prières et mes bénédictions en votre faveur puissent être efficaces, dans la situation où vous vous trouvez ? Sachez que, tant que vous continuez à vous comporter ainsi et n'observez même pas les *mitsvot* les plus

basiques, elles n'ont pas sur quoi reposer. » Puis, je poursuis en leur disant : « Si vous voulez que mes prières aient de l'effet, vous devez désormais faire de vous un réceptacle digne de les contenir, en augmentant vos mérites par le respect du Chabbat, de la *cacherout*, de la pureté familiale, du port des tefillin, ou d'autres *mitsvot* de la sorte. »

De même, le Saint béni soit-Il signifiait à Salomon : « Penses-tu que par tes seuls actes – épouser les princesses du monde entier – tu pourras susciter la venue du Messie ? Tu te trompes lourdement, car chaque Juif doit participer à sa préparation, et uniquement lorsque chacun aura accompli ce travail, les enfants d'Israël mériteront la Délivrance finale. » La Délivrance ne dépendait en effet pas des mariages du roi Salomon avec ces princesses, car, outre le fait que ceci contrevenait à l'ordre divin, il était nécessaire que chaque membre du peuple juif y contribue par ses actes personnels.

Le Midrach (Tan'houma, Vaéra, 7) souligne que le jour où le roi Salomon inaugura le Temple, il pria l'Eternel d'accomplir un miracle de sorte qu'il puisse faire passer l'arche par les portes de celui-ci. Le Tout-Puissant rejeta tout d'abord sa requête. Il eut alors recours au mérite de son père David, dont il apporta le cercueil, suite à quoi il y parvint miraculeusement. Lorsque les portes du Temple se déplacèrent pour laisser passer l'arche, tous reconnurent que l'Eternel est Dieu et qu'il n'existe rien en dehors de Lui. Néanmoins, cette impression générale ne fit pas long feu, puisqu'aussitôt après, une des femmes de Salomon, la fille de Pharaon, vint lui dire qu'elle avait préparé un grand festin à son intention, en l'honneur de l'inauguration du Temple. Le roi participa à ce festin, lors duquel il but du vin et s'endormit (cf. Lévitique Rabba 12, 5).

Or, nos Sages précisent (Chabbat, 56b) qu'à l'heure où Salomon épousa la fille de Pharaon, l'ange Gabriel descendit planter une poutre à Rome, événement qui devait marquer le début du long processus menant à la destruction. Ils affirment par ailleurs (Lévitique Rabba 12, 5 ; Nombres Rabba 10, 4) que c'est à cet instant que la Rigueur commença à sévir, parce que le roi Salomon avait profané la joie de l'inauguration du Temple en se réjouissant au festin préparé par sa femme, éveillant ainsi la colère divine.

Un autre enseignement de nos Sages va nous permettre d'éclairer leur position. Ils affirment (Berakhot, 12a) que « tout est fonction de la

conclusion », autrement dit, que c'est l'événement final qui laisse l'impression la plus forte. Par exemple, même si quelqu'un mange un repas copieux et délicat, s'il le termine par de l'ail, c'est ce goût qui lui restera dans la bouche. Dans cet esprit, du fait que le roi Salomon s'est réjoui au festin préparé par sa femme suite à l'inauguration du Temple, la joie de cet événement s'est substituée à la première, ce pour quoi Dieu lui a tenu rigueur. Il fut donc puni en ayant pour petit-fils Nabuchodonosor – fils de la reine de Saba, qu'il avait lui-même convertie –, appelé à devenir l'auteur de la destruction.

Nous en déduisons le redoutable pouvoir d'influence de nos actes, qui déterminent et ont des répercussions sur le cours des événements futurs, parfois sur beaucoup de générations. Ainsi, en décriant la Terre Sainte, les explorateurs provoquèrent des lamentations éternelles le jour du neuf Av, et en se réjouissant au festin de l'une de ses nombreuses femmes, le roi Salomon ouvrit une brèche dans la muraille du Temple. Soulignons ici que, de même qu'un mauvais acte a une influence négative sur les générations à venir, un bon acte détient le pouvoir de déteindre positivement sur celles-ci, et de manière encore plus puissante.

Ainsi, nous trouvons que Nabuchodonosor, pour mécréant qu'il fut, parvint à une certaine reconnaissance du Saint béni soit-Il. A cet égard, il est rapporté (Sanhédrin, 92b) que lorsqu'il constata que 'Hanania, Michaël et Azaria sortirent sains et saufs de la fournaise ardente, il se mit à entonner des louanges en l'honneur du Créateur, au point que Celui-ci dut envoyer l'ange Gabriel pour le frapper sur la bouche et éviter qu'il n'en prononce plus que le roi David. De même, il est affirmé (Cantique des Cantiques Rabba 3, 6) que Nabuchodonosor mérita de donner naissance à une lignée de rois, grâce aux quatre pas qu'il fit pour restaurer l'honneur divin (Sanhédrin, 96a).

Il en résulte que, de la même manière que Dieu se montre intransigeant envers Ses enfants à l'heure où ils commettent un péché, Il les rétribue aussi, et bien davantage, pour leurs bonnes actions et leur fidélité à Sa voie.

Résumé

- Le neuf Av est un jour triste par essence, d'où l'interdiction d'y étudier la Torah, qui réjouit notre cœur. Cet interdit vient aussi punir « mesure pour mesure » l'abandon de la Torah témoigné par nos ancêtres, péché à l'origine

de la destruction du Temple. Par contre, il est permis de se fiancer, car un nouveau foyer juif représente l'ajout d'une pierre dans l'édification du prochain Temple.

- D'après certains, le roi Salomon eut pour petit-fils Nabuchodonosor, qui détruisit le Temple. Car il commit une erreur en pensant avoir le droit d'épouser de nombreuses femmes, princesses du monde entier, dans l'espoir qu'elles encouragent leurs pères à se convertir et que le Messie puisse venir. Cependant, le Créateur désire que chaque Juif contribue personnellement à la Délivrance.
- Le roi Salomon pécha également en participant au festin préparé par sa femme le jour de l'inauguration du Temple, car il substitua ainsi la joie de cet événement à celle du festin, péché qui constitua l'amorce de la destruction.
- Les quatre pas faits par Nabuchodonosor pour restaurer l'honneur divin lui valurent de régner sur le monde entier durant plusieurs générations. Cela démontre la puissante influence de nos actes, pour le meilleur et pour le pire.

Le sens profond du nombre quarante

« Selon le nombre de jours que vous avez exploré le pays, autant de jours autant d'années vous porterez la peine de vos crimes, partant quarante années ; et vous connaîtrez les effets de Mon hostilité. »

(Nombres 14, 34)

Ce verset nous fait part de la punition infligée aux enfants d'Israël pour leur malheureuse volonté d'envoyer des hommes prospecter la Terre Sainte : une errance dans le désert s'étendant sur une période de quarante ans, chaque année venant punir, mesure pour mesure, un jour d'exploration, lors duquel

les princes de tribus s'étaient évertués à relever des éléments négatifs, qui constitueraient la base de leur rapport dénigrant.

S'il en est ainsi, nous pouvons nous poser la question suivante. Comme nous le savons, Dieu est omniscient et Lui sont révélés tous les événements futurs. Il savait donc, en particulier, que les explorateurs allaient pécher et entraîner le peuple juif dans le travers de la médisance, qui leur serait sanctionné par un nombre d'années d'errance dans le désert proportionnel à celui des jours d'exploration. Dès lors, pourquoi n'a-t-Il pas fait en sorte que cette mission ne s'étende que sur dix jours, plutôt que sur quarante, et que la punition en soit de cette manière réduite à dix années d'errance ?

Cette question garde toute son acuité si l'on se penche sur l'interprétation de Rachi du verset : « Ils revinrent de cette exploration du pays, au bout de quarante jours » (Nombres 13, 25) : « Le pays mesure pourtant quatre cents *parsas* sur quatre cents, et un homme moyen n'est apte à parcourir que dix *parsas* par jour ! Il leur aurait donc fallu quarante jours rien que pour traverser le pays d'est en ouest, alors qu'ils l'ont sillonné en long autant qu'en large ! Mais, le Saint béni soit-Il, qui savait qu'Il les punirait à raison "d'un jour par année", a abrégé leur voyage. » Nous en déduisons la grandeur de la Miséricorde de l'Eternel, qui réduisit de moitié leur parcours afin de réduire de moitié leur punition.

Toutefois, si déjà le Tout-Puissant a décidé de leur raccourcir le chemin dans le but de moins les châtier, pourquoi ne l'a-t-Il pas raccourci encore davantage, de façon à réduire la punition à seulement dix ou vingt ans d'errance dans le désert ?

Une autre question se fait jour à ce sujet. Nos Maîtres affirment (Taanit, 29a) qu'en punition des vaines larmes versées par les enfants d'Israël le jour du neuf Av, suite au rapport dénigrant des explorateurs, un dur décret fut prononcé : la destruction des deux Temples, qui fit de cette date fatidique un jour de pleurs pour toutes les générations. Cependant, si ces destructions étaient liées au péché des explorateurs, pourquoi nous est-il interdit d'étudier la Torah le neuf Av ? En effet, quel rapport existe-t-il entre, d'une part, le péché des explorateurs et les vains pleurs du peuple qui s'ensuivirent et, de l'autre, l'interdiction d'étudier la Torah en ce jour ? A priori, ce jour-là

semblerait même plus approprié que tout autre pour s'atteler à l'étude, de sorte à expier ses péchés et raffermir son lien avec le Créateur.

Répondons à cette interrogation en nous appuyant sur les lois relatives à l'endeuillé, auquel il est notamment interdit d'étudier la Torah (Moèd Katan, 15a). Là aussi, nous pourrions nous poser une question similaire : la perte d'un proche suscite généralement un éveil en l'homme, qui a alors tendance à vouloir se rapprocher de son Père céleste ; dès lors, pourquoi lui retire-t-on, précisément à cet instant, la possibilité d'étudier la Torah, qui détient justement cette propriété ? Car la Torah a également une autre incidence : elle réjouit le cœur de celui qui l'étudie. Or, se réjouir durant le deuil d'un proche revenant à un manque de respect pour celui-ci, Dieu nous a interdit l'étude pendant ces sept jours, lors desquels nous devons nous concentrer sur notre peine et rendre au défunt les derniers honneurs.

Du fait que la Torah réjouit l'homme, la méditer représente un mérite de taille. Par conséquent, si Dieu a retiré cette opportunité à Ses enfants le jour du neuf Av, c'est la preuve de Sa grande colère contre eux, puisqu'à cause de leurs péchés, Il a voulu les priver de cette joie propre à l'étude. En d'autres termes, l'interdit d'étudier la Torah en ce jour est en soi une punition.

Répondons maintenant à notre première interrogation : si le Saint béni soit-Il savait que les explorateurs pécheraient et que le peuple juif serait puni proportionnellement à la durée de l'exploration, pourquoi ne l'a-t-Il pas diminuée le plus possible ? Car les quarante jours sur lesquels elle s'étendit font allusion au don de la Torah, donnée suite à ce même nombre de jours. Mais, plus essentiellement, pourquoi celle-ci fut-elle donc donnée après quarante jours ? Car ce temps correspond à la fin du processus de formation de l'embryon (Or Ha'haïm, Exode 32, 6), au bout duquel seulement il est considéré comme viable et a une forme propre (cf. Yevamot, 69b).

Aussi l'Eternel donna-t-Il la Torah à Ses enfants en quarante jours et quarante nuits, afin de leur enseigner que, jusqu'à ce moment, ils n'avaient pas le titre d'hommes à proprement parler, seule la Torah octroyant cette dimension de vie, elle qui en constitue la quintessence, comme il est dit : « elle est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent » (Proverbes 3, 18).

A l'heure où les enfants d'Israël accordèrent du crédit à la campagne de dénigrement des explorateurs, ils portèrent atteinte à la Torah, qui nous met

ainsi en garde : « Ne va point colportant le mal parmi les tiens » (Lévitique 19, 16). Or, cette atteinte retira d'eux la vitalité de la Torah qui les définissait, si bien que Dieu se trouva contraint de les faire errer dans le désert durant quarante ans, de sorte à la leur restituer. En effet, ces longues années d'errance leur permirent de réintégrer la Torah et de se rendre aptes, par son pouvoir, à hériter de la Terre sainte et à en combattre les occupants.

Dès lors, nous pouvons apporter un nouvel élément de réponse à la question de l'interdit d'étudier la Torah le neuf Av. Mise à part la contradiction entre le deuil caractéristique de ce jour et la joie propre à l'étude, le fait même que nos ancêtres ont porté atteinte à la Torah en croyant au rapport catastrophique des explorateurs, leur retira le mérite de l'étudier et les contraignit à recréer un lien avec leur Père céleste et avec la Torah par le biais de la souffrance et de la tristesse – à même de nous réveiller et de nous pousser à nous rapprocher de Lui.

Il est à noter que lorsque le peuple juif commit le péché du veau d'or (cf. Exode 33, 1 ; 34, 10-11), le Saint béni soit-Il lui pardonna, acceptant la requête de Moïse : « Tu pardonneras notre iniquité et nos péchés, et nous resterons Ton héritage » (ibid. 34, 9), alors qu'Il se montra beaucoup plus intransigeant concernant le péché des explorateurs, sanctionné par quarante ans d'errance dans le désert. Pourquoi celui-ci se solda-t-il par une si lourde punition, alors qu'il semble a priori beaucoup moins grave que le premier, et comment expliquer le refus de Dieu de pardonner à Ses enfants en dépit des supplications de Moïse ?

En outre, comme nous le savons (Taanit, 28b), le jour où les enfants d'Israël construisirent le veau d'or était le dix-sept Tamouz, événement qui eut pour douloureuse répercussion la première brèche dans la muraille de Jérusalem (ibid.), ce qui en fit un jour de jeûne et de deuil pour toutes les générations. Quant au péché des explorateurs, qui eut lieu le neuf Av (ibid., 29a), il contenait en germe la destruction du Temple (ibid.), qui devint la tragédie marquante de cette date, à laquelle fut fixé le jeûne du neuf Av. Les jeûnes correspondant respectivement à ces deux péchés font apparaître, une fois de plus et contrairement à toute attente, la gravité supérieure du péché des explorateurs par rapport à celui du veau d'or. Comment l'expliquer ?

Tout d'abord, le péché du veau d'or se situait avant le don de la Torah, tandis que celui des explorateurs lui était postérieur, c'est pourquoi Dieu se montra plus indulgent pour le premier que pour le second, où Ses enfants avaient déjà été avertis de l'interdiction de médire. En outre, la Terre Sainte est très étroitement liée aux paroles de la Torah, de par les *mitsvot* lui étant spécifiques qui s'y trouvent mentionnées. La rigueur de la punition divine venue sanctionner le péché des explorateurs, visait à prouver au peuple juif que dénigrer la sainteté de la terre d'Israël revient à porter atteinte à la sainteté de la Torah – péché considérable.

Par conséquent, du fait que les enfants d'Israël médirent de la Terre Sainte, ils endommagèrent la sainteté de ce pays, directement liée à celle de la Torah, qui fut donc elle aussi atteinte. Aussi, mesure pour mesure, Dieu leur retira-t-Il le privilège d'étudier la Torah le neuf Av et de se réjouir par ce biais, les obligeant au contraire à se lamenter à cette date, de sorte à éveiller en eux une nouvelle aspiration à raffermir leurs liens avec elle. Par ailleurs, sachant que Ses enfants auraient besoin de se ressourcer spirituellement dans le désert durant quarante ans, lors desquels ils renouvelleraient en quelque sorte leur acceptation de la Torah, donnée en ce même nombre de jours, et réintégreraient ainsi leur réelle essence, Il fit en sorte que la mission des explorateurs s'étende sur quarante jours. Ainsi, Il put punir le peuple en conséquence, puis, après ces années d'errance et de rapprochement de la Torah, lui accorder le mérite, grâce à celle-ci, de pénétrer en Terre Sainte et d'en hériter.

Résumé

- Le parti pris des explorateurs dans leur mission, qui s'étendit sur quarante jours, fut sanctionné, mesure pour mesure, par quarante ans d'errance dans le désert. Pourquoi l'Eternel, qui savait que la punition serait proportionnelle à la durée de l'exploration, n'a-t-Il pas réduit celle-ci au maximum, d'autant plus que Rachi souligne qu'Il l'avait déjà diminuée de moitié ?

- Le neuf Av, où les explorateurs firent au peuple leur rapport dénigrant, devint un éternel jour de lamentations. Mais pourquoi nous est-il interdit d'y étudier la Torah, étude qui aurait semblé à même de nous apporter l'expiation ? Car la Torah réjouit le cœur de l'homme, et il est exclu de se

réjouir en un jour de deuil – d'où la loi identique en vigueur pour les endeuillés. De plus, médire de la Terre sainte revenait à dénigrer les *mitsvot* lui étant spécifiques qui sont incluses dans la Torah, d'où l'interdiction de l'étudier le neuf Av, en guise de punition.

- Les quarante jours d'exploration de la terre d'Israël sont un rappel des quarante jours au bout desquels la Torah fut donnée au peuple juif. Quant au nombre quarante, il symbolise la vie, l'embryon étant qualifié de viable quarante jours après sa conception. De même, les enfants d'Israël acquirent la vie, au sens fort du terme, suite au don de la Torah. Mais, le péché des explorateurs leur retira cette vitalité, d'où le décret divin d'une errance de quarante ans dans le désert, visant à la recouvrer par un retour à la Torah.
- Dieu s'est montré plus intransigeant pour le péché des explorateurs que pour celui du veau d'or, ce que corrobore la gravité supérieure du jeûne du neuf Av par rapport à celui du dix-sept Tamouz. La raison en est que ce dernier péché était antérieur au don de la Torah, contrairement au premier.

La valeur du monde de l'Action

« Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. »

(Nombres 15, 39)

Nos Sages, de mémoire bénie, expliquent (Mena'hot, 43b) le sens de cet ordre, donné par l'Eternel à Ses enfants, de porter des franges aux coins de leurs vêtements : celles-ci détiennent à la fois le pouvoir de leur rappeler leur devoir d'accomplir les *mitsvot*, et de les éloigner des transgressions. Tel est bien le sens des mots du verset : « dont la vue vous rappellera », qui laissent entendre qu'en voyant les *tsitsit*, on se souvient de l'Eternel notre Dieu et des *mitsvot* qu'Il nous a prescrites, ce qui nous incite à nous y attacher et,

simultanément, à nous éloigner des *avérot*. Rachi (Nombres 15, 39) trouve dans le terme *tsitsit* un rappel de cette idée : « La valeur numérique du terme *tsitsit* est six cents, auxquels on ajoutera les huit fils et les cinq nœuds, soit au total six cent treize. » Autrement dit, le mot *tsitsit* fait essentiellement allusion aux 613 *mitsvot* de la Torah, d'où nous déduisons le pouvoir de ces franges de nous rappeler notre obligation d'observer celles-ci. Dans le traité du Talmud précité, nos Sages ajoutent que regarder les *tsitsit* conduit l'homme à raffermir son lien avec le Très-Haut, qui siège sur Son trône céleste.

Rappelons ici la célèbre histoire du Gaon de Vilna (cf. Aliot Eliahou 113, 117) qui, avant sa mort, saisit son talith et se mit à pleurer. Face à ce spectacle, ses élèves lui demandèrent pourquoi il pleurait, et de répondre : « Comment donc ne pleurerais-je pas, alors que je suis sur le point de quitter ce monde, où il nous suffit de porter les *tsitsit* pour accomplir, à tout instant, une *mitsva*, sans devoir fournir le moindre effort, *mitsva* qui, de plus, nous rappelle notre devoir de nous rapprocher de l'Eternel et nous vaut une immense récompense ? »

Comme nous le savons, ce monde-ci est celui de l'Action, alors que le monde futur est celui de la récompense (Rabbénou Be'hayei, Deutéronome 7, 11). Par conséquent, comme le formulent nos Maîtres, « celui qui se donne de la peine la veille de Chabbat », c'est-à-dire dans le monde de l'Action, « aura de quoi manger le Chabbat », en l'occurrence dans le monde à venir, « alors que celui qui ne se donne pas de peine à ce moment-là, que mangera-t-il lors du jour saint ? » (Avoda Zara, 3a). Dès lors, les larmes versées par le Gaon prennent tout leur sens : il déplorait le fait de devoir incessamment quitter ce monde, qui regorge d'opportunités d'accomplir les *mitsvot* et d'engranger des mérites pour le monde futur. Il éprouva en particulier de la peine de se voir bientôt retirer l'occasion d'observer la *mitsva* des *tsitsit*, dont le seul port est considéré pour l'homme comme l'accomplissement d'une *mitsva*, et qui augmente donc en permanence ses mérites, sans le moindre effort de sa part.

Il est intéressant de remarquer que nous retrouvons un comportement similaire chez un grand maître du Talmud, Raban Yo'hanan ben Zakaï. Il est rapporté (Berakhot, 28b) qu'avant sa mort, ce dernier se mit à pleurer, suite à quoi ses disciples l'interrogèrent sur la raison de ces pleurs. Il leur fit alors part de son inquiétude, leur révélant qu'il voyait deux voies ouvertes devant

lui, l'une menant vers le jardin d'Eden, et l'autre vers la géhenne, et ne savait pas vers laquelle on le conduirait. Il leur expliqua aussi qu'il appréhendait le jour du jugement, où il devrait se tenir devant le Très-Haut et rendre des comptes sur chacun de ses actes. Car, qui sait s'il aurait alors suffisamment de mérites à son actif pour être acquitté ?

Nos Sages rapportent également (ibid.) les derniers mots prononcés par Raban Yo'hanan à ses élèves : « Préparez un siège à Ezéchias, roi de Juda ». Pourtant, celui-ci était décédé depuis plusieurs centaines d'années, aussi ses élèves comprirent-ils qu'il allait accompagner leur maître jusqu'au monde du Bien absolu. Or, bien qu'Ezéchias apparût à Raban Yo'hanan afin de lui faciliter le départ de ce monde, ce dernier ne se sentit pas à la hauteur du jugement qui l'attendait. En outre, le fait que le roi de Juda fût venu à sa rencontre constituait un signe du Ciel démontrant que son sort serait semblable à celui de ce dernier et qu'une place lui était réservée au jardin d'Eden. Mais, en dépit de cela, Raban Yo'hanan continua à douter de lui et à craindre que des soupçons de transgression ne le contraignent à se diriger vers les portes de la géhenne.

Nous pouvons en retirer une leçon édifiante : si déjà ce grand maître, célèbre pour sa piété, appréhendait le jugement final et ne comptait pas sur son assiduité dans l'étude et sa fidélité aux *mitsvot* pour le rendre méritant, que dire de nous, qui n'arrivons même pas aux chevilles de ce géant, habité par l'unique aspiration de satisfaire pleinement la volonté divine ?

Par conséquent, nous retrouvons chez de nombreux justes, au moment de leur départ de ce monde, cette anxiété typique, due à leur conscience aiguë de la valeur incommensurable de chaque minute sur terre. Sachant l'immense récompense attribuée à l'étude de la Torah et à l'observance des *mitsvot*, ils s'évertuent, tout leur vivant, à mettre à profit chaque instant, afin de se rendre aptes à se présenter, le moment venu, devant la cour céleste. Plutôt que de se considérer comme parfaits et de compter sur le dévouement témoigné à Dieu par leur conduite, ils restent constamment sceptiques quant à la qualité de leurs *mitsvot*, craignant que ne s'y soit mêlée une quelconque scorie ou qu'elles n'aient été ternies par un manque de joie – imperfections susceptibles de constituer une accusation à leur encontre.

Nous en déduisons notre devoir de ne jamais nous croire exempts d'en faire davantage au regard de ce que nous avons déjà accompli. Car « tant que la bougie est allumée, il est encore possible d'arranger », et il nous incombe donc de toujours aspirer à aller de l'avant, aussi bien dans l'étude que dans les bonnes actions.

Une anecdote plus récente va nous donner un aperçu de la conception qu'ont les Grands *Rabbanim* du temps alloué à l'homme dans ce monde. On raconte qu'une nuit, vers deux heures du matin, il arriva à Rav Chakh, que son mérite nous protège, de chercher des allumettes pour allumer une cigarette, de sorte à rester éveillé et pouvoir poursuivre son étude. Cette recherche le conduisit d'un endroit à l'autre, mais ses efforts s'avérèrent vains. Le lendemain, ses élèves constatèrent, à leur grand étonnement, qu'il ne fumait plus, et il leur expliqua que la veille, il avait perdu une précieuse heure d'étude à la recherche d'allumettes, si bien qu'il avait ensuite pris la résolution de mettre fin à cette pratique, qui entraînait une si grande négligence dans l'étude ; il était ainsi sûr de ne pas tomber une nouvelle fois dans ce péché, principale accusation qui pèse sur l'homme. Combien chaque instant de notre existence est-il précieux et doit-il être exploité pour l'étude de la Torah et l'exécution de *mitsvot* !

Rapportons ici une autre anecdote qui illustre la valeur infinie des *mitsvot*. Un Juif se présenta une fois au 'Hafets 'Haïm pour lui dire : « Ma vie est emplie de souffrances et de malheurs ! N'est-il pas possible que l'Eternel me donne déjà dans ce monde le salaire pour l'une des *mitsvot* que j'ai accomplies, en me retirant tous ces maux dont je souffre ? » Ce dernier lui répondit en s'appuyant sur cet enseignement de nos Maîtres, selon lequel une *mitsva* ne peut trouver sa récompense dans ce monde (Kidouchin, 39b), mais uniquement dans le monde à venir. Il explicita cette idée à la lumière de la scène imagée suivante : un homme se rend à l'épicerie pour acheter une sucrerie, un billet de mille dollars en main. Le ridicule d'une telle situation est évident, car il est inconcevable que le vendeur lui rende la monnaie d'une si grande somme d'argent !

De même, le Saint béni soit-Il ne récompense pas ceux qui Lui sont fidèles dans ce monde, car la récompense d'une *mitsva*, serait-ce la plus minime, est incommensurable, et il est donc impossible de lui trouver une récompense

adéquate dans ce monde limité et éphémère. Seul le monde à venir, de nature éternelle, peut procurer à l'homme un salaire à l'échelle de ses bonnes actions.

J'aimerais rapporter ici au lecteur un entretien que j'ai eu la chance d'avoir avec le Rav Chakh – puisse son mérite nous protéger – peu d'années avant son départ de ce monde. Alors que nous discutions de la situation spirituelle des Juifs français, je lui demandai de bien vouloir me transmettre une leçon de morale, que je pourrais moi-même diffuser parmi ces derniers, assoiffés de la parole divine. Le Grand maître me regarda dans les yeux, puis, avec sa pudeur si caractéristique, me dit : « Je n'ai rien de très original à vous dire, mais, je peux vous répéter quelque chose que tout le monde sait et qu'il est néanmoins bon de se répéter. » Et de poursuivre : « Lorsque l'homme se lève le matin, il ouvre ses yeux, remue sa tête, ses mains et ses autres membres, et ces gestes quotidiens sont si naturels qu'il n'en est pas le moins du monde ému. Il n'y trouve pas une raison suffisante pour remercier le Créateur, qui lui a rendu son âme et a redonné la vitalité à son corps, après le sommeil, semblable à la mort. Or, cette insensibilité est due à la routine dans laquelle nous sommes plongés, qui nous aveugle et nous empêche de déceler la grandeur du miracle que constitue, chaque matin, notre réveil. Si l'homme désire se lever dans un esprit de foi, ce qui le conduira ensuite naturellement à se soumettre à la royauté divine en étudiant la Torah et observant les *mitsvot*, il doit se rappeler chaque matin qui est Celui qui lui permet à nouveau de se mouvoir, de voir, d'entendre et de jouir du sens du goût. »

En réalité, la base de la foi est de considérer tout ce qui nous arrive comme une manifestation de la Providence divine. Cette conception profonde engendre en l'homme un amour intense pour le Créateur, si bien qu'il cherchera par tous les moyens à Le satisfaire, serait-ce au prix d'innombrables sacrifices et d'un renoncement à ses propres désirs. Lorsque j'ai entendu ces paroles de notre maître, je me suis dit qu'elles sont aussi simples que vraies, et que si nous nous évertuons à dire chaque matin *Modé Ani* avec toute la ferveur et l'attention que mérite cette déclaration, notre journée aura une tout autre dimension, car elle sera, à chacune de ses étapes, imprégnée de foi en Dieu.

Rav David Finkel, de mémoire bénie, qui était en parenté avec Rav Its'hak Zeèv Soloveitchik (le fameux Rav de Brisk), raconte qu'il a une fois vu

quelqu'un danser tout seul, sous la neige, dans les rues glaciales. Lorsqu'il est sorti pour voir de qui il s'agissait, il a constaté que c'était Rav Chakh, que son mérite nous protège. Il voulut alors le faire entrer, de peur qu'il ne tombe malade par ce froid polaire, mais le Rav refusa, lui expliquant qu'il venait juste de quitter la demeure du Rav de Brisk, avec lequel il avait étudié et qui lui avait fait part d'une merveilleuse interprétation qu'il avait trouvée dans l'étude, ce pour quoi il dansait à présent de joie. Dans le testament de Rav Chakh, on a pu lire la prière qu'il a rédigée au Saint béni soit-Il, dans laquelle il fait part de ses espoirs de mériter de quitter ce monde en ayant fait une entière repentance.

Ces deux faits mettent en exergue la grandeur considérable des justes, dont la vie est caractérisée par une très grande proximité du Créateur, et qui se soucient pourtant de se repentir sincèrement avant de mourir afin d'être aptes à se présenter devant la cour céleste.

Le comportement de ces justes, comme celui de nos saints patriarches, doit être pour nous source d'inspiration. Si chaque instant de leur existence était voué au service divin, loin de présumer de leur niveau, ils se soucièrent de ne pas avoir suffisamment mis à profit le monde de l'Action, à l'heure où ils s'apprêtaient à le quitter. Comme nous l'avons vu, Raban Yo'hanan, que le roi de Juda était venu escorter vers le monde de la Vérité, n'y a cependant pas vu un signe du Ciel qu'il était invité à prendre place au jardin d'Eden, mais a au contraire continué, jusqu'à l'ultime instant de son départ, à douter de sa piété. Car, tant que leur âme les habite, les justes aspirent à progresser et à s'élever. « Quand donc mes actions atteindront-elles celles de mes ancêtres ? » (Tana debé Eliahou Rabba, 25), devons-nous de même nous demander sans cesse.

Résumé

- Le fait de voir les *tsitsit* rappelle à l'homme son devoir d'observer les *mitsvot* et de s'éloigner des transgressions. En outre, le seul port de ces franges lui octroie en permanence le mérite de cette *mitsva,* sans qu'il doive fournir le moindre effort.

- Toutes les générations ont connu des justes qui cherchèrent à mettre à profit chaque instant de leur existence pour engranger des *mitsvot,* conscients que

cette opportunité leur serait retirée dans le monde futur. Par ailleurs, ils craignaient toujours de ne pas avoir exécuté les *mitsvot* de manière optimale. Nous en déduisons l'inestimable valeur du monde de l'Action.

- Rav Chakh affirmait qu'observer notre corps retrouver, chaque matin, toutes ses fonctions, est en soi suffisant pour raffermir notre foi en Dieu et nous encourager à observer les *mitsvot* de la Torah.

Placer des barrières pour ne pas trébucher

« Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. »

(Nombres 15, 39)

Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël de porter des franges aux coins de leurs vêtements. Celles-ci ont la propriété de rappeler à l'homme l'existence de Dieu et son devoir de se plier à Ses commandements – comme il est dit : « dont la vue vous rappellera » –, ces rappels l'attirant vers le respect des *mitsvot* et le préservant parallèlement de la transgression (cf. Mena'hot, 43b).

Ainsi, le port des *tsitsit* est telle une muraille face au péché, telle une barrière aux interdits de la Torah, puisque, dès lors que l'homme les observe, il se souvient du Créateur et consent à se plier à Sa volonté.

S'il en est ainsi, nous pouvons nous demander qu'est-ce qui a joué ce rôle protecteur pour nos ancêtres lors de leurs longues années d'exil et de servitude en Egypte, pays le plus immoral de l'époque (Safra, A'harei Mot 13, 5-7). En effet, à cette époque, ils n'avaient pas encore reçu la Torah, ni, en particulier, la *mitsva* des *tsitsit*, donc d'où puisèrent-ils la force de résister au courant assimilateur et de préserver leur identité juive ?

De fait, lorsqu'un homme est plongé dans la détresse, il peut y faire face de deux manières : soit en renforçant sa foi et son lien avec l'Eternel, soit – que Dieu nous en préserve – en Le reniant et en tournant le dos à la Torah et aux *mitsvot*. Ces deux types de réactions opposées se retrouvèrent après l'Holocauste. Certains sortirent spirituellement renforcés de tous ces malheurs, parvenant même à y déceler la Providence divine, alors que d'autres en furent intérieurement brisés, pleins de griefs envers Dieu par lequel ils se sentirent délaissés. Ces derniers sont parfois allés jusqu'à renier le Saint béni soit-Il et à rejeter complètement tout résidu de leur identité. Néanmoins, nous devons nous abstenir de les juger, conformément à la mise en garde de nos Maîtres : « Ne juge pas ton prochain tant que tu ne te trouves pas à sa place » (Maxime de nos Pères 2, 4).

En Egypte, nos ancêtres souffrirent également sous le joug de leurs oppresseurs. Un des supplices infligés par ceux-ci consistait à imposer aux hommes les travaux des femmes et inversement (cf. Sota, 11b). Par ailleurs, ils les astreignaient à un esclavage si dur que les hommes n'éprouvaient même plus de désir pour leurs épouses (cf. Yalkout Chimoni, Exode, 163). Or, en dépit de cette situation des plus douloureuses, ils luttèrent avec un remarquable dévouement pour préserver leur identité juive et ne pas se laisser corrompre par l'impureté ambiante. Nous pouvons nous demander quel était le secret de nos pères, qui leur permit de se prémunir contre l'influence néfaste des Egyptiens, et ce, alors même que leur vie était en danger et qu'ils ne détenaient pas encore la Torah, muraille contre les vents étrangers, ni la *mitsva* des *tsitsit*, particulièrement salvatrice – comme le laisse entendre le verset : « dont la vue vous rappellera (…) afin que vous (…) ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité » (Nombres 15, 39).

Nos Sages, de mémoire bénie, attribuent cette prouesse à deux faits majeurs. D'une part, au mérite des femmes pieuses (Tan'houma, Pekoudei, 9), grâce auxquelles le peuple juif continua à se développer. On raconte ainsi que ces dernières réagissaient au désespoir et à la lassitude de leurs maris en s'arrangeant et s'embellissant à l'aide de miroirs, de sorte à les séduire, ce qui garantit la continuité de la chaîne des générations. D'autre part, le rattachement de nos ancêtres à trois coutumes, leur permit de résister à l'assimilation et, le moment venu, d'être libérés : ils ne modifièrent pas leurs

noms, leurs vêtements et leur langue (Cantique des Cantiques Rabba 4, 25 ; Maharal, Nétsa'h Israël, 25 ; Pessikta Zoutra, Exode 6, 6), ces trois points d'ancrage dans la tradition constituant, pour eux, une protection contre l'impureté de l'Egypte qui, contre toute logique, ne put les subjuguer, en dépit de leur long séjour sur cette terre.

En ce qui concerne le premier point, le nom juif de l'homme lui rappelle sa judaïté et l'empêche ainsi de s'assimiler parmi les nations. Malheureusement, nombreux sont nos frères de Diaspora qui préfèrent donner à leurs enfants des prénoms non-juifs modernes, qui leur semblent plus lumineux que nos traditionnels prénoms juifs, lesquels, de leur point de vue, connotent l'exil. D'aucuns optent pour une association des deux, mais n'appellent leur enfant que par leur prénom non-juif, si bien qu'il lui échappe au moment où il se présente au Rabbinat pour demander un certificat de judaïté avant son mariage…

Si l'on réfléchit, l'assimilation trouve sa racine dans le choix des parents de nommer leur progéniture par des prénoms non-juifs. Ceux-ci effacent en effet de leur esprit leur identité juive, au point qu'ils ne se sentent plus différents des non-juifs. Un enfant qui a grandi avec le nom de Robert ou Raymond, par exemple, demeurera insensible à sa spécificité de Juif et se considérera au contraire comme l'égal de ses amis non-juifs ; puis, lorsqu'il deviendra adulte, il ne verra pas le mal à épouser une non-juive, se disant : « Quelle différence existe-t-il donc entre nous ? Même nos noms sont identiques. »

Explicitons encore cette idée par un exemple. Un homme, qui désire se rappeler quelque chose d'important, écrit un signe sur sa main pour être sûr de ne pas l'oublier, car il s'en souviendra chaque fois que son regard se posera sur celle-ci. De même, le prénom juif que nous portons détient cette dimension de rappel de notre appartenance au peuple élu, et subséquemment, de notre devoir de lutter contre les influences corruptrices extérieures et l'assimilation.

Un autre domaine dans lequel nos ancêtres se sont évertués à maintenir leur spécificité au vu de tous est celui de l'habillement. Je me souviens, à cet égard, qu'à de nombreuses occasions, mon père – puisse son mérite nous protéger – portait cinq ou six calottes, même aux jours les plus chauds d'été. Lorsque je tentais de le convaincre de n'en porter qu'une, craignant qu'il ne

souffre de la terrible chaleur, il me répondait que plus il sentait la chaleur peser sur sa tête, plus cela éveillait son amour et sa proximité de l'Eternel, et que cette souffrance en valait donc bien la peine.

Il est intéressant de remarquer que le mouvement de la *Haskala*[20] a justement vu le jour lorsque des Juifs ont remis en question leurs traditions en disant : « Pourquoi devrions-nous être différents des non-juifs ? Ressemblons-leur en nommant nos enfants comme les leurs, en parlant leur langue et en adoptant leurs modes vestimentaires ! De cette manière, nous n'aurons plus l'air bizarre à leurs yeux. » Ces individus pensaient que s'ils effaçaient de leur apparence extérieure tout signe distinctif, les non-juifs ne les porteraient plus en haine. Néanmoins, ils se trompèrent lourdement, car cette haine viscérale est la résultante d'un décret divin en vertu duquel Esaü hait Jacob (Sifri, Behaalotekha, 11). Par conséquent, même si un Juif décide de vivre selon un mode de vie encore plus athée qu'un non-juif, il ne pourra pas modifier la réalité immuable que représente l'antisémitisme. Plus encore, celui-ci ne fera que s'amplifier, puisque l'Eternel l'a décrété afin de prévenir notre assimilation parmi les nations, et donc, lorsqu'Il constate notre tendance à tomber dans ce piège, Il renforce davantage la haine de celles-ci à notre égard. Par ce biais, le Créateur espère en effet que nous prendrons conscience de notre erreur, nous en repentirons et adhérerons pleinement à notre identité, fiers de compter parmi les membres du peuple élu.

La Torah rapporte (Exode 2, 5) qu'alors que Batia, la fille de Pharaon, allait se tremper dans le Nil, accompagnée de ses servantes, elle entendit soudain des pleurs, puis aperçut le berceau d'où ils provenaient. Elle voulut alors sauver ce bébé – Moïse – de l'eau et tendit sa main pour l'en retirer, quand le Tout-Puissant intervint par un miracle en allongeant sa main (Sota, 12b), de sorte à rendre ce sauvetage possible. Et nos Sages de préciser (ibid.) qu'elle était venue se tremper dans le fleuve dans l'intention de se purifier de l'impureté égyptienne, désireuse de joindre sa destinée à celle du peuple juif. Toutefois, nous pouvons nous demander ce qui a tant stimulé cette princesse à renoncer au luxe du palais royal pour se convertir, alors que les Hébreux étaient à ce moment-là des serviteurs opprimés et rabaissés. La conversion

---

20. Mouvement d'assimilation du XVIIIe siècle.

de Yitro qui eut lieu un peu plus tard (Yalkout Chimoni, Exode, 268) ne possède pas ce caractère déroutant, puisqu'elle se situe à une époque où le peuple juif jouissait d'un grand prestige, suite aux miracles divins accomplis en sa faveur lors de la sortie d'Egypte, miracles qui avaient poussé toutes les nations à reconnaître la grandeur du Saint béni soit-Il et de Son peuple de prédilection. Il nous reste donc à éclaircir les mystérieux motifs de la conversion de Batia.

C'est que, Batia a été maintes fois impressionnée par la persistance des Hébreux à maintenir, coûte que coûte, leurs traditions. En effet, en dépit des souffrances qu'ils devaient endurer, ils ne cherchèrent pas à s'assimiler aux Egyptiens, mais restèrent obstinément fidèles à leurs noms, langue et coutumes vestimentaires. Forte de ce constat, la fille de Pharaon comprit qu'il s'agissait là d'un peuple particulier, différent de tous les autres, dont les membres préfèrent souffrir que de renoncer à leur identité. C'était bien la preuve, pour elle, de la supériorité de cette religion, qu'elle désira connaître de plus près. D'où sa décision de se convertir, qu'elle traduisit en acte en allant se tremper dans le Nil pour se purifier.

Penchons-nous, à présent, sur le vocable utilisé par le texte saint pour nous faire part de cet épisode. Il est écrit que Batia entendit « un jeune homme pleurer », et nos Sages de s'interroger (cf. Sota, 12b) sur l'emploi de ces termes, tandis que Moïse n'était alors qu'un nourrisson. Ce choix lexical semble être porteur d'un message à notre intention : il nous incombe d'éduquer notre nouveau-né conformément à la voie de la Torah comme s'il avait déjà l'âge d'un jeune homme. Autrement dit, contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'éducation de nos enfants commence aussitôt après leur naissance. Certains vont même jusqu'à dire qu'elle débute dès la période prénatale, l'embryon s'imprégnant, depuis le ventre de sa mère, de l'atmosphère qui l'entoure.

On raconte à cet égard qu'un couple, qui se présenta à un grand Rav afin de recevoir des directives concernant l'éducation de leur bébé, qui venait de naître, eut droit à la réplique suivante : « Pourquoi ne venez-vous que maintenant solliciter mes conseils ? Vous auriez dû me consulter neuf mois plus tôt, au moment de la conception, car l'embryon est influencé durant toute la période gestationnelle par ce que sa mère entend et voit. »

Une autre clé pour réussir dans l'éducation de nos enfants est de leur donner un bon exemple personnel, digne d'être imité. En d'autres termes, nous devons tout d'abord veiller à notre propre éducation. Malheureusement, nombre de nos frères ont aujourd'hui le statut de *tinok chénichba*[21], du fait que leurs parents ne se sont pas donné la peine de leur fournir une éducation juive authentique. Combien il m'est douloureux de rencontrer, si souvent, les parents de ces jeunes, qui viennent se lamenter auprès de moi sur leur triste sort, au moment où ils se choisissent un conjoint non-juif ! Lorsque je leur demande s'ils s'étaient souciés de transmettre à leurs enfants les notions basiques du judaïsme, s'ils observaient le Chabbat, respectaient les lois de pureté familiale, et mangeaient cachère, ils me répondent par un non absolu. Aussi, avec toute la peine que j'éprouve pour eux, je ne peux m'empêcher de les réprimander et de leur reprocher de ne pas s'être réveillés un peu plus tôt... En effet, comment espérer qu'un enfant qui a grandi dans l'athéisme le plus total, ne se laisse pas séduire par les tentations fascinantes de la rue, face auxquelles il est vulnérable, ne détenant aucune arme ?

L'homme avisé, dont « les yeux sont à la tête » – tel que le définit Salomon (Ecclésiaste 2, 14) –, s'évertuera donc à éduquer ses enfants conformément à la tradition qui nous a été transmise de génération en génération. Il leur transmettra les bases du judaïsme authentique, qui n'admet aucun compromis et se distingue nettement du mode de vie des non-juifs, ancrant ainsi en eux l'importance de se rattacher à leurs noms, leur langue et leurs coutumes vestimentaires, plutôt que de chercher à imiter ceux des autres peuples. En outre, le père de famille veillera à porter le talith et à faire adopter cette pratique à ses fils, les *tsitsit* étant dotés, comme nous l'avons vu, d'un remarquable pouvoir protecteur. Le Talmud rapporte ainsi (Mena'hot, 44a) l'histoire d'un homme qui, attiré par une femme très belle, était sur le point de céder à ses pulsions, quand les fils de ses *tsitsit* vinrent lui fouetter le visage, suite à quoi il se souvint de l'Eternel et fuit la faute.

---

21. Littéralement : bébé qui a été capturé (par des non-juifs). Cette expression a été généralisée au cas d'enfants juifs ayant été éduqués de manière laïque et qui ne sont donc pas responsables de leur ignorance en matière de religion.

L'homme a parfois l'impression d'être cruel envers ses enfants lorsqu'il les empêche de suivre les pratiques non-juives, ou quand il les réveille de bonne heure le matin pour qu'ils participent à la prière collective. Or, c'est en réalité le contraire qui est vrai : celui qui ne les écarte pas de la voie du péché et ne les éduque pas en accord avec celle de la Torah, se montre cruel à leur égard, car le jour viendra où ils seront attirés par la matière et où, à défaut de bases juives solides auxquelles se rattacher, ils risqueront d'oublier leurs origines et de déchoir.

Résumé

- La *mitsva* des *tsitsit* a le pouvoir de nous rappeler notre devoir d'observer les *mitsvot* et de nous éloigner des transgressions. Comment nos ancêtres parvinrent-ils, en Egypte, à se prémunir contre l'influence corruptrice de ce pays alors qu'ils ne détenaient pas encore la Torah ni le commandement des *tsitsit* ?
- Nos Maîtres affirment qu'ils résistèrent à l'assimilation et furent ensuite libérés grâce à deux mérites : le dévouement des femmes juives qui assura la continuité de la chaîne des générations, et l'attachement à trois coutumes de base – la langue, les noms et les vêtements – qui les distinguaient des Egyptiens.
- Qu'est-ce qui incita Batia, la fille de Pharaon, à se convertir, alors que les Hébreux n'étaient à ce moment que des esclaves opprimés ? En constatant leur obstination à préserver leur identité en dépit de toutes leurs souffrances, elle réalisa la supériorité du peuple juif, auquel elle voulut joindre sa destinée.
- La désignation de jeune homme donnée à Moïse alors qu'il était nourrisson, nous enseigne notre devoir d'éduquer nos enfants dès leur naissance, les *Rabbanim* allant jusqu'à dire que l'éducation commence pendant la période gestationnelle.
- Avant d'éduquer ses enfants, il convient de s'éduquer soi-même, en affinant sa personnalité, de sorte à pouvoir servir de modèle pour ces derniers, qui emprunteront plus naturellement la voie de la Torah.

Annexes

De péché en péché

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Envoie toi-même des hommes pour explorer le pays de Canaan, que Je destine aux enfants d'Israël (…)" »

(Nombres 13, 1)

Explication de Rachi : « Pourquoi le chapitre relatif aux explorateurs fait-il immédiatement suite à celui de Myriam ? Parce qu'elle a été punie pour avoir calomnié son frère, et ces méchants, qui ont pourtant assisté à cet événement, n'en ont pas tiré leçon. » (Nombres 13, 2)

Pourtant, cette interprétation pose problème. En effet, comment comparer le péché de Myriam à celui des explorateurs, alors que, contrairement à ces derniers, celle-ci n'était animée que de bonnes intentions et n'a fait que dire la vérité – en l'occurrence, que Moïse s'était séparé de sa femme Tsipora. L'unique point pour lequel Dieu tint rigueur à Myriam fut de n'avoir pas adressé ce reproche directement à Moïse. Or, même en considérant cette erreur, on peut trouver une raison de la juger favorablement : elle choisit d'en parler plutôt à Aaron, son grand frère, de sorte que lui-même en fasse ensuite part à Moïse, d'autant qu'elle connaissait son habitude à restaurer la paix conjugale au sein des foyers. Néanmoins, ses propos lui furent reprochés. Quant aux explorateurs, ils étaient non seulement mus par de mauvaises intentions, mais en plus, ils ne se privèrent pas de mentir, en dénigrant la Terre bénie. A priori, il semble donc qu'il n'y ait aucune commune mesure entre ces deux péchés !

J'ai pensé qu'on peut en retirer une leçon de morale importante : si on ne répare pas entièrement un petit péché, il finit par prendre plus d'ampleur et

nous faire trébucher dans un grand péché. C'est justement ce qui arriva aux explorateurs. Bien qu'ils eussent assisté à la punition infligée à Myriam suite à ses propos désobligeants sur Moïse, ils étaient sûrs qu'ils ne tomberaient pas eux-mêmes dans un tel travers et ne se travaillèrent donc pas pour déraciner de leur cœur cette mauvaise tendance ; aussi finirent-ils par pécher dans ce même domaine à un degré bien plus grand.

Une autre difficulté se fait jour si l'on confronte deux commentaires de Rachi. D'une part, au début de cet épisode, la Torah qualifie les explorateurs d'« hommes » (Nombres 13, 3), titre soulignant, d'après Rachi, la considération dont ils étaient l'objet, puisqu'à ce moment-là, ils étaient irréprochables. D'autre part, vers la fin de ce passage, il est écrit : « Ils allèrent, ils vinrent » (ibid. 13, 26), et Rachi d'interpréter ainsi ce premier verbe, a priori superflu : « Ils sont partis comme ils sont revenus. De même que leurs intentions étaient mauvaises à leur retour, de même l'avaient-elles été à leur départ. » Qu'en est-il donc du réel niveau de ces princes de tribus ?

Répondons à cette contradiction à la lumière du principe mentionné plus haut. En réalité, les explorateurs n'étaient justes qu'à leurs propres yeux, et c'est précisément ce qui les fit trébucher, puisqu'ils ne virent pas la nécessité de procéder à une introspection et de tirer leçon de ce qui était arrivé à Myriam. Tel est le sens implicite du terme « homme » employé au départ à leur sujet. C'est pourquoi, la Torah divine, dont l'Auteur « scrute les reins et les cœurs », fait ensuite allusion à leur impiété – en mettant sur un même plan leur état d'esprit à leur départ et celui à leur retour –, consciente qu'ils étaient depuis le début animés de la mauvaise intention de médire de la Terre Sainte.

La vérité absolue de la parole divine

« Et Moïse les envoya du désert de Pharan, selon la parole de l'Eternel, c'étaient tous personnages considérables entre les enfants d'Israël. »

(Nombres 13, 3)

Explication de Rachi : « Chaque fois que le texte emploie le mot *anachim* (hommes), c'est pour souligner la considération dont ils sont l'objet. A ce moment-là, ils étaient irréprochables. »

D'après Rachi, à l'heure où les explorateurs partirent en reconnaissance de la Terre Sainte, ils étaient des justes. Cette interprétation est corroborée par la fonction qu'ils avaient de princes de tribus, qui étaient tous d'éminentes et pieuses personnalités. Comment donc ont-ils pu déchoir en décriant la terre d'Israël ? Plus encore, s'ils étaient des justes, comment expliquer qu'ils aient accepté cette mission d'exploration, qui consistait à vérifier les qualités du pays, plutôt que de croire sans retenue à la promesse divine selon laquelle il s'agissait d'une Terre bénie, où coulent le lait et le miel ?

En réalité, les explorateurs étaient effectivement des personnes de qualité, le titre d'« hommes » employé à leur sujet étant tout à fait justifié. Cependant, en dépit de leur grandeur, ils firent preuve d'une faiblesse, en cela qu'ils ne crurent pas aveuglément dans la promesse divine et éprouvèrent la nécessité d'en vérifier l'authenticité sur le terrain. Leur foi en la parole de Dieu était entachée de doutes.

Lorsqu'un homme croit de manière absolue dans la parole divine, sans se poser la moindre question, il ne ressent aucunement le besoin de la vérifier, car il lui est clair que si le Créateur l'a énoncée ainsi, c'est en soi la preuve que telle est la réalité – celle-ci ne devant ni être prouvée, ni ne pouvant être réfutée. Par conséquent, la seule volonté des explorateurs d'éprouver la promesse divine relative à la fertilité de la terre d'Israël, témoignait déjà une faiblesse de leur part, puisque la recherche de preuves trahit des doutes. Ainsi donc, leur déchéance fut la résultante des doutes qui se logeaient dans leur cœur.

Du fait que les explorateurs partirent avec l'intention d'apporter des preuves à la promesse divine, leur état d'esprit n'était pas sain depuis le début. Leur initiative d'exploration trouvait sa source dans une volonté de tester l'authenticité de la parole de l'Eternel, aussi, tout ce qu'ils virent au cours de leur circuit était-il teinté par cet esprit critique qui avait présidé à leur départ. Si, au contraire, ils étaient partis habités d'une foi pure dans la parole divine, ils auraient naturellement porté un regard positif sur le pays et tout ce qui s'y passait, plutôt que d'interpréter négativement chaque fait observé.

Désormais, notre interrogation se trouve résolue. Ces princes de tribus étaient effectivement des justes, dont l'intention apparente était de prouver les vertus de la Terre Sainte. Néanmoins, cette bonne intention traduisait une faille intérieure, des doutes, dissimulés au plus profond d'eux, quant à la véracité de la parole divine – doutes qui conduisirent finalement à leur chute.

Nous en déduisons une édifiante leçon : il nous incombe d'accepter et de croire les paroles divines, mot pour mot et de manière absolue, sans chercher à les prouver ni à y trouver des raisons ou justifications. L'homme qui exécute les *mitsvot* du Créateur pour le seul fait qu'Il lui en a donné l'ordre, saura avec certitude que Ses paroles sont droites et véridiques, même lorsque leur sens profond lui échappe. Conscient que « les préceptes de l'Eternel sont droits : ils réjouissent le cœur. Le commandement de l'Eternel est lumineux : il éclaire les yeux (…) Les jugements de l'Eternel sont vérité : ils sont parfaits tous ensemble » (Psaumes 19, 9-10), il se sentira trop petit pour prétendre pouvoir justifier ou approuver les paroles de la Torah.

La gravité de la médisance et de la haine gratuite

« Vos enfants iront errant dans le désert quarante années, expiant vos infidélités, jusqu'à ce que le désert ait reçu toutes vos dépouilles. »

(Nombres 14, 33)

Les commentateurs sur la section Chela'h-Lekha expliquent que les explorateurs partirent en reconnaissance du pays avec l'intention de le dénigrer. Rachi interprète dans ce sens l'expression du verset : « ils allèrent, ils vinrent » (Nombres 13, 26) en affirmant que, de même qu'ils revinrent avec de mauvaises intentions, ils étaient aussi partis dans cet état d'esprit. L'exploration s'étendit sur une durée de quarante jours, aussi, mesure pour mesure, Dieu punit Ses enfants en les contraignant de retourner sur leurs pas et d'errer dans le désert durant quarante ans – au terme desquels, seulement, Il les fit hériter de la Terre promise. Chaque jour d'exploration où ils cherchèrent matière à décrier la Terre Sainte, fut donc sanctionné par une année d'errance dans le désert, repoussant l'échéance de la conquête de celle-ci.

Mais, outre cette punition infligée à nos ancêtres, ce péché eut des répercussions éternelles, le Saint béni soit-Il s'étant exclamé : « Vous avez versé en ce jour des larmes en vain ; il deviendra pour vous un jour de pleurs dans les générations à venir. » (Taanit, 29a) Et c'est ce qui advint, puisque les deux Temples furent détruits le neuf Av, jour où les explorateurs étaient revenus de leur mission et avaient exposé au peuple leur rapport calomniateur, suscitant ses lamentations.

Nous pouvons en déduire un raisonnement a fortiori : si déjà les enfants d'Israël furent si gravement punis pour avoir décrié la Terre Sainte – errance dans le désert durant quarante ans et destruction des deux Temples –, combien la punition de celui qui médit de son prochain doit-elle être conséquente (Arakhin, 15a) ! En outre, l'homme qui prononce des propos calomniateurs sur autrui, prouve qu'il le hait gratuitement, péché qui fut à

l'origine de la destruction du second Temple ; aussi cette catastrophe lui est-elle imputée.

De même que la gravité de ce désastre est évidente pour nous tous, de même, devons-nous prendre conscience que la médisance qui y conduisit l'est tout autant ; de cette manière, nous veillerons à nous en éloigner et ne serons pas tenus responsables de la destruction du Temple. De plus, lorsque le Saint béni soit-Il constate la volonté d'un homme de se retenir de prononcer des paroles interdites ou d'entendre des propos médisants, Il lui accorde une assistance particulière telle qu'il n'est pas mis à l'épreuve, ou, s'il y est confronté, bénéficie des forces nécessaires pour la surmonter.

Les tsitsit, une barrière au péché

« Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. »

(Nombres 15, 39)

Le Créateur nous a donné un précieux cadeau, la *mitsva* des *tsitsit*, franges qui possèdent la propriété de nous préserver du péché (cf. Mena'hot, 43b) et de nous encourager à accomplir l'ensemble des *mitsvot*. Car, lorsque l'homme observe les *tsitsit* qu'il porte aux coins de ses vêtements, il se souvient aussitôt de l'Eternel son Dieu (ibid.) et s'empresse alors de se plier à Ses commandements et de s'éloigner des transgressions.

Dans le livre de Zacharie, il est rapporté (8, 23) que, dans les temps futurs, dix représentants de chacune des soixante-dix nations viendront saisir un coin des *tsitsit*. Cette scène constituera une punition pour les non-juifs qui ont, de tout temps, renié l'Eternel et la Torah. En effet, du fait que la *mitsva* des *tsitsit* symbolise la foi, puisqu'elle rappelle à l'homme son devoir d'accomplir

les *mitsvot* de la Torah et de se garder d'enfreindre ses interdits, les non-juifs voudront saisir ces franges, proclamant ainsi leur foi en Dieu et en Sa Torah. C'est alors que s'accomplira la promesse du verset : « L'Eternel sera roi sur toute la terre ; en ce jour, l'Eternel sera un, et unique sera Son Nom » (ibid. 14, 9).

Dans la Guemara (Mena'hot, 44a), nous pouvons lire l'anecdote suivante, qui illustre l'incroyable pouvoir protecteur des *tsitsit*. Un homme, qui observait scrupuleusement la *mitsva* des *tsitsit*, entendit une fois parler d'une femme de mauvaise vie, extrêmement belle, qui prenait quatre cents pièces d'or pour ses services. Il décida de fauter avec elle, et lui fit parvenir cette somme. Lorsque vint l'heure qu'ils avaient fixée, elle lui dit d'entrer dans sa chambre. Mais, alors qu'il s'apprêtait à assouvir ses pulsions, les fils de ses *tsitsit* lui fouettèrent soudain le visage. En les apercevant, il eut honte et se jeta aussitôt du lit. La prostituée en fit de même.

Elle jura alors qu'elle ne le laisserait pas partir tant qu'il ne lui aurait pas révélé quel défaut il lui avait trouvé. Il lui assura qu'il ne lui avait trouvé aucun défaut et n'avait jamais vu de femme si belle. Mais, lui expliqua-t-il, il avait vu ses *tsitsit* et s'était alors souvenu de l'interdiction « ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité », aussi s'était-il résolu à faire marche arrière. Une fois de plus, la femme, impressionnée, refusa de le laisser partir avant qu'il ne lui ait inscrit sur une feuille la ville où il habitait, son nom et celui de son Rav. Car elle désirait en savoir plus sur la Torah, dont la sainteté est telle qu'elle peut assurer à l'homme une protection contre la faute par le biais d'une seule *mitsva*, celle des *tsitsit*. Elle se rendit alors chez Rabbi 'Hiya et lui exprima son désir de se convertir. Ce dernier, clairvoyant, lui demanda : « Aurais-tu jeté ton dévolu sur l'un de mes élèves ? » Elle l'avoua, lui remettant le papier qu'elle avait en main. Cependant, lorsqu'il constata la pureté de ses intentions et sa réelle volonté de joindre sa destinée à celle du peuple juif, il lui accorda la conversion. Une fois convertie, elle alla retrouver l'homme qui avait maîtrisé son puissant désir de fauter avec elle, et ils se marièrent conformément à notre tradition. Du Ciel, on avait apprécié la force d'âme de cet homme et sa volonté de s'en tenir aux règles de pudeur, et c'est pourquoi le Très-Haut fit en sorte que cette femme qu'il avait désirée devienne son épouse. Telle fut la

grande récompense qu'il reçut dans ce monde, outre celle, inestimable, qui lui fut réservée dans le monde à venir.

La pureté du regard et de la pensée

« Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. »

(Nombres 15, 39)

Dans son ouvrage « Néfech Ha'haïm », Rav 'Haïm de Volozhin écrit (1, 4) que si un Juif est traversé par des pensées de faute et d'immoralité, on considère qu'il a causé une destruction plus importante que s'il avait déchiré un rouleau de Torah, fauté avec une femme sur le parchemin dans le Saint des saints et détruit le Temple.

Quoi de plus terrifiant que de réaliser la gravité des mauvaises pensées, équivalente à la profanation opérée par Titus dans le Temple, lorsqu'il eut l'audace de fauter avec une femme sur le rouleau de la Torah ouvert, qu'il déchira, outrage qui s'ajouta à la destruction du Temple qu'il mena (Guitin, 56b). Il est important de prendre conscience que si l'on contemple des images interdites sur l'Internet ou par d'autres moyens, et qu'on en vient, par la suite, à être pénétré par des pensées interdites, on ressemble à Titus le mécréant, auteur de la destruction du Temple.

Section Kora'h

La différence de fond entre Kora'h et les patriarches

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Explication de Rachi : « "Kora'h (Coré) forma un parti (litt. : prit)" : il se prit lui-même pour passer de l'autre côté, pour se séparer de la communauté et remettre en cause la prêtrise. C'est ainsi que le rend Onkelos : "il se sépara" de la communauté pour chercher querelle. »

Si nous lisons les versets rapportant la révolte de Kora'h, une question cruciale ne manquera de nous interpeller : comment cet éminent membre de la famille de Kehat, affectée au transport de l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2), a-t-il pu déchoir au point de tourner en dérision, sans le moindre scrupule, Moïse et Aaron, raillerie plus essentiellement dirigée contre le Saint béni soit-Il ? En effet, Kora'h s'était moqué de l'incohérence apparente de la *mitsva* des *tsitsit*, puisqu'un vêtement entièrement fait de laine d'azur nécessite néanmoins des fils d'azur à ses coins, alors qu'un seul fil d'azur suffit pour rendre un vêtement fait d'une étoffe différente apte à être porté. Ce sarcasme était en réalité adressé au Créateur, qui nous a prescrit une telle *mitsva*.

Notre étonnement ne fait que s'accroître si l'on considère les éclaircissements du Ari, zal, qui affirme (Likoutim, Psaumes, 92) que le verset « le juste fleurit comme le palmier » (Psaumes 92, 13) se rapporte à Kora'h, dont le nom est inscrit dans les lettres finales de ses mots, et qui sera prêtre

après la résurrection des morts (Chaar Haguilgoulim, introduction, 35). Ces deux indications s'ajoutent à son appartenance à l'illustre famille de Kehat, qui avait l'insigne honneur de porter l'arche. Comment donc un juste, auquel un rôle si important avait été confié, put-il tomber tellement bas en se révoltant contre Moïse et Aaron, révolte qui traduisait en fait son reniement de l'Eternel et de la Torah ?

Il semble que ce soit la recherche des honneurs qui était à l'origine de toute cette querelle. En effet, non content des lauriers qui lui revenaient en tant que porteur de l'arche sainte, Kora'h était animé par un puissant désir de gloire personnelle, ce pour quoi il aspirait à être le dirigeant de tout le peuple juif. Sa passion le domina au point qu'il ne craignit pas d'accuser en public Moïse d'avoir fauté avec une femme (Sanhédrin, 110a) et se leva contre lui en disant : « Assez pour vous ! (…) Pourquoi vous élèveriez-vous ? » (Nombres 16, 3) – « Vous vous êtes approprié beaucoup trop d'honneurs pour vous-mêmes (…) Vous n'êtes pas seuls à avoir entendu au Sinaï : "Je suis l'Eternel ton Dieu", toute la communauté l'a entendu. Tu n'aurais pas dû, après t'être attribué la royauté, faire de ton frère un prêtre », commente Rachi.

La révolte de Kora'h commença lorsque celui-ci interrogea Moïse et Aaron sur un point de la loi de manière incorrecte, avec une approche ironique. S'il est certes souhaitable de poser des questions en matière de loi afin de l'éclaircir, attitude qui témoigne même d'un grand niveau de crainte du Ciel, néanmoins, tout dépend de la façon dont on les présente, c'est-à-dire des motifs qui y président. Sommes-nous habités par une volonté pure de connaître la loi en profondeur, ou, à Dieu ne plaise, nos questions ne sont-elles qu'un prétexte pour nous moquer des lois divines ? Celle formulée par Kora'h au sujet de la *mitsva* des *tsitsit* n'était pas le fruit de motivations pures, mais il utilisa la dialectique de l'étude comme instrument pour renier l'Eternel, conscient, dans sa grande sagesse, qu'il pouvait attirer de nombreuses personnes dans sa querelle sous le couvert de l'étude. Telle était donc sa tactique : il rassemblait des foules sous prétexte de traiter avec eux de loi et parvenir à la clarifier, alors qu'en réalité, son but était de susciter par ce biais un soulèvement contre Moïse et Aaron.

Kora'h usa de son talent oratoire pour entraîner dans sa chute nombre des enfants d'Israël. Contrairement à Na'hchon, fils d'Aminadav, qui sanctifia le

Nom divin en public en sautant en premier dans la mer des Joncs avant que celle-ci ne se fende miraculeusement (Nombres Rabba 13, 7), Kora'h et son assemblée – qui se laissa prendre dans ses filets – agirent dans le sens inverse. Comme nous l'avons souligné, l'instigateur de ce complot mit en œuvre toutes les ruses possibles pour entraîner dans sa démarche un maximum d'adeptes, et ce, dans l'unique but de jouir des honneurs.

A l'antipode de cela, la Torah nous décrit la conduite exemplaire et désintéressée de nos saints patriarches. Le Saint béni soit-Il n'élève l'homme qu'après l'avoir testé. C'est ainsi qu'Abraham fut nommé « père d'une nombreuse nation » suite aux dix épreuves (Maximes de nos Pères 5, 3) qu'il surmonta, qu'Isaac « recueillit au centuple » (Genèse 26, 12) après avoir vaillamment fait face à l'épreuve de la *akéda* (ligotage), et que Jacob, l'élite des patriarches (Genèse Rabba 76, 1), devint le père des tribus, desquelles descendrait tout le peuple juif, suite à son séjour dans la demeure de Laban le mécréant, par lequel il ne se laissa pas influencer – comme il en témoigne : « J'ai séjourné (*garti*) chez Laban et prolongé mon séjour jusqu'à présent » (Genèse 32, 5), le terme *garti* pouvant se lire *tariag*, en allusion aux 613 *mitsvot* de la Torah qu'il y a respectées envers et contre tout (Rachi ad loc.).

Concernant Abraham, je me suis posé la question suivante. Il est écrit : « L'Eternel avait béni Abraham en toutes choses » (Genèse 24, 1), verset qui souligne la grandeur à laquelle l'Eternel a fait accéder le patriarche. Pourtant, si l'on réfléchit, ce dernier jouissait déjà d'un grand prestige auprès de ses contemporains qui, après qu'il fut sorti vivant de la fournaise ardente, l'avaient surnommé « prince de Dieu », considérant qu'il était doté d'un pouvoir supérieur. S'il suscita, dès ce moment, le respect et la crainte universels, en quoi était-il nécessaire que le Créateur le bénisse une fois de plus en lui donnant la gloire ?

Abraham bénéficia d'une bénédiction supplémentaire du Tout-Puissant, parce qu'en dépit du fait que les peuples l'avaient nommé roi (Nombres Rabba 15, 14), il n'avait pas ressenti la moindre fierté, et avait au contraire toujours veillé à se rabaisser et à glorifier le Nom divin dans le monde. Aussi, pour avoir fui les honneurs, il jouit de la considération de tous, ratifiée par le Très-Haut et Sa cour, qui le bénirent en tout.

Dans le même esprit, les membres de la tribu de Lévi, qui vouèrent toute leur vie à l'étude de la Torah (cf. Ramban 5, 4 ; Panim Yafot, Nombres 17, 23), ne furent pas asservis en Egypte (Exode Rabba 5, 16). On explique généralement que cette tribu accéda par la suite à la grandeur du fait que, contrairement aux autres, elle se consacra totalement à l'étude. Nos Maîtres soulignent par ailleurs (Nombres Rabba 1, 12) qu'elle mérita une telle distinction car ses membres s'étaient abstenus de participer au péché du veau d'or. En réalité, ces deux interprétations ne sont pas contradictoires, puisque c'est leur assiduité dans l'étude de la Torah qui les a préservés de ce péché, leur octroyant l'insigne mérite de composer une élite, assignée au port du tabernacle et de ses ustensiles, puis, plus tard, appelée à servir dans le Temple. Par conséquent, la Torah gratifie celui qui "se tue à la tâche" dans son étude d'une grande récompense, et celui qui fuit les honneurs finit par les recueillir.

Comme nous le savons, les patriarches observaient les lois de la Torah avec une grande méticulosité (cf. Avoda Zara 14, 2), tant ils aspiraient à donner entière satisfaction au Créateur. En outre, bien que certaines *mitsvot* ne fussent données que plus tard au peuple juif en souvenir d'événements qui, à leur époque, n'avaient pas encore eu lieu – comme celle de Soukkot, venant commémorer les nuées de gloire (Soukka, 11b) –, ils les respectèrent malgré tout, anticipant l'avenir (cf. Pirkei de Rabbi Eliezer, 31). Enfin, ils étaient également fidèles aux *mitsvot* prescrites par nos Sages (Tan'houma, Lekh-Lekha, 11).

En réalité, la minutie témoignée par l'homme dans le respect de la loi est ce qui lui apportera les honneurs, conformément à l'enseignement de nos Sages (Maximes de nos Pères 6, 1) selon lequel la Torah grandit celui qui l'étudie. Kora'h qui, contrairement aux patriarches, n'exécutait pas les *mitsvot* avec méticulosité mais ne faisait que la simuler, comme l'illustre son prétendu intérêt pour les détails de la *mitsva* des *tsitsit*, connut la plus grande décadence. En donnant l'illusion d'être un homme très scrupuleux en matière de loi, il fut entraîné à rechercher les honneurs, pour finalement en venir à renier l'Eternel, les dirigeants du peuple et la Torah.

Au sujet de l'épisode des explorateurs, il est écrit : « Ils allèrent, ils vinrent vers Moïse et Aaron » (Nombres 13, 26). Pourquoi préciser « ils allèrent »,

alors qu'il s'agit là du retour des explorateurs de leur reconnaissance du pays ? Et Rachi d'expliquer : « Ils sont partis comme ils sont revenus. De même que leurs intentions étaient mauvaises à leur retour, de même l'avaient-elles été à leur départ. » Pourtant, comment dire que leur départ était terni par de mauvaises intentions, alors qu'ils étaient partis avec l'accord de Moïse ? Cette précision du texte saint nous mène à la conclusion que les explorateurs étaient, depuis le début, habités par des motivations condamnables. Le Zohar (III, 158a) nous éclaire à ce sujet en expliquant qu'en tant que princes de tribus, ils redoutaient l'entrée des enfants d'Israël en Terre Sainte, conscients que la première *mitsva* qu'ils devraient accomplir serait celle de nommer un roi (cf. Deutéronome 17, 15), et qu'ils risquaient par la suite d'être eux-mêmes déchus de leurs fonctions et de perdre leur prestige ; d'où leur complot consistant à décrier le pays de sorte à y retarder l'installation du peuple juif.

Or, il semble que ce soit également un manque de méticulosité dans la loi qui engendra la chute des explorateurs. Car, cette faille leur ôta la volonté authentique de satisfaire le Créateur et de se plier à la lettre à Ses directives – en l'occurrence, ici, celle de nommer un roi –, ce qui éveilla ensuite leur désir, jusque-là latent, d'être honorés du peuple, pour finalement les conduire au dénigrement. En effet, leur seul attrait pour la célébrité n'aurait pas été suffisamment puissant pour les faire tomber dans un tel précipice, mais, combiné à un mépris de la parole divine, il ouvrit grand devant eux la voie du péché. Par conséquent, le dédain de la loi amplifie la soif d'honneurs, et celui qui désire être glorifié finit par mépriser la parole divine. Ces deux travers sont intimement liés, l'un étant à la fois la cause et la conséquence de l'autre, plongeant l'homme dans un véritable cercle vicieux.

Nos Sages, de mémoire bénie, opposent justement (Maximes de nos Pères 5, 17) la controverse de Kora'h à celles autour desquelles Hillel et Chamaï étaient constamment divisés. Tandis que la première, née d'une motivation impure, fut vouée à l'échec, la seconde, totalement désintéressée, perdura. Car celle-ci jaillissait de mobiles purs, d'une volonté d'appréhender en profondeur le point de vue de la Torah. La preuve en est que lorsque le tribunal de Chamaï rendait son verdict, celui d'Hillel s'y penchait aussitôt pour l'étudier (cf. Erouvin, 13b) afin d'en vérifier l'authenticité, de sorte à savoir s'il fallait, ou non, le mettre en application dans la pratique. Cette conduite remarquable était le reflet de leur état d'esprit sain, puisque, loin

d'être mus par un désir de gloire personnelle, ils étaient animés d'une volonté de se conformer au maximum à la loi et de se plier de façon absolue à la parole divine. C'est cette aspiration pure qui les conduisait à se plonger dans les méandres de la loi pour ensuite déterminer laquelle, parmi leurs deux opinions, était la plus juste. D'ailleurs, une autre preuve du caractère désintéressé de leurs controverses nous est fournie par nos Sages, qui soulignent (Yevamot, 14a) que les adeptes de ces deux écoles veillaient à se marier entre eux, de façon à démontrer à tous que leur opposition ne se tenait qu'au Nom du Ciel et n'avait aucune répercussion sur le domaine personnel.

Le livre des Psaumes s'ouvre sur l'exclamation : « Heureux l'homme qui ne suit point les conseils des méchants, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs, et ne prend point place dans la société des railleurs, mais qui trouve son plaisir dans la Loi de l'Eternel, et médite cette Loi jour et nuit ! » Nos Maîtres expliquent (Cantique des Cantiques Rabba 1, 21) que l'implication dans la plaisanterie et la moquerie empêche l'homme d'étudier la Torah de manière désintéressée. En d'autres termes, la raillerie et la Torah sont deux réalités antithétiques, qui ne peuvent coexister, et entre lesquelles nous devons donc faire un choix.

C'est ainsi que Kora'h, qui cherchait à attirer de nombreux adeptes, commença à débattre avec le peuple de la loi, sous prétexte de la clarifier. Néanmoins, cela n'étant pas sa réelle motivation, il eut vite fait de glisser, avec ses partisans, sur une mauvaise pente, trouvant à redire à la parole divine et ridiculisant la Torah et les *mitsvot*. Je me souviens, à cet égard, qu'il m'arriva une fois de donner un cours devant un public très nombreux, qui en fut très impressionné, quand, soudain, un des assistants posa une question, dans l'intention claire de se moquer de mes propos. Il parvint d'ailleurs à le faire, puisque son intervention fut suivie par un éclat de rire général, qui dissipa instantanément l'atmosphère d'élévation ambiante. Constatant où on en était arrivé et prenant la mesure de l'effet dévastateur d'une petite moquerie par rapport à mille paroles de morale, je décidai aussitôt de fermer mes livres et de quitter la salle.

J'aimerais évoquer une autre anecdote dans le même esprit. A une certaine occasion, je devais donner une grande conférence et, désireux de transmettre une pensée édifiante à un maximum de personnes, j'eus l'idée d'organiser à

la fin un tirage au sort, avec l'attribution de loto. J'espérais que ceci encouragerait les gens à se joindre à mon cours et que, stimulés au départ par un intérêt personnel, ils en viendraient ensuite à s'intéresser à la Torah. La salle était comble et je pris la parole. Le public semblait réceptif, et j'eus l'impression que mon message avait été intégré. Au terme de mon cours, nous procédâmes au tirage mais, à ma grande surprise, les gagnants refusèrent de recevoir leurs lots. Nous répétâmes le tirage et, une fois de plus, nous nous heurtâmes à la même réaction.

J'appris alors qu'un certain individu avait diffusé la rumeur selon laquelle « Rabbi David achète les gens avec de l'argent » ! Ces paroles désobligeantes, teintées de moquerie, me mirent hors de moi, conscient qu'elles ne visaient qu'à susciter la querelle. Peu de temps après, je rencontrai cet homme et lui demandai, sans détour, pourquoi il n'avait pas participé à ma conférence. Pour toute réponse, j'eus exactement cette réplique qu'on m'avait rapportée en son nom – il s'en était abstenu parce qu'il n'était pas intéressé à se laisser acheter par de l'argent.

Après une certaine période, cet homme cessa de porter la *kippa*, et j'appris même qu'il vivait avec une non-juive. Je suis sûr que c'est la jalousie qu'il éprouva pour ma réussite – qui, en réalité, n'est autre que celle du Créateur – qui l'a conduit à diffuser de telles calomnies, puis à déchoir au point de se marier avec une non-juive.

De même, Kora'h, qui convoita la prestigieuse position de Moïse et Aaron, finit par se moquer des paroles de la Torah et par renier le Tout-Puissant.

Ainsi donc, la déchéance de Kora'h peut être imputée à plusieurs facteurs : un manque de minutie dans le respect de la loi, une recherche des honneurs, un esprit railleur et une jalousie pour les plus grands que lui. Nos Sages nous ont mis en garde contre ces travers par leur célèbre enseignement : « La jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme de ce monde. » (Maximes de nos Pères 4, 21)

Résumé

- Comment comprendre que Kora'h, qui était un juste, ait pu tomber à un si bas niveau – souligner le prétendu ridicule des *mitsvot*, les renier ainsi que

l'Eternel et les dirigeants du peuple ? Ce sont sa jalousie et sa soif de célébrité qui l'ont précipité dans cet abîme.

- Kora'h parvint par la ruse à gagner un grand nombre d'adeptes : il commença par traiter de questions de loi, de sorte à les attirer, puis finit par tourner en dérision Moïse et Aaron.
- A l'opposé de Kora'h, les patriarches fuyaient les honneurs. Abraham, qui devint célèbre et respecté suite au miracle de la fournaise ardente, bénéficia en outre de la bénédiction divine lui assurant notamment ces atouts, car qui fuit la célébrité est "poursuivi" par celle-ci.
- Les membres de la tribu de Lévi méritèrent de constituer une élite parce qu'ils se sont toujours voués à l'étude de la Torah et se sont gardés de participer au péché du veau d'or.
- Contrairement aux patriarches, qui se plièrent avec dévouement à toutes les *mitsvot*, les explorateurs, craignant d'être déchus de leurs fonctions de princes, partirent en reconnaissance de la Terre Sainte dans l'intention de la décrier pour en retarder la conquête.

La fierté aveugle l'homme

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Nos Sages, de mémoire bénie, s'interrogent (Tan'houma, Kora'h, 5) sur ce qui a poussé Kora'h à entrer en conflit avec Moïse et Aaron. Ils répondent (ibid.) qu'il a été induit en erreur suite à une prophétie sur le prophète Samuel, qui serait aussi grand que Moïse et Aaron réunis – comme il est dit : « Moïse et Aaron étaient parmi Ses prêtres, Samuel parmi ceux qui invoquaient Son Nom » (Psaumes 99, 6). Kora'h ignorait si Samuel compterait parmi ses descendants ou s'il s'agissait de lui-même. Toujours est-il qu'il en

conçut un orgueil tel qu'il se sentit supérieur à Moïse et Aaron et apte, au moins autant qu'eux, à diriger le peuple juif.

Il est très difficile de concevoir comment Kora'h, qui était sage et intelligent, a pu se laisser aveugler au point de se croire supérieur aux deux grands de sa génération, choisis par l'Eternel pour diriger Son peuple. Outre sa sagesse, il était également un homme pieux, puisqu'il faisait partie des personnes portant l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2) et avait eu la vie sauve – alors que ceux qui n'étaient spirituellement pas dignes de cette mission, mouraient au seul contact de l'arche (Nombres Rabba 5, 1). La piété de Kora'h se trouve confirmée par les écrits du Ari, zal, où nous pouvons lire que, dans les temps futurs, il sera prêtre (Chaar Haguilgoulim, introduction, 35), et que le verset « le juste fleurit comme le palmier » (Psaumes 92, 13) se rapporte à Kora'h, dont le nom est inscrit dans les lettres finales des mots du verset (Likoutim, Psaumes, 92).

Comment donc Kora'h, qui était un sage, a-t-il pu être l'instigateur d'une controverse contre les élus de Dieu, dans laquelle il entraîna de plus des princes d'Israël, eux aussi d'éminentes personnalités ? La gravité de son péché est prouvée par la terrible punition qui lui fut infligée, ainsi qu'à son assemblée : ils furent engloutis vivants par la terre, qui devint leur tombeau et d'où ils s'écrièrent : « Moïse est vérité et sa Torah est vérité ! »

Proposons l'explication suivante. Le peuple juif doit former une entité unie et solidaire. Nos Sages explicitent cette idée en soulignant (cf. Zohar II, 124a ; introduction du Ramban à la Torah) que l'ensemble de la Torah est tissée à partir des Noms divins, et que toutes les âmes des enfants d'Israël sont incluses dans ce texte saint sous forme d'allusions (cf. Chaar Haguilgoulim, introduction, 17). Ce dernier lien est renforcé par une égalité numérique entre les lettres de la Torah et les âmes du peuple juif (Or Ha'haïm, Nombres 16, 1 ; Chla, Pessa'him, Matsa Achira, 25). Nous en déduisons qu'à l'heure où le Saint béni soit-Il a conçu dans Son esprit la création des enfants d'Israël, il les a intrinsèquement liés à la Torah. Ceci rejoint un autre enseignement du Zohar (II, 161a) selon lequel, lorsque Dieu créa le monde, dans lequel sont inclus les enfants d'Israël, Il le fit tout en contemplant la Torah – qui, comme nous l'avons dit, est composée de Ses Noms. Désormais, nous comprenons mieux le célèbre parallèle entre les six cent treize *mitsvot* de la Torah et les parties

du corps humain, qui comporte deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs (Chaarei Kedoucha I, 1).

Par conséquent, les Noms divins sont aussi bien inscrits dans la Torah que dans les âmes juives, dans l'esprit de l'adage du Zohar : « Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif ne forment qu'une entité » (II, 90b ; III, 4b). Aussi, dès lors qu'un homme s'exclut de la communauté et s'enorgueillit devant son prochain, c'est comme s'il rompait son attache avec la Torah, tout comme avec l'Eternel. Il n'a donc plus aucune part dans le peuple juif, ni dans la Torah, et perd son lien intime avec le Créateur. C'est justement ce qui arriva à Kora'h, qui s'exclut de la communauté, ce qui le mena finalement à entrer en conflit avec la Torah et le Très-Haut – que Dieu nous en préserve.

A présent, le célèbre enseignement de Rabbi Akiba prend tout son sens : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même : c'est un principe fondamental de la Torah » (Torat Cohanim 4, 12). Nous pouvons nous étonner de cette formule, dans laquelle le Sage définit ce niveau sublime d'amour pour autrui comme une règle d'or de la Torah, plutôt que du savoir-vivre ou de la morale – ce qui, a priori, aurait paru plus logique. Mais, comme nous l'avons évoqué, les noms des enfants d'Israël correspondent aux Noms divins inscrits dans la Torah, ce qui implique que quand un Juif hait son prochain, il retire en quelque sorte son nom de la Torah et rompt son lien avec celle-ci comme avec les Noms divins. Ainsi, si l'homme désire maintenir perpétuellement son attache avec la Torah et les Noms divins, il lui incombe d'aimer son prochain, ceci représentant l'unique moyen de garantir son appartenance à ce triple lien fusionnel.

La suffisance est un si vilain défaut que lorsqu'un homme trébuche dans ce vice, le Saint béni soit-Il lui retire Sa Présence, affirmant : « Moi et lui ne pouvons résider en un même lieu » (cf. Sota, 5a). Pourtant, cet individu n'a exprimé de la fierté que vis-à-vis d'autrui, et non vis-à-vis de Dieu, donc pourquoi se montre-t-Il si sévère à son égard ? De même, comment expliquer l'extrémisme que recèlent les propos tranchants de nos Sages (cf. Maximes de nos Pères 4, 21) selon lesquels l'orgueil expulse l'homme de ce monde ?

Répondons à ces interrogations à la lumière de ce que nous avons expliqué précédemment. L'homme ne peut être lié à Dieu et à la Torah que s'il est lié à autrui, car les Noms divins sont inscrits en tout homme – par le biais de la

Torah, tissée à partir de ceux-ci. Aussi, un homme qui, par sa présomption, rompt le lien qui le rattache à son prochain, c'est comme s'il s'enorgueillissait face au Créateur et à la Torah – laquelle ne peut être acquise que par celui qui se rabaisse devant elle (Dérekh Erets Zouta, 8). En outre, tout Juif a été créé à l'image divine et doté d'une âme supérieure (Messilat Yecharim, 1), et donc, quiconque se comporte avec fierté vis-à-vis de son alter ego, est considéré comme ayant eu une telle conduite à l'égard de Dieu. C'est pourquoi Il ne tolère pas la présence de l'arrogant, car son arrogance est en quelque sorte dirigée vers Lui.

Pour en revenir à Kora'h, au regard de toutes ses qualités, il aurait dû se tenir davantage sur ses gardes afin de ne pas tomber dans le travers de l'orgueil. Car, dès qu'un homme perçoit en lui un certain atout, une pensée d'orgueil le pénètre (ibid., 11), puis, sans même qu'il s'en aperçoive, il déchoit de plus en plus, jusqu'à en arriver à chercher de vaines querelles (cf. Maximes de nos Pères 5, 17). A l'opposé, nos Sages soulignent ('Houlin, 89a) l'exceptionnelle humilité de Moïse et d'Aaron qui, en dépit de leur grandeur et de leur prestige, ne se considéraient pas pour le moins supérieurs au reste du peuple, n'attribuant leur gloire qu'à la seule nécessité de diriger celui-ci. Tel est bien le sens de leurs remarquables propos : « et nous, que (*ma*) sommes-nous ? » (Exode 16, 7), attestant d'une humilité hors du commun. Notons, à cet égard, que le terme *ma* a la même valeur numérique que le terme *adam* (homme), comme s'ils disaient qu'ils ne se tenaient pas même au niveau de l'homme. La valeur numérique de ce mot équivaut aussi à la valeur numérique complète du Nom divin *Youd-Hé-Vav-Hé*, laissant entendre qu'ils ne se considéraient pas suffisamment dignes pour que l'Eternel réside sur eux.

Nous pourrions dire que Moïse et Aaron désiraient signifier à Kora'h : « et Aaron, qu'est-il ? », autrement dit, il n'est qu'un être humain comme les autres, de qui il n'y a donc pas lieu d'être jaloux. La vertu des grands justes, qui se distinguent par leur niveau en Torah et en crainte du Ciel, réside précisément dans leur extrême modestie, puisqu'en dépit de leur position, ils n'ont pas la prétention de se croire supérieurs aux autres. Se répétant inlassablement la mise en garde « ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maxime de nos Pères 2, 4), ils se mettent ainsi à l'abri de la présomption et de ses fâcheuses conséquences. Car, comme nous l'avons dit, il suffit d'éprouver une pointe

d'orgueil pour compromettre, voire perdre son lien avec le Créateur, le peuple juif et la Torah, cette lourde perte dépassant largement le peu d'intérêt qu'on pensait y gagner.

Bien que Moïse équivalût à lui seul à tous les enfants d'Israël réunis, il ne s'attribua pas ce mérite à lui-même, mais estima, tout comme son frère Aaron, n'avoir même pas atteint le niveau d'homme, ou tout au moins, ne pas être supérieur au commun des mortels. La grandeur de ces deux dirigeants se reflète par la conduite exemplaire qu'ils adoptèrent durant toute leur existence, où ils veillèrent à ne jamais se glorifier devant aucun membre du peuple. Car, ils étaient conscients que s'il leur était arrivé d'être orgueilleux, serait-ce devant un seul de ses membres, ceci aurait été assimilable à une attitude présomptueuse vis-à-vis de l'Eternel et de la Torah – que Dieu nous en préserve.

Il est intéressant de remarquer que la Torah n'a été donnée aux enfants d'Israël qu'après qu'ils eurent campé au pied du mont Sinaï, « comme un seul homme, doté d'un seul cœur » (Rachi, Exode 19, 2), c'est-à-dire à partir du moment où ils formèrent une entité solidaire. Car, si, à l'inverse, ils avaient éprouvé de la fierté les uns à l'égard des autres, cela leur aurait été considéré comme de l'arrogance vis-à-vis de la Torah composée des Noms saints, et ils se seraient alors rendus inaptes à la recevoir.

Comme nous le savons (cf. Rambam, Séfer Torah 7, 9), l'omission d'une lettre dans un rouleau de Torah le rend inapte à l'utilisation. Plus encore, même si une lettre n'est pas totalement manquante, mais seulement un peu effacée ou floue, le rouleau de Torah n'est pas cachère (ibid.). Or, du fait de la correspondance entre le peuple juif et la Torah – les âmes du premier équivalant numériquement aux lettres du second –, lorsqu'un Juif s'exclut de la communauté ou porte atteinte à sa relation à l'autre, c'est comme s'il avait endommagé un rouleau de Torah au point d'en empêcher son utilisation. Dieu se voit alors contraint d'apporter une réparation au rouleau de la Torah et, malheureusement, ceci ne peut se faire qu'à travers de dures sentences décrétées sur Ses enfants, visant à éveiller en eux des sentiments de contrition et un retour à des rapports plus fraternels. La rigueur envers ceux qui détériorent un rouleau de Torah est telle que seul l'exil et son lot d'amères souffrances sont à même de réparer ce manquement.

Par conséquent, lorsqu'un homme s'enorgueillit devant son prochain, c'est avant tout à lui-même qu'il cause du tort, comme le prouve l'histoire de Kora'h, à qui l'orgueil coûta cher, puisque ce vice lui fit non seulement perdre ce monde, mais aussi le monde à venir. Son arrogance le poussa à se séparer de la communauté et, une transgression en entraînant une autre, il se moqua ensuite de la *mitsva* des *tsitsit* (Tan'houma, Kora'h, 2) et de celle de la vache rousse (cf. Pessikta Zoutrati, 'Houkat), lois irrationnelles qui dépassent l'entendement humain.

Nous trouvons que la dernière section de la Torah, Vezot Haberakha, se clôt par le décès de notre maître Moïse, ainsi qu'il est dit : « C'est donc là que mourut Moïse, le serviteur de l'Eternel, dans le pays de Moab, sur l'ordre du Seigneur. » (Deutéronome 34, 5) Nous pouvons nous demander ce qui justifie ce choix de rapporter cet événement dans la section lue à Sim'hat Torah, qui correspond à un jour de fête – Chemini Atsérèt. En réalité, cette coïncidence vise à nous transmettre un message fondamental : la mission de l'homme, dans ce monde, est de s'atteler à la tâche de l'étude de la Torah. Celle-ci sera d'ailleurs la seule à l'accompagner jusqu'à sa destination finale et à intercéder en sa faveur devant le tribunal céleste, en vertu de l'enseignement de nos Sages : « Heureux celui qui arrive là-haut muni de son étude ! » (Pessa'him, 50a) Lorsqu'à la fin de l'année, nous avons presque terminé de lire l'ensemble de la Torah, nous concluons cette lecture par l'épisode évoquant le décès de Moïse, afin de souligner que c'est l'unique possession qu'il emporta avec lui après sa mort : la sainte Torah, qu'il avait étudiée avec assiduité et à laquelle il s'était totalement voué. Il ne prit avec lui ni honneur ni richesse, mais seulement la Torah, nommée d'après son nom, qu'il avait écrite sous la dictée divine, puis transmise au peuple juif.

En outre, du fait qu'il existe un lien très étroit entre le Juif, le Saint béni soit-Il et la Torah, comme nous l'avons expliqué plus haut, la Torah se termine par la section de Vezot Haberakha, dans laquelle Moïse, « l'homme de Dieu » (Deutéronome 33, 1), bénit les enfants d'Israël avant de mourir. Nous en déduisons également qu'il est impossible d'être plongé dans l'étude de la Torah sans être animé d'amour pour son frère juif, car l'amour d'un homme pour la Torah et le Saint béni soit-Il atteste en fait de son amour d'autrui, la Torah entière se résumant à l'amour de son alter ego, amour qui est de nature à raffermir le lien entre l'homme et son Créateur. Aussi, la bénédiction

adressée au peuple juif par Moïse avant qu'il ne quitte ce monde nous enseigne-t-elle que la Torah ne peut pas perdurer en un homme qui se sent supérieur à son prochain, mais uniquement en celui qui, à l'instar de ce dirigeant du peuple juif, se considère comme son égal, comme un élément de la même entité, et ressent la nécessité de le bénir avec amour.

Après que la terre eut englouti Kora'h, il comprit son erreur et s'exclama : « Moïse est vérité et sa Torah est vérité, alors que nous sommes des méchants ! » (Tan'houma, Kora'h, 11). De cette manière, il se purifia, ce qui lui permettra de redevenir juste dans les temps futurs, lors desquels s'appliquera à lui le verset : « le juste fleurit comme le palmier » (Psaumes 92, 13 ; Likoutim, Psaumes, 92). En dépit de son aveuglement qui l'entraîna dans la querelle, Kora'h méritera finalement d'être appelé « juste ». Le soulèvement de cet homme constitue pour nous une mise en garde contre la dispute, qui naît de l'orgueil. Notons, à cet égard, que le nom de Jacob n'est pas cité en tant qu'ascendant de Kora'h, le verset ne remontant que jusqu'à son arrière-grand-père (cf. Nombres 16, 1), Lévi. Car, le patriarche avait insisté auprès de ses enfants sur l'importance de faire toujours régner parmi eux une atmosphère de solidarité (Chla, Yoma ; Dérekh 'Haïm, Tokha'hat Moussar, 70), celle-ci étant à même de les lier et de faire d'eux une partie intégrante du Saint béni soit-Il et de Ses Noms, inscrits dans la Torah. En outre, il avait prié pour que son nom ne soit pas mentionné à l'occasion de cette querelle.

Confrontons, à présent, le dernier verset de la Torah, « Ainsi qu'à cette main puissante, et à toutes ces imposantes merveilles, que Moïse accomplit aux yeux de tout Israël » (Deutéronome 34, 12), à son incipit – « Au commencement, Dieu créa » (Genèse 1, 1). Nous pouvons en retirer un principe édifiant : la solidarité au sein de notre peuple, lue en filigrane à travers le terme tout, constitue la condition sine qua non à son maintien, le secret de sa pérennité. Or, cette solidarité prévaut lorsque chacun cherche à honorer l'autre, lui cédant la place de premier – de « commencement ». C'est uniquement lorsque règne une telle atmosphère en notre sein qu'une part nous est assurée dans le monde futur, en vertu de la promesse de nos Sages : « Tout Juif a une part dans le monde futur, comme il est dit : "Et Ton peuple ne sera composé que de justes qui posséderont à jamais ce pays." (Isaïe 60, 21) » (Sanhédrin, 90a)

Nous déduisons de cette étude combien nous devons veiller à nous éloigner de la querelle, qui aveugle l'homme, comme l'illustre l'épisode de Kora'h, qui eut une altercation avec Moïse et Aaron et fut aveuglé au point de croire que sa querelle était désintéressée. Tel est aussi le sens de l'expression du verset : « aux yeux de tout Israël », où le terme yeux nous indique que Moïse ne s'est pas laissé aveugler par les honneurs en se pensant supérieur aux autres membres du peuple, mais a toujours agi sous leurs yeux, avec une extrême modestie, considérant chacun d'eux comme le « commencement », avec la plus haute estime.

Résumé

- Comment Kora'h, qui était un homme juste et pieux, a-t-il pu remettre en question la direction de Moïse et d'Aaron et railler les paroles de la Torah ?
- Les enfants d'Israël doivent être solidaires, parce que les Noms divins sont inscrits aussi bien en eux que dans la Torah, et qu'ils forment donc une entité avec celle-ci et Dieu. Kora'h, qui se mit à part de la communauté, rompit son lien avec ces deux protagonistes. Aimer autrui est, comme le dit Rabbi Akiba, la règle d'or de la Torah, car les noms des Juifs correspondent aux Noms divins qui composent celle-ci, et cet amour est donc la seule garantie de rester lié au Créateur et à la Torah.
- Etre orgueilleux devant son prochain revient à se glorifier devant l'Eternel, l'âme humaine correspondant à la Torah, tissée des Noms divins. De plus, le souffle divin anime tout homme, aussi lui manquer de respect revient-il à porter atteinte au Très-Haut. C'est ce qui advint à Kora'h : gonflé d'arrogance, il se sépara de la communauté et finit par mépriser la Torah et l'honneur divin.
- A l'opposé, Moïse et Aaron se conduisaient avec une extrême modestie – « que (*ma*) sommes-nous ? » –, ne se considérant aucunement supérieurs au reste du peuple et indignes d'être réceptacles de la Présence divine. Tout au plus, ils pensaient avoir le niveau du commun des hommes – *adam*, de même valeur numérique que *ma*.
- Le décès de Moïse est transcrit dans la dernière section de la Torah, afin de nous enseigner que celle-ci constitue l'unique bien que l'homme emporte avec lui après son départ de ce monde. La bénédiction qu'il adressa avant sa

mort aux enfants d'Israël laisse entendre qu'il est impossible d'être lié à la Torah sans aimer son frère juif.

- Le verset ne fait pas remonter l'ascendance de Kora'h jusqu'à Jacob, car ce dernier avait ordonné à ses enfants de vivre dans la solidarité et ne voulait pas que son nom soit associé à cette querelle.
- La Torah s'ouvre par le terme « commencement » et se ferme par les mots « aux yeux de tout Israël » : le peuple juif tient son existence à la solidarité qui règne en son sein, lorsque chacun cède la place de premier à l'autre.

Le sixième sens de la femme

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

S'appuyant sur la traduction littérale de ce verset, « Kora'h (…) prit », Rachi explique que Kora'h "se prit" lui-même pour se séparer de la communauté et remettre en cause la prêtrise. Comme il est précisé, des membres de la tribu de Ruben se joignirent à cette querelle, parmi lesquels Datan, Aviram et On, fils de Péleth.

Au sujet de ce dernier, qui se laissa entraîner par le complot de Kora'h, pour se rebeller contre Moïse et remettre en question la nomination de prince d'Elitsafan, fils d'Ouziel, nos Sages, de mémoire bénie, racontent (Sanhédrin, 109b) l'anecdote suivante. Le jour de cette querelle, On était revenu chez lui pour se reposer et avait demandé à sa femme de le réveiller peu après, afin qu'il rejoigne ensuite Kora'h pour se soulever contre Moïse. Or, celle-ci, qui était juste, tenta de le convaincre de s'éloigner de cette querelle, lui assurant qu'il n'en retirerait aucun bénéfice. Mais, lorsqu'elle réalisa que son mari ne pouvait manquer au serment fait à Kora'h de le soutenir, elle eut l'idée de s'asseoir devant sa tente les cheveux lâchés, de sorte à empêcher ce dernier

et ses adeptes d'y pénétrer pour chercher son époux. Ce stratagème fut efficace : quand ils vinrent et la virent ainsi, ils s'empressèrent de revenir sur leurs pas, fuyant le spectacle d'une femme indécente.

Cette femme vertueuse parvint donc à sauver son mari, tant spirituellement que physiquement. En effet, au moment où il se réveilla, elle lui raconta le sort amer qui faillit être le sien : Kora'h et son assemblée furent engloutis vivants par la terre. Nous en déduisons combien cette femme était juste, puisqu'elle fut prête à se couvrir de honte et à salir sa réputation pour protéger son époux de la querelle et de ses tragiques conséquences.

Dans le même ordre d'idées, nos Maîtres affirment (cf. Sota, 11b) que nos ancêtres furent libérés d'Egypte par le mérite des femmes vertueuses. En quoi consistait donc leur mérite si particulier ? Durant l'asservissement égyptien, les hommes étaient si opprimés qu'ils avaient perdu le goût de vivre, ainsi que l'envie de mettre des enfants au monde. Les femmes s'arrangeaient alors à l'aide de miroirs, s'embellissant si bien que lorsque leurs époux revenaient épuisés et déprimés de leur journée de travail forcé, leur désir s'éveillait et ils s'unissaient à elles, ce qui permit d'assurer la continuité de la chaîne des générations. Le dévouement et le sacrifice personnel de ces femmes, symbolisés par ces miroirs, leur valurent l'utilisation de ceux-ci dans la construction du bassin du Temple (Tan'houma, Pekoudei, 9) – ce qui prouve combien l'Eternel apprécia et estima leur comportement bienheureux.

De même, suite au rapport défaitiste des explorateurs, les enfants d'Israël se lamentèrent devant Moïse, allant jusqu'à regretter leur passé d'esclaves : « Que ne sommes-nous morts dans le pays d'Egypte, ou que ne mourons-nous dans ce désert ! » (Nombres 14, 2). Ils laissèrent ainsi entendre leur préférence pour les souffrances endurées dans ce pays à une traversée hasardeuse du désert, oubliant, aveuglés par leur péché, la douleur que représentait l'esclavage. Or, si l'ensemble du peuple se lamenta ainsi, les femmes, quant à elles, ne se joignirent pas à ces jérémiades. Au contraire, comme le soulignent nos Sages (cf. Tan'houma, Pin'has, 7), elles firent, une fois de plus, preuve de piété, tentant de convaincre leurs époux de ne pas se plaindre et leur louant les qualités de la Terre promise. Le courage et la foi qu'elles témoignèrent en Dieu et en Son serviteur, Moïse, leur donnèrent le mérite d'avoir la vie sauve : elles furent épargnées de l'épidémie qui sévit au sein du peuple juif suite au péché des explorateurs.

Le texte saint comporte encore d'autres figures de femmes dignes d'éloges. Ainsi, il est rapporté dans les Prophètes (Juges 4, 17-22) qu'en ayant l'audace de tuer Sisara, Jaël (Yaël) sauva tout le peuple juif. La Torah fait également allusion au mérite de Sarah qui, comme le souligne Rachi (Genèse 12, 5), assistait Abraham dans la diffusion de la foi en un Dieu unique, celui-ci convertissant les hommes, tandis qu'elle convertissait les femmes. Notre matriarche était si vertueuse qu'au terme de sa vie, à l'âge de cent vingt-sept ans, elle était aussi pure qu'à vingt ans, c'est-à-dire exempte de tout péché – cet âge marquant le moment à partir duquel le Ciel tient rigueur à l'homme pour ses péchés.

Si tant de femmes juives se sont distinguées dans l'Histoire par leur vertu et leur foi, nous pouvons nous demander pourquoi l'étude de la Torah n'a pas été imposée à la gent féminine (Kidouchin, 34a), qui est également exempte des *mitsvot* limitées dans le temps (ibid., 29a). Ceci semble en effet impliquer leur infériorité par rapport aux hommes, assignés par le Très-Haut à la mission de l'étude de la Torah, qui ne représente pas moins que la condition sine qua non du maintien du monde.

Pour répondre à cette interrogation, penchons-nous sur la genèse du genre humain. Le Saint béni soit-Il créa le premier homme à Son image, lui insufflant de Son souffle. Puis, il l'endormit, lui prit une de ses côtes et en fit une femme (cf. Genèse 2, 21-22). Il procéda de cette manière plutôt que de créer, dès le départ, deux êtres indépendants, dans le but d'éviter l'égalité des deux conjoints, celle-ci risquant d'entraîner dans son sillage une guerre permanente, car « deux rois ne peuvent se partager la même couronne » (Houlin, 60b).

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que l'univers entier est fondé sur l'inégalité, celle-ci étant justement génératrice d'équilibre. Par exemple, certains pays sont riches en charbon et en pétrole, alors que d'autres sont privés d'une telle richesse énergétique, mais possèdent par contre de grandes réserves d'eau. Une telle situation encourage les échanges entre les différents pays, qui importent ce qui leur manque et exportent une partie de leurs richesses naturelles. C'est là la clé du commerce international.

De même, si tous les pays avaient une puissance identique, cela générerait un grand désordre mondial se traduisant par d'incessantes guerres. Ce qui

nous permet d'échapper à une telle situation est précisément l'existence de pays plus forts et plus influents que d'autres, comme les Etats-Unis. Ceux-ci, parfois surnommés « le gendarme international », assistent d'autres pays plus faibles qui, en échange, se plient à leurs directives en matière d'ordre et de paix internationale. Toute personne sensée réalisera que si les différents Etats du monde étaient égaux dans ces domaines, les hommes s'avaleraient vivants, face à l'impossibilité de mener une vie normale.

Chaque pays est également composé d'un large éventail de couches sociales, et telle est la clé de son équilibre. Ainsi, il comporte aussi bien des riches que des pauvres, des hommes d'affaires que des ouvriers, chacun contribuant à son développement et à sa prospérité. Si la population d'un pays était socialement uniforme, par exemple, si tous étaient riches et que personne n'était prêt à assumer les travaux physiques comme la construction de routes, ou les basses besognes comme le métier d'éboueur, il ne pourrait se maintenir. La diversité des couches sociales permet donc à chacun de participer à la bonne marche de l'Etat en apportant sa propre contribution, en fonction de son tempérament et de ses capacités personnelles, pour le bénéfice de tous.

Désormais, nous comprenons mieux pourquoi le Saint béni soit-Il a créé l'homme à Son image, alors qu'Il a créé la femme à partir de celui-ci, si bien qu'il est plus élevé que sa conjointe, qui ne provient pas directement du modèle de perfection divin. Car, de cette manière, la femme connaît sa place et reconnaît la supériorité de son mari, considération qui, seule, est à même de garantir une vie en bonne intelligence. Si Dieu avait créé la femme égale à l'homme, elle se serait certainement rebellée contre les lourdes charges qu'elle doit remplir en tant que maîtresse de maison. Aussi, en la créant à partir de l'homme, Il ancra en elle la réalité de son infériorité, si bien qu'elle accepte naturellement et avec amour les tâches domestiques, consciente que telle est sa mission dans ce monde.

La raison pour laquelle la *mitsva* d'étudier la Torah est l'apanage de l'homme, s'éclaircit également : il gagne ainsi l'estime de son épouse, tandis qu'elle-même, qui n'y est pas astreinte, est plus disponible pour élever ses enfants et assurer la bonne marche du foyer.

C'est pourquoi, nos Sages ont enseigné : « Si l'homme et la femme sont méritants, la Présence divine réside entre eux ; s'ils ne le sont pas, un feu les dévore. » (Sota, 17a) En effet, la lettre *Youd* du nom *ich* (homme) associée à la lettre *Hé* du nom *icha* (femme) forment le Nom divin *Ya*. Autrement dit, si les conjoints construisent leur foyer sur des bases solides, conformes au projet divin, la Présence divine s'y déploiera. Cependant, si la femme se rebelle contre son mari et refuse de remplir les tâches qui lui reviennent, ou si ce dernier lui fait ressentir sa supériorité, la Présence divine s'éloignera d'eux et le feu de la querelle prévaudra – les mots *ich* et *icha*, respectivement privés du *Youd* et du *Hé*, forment le terme *èch*, signifiant feu.

Par ailleurs, il est affirmé (Tana debé Eliahou Rabba, 9) : « Quelle est la femme cachère ? Celle qui se plie à la volonté de son mari. » Nous pouvons nous interroger sur l'emploi, plutôt surprenant dans ce contexte, du terme cachère. Devrait-on en déduire qu'une femme qui n'accomplit pas la volonté de son époux est *teréfa*[22] ? Tentons d'expliquer le concept de cachère à partir du cas d'un animal. Par exemple, une vache, qui est un animal pur, n'est pourtant pas qualifiée de cachère tant qu'elle n'a pas subi l'ensemble du processus de *cachérisation* – abattage rituel, puis examen rigoureux visant à vérifier qu'elle ne présente aucun défaut, et enfin salage. La notion de cachère symbolise donc un état de perfection auquel la bête parvient une fois qu'elle est passée par plusieurs étapes, répondant à des exigences de la loi, lui permettant d'y accéder. Il en est de même de la femme qui se plie à la volonté de son mari : elle est surnommée cachère, en cela qu'elle a atteint un état de perfection en acceptant son rôle sans contestation.

Mais comment la femme réussit-elle à se hisser au sommet de l'échelle, à honorer son mari et à respecter sa volonté ? En utilisant à bon escient la « part supplémentaire de sagesse » (Nida, 45b) dont elle a été dotée, sixième sens qui lui indique la voie à suivre et lui permet de cerner précisément la volonté de son conjoint ; de cette manière, elle peut lui donner satisfaction et parvenir elle-même à la perfection.

C'est ainsi qu'en Egypte, au plus fort de l'asservissement, les femmes s'appuyèrent sur leur intuition caractéristique, véritable cadeau divin, pour

---

22. Contraire de cachère. Désigne une bête impropre à la consommation.

comprendre la lassitude et l'accablement de leurs maris et y pallier en s'embellissant – assurant de la sorte la continuité de la chaîne des générations (cf. Sota, 11b). De même, dans le désert, les femmes, qui avaient reconnu la main de la Providence, tentèrent de démontrer à leurs conjoints qu'accorder du crédit aux propos mensongers des explorateurs représentait une lourde erreur, et que l'Eternel ne cherchait qu'à les faire hériter de la plus bénie des terres – sinon, pourquoi donc les aurait-Il libérés d'Egypte d'un bras puissant ? Par conséquent, il n'y avait pas lieu de se plaindre ni de se languir de leur passé d'esclaves.

La « part supplémentaire de sagesse » propre à la femme apparaît donc en quelque sorte comme une compensation à sa situation d'infériorité dans le couple. En effet, cet atout la rend doublement gagnante, puisqu'il lui vaut non seulement l'estime et le respect de son mari, mais aussi le qualificatif de cachère, lorsqu'elle s'applique à satisfaire celui-ci. C'est cette clairvoyance caractéristique qui permit aux femmes de se distinguer à travers les générations : elle fut le catalyseur de la libération d'Egypte, le frein qui les préserva du péché du veau d'or – elles refusèrent de faire don de leurs bijoux pour sa construction, alors que les hommes y contribuèrent par les leurs (cf. Tan'houma, Ki-Tissa, 19) – ainsi que de celui des explorateurs. Et nos Sages vont jusqu'à dire (Yalkout Chimoni, Ruth, 606) que « les générations ne sont délivrées que par le mérite des femmes justes qui y vivent ». La sagesse supplémentaire des femmes leur permit donc de déclencher la libération d'Egypte ainsi que toutes les autres délivrances, et la finale leur sera aussi créditée.

Je me souviens qu'au Maroc, nous avions l'habitude de dire que la femme détient le pouvoir de construire son foyer et son mari, ou de les détruire, Dieu préserve, ainsi que ses enfants. Ce pouvoir découle du sixième sens que le Très-Haut lui a accordé et qu'elle peut soit mettre à profit, soit utiliser à mauvais escient, pour nuire à ses proches comme à elle-même.

Nos Sages ont mentionné (Sanhédrin, 109b) la femme d'On, fils de Péleth, dans le but de nous enseigner une leçon de morale : du moment que la femme emploie sa clairvoyance pour agir dans le bon sens, elle peut opérer des œuvres grandioses et incommensurables. Par contre, lorsqu'elle profite de cet atout pour concevoir des projets condamnables, sa sagesse devient une véritable arme destructrice entre ses mains.

Il est important de souligner que l'homme doit être conscient de cette part supplémentaire de sagesse possédée par sa femme, ce pour quoi il lui incombe de la respecter et de lui exprimer son estime. C'est ce que nous enseigne Rava (Baba Metsia, 59a) : « Honorez et estimez vos épouses, car c'est ainsi que vous vous enrichirez », sous-entendu par des enfants érudits et une subsistance honorable. Quel est donc le lien entre le respect que l'homme voue à son épouse et un enrichissement spirituel comme matériel ? Car, du moment que celle-ci ressent que son époux l'estime et la respecte, elle cherche à le satisfaire davantage, de sorte à prouver qu'elle mérite bien ce traitement de faveur – telle étant l'une des réactions propres à la nature humaine. Or, dans une telle situation, c'est leur foyer qui s'en trouve considérablement consolidé, puisque la maîtresse de maison, satisfaite et heureuse, se voue avec joie et sérénité à l'éducation de ses enfants, qu'elle guide dans le droit chemin, tandis qu'elle est prête à se sacrifier pour que son mari étudie la Torah. En outre, elle utilisera sa clairvoyance pour lui donner de judicieux conseils en matière de gestion, assurant ainsi également leur stabilité financière.

A l'inverse, lorsque l'homme ne cesse de faire ressentir à sa conjointe sa supériorité sur elle, que ce soit en ce qui concerne son étude de la Torah ou tout autre domaine qu'il maîtriserait contrairement à elle, celle-ci risque fort de faire un mauvais usage de son sixième sens, et malheur à leur foyer ! D'ailleurs, l'homme doit savoir que si la femme avait elle aussi été astreinte à étudier la Torah, il est très probable qu'elle eût mieux réussi que lui dans cette tâche, du fait de sa part de sagesse supplémentaire. Le Saint béni soit-Il ne l'a dispensée de cette *mitsva* qu'afin d'éviter qu'elle ne devienne érudite, auquel cas la supériorité de l'homme aurait été effacée et le couple déséquilibré – dans le Talmud, nous trouvons néanmoins que Berouria, l'épouse de Rabbi Meïr, répondait aux questions que les Sages venaient lui poser. Par conséquent, au regard de ses aptitudes, la femme aurait tout à fait pu étudier, au moins aussi bien que l'homme, et ce dernier doit donc se garder de se glorifier devant elle pour cette *mitsva* qui lui est réservée, et la respecter comme elle le mérite, sachant qu'il n'en sera lui-même que gagnant.

Au sujet de la création de la femme, nous pouvons lire : « Je lui ferai une aide contre lui » (Genèse 2, 18). Comment comprendre cet oxymore ? Et nos Maîtres, de mémoire bénie, de répondre : « S'il le mérite, elle sera son aide,

et s'il ne le mérite pas, elle sera contre lui. » (Yevamot, 63a) Ceci rejoint nos explications précédentes : une femme respectée par son mari, deviendra pour lui une aide, encouragée, par ses marques d'estime, à le faire profiter de sa part de sagesse supplémentaire. Par contre, celui qui ne veille pas à l'honorer et se comporte même hautainement à son égard, fera de son épouse une ennemie, qui se dressera « contre lui ».

Puissions-nous tous utiliser à bon escient les atouts dont le Créateur nous a dotés et les exploiter pour fonder notre foyer sur des bases de pureté, d'amour, de fraternité et de paix ! Alors, lorsque chacun ne cherchera qu'à soutenir l'autre – en particulier au niveau du couple –, nous mériterons la Délivrance finale, bientôt et de nos jours.

Résumé

- La femme d'On, fils de Péleth, l'a préservé de la querelle de Kora'h, en se postant devant sa tente la tête découverte, empêchant les rebelles d'y pénétrer. De même, nos Sages affirment que nos ancêtres furent délivrés d'Egypte par le mérite des femmes justes, et que nous serons plus tard libérés par ce même mérite.
- Les femmes se distinguèrent plus d'une fois dans notre Histoire : elles ne participèrent pas au péché du veau d'or ni à celui des explorateurs, Sarah convertit nombre de femmes, et Jaël tua Sisara, sauvant ainsi tout le peuple juif.
- Pourquoi la femme a-t-elle été privée de la *mitsva* d'étudier la Torah et de celles liées au temps ? Ceci découle du fait qu'elle a été créée à partir de l'homme, créé, quant à lui, à l'image de Dieu. Seule cette inégalité garantit la stabilité du couple.
- En compensation à son infériorité, l'Eternel a doté la femme d'une part supplémentaire de sagesse, grâce à laquelle elle connaît intuitivement le droit chemin et gagne l'estime de son mari.
- L'homme doit veiller à ne pas se glorifier devant son épouse, mais à l'honorer, sachant que si elle était astreinte à l'étude de la Torah, elle l'aurait peut-être dépassé.
- Si l'homme respecte sa femme, elle sera pour lui une aide, c'est-à-dire le

fera bénéficier de son sixième sens, et la Présence divine se déploiera sur ce foyer harmonieux. Mais s'il ne lui voue pas un tel respect, cet atout se retournera contre lui, et une atmosphère destructrice prévaudra chez eux.

La Torah, antidote du mauvais penchant

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Rachi s'appuie sur la traduction d'Onkelos pour expliquer l'expression « Kora'h prit » (traduction littérale de notre verset) : « Il se prit lui-même pour passer de l'autre côté, pour se séparer de la communauté et remettre en question la prêtrise. »

Il y a lieu de se demander comment Kora'h, qui faisait partie des personnes portant l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2) – preuve de sa grandeur spirituelle –, a pu remettre en question la direction de Moïse et entraîner dans son soulèvement pas moins de deux cent cinquante hommes, qui plus est chefs de tribunaux.

Il semble que Kora'h se soit rebellé contre Moïse et ait rallié beaucoup de partisans à sa cause, après avoir constaté que le Saint béni soit-Il ne s'était pas adressé à Moïse de manière affectueuse depuis trente-huit ans. Il en avait en effet déduit qu'Il ne le désirait plus en tant que dirigeant du peuple juif – Dieu préserve – et qu'il était donc nécessaire d'en chercher un autre.

Si Kora'h est certes parti d'un fait réel, plutôt que d'en rechercher la véritable raison, il a préféré se la cacher et l'attribuer à un mécontentement divin à l'égard de Moïse. S'il avait vraiment voulu trouver la vérité, il aurait compris que cette absence de révélation divine amicale était due à un mécontentement de Dieu, non pas dirigé contre Moïse, mais contre le peuple juif, suite au péché des explorateurs qui avait éveillé Sa colère. Ce péché était

en effet d'une gravité considérable, puisqu'en donnant du crédit au rapport catastrophique de ces derniers, le peuple juif renia la promesse de l'Eternel selon laquelle la Terre promise, « où coulent le lait et le miel » et qui est constamment sous Sa Providence, était la plus bénie de toutes.

En dépit de sa grandeur et de sa piété, Kora'h ne chercha pas à percevoir la vérité, et c'est pourquoi il se leurra lourdement. Ceci nous enseigne qu'un homme qui refuse de reconnaître la réalité telle qu'elle est et de comprendre la véritable cause des événements, se rend aveugle au point qu'il ne parviendra pas même à voir le fait le plus évident. Si Kora'h avait été motivé par une volonté d'appréhender la vérité, il n'aurait pas fait une déduction si rapide et simpliste à partir de son constat.

Nous déduisons également de l'erreur de Kora'h, qui se tenait à un haut niveau spirituel, que plus un homme est élevé, plus son mauvais penchant l'est aussi. Lorsque le Tout-Puissant fit don de la Torah à Ses enfants sur le mont Sinaï, celui-ci était entouré de nuées et de feu. Ce tableau nous transmet symboliquement que là où le feu de la Torah brûle, les nuages, qui représentent le mauvais penchant, cherchent à dissimuler ce feu de l'homme afin d'entraver son lien avec la Torah. En d'autres termes, partout où se trouve la Torah, se trouve aussi le mauvais penchant, qui tente par tous les moyens d'en éteindre le feu. Kora'h, qui était grand en Torah, s'est laissé aveugler par les brumes du mauvais penchant, qui dissimulèrent sa propre Torah et celle de Moïse, et du fait qu'il n'a pas lutté pour se défaire de cette influence, il a déchu au point de remettre en cause la direction de ce dernier.

Au sujet de Datan et Aviram, le verset dit qu'ils « s'avançaient fièrement à l'entrée de leurs tentes » (Nombres 16, 27). A travers le terme « entrée », nous pouvons lire en filigrane que ces deux mécréants ne cherchaient pas à pénétrer dans la tente de la Torah et, comme ils n'utilisèrent pas cette arme contre le mauvais penchant, c'est celui-ci qui prit le dessus et les incita à se joindre à la querelle de Kora'h. Par conséquent, lorsqu'un homme se contente de rester sur le seuil de la tente de la Torah et refuse d'y entrer pour se plonger dans ses méandres, il ne peut y adhérer véritablement, ni avoir accès à sa beauté.

En conclusion, si nous désirons parvenir à dissiper le brouillard du mauvais penchant qui recouvre le feu de la Torah, il nous incombe de nous attacher

de toutes nos forces à celle-ci, seule capable de nous assister dans ce combat, comme il est dit : « J'ai créé le mauvais penchant, et Je lui ai créé la Torah comme antidote. » (Kidouchin, 30b)

Résumé

- Comment comprendre que Kora'h, qui comptait parmi les porteurs de l'arche sainte, soit tombé à un si bas niveau ? C'est qu'il ne chercha pas à déceler la vérité, aussi, au lieu d'attribuer le fait que Dieu ne se révélait plus à Moïse de façon affectueuse au péché du peuple, il l'imputa à son dirigeant, dont il remit en question l'autorité.
- Lors du don de la Torah, le mont Sinaï fut entouré de nuées ; celles-ci symbolisent le mauvais penchant, qui cherche à dissimuler le feu de la Torah. L'homme doit combattre ce perpétuel ennemi. Kora'h, qui ne chassa pas ce nuage, en vint à une querelle fatale.
- Le verset indique que Datan et Aviram se tinrent au seuil de leur tente, allusion au fait que celui qui refuse de pénétrer dans la tente de la Torah, ne peut accéder à sa beauté ni lutter contre l'influence nocive du mauvais penchant.

La querelle de Kora'h – des mobiles inavouables

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Rachi explique : « "Kora'h prit" [traduction littérale] : il se prit lui-même pour passer de l'autre côté, pour se séparer de la communauté et remettre en question la prêtrise. » Les commentateurs (cf. Ramban, ad loc. ; Kedouchat Halévi, Kora'h) posent une remarquable question : pourquoi Kora'h s'est-il

lancé dans cette querelle précisément après l'épisode des explorateurs, alors qu'il aurait semblé plus logique qu'il remette en cause la nomination d'Elitsafan, fils d'Ouziel, dès qu'il fut désigné prince ?

Le Kedouchat Lévi explique que Kora'h était déjà jaloux d'Elitsafan au moment où il fut nommé, mais qu'il se raisonna alors en se disant qu'ils allaient bientôt entrer dans la Terre promise, où il espérait accéder à une fonction plus prestigieuse que celle de porter l'arche sainte – qu'il ne serait désormais plus nécessaire de transporter d'un endroit à l'autre. Cependant, suite au péché des explorateurs, à cause duquel le peuple juif fut condamné à errer quarante années dans le désert, Kora'h réalisa que cette échéance avait été repoussée, ce qui réveilla sa jalousie et le conduisit à médire de Moïse et à entrer en conflit avec lui. Toutefois, le Sefat Emet (Likoutim, Kora'h) conteste cette interprétation, comme il le développe longuement dans son commentaire sur la Torah.

Proposons donc une autre interprétation. S'il est vrai que la Torah évoque sous un angle très critique la querelle menée par Kora'h, il faut néanmoins reconnaître qu'il était lui-même une personne de qualité, comme nous le signalent plusieurs indices. Premièrement, lorsque Moïse s'adressa à lui pour tenter de dissiper la querelle, il lui parla en termes respectueux : « Assez donc, enfants de Lévi ! » (Nombres 16, 7) Deuxièmement, le Ari, zal, écrit que, dans les temps futurs, Kora'h sera prêtre (Chaar Haguilgoulim, introduction, 35), et souligne que les lettres finales du verset : « le juste fleurit comme le palmier » (Psaumes 92, 13) forment son nom (Likoutim, Psaumes, 92) – signe qu'il était un juste. Troisièmement, si deux cent cinquante chefs du Sanhédrin ont adhéré à ses propos, c'est la preuve qu'ils le considéraient comme une référence. Quatrièmement, lorsque Kora'h et sa faction approchèrent des encensoirs remplis de parfum, Moïse pria l'Eternel en disant : « N'accueille point leur hommage ! » (Nombres 16, 15) – ce qui laisse entendre l'éventualité d'un agrément divin. Cinquièmement, la plainte de Kora'h, adressée à Moïse, « toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur » (ibid. 16, 3), atteste sa grande proximité avec Dieu, dont il ressentait clairement la Présence. Enfin, le fait que lui avait été assignée la fonction de porter l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2) est une preuve supplémentaire de sa piété.

Une fois la grandeur de Kora'h démontrée, il semble évident qu'il n'a pas convoité une fonction honorifique, poussé par de basses motivations comme la fierté. Mais, de par son niveau élevé, il savait et ressentait que tous les plaisirs de ce monde sont vains et insignifiants au regard du puissant délice résultant du service divin – auquel on jouit en fonction de sa proximité du Très-Haut. C'est pourquoi, il n'était pas pleinement satisfait de son rôle de porter l'arche sainte, car il était discontinu, alors qu'il souhaitait une tâche perpétuelle qui lui permettrait d'être toujours proche de l'Eternel – comme celle de prince ou de grand prêtre, rôle qu'il revendiqua par la suite. Aussi, à l'heure où le peuple juif était sur le point d'entrer en Terre promise, il se tut et retint ses protestations, conscient qu'une *mitsva* effectuée dans ce pays vaut deux fois plus qu'une accomplie en Diaspora (cf. Yalkout Chimoni, Deutéronome, 885 ; cf. Ramban sur Genèse 26, 5 et Lévitique 18, 25). Il s'appuya donc sur ce raisonnement pour se contenter de son rôle de porteur de l'arche, se disant que la valeur de cette *mitsva* serait dorénavant double. Mais, au moment où il constata que le peuple juif allait devoir parcourir le désert quarante années supplémentaires, il ne put plus contenir la volonté pure qui brûlait en lui d'augmenter sa proximité du Créateur, et protesta alors pour que lui soit accordée une position le lui permettant.

Cette analyse nous conduirait à qualifier la révolte de Kora'h de désintéressée, puisqu'elle semble avoir jailli de motivations pures, d'une recherche de la proximité divine. Cependant, nos Sages, de mémoire bénie, nous enseignent : « Quel est l'exemple d'une controverse au Nom du Ciel ? C'est la controverse entre Hillel et Chamaï. Et quel est l'exemple de celle n'ayant pas lieu au Nom du Ciel ? C'est la controverse de Kora'h et sa faction. » (Maximes de nos Pères 5, 17) Aussi, ont-ils établi qu'en dépit de tous les indices prouvant sa pureté d'intentions, sa querelle n'était pas désintéressée, du fait que la manière dont il a procédé pour revendiquer son droit de se voir assigner une fonction honorifique, en s'insurgeant contre la direction de Moïse, n'était pas correcte.

Je propose d'illustrer cette idée par l'anecdote suivante, qui s'est déroulée en France. Un monsieur riche, qui était *cohen*, me raconta qu'il était sur le point de se marier avec une femme divorcée. Je lui dis qu'il s'agissait là d'un interdit formel de la Torah. Il me répondit qu'en tant que femme divorcée, personne ne voudrait l'épouser, et qu'en le faisant, il la libérerait de sa

solitude et la rendrait heureuse. Je lui rétorquai : « Sache que ce mariage susciterait un grand mécontentement de la part de Dieu. Comment donc peux-tu prendre en considération le plaisir qu'éprouverait une femme et ignorer l'irritation de ton Créateur ? » Voilà un homme qui pensait être animé de motivations louables, agir de manière désintéressée, et qui, pourtant, s'apprêtait à commettre une grave transgression.

Ainsi donc, nous constatons la perspicacité de nos Maîtres. Au départ, c'est mû par une aspiration de se rapprocher de l'Eternel que Kora'h réclama les fonctions de prince. Puis, il voulut également être grand prêtre. Enfin, après avoir apporté leur offrande, Kora'h et les chefs du Sanhédrin se rassemblèrent pour échanger, toute la nuit, des railleries sur Moïse. Là, ils étaient devenus de véritables mécréants, comme le souligne le verset : « Retirez-vous, de grâce, d'auprès des tentes de ces pervers » (Nombres 16, 26). D'homme juste et pieux, Kora'h devint un méchant, suite à la querelle non désintéressée dans laquelle il se lança.

Nos Sages précisent par ailleurs (Yalkout Chimoni, Psaumes, 614) que Kora'h tournait en dérision la *mitsva* qui consiste à apporter au prêtre différents dons, soulignant devant tous l'injustice du cas d'une veuve, elle aussi contrainte de prélever pour ce dernier sur son maigre pain. Il se moquait ainsi d'Aaron qui, à l'en croire, appauvrissait même les plus démunis. Or, Kora'h convoitait lui-même la prêtrise, et voilà qu'il osa critiquer les lois de la Torah relatives à cette fonction, alors qu'il ne voyait pas l'inconvénient, s'il était nommé prêtre, de profiter de tout ce qui lui reviendrait. Ceci prouve bien que son complot n'était pas motivé par de pures intentions. Quoi de plus aberrant et quelle lourde accusation s'est-il attirée par un comportement si blâmable !

Résumé

- Pourquoi Kora'h ne s'est-il insurgé contre la prêtrise qu'après le péché des explorateurs ?
- Certains expliquent qu'il se contint au départ, espérant bientôt entrer en Terre Sainte et s'y voir confier un rôle plus important ; lorsqu'il réalisa que cette échéance serait repoussée, suite au péché des explorateurs, il lança sa controverse.

- Kora'h était un homme juste qui, aux temps futurs, sera prêtre. Il avait la bonne intention d'aspirer à une plus grande proximité divine, ce pour quoi il convoitait la prêtrise. Au départ, il se raisonna en se disant qu'une fois entré en Terre promise, son rôle de porter l'arche doublerait de valeur, comme pour le reste des *mitsvot*. Puis, ceci ayant été différé, il se révolta.
- En dépit de tout cela, la querelle de Kora'h n'était pas désintéressée, comme l'affirment nos Maîtres, ce que corrobore le qualificatif de « pervers » donné à ce dernier et à sa faction par le texte saint.

L'immense vertu des tsitsit

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. Ils s'avancèrent devant Moïse avec deux cent cinquante des enfants d'Israël, princes de la communauté, membres des réunions, personnages notables. »

(Nombres 16, 1-2)

Rachi commente : « Il les a revêtus de vêtements entièrement faits de laine d'azur et ils se sont présentés devant Moïse en lui demandant : "Un vêtement entièrement fait de laine d'azur a-t-il besoin de *tsitsit* ou en est-il dispensé ?" Il répondit qu'il en avait besoin. Ils se sont esclaffés : "Se peut-il que pour un vêtement fait d'une étoffe différente, un seul fil de laine d'azur suffise à le rendre apte à être porté, et qu'un vêtement fait entièrement de laine d'azur ne se rende pas apte forcément de lui-même ?" »

Le Saint béni soit-Il a ordonné à Ses enfants de porter des *tsitsit*, car ceux-ci leur rappelleraient les *mitsvot* et les inciteraient à les observer, conformément à la déduction que font nos Maîtres du verset « dont la vue vous rappellera (…) afin que vous les exécutiez » (Nombres 15, 39) : « la vue mène au souvenir,

et le souvenir mène à l'acte » (Mena'hot, 43b). Ils illustrent ensuite (ibid., 44a) cette idée par l'anecdote d'un homme qui faillit fauter avec une prostituée, quand, soudain, les fils de ses *tsitsit* lui fouettèrent le visage ; aussitôt, il se souvint de l'ordre de la Torah « vous ne vous égarerez pas à la suite de votre cœur » (Nombres 15, 39), et il y renonça. Cette histoire prouve le caractère percutant de l'enseignement de nos Sages en ce qui concerne l'incroyable pouvoir protecteur des *tsitsit*, véritable muraille devant le péché.

Le passage relatant la *mitsva* des *tsitsit* se conclut par l'expression « Moi, l'Eternel, votre Dieu » (Nombres 15, 41). Les Maîtres moralistes (Chla, Yoma ; Dérekh 'Haïm, Tokha'hat Moussar, 39) recommandent à l'homme qui se sent en proie à la colère de regarder ses *tsitsit*, suite à quoi il parviendra à se maîtriser. Il est impératif de s'éloigner de ce vice, qui est si grave que « celui qui s'énerve tombe sous l'emprise de toutes sortes de géhennes » (Nedarim, 22a), et est considéré comme un idolâtre (cf. Chabbat, 105b).

Si l'on y réfléchit, on réalisera que la *mitsva* des *tsitsit* représente un considérable bienfait de la part du Créateur, car, grâce à ces signaux de rappel, l'homme s'éloigne spontanément du péché et s'en trouve épargné.

Outre leur vertu de rappel à l'ordre, les *tsitsit* permettent à l'homme d'accomplir en permanence une *mitsva* par leur seul port (cf. Eliahou Rabba 8, 2). Autrement dit, le Très-Haut nous a offert l'opportunité d'acquérir un nombre de mérites infini, et ce, sans que nous ayons besoin de fournir le moindre effort. Il est raconté à cet égard (Aliot Eliahou, 117) qu'avant de quitter ce monde, le Gaon de Vilna éclata en sanglots. Lorsque ses élèves, qui l'entouraient, l'interrogèrent sur ses pleurs, il leur répondit qu'il éprouvait de la peine à quitter ce monde de l'Action, où l'homme a la possibilité constante d'accomplir des *mitsvot* et d'engranger ainsi des mérites, possibilité qui lui est retirée dans le monde futur, qui est celui de la récompense et de la punition. Il regrettait, en particulier, de se voir bientôt privé de la *mitsva* des *tsitsit*, qui augmente constamment les mérites de l'homme sans lui occasionner la moindre peine ni de grandes dépenses.

La section de Kora'h relate son soulèvement, auquel se joignit toute une faction, contre la direction de Moïse et la prêtrise d'Aaron. Son argument essentiel était que « tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur » (Nombres 16, 3), aussi, n'y avait-il pas lieu, de son point de vue, de s'ériger

en chefs du peuple juif. Kora'h remit en question, face à Moïse, la position de grand prêtre d'Aaron, expliquant que n'importe qui aurait pu y accéder, du fait que tous avaient assisté à la révélation du Sinaï et entendu les paroles prononcées par le Tout-Puissant.

Mais Kora'h ne s'en arrêta pas là dans sa remise en cause. Il tourna en dérision la *mitsva* des *tsitsit* et la taxa d'illogisme, puisqu'un seul fil de laine d'azur suffit pour rendre un vêtement apte à être porté, alors qu'un autre, entièrement fait de laine d'azur, n'est pas soustrait à l'obligation d'ajouter un tel fil à ses coins (Tan'houma, Kora'h, 2). Kora'h était si convaincu d'être dans son bon droit qu'il parvint à entraîner dans sa révolte pas moins de deux cent cinquante hommes, lesquels comptaient qui plus est parmi les « princes de la communauté (…), personnages notables ». Seul Na'hchon, fils d'Aminadav, lui qui s'était déjà distingué sur le rivage de la Mer Rouge, lorsqu'il sauta en premier dans ses eaux tumultueuses (Nombres Rabba 13, 7), ne se laissa pas entraîner dans ce complot.

Néanmoins, nous pouvons nous demander comment Kora'h a eu l'effronterie de railler la *mitsva* des *tsitsit*, qui est si précieuse, et de remettre en question l'autorité de Moïse, l'émissaire de Dieu.

De fait, il semble que Kora'h était au départ habité de motivations pures et que la question qu'il posa à Moïse le travaillait réellement. Il se demandait en effet comment il était possible que la *mitsva* des *tsitsit* augmente les mérites de l'homme lorsqu'il ne fait que les porter, alors que la Torah requiert généralement de ce dernier de nombreux efforts. C'est pourquoi il remit en question les propos de Moïse, qui avait explicité au peuple la propriété propre à ces fils de rappeler à l'homme son devoir d'accomplir l'ensemble des *mitsvot*, et de rendre celui-ci méritant par le seul fait de les porter.

Ainsi donc, au moment où Kora'h se tourna vers Moïse, il cherchait à éclaircir la loi relative aux *tsitsit*, qui lui semblait contraire aux exigences habituelles de la Torah, requérant de nous investissement et sacrifices. D'ailleurs, le fait que se sont jointes à lui des personnes distinguées, prouve que cette controverse était au départ désintéressée, puisque, si elles avaient ressenti qu'il ne cherchait qu'à se soulever contre Moïse, elles ne l'auraient pas suivi. Mais, étant donné qu'il était d'abord question d'éclaircir la loi, les princes de la communauté se sont intéressés au sujet.

Toutefois, il nous est difficile de comprendre que Kora'h ait ensuite tellement déchu, au point que le Saint béni soit-Il lui réserva, ainsi qu'à sa faction, une fin si cruelle. En réalité, s'il est vrai qu'il était au départ préoccupé par la contradiction que la *mitsva* des *tsitsit* présente avec le reste des *mitsvot* de la Torah, qui répondent au principe de l'effort, des mobiles personnels et impurs se mêlaient néanmoins en lui, mobiles qui eurent vite fait d'altérer le caractère désintéressé de sa querelle et de précipiter son instigateur dans les plus profonds abîmes. Ainsi, la pensée qu'il n'avait pas été choisi pour diriger le peuple alors qu'il comptait parmi ceux qui portaient l'arche sainte, le travaillait sans cesse ; cette aspiration aux honneurs excita sa jalousie contre Moïse, sans même qu'il s'en rende compte, jusqu'à prendre des proportions démesurées et faire éclater un conflit. Car la jalousie empêche l'homme de mener une controverse désintéressée et le conduit droit à la perte.

Ceci corrobore l'enseignement de nos Maîtres : « La jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme de ce monde. » (Maximes de nos Pères 4, 21) Autrement dit, ces défauts brûlent en lui, et il est donc perpétuellement exposé au risque potentiel d'y tomber, serait-ce à son insu.

Par conséquent, même lorsqu'un homme avance des arguments qui, a priori, semblent justes, si une tare ou des intérêts personnels s'y mêlent, la véracité de ses arguments se trouvera bientôt altérée, tandis qu'il connaîtra lui-même la honte et le déshonneur. En outre, si déjà Kora'h, qui sera prêtre dans les temps futurs (cf. Chaar Haguilgoulim, 35) et auquel on attribue le verset : « le juste fleurit comme le palmier » (Psaumes 92, 13) – où les lettres finales des mots forment son nom (Likoutim, Psaumes, 92) – ne parvint pas à maîtriser sa jalousie et son aspiration aux honneurs, que dire de nous, à notre piètre niveau ?

Résumé

- Les *tsitsit* rappellent à l'homme l'ensemble des *mitsvot*, l'incitent ainsi à les observer, et le protègent également du péché. Les moralistes affirment que les contempler nous permet aussi de maîtriser notre colère.
- Ce commandement n'est autre qu'une bonté de la part du Créateur, qui nous l'a prescrit afin de nous rendre méritants à tout instant et sans peine.
- Comment Kora'h en est-il donc venu à railler cette *mitsva* ? Comment a-t-il

osé se rebeller contre Moïse et est-il parvenu à entraîner dans son soulèvement deux cent cinquante notables ?

♦ Au départ, Kora'h était animé de bonnes intentions, celles d'éclaircir la contradiction que présentait la *mitsva* des *tsitsit* avec l'exigence générale de la Torah – un travail acharné de la part de l'homme. Cette recherche de vérité entraîna l'adhésion de personnalités de marque. Néanmoins, ses motivations personnelles de jalousie et d'honneurs corrompirent la pureté initiale de sa démarche et conduisirent à sa perte physique comme spirituelle.

La richesse et la gloire Te siéent

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. Ils s'avancèrent devant Moïse avec deux cent cinquante des enfants d'Israël, princes de la communauté, membres des réunions, personnages notables. Et, s'étant attroupés autour de Moïse et d'Aaron, ils leur dirent : "C'en est trop de votre part ! Toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur ; pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? »

(Nombres 16, 1-3)

Comme nous l'avons mentionné, Kora'h faisait partie de l'élite qui portait l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2), fonction qui atteste de son haut niveau spirituel, puisque, s'il n'avait pas été un juste, il n'aurait pas pu rester vivant, la mort étant le lot de ceux qui touchaient l'arche sans en être dignes (cf. Nombres Rabba 3, 11).

Comment comprendre que cet homme, qui était saint et pieux, ait pu être l'instigateur d'une querelle au sein du peuple juif et entraîner nombre de ses personnalités éminentes dans son soulèvement contre Moïse et Aaron ? N'est-ce pas pour le moins contradictoire ? Si Kora'h était réellement juste, comment a-t-il pu tomber si bas et remettre en question l'autorité des élus de Dieu ?

La réponse à notre interrogation se trouve dans un passage de la prière situé à la fin des *pessoukei dezimra* (versets des psaumes) : « David bénit l'Eternel aux yeux de toute l'assemblée (…) A Toi, ô Eternel, la grandeur, la puissance, la splendeur, l'éternité, la majesté ; tout ce qui est dans les cieux et la terre. A Toi la royauté ! Tu Te hisses au-dessus de tout ce qui est en tête. La richesse et la gloire sont à Ta disposition ; Tu commandes tout. » (Chroniques I 29, 10-12) En d'autres termes, la richesse et la gloire appartiennent au Créateur ; c'est donc Lui qui en tient les rênes et décide à qui les accorder et à qui les refuser. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous voyons un roi juif, nous devons prononcer la bénédiction : « Béni sois-Tu, qui concède une part de Son honneur à Ses pieux », et quand nous voyons un roi non-juif, la bénédiction : « Béni sois-Tu, qui concède une part de Son honneur à l'être humain » (Berakhot, 58a). En effet, la gloire et la richesse étant l'apanage du Créateur, nous Le bénissons et Le louons pour avoir bien voulu, dans Sa grande bonté, en allouer aussi à Ses créatures.

En outre, nous avons l'habitude de réciter ce passage debout et de donner l'aumône à ce moment-là (Chaar Hakavanot, Tefilat Hacha'har, 1). Pourquoi précisément à cet instant ? Car, lorsque le pauvre comme le riche donnent la *tsedaka*, malgré le fossé qui les sépare d'un point de vue financier, ils se retrouvent sur un pied d'égalité et sont portés à réaliser que leurs situations respectives pourraient n'être que provisoires, puisqu'elles résultent d'un choix divin. Le Tout-Puissant, à qui la richesse et les honneurs appartiennent, a en effet la possibilité, en l'espace d'un instant, de faire tourner la roue de la fortune, causant au riche une perte de tous ses biens, et gratifiant le pauvre d'une richesse inattendue.

Or, lorsque l'homme prend conscience de cet aspect absolu de la Providence, cela éveille en lui des sentiments de modestie – à quoi bon s'enorgueillir de possessions qui ne sont qu'éphémères et qu'on risque de se

voir retirer ? A cet égard, combien de nantis se sont-ils retrouvés sans un centime suite à la chute de leurs actions en bourse, et combien d'indigents, des plus démunis, ont-ils soudain reçu un considérable héritage, les rendant riches du jour au lendemain !

A présent, si Kora'h, qui se tenait à un niveau élevé, est tombé si bas, c'est parce qu'il n'avait pas bien intégré le principe selon lequel la richesse et l'honneur appartiennent à Dieu. Kora'h, qui était riche (cf. Pessa'him, 119a) – d'où l'habitude de dire "riche comme Kora'h" – ne se contenta pas de cette aisance, mais désirait aussi être honoré. Sa fortune ne lui apportait pas les honneurs, ce qui prouve qu'elle n'est ni synonyme d'honneurs, ni de bonheur. Non content de son sort, il chercha à être respecté sur le compte des autres. C'est pourquoi, nos Sages ont affirmé (Tan'houma, Kora'h, 5) que les yeux de Kora'h l'ont induit en erreur ; sa vue était "défectueuse", en cela qu'il n'a pas reconnu que les honneurs ne s'acquièrent pas par la force, mais ne sont accordés à l'homme que par décret de l'Eternel, qui décide qui les mérite.

S'il est vrai qu'il est parfois possible d'acquérir des honneurs grâce à son argent, par exemple, en payant des serviteurs qui nous accompagnent constamment et remplissent nos demandes, ces honneurs ne sont qu'apparents, puisque, sitôt qu'on ne peut plus se permettre ce train de vie, ils disparaissent. Par contre, notre Histoire connut de grands Rabbanim qui, en dépit de leur dénuement, étaient traités comme des rois, par égard pour leur piété et leur grandeur spirituelle. Plus encore, même après leur mort, ils continuèrent à jouir de ce respect, tous mentionnant leur souvenir avec vénération. Par conséquent, ce n'est pas l'argent qui est source d'honneurs, mais la Torah et les vertus détenues par l'homme.

Nous touchons là à la raison de la défaite de Kora'h : il désirait s'attribuer des honneurs, alors que le Saint béni soit-Il en avait décidé autrement. Sa volonté d'être malgré tout respecté de manière artificielle causa sa déchéance, qui s'exprima par une révolte de grande ampleur contre l'Eternel.

La section de Chela'h-Lekha se clôt par la *mitsva* des *tsitsit* : « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de se faire des franges aux coins de leurs vêtements, dans toutes leurs générations, et d'ajouter à la frange de chaque coin un cordon d'azur. Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez

et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. » (Nombres 15, 38-39) En d'autres termes, cette *mitsva* a la faculté de préserver l'homme du péché, car lorsqu'il regarde ses *tsitsit*, il se souvient de l'Eternel et de Ses commandements (cf. Mena'hot, 43b).

Nos Sages, de mémoire bénie, s'interrogent (Nombres Rabba 18, 3) sur le lien existant entre la *mitsva* des *tsitsit*, mentionnée à la fin de cette section, et le soulèvement de Kora'h, par lequel s'ouvre la section portant son nom. Le 'Hida répond que ce dernier amorça sa querelle en raillant cette *mitsva*, conformément à l'interprétation de Rachi : « Il les a revêtus de vêtements entièrement faits de laine d'azur et ils se sont présentés devant Moïse en lui demandant : "Un vêtement entièrement fait de laine d'azur a-t-il besoin de *tsitsit* ou en est-il dispensé ?" Il répondit qu'il en avait besoin. Ils se sont esclaffés : "Se peut-il que pour un vêtement fait d'une étoffe différente, un seul fil de laine d'azur suffise à le rendre apte à être porté, et qu'un vêtement fait entièrement de laine d'azur ne se rende pas apte forcément de lui-même ?" » (Nombres 16, 1)

Tel est donc le lien entre ces deux sections : en tournant en ridicule la *mitsva* des *tsitsit*, il en est venu à contester l'autorité de Moïse. Le 'Hida ajoute que lorsqu'une errance de quarante ans dans le désert fut décrétée suite au péché des explorateurs, les enfants d'Israël crurent que l'impossibilité d'entrer en Terre Sainte les rendait exempts de l'accomplissement des *mitsvot*, obligations qui n'entreraient en vigueur qu'après l'installation en Terre promise. Aussi, la Torah souligne-t-elle l'erreur de nos ancêtres en leur donnant justement la *mitsva* des *tsitsit*, elle qui a la propriété de nous rappeler notre devoir d'observer l'ensemble des *mitsvot*.

Il est intéressant de noter que les fils des *tsitsit* pendent vers le sol, symbolisant ainsi notre devoir de garder un profil bas. En effet, seul un comportement empreint d'humilité nous permet de nous plier à la volonté divine et d'observer les *mitsvot*. Or, Kora'h n'a pas su déceler ce message à travers la *mitsva* des *tsitsit*, puisqu'il rechercha au contraire les honneurs. S'il s'était efforcé de réfléchir au sens profond de cette *mitsva*, il ne serait pas tombé si bas. Mais, son désir d'être respecté l'a empêché d'appréhender la leçon de modestie des *tsitsit*, *mitsva* de laquelle il s'est alors moqué en la taxant d'illogisme, puisqu'un vêtement fait entièrement de laine d'azur ne se rend pas lui-même apte à être porté – loi enseignée par Moïse.

Ajoutons que Kora'h faisait partie des personnes qui pensaient ne pas être astreintes à l'accomplissement des *mitsvot* dans le désert. Bien que Dieu eût démontré le contraire à travers la peine de lapidation décrétée à l'encontre de l'homme qui avait transgressé le Chabbat en coupant des arbres (ibid. 15, 35-36), Kora'h campa sur ses positions et prétendit qu'on lui avait fait subir cette peine de manière injustifiée. Pourtant, d'un autre côté, il aspirait à être grand prêtre, ce qui était en contradiction directe avec sa propre théorie selon laquelle il n'aurait pas été nécessaire d'observer les *mitsvot* dans le désert ! Dès lors, nous comprenons mieux les mots de nos Sages, qui affirment que « ses yeux l'ont induit en erreur » (Tan'houma, Kora'h, 5) : il était si passionné par la recherche des honneurs qu'il fut comme aveuglé et se comporta de façon totalement contradictoire.

Kora'h se moqua donc de la *mitsva* des *tsitsit*, parce qu'elle rappelle à l'homme son obligation d'accomplir toutes les autres, et qu'il estimait, quant à lui, qu'elle n'était pas en vigueur lors de la traversée du désert, d'autant que, de son point de vue, les enfants d'Israël n'avaient pas besoin d'avoir recours à sa fonction propre de rappel à l'ordre. En réalité, il s'agit là de l'une des ruses du mauvais penchant, qui tente d'introduire en l'homme un désir d'être honoré, jusqu'à lui faire perdre toute lucidité et le mener à se conduire de manière absurde.

Dans l'ouvrage du Rav Pin'has Abitbol, ancien Rabbin de Lyon, j'ai lu l'idée suivante. Lorsqu'un homme va consulter un spécialiste et qu'il lui remet une ordonnance, il ne se met pas à le questionner sur la composition du médicament qu'il lui prescrit, mais lui fait confiance, conscient que s'il a choisi celui-ci, c'est parce qu'il l'estime être le plus efficace pour sa guérison. Tel devrait être notre comportement vis-à-vis des *mitsvot* : gardons-nous bien de poser des questions à leur sujet et appliquons-nous à les exécuter exactement telles qu'elles nous ont été prescrites par le Très-Haut et pour la seule raison qu'Il nous en a donné l'ordre. Kora'h et sa faction faillirent précisément en cela, puisque c'est leur tentative de jouer au plus fin en soulignant l'aspect irrationnel de la *mitsva* des *tsitsit*, qui les fit trébucher et finalement être l'objet de la Rigueur divine.

Nos Sages nous enseignent : « Quiconque court après la grandeur, celle-ci le fuit, et quiconque la fuit, celle-ci le rattrape. » (Erouvin, 13b) Car, lorsque

le Saint béni soit-Il constate qu'un homme ne cherche pas à être honoré, Il fait en sorte qu'il le soit, et inversement. Le Créateur avait accordé à Kora'h la richesse, mais, loin de s'en contenter, il convoita la position de grand prêtre et les honneurs qui en découlaient. Du fait qu'il n'a pas reconnu que la gloire appartient à Dieu seul, qui décide à qui en concéder une partie, il se montra indigne d'être distingué par de tels lauriers, et perdit en plus toute sa fortune, avec laquelle il fut englouti – au point que même ceux de ses biens qui se trouvaient chez des voisins rejoignirent l'abîme dans lequel il fut enterré vivant.

Nous pouvons en retirer une édifiante leçon de morale, valable pour toutes les générations. Il nous incombe de nous contenter de la part que l'Eternel nous a allouée, et gare à celui qui en demande davantage ! Celui qui cherche à être plus honoré qu'il ne l'est, ne parviendra non seulement pas à satisfaire cette recherche de gloire, mais perdra en plus ce qu'il avait déjà – comme par exemple, la richesse et l'honneur dont il jouissait. Si l'histoire de Kora'h a été rapportée dans la Torah, c'est bien dans le but d'ancrer en nous la conscience que la richesse et la gloire sont l'apanage du Créateur, qui en détient les clés et évalue qui en est digne. Celui qui revendique, de manière incorrecte, ce qui ne lui revient pas, finit par se voir privé même de ce qu'il possédait.

Résumé

- Comment Kora'h, qui faisait partie des porteurs de l'arche sainte, a-t-il pu tant déchoir ? Car il n'avait pas intégré la réalité selon laquelle la richesse et la gloire sont le propre du Créateur, et, en dépit de sa richesse, il désirait également être honoré plus qu'il ne l'était.
- Le 'Hida s'interroge sur le lien existant entre la fin de Chela'h-Lekha, où est mentionnée la *mitsva* des *tsitsit*, et le début de Kora'h. C'est que ce dernier commença à se révolter en raillant l'illogisme apparent de cette *mitsva*.
- Les fils des *tsitsit*, qui pendent vers le bas, symbolisent l'humilité requise pour l'observance des *mitsvot*. Kora'h, qui ne comprit pas ce message, tomba dans le travers de l'orgueil et se lança dans une controverse.
- Kora'h comptait parmi ceux qui pensaient être dispensés du respect des *mitsvot* dans le désert. Bien que Dieu eût prouvé le contraire par l'exécution de l'homme ayant coupé du bois le Chabbat, Kora'h resta sur ses positions

et se moqua de la *mitsva* des *tsitsit*, qui rappelle à l'homme son devoir d'accomplir toutes les autres.

- Kora'h se contredisait, puisque, tout en soutenant que l'accomplissement des *mitsvot* n'entrait pas en vigueur dans le désert, il convoitait la fonction de grand prêtre. Voilà l'une des ruses du mauvais penchant, qui induit l'homme en erreur et l'aveugle.
- Kora'h fut enterré vivant avec toute sa fortune. Celui qui ne se contente pas de ce qu'il a et désire davantage, perd même ce qu'il possédait.

Annuler les vices depuis la racine

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. Ils s'avancèrent devant Moïse avec deux cent cinquante des enfants d'Israël, princes de la communauté, membres des réunions, personnages notables. Et, s'étant attroupés autour de Moïse et d'Aaron, ils leur dirent : "C'en est trop de votre part ! Toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur ; pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? »

(Nombres 16, 1-3)

La Torah nous rapporte l'histoire de la controverse menée par Kora'h, qui convoitait le rôle de grand prêtre, et, si nous nous penchons sur les écrits de nos Sages, nous trouverons (Maximes de nos Pères 5, 17) qu'ils citent celle-ci comme l'exemple type d'une polémique n'étant pas menée au Nom du Ciel, et subséquemment, vouée à l'échec. A l'inverse, une controverse désintéressée est celle qui résulte d'une volonté de l'homme de satisfaire pleinement l'ordre

de son Créateur. Ainsi, deux personnes qui se livrent à une joute talmudique apparaîtront, dans un premier temps, aux yeux d'un observateur extérieur, comme des adversaires s'énervant l'un sur l'autre. Mais, au terme de leur étude, tous réaliseront clairement qu'ils sont en réalité de bons amis, entre lesquels règne la paix, et que leur discussion animée n'était motivée que par une intention louable, celle de se plonger dans les méandres de la Torah afin de clarifier la volonté divine.

Dans la michna précitée, nos Sages donnent pour exemple de controverse au Nom du Ciel, celle qui opposait constamment l'école d'Hillel à celle de Chamaï. La preuve de la pureté d'intentions de ces protagonistes peut nous être donnée par le fait que, bien que la foi fût tranchée conformément à la position du premier, celui-ci étudiait et approfondissait le point de vue de son adversaire (cf. Erouvin, 13b) afin de le saisir pleinement. Or, il va sans dire que lorsque deux hommes s'opposent par intérêt personnel, ils n'investissent pas de tels efforts de réflexion pour comprendre la position de leur rival. Au sujet des controverses permanentes des deux écoles dirigées par ces grands sages, il est affirmé : « celles-ci comme celles-là sont des paroles du Dieu vivant » (ibid.), car Hillel comme Chamaï étaient habités d'une volonté pure de déchiffrer la parole du Très-Haut, dans le but d'amplifier Sa gloire dans le monde.

A l'inverse, la controverse de Kora'h est l'exemple de celle qui n'est pas menée au Nom du Ciel, parce que seul ce dernier s'opposait à Moïse, qui ne ressentait, de son côté, aucune animosité. D'ailleurs, lorsque Moïse entendit les propos de Kora'h et de sa faction, il en fut si peiné qu'il tomba à terre. En outre, tout au long de cette querelle, il chercha à apaiser les révoltés, en leur envoyant des messagers à cette intention. Comme le relate la Torah, la dispute était ici un but en soi, et c'est pourquoi Moïse refusa de s'y mêler.

Un problème de fond résidait dans la dispute de Kora'h, en cela qu'il se servit de paroles de la Torah pour la propager. Au départ, il posa des questions sur la *mitsva* de la vache rousse (cf. Pessikta Zoutrati, 'Houkat) et sur celles de la *mezouza* et des *tsitsit* (Tan'houma, Kora'h, 2), puis il utilisa ces questions pour remettre en cause la prêtrise. Par conséquent, il employa la Torah comme un instrument au service de sa controverse. Dieu ne tint pas rigueur à Kora'h pour les questions qu'il souleva, puisque « le timide ne peut

apprendre » (Maximes de nos Pères 2, 5) – le questionnement occupant ainsi une place importante dans le judaïsme –, mais pour la manière irrespectueuse dont il les posa. En effet, il ne visait par ce biais qu'à railler la parole divine et ses saints représentants, les dirigeants du peuple. En outre, il fut puni pour avoir exploité les paroles de la Torah à des fins personnelles, et ce, en s'en moquant et en profanant le Nom divin.

Mais qui fut donc à l'origine de cette querelle ? C'est l'épouse de Kora'h, qui introduisit en son cœur des sentiments d'orgueil (Sanhédrin, 110a). Comme nous le savons (Nida, 45b), la femme a été dotée d'une « part de sagesse supplémentaire » par rapport à l'homme, et certains expliquent que le Créateur leur en a fait don afin qu'elles puissent supporter les douleurs de la naissance. Au regard de cet atout propre à la gent féminine, il nous est difficile de concevoir que la femme de Kora'h ait pu, par ses mauvais conseils, le faire trébucher de manière si fatale, ainsi que les deux cent cinquante hommes qui se joignirent à son complot.

Ce même épisode fait apparaître une tout autre figure de femme, celle d'On, fils de Péleth, qui utilisa à bon escient sa clairvoyance pour épargner son mari du feu de la querelle. Ainsi, nos Sages soulignent (Sanhédrin, 109b) qu'elle tenta de le dissuader d'y participer par des arguments logiques, lui signifiant que, quoi qu'il en soit, il resterait toujours un "élève", que Moïse sorte gagnant ou que Kora'h sorte gagnant. Quand il lui répondit qu'il s'était déjà engagé par serment à y participer, elle lui suggéra de boire du vin et d'aller dormir, afin de le préserver, au moins en attendant, de ce complot – ce qu'il fit. Or, lorsqu'il se réveilla, Kora'h et ses partisans avaient déjà été engloutis vivants dans la terre, tandis que leur proclamation, « Moïse est vérité et sa Torah est vérité ! », résonnait au loin (Tan'houma, Kora'h, 11). C'est donc la femme d'On qui le sauva de cette mort cruelle.

A présent, comment expliquer que l'une de ces femmes sauva son époux d'un tel châtiment et que l'autre le précipita vers cette fin, alors que toutes deux firent appel à leur clairvoyance ?

Le caractère antithétique des comportements respectifs de ces femmes va nous livrer une remarquable leçon de morale. Il est connu qu'un homme ne se laisse séduire par quelque chose que si celle-ci possédait déjà des racines bien établies au fond de lui-même. Aussi, la femme de Kora'h ne parvint-elle

à le faire tomber dans la querelle que parce que le vice de la jalousie était, depuis toujours, implanté en lui. Ses paroles vicieuses éveillèrent donc sa jalousie latente pour Moïse et Aaron et, tombant sur un terrain fertile, elles atteignirent leur objectif. A l'opposé, la femme d'On, fils de Péleth, réussit à le détourner de ce complot, car il ne convoitait pas, quant à lui, le rôle de ces dirigeants du peuple juif, du fait qu'il n'était assigné qu'à la modeste fonction de porter les ustensiles de Kora'h.

La preuve qu'il existe bien, dans le cœur de l'homme, des racines suivant lesquelles il se comporte et réagit, peut nous être donnée par la démarche de repentir opérée par des personnes éloignées, jusque-là, de la pratique du judaïsme. Ces *baalei techouva*, tels qu'on les surnomme, longtemps plongés dans les quarante-neuf degrés d'impureté, se réveillent un beau jour, mus par une aspiration à se rapprocher de leur Père céleste. Or, celle-ci est l'expression de l'étincelle juive qui se trouvait toujours en eux à l'état latent et qui, soudain, s'est mise à vibrer, leur insufflant un désir de retour aux sources. Ainsi donc, la conduite de l'homme est bien conditionnée par certaines données imprimées au plus profond de son être.

J'illustrerais cette idée par une petite histoire qui m'est arrivée. J'avais une fois dans ma maison un arbuste qui avait complètement séché. Chaque fois que je le voyais, je me disais qu'il était temps de s'en débarrasser, et pourtant, je ne le fis pas. Un jour, j'eus l'idée d'essayer de l'arroser, curieux de voir s'il reviendrait à la vie ou non. Incroyable mais vrai : au bout de quelques jours, il recommença à bourgeonner ! J'en déduisis que ses racines étaient encore en bonne santé, et donc aptes à lui transmettre cette vitalité.

Tout homme possède en lui des vertus et des vices, dont certains sont à l'état latent, et d'autres en fonction et actifs. Sa mission est de se travailler, durant toute son existence, pour éveiller ses vertus et endormir ses vices. Par ailleurs, il doit savoir que même si ses vices ne se trouvent en lui qu'à l'état latent, il n'est jamais immunisé et doit perpétuellement avoir recours à des stratagèmes pour qu'ils ne se réveillent pas soudain. Si la femme de Kora'h est parvenue à le faire pécher, c'est parce qu'il ne se travaillait pas pour calmer sa convoitise des fonctions allouées à Moïse et Aaron. En outre, Kora'h était très riche (Pessa'him, 119a), et cette opulence introduisit en lui des sentiments de fierté et une volonté de diriger le peuple, autres défauts qu'il

ne fit pas l'effort de tempérer. D'où la réussite de sa femme dans ses mauvais desseins, puisque ses propos, loin de tomber dans l'oreille d'un sourd, trouvèrent au contraire l'adhésion de leur destinataire, lui-même naturellement enclin à la jalousie et à la fierté.

Comme nous l'avons mentionné, Kora'h comptait parmi les porteurs de l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2) – bien qu'en réalité, ce fût l'arche qui portait ses porteurs (Sota, 35a). Cette fonction qui lui avait été assignée témoigne de son haut niveau spirituel. De plus, ses propos, rapportés par la Torah, « toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur » (Nombres 16, 3), attestent également de sa piété, puisqu'ils reflètent une profonde conscience de l'omniprésence divine et un certain niveau d'Esprit divin. Comment donc put-il par la suite tomber si bas et causer un tel désastre à lui-même ainsi qu'à sa famille ? Il est clair que ce sont ses défauts, qu'il ne s'est pas efforcé de déraciner ni même de travailler, qui l'ont entraîné vers de si profonds précipices.

Avant Pessa'h, nous avons l'obligation de procéder à une vérification du *'hamets* (Michna Beroura 433, 45), et ce, bien que nous en ayons déjà débarrassé notre demeure de fond en comble. Mais, ceci n'est pas tout : après avoir scrupuleusement vérifié qu'il n'en reste plus aucune trace, nous devons prononcer un texte d'annulation du *'hamets*, de peur qu'il ne reste encore une petite miette qui nous aurait échappé lors du nettoyage et de la vérification (ibid.), cette annulation verbale nous assurant de ne pas transgresser durant la fête les interdits de voir et de trouver du *'hamets*. Or, il en est de même concernant les vices enfouis en nous : il nous appartient de nous travailler afin que, de l'état latent, ils n'en viennent pas à s'exprimer au grand jour. Heureux celui qui parvient à engourdir ses défauts naturels !

Mais comment parvenir à éradiquer nos mauvaises racines ? A l'aide de la sainte Torah que l'Eternel nous a donnée, celle-ci ayant le pouvoir de nous assister dans le travail sur nous-mêmes. Cependant, celui qui n'utilise pas cette arme et ne s'implique pas dans la Torah, finira par se retrouver sous l'emprise de ses vices, qui le précipiteront vers de profonds abîmes. C'est ce qui advint à Elicha ben Abouya, dont la personnalité se modifia au point que les Sages le surnommèrent « A'her » – « un autre » ('Haguiga, 15a). De même, le grand prêtre Yanaï se laissa corrompre par la fierté qui résidait en lui, jusqu'à devenir un renégat qui mit à mort des érudits (Kidouchin, 66a).

Il est rapporté (Tan'houma, Kora'h, 11) qu'à l'ultime instant où il allait être englouti par la terre, Kora'h se mit à crier : « Moïse est vérité et sa Torah est vérité ». Le Baal Hatourim fait remarquer que le nom Moïse est composé des mêmes lettres que le nom Hachem, d'où l'on peut déduire que Kora'h a alors reconnu que l'Eternel, Sa Torah et les justes qui la représentent et sont animés d'une étincelle divine, incarnent la Vérité absolue. Cette conclusion, à laquelle Kora'h parvint dans les derniers instants de sa vie, où il s'est repenti avant de subir la punition qui lui était réservée, est à la portée de l'homme qui se travaille constamment et s'efforce d'anéantir les forces négatives qui l'animent.

Résumé

- La controverse d'Hillel et de Chamaï est le prototype de celle menée au Nom du Ciel, alors que celle menée par Kora'h est celui de la contestation intéressée. La première perdure, tandis que la seconde est vouée à l'échec.
- Kora'h fut puni pour avoir employé la Torah au service de ses intérêts personnels. Sa femme l'y a encouragé, en excitant sa jalousie déjà latente. Par contre, l'épouse d'On, fils de Péleth, utilisa sa clairvoyance pour le sauver de ce complot.
- Kora'h pécha à cause de sa femme, alors qu'On fut épargné par le mérite de sa conjointe. Car, dans le cœur du premier était enraciné le vice de la suffisance, qui finit par s'exprimer, ce qui n'était pas le cas du second.
- La mission de l'homme est de vivifier ses bonnes tendances et d'assoupir ses mauvaises, travail de toute une vie, car on n'est jamais immunisé.
- La Torah est l'arme qui nous a été donnée pour améliorer nos traits de caractère ; celui qui la néglige finira par tomber sous l'emprise de ses vices.
- Avant d'être englouti par la terre, Kora'h se repentit et reconnut que la Vérité appartient à l'Eternel, à Sa Torah et à ses représentants – ici, Moïse, dont le nom est formé des mêmes lettres que Hachem.

Le danger de la routine

« Et, s'étant attroupés autour de Moïse et d'Aaron, ils leur dirent : "C'en est trop de votre part ! Toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur ; pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? »

(Nombres 16, 3)

Nous pouvons nous demander ce qui conduisit Kora'h à se lancer dans une querelle avec Moïse, querelle qui aboutit à l'hérésie. Le Midrach précise en effet (Tan'houma, Kora'h, 2 ; Yalkout Chimoni, Psaumes, 614) que Kora'h raillait les paroles de la Torah et reniait le statut de Moïse d'envoyé de l'Eternel, allant jusqu'à dire qu'il inventait de toutes pièces la Torah (Yalkout Chimoni, Nombres, 650) –, que Dieu préserve.

Cette question prend toute son acuité si l'on considère qu'il faisait partie de l'élite des personnes qui portaient l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2), outre le fait qu'il était resté en vie, ce qui prouve sa piété – dans le cas contraire, le contact avec l'arche se serait soldé par sa mort. Par ailleurs, Kora'h se distinguait par sa prophétie, et nos Sages rapportent (Tan'houma, Kora'h, 5) à cet égard qu'il avait vu que le prophète Samuel, qui équivaudrait à Moïse et Aaron réunis, compterait parmi ses descendants ; l'anticipation par prophétie de la naissance d'un juste dans sa lignée constitue une preuve supplémentaire de son haut niveau spirituel.

En outre, que manquait-il donc à Kora'h et qu'est-ce qui a bien pu le pousser à se révolter contre Moïse ? Si l'on soutient qu'il convoitait la place d'honneur de ce dernier, cela pose problème, puisque, au regard de sa piété, il jouissait lui-même d'un grand respect de la part du peuple. Ressentait-il réellement le besoin de porter des vêtements de grand prêtre pour que cet honneur soit plus tangible ? Il en jouissait pourtant sans cela. De plus, quiconque est honoré des hommes, l'est aussi du Créateur. Par conséquent, son statut de juste, de prophète et de porteur de l'arche, le faisait jouir des lauriers de la

gloire, et il jouissait tant de la reconnaissance des enfants d'Israël que de celle de l'Eternel. Dès lors, pourquoi ne s'en est-il pas contenté et a-t-il convoité les positions de Moïse et d'Aaron ?

Quel que soit l'angle sous lequel on analyse cet épisode, de nouvelles questions surgissent. Ainsi, lors de la traversée du désert, le Saint béni soit-Il assurait miraculeusement la subsistance du peuple juif, par le mérite de Moïse, d'Aaron et de Myriam, grâce auxquels il jouissait respectivement de la manne, de nuées protectrices et d'un puits d'eau (Tossefta, Sota 11, 4). Si les vertus de ces justes valaient aux enfants d'Israël une conduite divine prodigieuse, il semble évident qu'ils voyaient en eux les seules personnes dignes de les diriger et de servir dans le sanctuaire. Comment donc Kora'h eut-il l'audace de se lever contre eux, au risque de priver un peuple entier d'eau, de nourriture et de protection dans le désert ?

Un verset de cet épisode mérite notre attention. Il est écrit (Nombres 16, 15) que Moïse demanda à l'Eternel de ne pas accepter l'oblation de Kora'h et de sa faction. Rachi explicite sa requête : que Dieu refuse leur part dans les offrandes perpétuelles de la collectivité, en ne la consumant pas de Son feu. Toutefois, comment expliquer que Moïse comptait sur ce refus divin pour prouver aux enfants d'Israël le tort de Kora'h, alors qu'ils auraient aisément pu l'attribuer au hasard ?

Une autre revendication de Moïse peut nous paraître étrange : pourquoi a-t-il demandé à Dieu de punir les révoltés précisément en les engloutissant vivants dans la terre, plutôt que par tout autre châtiment ?

Enfin, pourquoi, au moment où les enfants d'Israël remirent une nouvelle fois en question la prêtrise d'Aaron, soulèvement qui se solda par la mort de quatorze mille d'entre eux (Nombres 17, 14), demanda-t-on à chacun d'apporter un bâton de sorte à prouver que ceci relevait d'un choix divin ? Que signifie le fait que seul le bâton de l'élu de Dieu pour servir dans Sa demeure allait fleurir (ibid. 17, 17-24) ?

Dans notre démarche explicative, nous allons démontrer combien la routine dans laquelle l'homme est plongé exerce une influence sur lui, souvent à son insu. Même un très grand juste peut se laisser prendre à ce piège et subir l'influence néfaste de l'habitude. L'unique manière de ne pas tomber dans cette embuscade est de procéder constamment à un examen de conscience

visant à évaluer la qualité de son service divin. De même que le corps de l'homme grandit avec lui sans qu'il s'en rende compte et que sa physionomie évolue en fonction de son âge, de même, sa nature et ses habitudes changent avec le temps, pour le meilleur et pour le pire. Aussi nous incombe-t-il de vérifier perpétuellement où nous en sommes, afin d'éviter toute régression dans notre parcours nous rapprochant du Très-Haut.

Je rapporterais ici deux petites scènes insolites auxquelles j'ai assisté. Un homme religieux était en train de réciter la prière de la *Amida* quand, soudain, il sentit son téléphone portable vibrer dans sa poche. Il le sortit, regarda sur l'écran le numéro qui s'y était affiché, puis le remit à sa place et poursuivit sa prière, comme si de rien n'était. Bien qu'il eût détourné son esprit de la prière – ce qui est formellement interdit lors de ce passage fondamental –, je ne vis pas, sur son visage, la moindre trace de honte ou de regret. A une autre occasion, je fus surpris de voir un homme d'un haut niveau en Torah et en morale, parler et rire avec un homme simple au beau milieu du *kaddich*, tantôt y répondant *amen*, et tantôt manquant de le faire – en dépit du nombre réduit de fidèles que nous comptions.

Le Saint béni soit-Il atteste dans Sa Torah, qui est la Vérité absolue, que dans le monde entier, il n'existe pas d'homme aussi modeste que Moïse : « Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. » (Nombres 12, 3) Comment parvint-il donc à un tel degré d'humilité ? C'est qu'il se remémorait sans cesse la réalité incontournable selon laquelle tout homme provient de la poussière et est destiné à y retourner, et c'est cette conscience permanente de devoir un jour quitter ce monde qui lui valut un tel niveau de modestie.

La grandeur de Moïse découlait donc de l'humilité qu'il a adoptée toute sa vie durant, sachant qu'il était une créature mortelle, appelée à retourner à la terre et à être convoquée devant le tribunal céleste pour rendre des comptes sur sa conduite. C'est cette réflexion permanente qui chassa de lui toute trace d'orgueil et lui permit de se distinguer par une humilité hors pair.

L'*Admour* d'Alexander, que son mérite nous protège, explique que plus un homme reconnaît la grandeur de l'Eternel, plus il réalise sa petitesse, en comparaison, et cherche par tous les moyens à s'annuler devant Lui. Par

contre, ajoute-t-il, plus il a une haute opinion de lui-même, à Dieu ne plaise, plus il dédaignera son Créateur, pouvant en venir jusqu'à renier Ses bienfaits.

A présent, les enfants d'Israël étaient tant et si bien accoutumés aux miracles divins dans le désert qu'ils en vinrent à oublier le mérite de ceux qui les avaient suscités – Moïse, Aaron et Myriam, grâce auxquels ils bénéficièrent de la manne, de nuées protectrices et d'un puits d'eau (Tossefta, Sota 11, 4). Le caractère routinier de ces prodiges leur fit perdre de vue ceux à qui ils les devaient, au point qu'ils les attribuèrent à leur propre mérite. Il semble que ce soit précisément leur négligence de leur devoir de s'annuler devant leurs dirigeants, auxquels ils devaient tant, qui fut à l'origine du soulèvement de Kora'h. D'ailleurs, les propos mêmes de ce dernier – « toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur » – le prouvent, puisqu'ils sous-entendent que c'est la sainteté de tous les membres du peuple qui leur a valu tant de miracles, et non celle de Moïse et d'Aaron, qu'il n'y a donc pas lieu de respecter en tant que dirigeant ou grand prêtre.

Désormais, la cause de la révolte de Kora'h nous est plus claire : il est tombé dans les dangereux rets de la routine. Il était tant habitué à servir l'Eternel qu'il pensait le faire à la perfection, comportement à l'antipode de celui de Moïse et Aaron, qui s'étaient exclamés : « et nous, que sommes-nous ? » (Exode 16, 7), conscients de leur petitesse par rapport au Créateur. D'autre part, du fait que, dans le désert, les prodiges faisaient partie du quotidien, il en était venu à oublier la source de ces privilèges – en l'occurrence, les pieuses personnalités de Moïse et Aaron. D'où la volonté qui s'éveilla en lui de se soulever contre ces dirigeants. Ceci corrobore l'enseignement de nos Maîtres selon lequel les yeux de Kora'h l'ont induit en erreur (Tan'houma, Kora'h, 5). Car, s'il avait observé la réalité avec objectivité, il n'en serait pas venu à se rebeller contre des plus grands que lui.

La fait que Kora'h était un homme juste, prophète et porteur de l'arche sainte, ne lui donnait pas le droit d'entrer en conflit avec Moïse et Aaron ; au contraire, s'il s'est révolté alors qu'il était pieux et haut-placé, cela prouve une défaillance dans son service divin, défaillance qu'il sera appelé à corriger et dont il devra faire les frais. Tout comme le reste du peuple juif, Kora'h et ses partisans étaient tant habitués aux miracles divins qu'au lieu de les créditer à leurs trois dirigeants, ils les attribuèrent à leur propre mérite. D'où

l'argument qu'ils avancèrent : « Toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur ; pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? » (Nombres 16, 3) Autrement dit, Kora'h et ses partisans leur reprochèrent de leur donner le sentiment qu'ils ne se maintenaient que par leur mérite et les soupçonnèrent de les tromper non seulement en cela, mais également en inventant des directives ne correspondant pas aux ordres divins – que Dieu préserve.

L'épisode de Kora'h nous enseigne combien il est important de ne pas servir Dieu de manière routinière. De même, l'élève doit veiller à ne pas trop s'accoutumer à son maître, de peur d'en venir à lui manquer de respect et mépriser son enseignement. Josué incarne en cela le disciple modèle, comme il est dit : « Mais Josué, fils de Noun, son jeune serviteur, ne quittait pas l'intérieur de la tente » (Exode 33, 11). La Torah le nomme à la fois « serviteur », puisqu'il se tenait constamment aux côtés de Moïse pour remplir aussitôt sa requête, et « jeune » – bien qu'il eût alors l'âge de cinquante-six ans –, car il se considérait toujours comme un jeune homme, afin d'éviter, sous l'effet de l'habitude, de se sentir trop proche de son maître, tel un ami ou un égal. C'est cette attitude de prudence qui valut à Josué le mérite de se voir transmettre la Torah directement de Moïse, pour la transmettre ensuite lui-même aux générations à venir. Car, la Torah ne peut être acquise que par l'homme qui se rabaisse devant elle (Dérekh Erets Zouta, 8), qui s'éloigne de l'orgueil et fuit les honneurs.

Dans cette optique, le célèbre enseignement de nos Sages – « Que chaque jour, elles [les paroles de Torah] soient à tes yeux comme nouvelles » (Yalkout Chimoni, Proverbes, 937) – prend tout son sens : nous devons éviter de nous habituer à celles-ci, de peur d'en venir à les fouler aux pieds. Celui qui s'efforce de cultiver l'impression qu'il vient de recevoir la Torah au mont Sinaï, éprouvera un renouveau qui amplifiera son désir pour elle et lui permettra de s'y attacher.

Dans le même esprit, nos Maîtres affirment également : « Celui qui révise son étude cent fois ne peut être comparé à celui qui la révise cent une fois. » ('Haguiga, 9b) Ceci ne manque de nous étonner : qu'apporte donc une révision supplémentaire, lorsqu'on a déjà révisé cent fois ? N'est-elle pas insignifiante par rapport à toutes celles qui l'ont précédée ? Il semble que parvenir à un

nombre rond de révisions peut induire l'homme en erreur, en lui donnant le sentiment d'avoir révisé de manière si optimale qu'il n'y aurait plus lieu de répéter encore. Par contre, celui qui se penche sur son étude pour la cent-unième fois, démontre qu'il ne la considère jamais comme parfaite et finie, mais comme nécessitant perpétuellement un approfondissement supplémentaire. En dépit de ses multiples révisions, de son assiduité et de la peine qu'il s'est déjà donnée pour la comprendre, il ressent que la Torah vient de lui être donnée et qu'il lui reste encore beaucoup à apprendre et à découvrir.

Par conséquent, c'est justement sa cent-unième révision qui brise la dangereuse tendance de l'homme à tomber dans le travers de l'habitude, puisqu'elle aiguise en lui la conscience qu'il ne maîtrisera jamais son étude à la perfection et aura toujours besoin de s'y pencher de nouveau. En effet, la Torah est d'une profondeur abyssale, comparable aux fonds marins, si bien que plus on l'approfondit, plus en en découvre de nouveaux aspects nécessitant à leur tour un approfondissement, et ce, à l'infini. Celui qui résiste à la routine et l'empêche de s'ancrer dans son cœur, méritera de voir sa Torah perdurer, aussi bien dans ce monde que dans le monde futur, conformément à l'enseignement de nos Sages : « Heureux celui qui arrive là-haut (*lekan*), muni de son étude ! » (Pessa'him, 50a) Notons que le terme *lekan* équivaut numériquement à cent un, ce qui nous conduit à l'interprétation suivante : heureux celui qui, surmontant la force de l'habitude, a révisé son étude cent une fois, car, après cent vingt ans, celle-ci le précédera pour intercéder en sa faveur devant le tribunal céleste.

Nous nous étions interrogés sur l'intérêt de la requête de Moïse à l'Eternel – refuser la part de Kora'h dans le sacrifice de la communauté –, du moment que les enfants d'Israël avaient la possibilité de l'interpréter à leur guise. Il semble que Moïse désirait ainsi leur permettre de se soustraire à l'influence de l'habitude, à laquelle ils étaient assujettis : assister à un phénomène nouveau, en l'occurrence un sacrifice seulement à moitié consumé, les secouerait sans doute et induirait en eux des doutes quant à la sincérité de Kora'h. Le refus divin de l'offrande de Kora'h détenait donc le potentiel de détacher le peuple juif de l'emprise de la routine et de lui ouvrir les yeux sur les réels mobiles de cet individu.

Lorsque Moïse adressa cette prière à l'Eternel, il la prononça aux yeux de tout le peuple. Bien qu'il eût l'habitude de se conduire modestement et avec pudeur, il estima qu'à cette heure-là, il lui était interdit de murmurer, dans l'esprit de l'injonction : « là où il n'y a pas d'homme, efforce-toi d'en être ! », car « le temps est venu d'agir pour l'Eternel : on a violé Ta Loi » (Psaumes 119, 126 ; cf. Berakhot, 63a). Lorsque les enfants d'Israël entendirent sa prière, puis constatèrent que l'Eternel l'avait agréée, créant une nouvelle réalité qui, jusque-là, n'avait encore jamais été observée, ils réalisèrent combien ils s'étaient laissés aveugler par le pouvoir de l'habitude, au point de ne pas déceler le caractère intéressé du soulèvement de Kora'h.

A présent, la seconde requête de Moïse à Dieu – punir Kora'h et sa faction en ouvrant la terre pour les engloutir – ne nous étonne guère. Une fois de plus, il désirait bousculer les enfants d'Israël et les soustraire à l'ascendant de l'habitude. Celle-ci exerçait sur eux un effet tel qu'ils en étaient venus, par accoutumance aux miracles divins, à les sous-estimer et à les considérer comme un dû, résultant de leurs propres mérites, au lieu d'en remercier le Créateur ainsi que leurs dirigeants, grâce auxquels ils en bénéficiaient. Au moment où la terre s'ouvrit pour engloutir les révoltés, ce changement de la nature engendra un changement dans la nature du peuple, qui se défit de sa subordination à l'habitude, déracina de son cœur l'apparence routinière des prodiges divins, et put alors reconnaître la vérité.

En outre, nous pouvons expliquer que Kora'h et ses adeptes, qui avaient ouvert leur bouche au moment où ils auraient dû la garder fermée, furent punis mesure pour mesure en étant engloutis par la terre qui, de manière inhabituelle, ouvrit sa "bouche" pour leur donner le châtiment qu'ils méritaient.

Par ailleurs, le texte souligne que lorsque Kora'h et sa faction furent engloutis par la terre, ils crièrent du fond de l'abîme, faisant fuir le reste du peuple : « Et tous les Israélites qui étaient autour d'eux s'enfuirent à leurs cris, disant : "la terre pourrait bien nous engloutir !" » (Nombres 16, 34) – comme si les enfants d'Israël réalisaient alors que ces rebelles, qui avaient ouvert leur bouche pour parler contre Moïse et Aaron, devaient être engloutis par la terre qui, elle aussi, ouvrit sa "bouche" pour les avaler. Ils réalisaient également que, pour avoir proféré des injures contre leurs dirigeants, ils devaient à

présent s'écrier du fond de leur tombe : « Moïse est vérité et sa Torah est vérité, alors que nous sommes des méchants ! » (Tan'houma, Kora'h, 11)

Comme nous l'avons vu, ce phénomène, qui était du jamais-vu, visait à extirper nos ancêtres du carcan de l'habitude, qui altérait leur service divin. Il leur démontra qu'« il y a un Juge et un jugement », que Dieu sévit dès lors qu'un homme Le sert par routine au point de devenir insensible aux miracles qui l'entourent et de tout attribuer, avec présomption et suffisance, à la nature des choses ou à un droit qui lui revient.

Suite à la révolte de Kora'h, les enfants d'Israël se regroupèrent devant Moïse et Aaron, auxquels ils reprochèrent : « C'est vous qui avez tué le peuple de l'Eternel ! » (Nombres 17, 6) La colère de Dieu s'enflamma alors et Il voulut les anéantir. Moïse intervint aussitôt en demandant à Aaron de faire cesser le fléau, qui avait déjà commencé à sévir, en brûlant des encens dans l'encensoir. Il obtempéra, puis « s'élança au milieu de l'assemblée (…) s'interposa ainsi entre les morts et les vivants » (ibid. 17, 12-13), saisit, sans crainte, la main de l'ange de la Mort et l'amena auprès de Moïse, qui lui ordonna de cesser de frapper le peuple, ce qui mit fin au fléau. Les enfants d'Israël constatèrent alors le pouvoir incontestable de leurs dirigeants. Ils comprirent rétrospectivement que l'Eternel n'avait pas consumé la partie du sacrifice de Kora'h en réponse à la prière de Moïse, et que c'était aussi sur sa demande que la terre s'était ouverte pour engloutir les rebelles et leurs biens. Ils réalisèrent également la sainteté d'Aaron et son remarquable dévouement, puisqu'il intervint courageusement en empêchant l'ange de la Mort de poursuivre sa mission.

Lorsque le fléau cessa, l'Eternel ordonna à Moïse de demander à chacun des douze princes de tribus d'apporter un bâton, sur lequel ils écriraient respectivement leurs noms ; sur celui de la tribu de Lévi, le nom d'Aaron devait être écrit. Il s'agissait ensuite de les poser dans la Tente d'assignation. Le prince dont le bâton fleurirait serait celui élu par Dieu. La Torah rapporte ensuite (ibid. 17, 23) que sur le bâton d'Aaron, des boutons ont germé, des fleurs éclos et des amandes mûri. Quoi de plus miraculeux qu'un bout de bois entièrement sec retrouve soudain de la vitalité et se mette à bourgeonner ! Or, le Saint béni soit-Il a intentionnellement suscité ce miracle dans le but de démontrer à Ses enfants la main de Sa Providence, qui, perpétuellement,

surveille Ses créatures et tient les rênes de l'univers entier. Ils comprendraient ainsi leur devoir d'ouvrir grand leurs yeux pour percevoir le renouveau constant de la Création et l'intervention divine qui y est dissimulée, de sorte qu'ils soient impressionnés, jusqu'au plus profond de leur être, par la grandeur incommensurable du Créateur.

Le nombre de victimes du fléau s'éleva à quatorze mille sept cents (ibid. 17, 14). Nous pouvons y lire en filigrane une allusion au mot *daï*, de valeur numérique quatorze et signifiant « cela suffit », comme si l'Eternel s'exprimait ainsi à Ses enfants, leur demandant jusqu'à quand ils allaient encore se révolter contre Lui et Le mépriser. « Vous vous êtes tant et si bien accoutumés à Mes prodiges que vous ne réalisez même plus que vous en bénéficiez et trouvez même à y redire », leur signifiait-Il.

A cet égard, le roi David pria en ces termes : « « Il est une chose que je demande au Seigneur, que je réclame instamment, c'est de séjourner dans la maison de l'Eternel et de fréquenter (*levaker*) Son sanctuaire. » (Psaumes 27, 4) Craignant d'en venir à servir le Créateur de manière automatique et machinale, il implora le secours divin pour qu'il soit, durant toute sa vie, animé d'un enthousiasme renouvelé, comme si, chaque fois qu'il pénétrait la maison de l'Eternel pour étudier la Torah, c'était la première fois qu'il le faisait – le verbe *levaker* connotant l'agrément et la douceur uniques, propres à la première visite d'un lieu.

Résumé

- Qu'est-ce qui poussa donc Kora'h à se révolter ? Si c'est la recherche des honneurs, il en jouissait pourtant déjà, en tant que porteur de l'arche sainte ! En outre, comment put-il se lever contre Moïse, Aaron et Myriam, dont les mérites étaient à l'origine des miracles divins dans le désert ?

- Pourquoi Moïse demanda-t-il à Dieu de ne pas agréer la part de Kora'h dans le sacrifice, alors que le peuple aurait pu interpréter ce phénomène comme un hasard ? Quel est le sens profond de la punition des rebelles, engloutis vivants dans la terre, et quel est celui du bourgeonnement du bâton d'Aaron ?

- L'habitude s'installe dans le cœur de l'homme jusqu'à l'empêcher de déceler les prodiges qui l'entourent. La querelle de Kora'h trouve sa racine dans son manque de reconnaissance envers les dirigeants du peuple, auxquels celui-ci devait son train de vie miraculeux. En outre, son erreur consistait à servir l'Eternel par routine, sans chercher à ressentir un perpétuel renouveau, source d'élévation.
- Moïse demanda à l'Eternel de refuser le sacrifice de Kora'h en n'en consumant qu'une partie, afin que ce phénomène hors-norme secoue les enfants d'Israël, les extirpe de la force de l'habitude et leur ouvre les yeux. La mort extraordinaire des rebelles visait le même objectif.
- En outre, la terre ouvrit sa "bouche" pour les engloutir afin de punir, mesure pour mesure, ces hommes qui avaient ouvert leur bouche pour proférer des injures sur leurs dirigeants.
- Le bourgeonnement du bâton d'Aaron, élu de Dieu, prouva au peuple la Providence et la toute-puissance du Créateur, qui peut modifier à Sa guise les lois de la nature. Ceci suscita un réveil général et un changement de la nature profonde des enfants d'Israël, qui se détachèrent de la routine.

Les trois miracles apparus sur le bâton

« Or, le lendemain, Moïse entra dans la tente du Statut, et voici qu'avait fleuri la verge d'Aaron, déposée pour la famille de Lévi : il y avait germé des boutons, éclos des fleurs, mûri des amandes. »

(Nombres 17, 23)

Le Ben Ich 'Haï s'interroge (Kora'h, Chana Richona) sur la nécessité qu'il y avait à susciter trois miracles sur le bâton d'Aaron, alors qu'un seul aurait a priori suffi pour prouver que l'Eternel l'avait choisi, parmi tous les princes, pour servir en tant que grand prêtre. Pourquoi donc le Très-Haut a-t-Il jugé

nécessaire d'y faire à la fois germer des boutons, éclore des fleurs et mûrir des amandes ?

Et de répondre que ces trois miracles sont à mettre en parallèle avec les trois formes d'écorces impures, telles qu'elles sont évoquées dans la vision d'Ezéchiel : un vent de tempête, un grand nuage et un feu tourbillonnant (cf. Ezéchiel 1, 4).

Tentons d'expliquer ces saintes paroles. Lorsqu'un homme est en proie à la jalousie, un vent de tempête agite son corps et le plonge dans la confusion, un nuage opaque obscurcit ses yeux, et un feu tourbillonnant brûle en lui. Si Kora'h désirait tant se voir assigner les fonctions de grand prêtre, il aurait dû rester modeste et se faire petit, tel un bâton sec, privé de vie. Cependant, du fait que la convoitise brûlait en lui et qu'elle lui dictait sa conduite, les trois aspects de l'impureté l'ont investi et poussé à entrer en conflit avec Moïse et Aaron. Les trois phénomènes miraculeux apparus sur le bâton d'Aaron visaient donc à prouver à Kora'h qu'il était tombé sous l'emprise des forces impures.

Ajoutons que les fleurs, les boutons et les amandes qui vinrent orner le bâton d'Aaron font allusion aux trois facultés indispensables à l'homme pour servir l'Eternel.

Les fleurs : elles expriment la joie, d'où l'habitude d'en offrir pour exprimer sa reconnaissance à quelqu'un ou afin de réjouir un proche. Pour la même raison, nous n'avons pas la coutume, dans le judaïsme, de déposer des fleurs sur les tombes, car elles symbolisent la joie et la croissance, notions antithétiques à la mort.

Les boutons : c'est l'amorce du mûrissement, symbole de vitalité et de fraîcheur.

Les amandes : en hébreu, *chekédim*, elles peuvent être rapprochées du terme *chekida*, qui signifie assiduité et labeur.

Le bâton est un morceau d'arbre sec, privé de vie ; même si on l'arrosait avec toutes les eaux du monde, il resterait dans cet état. Lorsque l'homme se lève le matin, il doit se rappeler que, pendant son sommeil, il était semblable à ce bâton, et réaliser que, s'il s'efforce d'acquérir les trois facultés auxquelles font écho les trois éléments apparus miraculeusement sur le bâton d'Aaron,

il pourra se défaire de la torpeur et de l'apathie dans lesquelles il était plongé, et gagner à la place vitalité et joie.

L'homme veillera donc à se lever chaque matin avec joie, comme cette fleur qui réjouit les cœurs. Puis, il s'emplira d'énergie pour servir l'Eternel, à l'instar du bourgeon, symbole de vitalité. Enfin, il s'attellera à la tâche de l'étude de la Torah, ce qui insufflera en lui un souffle de vie dans son service divin. Celui qui ne cherche pas à acquérir ces trois dimensions risque de tomber bien vite dans la même trappe que Kora'h qui, en dépit de sa grandeur et de sa piété, déchut au point de se dresser contre les paroles et les élus de l'Eternel.

Le Baal Chem Tov affirme (Noa'h, 31) que de nombreux Juifs ont une crainte du Ciel défaillante parce qu'à leur lever, au lieu d'être préoccupés par des actes spirituels, comme prier à la synagogue ou étudier avec un bon compagnon, ils se soucient d'affaires personnelles et matérielles, tels l'honneur et l'argent. En marge du verset : « Elles se renouvellent chaque matin, infinie est Ta bienveillance » (Eikha 3, 23), le Ari, zal, explique (« Ets 'Haïm » 29, 3) que le cerveau de l'homme se renouvelle chaque matin, et que, s'il exploite cette opportunité de manière convenable, sa foi en Dieu bénéficiera elle aussi de ce renouveau et gagnera un élan de vitalité. Le sage utilisera ce regain d'ardeur pour mieux servir son Créateur et veillera à ne pas l'investir stupidement dans de vaines entreprises matérielles.

La convoitise qui brûlait en Kora'h, feu destructeur qui étouffe toute vertu, le rendit incapable d'acquérir ces trois aptitudes et conduisit ainsi à la plus grande déchéance.

Le texte rapporte les propos que Moïse adressa à Kora'h : « Toi et tout ton parti, soyez devant le Seigneur, toi et eux ainsi qu'Aaron, demain » (Nombres 16, 16). Nous pouvons nous demander pourquoi Moïse ne l'a convoqué que le lendemain et non le jour même. Vraisemblablement, il comptait sur le fait que d'ici-là, il se serait repenti et il n'aurait pas besoin de lui prouver quelle offrande était agréée par l'Eternel (Nombres Rabba 18, 7). Car, comme l'enseignent nos Maîtres, « si tu vois un érudit fauter la nuit, ne pense pas du mal à son sujet le lendemain, car il se sera peut-être déjà repenti » (Berakhot, 19a). Moïse avait donc jugé Kora'h positivement, le considérant comme un juste en tant que porteur de l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2), c'est

pourquoi il remit le test des offrandes au lendemain, dans l'espoir de lui éviter la honte et la punition.

Cependant, Kora'h n'eut pas l'intelligence de mettre cette chance à profit et, au lieu d'aller dormir cette nuit-là et de jouir le matin du renouveau des trois aptitudes concourant au rapprochement de l'homme avec le Très-Haut, il alla d'une tente à l'autre pour proférer des railleries sur Moïse et Aaron (Rachi, Nombres 16, 19 ; Yalkout Chimoni, Psaumes, 614). Si, à l'inverse, il s'était travaillé pour surmonter sa jalousie et la chasser de son cœur, le Saint béni soit-Il l'aurait aidé à acquérir ces trois clés indispensables à Son service ; empli de joie et de vitalité, il serait alors plongé dans l'étude de la Torah, plutôt que de se lancer dans une querelle.

Nos Maîtres, de mémoire bénie, nous mettent en garde contre la jalousie, qu'ils désignent comme l'un des trois vices qui « expulsent l'homme du monde » (Maximes de nos Pères 4, 21). Kora'h subit non seulement ce sort, mais ce fut aussi celui de tous ses biens, d'où nous déduisons que la convoitise n'apporte rien à l'homme et mène au contraire à sa perte et à celle de tout ce qu'il possède.

Résumé

- Le Ben Ich 'Haï s'interroge sur la nécessité de trois signes miraculeux sur le bâton d'Aaron. Il explique qu'ils font pendant aux trois formes d'impureté qui investissent l'homme habité par la jalousie, comme l'était Kora'h.
- Symboliquement, la fleur évoque la joie, le bourgeon, la vie, et l'amande, l'assiduité. A son lever, l'homme est semblable à un bâton sec ; pour retrouver sa vitalité, il doit se renforcer dans ces trois domaines. Kora'h, à qui il manquait ces facultés, déchut.
- Moïse ne convoqua Kora'h que le lendemain, car il le considérait encore comme un juste et comptait sur son repentir. Mais, au lieu de dormir et de raffermir en lui ces trois facultés, il médit de porte en porte sur Moïse et Aaron, se privant de toute possibilité de se corriger et provoquant sa punition.

♦ La jalousie conduit non seulement à la perte de l'homme, mais aussi à celle de ses biens.

La fleur, le bourgeon et l'amande en opposition aux trois formes d'impureté

« Moïse déposa ces verges devant le Seigneur, dans la tente du Statut. Or, le lendemain, Moïse entra dans la tente du Statut, et voici qu'avait fleuri la verge d'Aaron, déposée pour la famille de Lévi : il y avait germé des boutons, éclos des fleurs, mûri des amandes. »

(Nombres 17, 22-23)

Suite au soulèvement de Kora'h et de sa faction, le Saint béni soit-Il s'adressa à Moïse pour lui dire d'ordonner à chaque prince de tribu d'apporter son bâton, où son nom serait inscrit, tandis que celui d'Aaron devait figurer sur celui de sa tribu.

Moïse, quant à lui, fut chargé de déposer ces douze bâtons devant l'Eternel, dans la tente du Statut, et d'attendre le résultat de ce test, le bâton qui fleurirait correspondant à celui du prince choisi par Dieu pour servir en tant que grand prêtre. Le lendemain, il constata, sur celui de son frère, des fleurs, des bourgeons et des amandes, ce qui prouva à tout le peuple que les fonctions de grand prêtre lui revenaient bien.

Le Ben Ich 'Haï affirme (Chana Richona, Kora'h) que trois miracles distincts apparurent sur le bâton d'Aaron : une partie fleurit, l'autre bourgeonna et la troisième produisit des amandes. Il s'interroge ensuite sur la nécessité de ces trois signes, alors qu'un seul d'entre eux aurait semblé suffisant pour démontrer le choix divin. Pourquoi donc, demande-t-il, l'Eternel a-t-Il jugé nécessaire de tripler le miracle ?

Il répond qu'il existe trois formes d'écorce impure, que l'étude de la Torah a le pouvoir de briser. La première est un « vent de tempête », reflet de la tendance humaine à se presser de transgresser un interdit. La seconde est un « grand nuage » qui, tel un voile, obscurcit les yeux de l'homme et l'empêche de réaliser la gravité du péché. La troisième est un « feu tourbillonnant » – celui du désir.

Au sujet de cette troisième forme d'impureté, rapportons ici l'anecdote suivante, que nous pouvons lire dans la Guemara (Kidouchin, 81a). Rabbi Amram 'Hassida racheta une fois un groupe de jeunes filles prisonnières afin d'accomplir la *mitsva* du rachat des captifs. Il les logea dans son grenier et, de sorte à éviter toute possibilité de s'isoler avec elles, l'échelle qui permettait d'y accéder fut retirée. Cependant, il aperçut soudain le visage rayonnant de l'une d'elles, et son désir s'éveilla ; il s'empressa alors de rechercher l'échelle et, bien qu'elle fût lourde au point que dix hommes auraient eu du mal à la déplacer, à lui seul, il parvint à la remettre en place. Il se mit à la gravir et, arrivé au milieu de son ascension, cria : « Au feu ! Au feu ! » Devant l'absence de toute trace d'incendie, les érudits qui accoururent sur les lieux comprirent qu'il faisait allusion au feu du désir qui l'avait envahi. Ils lui firent remarquer qu'en révélant ainsi publiquement ses pensées coupables, il leur faisait également honte. Et Rabbi Amram de répondre : « Il vaut mieux que vous ayez honte de moi dans ce monde plutôt que dans le monde futur ! » La réflexion de ce juste fait écho aux propos de l'auteur du Sia'h Sarfei Kodech (Olam Hazé, Olam Haba, 12, au nom du 'Hidouchei Harim), selon lesquels la punition de la géhenne dans le monde à venir est le cuisant opprobre que connaîtra l'homme lorsque ses mauvais actes seront révélés à tous.

Par conséquent, les trois phénomènes miraculeux que l'Eternel a fait apparaître sur le bâton d'Aaron correspondaient aux trois formes d'écorce impure, de sorte que chaque partie du bâton venait extirper une de ces écorces. C'est aussi pourquoi la circoncision se fait en trois étapes : le retranchement du prépuce, le retournement de la membrane et le sang qui en résulte. Ces trois actes visent en effet à éradiquer les trois aspects d'impureté (« Ets 'Haïm » 49, 2), la *mitsva* de la circoncision tenant lieu, comme nous le savons, de remède et de protection contre le désir, qui puise sa force dans les puissances impures.

Le Ben Ich 'Haï ajoute (Chana Richona, Kora'h) que les trois camps selon lesquels les enfants d'Israël campaient, celui des Cohanim, celui des Lévites et celui du reste des tribus, étaient eux aussi parallèles aux trois formes d'impureté, chacun d'eux luttant contre l'une d'elles. Un bâton complètement sec qui avait retrouvé la vitalité et produit des fleurs, des bourgeons et des amandes, était un véritable prodige, défiant totalement les lois de la nature. Le Tout-Puissant désirait par ce biais nous transmettre un message : seul celui qui est modeste, à l'image de ce bâton sec, mérite qu'Il soit avec lui. La tribu de Lévi, qui n'avait pas de part dans l'héritage de la Terre Sainte, et dont l'essence même était l'"accompagnement" (*livouy*) de Dieu, dans un esprit de soumission, mérita que son bâton fleurisse.

Résumé

- Suite à la querelle de Kora'h, l'Eternel ordonna aux princes de tribus, par l'intermédiaire de Moïse, de déposer leurs bâtons dans la tente du Statut ; celui dont le bâton fleurirait serait le grand prêtre. Ce fut Aaron, dont le bâton fit apparaître des fleurs, des bourgeons et des amandes.
- En quoi ces trois miracles simultanés étaient-ils nécessaires ? Le Ben Ich 'Haï explique qu'ils font pendant aux trois formes de l'impureté, cherchant à étendre leur empire sur l'homme pour le faire tomber dans le péché. De même, les trois étapes de la circoncision visent à annihiler ces trois aspects de l'impureté. Tel était aussi le rôle des trois camps distincts de nos ancêtres dans le désert.

Annexes

La mitsva des tsitsit

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Rachi commente : « Il les a revêtus de vêtements entièrement faits de laine d'azur et ils se sont présentés devant Moïse en lui demandant : "Un vêtement entièrement fait de laine d'azur a-t-il besoin de *tsitsit* ou en est-il dispensé ?" Il répondit qu'il en avait besoin. Ils se sont esclaffés : "Se peut-il que pour un vêtement fait d'une étoffe différente, un seul fil de laine d'azur suffise à le rendre apte à être porté, et qu'un vêtement fait entièrement de laine d'azur ne se rende pas apte forcément de lui-même ?" »

L'ordre de porter des *tsitsit* est ainsi énoncé dans la Torah : « Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez » (Nombres 15, 39) – passage qui est inséré dans la récitation du *Chema* –, et nos Maîtres de commenter (Mena'hot, 43b) que la vue des *tsitsit* nous rappelle notre devoir d'accomplir les *mitsvot*, tandis que ce rappel mène à leur exécution. Par conséquent, le Saint béni soit-Il nous a donné la *mitsva* des *tsitsit*, parce que ceux-ci détiennent le pouvoir de nous rappeler toutes les autres ; or, dès lors que nous avons conscience de ce qu'il nous incombe de faire, nous en venons plus naturellement à obtempérer.

Ainsi donc, en tournant en ridicule la *mitsva* des *tsitsit*, Kora'h risquait non seulement de dissuader le peuple juif de l'observer, mais aussi de le pousser

à délaisser l'ensemble des *mitsvot* de la Torah, en l'absence de ce signe qui, comme nous l'avons dit, joue le rôle d'un rappel à l'ordre.

Notons que Kora'h a été puni mesure pour mesure : il a raillé la *mitsva* des *tsitsit*, qui rappelle à l'homme toutes les *mitsvot* de la Torah, aussi fut-il englouti, avec sa famille et ses biens, par la terre, si bien qu'il ne laissa pas derrière lui le moindre souvenir – au point que même celles de ses possessions qu'un voisin lui avait empruntées roulèrent jusqu'à l'endroit où il fut englouti pour connaître le même sort (Yalkout Chimoni, Nombres, 752).

D'ailleurs, la punition de Kora'h ne fait pas partie des dix faits que nous mentionnons quotidiennement – comme par exemple la médisance de Myriam qui entraîna sa lèpre –, afin d'abolir son souvenir de manière absolue et de lui retirer même cet honneur. Néanmoins, la Torah a nommé une de ses sections d'après son nom, car il était impossible de ne rien lui accorder. Quoi qu'il en soit, il nous incombe de tirer leçon de ce qui advint à Kora'h, qui se laissa totalement aveugler par sa soif de reconnaissance.

La richesse et la gloire, attributs divins

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Tan'houma, Kora'h, 5) que Kora'h a connu la plus grande déchéance du fait que sa vision de l'avenir l'a induit en erreur : il avait vu, par Esprit divin, que le prophète Samuel, qui équivaudrait à Moïse et Aaron réunis (cf. Psaumes 99, 6), compterait parmi ses descendants, et s'était alors dit qu'avoir un descendant si juste était la preuve, a fortiori, de sa propre piété et, subséquemment, de son droit au sacerdoce suprême.

Ils nous enseignent par ailleurs (cf. Sota, 9a) que lorsqu'un homme réclame qu'on lui témoigne des honneurs qui, du Ciel, lui ont été refusés, il amorce sa

propre chute. En ce qui concerne Kora'h, il aurait dû reconnaître le fait que le Saint béni soit-Il avait prévu de distinguer son descendant Samuel en faisant de lui un grand prophète, et non lui-même, qui jouissait néanmoins d'un certain prestige, puisqu'il faisait partie des porteurs de l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 2). Au lieu de convoiter des fonctions et un grade qu'on ne lui avait pas accordés, il aurait dû se suffire du rôle respectable qui était le sien. Mais, son avidité des honneurs le mena finalement à sa perte et à celle de tous ses biens, se trouvant ainsi dépossédé de la part qu'il avait et de laquelle il n'avait pas su se contenter.

Dans la prière du matin (*pessoukei dezimra*), nous disons ce verset des Chroniques (I 29, 12) : « La richesse et la gloire sont à Ta disposition ; Tu commandes tout. » En d'autres termes, ces deux atouts sont le propre du Créateur qui, selon Sa volonté, les distribue à qui lui en semble digne. Il nous est donc interdit de réclamer ces cadeaux du Ciel et de chercher à les acquérir par la force. Kora'h, qui trébucha sur ce point, sortit perdant, puisqu'il se vit déchu même de ce qu'il possédait, en l'occurrence, son insigne fonction de porter l'arche sainte, et ce, à cause de la dispute dans laquelle il se lança (cf. Sota, 9b), poussé par la recherche des honneurs.

Il aurait été logique que Kora'h se contente de son noble rôle de porter l'arche sainte, dans laquelle reposaient les tables de la Loi, et qu'heureux de son lot, il chante les louanges du Créateur et s'exclame : « Pour moi, le voisinage de Dieu fait mon bonheur » (Psaumes 73, 28). Toutefois, il convoita les fonctions de grand prêtre et son droit de pénétrer dans le Saint des saints une fois par an, alors que lui-même jouissait déjà, qui plus est au quotidien, d'une grande proximité de l'Eternel.

On ne peut donc supposer qu'il était motivé par la recherche d'une plus grande proximité divine, puisqu'il en bénéficiait en tant que porteur de l'arche. Mais, il semble qu'il se soit laissé conduire par la jalousie et la recherche des honneurs, ces mobiles condamnables l'ayant entraîné dans une controverse mue par des intérêts personnels qui, en tant que telle, était vouée à l'échec, et conduisit à sa disparition ainsi qu'à celle de ses partisans, outre leurs possessions.

Le danger de courir après les honneurs

« Coré, fils de Yiçhar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliab, et On, fils de Péleth, descendants de Ruben. »

(Nombres 16, 1)

Rachi (ad loc.) commente : « Quelle raison a-t-elle poussé Kora'h à se quereller avec Moïse ? Il a été pris de jalousie pour la nomination d'Elitsafan, fils d'Ouziel. »

Un peu plus loin (ibid. 16, 7), il ajoute : « Kora'h, qui était pourtant perspicace, quelle raison l'a-t-elle poussé à cette stupidité ? C'est sa vision [de l'avenir] qui l'a induit en erreur : il a vu dans sa descendance une noble lignée, dont Samuel, présenté comme valant à lui seul Moïse et Aaron réunis. »

Ces deux commentaires suivent la même ligne d'interprétation. Ils soulignent en effet que la poursuite des honneurs était la mauvaise racine à la base de la querelle de Kora'h et qui finit par conduire à sa perte. C'est ce vice qui l'a aveuglé, si bien que lorsqu'il a vu, par Esprit divin, qu'il aurait le prophète Samuel comme descendant, il a présumé de lui-même et a pensé être plus apte qu'Elitsafan à être choisi comme prince.

La soif de reconnaissance est l'une des plus grandes faiblesses humaines. Le Talmud de Jérusalem (Kelaïm 9, 3) nous rapporte, à cet égard, les propos de Rabbénou Hakadoch selon lesquels Rav Houna, chef des Juifs de Babylonie, était plus digne que lui d'être *Nassi* (prince) du fait que, si tous deux avaient pour ascendant le roi David, seul ce dernier descendait de lui de père en fils. Il ajouta que si celui-ci venait en Israël, il lui céderait ses fonctions. Néanmoins, le jour où Rabbi 'Hiya lui annonça que Rav Houna était arrivé, il pâlit. Rabbi 'Hiya lui précisa alors qu'on l'amenait dans son cercueil, et Rabbénou Hakadoch lui en voulut de l'avoir ainsi mis à l'épreuve.

Certains justes de notre peuple avaient l'habitude de baisser leurs yeux lorsqu'on leur témoignait du respect, afin de ne pas tomber dans l'orgueil.

D'autres regardaient en direction des personnes qui les traitaient avec révérence, mais en se réjouissant pour l'Eternel qui était ainsi glorifié, par le biais de l'honneur rendu à la Torah. Dans les deux cas, ils veillaient toujours à ne pas jouir personnellement de ces honneurs, conscients qu'ils ne leur revenaient pas en propre.

Il m'arriva une fois d'organiser à Lyon un rassemblement, lors duquel je voulais communiquer à mes auditeurs un message important. Je craignais cependant une faible participation du public. Lorsque j'entrai dans la salle, j'eus l'agréable surprise de constater que, contrairement à mes attentes, elle était comble. Je sentis soudain des pensées d'orgueil s'insinuer dans mon esprit et, simultanément, j'oubliai ce que je devais dire. J'implorai alors le secours divin, reconnaissant que la gloire ne sied qu'à Dieu, comme il est écrit : « L'Eternel règne ! Il est revêtu de majesté » (Psaumes 93, 1). Puis je racontai une plaisanterie, provoquant un éclat de rire général, ce qui me fit quelque peu honte. A ce stade, toute fierté m'avait abandonné, et le Très-Haut plaça dans ma bouche Ses paroles, que je transmis à mes auditeurs et grâce auxquelles ils se renforcèrent.

Nos Sages nous mettent à plusieurs reprises en garde contre le travers que représente la recherche des honneurs. Ils affirment ainsi : « Quiconque poursuit les honneurs, les honneurs le fuient, et quiconque les fuit est poursuivi par eux » (Tan'houma, Lévitique, 3), et : « La jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme du monde » (Maximes de nos Pères 4, 21). Au départ, Kora'h ne réclamait que le rôle de prince (Tan'houma, Kora'h, 1), puis il convoita aussi celui de grand prêtre, qui avait été assigné à Aaron, comme il est dit : « pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? » (Nombres 16, 3)

La prière de Hanna

« Et, s'étant attroupés autour de Moïse et d'Aaron, ils leur dirent : "C'en est trop de votre part ! Toute la communauté, oui, tous sont des saints, et au milieu d'eux est le Seigneur ; pourquoi donc vous érigez-vous en chefs de l'assemblée du Seigneur ? "»

(Nombres 16, 3)

Hanna, qui s'était jusque-là vu refuser de l'Eternel la fécondité, Le supplia de lui donner un « un enfant mâle » (Samuel I 1, 11), et nos Sages de commenter (Berakhot, 31b) les termes de cette requête : « ni intelligent, ni sot, ni riche, ni pauvre, ni fort et ni faible ».

Pourtant, nos Maîtres affirment par ailleurs (Yalkout Chimoni, Samuel, 78) qu'à cette même période, une voix céleste avait annoncé la naissance prochaine d'un garçon, Samuel, qui équivaudrait à Moïse et Aaron réunis, si bien que toutes les accouchées nommaient ainsi leur nouveau-né, dans l'espoir qu'il devienne ce juste. Par conséquent, il semble évident que Hanna, qui était habitée par de pures motivations, désirait elle aussi avoir un tel mérite, donc comment dire qu'elle ait prié pour ne pas avoir un fils trop intelligent, alors que Moïse et Aaron possédaient notamment cette qualité ?

Penchons-nous sur les commentaires de nos Sages au sujet de l'épisode de Kora'h. Ils déduisent (Sanhédrin, 110a) de l'argument de Kora'h – « toute la communauté, oui, tous sont des saints » (Nombres 16, 3) – que ce dernier soupçonnait Moïse et Aaron d'avoir fauté avec une femme, puisque, comme le souligne Rachi (Lévitique 19, 2), le terme *kadoch* (saint) se réfère invariablement à l'abstinence. Par ailleurs, il est connu que, outre sa sagesse et sa richesse, Kora'h était également saint, et c'est donc sur ce point qu'il accusa ses dirigeants, les suspectant de ne pas l'être. Ceci ne manque de nous étonner : comment put-il en venir à de si graves soupçons sur Moïse et Aaron, soupçons qui le conduisirent à entamer une querelle avec eux ?

Rachi nous éclaircit sur ce point. Il écrit (Nombres 16, 7) : « Et Kora'h, qui était pourtant perspicace, quelle raison l'a-t-elle poussé à cette stupidité ? C'est sa vision [de l'avenir] qui l'a induit en erreur : il a vu dans sa descendance une noble lignée, dont Samuel, présenté comme valant à lui seul Moïse et Aaron réunis, et par le mérite duquel il pensait être sauvé. Il a vu aussi les vingt-quatre équipes de garde descendues de ses petits-fils, toutes prophétisant sous l'inspiration de l'Esprit divin. » En d'autres termes, Kora'h trébucha parce qu'il vit sa noble lignée et réalisa ainsi le considérable potentiel de sagesse et de piété qu'il détenait.

Aussi, le prophète Samuel était-il un descendant de Kora'h (cf. Chroniques I 6, 18-22). Or, lorsque Hanna adressa sa supplique à l'Eternel, elle était consciente de ce fait, et craignit alors de mettre au monde un fils qui soit doté d'une intelligence innée, héritée de cet ancêtre, et qui en vienne, comme lui, à pécher – à Dieu ne plaise. C'est pourquoi, elle pria pour que, de par nature, il ne soit ni sage, ni sot, c'est-à-dire ne se hisse à un niveau élevé que par son propre travail plutôt que d'en hériter génétiquement.

La prière d'un juste est toujours agréée

« Il dit au Seigneur : "N'accueille point leur hommage !" »

(Nombres 16, 15)

Après qu'Aaron, Kora'h et ses adeptes eurent apporté leur offrande afin de vérifier le choix divin relatif à la nomination du grand prêtre, Moïse pria l'Eternel de refuser celle de ces derniers. Et c'est ce qui se produisit.

La prière comme l'offrande d'un juste étant toujours agréées par le Très-Haut, Moïse en déduisit que Kora'h était devenu un mécréant, aussi le désigna-t-il dorénavant par ce titre, comme il est dit : « Retirez-vous, de grâce, d'auprès les tentes de ces pervers » (Nombres 16, 26).

Kora'h, porteur de l'arche sainte

« Coré avait ameuté contre eux toute la communauté à l'entrée de la Tente d'assignation. Et la gloire de l'Eternel apparut à toute la communauté. »

(Nombres 16, 19)

Nos Sages soulignent (Tan'houma, Kora'h, 2) que Kora'h faisait partie de l'élite des personnes qui portaient l'arche sainte, aussi, son soulèvement contre le Saint béni soit-Il ne manque de nous étonner.

De fait, il existe des individus qui, sous l'effet des honneurs, en viennent à présumer d'eux-mêmes et à perdre toute capacité de jugement. Néanmoins, nos Maîtres nous enseignent (Sota, 35a) que ce n'étaient pas les fils de Kehat qui portaient l'arche, mais l'inverse, ce qui accroît notre difficulté, puisque, au regard de cela, Kora'h n'avait pas lieu d'éprouver de l'orgueil. Mais, la gloire que retirait ce dernier de son titre de porteur de l'arche était telle qu'elle lui fit perdre sa clairvoyance au point qu'il crut que l'arche le portait en raison de sa valeur personnelle et de son niveau élevé, nettement supérieur au reste du peuple – sans quoi, pensait-il, elle n'aurait pu le faire.

Le reproche latent de Moïse

« Mais si l'Eternel produit un phénomène ; si la terre ouvre son sein pour les engloutir avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans la tombe, vous saurez alors que ces hommes ont offensé l'Eternel. »

(Nombres 16, 30)

Lorsque Moïse réalisa qu'il ne parviendrait pas de manière pacifique à empêcher la querelle de se développer, il s'adressa à Kora'h, sa faction et au reste du peuple en leur lançant ce défi : si les rebelles mouraient d'une mort naturelle, ce serait la preuve qu'il avait inventé la Torah et n'était pas l'envoyé de Dieu, et s'ils mouraient de façon extraordinaire, d'une mort encore jamais survenue sur terre, cela démontrerait au contraire que ces derniers avaient tort de s'être soulevés et avaient ainsi irrité le Créateur.

Nous pouvons nous demander pourquoi Moïse ne s'est pas contenté de dire que si Kora'h et sa faction mouraient sur le champ, cela prouverait qu'ils avaient failli en se rebellant. A priori, leur mort subite, aussitôt après de tels propos, aurait semblé suffisante pour démontrer que Moïse avait raison. Pourquoi donc jugea-t-il nécessaire d'ajouter que s'ils mouraient par un phénomène nouveau, engloutis par la terre, cela attesterait la véracité de ses propos et de la Torah qu'il transmettait au peuple ?

Il semble qu'à travers ses propos, Moïse ait voulu ouvrir aux rebelles la porte du repentir. Il espérait en effet qu'en leur mentionnant la terre, qui évoque l'origine et la destination finale de l'homme, il éveillerait en eux des pensées de contrition, ce qui les sauverait du terrible sort qui, dans le cas contraire, leur était réservé. Le châtiment qu'il a formulé visait donc à leur rappeler l'incontournable réalité : « car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras » (Genèse 3, 19), qui chasse tout sentiment d'orgueil du cœur de l'homme.

Mais, Kora'h était si corrompu par la jalousie et l'orgueil qu'il ne perçut pas le reproche latent dans les paroles de Moïse et ne put alors se repentir, ce

qui conduisit à sa perte, à son expulsion de ce monde, pour reprendre les mots de nos Sages (Maximes de nos Pères 4, 21). En revanche, ses fils, qui n'étaient pas aussi fiers que lui, surent déceler cette allusion de Moïse, et méritèrent ainsi d'opérer un repentir sincère.

En conclusion, rapportons la célèbre description du monde futur que fit Rav Yossef, fils de Rabbi Yehochoua ben Lévi, lorsqu'il retrouva ses esprits après avoir subi une mort clinique : « J'ai vu un monde à l'envers : ceux qui étaient en haut, y sont en bas, et ceux qui étaient en bas, y sont en haut ! » (Pessa'him, 50a)

Pourquoi la terre engloutit Kora'h

« Mais si l'Eternel produit un phénomène ; si la terre ouvre son sein pour les engloutir (…). La terre ouvrit son sein et les dévora (…) »

(Nombres 16, 30-32)

Le châtiment imputé à Kora'h et sa faction était d'ordre miraculeux : la terre ouvrit son sein pour les engloutir. Il y a lieu de se demander pourquoi le miracle devait précisément faire intervenir la terre, plutôt que toute autre création, comme un arbre ou un animal, qui aurait également pu les engloutir.

Les commentateurs expliquent que Kora'h se lança dans la querelle après le péché des explorateurs, car, au départ, lorsqu'il avait été nommé porteur de l'arche sainte, il pensait être désigné dans un avenir très proche, dès l'entrée du peuple juif en Terre Sainte, à une fonction plus honorable. Mais, lorsque cette échéance fut repoussée à cause de ce péché, suite auquel une errance de quarante ans dans le désert fut décrétée, il désira être promu à un rôle plus prestigieux, aussi se révolta-t-il.

Par conséquent, c'est le refus du droit d'entrée en Terre promise qui fit éclater la controverse de Kora'h, et c'est pourquoi, il fut puni, mesure pour mesure, en étant englouti par la terre.

Ajoutons que c'est précisément la terre qui s'ouvrit pour engloutir Kora'h parce qu'elle ne désirait pas l'accepter dans les frontières de la Terre Sainte, celle-ci ne pouvant être acquise que par des voies pacifiques. Nous déduisons ce principe du comportement de nos saints patriarches, Abraham et Isaac, qui, en dépit de la promesse divine selon laquelle ce pays leur appartenait, achetèrent des parcelles de terre en espèces sonnantes et trébuchantes, afin de prévenir toute querelle dans les générations à venir.

Punition et réparation

« La terre ouvrit son sein et les dévora, eux et leurs maisons, et tous les gens de Coré, et tous leurs biens. »

(Nombres 16, 32)

Tel est le résultat tragique de la querelle : les rebelles furent engloutis vivants par la terre, ne méritant pas même d'être enterrés. Leurs enfants subirent également ce châtiment, et c'est aussi le sort que connurent tous leurs biens, y compris ceux qui avaient été prêtés ou se trouvaient chez des voisins (Yalkout Chimoni, Nombres, 752). Comme nous le savons, Kora'h était très fortuné, et il semble évident qu'il distribua une grande partie de ses possessions pour les besoins de sa controverse ; or, quel que soit l'endroit où celles-ci se trouvaient, elles furent englouties par la terre, ce qui produisit une grande sanctification du Nom divin.

Nos Sages affirment que Kora'h et sa faction continuent, jusqu'à aujourd'hui, à s'écrier du sein de la terre : « Moïse est vérité et sa Torah est vérité ». C'est ainsi que, vraisemblablement, ils réparent le péché que constituait leur soulèvement, péché qu'ils commirent par l'entremise de leur bouche. S'il ne nous reste plus aucun souvenir de Kora'h et de son assemblée, leur voix est néanmoins pérennisée par leur éternel cri de reconnaissance – « Moïse est vérité et sa Torah est vérité ».

Section 'Houkat

La mitsva de la vache rousse

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Le Saint béni soit-Il donna à Moïse et Aaron la *mitsva* de la vache rousse en leur disant : « ceci est un statut de la loi » ; autrement dit, il s'agit là d'une loi échappant totalement à l'entendement. Pourtant, comme le précise Rachi, « c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question ». Aussi, en dépit de son caractère irrationnel et des railleries qu'il suscite parmi les nations du monde, nous ne devons pas y prêter attention, mais nous armer de courage pour accomplir même ce type de commandements faisant partie de notre service divin.

Il existe d'autres *mitsvot* de la Torah dont la raison nous échappe, et que nous observons malgré tout avec dévouement, uniquement parce que l'Eternel nous les a données. Citons, par exemple, l'interdiction de porter un vêtement tissé de lin et de laine (*chatnez*), y compris si un seul fil de l'un se trouve mélangé à un vêtement confectionné dans l'autre textile (cf. Yoma, 67b).

Un autre commandement peut nous sembler contraire à la logique : « Lorsqu'une femme est isolée par son impureté, n'approche point d'elle » (Lévitique 18, 19). Autrement dit, quand la femme est rituellement impure,

tout rapprochement physique de son mari est interdit, même le plus léger, comme le contact avec un doigt (Choul'han Aroukh, Yoré Déa 195, 2). Bien que lors de la période postnatale, l'accouchée soit physiquement faible et ait, émotionnellement, besoin du soutien de son mari, la Torah a interdit tout rapprochement entre les conjoints. Mais les Juifs, qui sont des croyants fils de croyants, se plient inconditionnellement aux préceptes divins, même s'ils n'en saisissent pas toujours le sens profond.

Concernant la *mitsva* de la vache rousse, nous pouvons nous demander pourquoi il était nécessaire d'asperger la personne impure de cendres provenant précisément d'un tel animal, rarissime. De même, pourquoi fallait-il utiliser les cendres d'une vache, plutôt que celles de toute autre bête domestique ou sauvage ? Enfin, la Torah précise : « Le pontife prendra du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate, qu'il jettera dans le feu où se consume la vache » (Nombres 19, 6), obligation qui, à nouveau, peut nous étonner, étant donné que ce type de bois ne pousse qu'au Liban – ce sont les fameux « cèdres du Liban » (Psaumes 29, 5) – et qu'il devait donc être spécialement importé en Israël, outre le fait qu'il s'agit d'un bois très coûteux, autrefois utilisé pour la construction des palais royaux.

En marge de l'aveu du roi Salomon, « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi » (Ecclésiaste 7, 23), nos Sages expliquent (Yoma, 14a) que ce dernier s'efforça de comprendre le sens profond de toutes les *mitsvot* de la Torah, y compris de ses décrets, et qu'il y parvint, à l'exclusion de celui de la vache rousse, qu'il ne réussit pas à pénétrer, en dépit de sa sagesse légendaire. Par contre, ils interprètent (Nombres Rabba 19, 6) les termes du verset relatif à cette *mitsva* – « de te choisir » (Nombres 19, 2) – comme une allusion au fait que Moïse fut le seul, parmi les grands de toutes les générations, à appréhender ses secrets, insigne mérite que lui valurent ses nombreux efforts pour transmettre la Torah divine au peuple juif et l'ancrer dans le cœur de tous ses membres. C'est en récompense de ce dévouement hors pair que le Saint béni soit-Il lui donna ce privilège, ce qui atteste de Sa remarquable estime pour Son fidèle serviteur.

Personnellement, j'ai maintes fois tenté de comprendre la profondeur ésotérique de cette *mitsva* et, bien que je ne prétende pas être parvenu à l'élucider pleinement, je pense qu'il est possible d'en dégager quelques enseignements qui sont à notre portée.

Tentons, tout d'abord, d'expliquer le concept d'impureté. C'est l'état d'un homme qui a aboli sa sainteté et acquis, par là même, le statut de personne impure. Il est possible de se souiller de plusieurs manières : par le contact avec un mort, en laissant échapper de la semence en vain… Or, il faut être conscient d'un principe de base : « on conduit l'homme dans le chemin qu'il désire emprunter » ; aussi, le fait même que quelqu'un s'est souillé, constitue la preuve qu'il n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour maintenir sa pureté. A l'inverse, celui qui témoigne, par sa conduite et ses actes, une volonté de la préserver, bénéficiera d'une assistance divine pour y parvenir. Par exemple, si un homme veille perpétuellement à épargner ses yeux de visions impures, l'Eternel fera en sorte qu'il n'ait pas besoin de passer par un endroit mal fréquenté, l'épargnant ainsi d'une épreuve susceptible de le faire trébucher.

J'aimerais rapporter ici, à l'appui de notre propos, une formidable histoire. Mon père, le juste, Rabbi Moché Aharon, que son mérite nous protège, respectait tous les jours un emploi du temps minuté, auquel il ne dérogeait jamais. Ainsi, il avait notamment l'habitude de déjeuner à midi pile, et ce, quoi qu'il advienne. La régularité de ses repas lui permit de ne pas avoir de surpoids, en dépit du fait qu'il ne quitta pas sa demeure durant des dizaines d'années d'affilée et manquait donc d'activités physiques. Mais, un jour, des personnes vinrent le voir peu avant midi et, comme le repas était prêt, ma grand-mère lui dit de leur demander d'attendre jusqu'à ce qu'il termine de manger – ce qu'il faisait généralement dans ce genre de situations. Toutefois, cette fois-ci, contrairement à son habitude, il repoussa l'heure de son déjeuner pour les recevoir chaleureusement, tandis que ces gens de passage, qui ignoraient ses horaires, s'attardèrent longtemps chez lui.

Sur ces entrefaites, ma mère revint à la maison, d'où elle s'était absentée, et demanda à ma grand-mère si elle avait *cachérisé* le poulet avant de le cuire. Elle répondit par la négative, expliquant qu'elle pensait que cela avait déjà été fait…

Quoi de plus extraordinaire que mon père, qui veillait toujours, avec la plus grande précaution, à ne consommer que des aliments strictement cachère, ait été épargné d'une telle transgression de manière si providentielle ! Car, si ces individus n'étaient pas venus précisément à cet instant, et si mon père n'avait

pas décidé de modifier ses habitudes, il aurait pu, à Dieu ne plaise, manger à son insu un poulet *taref*. Mais, du Ciel, on avait vu son extrême prudence dans ce domaine, et on lui avait alors accordé une protection particulière afin qu'il ne succombe pas, fût-ce involontairement.

Ceci corrobore le sens de la prière composée par Hanna. Elle affirme : « Il veille sur les pas (*raglei*) de Ses pieux » (Samuel I 2, 9). Or, le terme *raglei* est proche du terme *herguel*, signifiant l'usage, d'où nous pouvons déduire que le Créateur conserve les bons usages des justes, les aide à maintenir leur ligne de conduite en les préservant du péché.

Ce principe se trouve illustré dans la Torah par l'histoire de Pin'has, qui tua Zimri et la femme avec laquelle il avait fauté. Nos Maîtres précisent (Sanhédrin, 82a) qu'il eut raison de ces deux pécheurs d'un seul coup de lance, mais bénéficia d'un miracle : tant qu'il tenait en main son arme, avec laquelle il avait transpercé les corps de ces derniers, élevés en hauteur aux yeux de tout le peuple, ils se débattaient entre la vie et la mort, et ne rendirent l'âme qu'après qu'il l'eut lâchée (Tan'houma, Balak, 21). Ceci lui évita de devenir impur par le contact de ces morts, chose qui lui était formellement interdite en tant que prêtre (Choul'han Aroukh, Yoré Déa, 369) – à l'exclusion de cas de force majeure, comme à l'époque de la domination grecque, où, contraints de lancer la guerre à l'ennemi, les Hasmonéens se rendirent impurs. Car, le Saint béni soit-Il avait constaté que Pin'has n'avait pas agi ainsi dans le but de démontrer à tous sa vaillance, mais poussé par des mobiles totalement désintéressés, son unique désir étant de venger l'honneur de Dieu ; aussi lui a-t-Il accordé cette protection particulière.

Nos Sages soulignent également (cf. Sanhédrin, 82a) que lorsque Pin'has s'apprêtait à assassiner les pécheurs, vingt-quatre mille gardiens encerclaient la tente de Zimri. Sans l'aide du Ciel, il est évident qu'il n'aurait pas pu venger l'honneur divin, puisqu'avant qu'il n'eût eu le temps de pénétrer dans cette tente, ceux-ci l'auraient déjà tué. Néanmoins, face à la pureté de son zèle, le Tout-Puissant lui octroya le mérite d'accomplir cet acte. Enfin, un troisième aspect du miracle est à relever : bien qu'en général, une personne qui commet un homicide en soit ensuite extrêmement affaiblie, Pin'has ne le fut nullement suite au double meurtre qu'il perpétra ; il conserva toute sa vigueur, comme il le sied à l'homme qui suit fidèlement la voie de l'Eternel.

Cette histoire illustre donc clairement le principe précité, selon lequel le Très-Haut « mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). Or, ceci est vrai pour le meilleur comme pour le pire, si bien que si quelqu'un a une pollution nocturne, c'est sans doute dû à un spectacle indécent qu'il a observé durant la journée, et à cause duquel il a eu de mauvaises pensées, elles-mêmes à la source de ce phénomène condamnable (cf. Avoda Zara, 20b ; Rachi ad loc.). Si cet homme s'était empressé de se repentir, il n'en serait pas arrivé à connaître une pollution nocturne, et cette impureté à laquelle il est parvenu prouve donc qu'il s'est souillé et doit se repentir complètement.

Pour en revenir à la purification par la vache rousse, on aspergeait l'individu impur de ses cendres afin de lui rappeler qu'il n'est que poussière et destiné à le redevenir, cette conscience étant à même d'éveiller en lui des pensées de contrition. De même, l'écarlate, *tolaat chani*, que le prêtre jetait dans le feu où se consumait la vache, avait une double valeur évocatrice : fait à partir de vers (*tolaat*) de cette couleur, il interpellait le pécheur quant au sort qui lui serait réservé dans la tombe, où sa chair allait être dévorée par ces insectes. En outre, le terme *chani* (écarlate), composé des mêmes lettres que le terme *chené* (deux), fait écho aux deux yeux de l'homme qui sont les médiateurs du péché, car « l'œil voit et le cœur désire ».

Enfin, le prêtre ajoutait également à la combustion de cette vache du bois de cèdre, qui représente la gloire de la Torah. En effet, celle-ci est comparée à l'arbre, comme il est dit : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent » (Proverbes 3, 18), tandis que le cèdre est symbole de fierté et de supériorité. Par conséquent, l'usage de ce type de bois permettait aux justes de réaliser que s'ils en étaient venus, par mégarde, à se souiller par le contact avec un mort, c'était peut-être dû au travers de l'orgueil dans lequel ils seraient tombés, en se parant des lauriers de la Torah au lieu de les réserver à Dieu. Par exemple, un grand Rav qui donne un cours très complexe à ses élèves sur un certain sujet talmudique, peut s'attribuer à lui-même le mérite de sa réussite et éprouver de l'orgueil de son érudition. Or, il doit savoir que la gloire ne sied qu'à la Torah, dont la sagesse n'a pas de limites et qui, seule, transmet cette faculté à l'homme et lui permet d'élaborer de nouvelles interprétations.

Le juste ne commet pas les mêmes transgressions que l'homme simple du peuple, parce qu'il adhère tant à la Torah qu'il a moins l'occasion d'être

exposé à des visions interdites. C'est pourquoi, l'Eternel a prévu d'inclure, dans les éléments entrant dans le mélange purificateur, certains qui éveilleraient le commun des mortels, en l'occurrence l'hysope et l'écarlate, symboles de la petitesse, et d'autres qui secoueraient le pieux, à savoir le bois de cèdre, emblème de la gloire. De cette manière, toutes les couches du peuple pourraient se repentir.

Une *beraïta*[23] (Avot de Rabbi Nathan 38, 3) nous rapporte que lorsque Rabbi Yichmaël, le grand prêtre, et Raban Chimon ben Gamliel furent condamnés à mort par les Romains, ce dernier confia à son compagnon qu'en dépit de tous ses efforts pour comprendre la raison de cette sentence divine prononcée à son encontre, il n'y était pas parvenu. Rabbi Yichmaël lui répondit qu'il nous est interdit de penser que ce qui nous arrive est injustifié, et supposa qu'il était peut-être une fois en train de se restaurer, quand des pauvres étaient arrivés à sa porte, sans qu'il les invite à se joindre à sa table. Raban Chimon répondit par la négative, lui assurant qu'il avait des gardiens à l'entrée de sa demeure, chargés de faire entrer tout indigent qui le désirait. Il formula alors une autre hypothèse : lorsqu'il donnait cours sur le mont du Temple, devant tout le peuple réuni, en retirait-il un sentiment de satisfaction et de gloire personnelle ? Son collègue acquiesça et reconnut l'équité du jugement divin.

Quoi de plus terrifiant que cette histoire, qui illustre l'extrême rigueur de Dieu vis-à-vis des justes ! En particulier, Il est intransigeant avec eux lorsqu'ils s'attribuent un mérite personnel pour les cours donnés à leurs disciples, au lieu de réaliser que la seule lecture des lettres saintes de la Torah, qui contient tout, suffit pour aiguiser l'esprit de celui qui l'étudie. Pour permettre au juste de réparer son erreur, on l'aspergeait de cendres d'une vache rousse, mêlées à du bois de cèdre, de sorte à lui signifier que, de même que cet arbre est robuste et a des racines profondément ancrées dans la terre, de même, lui aussi possède des bases solides en Torah, mais ne doit toutefois pas s'en vanter. De plus, on ajoutait à ce mélange la cendre de vers écarlates et de l'hysope, en allusion à son devoir de se rabaisser en se considérant semblable à un petit ver et à un modeste arbrisseau.

---

23. Enseignement des *Tanaïm* que Rabbi Yehouda Hanassi n'a pas inclus dans les six sections de la Michna.

Résumé

- La *mitsva* de la vache rousse fait partie des lois irrationnelles de la Torah, aussi le sens profond du choix de cet animal et de sa couleur nous échappe-t-il. Même le roi Salomon a attesté ne pas être parvenu à l'appréhender, seul Moïse en ayant eu le mérite. Tentons néanmoins de comprendre la signification des composants du mélange purificateur – l'écarlate, l'hysope et le bois de cèdre.
- Pour ce, commençons par expliquer le concept d'impureté : si un homme s'est souillé, c'est qu'il n'a pas veillé à préserver son état de pureté et que, du Ciel, on l'a donc poussé dans cette voie. De même, celui qui prend toutes les précautions nécessaires pour rester saint bénéficie de l'aide divine.
- C'est ainsi que Pin'has, qui tua Zimri et la femme avec laquelle il fauta, put jouir d'un miracle : ces fauteurs ne rendirent l'âme qu'une fois qu'il lâcha son arme, ce qui lui évita de s'en trouver souillé, ce qui lui était interdit en tant que prêtre.
- Le bois de cèdre, inclus dans le mélange purificateur, signifiait aux justes que la gloire ne sied qu'à la Torah et qu'ils doivent veiller à ne pas s'enorgueillir de leur érudition. Quant à l'écarlate et à l'hysope, ils visaient à rappeler, à ces derniers comme au reste du peuple, la petitesse de l'homme, qui est mortel.

Le renforcement de l'étude, une nécessité permanente

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Rachi explique ainsi les mots du verset : « Ceci est un statut de la loi » : « c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question ».

La Torah contient plusieurs types de commandements : certains, que l'on peut appeler *mitsvot*, correspondent à des préceptes rationnels, alors que d'autres, les *'houkim*, sont des décrets divins dépassant totalement notre entendement, et auxquels il nous est donc plus difficile d'obtempérer – l'homme désirant, par nature, comprendre ce qu'il fait. Illustrons notre propos par l'exemple de la *mitsva* du Chabbat. S'il est vrai qu'elle exige de nous un grand dévouement, néanmoins, elle nous offre également des délices uniques qui, à eux seuls, sont suffisants pour nous encourager à respecter la sainteté de ce jour conformément à la loi. En effet, tout homme a besoin d'un jour de repos lors duquel il se détache complètement de ses soucis quotidiens, qui l'accablent le reste de la semaine. Le Chabbat est donc bien, comme le définissent nos Sages (cf. Chabbat, 10b), un véritable cadeau du Créateur, et, bien qu'au regard de ses nombreux interdits, il exige de nous d'importants sacrifices, il nous procure en contrepartie une jouissance inégalable du corps et de l'esprit, en même temps qu'un regain de forces pour toute la semaine à venir.

Par contre, le sens des *'houkim* nous échappe, et nous ne les observons que parce que le Saint béni soit-Il nous le demande. Citons, notamment, l'ordre de

la vache rousse, l'interdiction de consommer simultanément lait et viande, ou celle, pour un homme, d'entrer en contact avec sa femme lorsqu'elle est impure. Or, l'étude de la Torah compte, elle aussi, parmi ces lois irrationnelles, conformément à l'interprétation de Rachi du verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois (*'houkotai*) » (Lévitique 26, 3) : « Donnez-vous de la peine dans l'étude de la Torah ! » En outre, il s'agit là de la plus ardue d'entre elles, car le mauvais penchant nous attaque énormément dans ce domaine. Aussi, les incessants assauts de cet adversaire, conjugués à notre impossibilité de comprendre le sens profond de cet ordre, ont fait dire à nos Sages que les paroles de Torah ont besoin d'un renforcement permanent.

Par ailleurs, nous pouvons déduire de ce commentaire de Rachi que les efforts que nous déployons dans l'étude, loin d'être un ajout optionnel, font partie intégrante de celle-ci, et nous permettent de nous vouer à cette tâche avec amour et entrain.

Toutefois, comment parvenir à aimer cet ordre à la manière dont nous aimons les *mitsvot* qui ont pour nous un sens ? Car, il va sans dire que l'être humain est enclin à aimer ce qu'il comprend, cette compréhension lui procurant une jouissance, alors qu'il éprouve beaucoup plus de difficultés à savourer ce qu'il perçoit comme un diktat du Roi.

Un verset des Psaumes va nous éclairer : « Goûtez et voyez que l'Eternel est bon » (34, 9). Nous devons, tout d'abord, goûter aux paroles de Torah, sachant que cette première dégustation aura sans doute le parfum d'un décret divin qu'il nous est interdit de remettre en question. Puis, avec le temps, nous réaliserons combien elles sont douces et agréables.

Illustrons cette idée par l'exemple suivant. Un médecin remet à un malade une prescription, et ce dernier se montre, au départ, réticent à prendre le médicament en question, conscient qu'il sera amer – comme le sont la plupart d'entre eux. Puis, une fois qu'il le fait, il perçoit petit à petit le bienfait de celui-ci, jusqu'à se sentir renaître ; il réalise alors, de manière plus palpable, que le médecin ne recherchait que son bien lorsqu'il lui avait recommandé de le prendre.

Une autre démarche nous permettra également d'en arriver à aimer l'étude de la Torah. Il est connu que celui qui peine pour quelque chose ou quelqu'un en vient à l'aimer. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'amour d'un parent

pour son enfant est l'une des formes d'amour les plus intenses qui puisse exister, l'homme étant prêt à se sacrifier sans limite pour sa progéniture et à investir tout le temps et les efforts nécessaires à son éducation. Ainsi, toute cette peine que nous nous donnons ne fait que raffermir cet amour.

Quoi de plus incroyable qu'une mère aime son jeune enfant, alors qu'il lui vole son sommeil et la dérange quand elle se repose ! Plus encore, avant qu'il ne soit venu au monde, il lui a déjà causé de nombreux désagréments, lorsqu'elle a dû le porter dans son sein durant neuf mois entiers, puis à travers les douleurs de l'enfantement. A priori, comment une mère peut-elle aimer son enfant, qui lui cause tant de souffrances et, en outre, ne lui rend aucunement ses bienfaits ?

Mais, comme nous l'avons expliqué, celui qui s'investit pour une cause, en vient naturellement à s'y attacher et à l'aimer. Car le Créateur nous a créés de telle sorte que nous nous lions et affectionnons ce pour quoi nous nous sommes donné du mal. Aussi, l'amour des parents pour leurs enfants est-il sans borne. C'est la raison pour laquelle le Très-Haut nous a ordonné de nous conduire « selon [Ses] lois », c'est-à-dire de nous atteler avec acharnement à la tâche de l'étude, car ceci constitue la plus grande garantie que nous en viendrons à adhérer à la Torah et à l'aimer comme la prunelle de nos yeux.

Le commandement de la vache rousse n'a pas de sens pour les personnes qui le considèrent de loin, comme le souligne Rachi : « Etant donné que le Satan et les nations du monde s'en prennent au peuple juif en disant : "Qu'est-ce que cette *mitsva* et quel sens a-t-elle ?", le texte emploie ici le terme *'houka* (statut). » De même, les non-juifs sont incapables d'appréhender la signification profonde de ce devoir qui est le nôtre d'étudier la Torah toute notre vie durant. Or, cette non-compréhension se retrouve également au sein même de notre peuple, puisque les ignorants qu'il englobe conçoivent de la haine pour les érudits – haine qui trouve justement sa source dans l'absurdité que l'étude recèle à leurs yeux –, au point qu'ils les qualifient de paresseux. La haine de l'ignorant pour l'érudit n'est pas un phénomène nouveau ; au contraire, elle existe depuis bien des générations, puisque le Talmud rapporte le témoignage de Rabbi Akiba selon lequel, lorsqu'il était encore un ignorant, il disait : « Amenez-moi un érudit et je le mordrai comme un âne » – c'est-à-dire, jusqu'à lui broyer les os.

Il m'arriva une fois, aux Etats-Unis, d'être l'hôte d'un nanti, qui était atteint de la maladie dont on préfère taire le nom – que Dieu nous en préserve. Lorsque je pénétrai dans sa maison, je ressentis de façon tangible la maxime : « Ce monde-ci est comparable à une antichambre donnant sur le monde à venir » (Maximes de nos Pères 4, 16). Tandis que je cheminais, avec mon accompagnateur, sur le sol de marbre du somptueux couloir, aux murs tapissés et ornés de tableaux des plus célèbres peintres du monde – vision qui semblait tout droit sortie du monde des rêves –, je me dis que si tel était l'aspect du couloir, le salon devait être encore plus somptueux. Or, ce qui est vrai pour les vanités de ce monde, l'est, à plus forte raison, pour ce qui a trait au spirituel. Aussi, ai-je pensé que si l'Eternel m'avait donné l'opportunité d'observer un tel spectacle, c'était sans doute pour me permettre de mieux comprendre la définition que nos Maîtres donnent de ce monde, qui n'est qu'un lieu de passage.

Comme je m'en doutais, lorsque nous montâmes dans l'ascenseur et arrivâmes au salon, toutes les lumières s'allumèrent automatiquement, pour nous offrir une vision encore plus éblouissante, que les mots ne sauraient décrire.

Le maître de maison nous invita alors à prendre place. Au cours de la discussion, il me fit part de sa toute dernière acquisition : un nouveau bateau, équipé du radar le plus sophistiqué du monde, pour lequel il avait investi une somme très coquette. Quand je le questionnai sur l'utilité d'un tel équipement, il m'expliqua que ceci lui permettrait de pêcher plus facilement des poissons et, dans le même souffle, il me demanda une bénédiction pour y parvenir. Je restai interloqué par sa demande : était-ce réellement là le souci de cet homme, qui se trouvait à l'article de la mort ? Au lieu de me demander de le bénir d'une prompte guérison, voilà qu'il me sollicitait pour réussir dans sa pêche, pour laquelle il avait, en outre, investi tant d'argent – quoi de plus aberrant !

Je soupirai, empli de reconnaissance envers le Créateur qui ne m'a pas fait naître ignorant. Cette anecdote peut être mise en parallèle avec l'histoire de Kora'h qui, comme le soulignent nos Sages (Tan'houma, Kora'h, 5), finit par se laisser aveugler par sa considérable richesse, au point qu'il devint incapable d'observer la réalité telle qu'elle était. Ils nous décrivent par ailleurs

(Pessa'him, 119a) l'étendue de sa prospérité, qui était telle qu'il possédait une file de mules, portant les clés de ses trésors. Si déjà il avait besoin de tant d'animaux pour assumer cette fonction, on peut s'imaginer le nombre d'animaux nécessaires pour porter les trésors eux-mêmes ! C'est donc l'extrême opulence de Kora'h, d'où nous vient l'habitude de dire : « riche comme Kora'h », qui l'aveugla et le mena à se rebeller contre la direction de Moïse.

Or, si cet homme, qui comptait parmi l'élite des personnes portant l'arche sainte (Tan'houma, Kora'h, 21), connut une si grande déchéance, que dire du risque que nous encourons, à notre piètre niveau ? Il est évident que, pour échapper aux rets du mauvais penchant et ne pas perdre notre temps et notre énergie dans "la pêche aux poissons", il nous incombe de nous atteler assidûment et sans relâche à la tâche de l'étude.

Résumé

- Le commandement de l'étude de la Torah fait partie des lois irrationnelles. Comment donc peut-on parvenir à aimer ce devoir, alors que son sens profond nous échappe ?
- En commençant par y goûter : nous réaliserons alors son délice et en désirerons davantage. Un autre moyen consiste à nous investir dans l'étude de la Torah, de sorte à raffermir notre lien avec elle et à la chérir, de même que plus on se dévoue à ses enfants, plus on les aime.
- Depuis toujours, les nations du monde, tout comme les ignorants de notre peuple, raillent l'ordre d'étudier la Torah et tournent en dérision ceux qui s'y vouent.
- Nous avons besoin de nous impliquer sans cesse dans l'étude de la Torah pour contrecarrer notre tendance humaine à la matérialité, sans quoi nous risquons de tomber dans les rets du mauvais penchant.

Le sens des lois irrationnelles

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Nous pouvons distinguer deux types de préceptes dans la Torah : ceux qui répondent à une logique rationnelle et qu'il nous est donné d'appréhender, et ceux qui échappent à notre entendement, malgré tous les efforts que nous ferions pour les comprendre. Dans la première catégorie, nous pouvons citer les interdits de tuer, voler, mentir, ou commettre un adultère, que tout homme sensé acceptera en tant que conditions indispensables à la bonne marche d'une société, où prévalent la paix et la sécurité. Dans la seconde, figurent, par exemple, les interdictions de porter des vêtements faits de lin et de laine, de consommer simultanément produits lactés et carnés, d'entrer en contact avec sa femme quand elle est impure, et les lois relatives à la vache rousse, dont les cendres devaient être aspergées sur l'individu impur suite au contact avec un mort – celui qui ne s'y pliait pas se rendant passible d'excommunication.

Certains s'interrogent sur la raison de la juxtaposition des sections Kora'h et 'Houkat, puisque, comme nous le savons, rien n'est le fruit du hasard et tout est au contraire porteur d'un enseignement. Nos Sages expliquent (cf. Pessikta Zoutrati, 'Houkat) que ces sections se suivent parce que Kora'h avait raillé la *mitsva* de la vache rousse, qui compte parmi les décrets divins, et en particulier la propriété incohérente de ses cendres, capables à la fois de purifier l'impur et de souiller le pur. La section de 'Houkat nous transmet, à cet égard, notre devoir de faire fi de toutes les moqueries de notre entourage et de persévérer dans notre service divin, de raffermir notre foi et de ne pas nous laisser influencer par les railleries des renégats.

De manière générale, cette loi irrationnelle, comme toutes les autres, permet à l'homme de réaliser que certains événements de ce monde détiennent eux aussi cette dimension. Ainsi, combien de fois nous arrive-t-il de ne pas comprendre les cas de justes qui souffrent ou de mécréants qui jouissent d'une vie agréable ! Or, si nous prenons conscience des limites de notre entendement, il nous sera plus aisé d'admettre la réalité de lois impénétrables et de faits insondables, et d'accepter avec amour et sans contestation le jugement divin.

Dans le même ordre d'idées, il est arrivé plus d'une fois que nous apprenions le décès d'un homme, en route pour accomplir une *mitsva*, dans un accident de voiture, et ce, alors que nos Sages nous assurent que « les émissaires d'une *mitsva* ne subissent pas de dommages » (Pessa'him, 8b). Il existe également des personnes qui respectent scrupuleusement leurs parents et meurent prématurément, en dépit de la promesse de la Torah : « Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent » (Exode 20, 12). Le tragique massacre de mon oncle, Rabbi Raphaël Pinto, de mémoire bénie, perpétré au Maroc il y a de nombreuses années, s'inscrit dans ce type d'événements impénétrables. Tous furent alors choqués par ce cruel sort réservé à un juste, célèbre pour son érudition et sa piété, qui était telle qu'il restait cloîtré entre les murs de sa maison. Ses bonnes relations avec le monde arabe, qu'il soutenait et envers lequel il agissait avec bienveillance, ne firent qu'accroître la consternation générale.

En réalité, c'est toute l'Histoire du peuple juif qui est parsemée de drames et, bien souvent, de grands justes sont victimes de terribles souffrances. A l'époque de l'empire grec, les sept fils de Hanna furent exécutés, du plus grand au plus jeune, devant ses yeux, suite à quoi elle se donna elle-même la mort en se jetant d'un toit (cf. Yalkout Chimoni, Psaumes, 873 ; cf. Guitin, 57b). De même, la Guemara rapporte (cf. Berakhot, 5b ; Rachi ad loc.) que tous les fils de Rabbi Yo'hanan moururent de son vivant. Des siècles plus tard, les communautés européennes furent les victimes de l'Holocauste, barbarie telle qu'elle ne peut être décrite par les mots. La femme et les enfants de l'*Admour* de Satmar comptent parmi les millions de victimes, tandis que les treize enfants du 'Hidouchei Harim ont été tués de son vivant.

Cette dure réalité est susceptible d'ébranler la foi du Juif, pouvant aller jusqu'à lui faire renier l'existence et la Providence du Saint béni soit-Il – Dieu

préserve. Aussi, afin que Ses enfants gardent foi en Lui, en dépit de tous les malheurs et difficultés qui dépassent leur intellect, le Créateur leur a donné des lois irrationnelles ayant valeur de décrets qu'ils n'ont pas le droit de remettre en question. Car, en s'habituant à observer même des *mitsvot* dont nous ne comprenons pas la signification, nous en venons à croire en Dieu de manière absolue, si bien que lorsque survient un malheur, notre foi n'en est pas affectée.

Dans la suite de notre section, nous pouvons lire le verset : « Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (Nombres 19, 14). Nous pouvons nous interroger sur le rapport entre ce verset et l'incipit : « Ceci est un statut de la loi ». De fait, il est important de savoir que l'homme reçoit du Ciel les forces nécessaires pour affronter toutes les difficultés qui surgiront dans sa tente, c'est-à-dire dans son foyer, y compris les plus douloureuses d'entre elles, lorsque la mort pénètre dans son propre territoire – et ce, grâce à son respect des lois de la Torah. Car, du moment qu'il s'habitue à ne pas poser de questions et à obtempérer même dans le cas de préceptes dont il ne saisit pas le sens profond, pour la seule et unique raison que le Très-Haut les a imposés, il puise la force de faire face aux vicissitudes de l'existence sans contester l'équité de la justice divine ou la main de la Providence.

Le verset précité fait apparaître une autre interrogation. Nous affirmons généralement que la Torah est un élixir de vie, « un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent » (Proverbes 3, 18), aussi, comment soutenir, d'un autre côté, que l'homme doit "se tuer à la tâche" dans la tente de la Torah – interprétation de nos Sages de l'expression « lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » ? C'est que, pour que la tente de la Torah devienne véritablement et de manière exclusive la tente de l'homme, il lui incombe d'abord d'annihiler tous ses désirs matériels, au profit de la volonté divine ; seulement alors, aura-t-il l'insigne mérite de "dormir" dans la tente de la Torah.

Dans la section de Behaalotekha, il est écrit : « Or, lorsque l'arche partait, Moïse disait : "Lève-Toi, Eternel ! Afin que Tes ennemis soient dissipés et que Tes adversaires fuient de devant Ta face !" » (Nombres 10, 35) Et Rachi de commenter : « Etant donné que l'arche les précédait sur une distance de trois jours de marche, Moïse disait : "Arrête-toi et attends-nous sans t'éloigner davantage !" » En d'autres termes, durant la traversée des enfants d'Israël du

désert, l'arche précédait le camp de ces derniers afin de leur indiquer le chemin. Tentons de nous imaginer ce spectacle d'un peuple, composé de myriades de membres dont femmes et enfants, outre leur considérable bétail, en train de parcourir le désert, précédé et guidé, de jour par une colonne de nuée lui aplanissant la route, et de nuit par une colonne de feu lui éclaircissant le chemin. Quoi de plus redoutable ! De plus, cette « génération de la connaissance » était quotidiennement nourrie par la manne céleste, et désaltérée par le puits de Myriam qui l'accompagnait lors de ses déplacements.

Aussi, Moïse demanda-t-il à l'arche, qui précédait les enfants d'Israël, de ne pas s'éloigner d'eux à plus de trois jours de marche, de sorte qu'ils se sentent en sécurité. Si celle-ci en était venue à s'éloigner davantage, ils auraient en effet pu ne plus sentir sa proximité et se croire perdus.

Or, comme nous le savons, l'arche symbolise la Torah, puisqu'elle contient les Tables de la loi. Par ailleurs, une étincelle de l'âme de Moïse se trouve en tout Juif. Par conséquent, nous pouvons lire en filigrane, à travers ce verset, l'instante supplication adressée par chacun d'entre nous à l'Eternel : « Ne T'éloigne pas trop de moi, j'ai besoin de ressentir Ta proximité ! » De Son côté, le Tout-Puissant lui répond : « Je suis Moi-même resté à Ma place, donc, si tu te sens perdu et loin de Moi, c'est le signe que tu t'es éloigné. »

A présent, comment donc l'homme peut-il parvenir à ressentir perpétuellement la proximité divine ? En s'attachant à la Torah et aux *mitsvot*, même lorsqu'il s'agit de lois échappant à son entendement. Car, dès lors qu'il observe scrupuleusement la totalité des *mitsvot*, sans exception, il mérite de se sentir continuellement proche de son Créateur, même dans des situations critiques, comme à l'heure où la mort frappe son entourage. En effet, celui qui s'habitue à se plier à la parole divine sans contestation, ne se laisse pas décontenancer par de telles tragédies, tant il ressent puissamment la proximité de l'Eternel et l'amour qu'Il lui voue.

Résumé

- La Torah contient des *mitsvot* répondant à une logique, et d'autres ayant le statut de lois irrationnelles, comme l'ordre de la vache rousse.

- La section de 'Houkat suit celle de Kora'h, car ce dernier avait raillé la *mitsva* de la vache rousse. Cette juxtaposition nous enseigne aussi notre devoir de nous plier aux décrets divins sans tenir compte des moqueurs. En outre, ces décrets éduquent l'homme à admettre la réalité d'événements qui lui échappent.
- Cette conception l'aidera également à accepter avec amour les épreuves que Dieu lui envoie, car il sera habitué à ne pas contester les voies divines. D'où le lien entre le verset « lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » et l'incipit : le respect des lois irrationnelles suscite en l'homme une acceptation naturelle de tragédies telles que la mort d'un proche. En outre, pour adhérer pleinement à la Torah, il doit tout d'abord "tuer" ses désirs matériels.
- Moïse demanda à l'arche, qui précédait les enfants d'Israël lors de leur traversée du désert, de ne pas s'éloigner d'une distance de plus de trois jours, afin qu'ils se sentent sécurisés. J'ajouterais que, l'arche symbolisant la Torah, si quelqu'un se sent loin du Créateur, c'est le signe qu'il s'est éloigné de Lui, c'est-à-dire a relâché son lien avec la Torah. Car celui qui observe inconditionnellement la totalité des *mitsvot*, y compris celles dont le sens lui échappe, jouit d'une constante proximité divine.

Décret, synonyme de royauté

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Nous pouvons nous demander pourquoi le Créateur nous a ordonné de prendre précisément une vache rousse pour accomplir cette *mitsva* –

qu'est-ce que cette couleur a de particulier ? De même, pour quelle raison devait-elle être intacte, sans aucun défaut ni blessure, et ne pas avoir porté de joug ni s'être accouplée ?

Comme nous le savons, cette *mitsva* fait partie des lois irrationnelles. Seul notre maître Moïse, qui monta au ciel pour y recevoir la Torah de la bouche du Tout-Puissant, mérita d'en connaître les secrets (Nombres Rabba 19, 6). Même le roi Salomon, le plus sage des hommes, reconnut : « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23) Autrement dit, s'il mérita de pénétrer la signification profonde de toutes les lois de la Torah (cf. Nida, 9a), celle-ci lui échappa. Aussi, nous n'avons pas la prétention, à notre piètre niveau, d'être en mesure de l'appréhender pleinement, mais nous allons tenter, avec l'aide de Dieu, d'en analyser certains aspects.

Il semble que le choix divin d'une vache rousse puisse s'expliquer par la valeur évocatrice de cette couleur, qui fait écho à trois grands vices humains : la colère, la jalousie, et le désir – ces deux derniers pouvant aller jusqu'à expulser l'homme de ce monde (cf. Maximes de nos Pères 4, 21). On remarquera en effet qu'une personne en colère ou jalouse rougit, tandis que le rouge rappelle également le désir, ce pour quoi nos Sages (Maharcha, Berakhot, 20a) ont interdit aux femmes de porter des vêtements de cette couleur, de nature à attirer les regards et à exciter le désir. Aussi, si quelqu'un s'était rendu impur et devait subir le processus de purification, accompli à partir de cendres d'une vache rousse, cela signifiait qu'il avait failli à l'observance d'une des *mitsvot* de la Torah, et ce, à cause d'un manque de prudence vis-à-vis de ces trois dangereux vices. L'Eternel ayant pitié de Ses créatures, Il fait en sorte que cet individu devienne impur, afin que ce signe l'alerte et l'incite à procéder à une introspection pour déceler le péché à l'origine de son impureté.

Un des aspects essentiels de la Providence divine est qu'« on mène l'homme dans le chemin qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). C'est pourquoi, celui qui n'aspire qu'à se rapprocher du Saint béni soit-Il méritera de conserver son état de pureté et sera préservé de toute souillure. A l'inverse, l'homme qui laisse ses mauvaises tendances prendre le dessus, se trouvera par la suite naturellement éloigné de la Torah et des *mitsvot* ; aussi, Dieu le rend-il impur pour qu'il s'éveille et revienne vers Lui.

Par ailleurs, on aspergeait sur la personne impure des cendres afin de l'interpeller quant à son origine et sa destinée : la poussière. En réalisant le caractère éphémère de son existence terrestre et en se rappelant qu'elle devrait bientôt quitter ce monde, elle comprenait qu'il n'y a pas lieu d'éprouver de la jalousie ou de l'orgueil face à son prochain.

En outre, cette aspersion de cendres visait également à signifier à l'homme que, suite à ce processus, il serait semblable à une nouvelle personne, comme Adam à l'heure où il fut façonné par l'Eternel à partir de la terre. A cet égard, nos Sages affirment (Lévitique Rabba 30, 3) qu'un homme qui fait complète repentance est comparable à un nouveau-né n'ayant pas encore goûté au péché.

Ainsi donc, le pécheur, qui prenait à la fois conscience de la fugacité de son existence et de l'opportunité qui lui était offerte de devenir une nouvelle créature, éprouvait un réel désir de se repentir et de s'écarter dorénavant du péché.

Il est écrit que lorsque Moïse entendit les arguments de Kora'h, il « se jeta sur sa face » (Nombres 16, 4). Et nos Sages de s'interroger (Midrach Pelia 458, 460) : « Que vit Kora'h pour s'insurger contre Moïse ? Il vit la vache rousse ». Comme son nom l'indique, ce Midrach est pour le moins mystérieux. Quel est donc le lien entre la vache rousse et le soulèvement de Kora'h ?

De fait, cette querelle était alimentée par la puissante jalousie que ce dernier éprouvait à l'égard de Moïse et Aaron, desquels il convoitait le rang.

Il commença par demander à Moïse de lui révéler le sens de la *mitsva* de la vache rousse. Mais, celui-ci savait que l'Eternel désirait qu'il reste caché des hommes, aussi s'abstint-il de lui répondre. Kora'h interpréta ce silence comme une tentative de s'esquiver, prétendant que s'il ne voulait pas lui en donner la signification, c'était la preuve qu'elle lui était inconnue. Partant, rien ne justifiait plus sa position de chef du peuple juif, poursuivit-il. Il ajouta que si Moïse ne révélait pas le sens de cette loi, il était possible qu'il l'eût inventée, et qui sait s'il n'avait pas également inventé le reste des *mitsvot* de la Torah ? Quant à Moïse, qui était conscient que son silence face à cette question risquait de provoquer une grande agitation au sein du peuple, il tomba sur sa face, tant il en était affligé. A cet instant, l'image d'une vache rousse apparut

à Kora'h, image qui vint attiser le feu de la querelle et fournir à ce rebelle des arguments supplémentaires.

Il est intéressant de noter que dans la sentence du roi Salomon, « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin (*re'hoka*) de moi » (Ecclésiaste 7, 23), nous trouvons une allusion au nom de Kora'h, à travers le mot *re'hoka*. En d'autres termes, Kora'h demeurait éloigné de l'Eternel et du peuple juif, en cela qu'il trouvait toujours à redire aux directives de Moïse, au lieu de les accepter avec foi, de par la position de fidèle envoyé de Dieu de ce dernier. Alors que le roi Salomon lui-même, le plus sage de tous les êtres humains, avoua ne pas être parvenu à appréhender le sens de cette loi de la Torah, Kora'h, imbu de sa personne et animé d'une jalousie intense, ne supporta pas être privé de cette compréhension, aussi se sépara-t-il de la communauté pour devenir l'instigateur d'une querelle tragique.

Nous en déduisons que la mission du Juif, dans ce monde, consiste à accepter les paroles de l'Eternel à la lettre avec une foi entière, et à se plier à Sa volonté sans poser de questions, dans un esprit de soumission absolue, même lorsqu'il ne comprend pas la raison de Ses exigences. En réalité, telle était la cause de la déchéance de Kora'h, puisque, outre la jalousie et l'orgueil qui l'habitaient, il n'était pas prêt à accepter avec foi les paroles divines, cherchant au contraire à les contester ; son refus de garder le silence le fit tomber dans le piège de la dispute.

Cependant, comment expliquer que Moïse put comprendre la signification de la *mitsva* de la vache rousse, alors qu'elle échappa au plus sage des hommes ? Vraisemblablement, Moïse y parvint du fait qu'il reçut directement la Torah de la bouche du Tout-Puissant, qui lui révéla ce secret, alors que le roi Salomon n'en fut pas le réceptacle direct, mais dut l'apprendre et tenter de la déchiffrer par ses propres moyens.

Mais, plus essentiellement, pourquoi le Créateur a-t-Il choisi d'inclure dans la Torah des lois irrationnelles ? Car celles-ci ont la faculté d'éveiller la foi de Ses enfants et de les encourager à se soumettre à Son joug. En réalité, c'est de cette manière que l'on peut mesurer à quel point un homme est attaché au Saint béni soit-Il, a foi en Lui et Le considère comme son Roi : s'il se plie à Ses

ordres, même s'il n'en comprend pas toujours la signification, il atteste sa profonde foi en Lui.

Ceci corrobore les propos du Zohar (III, 113a ; Tikounei Zohar, deuxième introduction, Peta'h Eliahou) selon lesquels « décret est synonyme de royauté ». Ceci signifie que l'autorité d'un monarque peut être attestée par le respect inconditionnel des lois qu'il édicte, que ses sujets en comprennent ou non le bien-fondé. De même, il nous est demandé d'observer les décrets du Roi des rois, parce que cela raffermit notre foi en Lui, au point que nous devenons prêts à nous sacrifier pour nous plier à Sa volonté.

C'est justement pourquoi le roi Salomon, pourtant le plus sage des hommes, ne parvint pas à pénétrer les secrets de la *mitsva* de la vache rousse, afin de nous prouver qu'il existe un Roi plus grand que lui, dont la sagesse dépasse la sienne, que nous devons couronner et en qui seul il nous incombe d'avoir foi.

En introduction à la *mitsva* de la vache rousse, il est écrit : « ceci est la loi de la Torah » (Nombres 19, 2) – traduction littérale –, et le Or Ha'haïm de demander pourquoi il n'est pas plutôt écrit : « ceci est la loi de la vache rousse ». Plus encore, pourquoi est-il écrit au sujet de cette loi-là qu'il s'agit de « la loi de la Torah », définition que nous ne retrouvons pas concernant les autres lois ? Afin de nous enseigner que l'ensemble de la Torah se base sur cette loi précise. Car, comme nous l'avons expliqué, le fait de la respecter sans même la comprendre éveille notre foi, qui est elle-même une condition sine qua non à notre acceptation de la Torah et au respect de ses préceptes. D'où la précision du verset : « ceci est la loi de la Torah », de laquelle nous déduisons que l'essentiel de la Torah est la foi, celle-ci poussant l'homme à se soumettre au joug de la royauté divine et à observer toutes les *mitsvot*, y compris les plus insolites. Celui qui se plie à la volonté du Très-Haut sans en comprendre la logique, témoigne donc de la fermeté de sa foi en Lui.

Résumé

- Pourquoi fallait-il asperger l'individu impur précisément de cendres de vache rousse ? Cette couleur fait allusion à la jalousie, au désir et à la colère ; on lui signifiait donc ainsi qu'il s'était rendu impur à cause d'un de ces trois vices, qui l'avait poussé à transgresser une *mitsva*.

- Kora'h était jaloux de Moïse et le devint davantage encore lorsqu'il vit l'image d'une vache rousse. Il l'interrogea sur le sens de cette *mitsva*, mais Moïse, conscient que l'Eternel ne désirait pas qu'il soit divulgué, se tut. Ce dernier tomba alors sur sa face, attristé par la profanation du Nom divin que son silence susciterait.
- Dans les mots du roi Salomon – « elle s'est tenue loin (*re'hoka*) de moi » –, nous retrouvons le nom de Kora'h, allusion au fait qu'à force de poser des questions, il s'est éloigné de Dieu. Alors que le plus sage des hommes admit les limites de sa compréhension, ce dernier ne put l'accepter.
- La foi des enfants d'Israël et leur soumission au joug divin se mesure à l'aune de leur respect des lois irrationnelles, car « décret est synonyme de royauté ».
- Il est écrit : « ceci est la loi de la Torah », et non : « ceci est la loi de la vache rousse », car l'ensemble de la Torah se base sur cette *mitsva*, qui raffermit la foi de l'homme en Dieu.

Soumission contre sélection

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Rachi explique ainsi les mots « ceci est un statut de la loi » : « Etant donné que le Satan et les peuples du monde s'en prennent à Israël en disant : "Qu'est-ce que cette *mitsva* et quel sens a-t-elle ?", le texte emploie ici le mot *'houka* (statut), destiné à marquer que "c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question". »

Nous en déduisons que le Satan exerce sur l'homme un redoutable pouvoir, en introduisant dans son cœur des doutes concernant les *mitsvot* dont le sens ou la logique lui échappe. Or, si, à Dieu ne plaise, on commence à avoir des doutes au sujet de cette catégorie de commandements, on risque bien vite d'en avoir également même pour ceux qui peuvent rationnellement être expliqués. S'il est vrai que certaines personnes continuent à observer les *mitsvot* en dépit des tentatives de dissuasion de leur mauvais penchant, néanmoins, elles ne le font que par habitude, de manière automatique, sans entrain ni enthousiasme.

Cependant, même si le mauvais penchant tente de tout son pouvoir de porter atteinte à la foi de l'homme et de lui inspirer des doutes, en pointant le caractère irrationnel de certains commandements, il ne peut annihiler totalement sa foi dans le Créateur. En effet, les Juifs les plus ignorants ou les plus éloignés de notre tradition, ressentent néanmoins, en leur for intérieur, l'existence d'un pouvoir supérieur qui dirige le monde selon Sa volonté. Généralement, ils ne se plient pas aux ordres divins en raison de leur paresse ou de leur passion, bien qu'ils prétendent souvent que leur comportement est dû à leur scepticisme. De telles affirmations ne sont que des prétextes pour se considérer comme exempts du joug de la Torah et du sentiment de responsabilité qui l'accompagne, puisque, au fond d'eux, ils sont conscients de la foi qui les anime quant à l'existence du Créateur. Ils préfèrent simplement se qualifier de non-croyants afin de taire les arguments de ceux qui remettraient en cause leur conduite frivole.

Ce sont justement ces personnes faisant preuve de nonchalance dans leur service divin qui ont tendance à remettre en question la logique du commandement de la vache rousse, dont les cendres purifiaient d'un côté les impurs et, de l'autre, rendaient impurs les purs. Car en se moquant ainsi des paroles de la Torah, elles justifient pour ainsi dire leur infidélité à celle-ci, calmant leur conscience. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il souligne clairement qu'il existe des *mitsvot* ayant le statut de lois irrationnelles, mais que nous sommes toutefois contraints d'observer pour le seul fait qu'Il nous les a prescrites dans la Torah. Tel est bien le sens de l'interprétation de Rachi du terme *'houka*. Or, dès l'instant où l'homme admet l'existence de réalités échappant à son intellect, les arguments des divers provocateurs à l'encontre

de la Torah n'ont plus aucune influence sur lui, et il ne peut pas non plus justifier ainsi son dévergondage.

Les nations du monde sont les premières à tourner en dérision les paroles de la Torah, dans le but de refroidir l'entrain des Juifs éloignés en leur inspirant des doutes. Les peuples tentent, par tous les moyens, de dissuader ces derniers de servir l'Eternel en avançant que, quel que soit le point de vue duquel on considère la *mitsva* de la vache rousse, elle paraît contraire à la logique. Puis, ils poursuivent leur argumentation en prétendant que, de même que ce commandement contredit toute logique, il en est ainsi de tous les autres, et qu'il est donc ridicule de les accomplir.

Notons que la section de 'Houkat porte ce nom parce qu'elle s'ouvre par la *mitsva* irrationnelle de la vache rousse. Nous pouvons nous demander pourquoi elle a été intitulée ainsi précisément d'après ce commandement irrationnel plutôt que d'après tout autre de cette même catégorie. C'est que cette *mitsva* est la plus encline à éveiller les accusations et moqueries des nations, en cela que non seulement son sens nous échappe, mais en plus, elle paraît, superficiellement, aux antipodes de la logique. D'ailleurs, le roi Salomon, qui désirait appréhender le sens caché de toutes les lois irrationnelles de la Torah, y parvint, à l'exception de celle de la vache rousse, au sujet de laquelle il avoue : « Je voudrais me rendre maître de la sagesse, mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23 ; cf. Nida, 9a) Autrement dit, même le plus sage des hommes ne fut pas en mesure de pénétrer ce mystère, qui ne fut révélé qu'à Moïse (Nombres Rabba 19, 6).

Par conséquent, la *mitsva* de la vache rousse a un statut tout à fait particulier par rapport aux autres lois irrationnelles de la Torah, la preuve étant qu'elle fut la seule à échapper au roi Salomon. Par ailleurs, si le Satan raille particulièrement cette *mitsva*, c'est parce qu'elle permettait la purification des personnes impures, donc contribuait à l'annihilation, dans le monde, de l'impureté, qui représente la source de son existence. Du fait qu'il puise sa vitalité dans les forces impures, il cherche donc à les démultiplier, d'où sa lutte farouche contre la loi de la vache rousse, qui avait au contraire pour effet de diminuer son emprise sur terre.

En outre, l'attitude moqueuse du Satan vis-à-vis de cette *mitsva* influence les nations du monde, qui tirent également leur substance de l'impureté. C'est

bien ce que signifie Rachi lorsqu'il affirme que « le Satan et les peuples du monde s'en prennent à Israël », autrement dit, le Satan est l'initiateur de la raillerie, dans laquelle il entraîne ensuite les nations. Si ce n'était l'influence du Satan, celles-ci ne se seraient pas moquées de ce commandement, puisqu'elles les avaient elles-mêmes rejetés au moment où Dieu leur avait proposé la Torah. Or, le Satan, face à l'ampleur de l'enjeu, son existence même étant en danger, associe dans sa lutte les peuples du monde, qu'il éveille à la conscience qu'eux aussi tirent leur substance de l'écorce impure et que leur but est donc d'augmenter cette influence sur terre.

A présent, nous pouvons nous demander pourquoi, si le Saint béni soit-Il a choisi de prescrire aux enfants d'Israël une *mitsva* de nature irrationnelle, dont le sens devait même échapper au plus sage des hommes, Il a néanmoins voulu en dévoiler la signification profonde à Moïse. En effet, de même qu'Il ne lui a donné la possibilité de voir Sa gloire que de l'arrière (Exode 33, 23), Il aurait tout aussi bien pu l'empêcher d'appréhender pleinement cette loi. Plus encore, si Dieu fut prêt à en révéler le secret à Son fidèle serviteur, pourquoi n'en a-t-Il pas fait de même envers le roi Salomon ? Vraisemblablement la volonté divine était telle que seul Moïse en ait connaissance – pourquoi donc ?

Proposons l'explication suivante. Du fait que Moïse monta au ciel pour recevoir la Torah, il pénétra dans le monde de la Vérité, où celle-ci, qui en est l'essence, règne en maîtresse. Aussi, rien, en ce lieu, ne pouvait lui être caché, et c'est pourquoi tous les secrets de la Torah lui furent révélés. D'ailleurs, nous trouvons que même l'ange de la Mort, dont la mission est de retirer les âmes des vivants, fut contraint de lui révéler le secret de l'encens, qui a la propriété de mettre fin à l'épidémie (Chabbat, 89a). Pourtant, il savait qu'en le lui dévoilant, il mettait son existence en péril, mais il ne pouvait résister à Moïse dans le monde de Vérité.

De plus, lors de son séjour de quarante jours et quarante nuits dans les cieux, Moïse apprit la Torah directement du Tout-Puissant, si bien qu'il atteignit un niveau tel que tout lui fut dévoilé – y compris l'ensemble des interprétations que les érudits de tout temps étaient appelés à mettre au jour (Talmud de Jérusalem Péa 2, 4). Aussi, il vainquit les anges, qui demeurèrent incapables de lui cacher quoi que ce soit.

Nous pouvons aussi envisager le droit exclusif donné à Moïse de saisir le sens de cette *mitsva*, au regard de l'enseignement de nos Sages (Tan'houma, Bechala'h, 10) selon lequel il équivalait à tout le peuple juif réuni. Par conséquent, sa connaissance du secret de la loi relative à la vache rousse allait permettre aux enfants d'Israël de l'accomplir et empêcher le Satan de leur inspirer des doutes. Si, à l'inverse, ce secret avait été dissimulé à Moïse, rien n'aurait protégé et préservé ces derniers de l'influence du Satan, qui tente par tous les moyens d'instiller des doutes et de refroidir la foi. Savoir que leur leader avait eu le mérite de l'appréhender, quand bien même eux ne l'avaient pas eu, leur transmettait en effet, comme sous l'effet d'un vaccin, les forces d'âme nécessaires pour résister aux dissuasions des forces du Mal et se plier à ce décret irrationnel. Comme nous le savons, l'Eternel ne place jamais l'homme face à une épreuve qu'il n'est pas en mesure de surmonter, aussi, dévoila-t-Il à Moïse le sens de cette *mitsva* afin que, même s'il échappait à Ses enfants, leur foi n'en soit pas entamée et qu'ils l'exécutent, en vertu du principe : « C'est pour nous qu'Il dicta une doctrine [la Torah] à Moïse, elle restera l'héritage de la communauté de Jacob. » (Deutéronome 33, 4)

Précisons ici que, si la signification profonde de cette *mitsva* nous a été dissimulée, il nous est toutefois donné, par le biais d'une étude approfondie, d'en dégager une certaine compréhension, qui nous poussera à l'observer, en dépit des nombreux points d'interrogations qui subsisteront. Quoi qu'il en soit, il nous est interdit de trouver à redire à cette loi sous prétexte qu'elle échappe à notre intellect, car le mauvais penchant utilise justement ce type d'arguments pour nous convaincre de couper notre lien avec la Torah. On s'efforcera donc de tenter de saisir les grandes lignes de cette *mitsva*, autant que nous le pouvons, de sorte qu'au lieu de sembler insaisissable, elle paraisse à notre portée et ne devienne pas l'objet d'une remise en question de notre part. Conscients qu'elle a un sens, bien qu'il nous échappe en grande partie, nous attendons le jour où le prophète Elie nous le dévoilera pleinement, de même qu'il résoudra toutes les inconnues.

Nous pouvons en déduire la modestie hors pair de Moïse qui, en dépit de sa connaissance absolue de tous les secrets de la Torah, y compris celui de la vache rousse, ne s'est jamais enorgueilli devant aucun membre du peuple juif. D'où l'attestation de la Torah à cet égard : « Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. » (Nombres 12, 3) Par

ailleurs, plus il pénétrait les mystères de la Torah, plus il s'effaçait devant le Très-Haut, et c'est justement cette humilité qui lui valut ce privilège, l'Eternel, constatant cette vertu, le lui ayant accordé. Car celui qui se rabaisse devant la Torah, jouit d'une révélation céleste de ses secrets, grâce à laquelle il est à même d'apporter de nouvelles interprétations en fonction de sa compréhension.

Dans les Psaumes, il est dit : « La doctrine [Torah] de l'Eternel est parfaite : elle réconforte l'âme. » (19, 8) En y regardant de plus près, nous constatons que le terme *temima* (parfaite) est composé du terme *mita* (mort) et de la lettre *Mèm*, d'où nous pouvons déduire que la Torah, donnée en quarante (valeur numérique du *Mèm*) jours, vivifie l'homme lorsqu'il est prêt à "se tuer" à la tâche de l'étude et à observer avec dévouement tous ses préceptes, bien que certains échappent à son entendement. Dans le même ordre d'idées, ajoutons que le Saint béni soit-Il a intentionnellement donné aux enfants d'Israël la *mitsva* de la vache rousse, afin qu'à l'image de cet animal intègre (*tamim*), qui n'a pas encore porté le joug, nous nous soumettions à Sa volonté en exécutant, avec intégrité et attachement, Ses préceptes, tout en rejetant le joug du Satan. Précisons que ce sont justement celles, parmi les *mitsvot*, que l'homme observe dans un esprit entier et pur, sans chercher à jouer au plus fin, mais dans l'unique but d'accomplir la volonté divine, qui détiennent le pouvoir de vivifier son âme et de le soulager.

Il est intéressant de noter que deux sections de la Torah ont des intitulés similaires : Be'houkotaï et 'Houkat. Au sujet de la première, Rachi explique que le terme *be'houkotaï* fait référence à l'étude de la Torah, dans laquelle, loin de pouvoir nous contenter de superficialité, nous devons faire preuve d'une assiduité sans relâche, afin, notamment, de parvenir à la compréhension des *mitsvot*. Quant à la section de 'Houkat, elle vient nous enseigner que ce ne sont pas seulement les *mitsvot* rationnelles (comme, par exemple, celles prescrites dans Be'houkotaï) qui exigent de nous de nombreux efforts, mais aussi celles qui ne le sont pas (à l'instar de celle de la vache rousse). En effet, nous déduisons ceci des noms ressemblants de ces deux sections, puisque, nous comprenons par analogie qu'il nous est interdit de nous prétendre exempts de l'approfondissement, par le biais de l'étude, des lois irrationnelles, sous prétexte que leur sens nous échappe. Au contraire, ce type de *mitsvot* requiert, au même titre que les autres, une étude

soutenue et laborieuse, et ce, même si, suite à tous ces efforts, elles nous resteront encore obscures – la *mitsva* de l'étude de la Torah, énoncée dans l'incipit de Be'houkotaï, « Si vous vous conduisez selon Mes lois » (Lévitique 26, 3), s'appliquant indistinctement à toutes les catégories de commandements.

Résumé

- Le Satan tente de dissuader les enfants d'Israël d'observer la *mitsva* de la vache rousse, sous prétexte qu'elle n'a pas de sens. Il excite également les nations du monde dans ce sens, afin qu'elles aussi exercent cette pression sur nous.
- La loi de la vache rousse est la plus étonnante et ardue à comprendre, aussi donne-t-elle, à travers le terme *'houkat* qui la désigne, son nom à la section. C'est également pourquoi le Satan nous attaque avec virulence sur ce point, outre son désir d'augmenter sur terre l'impureté, dont il tire sa substance.
- Même pour le roi Salomon, la *mitsva* de la vache rousse demeura un mystère, Moïse étant le seul homme à en avoir eu connaissance. Car, lors de son séjour dans les cieux, lieu de Vérité absolue, tout lui fut dévoilé.
- La similarité nominale des sections Be'houkotaï et 'Houkat nous enseigne que, de même que nous avons l'obligation de nous acharner à la compréhension des *mitsvot* de la Torah, il nous incombe d'étudier avec autant d'investissement ses lois irrationnelles, dans les limites de notre intellect.

Les eaux porteuses de vie du mikvé

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

Comme nous le savons (Tan'houma, 'Houkat, 8), la loi de la vache rousse fait partie des décrets irrationnels. Or, en dépit de cet aspect déroutant, les enfants d'Israël l'observaient de la manière la plus scrupuleuse possible à l'époque du Temple.

Remarquons que, de même qu'une personne qui était devenue impure suite au contact avec un défunt devait se purifier par l'aspersion de cendres de vache rousse, ainsi, une femme impure doit, après avoir compté sept jours de "pureté", se tremper dans un *mikvé* pour se défaire de son impureté. Même si une femme impure s'aspergeait de toutes les eaux du monde, plutôt que de s'immerger dans un *mikvé* cachère, elle ne deviendrait aucunement pure, seul celui-ci détenant ce potentiel purificateur. A l'instar de la *mitsva* de la vache rousse, ce commandement, incombant aux femmes, échappe donc lui aussi à la compréhension humaine, et pourtant elles s'y plient avec dévouement, en dépit de son caractère insolite.

Un certain non-juif, qui habite près de chez moi à Lyon, m'observe toujours avec curiosité. Une année, lors de la fête de Soukkot, je sortais de mon domicile, les quatre espèces en main. Cette fois, il parut encore plus surpris qu'à l'accoutumée, et je compris à son regard qu'il avait très envie d'en savoir davantage sur ces pratiques pour le moins étranges. Lorsque je m'adressai à lui pour le saluer – comme nous devons le faire envers tout homme pour œuvrer en faveur de la paix –, il profita de l'occasion pour me questionner au sujet du singulier assortiment de plantes que je tenais. Pour toute réponse, je me contentai de lui dire que, même si je lui en expliquais le sens détaillé, sa

profondeur lui échapperait. Je savais, en effet, qu'avec toute la bonne volonté du monde, un non-juif ne peut accéder à certains concepts propres à notre religion, comme par exemple les quatre espèces, la *soukka*, ou les sept nuées de gloire.

Toutes proportions gardées, il existe des *mitsvot* dont le sens profond nous échappera toujours, même si nous tentons de les appréhender. Néanmoins, il nous appartient de les observer pour le seul fait que le Créateur nous l'a demandé. Lorsque nous serons enfin délivrés, avec la venue du Messie, le prophète Elie résoudra toutes les inconnues. En attendant, je tenterai, en m'appuyant sur les éclaircissements de nos Sages, de vous faire partager le peu qu'il nous est déjà donné de comprendre de la *mitsva* de la vache rousse.

La Guemara (Berakhot, 7a) rapporte qu'une fois, le jour de Kippour, alors que Rabbi Yichmaël le grand prêtre avait pénétré dans le Saint des saints, il entendit la voix divine lui ordonner : « Yichmaël, Mon fils, bénis-moi » – le Tout-Puissant lui demandait, si l'on peut dire, de Le bénir. Nos Sages s'interrogent sur le mérite particulier qui lui valut d'atteindre un tel niveau. Et de répondre (Otsar Hamidrachim, 400) en précisant les circonstances particulières qui précédèrent sa conception : lorsque sa mère eut terminé de se tremper dans le fleuve[24] et en ressortit, elle vit face à elle un chien. Or, du fait de l'habitude des femmes pieuses d'éviter de voir des animaux impurs au moment où elles viennent de recouvrer leur pureté, elle retourna se tremper dans les eaux glaciales, en dépit du sacrifice que cela représentait. Mais, une fois de plus, quand elle remonta du fleuve, ce chien se tenait là. Sans hésiter, elle retourna sur ses pas pour se tremper une troisième fois. Ce scénario se répéta en boucle, sans que cette femme vertueuse se décourage. Lorsqu'on vit, du ciel, son dévouement hors pair, un ange fut envoyé pour chasser le chien. Cette même nuit, elle eut l'insigne mérite de concevoir Rabbi Yichmaël, appelé à devenir le grand prêtre qui bénirait le Très-Haut.

Avant que Dieu ne crée le monde, celui-ci était plein d'eau. Puis, lors de la Création, Il sépara ces eaux en deux, plaçant une partie, à laquelle Il donna le nom de ciel, en haut, et une autre, qui allait constituer les mers et fleuves, en

---

24. Aux endroits ou époques où n'existait pas de *mikvé*, les femmes se trempaient dans un fleuve au terme de leur période d'impureté, pratique validée par nos Sages.

bas. Nos Maîtres soulignent (Genèse Rabba 5, 4) à cet égard que les eaux d'en bas se lamentèrent d'avoir ainsi été éloignées de la sainteté, suite à quoi l'Eternel leur promit qu'on les utiliserait pour la libation[25], ce qui les sanctifierait. En outre, elles serviraient de *mikvé* et permettraient ainsi aux femmes juives de se purifier et de faire descendre du ciel des âmes saintes et pures, tel l'éclat du firmament – rôle si sublime qu'il permet à ces femmes vertueuses de rapprocher les deux mondes.

Il est intéressant de noter que le terme *mayim* (eau) a pour valeur numérique quatre-vingt-dix, qui équivaut à deux fois quarante-cinq. Ce nombre correspond à la valeur numérique complète du Nom divin, tout comme à la valeur numérique du terme *adam* (homme). On peut donc dire que le mot *mayim* englobe ces deux protagonistes, comme pour signifier que les eaux lient l'homme à son Créateur, de par leur pouvoir sanctificateur, purificateur et élévateur. Par ailleurs, si l'on considère, à part, la valeur numérique de chacune des lettres du terme *mayim*, on obtient respectivement : quarante, dix et quarante, d'où l'on peut tirer un autre enseignement. La duplication du quarante peut en effet se référer aux quarante jours et quarante nuits passés par notre maître Moïse aux cieux pour y recevoir la Torah, qu'évoque le nombre dix, allusion aux dix commandements. Autrement dit, les eaux rattachent l'homme au don de la Torah, et lui transmettent ainsi un influx de sainteté et de pureté.

En outre, nos Sages nous enseignent (Baba Kama, 17a) que « l'eau fait invariablement référence à la Torah ». Car, de même que, par nature, l'élément liquide continue sans cesse à couler, et, s'il stagne à un endroit, croupit, de même, il incombe à l'homme de toujours avancer dans l'étude de la Torah, et s'il en vient à rester sur place, il risque de se corrompre par de mauvaises actions. Plus encore, cette comparaison nous exprime les attentes du Saint béni soit-Il à notre égard : loin de se contenter d'un petit pas de notre part, Il aspire à ce que nous soyons continuellement sur la voie de la progression, à l'image de ces eaux qui coulent sans arrêt.

Lorsque l'embryon se trouve dans le ventre de sa mère, il est entouré d'eaux, qui le protègent de tout danger. Si, à Dieu ne plaise, la mère en venait

---

25. *Mitsva* effectuée à l'époque du Temple, tous les matins de la fête de Soukkot.

à perdre les eaux, la vie de son bébé se trouverait menacée. J'ai pensé qu'à l'image de cet embryon dont la vie dépend de l'eau, l'homme dépend des eaux de la Torah, qui le préservent du péché. Tandis que l'homme a l'obligation de "nager" dans les eaux de la Torah, la femme en est exempte – tout comme des *mitsvot* positives dépendant du temps –, et elle se lie alors aux eaux purificatrices, lorsque, chaque mois, elle se trempe dans le *mikvé*, se rattachant ainsi à la source supérieure.

Comme nous l'avons mentionné, avant la Création du monde, l'univers était empli d'eau. En d'autres termes, cet élément correspond à la création la plus ancienne. A présent, à l'heure où la femme se trempe dans le *mikvé*, elle adhère à cette racine antique, à ces eaux qui existaient déjà en ces temps immémoriaux où seules les âmes, dotées d'une pureté originelle, peuplaient l'univers, réunies sous le Trône céleste.

Résumé

- De même que la loi de la vache rousse a le statut d'un décret irrationnel, la *mitsva* incombant à la femme de se tremper dans le *mikvé* l'est-elle également. Tentons néanmoins d'en dégager un sens.
- La mère de Rabbi Yichmaël fit preuve d'un dévouement exceptionnel en se trempant plusieurs fois de suite, dans un fleuve glacial, aussi mérita-t-elle de concevoir un fils d'un niveau tel que l'Eternel lui demandera de Le bénir.
- Lors de la Création, Dieu sépara les eaux en deux, formant d'une part le ciel, de l'autre, les mers et océans. En compensation de leur éloignement de la sainteté, ces eaux inférieures serviraient pour la libation et la purification de la femme. La valeur numérique du terme *mayim* (eau) et celle de ses lettres, prises à part, nous enseignent que les eaux détiennent un pouvoir sanctificateur, liant l'homme au Très-Haut ainsi qu'à la Torah.
- L'eau fait allusion à la Torah et, de même que l'élément liquide coule sans interruption, sans quoi il croupit, de même, l'homme doit-il continuellement progresser dans son étude, au risque de se corrompre par de mauvais actes.
- Lorsque la femme procède à son immersion rituelle, elle se rattache à

l'élément le plus antique de l'univers, l'eau, qui était à la base son seul constituant, tandis que les âmes pures résidaient sous le Trône céleste.

L'amour de la Torah

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

L'expression : « Ceci est un statut (*'houkat*) de la loi [Torah] » nous enseigne que l'étude de la Torah appartient à la catégorie des lois irrationnelles. En effet, il ne suffit pas à l'homme d'observer les *mitsvot* de la Torah, mais il se doit de les étudier avec assiduité, et plus il s'attellera à cette tâche, plus sa récompense sera grande. Certains pourraient remettre en cause la nécessité de l'étude et prétendre qu'il serait suffisant de mettre en pratique les commandements, d'autant plus que certains d'entre eux ne sont plus d'actualité, en l'absence du Temple. Mais, du fait que l'Eternel nous a ordonné d'étudier la Torah à tout moment et dans toutes les circonstances, y compris ceux de Ses préceptes qui ne s'appliquent pas à une époque donnée, nous devons nous plier à ce décret du Roi et l'exécuter, pour le seul fait qu'Il nous l'a ordonné, sans la moindre réticence ni remise en question.

Bien que la *mitsva* d'étudier la Torah fasse partie des décrets dont le sens nous échappe, nos Maîtres, de mémoire bénie, nous ont, dans une certaine mesure, apporté un éclaircissement à ce sujet. Ainsi, ils affirment (Kidouchin, 40b) que « l'étude mène à l'acte », c'est-à-dire que celui qui étudie avec zèle et persévérance, se rattachera au Créateur et aspirera à accomplir Ses *mitsvot*. Dans ce cas, quel est l'intérêt d'étudier celles qui ne sont valables qu'à l'époque du Temple ? Leur étude éveillera dans le cœur de l'homme un

puissant sentiment de nostalgie pour cette époque où la Présence divine résidait sur le peuple, et ce sentiment le conduira à multiplier ses prières en faveur du retour à cette situation.

En outre, il est connu que l'homme est naturellement enclin à aimer ce dans quoi il s'investit. C'est d'ailleurs pourquoi il chérit tant son argent et ses biens et y est tellement attaché, car il peine beaucoup pour les acquérir.

Dans la suite de notre section, nous pouvons lire : « Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (Nombres 19, 14), verset interprété par nos Maîtres comme une allusion à notre devoir de nous "tuer à la tâche" de l'étude, dans la tente de la Torah. En d'autres termes, si nous désirons que la Torah perdure en nous, nous devons être prêts à nous sacrifier pour elle. Or, la capacité de l'homme à se sacrifier pour accomplir la volonté divine et respecter les *mitsvot*, témoigne du puissant lien d'amour qui le lie à son Créateur, puisqu'il renonce à tous ses désirs pour se consacrer à Lui (cf. Tan'houma, Noa'h, 3).

A la fin de la section de Balak, il est écrit : « Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. » (Nombres 25, 1) Or, ce verset est en rapport direct avec notre section, puisque, dès lors que les enfants d'Israël font preuve d'un laisser-aller dans l'étude de la Torah, leur mauvais penchant les attaque, les incitant à commettre les plus graves des transgressions, comme celle des relations interdites. L'unique moyen de se préserver du péché est de s'atteler assidûment à la tâche de l'étude. Tel est bien le sens des avertissements de nos Sages (Ketouvot, 59b) : « l'oisiveté mène à la débauche », et : « l'oisiveté mène à l'ennui », car l'inactivité conduit à l'ennui, lui-même ferment du péché. Par conséquent, pour échapper au péché, il faut éviter de rester désœuvré, le meilleur moyen de s'occuper étant de s'investir dans l'étude de la Torah, seul remède efficace contre la "maladie" du mauvais penchant.

Très fréquemment, les gens qui viennent me voir prétendent ne pas être maîtres de leur temps, et donc, ne pas être en mesure de libérer une plage horaire pour l'étude de la Torah. Cette attitude me laisse pantois : si ces hommes-là se savaient atteints d'une grave maladie, continueraient-ils à prétendre ne pas avoir le temps d'aller chez le médecin pour qu'il établisse un diagnostic, ou trouveraient-ils soudain un moment libre dans leur emploi

du temps surchargé ? Il va sans dire que seuls les fous fermeraient les yeux sur leur maladie et poursuivraient normalement leur routine, sans se donner la peine de consulter le médecin.

Or, le mauvais penchant est comparable à une maladie qui loge dans le corps de l'homme. Par conséquent, si ce dernier ne se soucie pas de prendre le médicament capable de lutter contre celle-ci, elle risque de se développer en son sein, jusqu'à y causer un vrai désastre (cf. Messilat Yecharim, chap.5). Qui donc pourrait prétendre ne pas avoir de temps à consacrer à ce remède qu'est l'étude de la Torah, du moment qu'il est conscient que tout instant laissé vacant risque de lui causer des préjudices inestimables ? Aussi nous incombe-t-il d'aiguiser en nous la conscience du caractère vital de l'étude, tant pour notre âme que pour notre corps, pas moins que ne l'est un médicament pour un malade. Cette conscience nous secouera et nous encouragera à nous investir dans l'étude.

En marge du verset : « Moïse dit à Hobab, fils de Reouël le Madianite, beau-père de Moïse » (Nombres 10, 29), Rachi écrit que Hobab est Reouël, et qu'il fut nommé ainsi du fait de l'affection (*'hiba*) qu'il portait à la Torah. Rappelons ici que cet homme, plus connu sous le nom de Yitro, était le prêtre de Madian, auprès duquel tous se pressaient pour recevoir conseils et bénédictions. Néanmoins, une fois qu'il eut reconnu l'existence de Dieu et la grandeur de Ses enfants, il décida de renoncer à cette notoriété pour joindre sa destinée à celle du peuple élu. Sur le mode allusif, notons que le verbe *le'havev* (affectionner) a la même valeur numérique que le terme *bam*, qui figure dans le verset : « tu en (*bam*) parleras » (Deutéronome 6, 7) – en référence aux paroles de Torah –, allusion transparente à l'amour pour la Torah qui animait Yitro (Tan'houma, Yitro, 4). De même, son autre nom, Reouël, nous enseigne qu'il était l'ami (*réa*) de l'Eternel (Yalkout Chimoni, Exode, 169), en cela qu'il ne posa aucune question et ne trouva rien à redire aux lois de la Torah, qu'il accepta en totalité et avec amour.

Le petit-fils du Baal Chem Tov explique, dans son ouvrage « Déguel Ma'hané Ephraïm » (A'harei Mot), qu'Abraham avait l'habitude de répéter sans cesse : « Il n'est rien en dehors de Lui », et que cette déclaration de foi, conjuguée à son hospitalité, lui permettait de rapprocher ses contemporains du Créateur et de les convertir. Quand donc l'homme est-il en mesure de ressentir

intensément la véracité de cette formule ? Uniquement lorsqu'il se sent nul face à la grandeur de l'Eternel, qui n'a d'égal ni dans les sphères inférieures, ni dans les sphères supérieures. Mais, dès lors qu'il accorde de l'importance à lui-même ou aux vanités de ce monde, il perd ce sentiment de l'unité et de la toute-puissance divines.

Celui qui vit cette vérité au plus profond de lui-même, réalisera aussi que « Sa royauté s'étend sur tous » ; il s'empressera alors de se plier aux ordres du Roi et d'accomplir Ses *mitsvot*, dont celle de l'étude de la Torah – qui fait partie des lois irrationnelles. Tentons d'imaginer quelqu'un qui aime particulièrement son roi : cet amour est si intense que cet homme en viendra à affectionner tout ce qui est lié à son souverain, et voudra se plier aussi bien à ses directives rationnelles qu'à ses décrets. De même, quiconque ressent ardemment qu'« il n'est rien en dehors de Lui », sera automatiquement habité par un intense amour pour Dieu, et subséquemment, pour l'étude de Sa sainte Torah.

En conclusion, du fait que l'étude de la Torah est une loi irrationnelle, on n'est pas en droit de demander quel est son intérêt. Car elle représente un but en soi. En outre, lorsque l'homme l'étudie, il atteste son intime conviction que rien n'existe en dehors du Très-Haut. A cet égard, le Zohar s'étend longuement sur l'éloge des personnes qui étudient la Torah.

Résumé

- La *mitsva* d'étudier la Torah fait partie des lois irrationnelles, et inclut même les lois qui ne sont plus en vigueur de nos jours, sur lesquelles nous nous penchons pour nous plier à la volonté divine. En outre, « l'étude menant à l'acte », celle relative au Temple éveille en nous la nostalgie de cette époque et nous conduit ainsi à œuvrer au maximum en faveur de la Délivrance.

- Nos Sages ont interprété le verset : « lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » en référence à celui qui est prêt à se sacrifier dans la tente de la Torah, attestant ainsi de son puissant amour pour le Créateur.

- Le mauvais penchant est semblable à une grave maladie, logée dans le corps de l'homme, dont la Torah constitue le seul remède.

♦ Yitro fut surnommé Hobab, en allusion à son affection (*'hiba*) pour la Torah, et Reouël, car il était l'ami (*réa*) de Dieu. De même, Abraham déclarait sans cesse : « Il n'est rien en dehors de Lui », rapprochant ainsi les hommes de leur Père céleste. Celui qui se sent nul face à la grandeur divine, en vient à une telle réalisation ; celle-ci l'incite ensuite à observer tous les commandements avec amour et sans poser de questions, y compris les décrets, comme celui d'étudier la Torah.

La pureté : un idéal pour tous

« L'Eternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes : "Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. (…)" »

(Nombres 19, 1-2)

La section de 'Houkat s'ouvre par l'ordre relatif à la vache rousse, dont le sens profond nous échappe. Il s'agit donc d'un décret qu'il nous incombe d'observer, quand bien même il dépasse les limites de notre intellect, pour la seule raison que le Saint béni soit-Il nous l'a demandé. Il existe d'autres préceptes appartenant à cette catégorie de lois irrationnelles, comme par exemple l'interdiction de porter un vêtement conçu de lin et de laine, celle de consommer simultanément produits lactés et carnés, ou encore celle, pour un homme, d'avoir tout contact avec sa femme lorsqu'elle est impure. Notre incompréhension de ce type de *mitsvot* implique, de notre part, un sacrifice d'autant plus conséquent pour s'y plier.

Nos Sages soulignent que même le roi Salomon ne parvint pas à concevoir la signification profonde de la loi relative à la vache rousse, alors qu'il put appréhender toutes les autres. C'est ce qu'il signifie lui-même par le verset :

« Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23)

Une lecture attentive des versets évoquant ce sujet ne manquera de susciter notre étonnement sur plusieurs points. En effet, nous pouvons tout d'abord nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a ordonné d'effectuer cette *mitsva* sur une vache rousse, qu'il était très difficile de trouver, vu sa rareté. En outre, pourquoi fallait-il également apporter du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate, que le prêtre jetait dans le feu où se consumait la vache (cf. Nombres 19, 6) ? L'ajout de ces trois éléments n'était certainement pas fortuit ; aussi, que symbolisent-ils ? Enfin, ce type de bois était rare à cette époque, et il était nécessaire de l'importer du Liban, comme l'indique le verset : « les cèdres du Liban » (Psaumes 29, 5) ; pourquoi donc Dieu exigea-t-Il que le mélange purificateur soit fait à partir d'un bois qu'il était pénible de se procurer, plutôt qu'avec tout autre ordinaire se trouvant à portée de main ?

Si cette *mitsva* demeura un mystère pour le plus sage des hommes, comment prétendrions-nous, à notre piètre niveau, l'appréhender ? Néanmoins, ceci ne doit pas être un prétexte pour nous dispenser de toute réflexion, et nous tenterons alors de répondre à ces questions afin d'en ébaucher, tout au moins, les grandes lignes.

Précisons, en premier lieu, que le but de la *mitsva* de la vache rousse était de purifier les personnes impures – parmi lesquelles celui qui s'était rendu impur par le contact d'un mort. Or, l'Eternel a ordonné à Ses enfants de se purifier de leur souillure, car, de par leur lien étroit avec Lui, ils doivent être saints, comme il est dit : « vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que Je suis saint » (Lévitique 11, 44). Le fait d'être saint fait partie intrinsèque de la mission du peuple juif, comme le laisse entendre le verset : « Mais vous, vous serez pour Moi une dynastie de pontifes et une nation sainte » (Exode 19, 6). Désormais, nous comprenons pourquoi quiconque s'était souillé par le contact avec un mort, devait se purifier par les cendres de la vache rousse.

Il est, par ailleurs, important de savoir que celui qui désire réellement être saint bénéficiera de l'aide de l'Eternel, qui veillera à ce qu'il ne se rende pas impur. Par contre, si quelqu'un ne manifeste pas une telle volonté, il ne jouira pas de cette protection divine particulière, et risquera davantage de se

souiller. Car, « on mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). J'invite le lecteur à se référer à l'anecdote que j'ai racontée au sujet de mon père, au début de mes commentaires sur la section de 'Houkat. Elle souligne comment sa méticulosité l'épargna d'une consommation interdite, ce péché eût-il été commis de manière involontaire.

La prophétesse Hanna affirme à cet égard : « Il veille sur les pas (*raglei*) de Ses adorateurs » (Samuel I 2, 9). En d'autres termes, dès lors que Dieu décèle chez l'homme une aspiration à se plier à Sa volonté, Il lui accorde Sa protection de sorte qu'il puisse rester saint. Je me suis une fois interrogé sur l'emploi du terme *raglei* (lit. pieds), en préférence à un terme désignant un autre membre du corps, comme les mains ou les yeux. J'ai pensé que le mot *réguel* peut être rapproché de *herguel*, signifiant l'habitude, et insinuer ainsi que, du fait que les justes s'habituent à emprunter la voie de la sainteté et de la pureté, ils jouissent d'une assistance divine particulière leur permettant de continuer à y adhérer.

A l'inverse, si quelqu'un est devenu impur, c'est le signe qu'il a commis un péché. En effet, l'Eternel désirant que cet homme réalise son péché, corrige ses actes et se repente, Il a fait en sorte qu'il se souille par le contact avec un mort. Car l'individu impur devait se purifier par les cendres de la vache rousse, ce qui éveillait en lui un sentiment de contrition et suscitait son introspection – « pourquoi donc suis-je devenu impur ? » De même, un homme qui connaît une pollution nocturne, peut en déduire qu'il a péché en contemplant des visions interdites. Par conséquent, la souillure qui touche l'homme joue en quelque sorte le rôle d'une piqûre de rappel, visant à l'interpeller afin qu'il prenne conscience de son péché et s'en repente. Celui qui est animé d'un désir sincère de vivre conformément aux exigences de la sainteté, bénéficiera de l'aide du Très-Haut, qui lui enverra un signe du ciel éveillant en lui la conscience de son péché ; il pourra ainsi s'en repentir rapidement, et ne tombera pas dans le cercle vicieux des transgressions, tel que le décrivent nos Maîtres : « un péché en entraîne un autre » (Maximes de nos Pères 4, 2).

Il existe de très grands justes auxquels le Créateur accorde l'insigne mérite de ne jamais se souiller, par considération pour leur exceptionnelle sainteté. Ainsi, lorsque Phinéas (Pin'has) voulut venger l'honneur divin en tuant Zimri

et la non-juive avec laquelle il avait fauté, il bénéficia d'une assistance particulière en cela qu'il parvint à les frapper en un seul coup de lance, avec laquelle il les brandit en l'air, alors qu'ils étaient encore vivants. En effet, en tant que prêtre, il lui était interdit de se souiller par le contact d'un mort ; aussi l'Eternel fit-Il en sorte que ces deux pécheurs ne meurent qu'une fois qu'il eut lâché son arme (cf. Tan'houma, Balak, 21). Il lui accorda ce miracle au regard de sa remarquable piété et de son dévouement hors pair pour maintenir la sainteté au sein du peuple juif.

A présent, nous sommes en mesure de comprendre certains aspects de la *mitsva* de la vache rousse.

Comme nous le savons, nos ancêtres commirent le péché du veau d'or, idolâtrie qui faillit entraîner leur destruction totale. Or, à chaque génération, nous subissons les relents de ce péché, qui ont pour but de nous en acquitter. Nos Sages expliquent (cf. Tan'houma, 'Houkat, 8) que la *mitsva* de la vache rousse devait permettre aux enfants d'Israël de se racheter du péché du veau d'or, comme si la mère venait ainsi réparer le péché perpétré par le biais de son enfant, dans l'esprit du principe : « c'est à la mère de nettoyer les déjections de son fils ».

Nous nous étions également demandé quel est le sens profond des différents composants du mélange purificateur. Le composant essentiel, en l'occurrence, les cendres de la vache rousse, est une allusion à l'ensemble des hommes, justes comme simples, qui ont à la fois une origine et une destinée commune – la poussière. Cette réalité de leur condition doit les inciter à se repentir au plus vite.

« *Tolaat chani* », l'écarlate, est à mettre en parallèle avec les deux (*chené*) yeux de l'homme, qui sont les médiateurs du péché, puisque « l'œil voit et le cœur désire ». Pourquoi devait-on utiliser l'écarlate provenant de vers (*tolaat*) de terre ? Afin de signifier à l'homme qu'après cent vingt ans, il reposera dans la tombe, où sa chair sera dévorée par des vers, la conscience de cette fin qui lui est réservée devant l'encourager à s'éloigner du péché et à se repentir.

L'hysope, nourriture consommée par les animaux, fait allusion à la masse du peuple, qui s'est souillée suite à un manque de rigueur dans l'observance des *mitsvot*. Ces personnes sont basses comme cette herbe et n'ont pas lieu de se glorifier.

Enfin, le cèdre, bois rare et de qualité, qu'il fallait importer du Liban, fait référence aux justes et aux pieux, qui représentent l'élite. Ce ne sont pas des individus ordinaires qu'on trouve partout – comme l'hysope –, mais une place d'honneur leur est réservée. A présent, comment comprendre que même eux puissent en venir à pécher, alors qu'ils sont très méticuleux dans l'observance de toutes les *mitsvot* ? La Torah insinue ici qu'il peut arriver aux justes de tomber dans le travers de l'orgueil, lorsque de tels sentiments les pénètrent à cause de leur position élevée, à l'instar du cèdre, qui avait le privilège d'être utilisé pour la construction des palais royaux.

Une *beraïta* (Avot de Rabbi Nathan 38, 3) nous rapporte que lorsque Rabbi Yichmaël, le grand prêtre, et Raban Chimon ben Gamliel furent condamnés à mort par les Romains, ce dernier questionna son compagnon sur la raison de cette sentence divine prononcée à son encontre. Suite à la réflexion que ce dernier le poussa à mener, Raban Chimon finit par réaliser que le plaisir qu'il éprouvait à donner son cours en public avait fait naître en lui des sentiments d'orgueil, et il reconnut alors l'équité du jugement divin (une autre explication est évoquée par nos Sages dans Tana debé Eliahou, 30).

Cette histoire illustre l'idée développée plus haut, à savoir que l'épreuve à laquelle sont soumis les justes est celle de l'orgueil, écueil contre lequel ils ont tendance à buter au regard de leur position élevée. Il leur incombe donc de se montrer très prudents, afin de surmonter les incessantes attaques du mauvais penchant, qui tente par tous les moyens d'introduire en eux des pensées d'orgueil. Par conséquent, si les hommes communs du peuple fautent et altèrent les *mitsvot*, les justes, quant à eux, sont sujets à la rigueur divine lorsqu'ils présument trop d'eux-mêmes en raison de leur haut niveau en Torah. Précisons, cependant, qu'il existe un certain type d'orgueil autorisé, celui évoqué par le verset : « son cœur grandit [par sa constance] dans les voies du Seigneur » (Chroniques II 17, 6). L'arrogance interdite est celle qui découle de la conviction que ce sont notre grandeur et nos vertus personnelles qui nous ont valu la réussite et un haut niveau en Torah. Le cas échéant, la Rigueur de Dieu se manifeste envers les justes, vis-à-vis desquels Il se montre intransigeant, même pour un écart de « l'épaisseur d'un cheveu », comme le prouve l'anecdote précédente, où Raban Chimon fut condamné à mort pour avoir éprouvé une pointe de fierté d'être parvenu à transmettre son cours en profondeur et avec clarté.

Résumé

- Pourquoi l'Eternel ordonna-t-Il qu'on apporte une vache rousse, alors qu'il était très rare d'en trouver, et que symbolise cette couleur ? Quelle est la symbolique des autres composants du mélange purificateur – l'écarlate, le cèdre et l'hysope ? Enfin, quel était l'intérêt d'utiliser du cèdre, qu'il fallait importer du Liban ?
- Lorsque le Créateur décèle le véritable désir d'un homme de rester pur, Il l'assiste dans ce sens, comme il est dit : « Il veille sur les pas (*raglei*) de Ses pieux » – sur leurs bonnes habitudes (*herguel*). C'est ainsi que Phinéas bénéficia d'une assistance divine particulière : il ne fut pas souillé par le meurtre qu'il perpétra.
- La cendre de la vache rousse symbolise la destinée commune de tous les mortels. L'écarlate (*tolaat chani*) représente les deux (*chené*) yeux de l'homme, médiateurs du péché, ainsi que le sort qui lui est réservé dans la tombe, où des vers (*tolaat*) dévorent sa chair, d'où son devoir de se repentir. L'hysope se réfère aux hommes simples, et le cèdre, aux justes. Ces derniers sont soumis au risque de trébucher dans le travers de l'orgueil, de par leur position prestigieuse, comparable au bois de cèdre, rare et de qualité.
- Raban Chimon ben Gamliel fut ainsi condamné à mort pour s'être légèrement enorgueilli de ses brillants cours de Torah, Dieu étant très intransigeant vis-à-vis des justes.

Le comportement divin – au-delà de la nature

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

Le roi Salomon affirma : « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23) Nos Maîtres expliquent (Yoma, 14a) qu'il s'efforça de comprendre la signification profonde de tous les décrets de la Torah et qu'il y parvint, à l'exclusion de celui de la vache rousse, qui resta pour lui un mystère.

Penchons-nous sur les mots employés par le plus sage des hommes. Le terme *amarti* (je disais) peut être rapproché de l'expression *amarot tehorot*, « des paroles pures », qualificatif attribué aux *imarot Hachem*, aux « paroles de l'Eternel » (Psaumes 12, 7), c'est-à-dire à celles de la Torah. Autrement dit, plus le roi Salomon s'escrimait à pénétrer le secret de la *mitsva* de la vache rousse, plus celui-ci lui échappait. Or, ceci apparaît en contradiction directe avec le principe général selon lequel, plus on approfondit un sujet donné, qui au départ nous semblait obscur, plus on parvient à l'appréhender. Comment donc expliquer cette contradiction ? En outre, nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il nous a demandé d'observer un commandement qu'il nous est absolument impossible de comprendre ?

Une anecdote rapportée dans la Guemara (Taanit, 21a) va nous permettre de répondre à ces interrogations. Nos Sages racontent qu'une fois, Na'houm Ich Gamzou se rendit chez son beau-père, avec trois ânes chargés de nourriture. Quand il parvint à destination, un pauvre l'accosta pour lui demander à boire et à manger. Il lui répondit d'attendre un peu, jusqu'à ce qu'il eût terminé de décharger ses animaux, lui assurant qu'aussitôt après, il remplirait sa requête. Mais, lorsqu'il eut achevé cette tâche et voulut remplir

sa promesse, quelle ne fut pas sa surprise de trouver l'indigent reposant sans vie, sur le seuil de la maison de son beau-père ! Il en éprouva un si grand chagrin qu'il se maudit en souhaitant de devenir aveugle, d'être amputé de ses mains et de ses pieds et d'avoir tout son corps couvert d'ulcères, en punition du fait qu'il avait entraîné, serait-ce involontairement, la mort de cet homme. Ses malédictions se réalisèrent, et il souffrit tout le reste de ses jours.

J'ai lu la question suivante dans un ouvrage : pourquoi Na'houm Ich Gamzou s'est-il montré si intransigeant vis-à-vis de lui-même, alors qu'il n'était pas réellement coupable de la mort du pauvre ? En effet, il n'a pas rejeté sa requête, mais lui a uniquement demandé d'attendre qu'il finisse de décharger ses bêtes ; comment pouvait-il savoir que ce petit laps de temps serait suffisant pour qu'il succombe ? Cette question prend toute son acuité si l'on considère le dénouement de cette histoire : ses malédictions eurent l'effet escompté, ce qui signifie que Dieu les approuva.

Proposons l'explication suivante. Nos Sages soulignent (ibid.) que ce juste fut surnommé ainsi, parce qu'il avait l'habitude de dire : « ceci aussi (*gam zou*) est pour le bien », expression qui atteste l'exceptionnel degré de piété qu'il avait atteint. Par conséquent, s'il est vrai que la Torah demande généralement à l'homme de décharger son animal avant de s'occuper d'autre chose – afin d'éviter de le faire souffrir inutilement –, toutefois, Na'houm Ich Gam Zou, qui se tenait à un niveau dépassant la nature, aurait dû s'écarter des lois naturelles en donnant priorité au pauvre. Lui qui ressentait, du plus profond de son être, que tout ce qui arrive est pour le bien, était aussi en mesure de considérer la survenue de cet indigent comme une manifestation positive de la Providence, qui lui demandait de répondre en premier lieu aux besoins de ce dernier. Le Ciel ne tint cependant pas rigueur à ce juste pour le fait qu'il ne s'était pas comporté en vertu de sa piété exceptionnelle, néanmoins, lorsqu'il se maudit lui-même en souhaitant être puni pour cette défaillance, le Créateur n'entrava pas ce châtiment, conscient qu'au regard de sa ligne de conduite surnaturelle, son expiation devait aussi avoir cette dimension.

Nous en déduisons que lorsqu'un homme adopte une conduite qui dépasse les lois de la nature, le Très-Haut se comporte également ainsi à son égard. Or, c'est justement afin de nous enseigner ce principe fondamental que le Très-Haut nous a donné la *mitsva* de la vache rousse. Celle-ci est, par essence,

au-delà des lois naturelles, si bien que le cerveau humain n'est pas en mesure d'en saisir la profondeur, qui échappa même au plus sage des hommes. D'ailleurs, lorsqu'il s'attelait à la tâche de son étude dans l'intention de parvenir à une meilleure compréhension, le mystère de ce commandement ne s'en amplifiait que davantage – ce qui est tout à fait contraire à la nature des choses. Celui qui se plie aux *mitsvot* de l'Eternel au-delà de ses forces et de ses capacités, bénéficiera en retour d'un traitement surnaturel à son égard.

Illustrons cette vérité par un exemple plus récent. J'ai eu vent de l'histoire authentique d'un homme qui, le matin du 11 septembre 2001, se résolut à accomplir une *mitsva* qui exigeait de lui des efforts surnaturels. En dépit des énormes difficultés que représentait ce sacrifice, il prit la décision de l'observer, conformément au principe selon lequel « on ne repousse pas une *mitsva* qui se présente à nous ». Ce même jour, notre homme était sensé voyager en avion. Lorsqu'il prit place dans l'appareil, il se retrouva à côté de l'un des terroristes, dont l'apparence éveilla sa méfiance, suite à quoi il retourna sur ses pas pour débarquer. L'hôtesse de l'air demanda alors au capitaine l'autorisation de le laisser descendre de l'appareil, et celui-ci la lui accorda. Une fois descendu de l'avion, cet homme se demanda ce qui lui avait pris et pourquoi il avait agi si stupidement. Il s'empressa de retourner vers l'avion, mais on l'arrêta dans sa course, lui expliquant que les portes étaient désormais fermées et qu'il n'était plus possible d'embarquer. Or, c'est à cet avion qu'avait été réservé le tragique sort de piquer tout droit sur les Tours Jumelles.

A travers cette incroyable histoire, nous voyons, une fois de plus, que la maîtrise de soi témoignée par cet homme, qui dépassa sa nature pour observer une *mitsva*, engendra de la part du Créateur une attitude similaire : Il introduisit en son esprit des craintes irrationnelles, de sorte à lui sauver la vie.

Personnellement, je peux témoigner que lorsque je suis soumis à des épreuves, je ne parviens à les surmonter que lorsque je les accepte avec amour, sans remettre en cause les voies divines. Car, dès lors que je me conduis de cette manière, ce qui exige de moi des forces psychiques surnaturelles, je mérite que toutes mes difficultés disparaissent, elles aussi, de façon miraculeuse.

Résumé

- Comment expliquer qu'à mesure que le roi Salomon l'approfondissait, la *mitsva* de la vache rousse lui semblait encore plus mystérieuse, ce qui est contraire à la nature ? S'il nous est impossible d'appréhender ce commandement, pourquoi l'Eternel nous l'a-t-Il prescrit ?
- Après avoir indirectement causé la mort d'un pauvre en manquant d'empressement pour le revigorer, Na'houm Ich Gamzou décréta sur lui de grandes souffrances. Pourquoi se considéra-t-il comme responsable, et comment comprendre la ratification divine de ses malédictions ? Ce juste, qui vivait avec la conviction que tout ce qui arrive est pour le bien, était à un niveau tel que sa réparation devait elle aussi dépasser les normes.
- Lorsqu'un homme se surpasse, mesure pour mesure, le Créateur brise en sa faveur les limites de la nature. Une étude approfondie de la *mitsva* de la vache rousse ne fait qu'en amplifier le mystère, et ce, afin de nous enseigner le concept de "contre nature".

Le secret des cendres de la vache rousse

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

Rachi interprète le terme *'houka* (statut) dans le sens de : « décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question ».

En marge du verset : « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi » (Ecclésiaste 7, 23), nos Maîtres expliquent (Yoma, 14a) que le roi Salomon s'efforça de comprendre la signification profonde de tous les décrets de la Torah et qu'il y parvint, à l'exclusion de celui de la vache rousse, qui resta pour lui un mystère.

Nous pouvons nous interroger sur la tournure peu habituelle employée ici : « elle s'est tenue loin de moi ». Pourquoi n'a-t-il pas simplement dit : « je ne suis pas parvenu à l'appréhender » ? En outre, pour quelle raison l'Eternel tenait-Il tant à ce que ce commandement demeure à jamais un mystère, au point que même le plus sage des hommes ne put le pénétrer ?

Après que le Saint béni soit-Il eut fait descendre la Torah dans le monde et en eut fait don aux enfants d'Israël, Il a proclamé qu'elle serait désormais à « tous les coins de rue », c'est-à-dire à la portée de quiconque la désire. Tel est d'ailleurs le sens de la déclaration divine : « Car cette loi que Je t'impose en ce jour, elle n'est ni trop ardue pour toi, ni placée trop loin. Elle n'est pas dans le ciel (…) » (Deutéronome 30, 11). En d'autres termes, la Torah est tout à fait accessible à l'homme, qui a la possibilité, par le biais d'une étude assidue, de la saisir et d'en faire acquisition. Dès lors, nous comprenons mieux l'affirmation du roi Salomon : après s'être attelé à la tâche de l'étude sans être parvenu à concevoir la signification profonde de la *mitsva* de la vache rousse, il a voulu signifier que, contrairement à ce que le Créateur avait assuré au sujet de la Torah, elle apparaissait, sur ce point-là, éloignée de l'entendement humain.

Cela étant, il nous reste à éclaircir pourquoi le Saint béni soit-Il n'a pas voulu révéler ce secret à Ses enfants. En fait, Il souhaitait ne le leur révéler que dans le monde à venir, dans le but de cultiver en eux une attente fervente pour cette existence future. Si, au contraire, l'homme avait eu la possibilité de comprendre tous les secrets de la Torah sur terre, son émotion et son aspiration au monde à venir n'auraient pas été attisées. Il fallait donc réserver à cette existence future la compréhension d'un concept qui, jusque-là, avait été un mystère, afin de créer en nous une aspiration fervente, une soif de mériter cette vie.

Le fait que même le roi Salomon, qui maîtrisait toutes les langues de la planète – y compris le langage des animaux – et dont la sagesse était légendaire, ne parvint pas à pénétrer le mystère de la vache rousse, constitue une preuve supplémentaire de ce principe. En effet, le Très-Haut, conscient qu'une connaissance absolue dans ce monde risquait de lui faire perdre le désir ardent pour le monde futur, fit en sorte qu'au moins un point lui échappe.

Une autre question peut nous interpeller : pourquoi l'Eternel a-t-Il décrété que les cendres de la vache rousse aient la propriété de purifier les personnes impures ?

Lorsqu'un homme meurt, son corps devient impur, du fait que l'âme qui était en lui, partie divine supérieure, le quitte. Nos Sages précisent (Chabbat, 152b) que lors de la première année suivant le décès, l'âme est encore liée au corps, qu'elle vient visiter de temps à autre. Ce contact avec le corps impur implique la souillure de l'âme, à laquelle on révèle alors le secret des cendres de la vache rousse, capables de purifier l'impur, si bien qu'elle se trouve ainsi purifiée.

Voilà donc une raison supplémentaire à la volonté divine de réserver le secret relatif à la vache rousse au monde futur, où son dévoilement permet la purification de l'âme, souillée par le lien qu'elle entretient encore avec le corps.

Partant, nous comprenons également pourquoi Moïse, seul, put avoir le mérite de se voir révéler ce mystère dans ce monde. Car il n'est pas décédé comme les autres êtres humains, mais c'est Dieu Lui-même qui s'est occupé de l'enterrer (Sota, 9b et 13b). Certains commentateurs vont jusqu'à dire que Moïse monta au ciel avec son corps. Par conséquent, son âme n'a pas été souillée à l'heure où il quitta ce monde, et il n'était donc pas nécessaire de la purifier par la révélation du secret de la vache rousse.

Si ce mystère ne sera étalé au grand jour que dans le monde à venir, j'aimerais néanmoins tenter d'en dégager un petit aperçu.

Après qu'Adam eut péché en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, Dieu le condamna à mort. Néanmoins, étant miséricordieux et longanime, Il ne mit pas aussitôt ce décret à exécution, mais lui accorda un certain nombre d'années d'existence sur terre, tout en le prévenant qu'elles auraient une fin inéluctable : « car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras » (Genèse 3, 19). Aussi, a priori, avant le péché du premier homme, la réalité de la mort n'existait pas, réalité qui ne surgit que suite à cet événement (cf. Yalkout Chimoni, Jérémie, 265).

Lorsque Adam pécha, il en fut souillé, aussi le Créateur inaugura-t-Il la *mitsva* de la vache rousse, apte à purifier les individus impurs. Or, celle-ci

consiste à asperger sur ces derniers des cendres de vache rousse, afin de susciter leur remise en question et de leur rappeler qu'ils viennent de la poussière et sont destinés à y retourner. Si l'Eternel n'avait pas eu pitié de Ses créatures, tout fauteur aurait trouvé la mort de manière immédiate, mais, dans Sa miséricorde, Il lui offre, par le biais de cette *mitsva*, l'opportunité de se défaire de sa souillure et ainsi de se racheter.

Par ailleurs, le Saint béni soit-Il a demandé que cette *mitsva* soit effectuée à partir d'une vache rousse, car cette couleur évoque le sang, et donc la vitalité. En effet, ce liquide qui coule dans nos veines est la source de notre vitalité, et à notre mort, l'air ne pénètre plus dans nos poumons, ce qui cause la coagulation du sang et l'arrêt de nos fonctions vitales. Ainsi donc, à l'instant où l'on asperge sur l'homme des cendres de vache rousse, s'éveillent en lui des sentiments de contrition, car il réalise alors que selon la stricte justice, il aurait mérité que son sang coagule et que son âme le quitte, et qu'il ne peut se maintenir en vie que par un effet de la miséricorde divine.

Enfin, le fait même d'utiliser une vache pour composer le mélange purificateur est porteur d'un merveilleux message. Le terme hébraïque désignant cet animal, *para*, possède une similarité avec le terme *rifion*, relâchement, ainsi qu'avec l'expression *héférou toratékha*, « on a violé Ta loi » (Psaumes 119, 126). Aussi, la vache rappelle-t-elle à l'homme qu'il a été sujet à un relâchement, suite à quoi il en est venu à enfreindre les préceptes de la Torah. Il prend alors conscience que sa souillure n'est que le résultat de son laisser-aller dans la Torah, celle-ci ayant le pouvoir d'en préserver celui qui s'y attache. Cette idée peut être rapprochée des qualificatifs de saint et pur, attribués par la Sunamite au prophète Elisée (Elicha), lorsqu'elle constata qu'aucune mouche ne s'approchait de sa table, ou – selon un autre avis – qu'il n'y avait aucune trace de semence sur son drap (Berakhot, 10b).

En dernière analyse, citons la célèbre interprétation de nos Sages du verset : « Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (Nombres 19, 14) – « la Torah ne perdure qu'en celui qui se tue à la tâche de l'étude » (Berakhot, 63b). Nous pouvons supposer que l'homme qui s'est pleinement voué à la Torah, ne devient pas impur au moment où il quitte ce monde, car il mérite une mort légère et continue à être considéré comme vivant, en vertu de l'enseignement selon lequel « les justes sont appelés vivants même de

façon posthume » (ibid., 18a). Par conséquent, la mort, réalité survenue dans le monde suite au péché d'Adam, a pour effet la souillure de l'homme, à l'exception du juste, que le trépas ne rend pas impur.

Résumé

- Face à son incapacité d'appréhender le sens profond de la *mitsva* de la vache rousse, le roi Salomon affirma que cette sagesse « s'est tenue loin » de lui, contrairement à l'assurance divine selon laquelle la Torah nous est accessible.
- L'Eternel a volontairement dissimulé ce secret de l'homme, afin qu'il lui soit révélé après son départ de ce monde. Car la première année suivant la mort, l'âme est encore liée au corps, ce qui la souille, tandis que la connaissance de ce secret la purifie.

Le pouvoir de l'imagination

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

A l'époque du Temple, toute personne qui était devenue impure suite au contact avec un mort, se purifiait par l'aspersion d'un mélange essentiellement composé de cendres de vache rousse, dotées d'un pouvoir purificateur. De nos jours, où le Temple n'existe plus, la possibilité de nous purifier nous a été retirée, et nous avons donc tous le statut d'impur.

Dès lors, nous pouvons nous demander pourquoi nous lisons, chaque année, peu avant Pessa'h, le passage de la Torah relatif à la vache rousse, où sont évoqués tous les détails s'y rapportant, alors que, dans notre situation actuelle, ils ne sont que théoriques. De même, nous lisons également le texte

énonçant les lois du sacrifice pascal, que les enfants d'Israël apportaient afin d'attester que, contrairement aux Egyptiens, ils ne considéraient pas l'agneau comme une divinité et n'avaient pas de part dans ces pratiques idolâtres.

De fait, la lecture des passages relatifs au sacrifice pascal, a le pouvoir d'éveiller nos cœurs et nous permet de mieux nous imaginer ce qui s'est passé lors de cette période de l'Histoire, où nos ancêtres étaient asservis en Egypte. En effet, celui qui se penche de près sur les détails de ce sacrifice, parvient à avoir l'impression qu'il a lui-même été délivré de ce pays, ce qui lui permettra de se plier à l'injonction de nos Sages : « l'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte » (Pessa'him, 116b) – où l'emploi du verbe devoir fait référence, d'après le Gaon de Vilna, à une réelle obligation.

En outre, le fait de raconter les miracles accomplis par l'Eternel en faveur du peuple juif sur le sol égyptien et au moment de sa libération, a le pouvoir de renforcer notre foi. Dans le même esprit, nous lisons les passages de la Torah traitant d'autres *mitsvot* qui ne sont plus d'actualité, comme par exemple celle des *bikourim*[26], parce que leur signification profonde nous étant accessible, une telle lecture a un effet bénéfique : susciter notre nostalgie pour l'époque du Temple où il était possible de les observer. Par contre, celle de la vache rousse correspondant à un décret irrationnel, comment donc pourrait-on avoir la nostalgie d'exécuter une loi qui dépasse notre entendement, et dès lors, quel intérêt y a-t-il à l'évoquer ?

L'homme est doté d'un incroyable pouvoir : l'imagination. Elle peut tantôt lui être d'un grand secours, tantôt s'avérer très préjudiciable, voire mener à sa perte, et tantôt ne l'affecter d'aucune manière.

Je me souviens qu'une fois, lorsque les citoyens d'Essaouira s'étaient rassemblés pour accueillir le roi du Maroc, j'ai vu un pauvre, assis par terre, qui, les yeux brillants, fixait le roi. Je lui ai alors demandé à quoi il pensait, et il m'a répondu qu'il s'imaginait être lui-même roi. De telles pensées imaginaires, bien qu'invraisemblables et irréalisables, ne sont pas nocives. A une autre occasion, un pauvre, qui participait à la *hiloula* de Rabbi 'Haïm Pinto

---

26. Obligation, à l'époque du Temple, d'y apporter les prémices de sa moisson.

au Maroc, m'a dit qu'il s'imaginait acheter une bougie pour l'élévation de l'âme du juste en offrant la somme fabuleuse de 100.000 francs. Je lui ai fait remarquer que quelqu'un d'autre pourrait proposer une somme encore plus élevée, et il m'a dit que, dans ce cas, il serait prêt à donner plus que le double de cette somme, soit 260.000 francs, multiple de la valeur numérique du Nom divin. Et il continuait ainsi à s'imaginer combien il ferait monter les enchères, jusqu'à obtenir l'insigne honneur d'acheter cette bougie. Une fois de plus, cet usage de l'imagination n'est pas nuisible à l'homme, bien qu'il ne lui apporte rien de concret.

Cependant, l'imagination peut exercer sur l'homme un effroyable pouvoir destructeur. Ainsi, ceux qui présument de leur force ou de leur intelligence, attribuant leur réussite à ces atouts personnels, tombent dans un grand leurre et perdent tout sentiment de reconnaissance envers leur Créateur, véritable source de leur succès. J'ai eu vent de la triste histoire d'un Américain qui a tué ses neuf enfants. Lorsqu'on l'a interrogé sur les motifs de cet acte cruel, il a expliqué qu'il libérait ainsi leur âme de ce monde du mensonge et leur donnait accès au jardin d'Eden ! Malheur à cet homme, qui s'est laissé entraîner et aveugler par son imagination, au point de croire à de telles aberrations !

Un célibataire venait régulièrement me voir pour me demander de prier afin qu'il trouve l'âme sœur. Pendant plusieurs années, il réitéra ses visites et sa requête. Sachant que, de son côté, il ne faisait pas le moindre effort pour trouver celle qui lui était destinée, puisqu'il restait confiné dans sa demeure, ses visites finirent par m'importuner, ne voyant plus l'intérêt que je prie pour lui et le bénisse. Après huit ans, il se présenta à moi, tenant en main un faire-part de mariage. Je me réjouis beaucoup pour cet homme, qui avait enfin trouvé celle qu'il recherchait. Secrètement, je me demandais néanmoins comment il y était parvenu. Lorsque je vis la date inscrite sur l'invitation, le 28 juin, je lui dis que c'était celle de mon anniversaire. Il me répondit : « Dans ce cas, je viendrai vous voir pour le fêter avec vous ! » Surpris, j'objectai : « Si tu as fixé ton mariage à ce jour, comment comptes-tu venir me voir ?! » Là, il m'avoua : « Rav, sachez que je ne me suis pas fiancé, mais ai simplement composé cette invitation afin de m'imaginer que je vais me marier, tant je suis désespéré… » J'admonestai alors ce vieux garçon en lui disant : « Sache que si tu désires réellement te marier, tu dois multiplier tes prières au

Tout-Puissant et faire des efforts concrets pour trouver ta conjointe, plutôt que d'écrire des invitations imaginaires qui ne t'apportent rien et ne font que freiner davantage tes initiatives. »

Développons, à présent, l'aspect positif de l'imagination. Comme nous l'avons mentionné, « l'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte ». Si ce scénario est certes imaginaire, il a néanmoins le pouvoir d'éveiller et de renforcer notre foi en Dieu. Plus nous nous efforçons d'imaginer que nous-mêmes et notre famille avons souffert sous la botte égyptienne, puis avons été libérés par le biais de grands miracles, plus nous renforcerons notre foi. Dans ce cas, l'imagination a un effet salutaire. Il est affirmé, à cet égard, que le 'Hafets 'Haïm s'escrimait à imaginer en détail les dix plaies, afin de consolider sa foi.

Lors de l'Holocauste, les communautés juives européennes ont enduré d'atroces souffrances et subi d'énormes pertes lorsque les nazis ont pris le pouvoir. Par contre, les communautés sépharades, dont je fais partie ainsi que tous les membres de ma famille, y ont échappé, pour la majorité. Lorsque je lis ou entends des histoires sur cette sombre période de l'Histoire, je ressens un profond désir de partager personnellement la souffrance de mes frères ashkénazes, mais cela m'est très difficile.

Un jour, j'ai trouvé une solution à cela. J'ai eu sous la main un livre contenant des photographies effroyables sur la période de la Shoah. On peut, par exemple, y observer une maman juive, tenant dans ses bras un bébé, et un soldat nazi se tenant derrière elle, pointant sur sa tête un revolver. Sur la photographie d'à côté, on voit la suite tragique de la scène : la maman gisant sans vie à terre, et le nazi en train de tuer son bébé. Depuis le jour où j'ai vu ces monstrueux clichés, j'ai commencé à ressentir, au plus profond de mes entrailles, la redoutable douleur qui fut le lot des Juifs européens à cette période-là. Pour la première fois, je suis parvenu à percevoir, de toutes les fibres de mon être, ce véritable cauchemar. Depuis lors, chaque fois que je veux ressentir la souffrance de ceux qui furent sacrifiés durant cette guerre, je me remémore ces terribles photographies, qui éveillent mon imagination et me permettent d'éprouver l'horreur de cette période obscure.

Désormais, nous comprenons la nécessité de lire le passage de la Torah relatif à la *mitsva* de la vache rousse, bien qu'elle ne soit plus d'actualité. Le

sacrifice pascal ne pouvait être apporté que dans un état de pureté, et les personnes impures devaient donc se purifier par l'aspersion de cendres de vache rousse pour pouvoir y participer. Par ailleurs, le sacrifice pascal symbolise la victoire et la supériorité de la foi juive sur les pratiques idolâtres égyptiennes, et c'est la lecture du texte évoquant les lois de la vache rousse qui nous permet justement de ressentir, au plus profond de nous-mêmes, cette signification essentielle. Plus l'homme se penche assidûment sur les détails de la fête de Pessa'h et la sainteté du peuple juif, plus il développe le pouvoir de l'imagination, apte à éveiller en lui des chants de louange pour le Créateur, qui nous a libérés d'Egypte d'« une main forte et d'un bras étendu ».

Résumé

- A l'époque du Temple, les personnes impures se purifiaient par l'aspersion de cendres de vache rousse. Aujourd'hui, cette *mitsva* n'est plus d'actualité, donc pourquoi continuer à lire, chaque année, le passage de la Torah qui l'évoque ? Une telle nécessité s'explique aisément pour le texte relatif au sacrifice pascal, apte à renforcer notre foi, ou pour celui se rapportant à d'autres *mitsvot* qui éveillent en nous la nostalgie de l'ère du Temple, mais quel est l'intérêt de celui mentionnant la loi irrationnelle de la vache rousse ?
- L'homme a été doté du pouvoir de l'imagination, tantôt préjudiciable, tantôt salutaire. La lecture du texte relatif à la vache rousse, *mitsva* qui permettait aux individus impurs de se purifier et de participer au sacrifice pascal, renforce ce pouvoir et nous aide ainsi à remplir notre obligation de nous considérer comme étant nous-mêmes sortis d'Egypte, et à raffermir notre foi.

Vache rousse et veau d'or

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

Rachi commente : « Etant donné que le Satan et les nations du monde s'en prennent au peuple juif en disant : "Qu'est-ce que cette *mitsva* et quel sens a-t-elle ?", le texte emploie ici le terme *'houka* (statut), destiné à marquer que "c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question". »

Les non-juifs raillent les enfants d'Israël en soulignant le caractère irrationnel de ce commandement, selon lequel les cendres d'une même vache ont à la fois la propriété de purifier les personnes impures, et de souiller les pures. Ils poursuivent leur satire en avançant que, de même que cette loi n'aurait aucun sens, tel serait le cas de l'ensemble des *mitsvot*. Nous pouvons nous demander pourquoi ils se moquent précisément de cette *mitsva*, plutôt que de toute autre.

Répondons en nous appuyant sur cette incontournable réalité énoncée par nos Sages (Edouyot 5, 7) : « Ce sont tes actes qui te rapprocheront, et ce sont eux qui t'éloigneront. » En d'autres termes, l'homme doit se montrer très circonspect dans chacun de ses gestes, qui déterminent l'aspect que prendra son existence, pour le meilleur et pour le pire. En particulier, un érudit devra redoubler de prudence, afin de ne pas causer de dommages autour de lui. Comme le soulignent nos Sages à travers la parabole « c'est à la mère de nettoyer les déjections de son fils », le péché du veau d'or engendra la nécessité de la *mitsva* de la vache rousse, qui a pour but d'en apporter l'expiation.

[A ce sujet, je me suis posé la question suivante : si ce péché a été perpétré à travers un veau, pourquoi ne pas le réparer par une *mitsva* effectuée par le

biais de cet animal ? J'ai pensé qu'ayant lui-même été l'objet du péché, il avait en quelque sorte un parti-pris qui le rendait incapable d'expier ses propres actes, tandis que la mère est, au contraire, naturellement dotée du pouvoir de réparer les agissements de son enfant, d'où le choix divin d'une vache pour remplir ce rôle.]

Nos Sages affirment (cf. Zohar, Chla 'Hayé Sarah, 5) que si le peuple juif n'avait pas commis le péché du veau d'or, notre Histoire aurait eu un cours totalement différent. Le mauvais penchant aurait alors totalement quitté nos ancêtres, et subséquemment, Dieu n'aurait pas décrété de souffrances à leur encontre. Le texte saint nous livre l'unique moyen dont nous disposons pour réparer ce péché : « Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (Nombres 19, 14), verset interprété par nos Sages (Berakhot, 63b) comme une obligation, pour l'homme, de se "tuer à la tâche" de l'étude de la Torah. Car, dès lors que les enfants d'Israël se vouent à cette étude, ils annihilent toute réplique ou moquerie des nations, le pouvoir de la pureté prenant le dessus sur celui de l'impureté. Par contre, à l'heure où ils connaissent une déchéance spirituelle, ils transmettent, pour ainsi dire, aux non-juifs la capacité de trouver à redire aux paroles de la Torah. Ceci explique, du même coup, pourquoi ces derniers raillent précisément cette *mitsva*, plutôt que toute autre. Car le peuple juif commit le péché du veau d'or, que la vache rousse vient racheter, et c'est donc justement cette faille qui constitue la substance de la moquerie de nos ennemis.

L'homme d'entretien de notre *Yechiva* ne cesse de s'émerveiller face au spectacle de nos étudiants, penchés tout au long de la journée sur les textes talmudiques. Cette vision lui a même apporté un renforcement personnel, puisqu'il a pris l'habitude de se couvrir la tête, a arrêté de boire du vin – conformément à l'interdit de se religion –, et s'abstient de consommer des aliments interdits. A plusieurs reprises, on l'a pris pour un Juif et on a voulu l'associer à la prière publique. Il me répète souvent que l'atmosphère de sainteté est palpable en ce lieu. Mais, il est déjà arrivé qu'il me dise : « Aujourd'hui, ce n'est pas cela ». Lorsque je lui demande comment il parvient à discerner le niveau de sainteté qui règne chaque jour, il ne sait que répondre et me dit que c'est une impression personnelle.

Cette anecdote nous enseigne à quel point tout découle de nos actes, et combien la perception qu'ont les non-juifs de nous, est la résultante de notre

propre conduite. Tout Juif doit prendre conscience de cette réalité fondamentale, afin de mûrir soigneusement ses décisions et d'éviter qu'elles ne suscitent la profanation du Nom divin dans le monde.

A l'époque du règne de Salomon, les nations n'avaient rien à redire au comportement des enfants d'Israël, qui se trouvaient à un haut niveau spirituel. Plus encore, non seulement ils ne pouvaient formuler aucune accusation, mais ils cherchaient même à se rapprocher de l'Eternel. C'était une ère bénie, ainsi décrite par le verset : « Juda et Israël, pendant toute la vie de Salomon, demeurèrent en sécurité, chacun sous sa vigne et sous son figuier » (Rois II 5, 5). La paix régnait en maîtresse, et l'humanité entière reconnaissait l'existence de l'Eternel, au point que les non-juifs se rassemblaient, eux aussi, pour écouter les discours prononcés par le roi Salomon dans le Temple (ibid. 5, 14). La gloire des enfants d'Israël et la reconnaissance universelle du Nom divin étaient telles que les nations désiraient apporter des sacrifices – toutefois, certains d'entre eux leur étaient interdits. Dans une telle situation, elles ne contestaient en rien les *mitsvot*, et nulle raillerie n'était formulée au sujet de celle de la vache rousse.

Mais, aujourd'hui, nous implorons l'Eternel en Lui demandant : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité, et Ta gloire dans les mains de l'ennemi ? » (prière du matin, « *Vehou Ra'houm* ») Et Lui de répondre : tout dépend de vos actes ! Si vous vous rapprochez de Moi et de la Torah, les non-juifs n'auront pas le pouvoir de contester les *mitsvot* ; par contre, si vous M'abandonnez, ils railleront la *mitsva* de la vache rousse, éveillant ainsi le souvenir du péché du veau d'or et faisant peser sur vous une lourde accusation.

Résumé

- Rachi explique que les nations du monde se moquent de la loi de la vache rousse car elle est irrationnelle – mais pourquoi raillent-ils précisément celle-ci ?
- La *mitsva* de la vache rousse vient racheter le péché du veau d'or. Or, c'est dans celui-ci que les non-juifs puisent la force de se moquer de nous, moquerie qui constitue donc une accusation à notre encontre.

♦ La seule manière de contrer les railleries des peuples est de nous atteler à la tâche de l'étude de la Torah. Telle était la situation qui prévalait à l'époque du roi Salomon, où le peuple juif était à un niveau spirituel tel qu'il ne devait faire face à aucune accusation de la part des nations, au contraire désireuses de se rapprocher de lui.

L'essence supérieure du Juif

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente. »

(Nombres 19, 14)

Littéralement, ce verset se traduit ainsi : « Voici la règle, lorsqu'un homme (*adam*) meurt dans une tente », et nos Sages d'interpréter (Yevamot, 61a) le terme *adam* comme définissant l'essence du Juif : « Vous êtes appelés *adam*, tandis que les nations du monde ne le sont pas. »

Si nos Maîtres ont évoqué la différence entre le Juif et le non-juif au sujet des lois relatives à l'impureté environnant un défunt, il n'en reste pas moins que cette distinction est fondamentale et peut être généralisée. Le Juif, *adam*, est, par essence, supérieur, sa supériorité découlant de son respect de la Torah et des *mitsvot*. On peut en déduire qu'un Juif qui ne se plie pas à ses obligations et se comporte comme un non-juif, ne mérite pas le titre de *adam*.

Dans ce chapitre, je me propose d'expliquer la profondeur de ce qualificatif, afin de mieux comprendre l'enseignement précité de nos Sages ainsi que la distinction entre un Juif qui observe la Torah et un Juif qui adopte le mode de vie des nations.

En marge du verset : « Il fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie » (Genèse 2, 7), le Ramban affirme que le Saint béni soit-Il créa Adam en insufflant en lui de Son propre souffle, car « Celui qui souffle, souffle de l'intérieur de Lui-même ». L'âme humaine est donc une véritable parcelle divine (Zohar). C'est d'ailleurs pourquoi on ne doit rien jeter du corps

humain, y compris les ongles, qu'il faut brûler ou détruire. Seuls les cheveux et les déchets de l'organisme sont jetés, les ouvrages kabbalistiques les désignant comme des « cadeaux aux forces impures ».

Il est à noter que la valeur numérique du terme *adam* équivaut à la valeur numérique complète (*milouy alfine*) du Tétragramme. Ce type de valeur numérique s'obtient en additionnant la valeur numérique de chacune des lettres, écrite telle qu'elle se prononce, composant le mot en question – dans le cas précédent, on additionne celles des mots *Youd*, *Hé*, *Vav* et *Hé*. Le terme *alfine* peut être rapproché du mot *aleph*, signifiant un et correspondant à la première lettre de l'alphabet hébraïque. De valeur numérique un, elle évoque le Créateur, unique, aussi surnommé *aloupho chel olam*, Maître du monde. Par ailleurs, le mot *aleph* se réfère également au peuple juif, appelé « peuple unique », ainsi qu'à la Torah, elle aussi unique. Or, c'est justement lorsque l'homme se lie à l'unicité, c'est-à-dire à ses deux partenaires avec lesquels il forme une entité, le Saint béni soit-Il et la Torah, qu'il est à la hauteur du Nom divin – la solidité de ce lien étant comparable à celle d'un « fils triple ».

A cet égard, l'homme a été créé unique. En outre, il formait, au départ, un seul être avec la femme, puis Dieu retira une côte d'Adam et en créa Eve. Cette union originelle nous enseigne notre devoir permanent, afin d'utiliser à bon escient notre âme pure, partie divine supérieure, de raffermir notre lien avec le Très-Haut, la Torah et le peuple juif.

Désormais, nous comprenons l'essence profonde du nom *adam*, qui exprime la sainteté et la pureté caractérisant le Juif. Néanmoins, c'est uniquement si celui-ci préserve son essence, en restant lié au Saint béni soit-Il et à la Torah, qu'il mérite ce titre. Dans le cas contraire, si son comportement est semblable à celui des non-juifs et qu'il tourne le dos à Dieu et à la Torah, il ne peut être appelé *adam*.

L'anecdote suivante est rapportée (Mena'hot, 43b) au sujet du roi David. Alors qu'il s'apprêtait à entrer dans les thermes, sa nudité lui fit prendre conscience qu'il était dénué de *mitsvot*, ce qui l'affligea ; ses yeux se posèrent alors sur sa *mila*, et il fut rassuré de détenir, tout au moins, le mérite de cette *mitsva*. L'avidité qu'il avait pour les *mitsvot* de la Torah peut être comparée à la soif extrême d'un homme, qui ne s'apaise que lorsqu'il boit.

Vraisemblablement, le roi David fut bouleversé, car il prit conscience que la supériorité intrinsèque de l'homme est intimement liée à son respect de la Torah et des *mitsvot*. Il craignit donc qu'à ce moment où il s'en trouvait dénué, il ne pût prétendre au titre de *adam*, jusqu'à ce qu'il se souvînt de la *mitsva* de circoncision, qui l'accompagnait à tout instant et assurait ainsi la constance de son attache au Créateur et à Ses préceptes.

Nos Sages soulignent (ibid.) combien les enfants d'Israël sont chers au Saint béni soit-Il, qui les a entourés de *mitsvot* : les tefillin de la tête, ceux de la main, les *tsitsit* aux quatre coins de leurs vêtements (équivalant à quatre *mitsvot*), et la *mezouza* à leurs portes. C'est à ces sept objets de *mitsva* que le roi David fait allusion à travers son exclamation : « Sept fois par jour, je célèbre Tes louanges » (Psaumes 119, 164).

Il va sans dire qu'il n'est pas là question de compter sur le fait d'être circoncis pour se considérer comme suffisamment méritant ; cette réflexion du roi David n'est valable que dans des situations où il nous est impossible d'étudier la Torah – par exemple, lorsqu'on se lave ou dort. Le reste du temps, il nous incombe bien sûr d'observer les *mitsvot* et d'étudier la Torah.

Résumé

- D'après nos Sages, le nom *adam* définit essentiellement le Juif, alors qu'il ne peut désigner les non-juifs. Le Juif qui adopte le mode de vie de ces derniers perd lui aussi ce titre.
- Le Zohar explique que l'homme est doté d'une âme, parcelle divine. La valeur numérique du mot *adam* équivaut à celle, complète, du Nom divin : l'Eternel, la Torah et le peuple juif forment une entité. Seul celui qui maintient ce lien peut-il ressembler à son Créateur.
- Le nom *adam* évoque donc la sainteté de l'essence du Juif, qu'il peut néanmoins perdre s'il ne respecte pas les *mitsvot*, perdant son lien avec Dieu et la Torah.
- Lorsqu'il se trouva aux bains, le roi David fut affligé d'être dénué de *mitsvot*, conscient que seules celles-ci nous permettent de préserver la supériorité de notre essence ; puis, il se souvint de la *mila*, *mitsva* l'accompagnant à tout instant. De même, Dieu entoure Ses enfants de sept

objets de *mitsva* : les tefillin de la tête et du bras, les quatre coins des *tsitsit* et la *mezouza*.

La soumission, une condition à l'acquisition de la Torah

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente : quiconque entre dans cette tente, et tout ce qu'elle renferme, sera impur durant sept jours. »

(Nombres 19, 14)

En marge de ce verset, nos Maîtres commentent : « La Torah ne se maintient qu'en celui qui se tue à la tâche pour elle » (Berakhot, 63b). Tentons d'expliquer ce principe à la lumière d'un autre traité du Talmud (Sanhédrin, 39b). Il y est rapporté que le roi Achab (A'hav) était un homme peu sensuel, qui n'éprouvait pas de désir pour sa femme Jézabel ; aussi, celle-ci plaça-t-elle des images de prostituées sur son char afin de l'échauffer. Pourtant, il est écrit qu'il donna naissance à soixante-dix fils (cf. Rois II 10, 1) ; comment concilier ceci avec sa nature sobre ? Vraisemblablement, il était attiré par sa femme, mais celle-ci désirait exciter davantage son désir, et tel était le but des images qu'elle plaçait sur son char.

Un peu plus loin (Sanhédrin, 103b), nos Maîtres font l'éloge d'Achab, qui parvenait à expliquer la Torah en profondeur de quatre-vingt-cinq manières, et veillait à chaque mot qu'il prononçait afin de ne pas tomber dans le travers de la médisance (cf. Tan'houma, 'Houkat, 4). Pourtant, il est souligné, par ailleurs, qu'il plaça des idoles en tout lieu (Sanhédrin, 102b), versa le sang de Naboth, le Jezreélite (Rois I 21, 19), et contemplait des images de prostituées (comme mentionné précédemment) ; autrement dit, il commit, dans une certaine mesure, les trois péchés capitaux. Notre étonnement ne fait que s'accroître si l'on considère qu'il eut l'insigne mérite de régner sur le monde entier (cf. Meguila, 11a) et de sortir vainqueur de tous ses combats. Enfin, il

obtint le pardon divin pour la moitié de ses fautes, grâce à quoi le décret de mort ne fut pas prononcé à son encontre (Sanhédrin, 102b). Comment expliquer que, d'un côté, il transgressa de nombreux interdits, et que de l'autre, il semble avoir bénéficié d'une remarquable assistance divine ?

Nous pouvons répondre qu'Achab mérita d'étendre son empire au monde entier et de voir la moitié de ses péchés pardonnés, du fait qu'il étudiait la Torah et se gardait de toute médisance. En effet, le Saint béni soit-Il, qui ne retient la récompense d'aucune de Ses créatures, l'a récompensé pour cela. Cependant, le comportement de ce roi n'en reste pas moins contradictoire, et il nous faut encore éclaircir comment il pouvait se conduire de manière si incohérente.

En préambule à notre démarche explicative, je propose de rapporter une petite anecdote. Il arriva un jour qu'un célèbre *Roch Yechiva* vienne me voir, accompagné de son fils qui, pour sa plus grande tristesse, s'était éloigné de la voie de la Torah et des *mitsvot*. Je priai le fils de bien vouloir sortir de la pièce, afin de pouvoir parler en privé à son père. J'expliquai alors à ce dernier qu'il n'avait pas suffisamment valorisé les interprétations de Torah de son fils, qu'il cherchait toujours à faire valoir en ajoutant son propre point de vue, ce qui l'avait blessé au point qu'il y avait perdu goût et s'était tourné vers d'autres centres d'intérêt.

A l'opposé, le roi David était animé d'un amour si intense pour la Torah qu'en une seule nuit, il apprit chez le prophète Samuel ce qu'un érudit étudie en cent ans (Yalkout Chimoni, Samuel I, 129) – toute sa vie durant. Or, en dépit de son extraordinaire niveau en Torah, nous trouvons qu'il appela Ahitofel, son conseiller, « mon ami et mon confident » (Psaumes 55, 14), parce qu'il apprit de lui certaines choses, fussent-elles minimes (cf. Maximes de nos Pères 6, 3). Ce comportement à l'égard de quelqu'un de beaucoup plus petit que lui en Torah et en sagesse, témoigne de sa considérable modestie et, par là-même, de sa grandeur.

Revenons, à présent, à l'interprétation donnée par nos Maîtres de notre verset introductif, selon laquelle il nous incombe de nous atteler assidûment à la tâche de l'étude. De fait, ils sous-entendent ici la nécessité de s'effacer devant l'autre pour pouvoir comprendre et accepter son interprétation du texte. L'étude en binôme offre à l'homme l'opportunité de se soumettre au

point de vue de son compagnon, ce qu'il ne peut faire s'il étudie seul, outre le fait que la confrontation favorise l'approfondissement.

Par conséquent, si Achab parvint certes à quatre-vingt-cinq interprétations différentes de la Torah, du fait qu'il étudia seul et ne prit donc pas l'habitude de s'effacer devant autrui, il déchut au lieu de s'élever. D'où les contradictions inhérentes à son comportement – d'une part, il pesait chacun de ses mots, de l'autre, il transgressa en quelque sorte les trois péchés capitaux.

Nos Sages affirment que, dans les temps futurs, le Saint béni soit-Il nous enseignera directement la Torah, ce qui aura pour incidence la disparition totale de la médisance du monde. Quel est donc le rapport entre ces deux faits ? Cette transmission directe de la bouche du Très-Haut est d'une pureté semblable à celle de la fleur de farine. L'homme dont l'étude est totalement désintéressée et n'est entachée d'aucun ingrédient étranger, comme la recherche des honneurs, atteindra alors le niveau idéal d'une dévotion complète à cette tâche ; dès lors, il sera préservé du travers de la médisance.

A l'époque du roi David, les enfants d'Israël étudiaient la Torah, et pourtant, ils péchèrent. Comment l'expliquer ? Je pense que ceci était dû à un manque de travail personnel, qui les empêcha d'atteindre de hauts degrés spirituels, comme à l'époque du roi Salomon. Sur quel point faillirent-ils en particulier ? Ils médirent de leur prochain (cf. Tan'houma, 'Houkat, 4), pensant qu'il s'agissait de cas où de telles paroles sont autorisées – lorsqu'elles sont prononcées dans un but constructif. Mais, s'ils avaient effectué un travail sur eux-mêmes, ils se seraient effacés devant autrui et n'auraient pas ressenti la nécessité de médire, même à des fins positives.

De nos jours, le développement de la technologie a largement renforcé l'épreuve que représente pour nous ce péché, nous y invitant de multiples manières. Ainsi, si nos ancêtres devaient aller quérir quelqu'un pour répandre leurs médisances, il nous suffit de composer un numéro de téléphone ou d'appuyer sur quelques touches pour communiquer notre message par fax ou par mail. A peine quelques secondes, et une diffamation peut être diffusée dans le monde entier.

Nous pouvons également avancer qu'Achab se conduisait de manière contradictoire parce qu'il ne s'effaçait pas devant le prophète Elie, qu'il voulut même tuer. Or, celui qui ne s'habitue pas à courber l'échine devant son

prochain, en particulier devant plus grand que lui, risque fort de tomber dans de profonds précipices. C'est ainsi qu'Achab s'adressait à Elie avec effronterie. Il soutint que Josué dépassa Moïse, la preuve étant, selon lui, que les paroles de ce dernier n'étaient pas véridiques : Moïse avait affirmé que lorsque les enfants d'Israël pratiquent l'idolâtrie, Dieu empêche la pluie de tomber, ce qui ne s'était pas vérifié à son époque, alors qu'il était idolâtre (cf. Talmud de Jérusalem, Sanhédrin 10, 2).

Le prophète lui expliqua alors que ces pluies étaient le fruit de la Miséricorde divine. Néanmoins, afin d'entraver toute réplique de la part d'Achab, il pria l'Eternel pour qu'Il empêche les pluies de tomber, ce qui eut lieu : le pays souffrit de trois ans de sécheresse (Rois I 18, 1-2). Or, Achab ne tira pas leçon de ces événements, et continua à chercher à tuer Elie, et ce, parce qu'il n'avait pas étudié la Torah avec un partenaire et s'était donc privé de cette opportunité constructive de s'effacer devant son prochain.

En dernière analyse, la conduite incohérente d'Achab n'est qu'une résultante de la perspicacité des ruses déployées par le mauvais penchant. Cet ingénieux adversaire s'appliqua en effet à insinuer au roi qu'il pouvait s'appuyer sur son étude assidue de la Torah et sa vigilance dans son discours pour se permettre, par ailleurs, quelques écarts relatifs aux trois interdits capitaux.

Or, il n'existe qu'un remède pour échapper aux dangereux rets du mauvais penchant : s'impliquer de tout son être dans la Torah, avec une abnégation absolue. Il s'agit là d'une très lourde besogne, à laquelle l'homme doit se soumettre durant toute son existence terrestre. Nos Sages nous mettent en garde contre le relâchement en nous citant le cas d'Elicha ben Abouya qui, en dépit de son haut niveau en Torah, finit par déchoir au point qu'il fut surnommé A'her, « un autre », décadence à imputer à son manque de travail sur soi. Or, si déjà un homme de cette stature succomba, que dire de notre vulnérabilité, nous qui nous trouvons à un piètre niveau ?

Dans les Prophètes, nous pouvons lire cette phrase, prononcée par le roi de Syrie (d'Aram) à Achab : « J'enverrai mes serviteurs chez toi, qui fouilleront ta maison et les maisons de tes sujets, feront main basse sur tout ce que tu as de précieux et l'emporteront. » (Rois I 20, 6) Et nos Maîtres de commenter (Sanhédrin, 102b) : « "Tout ce que tu as de précieux" fait référence

au rouleau de Torah qu'il avait en sa possession ». Le roi Achab refusa cette requête à celui de Syrie. Mais, ce qui est surprenant est le fait qu'au lieu de convoiter l'or et l'argent, ce dernier convoita un rouleau de Torah.

J'ai pensé que la préférence témoignée par ce roi faisait partie du plan divin. En effet, le Saint béni soit-Il, qui a pitié de Ses créatures, désirait faire prendre conscience à Achab de l'incohérence de sa conduite, et c'est dans ce but qu'Il lui envoya un signe pour le réveiller et le ramener dans la bonne voie. Ainsi, en le confrontant à l'incident précédent, Il désirait lui signifier : « Si tu aimes tant la Torah au point que tu n'es pas prêt à la céder, pourquoi transgresses-tu donc de manière arrogante ses préceptes ? » Achab proclamait que la Torah était la propriété de l'ensemble du peuple, et non la sienne propre. Or, par ses propos, il créa une accusation à son encontre, puisque, si tel était le cas, pourquoi ne partageait-il pas ses connaissances en Torah en étudiant avec un compagnon ? S'il avait étudié de cette manière, il se serait accoutumé à s'effacer devant autrui, et par là-même, devant Dieu, ce qui l'aurait épargné des graves péchés dans lesquels il tomba.

En conclusion, la Torah ne perdure qu'en celui qui se sacrifie pour elle, c'est-à-dire qui l'étudie avec soumission et effacement. Or, une telle attitude ne s'acquiert que par le biais de l'étude en binôme, qui nous habitue à écouter le point de vue de notre partenaire.

Résumé

- Nos Sages affirment que le roi Achab n'éprouvait pas de désir pour sa femme, qui plaçait alors sur son char des images de prostituées pour l'exciter. Pourtant, il eut soixante-dix fils ! Vraisemblablement, il était attiré par son épouse, mais celle-ci désirait l'échauffer davantage.

- Durant toute sa vie, Achab se comporta de manière contradictoire : d'un côté, il étudiait la Torah, veillait à ne pas médire et bénéficiait d'une grande assistance divine dans toutes ses guerres, et de l'autre, il commit, dans une certaine mesure, les trois péchés capitaux, et n'accepta ni l'autorité de Moïse, ni celle du prophète Elie, qu'il voulut tuer. Comment l'expliquer ?

- D'après nos Sages, seul celui qui se sacrifie pour l'étude la verra perdurer en lui. De quelle façon se sacrifie-t-on ? En annihilant ses mauvais traits de

caractère et en s'effaçant devant son partenaire d'étude. Achab, qui étudiait certes, mais seul, ne fit pas ce travail sur lui-même, d'où l'incohérence de sa conduite.

- En outre, le mauvais penchant était parvenu à tranquilliser Achab, lui soufflant qu'il pouvait se permettre quelques péchés, du moment qu'il étudiait. De même, Elicha ben Abouya tomba dans les rets de cet éternel adversaire. Aussi, nous incombe-t-il de nous vouer à l'étude de la Torah tout en travaillant sur nous-mêmes, seule manière de surmonter ces attaques.

Le service divin authentique

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente : quiconque entre dans cette tente, et tout ce qu'elle renferme, sera impur durant sept jours. »

(Nombres 19, 14)

Selon nos Sages (cf. Berakhot, 63b), le terme tente fait référence au lieu d'étude, comme il est dit : « Jacob était un homme intègre, qui était assis dans les tentes. » (Genèse 25, 27). Il nous incombe d'aspirer, toute notre vie durant, à nous "tuer à la tâche" de l'étude, dans la tente de la Torah. Notons, en outre, que le mot *tam* (intègre) est composé des mêmes lettres que le mot *met* (mort), allusion au fait que le patriarche parvint à se sacrifier pour la Torah, de laquelle il mérita d'être le pilier.

Il convient de souligner que, s'il existe des domaines dans lesquels on peut ne s'impliquer que partiellement, l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot* n'en font pas partie. Celles-ci exigent en effet de l'homme un investissement total et un respect absolu. Car une seule petite faille dans le service divin est susceptible de nous entraîner de plus en plus bas, au point d'en venir à perdre nos acquis. C'est pourquoi l'Eternel nous a demandé de nous consacrer pleinement à l'étude et à l'application de la sainte Torah, jusqu'à être prêts à nous sacrifier dans sa tente.

Nul n'est à moitié vivant : ou on est en vie, ou on est mort. Nos Sages statuent (Chabbat, 83b) que tant qu'un homme respire, il a l'obligation d'étudier la Torah. Ceci est corroboré par la position du Rambam (Talmoud Torah 1, 8), selon lequel même un malade dont la vie est en danger n'est pas exempt du devoir d'étudier la Torah. Car, tant qu'un homme vit sur terre, son mauvais penchant l'attaque, tentant par tous les moyens de le faire trébucher – il ne lui laisse de répit qu'à l'heure où il quitte ce monde. Aussi appartient-il même à un grand malade de poursuivre son étude, la Torah représentant la seule arme efficace contre notre éternel adversaire.

Je me souviens avoir une fois eu un accès de fièvre et, bien que je me sois senti très mal, je ne me suis pas accordé de repos et me suis forcé à étudier la Torah avec entrain. Finalement, je réussis, grâce à Dieu, à aboutir à une nouvelle interprétation et, grâce à cela, à répondre à une question ardue que je n'étais, jusque-là, pas parvenu à résoudre. Cette anecdote illustre la possibilité donnée, même à un malade, d'étudier, ce dont il a le devoir, outre le fait que s'il s'y efforce, il verra ses efforts couronnés de succès.

Nous devons prendre conscience que l'unique manière d'éviter les dangereux rets du mauvais penchant est de se consacrer à l'étude la Torah, qui en représente l'antidote (cf. Kidouchin, 30b). Celui qui ne se dévoue pas à cette tâche est semblable à un mort, privé de vie. A l'inverse, de même qu'un défunt ne peut plus fauter car le mauvais penchant l'a quitté, de même, l'homme qui se voue à l'étude dans la tente de la Torah, est à l'abri du péché, car celle-ci détient un pouvoir protecteur (Sota, 21a).

Tentons de nous imaginer l'épreuve à laquelle fut confronté Rabbi Akiba. A l'âge de quarante ans, il se joignit aux jeunes enfants pour étudier la Torah, faisant fi de son honneur personnel (Avot de Rabbi Nathan 6, 2). Or, nos Sages rapportent (Pessa'him, 49b) sa célèbre proclamation de l'époque où il était ignorant : « Amenez-moi un érudit et je le mordrai comme un âne ! » Pourquoi précisément « comme un âne », s'enquièrent nos Maîtres ? Et de répondre que cet animal a l'habitude de mordre jusqu'à broyer les os de sa proie. S'il se déclara prêt à une telle cruauté, c'est la preuve de la haine qui l'animait pour les érudits. Comment donc prit-il par la suite un si grand tournant dans sa vie ? On raconte que lorsqu'il constata l'effet que l'érosion avait, goutte après goutte, sur la pierre, il en déduisit sa capacité d'étudier la Torah, dont les

eaux pourraient, elles aussi, pénétrer progressivement son cœur (Avot de Rabbi Nathan 6, 2).

Pourtant, nous pouvons supposer que ce n'était pas la première fois qu'il avait observé ce phénomène, aussi, pourquoi n'est-ce qu'à l'âge de quarante ans qu'il en retira une telle leçon ? De fait, lorsqu'il constata le remarquable dévouement de sa femme Rachel, qui fut prête à abandonner le confortable mode de vie du foyer paternel pour l'épouser (Ketouvot, 62b), il prit conscience de la prééminence de la Torah. Il comprit que si elle lui demandait d'aller étudier la Torah, cela signifiait que c'était là le plus grand bien du monde, auquel elle avait donné la préférence par rapport à la fortune de son père, Kalba Savoua. Rachel perçut en Rabbi Akiba le potentiel d'un grand érudit, aussi fut-elle prête à renoncer à son train de vie facile et prestigieux pour acquérir une véritable richesse spirituelle.

Par conséquent, c'est Rachel qui suscita en Rabbi Akiba cet éveil et, suite à celui-ci, il n'eut plus le même regard sur un spectacle qui lui était pourtant familier. Soudain, tandis que son esprit et son cœur étaient devenus réceptifs et enclins au changement, c'était comme si la nature lui communiquait un message – un message qui allait être déterminant pour lui, ainsi que pour l'ensemble du peuple juif, duquel il devint l'un des plus grands maîtres.

Rabbi Akiba comprit également qu'il est impossible d'observer ou d'étudier la Torah à moitié, celle-ci exigeant de l'homme un sacrifice total. C'est pourquoi il s'exila de son foyer durant vingt-quatre ans (ibid.) pour se vouer à l'étude, de sorte à acquérir la Torah de manière parfaite.

A l'heure où Dieu décréta que Ses enfants errent quarante ans dans le désert, suite au péché des explorateurs, certains considérèrent que, se trouvant dans l'incapacité d'observer les *mitsvot* propres à la terre d'Israël, ils étaient également exempts des autres. La Torah rapporte (Nombres 15, 32-36) l'histoire d'un homme qui coupa du bois le Chabbat et fut condamné à mort, et nos Sages affirment (Chabbat, 96b) qu'il s'agissait de Celofhad. Pourtant, comme nous le savons, ses filles ne furent pas privées de l'héritage de sa part en Terre Sainte. Car, en réalité, ce juste transgressa la sainteté de ce jour de manière désintéressée, dans le but d'enseigner au peuple, par son exécution, l'obligation d'accomplir les commandements même dans le désert. Si une partie des *mitsvot* liées au pays de Canaan ne pouvaient certes pas être mises

en pratique pour le moment, toutes les autres devaient l'être de façon intégrale.

Notons, à cet égard, que le sujet qui suit immédiatement cet incident est celui de la *mitsva* des *tsitsit*, franges dotées de la propriété de rappeler à l'homme son devoir d'accomplir toutes les autres *mitsvot*, comme il est dit : « dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel » (Nombres 15, 39). Si les enfants d'Israël avaient été exempts de l'accomplissement des *mitsvot* dans le désert, l'Eternel ne leur aurait pas donné celle des *tsitsit* à ce moment-là.

Or, Kora'h ironisa justement sur ce commandement. Loin d'être animé par une volonté d'éclaircir la loi lui étant relative, il ne désirait que susciter la querelle au sein du peuple et se soulever contre l'autorité de ses dirigeants, Moïse et Aaron. Aussi, sa controverse, qui provenait de mobiles impurs, fut-elle vouée à l'échec (Maximes de nos Pères 5, 17) et mena à sa perte.

Une fois de plus, nous trouvons ici le portrait d'un personnage ambivalent : d'un côté, Kora'h aspirait à se rapprocher davantage de l'Eternel et à diriger le peuple juif, de l'autre, il cherchait à alléger le joug des *mitsvot* en prétendant que certaines n'étaient pas en vigueur. En d'autres termes, il servait le Créateur "à moitié", se pliant, à sa guise, aux commandements faciles ou rentables, et négligeant ou raillant ceux qui exigent un trop grand sacrifice – dans l'esprit de l'interprétation de nos Sages du verset : « lorsqu'il se trouve un mort dans une tente ». La fin tragique qu'il connut nous enseigne celle qui est réservée à l'homme dont le service divin n'est que partiel et manque d'authenticité : la déchéance et la perte de tous les acquis pour lesquels il avait peiné.

L'homme est formé de deux parties : son corps matériel, de nature terrestre, et son âme spirituelle, d'origine céleste. Ces deux éléments antithétiques sont liés en un seul être, si bien qu'ils ont le pouvoir d'agir l'un sur l'autre. Ainsi, l'âme peut influencer le corps en le sanctifiant et l'élevant, tandis que le corps est, lui aussi, en mesure d'influer sur elle en l'abaissant vers la matière et portant atteinte à sa spiritualité. Nos Sages affirment (cf. Chabbat, 152b) que tant qu'un défunt n'a pas été enterré, son âme continue à planer au-dessus de lui, et ne le quitte pour rejoindre les cieux et son creuset originel que lorsqu'on recouvre son cercueil de terre. Néanmoins, bien que

l'âme monte alors dans les sphères supérieures, si l'homme a veillé durant toute sa vie à emprunter la voie de la Torah et respecter les *mitsvot*, elle conserve un lien avec son corps, du fait que celui-ci a acquis une dimension spirituelle. Tel est le sens de cet autre enseignement de nos Sages (Yevamot, 97a) selon lequel les lèvres des justes murmurent dans la tombe au moment où leurs enseignements de Torah sont diffusés dans le monde. Autrement dit, celui qui s'escrime, durant toute son existence terrestre, à étudier avec assiduité, méritera de laisser, après cent vingt ans, un corps si saint que son âme lui restera attachée et fera remuer ses lèvres à l'intérieur de la tombe.

Par conséquent, la mission de l'homme dans ce monde consiste à servir le Très-Haut de manière intègre et avec dévouement. Il lui incombe de toujours aspirer à atteindre la perfection, plutôt que de se contenter d'un service divin partiel, seul l'achèvement d'une œuvre lui octroyant sa grandeur.

Résumé

- Nos Sages interprètent le verset : « lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » comme une allusion à notre devoir de nous sacrifier pour l'étude de la Torah. De même qu'on ne peut être à moitié mort, ce sacrifice doit être entier, à l'instar de Jacob, « homme intègre, assis dans les tentes ».
- D'après le Rambam, tant que nous respirons, il nous incombe d'étudier la Torah. Tout comme le mauvais penchant n'exerce plus son ascendant sur un défunt, il n'a aucune emprise sur celui qui se "tue à la tâche" de la Torah.
- Le dévouement témoigné par son épouse Rachel pour la Torah, permit à Rabbi Akiba de réaliser la suprématie de celle-ci, pour laquelle il se dévoua de manière totale en s'exilant de son foyer durant vingt-quatre ans, suite à quoi il devint un grand maître et érudit.
- D'un côté, Kora'h désirait se rapprocher de l'Eternel, et de l'autre, il railla la *mitsva* des *tsitsit*. Il prétendait que, dans le désert, le peuple était exempt de l'accomplissement des *mitsvot* liées à la Terre Sainte. L'imperfection de son service divin l'entraîna dans une querelle qui mena à sa perte.
- L'homme doit veiller à servir son Créateur de manière intègre. Il sanctifiera ainsi son corps qui, même après sa mort, restera lié à son âme.

L'impureté transmise par le contact d'un mort

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente : quiconque entre dans cette tente, et tout ce qu'elle renferme, sera impur durant sept jours. Et tout vase découvert, qui n'est pas entièrement clos d'un couvercle, sera impur. (…) L'homme pur fera donc aspersion sur l'impur, au troisième et au septième jour ; et lorsqu'il l'aura purifié le septième jour, l'autre lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau, et sera pur le soir. Mais l'individu qui, devenu impur, ne se purifierait pas, celui-là sera retranché du sein de l'assemblée, car il a souillé le sanctuaire du Seigneur : l'eau lustrale n'a pas été jetée sur lui, il reste impur. »

(Nombres 19, 14-20)

La Torah nous met en garde contre la gravité de l'impureté, ce qui atteste de la volonté divine que nous soyons toujours dans un état de pureté. C'est pourquoi, à l'époque du Temple, l'individu impur devait aussitôt se soucier de procéder à sa purification, par le biais du processus décrit ici par les versets : le troisième jour, on devait l'asperger du mélange purificateur – composé essentiellement de cendres de vache rousse –, suite à quoi il était déjà partiellement purifié, démarche qui devait être répétée le septième jour ; il se lavait alors le corps et les vêtements et recouvrait complètement sa pureté originelle.

Le texte précise également la punition imputée à celui qui n'accomplirait pas ces étapes indispensables à sa purification : « celui-là sera retranché du sein de l'assemblée ». Du fait qu'il démontre, par son comportement, qu'il n'est pas intéressé à redevenir pur et à réintégrer le peuple juif, il est puni en

étant à jamais retranché de celui-ci. La sévérité de cette peine témoigne, une fois de plus, l'importance que revêt la pureté de Ses enfants aux yeux du Saint béni soit-Il.

Comme le soulignent les versets précités, une dépouille mortelle transmet non seulement son impureté aux personnes qui la touchent, mais également à celles qui sont à ses côtés sous la tente, ainsi qu'à tous les ustensiles ouverts et leur contenu. Les individus ainsi devenus impurs doivent se soumettre au processus de purification s'étalant sur sept jours, tandis que les ustensiles et leur contenu souillés ne peuvent être utilisés avant qu'ils ne soient passés par ce processus. Néanmoins, ces trois cas correspondent à trois différents degrés d'impureté, cités dans l'ordre régressif.

Nous pouvons nous demander, premièrement, pourquoi un cadavre rend impur ce qui l'entoure et, qui plus est, à un degré si fort. Deuxièmement, comment expliquer que la tente où il repose souille les personnes et objets qui s'y trouvent, sans même qu'ils aient directement été en contact avec la dépouille ? Afin de répondre à ces interrogations, nous allons approfondir certains aspects essentiels de la *mitsva* de purification.

La section de 'Houkat s'ouvre par l'ordre de prendre une vache rousse, « intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug » (Nombres 149, 2), pour la préparation du mélange destiné à purifier les personnes impures. Contrairement aux autres commandements de la Torah dont il nous est donné d'appréhender le sens, celui-ci échappe à notre compréhension, si bien que même le plus sage des hommes a reconnu ne pas être parvenu à le saisir : « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23) Nos Sages expliquent en effet (Nida, 9a) que le roi Salomon tenta de pénétrer la signification profonde de toutes les *mitsvot* de la Torah, entreprise couronnée de succès, à une exception près : celle relative à la vache rousse, qui lui était restée mystérieuse. Seul notre maître Moïse, qui voua son existence à la transmission de la Torah au peuple juif, fut récompensé par l'insigne mérite de se voir révéler ce secret du Ciel, comme il est dit : « à toi Je le révèle, mais à nul autre » (Nombres Rabba 19, 6). Mais, hormis lui, aucun homme sur terre n'en a eu connaissance, situation qui perdurera jusqu'aux temps futurs, où seulement, le Saint béni soit-Il a promis de révéler ce mystère à celui qui, de son vivant, se sera attelé avec acharnement à la tâche de l'étude.

Une autre *mitsva* est en rapport direct avec celle de la vache rousse. Le roi a l'obligation d'écrire deux rouleaux de Torah, l'un devant être déposé parmi les trésors royaux, et l'autre devant l'accompagner en tout lieu (Sanhédrin, 21b). Ce commandement réclame un éclaircissement : pourquoi est-il nécessaire que le roi écrive deux rouleaux de Torah et, plus encore, pour quelle raison devait-il veiller à en emporter un dans tous ses déplacements ?

De fait, ce commandement avait pour but d'alerter le roi afin qu'il ne tombe pas dans le travers de l'orgueil. En dépit de son rang élevé et de sa supériorité sur le reste du peuple, il lui était interdit de se laisser pénétrer par de tels sentiments, car si l'Eternel l'avait certes désigné à ces fonctions, Il ne considérait pas moins chacun de Ses enfants comme des princes (cf. Chabbat, 67a). Or, le fait de porter avec lui un rouleau de la Torah évoquait justement au roi cette obligation d'humilité, puisque celui-ci contient, parmi toutes les autres, une *mitsva* dont le sens profond lui échappait, constituant ainsi un rappel à l'ordre quant à son devoir de garder un profil bas – au regard de ses connaissances limitées.

Il est affirmé à cet égard : « Qui sont appelés rois ? Les Sages. » (Guitin, 62a) Autrement dit, les érudits sont désignés par le titre de rois. L'obligation de rester modestes leur incombe donc de la même manière qu'elle repose sur ces derniers, et pour la même raison : il existe une loi qui leur échappe.

L'homme est comparable à un rouleau de Torah. De même qu'une lettre manquante dans celui-ci le rend impropre à l'utilisation jusqu'à ce que cette erreur soit corrigée, et que dans le cas où ceci ne peut se faire, il doit être déposé dans une *gueniza*[27] (Tour, Yoré Déa, 279), de même, un homme qui ne détient pas de Torah, octroie à son existence terrestre un caractère superflu, si bien qu'il semble être bon à être enterré – Dieu préserve. Par conséquent, il s'appliquera à imprégner son être de Torah, afin d'éviter de laisser peser une telle accusation à son encontre, qui risquerait de mener à une mort avant terme.

Dès lors, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi une dépouille mortelle souille celui qui la touche ou se trouve à ses côtés. Car, à l'heure de

---

27. Dépôt de documents saints usés, ne pouvant pas être jetés à la corbeille en raison de leur sainteté.

la mort, l'écorce impure cherche à dominer le défunt et à s'attacher à lui, afin de se nourrir des reliquats d'étincelles saintes et de *mitsvot* encore subsistants ; aussi, quiconque entre en contact avec un défunt, devient impur à cause des puissances impures qui l'entourent ('Hessed LeAvraham 5, 31).

L'impureté qui prévaut au moment de la mort constitue, pour nous, une leçon de morale : un homme dépourvu de Torah est semblable à un défunt, privé de la possibilité d'étudier et investi par les puissances impures. Afin d'éviter d'arriver à une situation où l'Eternel désirera nous enterrer de manière prématurée, tel un rouleau de Torah impropre à l'utilisation, il nous appartient de nous renforcer dans l'étude de la Torah et le respect de ses préceptes. En définitive, la réalité selon laquelle un défunt souille son entourage, vise à éveiller l'homme quant à sa mission sur terre.

Le Midrach raconte (Proverbes, 9) qu'après que les Romains eurent mis à mort Rabbi Akiba de manière cruelle et jeté son corps, le prophète Elie – qui, selon nos Sages (Pirkei de Rabbi Eliezer, 46 ; Rabbénou Be'hayei, Nombres 25, 11), est le prêtre Phinéas – vint rassembler les parties de sa dépouille afin de leur donner une digne sépulture. Les Sages de cette génération se demandèrent comment il avait pu s'occuper d'un défunt, alors qu'il lui était interdit, en tant que prêtre, de se rendre impur. Et le prophète de répondre que les justes étant appelés vivants même de façon posthume, ils ne transmettent pas d'impureté à leur entourage.

Mais, une nouvelle interrogation se fait alors jour : est-ce là une loi générale selon laquelle le contact ou la proximité avec le corps d'un juste ne rend pas impur ? De fait, seul le Saint béni soit-Il, qui « scrute les reins et les cœurs », est capable de savoir qui est un juste authentique, dont le corps garde sa sainteté même après la mort. Par contre, nous autres, n'étant pas dotés de ce discernement, en demeurons incapables, et par conséquent, la loi est telle que tout défunt, qu'il soit juste ou mécréant, rend son entourage impur. Quant au prophète Elie, qui se trouvait à un niveau dépassant celui de l'être humain, il détenait ce pouvoir de discernement et sut donc reconnaître la piété véridique de Rabbi Akiba, sur laquelle il s'appuya pour s'autoriser à se charger de sa sépulture.

D'ailleurs, nous trouvons que notre maître Moïse s'occupa lui-même de l'enterrement de son frère Aaron, ce qui prouve, une fois de plus, que

lorsqu'un juste quitte ce monde, il garde la dimension de vivant, si bien que son corps n'est pas porteur d'impureté. Plus encore, il est rapporté (Sanhédrin, 39a) que l'Eternel Lui-même enterra Moïse.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, lorsqu'un mort se trouve dans une tente, celle-ci s'emplit d'impureté, si bien que quiconque y pénètre en est souillé, même s'il ne touche pas le corps du défunt. Comment expliquer ce fait ? A l'heure où un homme meurt, les puissances impures cherchent à s'attacher à lui ; néanmoins, s'il a des *mitsvot* à son actif, les mérites qui en résultent entrent en lutte contre ces puissances et les empêchent de s'approcher du défunt. Dès lors, elles ne peuvent adhérer à celui-ci, mais planent toutefois autour de lui, d'où l'impureté transmise par l'atmosphère de la tente.

A l'instant où un juste rejoint les sphères célestes, on s'exclame dans le ciel : « Heureux celui qui arrive ici muni de son étude ! » (Pessa'him, 50a) En d'autres termes, à ce moment-là, le corps de l'homme reste seul dans ce monde, dénué de *mitsvot*, puisque toute la Torah et les mérites qu'il a acquis de son vivant montent dans les cieux, y accompagnant son âme, comme il est dit : « ta vertu marchera devant toi » (Isaïe 58, 8). La vertu désignant invariablement la Torah (cf. 'Houlin, 89a), nos Maîtres déduisent en effet de ce verset qu'après cent vingt ans, celle-ci précède l'homme dans le monde futur (cf. Sota, 3b), où elle intercède en sa faveur auprès du tribunal céleste. Il en résulte que l'impureté s'attache, ou tout au moins entoure le corps, dépourvu de son âme et de toute spiritualité.

Nous en déduisons combien il est important, durant son existence terrestre, de se sanctifier. En outre, nous pouvons en retirer un raisonnement a fortiori : si déjà le corps d'un défunt, qui n'a plus l'opportunité d'étudier la Torah, rend son entourage impur, à plus forte raison un homme vivant, pourvu de toutes ses forces physiques, tombe-t-il sous l'emprise des forces impures s'il ne consacre pas son temps à l'étude !

Notons à cet égard que, contrairement à la chronologie qui aurait voulu que cet événement soit relaté plus tôt, le décès de Moïse est rapporté à la fin des cinq livres de la Torah, allusion transparente au fait qu'il emporta avec lui toute la Torah qu'il s'était escrimé à transmettre aux enfants d'Israël. De même, nous pouvons y lire en filigrane l'intention divine de nous transmettre

que, de manière générale, lorsque l'homme quitte ce monde, il emporte avec lui toute la Torah étudiée de son vivant, qui intercède en sa faveur lors du jugement céleste.

Résumé

- En quoi l'impureté résultant du contact avec un mort est-elle si grave, au point que celui qui ne s'en purifie pas est passible de retranchement ? Pourquoi la tente où repose un défunt et tous ceux et ce qui s'y trouvent sont-ils souillés, même sans avoir eu de contact direct avec le corps ?
- Le roi juif a l'obligation d'écrire deux rouleaux de Torah et d'en emporter un dans tous ses déplacements. La Torah évoquant la *mitsva* de la vache rousse, dont le sens profond échappa même au plus sage des hommes, ceci constitue un rappel quant à ses limitations et une barrière à l'orgueil.
- Un rouleau de Torah impropre à l'utilisation doit être enterré. L'homme, qui lui est comparable, doit veiller à ne pas être dénué de Torah, auquel cas il pourrait paraître disqualifié au Créateur qui désirerait mettre fin à ses jours.
- Lorsque l'homme meurt, des reliquats de sainteté, découlant de ses *mitsvot*, subsistent encore en son corps, et les puissances impures, qui en tirent leur substance, tentent donc de s'y attacher. C'est pourquoi un cadavre rend son entourage impur.
- Le contact avec le corps d'un juste ne rend pas impur, ce dernier étant appelé vivant même de façon posthume. Néanmoins, nous sommes incapables de savoir qui était un juste authentique, et on considère donc que le contact avec tout mort souille. L'écorce impure ne peut s'attacher au corps d'un juste, car ses nombreux mérites la repoussent, aussi, c'est la tente où il repose qui s'emplit d'impureté, transmise à tout ce qui s'y trouve.
- Le rapport du décès de Moïse, qui apparaît par parachronisme à la fin des cinq livres de la Torah, nous enseigne que la Torah étudiée par l'homme l'accompagne, après son départ, vers les cieux, où elle intercède en sa faveur.

Les coups de Moïse sur le rocher

« Et Moïse leva la main, et il frappa le rocher de sa verge par deux fois ; il en sortit de l'eau en abondance, et la communauté et ses bêtes en burent. »

(Nombres 20, 11)

Ce verset est tiré de l'épisode des « eaux de la querelle » (Nombres 20, 13), lors duquel les enfants d'Israël se plaignirent, après le décès de Myriam, de ne plus avoir d'eau à boire. Suite à ce soulèvement général, Moïse se tourna vers l'Eternel, qui lui ordonna de rassembler le peuple et de parler, en sa présence, au rocher, duquel jaillirait de l'eau. Cependant, au lieu de lui parler, Moïse le frappa, péché qui lui ôta son droit d'entrée en Terre Sainte. Tentons de comprendre comment notre maître Moïse a pu contrevenir ainsi à l'ordre divin.

Le Ramban (ibid. 20, 8) explique, au nom du Rambam, que Moïse fut puni pour s'être adressé aux enfants d'Israël dans un langage dépréciatif : « Or, écoutez, ô rebelles ! » (ibid. 20, 10). Il aurait dû, au contraire, les juger favorablement, d'autant plus qu'ils souffraient de la soif.

Nous pouvons, semble-t-il, ajouter que le fait de frapper le rocher était une conséquence de ce regard négatif, dans l'esprit du principe selon lequel « une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2). Car, lorsque Moïse apostropha le peuple, il s'emporta contre lui et, sous l'effet de la colère, sa lucidité se trouva troublée, si bien qu'au lieu de se plier à la lettre à l'ordre divin, il se mit à analyser la situation selon diverses considérations.

Quelles étaient-elles donc ? Moïse pensa que l'Eternel lui ayant ordonné, par le passé, de frapper le rocher, même s'Il lui demandait à présent de lui parler, il n'y avait vraisemblablement pas de différence entre ces deux approches, outre le fait que le verbe *ledaber* (parler) exprime la dureté, et que frapper peut donc être assimilé à parler durement. Aussi estimait-il pouvoir, également de cette manière, remplir l'ordre divin. Enfin, il s'est dit que, face

à un peuple assoiffé, ce n'était pas le moment de réfléchir s'il fallait frapper le rocher ou lui parler cette fois-ci.

Cet incident nous enseigne que même lorsqu'un homme est plongé dans l'obscurité, il lui incombe de satisfaire la volonté divine, sans entrer dans aucun calcul. Il lui est même recommandé et louable de se placer des barrières afin d'être sûr de ne pas trébucher, Dieu préserve. C'est ainsi que nos Sages se sont montrés plus sévères que la Torah, selon laquelle il est interdit à l'homme de s'unir à sa femme lorsqu'elle est impure, en allant jusqu'à prohiber tout contact avec celle-ci (cf. Chabbat, 13a). De même, ils enjoignent au *nazir*, qui a pris sur lui de se sanctifier en s'abstenant de jouir de certains plaisirs de ce monde – notamment, la consommation d'alcool –, de s'éloigner des vignes afin d'éviter d'être tenté (cf. Nombres Rabba 10, 8).

Si le Saint béni soit-Il avait enjoint à Moïse de parler au rocher, il aurait dû obtempérer de manière absolue, sans chercher à modifier quoi que ce soit à cet ordre de sa propre initiative. Le Très-Haut ne lui avait intentionnellement pas demandé de frapper le rocher de son bâton, car ceci était susceptible d'éveiller des soulèvements au sein du peuple. Il existait effectivement un risque que celui-ci considère ce bâton comme la source des miracles, allant jusqu'à lui attribuer l'ouverture de la Mer Rouge. Par contre, le fait de parler au rocher pouvait sanctifier l'honneur divin. Car la génération qui avait dû errer dans le désert durant quarante ans avait assisté aux miracles opérés par Moïse en ce lieu et, avant cela, en Egypte, par le biais de son bâton, sur lequel étaient gravés les Noms divins. Or, à ce moment-là, pratiquement tous ses membres avaient péri, et l'Eternel craignait sans doute que la nouvelle génération attribue les miracles au bâton au lieu de réaliser qu'Il en était l'auteur. C'est pourquoi Il ordonna à Moïse de parler au rocher.

Il nous incombe de nous plier intégralement à la parole divine, sans chercher à la modifier dans un sens ou dans l'autre, en raison de calculs personnels. Le premier péché de l'humanité vient illustrer ce principe fondamental. Le Créateur avait interdit à Adam la consommation du fruit de l'arbre de la connaissance – cet interdit concernant également Eve. Le serpent, qui était rusé, engagea la conversation avec celle-ci dans le but de la faire fauter. Il lui dit : « Est-il vrai que Dieu vous a dit : vous ne mangerez rien de tous les arbres du jardin ? » (Exode 3, 1), et la femme répondit : « Les fruits

de l'arbre du jardin, nous pouvons en manger, mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : vous n'en mangerez pas, vous n'y toucherez point, sous peine de mourir. » (ibid. 3, 2-3) Elle ajouta donc à l'ordre divin. La Satan en profita alors pour la pousser de sorte qu'elle touche l'arbre, arguant que, de même que ceci n'avait pas causé sa mort, sa consommation ne l'entraînerait pas (Genèse Rabba 19, 3). Se laissant convaincre, elle goûta au fruit interdit.

En réalité, le Saint béni soit-Il n'avait pas interdit à Adam de toucher cet arbre, car Il savait qu'il n'avait pas de mauvais penchant dans ce domaine, et n'avait donc pas besoin de barrières supplémentaires, à l'image d'un homme qui, conscient d'un certain danger, veille naturellement à s'en éloigner. Toutefois, au moment où Eve ajouta à l'ordre divin l'interdiction de toucher l'arbre, elle créa en elle, par le biais de ses paroles, un penchant pour cela, comme le souligne le verset : « La femme jugea (…) qu'il était attrayant à la vue » (Genèse 3, 6).

Nous en déduisons l'importance de distinguer entre les barrières qui représentent une nécessité, et dont il est fait allusion dans la Torah, et celles qui sont inutiles – en raison de l'absence d'inclination sur ce point –, voire même nocives.

Néanmoins, il nous appartient de juger favorablement le « fidèle berger » du peuple juif. Tentons donc d'expliquer ses intentions.

Nous pouvons les éclaircir par une interprétation allusive du texte saint. Celui-ci nous fait part de la promesse divine au sujet de la Terre Sainte : « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison » (Lévitique 26, 3-4). Toutefois, si ces conditions n'étaient pas remplies et que les enfants d'Israël se montraient, au contraire, infidèles à Dieu, « Il défendrait au ciel de répandre la pluie, et la terre [leur] refuserait son tribut » (Deutéronome 11, 17). Le cas échéant, il serait impossible de s'installer en Israël, un pays sans eau n'étant pas habitable, outre le fait que les nombreuses *mitsvot* dépendant de l'eau ne pourraient être exécutées – comme par exemple la libation des eaux, effectuée au Temple, et toutes les lois relatives aux divers prélèvements opérés sur la moisson, directement dépendante de la pluie.

Ainsi donc, Moïse désirait influencer les eaux de telle sorte qu'elles se déversent sur la Terre promise même dans le cas où le peuple juif ne le mériterait pas. C'est dans ce but qu'il frappa le rocher, estimant l'efficacité d'un coup supérieure à celle de la parole. De cette manière, pensait-il, les enfants d'Israël, qui boiraient l'eau jaillie de ce rocher avant d'entrer en Terre Sainte, n'y connaîtraient pas la sécheresse.

Bien que Moïse fût conscient qu'il risquait, par ce comportement, d'être privé de son droit d'entrée en Terre Sainte, il fut prêt à perdre ce privilège et frappa le rocher dans un esprit de sacrifice. Dès lors, la réplique divine à ses supplications de lui permettre, néanmoins, d'y pénétrer prend tout son sens : « Assez ! » (Deutéronome 3, 26), autrement dit : « J'ai perçu tes intentions profondes au moment où tu as pris l'initiative de frapper le rocher en faveur du peuple juif, quitte à te voir refuser l'entrée en Canaan, aussi tu ne peux prier à ce sujet. »

Résumé

- Il est très difficile de comprendre pourquoi Moïse a frappé le rocher au lieu de lui parler, comme le lui avait ordonné l'Eternel.
- L'erreur de Moïse débuta lorsqu'il qualifia les enfants d'Israël de rebelles, au lieu de les juger favorablement du fait qu'ils avaient soif. Puis sa colère troubla son esprit, et il considéra que frapper le rocher revenait à lui parler durement.
- Nous en déduisons notre devoir de nous plier de manière absolue à la parole de Dieu, même dans les temps obscurs, car nul n'est en mesure d'appréhender Ses voies. Ici, en ordonnant à Moïse de parler au rocher, Il désirait susciter une plus grande sanctification de Son Nom et éviter que les enfants d'Israël attribuent au bâton une force propre.
- Il est aussi possible d'expliquer qu'en frappant le rocher, Moïse désirait prolonger son ascendant sur les eaux, de sorte à garantir la fertilité d'Israël, condition indispensable à son habitation. Il modifia donc l'ordre divin par sacrifice pour le peuple, quitte à perdre son droit d'entrée en Terre Sainte, d'où le refus divin de lui accorder l'objet de son renoncement.

De la crainte des Sages à celle de Dieu

« Et il se plaignit de Dieu et de Moïse : "Pourquoi nous avez-vous tirés de l'Egypte, pour nous faire mourir dans ce désert ?" »

(Nombres 21, 5)

Rachi commente : « Ils ont mis sur le même plan serviteur et maître. »

Les maîtres moralistes affirment (cf. « Messilat Yecharim », 21) que, du fait que nous sommes venus au monde dans le but de servir l'Eternel, il nous incombe d'observer les justes afin de connaître la manière optimale de remplir cette mission qui est notre raison d'être. En prenant exemple de leur comportement, on déduira en effet comment un serviteur doit se tenir face au Maître de l'univers. Mais, lorsque, au lieu de respecter les Sages et de s'inspirer de leur piété, les gens se mettent à les critiquer, c'est comme s'ils portaient atteinte à l'honneur divin (cf. « Chaarei Techouva » 3, 148), les érudits étant les envoyés de Dieu.

Or, attaquer l'honneur d'un juste n'est pas uniquement grave en soi, mais, par ce manque de respect, l'homme coupe, pour ainsi dire, la branche sur laquelle il prend lui-même appui, puisqu'il perd son lien avec cette figure exemplaire dont il doit s'inspirer dans son service divin, dans l'esprit du verset : « tes yeux pourront voir ton guide » (Isaïe 30, 20).

Le soulèvement des enfants d'Israël contre Moïse ne manque de nous étonner. En effet, c'est lui qui avait été choisi pour être l'émissaire de la sortie d'Egypte, lui qui les avait conduits dans le désert avec une fidélité et un dévouement exceptionnels. Aussi, comment donc ont-ils pu prononcer des propos malséants à son sujet, puis en venir à se révolter également contre le Créateur ?

C'est que, de par la modestie hors pair de Moïse, les enfants d'Israël ne le perçurent pas comme une personnalité de laquelle il y avait lieu de prendre exemple. Il était si humble qu'ils ne réalisèrent pas sa grandeur. Aussi ne parvinrent-ils pas à prendre conscience que l'Eternel l'avait désigné comme

envoyé, non pas uniquement pour remplir des tâches techniques – les conduire dans le désert jusqu'à leur entrée en Terre Sainte –, mais bien plus, afin de leur transmettre la manière correcte de se conduire, de Le servir et de Le craindre. A cause de cette approche superficielle, ils en vinrent à manquer de respect à leur maître et à prononcer des paroles inconvenantes sur lui et sur l'Eternel – le manque de respect d'un juste équivalant et conduisant au manque de respect du Très-Haut.

La Guemara rapporte (Pessa'him, 22b) que Chimon Haamsouni – d'autres disent Ne'hemia Haamsouni – avait l'habitude d'interpréter toutes les occurrences, dans la Torah, du terme *èt* qui, d'après lui, inclut toujours une notion supplémentaire à celle évoquée. Il explique ainsi, par exemple, que le commandement : « Honore (*cabed èt*) ton père et ta mère » inclut celui d'honorer son grand frère. Mais, lorsqu'il arriva au verset : « tu craindras l'Eternel (*èt Hachem*) ton Dieu », il se heurta à une grande difficulté : qu'est-ce que ce terme vient donc inclure ici ? Est-il possible que l'homme doive craindre quelqu'un d'autre au même degré qu'il craint Dieu ? Même la peur qu'on éprouve face à une bête féroce est limitée, puisque celle-ci ne peut nous attaquer que dans la mesure où le Créateur, auquel elle est assujettie, l'a décidé. Incapable de justifier l'emploi de ce mot dans ce verset, le *Tana* revint sur toutes les interprétations qu'il avait données de ses autres occurrences.

Cependant, Rabbi Akiba trouva une interprétation au terme *èt* de ce verset : il vient inclure les érudits, qu'il nous incombe de craindre au même titre que le Saint béni soit-Il. De même que nous devons avoir une crainte révérencielle à l'égard de Dieu, le devons-nous vis-à-vis des Sages, cette crainte devant être assortie d'un comportement en conséquence. Or, non seulement il nous appartient de révérer les érudits, mais en le faisant, nous en viendrons plus naturellement à éprouver un tel sentiment envers Dieu, car ces derniers représentent pour nous l'exemple de la manière dont nous devons Le craindre et nous plier à Sa parole.

Le juste est si proche du Créateur qu'il est affirmé que ses actes sont semblables à ceux du Char céleste (Baal Chem Tov ; Ramban sur Deutéronome 11, 22) et que ce qu'il décrète, le Très-Haut le fait exécuter (cf. Moèd Katan, 16b). Autrement dit, il détient un pouvoir extraordinaire, et ses actes sont d'une sainteté et d'une perfection telles qu'ils ressemblent à ceux du Char céleste.

En outre, l'Eternel accorde au juste le pouvoir de modifier les mauvais décrets, dans l'espoir que ceci suscite un réveil au sein du peuple et qu'il opère un repentir authentique – tant notre Père miséricordieux est désireux de voir Ses enfants revenir sincèrement vers Lui.

Lorsque Kora'h se révolta contre Moïse et rassembla autour de lui des adeptes, celui-ci se tourna vers l'Eternel pour Lui demander de refuser l'offrande de ce rebelle (cf. Nombres 16, 16). Nous pouvons nous demander comment il a pu prononcer des paroles si dures et prier pour que l'offrande d'un Juif soit repoussée. A la lumière de nos explications précédentes, il semble que Moïse fût conscient du fait que se rebeller contre la direction d'un érudit, qui est l'envoyé de l'Eternel, revient à se rebeller contre la Sienne. Partant, Kora'h ne méritait pas de voir son offrande agréée.

A l'inverse, nous pouvons affirmer que quiconque loue un juste et rapporte ses bonnes actions, peut être considéré comme ayant fait de tels éloges sur Dieu. De plus, il en retirera un grand bénéfice, puisque se pencher sur les faits et gestes des justes, lui permettra de se hisser dans les niveaux de la Torah et de la crainte de Dieu, raffermissant ainsi son service divin et amplifiant l'honneur divin dans le monde.

Résumé

- Notre raison d'être est de servir l'Eternel. Comment y parvenir ? En observant les justes, qui nous indiquent la manière dont nous devons nous comporter face à Lui. Ces derniers sont les envoyés de Dieu, et celui qui leur manque de respect porte aussi atteinte à l'honneur divin, outre le fait qu'il coupe son lien avec cette figure exemplaire.

- Comment les enfants d'Israël ont-ils pu manquer de respect à Moïse, envoyé de Dieu ? Car ils ne le percevaient pas comme tel, pensant qu'il avait simplement été préposé au rôle technique de les conduire dans le désert.

- La *mitsva* de craindre l'Eternel inclut celle de craindre les érudits, la révérence qu'on leur témoigne menant à la crainte de Dieu.

- Le Tout-Puissant a donné au juste le pouvoir d'annuler les mauvais décrets, afin que ceci incite le peuple à se repentir et à se rapprocher de Lui.

♦ Se révolter contre la direction d'un juste revient à se soustraire au joug divin, d'où la requête de Moïse à l'Eternel de refuser l'offrande de Kora'h. A l'inverse, louer un juste équivaut à louer Dieu.

Du devoir d'introspection

« Car Hesbon était devenue la ville de Sihon, roi des Amorréens, celui-ci ayant fait la guerre au précédent roi de Moab, et lui ayant pris tout son territoire jusqu'à l'Arnon. »

(Nombres 21, 26)

Nos Sages s'interrogent (cf. Baba Batra, 78b) sur la nécessité qu'a vue la Torah de préciser que la ville de Hesbon était d'abord sous la domination du premier roi de Moab, puis est ensuite passée sous la tutelle de Sihon, roi des Amorréens, qui l'a conquise. En effet, comme nous le savons, le texte saint se caractérise par sa concision, et ne mentionne que les faits qui contiennent une utilité ou un message pour les générations à venir. Que nous apportent donc ces détails historiques ?

Et de répondre (ibid.) que le nom de cette ville évoque l'introspection (*'hechbon néfech*) à laquelle il nous incombe de procéder. Si nous réfléchissons, nous réaliserons que nous commettons la plupart de nos mauvais actes en toute connaissance de cause, puisque nous sommes parfaitement conscients que c'est interdit, mais cédons cependant aux incitations de notre mauvais penchant. Une telle conduite est pour le moins aberrante : si nous savons qu'il s'agit là d'un acte bas et prohibé, pourquoi donc choisissons-nous néanmoins de l'exécuter ? Illustrons ceci par l'exemple suivant. Un enfant suffisamment mûr et responsable pour comprendre que le contact du feu brûle, veillera à s'en éloigner afin de se préserver de ce danger. Sa prudence redoublera dans le cas où il a déjà eu une mauvaise expérience dans ce domaine.

De même, nous savons pertinemment que l'interdit a la dimension d'un feu dévorant, au contact duquel nous nous sommes plus d'une fois brûlés. Et

pourtant, nous récidivons, une fois après l'autre – comment l'expliquer ? Car nous nous comportons à l'instar d'un chien qui retourne vers sa vomissure pour la lécher. Mais d'où vient donc ce problème ? Du fait que nous ne nous donnons pas du mal pour nous soumettre à un examen de conscience et passer en revue nos actes. Si, chaque soir, nous prenions le temps d'établir le bilan de notre journée, il ne fait nul doute que nous serions bien plus à l'abri du péché. Malheureusement, notre vie se résumant à une course effrénée, nous n'avons pas le loisir de nous pencher de près sur notre conduite, de connaître notre véritable être et de réaliser l'amertume du sort réservé aux pécheurs.

Par conséquent, il nous incombe d'aiguiser en nous la conscience qu'une punition est prévue pour chaque transgression, et de procéder à une introspection de sorte à éviter, à Dieu ne plaise, que cette réalité incontournable se vérifie à nos dépens.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que le nom Sihon est proche du terme *si'ha*, signifiant discussion, allusion au danger que représente toute discussion futile, susceptible de faire tomber l'homme dans de profonds précipices. Ceci corrobore l'avertissement de nos Maîtres selon lequel « les clans des railleurs, des menteurs, des hypocrites et des médisants ne peuvent être réceptacles de la Présence divine » (Sota, 42a). Car leur dénominateur commun est le mauvais usage de la parole, dû à un manque de réflexion et de crainte de Dieu ; leurs propos sont semblables à un feu dévorant, duquel nous avons tout intérêt à nous éloigner.

Dans le même esprit, nos Sages nous mettent ainsi en garde : « Ne multiplie pas les propos avec la femme – ils parlent ici de sa propre femme, à plus forte raison avec celle de son prochain. » (Maximes de nos Pères 1, 5) En d'autres termes, lorsqu'un homme discute plus qu'il ne faut avec son épouse, cela peut créer des problèmes, de même que s'il converse avec d'autres femmes, à plus forte raison.

Le Talmud souligne (Sanhédrin, 110a) à cet égard que Kora'h abondait en propos futiles avec son épouse. Or, c'est ce qui mena à sa perte. Il lui racontait tout ce qui lui arrivait, probablement en ajoutant ses propres commentaires, et elle lui conseilla alors d'être l'instigateur d'une querelle, qui prit les proportions d'un soulèvement contre Moïse et Aaron. Par conséquent,

l'homme doit veiller à ce que ses paroles tournent toujours autour de la sainte Torah, éviter au maximum de s'adresser aux femmes, et parler avec mesure même avec son épouse, afin de ne pas faillir.

Enfin, notre verset introductif, qui nous fait part de la conquête de la ville de Hesbon par Sihon, qui la prit du roi de Moab, contient un troisième message. A travers le nom de ce dernier, Moav (en hébreu), nous pouvons en effet lire en filigrane celui de notre Père (*av*) céleste, Roi du monde, duquel il nous appartient de sentir l'omniprésence, en vertu de l'injonction de nos Sages : « Sachez devant Qui vous vous tenez » (cf. Berakhot, 28b). Car, dès lors que l'homme perçoit l'omniprésence divine, il examine scrupuleusement ses actions, se garde de prononcer des paroles futiles et s'éloigne du péché.

Il arriva une fois qu'un jeune de treize ans vienne me voir en pleurant. Il me raconta que sa mère voulait s'entêter à célébrer sa bar-mitsva dans un esprit contraire à celui exigé par la Torah. Lorsqu'elle lui décrivit la manière dont elle voulait que la fête se déroule, il s'y opposa farouchement. Pour toute réaction, elle lui dit qu'il n'était pas un homme. Il fut très touché par ses propos, et les prit tant au sérieux que son estime de soi en fut profondément affectée. Je m'empressai de téléphoner à sa mère et la réprimandai, à la fois pour sa volonté de célébrer la bar-mitsva de son fils dans une atmosphère légère, et pour la remarque déplacée faite à celui-ci. J'insistai ensuite auprès d'elle sur le devoir des parents de peser soigneusement les mots qu'ils disent à leur progéniture, chacun d'eux pouvant avoir une considérable influence sur leur avenir, pour le meilleur et pour le pire.

Or, de même qu'il incombe aux parents de faire précéder leur discours d'une réflexion mûre, tout homme doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler, de sorte à s'assurer que ce qu'il s'apprête à dire sera utile et ne s'avérera pas, au contraire, nuisible. Le roi Salomon va jusqu'à dire que « la mort et la vie sont au pouvoir de la langue » (Proverbes 18, 21).

Il arrive souvent que les gens qui viennent prier à la synagogue, commencent d'abord par saluer leurs amis, s'enquérir de leur bien-être et échanger des nouvelles fraîches, au lieu de prendre un *sidour* et de se tourner vers leur Père céleste. Combien ce spectacle est-il désolant ! L'honneur divin et celui dû à un lieu de prière se trouvent simultanément bafoués. Nous avons

le devoir de ressentir devant qui nous nous tenons, et a fortiori au moment où nous sommes dans une synagogue, semblable à un petit sanctuaire.

A une certaine occasion, un homme vint solliciter auprès de moi une bénédiction pour son chien qui était malade. Avec tout mon sérieux, je lui demandai quel était le nom de celui-ci, et il me répondit : « Rodi ». Mais, lorsque je l'interrogeai sur celui de sa mère, il se trouva dans une impasse et en rit. Je lui expliquai alors que sa requête témoignait de sa compassion pour les animaux, qui méritent eux aussi de tels égards en tant que créatures de Dieu. Néanmoins, je lui fis remarquer la faille qu'elle trahissait : ressentait-il autant le besoin de prier pour son propre bien-être spirituel que pour la santé physique de son chien ?

En réalité, nous nous trompons très fréquemment dans l'évaluation des valeurs et attribuons trop de poids à des faits peu importants, alors que nous n'estimons pas suffisamment ceux qui constituent de réels enjeux. D'où l'interprétation de nos Sages (cf. Baba Batra, 78b) du verset : « C'est à ce propos que les poètes (*hamochelim*) disaient : "Venez à Hesbon ! (…)" » (Nombres 21, 27) : « *hamochelim* se réfère à ceux qui dominent [autre sens de ce mot] leur mauvais penchant et font le compte (*'hechbon*) du monde, gardant toujours à l'esprit l'[insignifiante] perte occasionnée par une *mitsva* par rapport à l'[immense] salaire qu'elle apporte, et les [illusoires] avantages d'un péché au regard du [considérable] tort qui en résulte. » Ainsi, il nous appartient de nous inspirer de cette conception du monde qu'ont les justes, grâce à laquelle ils peuvent procéder à une introspection authentique.

On me demanda une fois de participer à un mariage et, comme à mon habitude, j'acceptai à la condition qu'il soit célébré conformément aux exigences de la loi relative à la pudeur. Lorsque j'arrivai, il me sembla tout d'abord que cette condition avait été respectée. Mais, au cours de la soirée, je remarquai soudain que des femmes vêtues de manière très peu décente se tenaient à l'entrée de la salle pour accueillir les invités. J'appelai aussitôt le marié pour lui signaler qu'il faisait ainsi trébucher ses convives, par des visions interdites. Il avoua avoir fait une erreur en employant ces femmes à cette fonction. Je lui recommandai alors de leur remettre leur dû et de les congédier poliment, afin de ne pas profaner le Nom divin – puisqu'il s'agissait de non-juives.

Quelques jours plus tard, ce monsieur m'invita à fixer les *mezouzot* dans son nouvel appartement. Il me fit entrer et me conduisit vers sa chambre, me tenant la *mezouza* à fixer sur le linteau. Par la porte, grande ouverte, j'aperçus aussitôt l'immense photographie accrochée sur le mur, qui était loin de correspondre aux normes de pudeur. Choqué, je lui demandai comment il avait pu me demander de venir fixer la *mezouza*, alors qu'il m'obligeait ainsi à contempler une telle image.

Plus d'une fois, nous nous leurrons dans notre échelle de valeurs. Alors que nous sommes très méticuleux dans un certain domaine, nous faisons preuve de laisser-aller dans un autre, sans trop chercher ce qui mérite des précautions supplémentaires et ce qui tolère moins de sérieux. Par exemple, un homme qui récite le *Chema* avec beaucoup de ferveur, mais parle au milieu de la *Amida*, que vaut donc sa prière ? De même, celui qui se lave les mains le matin en respectant les moindres détails de la loi, mais ne récite pas les bénédictions de grâce après le repas, entache la valeur et le sens de cette première *mitsva*.

Il est rapporté que le roi de Moab (Balak), qui craignait le peuple juif, envoya des messagers à Balaam pour demander des conseils en vue de venir à bout de celui-ci. Pourtant, ce roi savait parfaitement que le Saint béni soit-Il avait interdit aux enfants d'Israël de déclarer la guerre aux Moabites. Par ailleurs, cette prohibition ne concernait pas Sihon, le roi de Hesbon, qu'ils purent donc mettre à mort. A priori, le roi de Moab aurait dû se réjouir du fait que les Juifs avaient tué Sihon, qui lui avait pris la ville de Hesbon. De même, il aurait semblé logique qu'il autorise le peuple juif à pénétrer dans son territoire, puisqu'il n'avait pas à craindre son offensive. Pourquoi donc prit-il l'initiative de se tourner vers Balaam pour solliciter ses conseils vicieux ? Le comportement de ce dernier fait naître en nous une interrogation similaire : il était tout à fait conscient que le Créateur ne lui permettrait pas de maudire Ses enfants, aussi, pourquoi s'obstina-t-il malgré tout à tenter de le faire ?

Balaam avait une telle haine envers le peuple juif qu'il demeura incapable de porter un regard juste sur la réalité, et tenta de maudire les enfants d'Israël, tout en sachant, en son for intérieur, qu'il ne ferait que les bénir. Le roi de Moab s'entêta, lui aussi, à agir contre toute logique et en dépit de la réalité. Tous deux furent punis par Dieu avec la plus grande sévérité. A travers

l'exemple des comportements absurdes de ces deux hommes, le Saint béni soit-Il nous enseigne une leçon quant à notre devoir fondamental de calculer chacun de nos gestes, afin d'éviter de faire des faux-pas qui pourraient nous coûter cher.

Résumé

- Pourquoi la Torah a-t-elle précisé l'historique de la ville de Hesbon ? Car son nom évoque l'introspection (*'hechbon néfech*) à laquelle on doit se soumettre, celui du roi Sihon fait allusion aux paroles futiles (*si'ha betéla*) desquelles il convient de s'éloigner, et le roi de Moav nous rappelle notre Père (*av*) céleste, dont nous devons ressentir l'omniprésence. Ces trois démarches nous permettront d'échapper à tout malheur.
- Balak, roi de Moab, refusa aux enfants d'Israël l'entrée dans son territoire, bien qu'il fût conscient de l'interdiction qu'ils avaient de le combattre. En outre, il sollicita contre ces derniers les conseils pervers de Balaam. Quant à celui-ci, il tenta de les maudire, tout en sachant qu'il n'y parviendrait pas. Ces deux personnages agirent à l'encontre de la logique, et nous devons tirer leçon de leur conduite absurde.

Annexes

Contre l'impureté, la vache rousse

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

Sur le mode allusif, notons que les initiales des mots *para adouma temima* (une vache rousse intacte) ont – à un près – la même valeur numérique que Lilit, la force impure qui échauffe l'homme et l'incite à laisser échapper de la semence en vain – Dieu préserve.

Quant aux lettres finales de cette expression, elles équivalent numériquement au Nom divin *Ya*, lui-même équivalent au terme *gaava*, l'orgueil, qui ne sied qu'à Dieu. Celui dont le cœur déborde de fierté, alors que cet attribut est l'apanage du Créateur, risque fort de porter atteinte à la sainteté de sa *mila*.

A présent, si l'on ajoute au Nom *Ya* la lettre *Aleph* de *taef* (initiales de *para adouma temima*), on obtient la valeur numérique des initiales de l'expression *'haïl bala vayekiénou*, « il a dévoré une fortune et il faut qu'il la rejette » (Job 20, 15), mots qui font justement référence à la réparation du péché de l'échappement de la semence en vain, par le biais d'une purification dans un bain rituel.

La vache rousse évoque le sang de la femme impure (*nida*). Celui qui commet une transgression dans ce domaine est excommunié (*menoudé*). Compte-tenu de la gravité de cette faute, il incombe à l'homme de veiller à

préserver sa pureté afin de ne pas tomber sous le joug des forces impures, symbolisées par Lilit, de même que la vache rousse – dont les cendres servaient à purifier les personnes impures – ne devait pas avoir porté de joug.

Si le sens profond de cette *mitsva* nous échappe certes, certains de ses aspects peuvent être dégagés et nous enseigner d'édifiantes leçons de morale.

La vertu des justes

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

La section de 'Houkat s'ouvre par le commandement de la vache rousse, tandis qu'elle évoque par la suite le décès d'Aaron. Or, le lien entre ces deux sujets est évident si l'on se réfère à la sentence de nos Sages selon laquelle « de même que les cendres de la vache rousse apportent l'expiation, ainsi en est-il de la mort des justes » (Moèd Katan, 28a).

Le mélange purificateur, fait à partir de cendres de vache rousse, avait en effet pour but de purifier les individus impurs. Or, l'impureté peut être soit le résultat, soit la cause d'un péché. Aussi, celui qui se purifie, se trouve nettoyé d'un péché réel ou potentiel, et par conséquent, ces cendres ont le même pouvoir expiateur que la disparition des justes.

Nous pouvons expliquer cet enseignement de nos Maîtres d'une autre manière. Tous les hommes partagent le même destin : « Car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras » (Genèse 3, 19). Néanmoins, lorsqu'ils quittent ce monde, les justes ont le pouvoir d'apporter l'expiation au peuple, comme si leur mort détenait le même pouvoir expiateur que les cendres de la vache rousse.

Mesure pour mesure

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir : avertis les enfants d'Israël de te choisir une vache rousse, intacte, sans aucun défaut, et qui n'ait pas encore porté le joug. »

(Nombres 19, 2)

La *mitsva* de la vache rousse, dont les premiers versets de 'Houkat nous donnent les détails, appartient à la catégorie des lois irrationnelles de la Torah, celles dont le sens profond nous échappe (cf. Tan'houma, 'Houkat, 8), mais que nous exécutons malgré tout, pour la seule raison que le Saint béni soit-Il nous l'a demandé.

La section de Balak nous donne une illustration de la haine viscérale que les non-juifs nourrissent contre nous. En effet, l'Eternel avait ordonné à Ses enfants de ne pas combattre Amon et Moab, car de ces deux peuples allaient respectivement surgir deux précieuses âmes : Naama, appelée à devenir l'épouse du roi Salomon, et Ruth, qui deviendrait la grand-mère du roi David (Baba Kama, 38b). Or, bien qu'il n'y eût aucune menace de guerre de leur côté, Balak, roi de Moab, chercha à lancer une querelle, en demandant à Balaam de maudire le peuple juif. En quoi réside donc la cause de cette haine, apparemment irrationnelle ?

Le lien entre ces deux sections va nous livrer la clé de cette énigme. De fait, le Très-Haut désirait transmettre à Ses enfants un message fondamental : s'ils ne se plient pas aux lois irrationnelles de la Torah, dont celle de la vache rousse fait partie, mesure pour mesure, les nations du monde se lèveront contre eux et les haïront sans raison apparente.

Soulignons, en outre, que le respect des lois irrationnelles constitue la plus éloquente expression de notre dévouement dans l'observance des *mitsvot* et de l'intensité de notre amour pour Celui qui nous les a données, dont nous désirons à tout prix satisfaire la volonté – faisant fi de notre tendance naturelle à vouloir inscrire nos actes dans le cadre du rationnel. De Son côté,

le Créateur promet à Ses enfants que s'ils se soumettent à Ses *mitsvot* de manière absolue, en exécutant également celles qui échappent à leur intellect, Il leur accordera une protection redoublée, les mettant à l'abri de toute menace des non-juifs, qui redouteront de s'attaquer à eux.

La destruction du second Temple

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir (…) »

(Nombres 19, 2)

Le but de l'étude de la Torah est d'y apprendre les détails relatifs aux *mitsvot*, afin de pouvoir les accomplir conformément à la volonté divine.

Nos Sages affirment (Yoma, 9b) que, bien qu'à l'époque du second Temple, les enfants d'Israël aient étudié la Torah, il fut détruit en raison de la haine gratuite qui régnait alors en maîtresse. On ne peut se contenter d'étudier la Torah ; il faut mettre ses enseignements en pratique, comme ils le soulignent par ailleurs : « Grande est l'étude, en cela qu'elle mène à l'acte » (Kidouchin, 40b). Il en résulte que celui qui s'attelle à l'étude mais ne la traduit pas en actes, méprise en quelque sorte la Torah. Aussi, si nos ancêtres étudiaient la Torah du temps du second Temple, ils ne l'appliquaient pas dans les faits – comme l'atteste l'atmosphère générale de haine gratuite –, ce qui équivalait à une offense témoignée à celle-ci, offense à la racine de la tragique destruction. Cela est corroboré par l'enseignement de nos Maîtres : « L'étude n'est pas l'essentiel, mais plutôt l'action » (Maximes de nos Pères 1, 17).

Les lois de la Torah et le plan divin du monde

« Ceci est un statut de la loi qu'a prescrit l'Eternel, savoir (…) »

(Nombres 19, 2)

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente (…) »

(Nombres 19, 14)

Pour qu'une personne puisse étudier la Torah et l'observer dans tous ses détails, elle doit être consciente de la primauté de celle-ci, qui n'est pas moins que le plan à partir duquel le Saint béni soit-Il a créé le monde, comme le formule le Zohar (II, 161a) : « Il a regardé la Torah, puis créé le monde ». Face aux phénomènes tragiques qui nous semblent incompréhensibles, il nous est interdit de remettre en cause la Miséricorde ou la Justice divine, ni de poser la moindre question. Au contraire, il nous incombe d'ancrer profondément en nous la conscience que tout ce qui arrive a le statut d'un décret dépassant totalement notre entendement. De la même manière que certaines des *mitsvot* de la Torah sont irrationnelles et doivent être observées, en dépit de ce caractère déroutant, parce que le Créateur nous l'a demandé, de même, certains aspects de ce monde, conçu à partir de celle-ci, ne peuvent être appréhendés par notre cerveau limité.

Comme le souligne le Ram'hal (cf. Ets Ha'haïm), le mauvais penchant s'attaque tout particulièrement à l'homme dans l'étude de la Torah. Car le Satan sait que c'est celle-ci qui assure le maintien du monde et lui octroie le droit à l'existence, aussi s'applique-t-il de toutes ses forces à susciter notre relâchement dans ce domaine.

En outre, l'étude acharnée de la Torah mène à l'acte, et il nous appartient donc de nous vouer à cette tâche afin d'être en mesure d'accomplir avec enthousiasme l'ensemble des *mitsvot* dans tous leurs détails. Le 'Hazon Ich (Kovets Iguerot I, 1-2) conforte cette idée en affirmant que seule l'étude détient le potentiel d'éveiller l'homme et de le conduire à l'acte. Par conséquent, celui qui ne veille pas à se fixer des moments d'étude, ne devra pas s'étonner de constater un délaissement progressif dans son observance des *mitsvot*, l'étude en constituant l'unique garantie.

Dans le Talmud (Berakhot, 63b), nous pouvons lire cet enseignement de nos Sages : « D'où apprend-on que les paroles de Torah ne se maintiennent qu'en celui qui se tue à la tâche pour elle ? Du verset : "lorsqu'il se trouve un mort dans une tente". » En d'autres termes, seul celui qui se voue pleinement à l'étude de la Torah, verra celle-ci perdurer en lui. Ce sacrifice de soi passe par l'annihilation totale de ses désirs personnels en faveur des exigences de la Torah. Seul ce renoncement à la matière nous permet-il de faire de la tente de la Torah notre demeure, et d'accepter sans contestation et avec foi tous les événements de ce monde. Car l'Eternel a créé le monde de la meilleure manière possible, et nul autre que Lui ne sait ce qui est nécessaire pour le maintien de celui-ci. Par conséquent, s'Il choisit de faire souffler une tempête ou de provoquer toute autre catastrophe naturelle, qui sommes-nous donc pour trouver à redire à ces tragédies ? Il est évident qu'elles aussi font partie du plan divin, même si leur raison nous échappe.

D'ailleurs, les difficultés auxquelles l'homme est confronté sont souvent source d'élévation. C'est dans ce sens que nos Sages nous mettent en garde (Nedarim, 81a) : « Faites attention aux fils des pauvres, car c'est d'eux que surgira la Torah. » Une telle affirmation est, a priori, surprenante. En effet, il aurait semblé logique que le riche ait plus de facilité à étudier sereinement, du fait qu'il ne manque de rien et n'a pas le souci de la subsistance. Mais nos Maîtres signifient ici que la Torah, dans son expression la plus pure, jaillit justement du pauvre, parce que son monde se limite aux "quatre coudées de la loi" et qu'aucune pensée étrangère ne vient donc perturber son étude. Son esprit ne s'égare pas dans la recherche d'acquisition de biens ou d'objets de luxe, son seul souci étant de se procurer de quoi manger pour le lendemain. Son être entier s'identifie avec la Torah, dans laquelle il trouve sa consolation. Par contre, le riche est constamment troublé par ses affaires, qu'il espère voir fructifier, et elles ne lui laissent pas de répit, lui ôtant le loisir de se vouer pleinement à l'étude.

En outre, la Torah représente le meilleur remède à l'adversité, comme il est dit : « Goûtez et voyez que l'Eternel est bon » (Psaumes 34, 9). Autrement dit, les paroles de Torah sont plus douces que le miel, et quiconque désire oublier ses soucis, s'y plongera (cf. Tana debé Eliahou Rabba, 27) et y prendra goût.

Je me souviens qu'un jour, mon téléphone ne cessait de sonner et, au bout du fil, j'entendais successivement des personnes se lamenter sur l'amertume

de leur sort. Au bout d'un moment, je sentis que ce genre de récits me pesait outre-mesure et, le cœur lourd, je me dirigeai, comme à mon habitude, vers la maison d'étude pour puiser dans la Torah forces et encouragement. Après quelques bonnes heures d'étude fructueuse, j'en ressortis comme un homme neuf ; j'étais désormais à nouveau en mesure de tendre une oreille attentive aux détresses de mes frères, sans me laisser envahir par la tristesse et le désespoir.

L'espoir en Dieu, générateur d'énergie

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente (…) »

(Nombres 19, 14)

En marge de ce verset, nos Sages (cf. Berakhot, 63b) affirment que la Torah ne perdure qu'en celui qui se "tue à sa tâche" pour elle.

Il m'arriva une fois d'aller voir le Gaon Rav Mikhel Yehouda Leifkovitz, de mémoire bénie, à une heure tardive de la nuit. Sa porte était grande ouverte à un flot ininterrompu de visiteurs, désireux de recueillir conseils et bénédiction, dans l'espoir de connaître bientôt le salut. La rabbanite, qui veillait également, lisait des chapitres des Psaumes dans une pièce voisine. Lorsque je fus assis aux côtés du Rav, je m'enquis de son bien-être, et il me répondit : « Grâce à Dieu. Je dois préparer les cours que j'ai à donner demain. » Puis, il ajouta : « Je donne ces cours bien que je n'en aie plus les forces. » Je restai ébahi face à ce géant en Torah qui, en dépit du peu de forces qui lui restaient, recevait tant de monde à une heure si tardive, alors qu'il devait encore préparer son cours du lendemain, pour lequel il lui faudrait se lever au petit matin…

Or, je suis convaincu que c'est précisément lorsqu'un juste arrive à bout de forces que le Saint béni soit-Il lui en accorde de nouvelles, afin qu'il puisse surmonter sa fatigue et poursuivre son étude de la Torah, conformément à la promesse du verset : « Ceux qui mettent leur espoir en Dieu, acquièrent de

nouvelles forces » (Isaïe 40, 31). A l'inverse, combien d'hommes forts et en bonne santé ne s'investissent-ils pas dans l'étude de la Torah ! Une lourde accusation pèsera sur eux lorsque, après cent vingt ans, ils se présenteront devant le tribunal céleste. On leur reprochera de ne pas avoir utilisé leur énergie à bon escient, alors que les justes mettent à profit chaque instant de leur existence, jusqu'à leur dernier souffle, pour étudier la Torah, la diffuser, et guider le peuple. Quelle honte ces hommes devront-ils essuyer !

Du devoir de réprimander autrui

« Et Moïse leva la main, et il frappa le rocher de sa verge par deux fois ; il en sortit de l'eau en abondance, et la communauté et ses bêtes en burent. Mais l'Eternel dit à Moïse et à Aaron : "Puisque vous n'avez pas assez cru en Moi pour Me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, aussi ne conduirez-vous point ce peuple dans le pays que Je leur ai donné (…)" »

(Nombres 20, 11-12)

Le Saint béni soit-Il avait ordonné à Moïse et Aaron de parler au rocher afin qu'il fasse jaillir de l'eau (cf. Nombres 20, 8). Ainsi que le rapporte le verset 11 précité, Moïse contrevint à cet ordre en frappant le rocher. Le verset suivant nous fait part de la punition divine : l'interdiction de pénétrer en Terre Sainte. Or, comme le souligne le texte, celle-ci n'a pas uniquement été infligée à Moïse, mais également à Aaron, ce qui ne manque de nous surprendre, puisqu'il n'avait pas lui-même fauté. Pourquoi donc le mérite d'entrer en Canaan lui fut-il retiré ?

Nous pouvons expliquer que lorsque Aaron constata que Moïse était sur le point de désobéir à l'ordre divin, il aurait dû le réprimander et lui rappeler son obligation de s'y plier de manière absolue. Car la Torah nous ordonne :

« Reprends ton prochain, et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui » (Lévitique 19, 17), d'où nous déduisons que quiconque s'abstient de réprimander autrui, se voit imputer la responsabilité de son péché. C'est la raison pour laquelle Aaron fut lui aussi puni du fait que Moïse frappa le rocher, car il aurait dû l'en empêcher en lui signifiant que Dieu lui avait ordonné de lui parler.

Aaron était vraisemblablement conscient de son obligation de reprendre Moïse et des fâcheuses conséquences qui risquaient de s'ensuivre s'il ne le faisait pas. Néanmoins, par modestie et par respect pour son frère qu'il considérait comme son maître, il s'en abstint, quitte à en payer le prix fort – mourir dans le désert sans avoir l'insigne mérite de voir la Terre promise.

J'ai pensé à un autre motif qui a pu dissuader Aaron de réprimander Moïse. Deux de ses fils, Nadab et Abihou, s'étaient conduits de telle sorte qu'ils avaient tranché la loi devant leur maître, ce qui se solda par leur mise à mort (cf. Tan'houma, A'harei Mot, 6). C'est pourquoi, Aaron préféra s'éloigner d'un tel péché, se gardant de porter atteinte à l'honneur de son frère, d'un niveau supérieur en Torah ; il se tut, quitte à être puni pour cela. Ce sacrifice lui valut de devenir l'équivalent de Moïse, comme le souligne le verset : « C'est ce même Aaron, ce même Moïse » (Exode 6, 26). Le Midrach (Genèse Rabba 1, 15) explique, en effet, que ce verset, où le nom d'Aaron figure avant celui de Moïse, contrairement à toutes les autres occurrences de la Torah, prouve l'égalité spirituelle des deux frères.

La Torah, un cadeau pour ceux qui l'observent

« "(…) Ce puits, des princes l'ont creusé, les plus grands du peuple l'ont ouvert, avec le sceptre, avec leurs verges !" Et de Midbar ils allèrent à Mattana. »

(Nombres 21, 18)

Dans le Talmud, nous pouvons lire les enseignements suivants de nos Sages. « "De Midbar, ils allèrent à Mattana" : cela a été dit au sujet de la Torah, qui nous a été donnée en cadeau (*matana*). » (Erouvin, 54a)

« Abayei affirme : "Lorsqu'un érudit termine un traité, je prépare un repas pour les Sages." » (Chabbat, 118b)

Or, ces deux enseignements sont liés. En effet, la Torah nous a été donnée en cadeau (cf. Tan'houma, Ki-Tissa, 16). Toutefois, seul celui qui estime un cadeau à sa juste valeur, le reçoit véritablement, puisque quelqu'un qui n'en est pas conscient ne peut jouir de ce qu'il a reçu. De même, les érudits, qui chérissent tant la Torah et ont terminé l'étude d'un de ses traités, doivent célébrer cet événement par l'organisation d'un repas pour tous les Sages, repas qui atteste leur amour de la Torah et leur joie d'y avoir acquis une part.

Le mérite d'une bonne action

« Mais l'Eternel dit à Moïse : "Ne le crains point, car Je le livre entre tes mains, lui et ton son peuple, et son pays ; et tu le traiteras comme tu as traité Sihon, roi des Amorréens, qui résidait à Hesbon." »

(Nombres 21, 34)

Ce verset exprime la crainte éprouvée par Moïse au moment où il s'apprêtait à lancer la guerre à Og, roi de Basan. Une telle appréhension, de la part de Moïse, ne manque de nous surprendre. En effet, lorsqu'il était monté dans les cieux pour recevoir la Torah, il avait dû faire face à l'opposition farouche des anges, qui tentèrent de contrecarrer ce don. Or, il était sorti vainqueur du combat contre ces derniers, dont la force était bien supérieure à celle de ce roi humain – l'ange de la Mort s'était incliné devant lui au point qu'il lui avait révélé le secret de l'encens. Aussi, pourquoi donc redoutait-il tant de combattre Og ?

En réalité, Moïse savait que ce roi détenait le mérite d'une bonne action : il avait révélé à Abraham que Loth avait été pris en captivité par les rois. C'est pourquoi Moïse craignait de le combattre, de peur que ceci ne lui tienne lieu de mérite et lui donne droit à la victoire sur le peuple juif (cf. Nida, 61a). Notons cependant que, loin d'agir de manière désintéressée, par souci pour Abraham ou son neveu, il transmit cette information dans le but de pouvoir s'emparer de Sarah (Genèse Rabba 42, 8). Néanmoins, ceci lui fut considéré comme un acte louable, qui lui conférait donc un mérite.

Dans le même esprit, nous trouvons un enseignement de nos Sages (Zohar II, 32a) selon lequel, l'acte de circoncision accompli par Ismaël tient lieu de mérite, jusqu'à ce jour, à ses descendants, parmi lesquels se lèveraient douze rois et peuples puissants, capables de se dresser contre les enfants d'Israël. Le Zohar ajoute que s'il avait fait cette *mitsva* de manière totale (en retournant la membrane après avoir retranché le prépuce), son pouvoir aurait été encore plus considérable, si bien que ses enfants auraient pu anéantir complètement

le peuple juif. Mais, du fait qu'il ne l'a accomplie que partiellement, nous pouvons chaque fois nous relever de l'attaque de ces derniers. [Il existe une controverse parmi nos Maîtres à ce sujet, certains, comme Rachi (Genèse 17, 25), Radak et Mizra'hi, affirmant qu'Ismaël s'est circoncis en retournant la membrane. Néanmoins, le Zohar est d'avis opposé.]

De même, nous trouvons que Nabuchodonosor mérita de régner sur le monde entier durant trois générations, en récompense des quelques pas qu'il effectua pour restaurer l'honneur divin (Sanhédrin, 96a ; Cantique des Cantiques Rabba 3, 6) – rattrapant l'émissaire chargé de transmettre la lettre de son père, roi de Babylone, à Ezéchias, roi de Juda, afin d'en modifier la formulation, de sorte à faire précéder l'honneur de l'Eternel à celui du roi humain.

Nous en déduisons l'étendue du mérite produit par une bonne action, et à quel point le Saint béni soit-Il veille à récompenser chacun de nos gestes. Or, si déjà Il récompense ainsi les actes louables des hommes qui, par ailleurs, sont mécréants, combien plus réserve-t-Il une récompense considérable à ceux de Ses enfants qui se plient à Sa volonté !

L'Eternel, Roi de gloire

« "(…) Ce puits, des princes l'ont creusé, les plus grands du peuple l'ont ouvert, avec le sceptre, avec leurs verges !" Et de Midbar ils allèrent à Mattana. »

(Nombres 21, 18)

Le Or Ha'haïm explique (ibid. 21, 17) que la Torah ne peut être acquise que par celui qui se rabaisse tel un désert qui, en tant que lieu sans propriétaire, est symbole d'humilité. Ceci corrobore l'enseignement de nos Sages (Dérekh Erets Zouta, 8) selon lequel, « la Torah ne se maintient qu'en celui qui courbe l'échine devant elle ». De même, ils nous enjoignent (Maximes de nos Pères 4,

5) de ne pas faire de la Torah « une tiare pour [se] glorifier ni une pioche pour creuser », nous mettant en garde contre le danger de chercher à en retirer de la notoriété.

Car l'orgueil ne sied qu'à Dieu, Roi de gloire (Psaumes 24, 10). Certes, quiconque Le représente, se rattache à cette gloire et est appelé « la couronne de Son honneur » ; néanmoins, il doit être conscient que ce titre honorifique n'est que le résultat de son lien avec le Très-Haut, pour l'honneur duquel il a été créé – et se garder de détourner cette gloire en se l'attribuant personnellement (cf. Iguérèt haRamban).

C'est d'ailleurs pourquoi les disciples de Rabbi Akiba trouvèrent la mort, « car ils ne se témoignaient pas de respect mutuel » (Yevamot, 62b) ; autrement dit, ils se souciaient avant tout de leur honneur personnel, et semblaient ainsi ne pas se préoccuper de l'honneur divin.

Section Balak

La juxtaposition des sections ’Houkat et Balak

« Balak, fils de Cippor, ayant su tout ce qu’Israël avait fait aux Amorréens. »

(Nombres 22, 2)

Il semble que les sections ’Houkat et Balak aient été juxtaposées afin de nous enseigner une leçon : de même que la *mitsva* de la vache rousse, évoquée dans la première, ne peut être comprise par notre cerveau limité, de même, le fait que Balak loua les services de Balaam pour maudire le peuple juif, alors qu’il savait que ce dernier n’avait pas le droit de le combattre, en tant que roi de Moab, demeure un mystère. En effet, le Saint béni soit-Il avait ordonné : « Ne moleste pas Moab et n’engage pas de combat avec lui » (Deutéronome 2, 9) ; autrement dit, il était défendu aux enfants d’Israël de combattre Moab, du fait que Ruth, appelée à être l’ancêtre du roi David, naîtrait de ce peuple – une même prohibition était en vigueur à l’égard d’Amon, peuple duquel sortirait Naama, elle aussi ancêtre de cette dynastie (cf. Baba Kama, 38b).

De fait, l’initiative prise par Balak d’engager une querelle avec un peuple pacifique à son égard, est irrationnelle, comme l’est la haine que nourrissent les nations du monde contre nous, tel que le généralise Rabbi Chimon bar Yo’haï (cf. Rachi, Genèse 33, 4). Or, la juxtaposition des deux sections insinue que la *mitsva* de la vache rousse demeurera toujours une énigme, et que nous devrons néanmoins l’observer en tant qu’expression de la volonté divine, qu’il est interdit de contester.

Un autre enseignement peut être tiré de la proximité de ces deux sujets : il nous incombe d'accomplir les *mitsvot* de manière inconditionnelle, en toute situation, y compris lorsque leur sens profond nous dépasse. D'ailleurs, il s'agit là du niveau d'observance le plus sublime, celui mû par notre amour pour Dieu. Cependant, si l'homme déclare ne pouvoir se plier qu'aux commandements qu'il est à même d'appréhender, mesure pour mesure, il deviendra l'objet d'une haine gratuite et non-fondée des non-juifs. Cette animosité injustifiée des nations, qui cherchent à l'exterminer alors qu'il est inoffensif, constitue un signe du Ciel destiné à lui faire prendre conscience de la lacune que présente son service divin sélectif.

Par conséquent, le véritable amour de notre Créateur implique l'exécution de tous Ses préceptes, sans distinction entre ceux que nous comprenons et ceux qui nous échappent.

Les lois relatives à la pureté familiale sont, elles aussi, de nature irrationnelle. Ainsi, comme le stipulent nos Maîtres (Chabbat, 64b ; Choul'han Aroukh, Yorei Déa 201, 1), la femme doit, au terme de sa période d'impureté, se tremper dans un bain rituel cachère, seul capable de lui faire recouvrer la pureté, ce dont toutes les eaux du monde demeurent incapables.

Je me souviens, à ce sujet, d'une effroyable histoire, dont la diffusion avait ébranlé une grande partie de la population israélienne. Un soir, une femme, résidente de Ramat Gan, devait se tremper au *mikvé*, mais fut retardée chez elle par des invités. Lorsqu'elle put enfin prendre congé de ceux-ci, elle s'empressa de s'y rendre, mais la *balanit*[28], fatiguée, lui refusa le droit d'entrer dans l'établissement en raison de l'heure tardive. En dépit des supplications de la femme, qui promit qu'elle se tremperait très rapidement et sortirait aussitôt, cette employée refusa opiniâtrement. En désespoir de cause, elle tenta néanmoins de lui expliquer que son mari avait déjà du mal à s'abstenir d'avoir des relations avec elle durant sa période d'impureté, et qu'il risquait donc fort de le faire cette nuit-là, qu'elle se fût ou non trempée. Mais, ses paroles tombèrent dans les oreilles d'un sourd, et la femme fut contrainte de rentrer chez elle sans s'être trempée.

---

28. Dame chargée d'observer la femme impure venant se tremper dans le *mikvé*, afin de s'assurer qu'elle le fait conformément à la loi.

Quelque seize ans plus tard, le journal publia l'annonce d'un accident de voiture, au cours duquel un jeune homme avait renversé une dame âgée, qui y avait trouvé la mort. Après investigation, il s'avéra que l'auteur de cet accident était l'enfant né de l'union interdite que ses parents avaient eue, lorsque sa mère s'était vu refuser l'entrée au *mikvé*, tandis que sa victime n'était autre que la *balanit* qui en était responsable.

Ainsi donc, ceux qui s'abstiennent d'observer les lois irrationnelles de la Torah, ou empêchent leur prochain de le faire (comme dans l'histoire précédente), sont frappés, mesure pour mesure, par le Très-Haut, qui les punit de sorte à leur faire réaliser leurs errements et à les ramener sur le droit chemin.

Résumé

- La juxtaposition des sections 'Houkat et Balak nous enseigne qu'autant la *mitsva* de la vache rousse que la volonté de ce roi de Moab de faire maudire le peuple juif, inoffensif à son égard, dépassent notre compréhension et font partie du plan divin, qu'il nous est interdit de contester.
- Une idée supplémentaire relie ces deux sujets : lorsqu'un homme ne se plie pas aux *mitsvot* dont le sens lui échappe, Dieu suscite à son encontre la haine des nations, irrationnelle, de sorte à l'amener à prendre conscience de son erreur.

La réalisation inéluctable du plan divin

« Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor qui est sur le Fleuve, dans le pays de ses concitoyens, pour le mander, en ces termes : "Un peuple est sorti d'Egypte ; déjà il couvre la face du pays, et il est campé vis-à-vis de moi (…)" »

(Nombres 22, 5)

A la lecture de ce verset, on se heurte d'emblée à une question : pourquoi donc Balaam trouva-t-il nécessaire de préciser que le peuple juif « est sorti

d'Egypte », alors qu'il s'agissait là d'un fait connu de tous ? En effet, cette libération miraculeuse avait été précédée des dix plaies, par le biais desquelles le Nom divin avait été glorifié dans le monde entier (cf. Exode 9, 16). Puis, lorsque l'Eternel avait fendu la mer des Joncs en deux pour le bénéfice de Ses enfants, ce fut, une fois de plus, pour tous les peuples, la manifestation claire de Sa toute-puissance, de Sa Providence et de Son intervention sur terre, manifestation qui leur inspira Sa crainte (cf. ibid. 15, 14). Aussi pourquoi Balaam mentionna-t-il dans ses propos un événement déjà connu ?

De même, son affirmation : « déjà il couvre la face du pays » ne manque de nous étonner, alors que les Hébreux ne représentaient qu'un petit peuple, dont seul un cinquième avait mérité d'être libéré d'Egypte !

D'après nos Sages (Tan'houma, Balak, 11), Balak était un plus grand sorcier que Balaam ; il maîtrisait davantage que ce dernier les forces de l'impureté. S'il en est ainsi, pour quelle raison a-t-il jugé nécessaire de louer ses services pour maudire les enfants d'Israël ? Ceci est d'autant plus surprenant qu'afin de le convaincre d'accepter cette mission, il dut lui promettre de très grandes sommes d'argent. A priori, il aurait pu économiser tout ceci, outre le déshonneur que représentait cette démarche.

Cette question prend toute son acuité si l'on considère que Balak pouvait aisément s'imaginer que le Saint béni soit-Il empêcherait sans doute Balaam, prophète des nations, de maudire Son peuple de prédilection. Comment expliquer qu'il s'obstina malgré tout à le charger de cette tâche ?

L'ouvrage « Chema Israël » rapporte les propos de Rabbi Moché de Duner, qui explique le sens latent des paroles de Balak. Il dit : « Un peuple est sorti d'Egypte » (Nombres 22, 5), autrement dit, de la source de l'impureté, du pays le plus immoral de l'époque – surnommé la « nudité de la terre », tant il était corrompu. Or, en dépit de son long séjour en ce lieu, « déjà il couvre la face du pays », c'est-à-dire qu'il s'est couvert les yeux pour les préserver des visions interdites et échapper à l'emprise des forces impures.

Or, Balak savait que la Présence divine se retire d'un endroit immoral, ce qui, subséquemment, laisse le champ libre au Destructeur pour réaliser ses

mauvais desseins. Aussi tenta-t-il, dans un premier temps, de faire fauter les enfants d'Israël par des visions interdites. Cependant, il n'y parvint pas, tant ces derniers avaient pris l'habitude, tout au long de leur esclavage en Egypte, de préserver leurs yeux de tels spectacles. D'ailleurs, c'est le mérite de cette maîtrise de soi qui leur valut la délivrance, laquelle, sur le plan spirituel, se traduisit par le détachement des quarante-neuf degrés d'impureté et une acquisition des degrés équivalents de pureté.

Rabbi Chelomo de Radomsk écrit (« Tifèrèt Chelomo », Balak), à cet égard, que la sainteté d'un homme dépend essentiellement de son souci de préserver ses yeux des visions indécentes ; plus il veille à ceci, plus il est à même de se sanctifier et de s'élever dans les degrés de la Torah et de la crainte. Tel est le sens de l'avertissement de la Torah : « vous ne vous égarerez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité » (Nombres 15, 39). Autrement dit, les yeux et le cœur sont les médiateurs du péché (Nombres Rabba 10, 2), en cela qu'ils introduisent en l'homme des mauvaises pensées aussi graves que l'adultère.

Les commentateurs affirment (Cantique des Cantiques Rabba 4, 25 ; Pessikta Zoutrati, Exode 6, 6) qu'en Egypte, nos ancêtres restèrent fidèles à la tradition dans trois domaines essentiels : les noms, les habitudes vestimentaires et la langue. Or, leur attachement à ces trois points d'ancrage, témoigne leur volonté de préserver leur pureté : ils donnaient à leurs enfants des noms provenant d'une source sainte, s'habillaient de manière pudique et ne souillaient pas leur bouche par des vulgarités.

Balak était conscient que c'était cette lutte contre l'impureté environnante qui leur avait donné droit à la libération d'Egypte, et qui, de manière générale, leur tenait lieu de mérite et les prémunissait contre tout danger ou malheur. C'est pourquoi, face à la difficulté de s'attaquer à un peuple si fermement attaché à ses racines, source de sa force redoutable, il se tourna vers Balaam plutôt que de tenter de le faire par ses propres moyens. Néanmoins, il commença par le prévenir de ce pouvoir spirituel de son adversaire, afin de lui signifier qu'il faudrait avoir recours à de judicieux stratagèmes pour qu'il faute et que la Présence divine le quitte.

Cette idée peut être lue en filigrane dans les mots de Balak. Ainsi, l'expression *hiné khissa* (déjà il couvre) a, en lui ajoutant un, la même valeur

numérique que le terme *einav* (ses yeux), comme pour dire que, du fait que les enfants d'Israël ont couvert leurs yeux afin de les mettre à l'abri des visions interdites, ils ont mérité d'avoir le dessus sur leurs ennemis. Balak se tourna donc vers Balaam, qui était borgne, dans l'espoir que son œil aveugle, qui n'avait pas été souillé par l'impureté comme le reste de son corps, constitue un mérite suffisant pour lui permettre de vaincre le peuple juif, qui puisait sa force de la pureté de ses visions.

Toutefois, il nous reste difficile de comprendre pour quelle raison Balak n'a pas voulu maudire lui-même les enfants d'Israël, alors qu'il était à la fois conscient de leur force – la préservation de la pureté de leurs yeux – et de leur faiblesse – leur Dieu hait l'immoralité (Sanhédrin, 106a). Plus étonnant encore est le fait qu'il demanda à Balaam un conseil efficace pour faire trébucher le peuple juif, alors que lui-même connaissait le secret de sa puissance et la faille par laquelle on pouvait l'attaquer. Enfin, comme nous l'avons mentionné, Balak s'imaginait bien que le Saint béni soit-Il ne permettrait pas à Balaam de maudire Son peuple élu, aussi, pourquoi s'entêta-t-il à l'en charger ?

Les commentateurs expliquent que tous deux savaient pertinemment que Dieu ne leur laisserait pas le loisir de prononcer des malédictions contre Ses enfants ; néanmoins, ils présumaient que même s'ils allaient être contraints de les bénir à la place, ces bénédictions éveilleraient une accusation contre eux du fait qu'ils n'en étaient pas dignes – Dieu préserve.

Si l'on réfléchit, la trame de ces événements nous démontre l'étendue de la Miséricorde divine.

Balak et Balaam étaient tous deux des sages au service du Mal, mais ils se distinguaient en cela que, tandis que la force du premier était dissimulée, celle du second était connue de tous. Ces deux personnages incarnent les deux types d'ennemis de notre peuple : ceux qui nous combattent de manière déguisée, et ceux qui nous attaquent de front. Or, dans Sa bonté infinie, l'Eternel fait en sorte que même les complots de nos adversaires manigancés à huis clos sont divulgués avant qu'ils n'aient le temps de les mettre à exécution. C'est ainsi que Balak, qui maîtrisait les forces de l'impureté, aurait lui-même pu user de ce pouvoir pour s'attaquer secrètement aux enfants d'Israël, sans que personne n'eût connaissance de son projet maléfique. Mais,

« la bénédiction ne résidant que dans les choses cachées », le Très-Haut divulgua ce projet, en insufflant à son promoteur des doutes quant à son pouvoir effectif d'agir à l'encontre du peuple juif, doutes qui le poussèrent à solliciter le soutien de Balaam.

Comme nous l'avons souligné, cette démarche de Balak paraît tout à fait absurde. En effet, il était un plus grand sorcier que Balaam. En outre, il connaissait parfaitement la manière dont il pouvait faire trébucher les enfants d'Israël. Enfin, il savait que Dieu empêcherait Balaam de les maudire. Par conséquent, le fait qu'envers et contre toute logique, il eut recours à ce dernier, est bien la preuve que la Main divine, par derrière, dirige le cours des événements. Le Créateur insuffla à Balak une appréhension telle de conduire seul son projet maléfique, qu'il ressentit le besoin de quémander l'assistance de Balaam. Cette sollicitation, ainsi que la conjecture selon laquelle même des bénédictions pouvaient être porteuses d'accusation, étaient le fruit d'un raisonnement aberrant que l'Eternel lui inspira afin de sauver Ses enfants.

Dans les Prophètes, nous pouvons lire : « Ô mon peuple ! Rappelle-toi seulement ce que méditait Balak, roi de Moab, et ce que lui répondit Balaam, fils de Beor » (Michée 6, 5). Pourtant, en marge du verset « Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab » (Nombres 25, 1), Rachi explique – et tel est aussi l'avis des autres commentateurs – que Balaam fut l'instigateur de ce complot consistant à faire fauter, dans ce domaine, les enfants d'Israël. Qu'en est-il donc, en définitive ?

En réalité, c'est Balak qui fut le premier à avoir l'idée de les faire tomber dans la débauche, mais son pouvoir étant de nature latente, le Saint béni soit-Il le poussa à se tourner vers Balaam afin que son projet soit divulgué. Par conséquent, l'initiateur de ce complot était Balak ; puis, il en fit allusion à Balaam, qui lui donna un conseil conforme à la manière dont il avait l'intention d'agir.

Le concours de circonstances, qui aboutit à une conjoncture favorable pour les enfants d'Israël, n'est autre que la réalisation du plan de l'Eternel, reflet de Son immense Miséricorde. Ainsi, Il introduisit en Balak un sentiment d'appréhension, de sorte qu'il ressente le besoin d'avoir recours à Balaam et que ses mauvais desseins soient révélés au grand jour. Car, le cas échéant, le peuple juif n'est frappé que d'un moindre coup, duquel il a la possibilité de

se relever et de retourner vers son Créateur, alors que dans le cas contraire, les dommages peuvent s'avérer fatals. En outre, Il insuffla à Balaam de l'orgueil afin qu'il n'accepte pas immédiatement le conseil de Balak, mais tente tout d'abord de maudire les enfants d'Israël, si bien qu'il finit par les bénir.

Ceci nous illustre également la puissante volonté des nations de nous faire du mal, par tous les moyens possibles : de manière cachée ou révélée, en nous maudissant ou en nous bénissant, et quittes à faire la paix si celle-ci ne régnait pas entre elles. Mais, le Saint béni soit-Il entrave leurs projets maléfiques, nous sauvant de leurs mains, comme le soulignent les versets : « Concertez des plans : ils échoueront ; annoncez des résolutions : elles ne tiendront pas » (Isaïe 8, 10), et : « Mais les décrets de l'Eternel subsistent à jamais, les résolutions de Son cœur, de siècle en siècle » (Psaumes 33, 11).

Balak insinua à Balaam qu'il risquait de ne pas parvenir à vaincre un peuple qui doit sa pérennité à sa pudeur. Balaam, quant à lui, menait en effet une vie dissolue, ce qui représentait un désavantage de taille dans cette lutte. Aussi Balak lui conseilla-t-il de s'appuyer sur son œil aveugle, non entaché par l'impureté, pour s'engager dans le combat, en trouvant un moyen de maudire ou de faire trébucher cette nation chaste.

Ajoutons que Balak était un descendant de Moab, lui-même fruit de l'union illicite entre Loth et sa fille – d'où son nom, qui révèle sa source impure, *méav* signifiant « du père ». En tant que roi de Moab, Balak ressentait que les puissances impures investissaient son peuple et, lui-même rejeton de cette lignée impure, il en comprenait la raison. D'un autre côté, il était conscient de la pureté qui caractérisait la lignée du peuple juif, pureté qui résultait de leur grande vigilance à préserver la sainteté de leur alliance en s'abstenant d'enfreindre les relations interdites. Aussi en éprouva-t-il de la jalousie et voulut-il les faire fauter dans ce domaine, de sorte à annuler leur supériorité sur lui et sur son peuple.

Résumé

- Les paroles de Balak à Balaam posent deux problèmes : pourquoi évoqua-t-il la sortie d'Egypte, événement mondialement connu, et comment put-il dire

que le peuple juif, d'effectif réduit, « couvr[ait] la face du pays » ? Pour quelle raison eut-il recours à Balaam, alors qu'il était un plus grand sorcier que lui, et comment a-t-il pensé que Dieu lui permettrait de maudire Ses enfants ?

- L'ouvrage « Chema Israël » explique le sens profond du discours de Balak : les enfants d'Israël ne subirent pas l'influence néfaste de l'Egypte, pays de l'immoralité par excellence, car ils préservèrent la pureté de leurs yeux, les mettant à l'abri des visions impures. Il voulut les faire fauter par la débauche, de sorte que la Présence divine les quitte, mais ne savait comment procéder face à une nation si chaste.

- Balak eut donc recours à Balaam, comptant sur l'œil aveugle de ce dernier, dont la cécité avait préservé la pureté, pour faire pendant à la pudicité du peuple juif, sur lequel il pourrait ainsi avoir le dessus.

- Pourquoi Balak prit-il conseil auprès de Balaam, alors qu'il détenait lui-même le meilleur conseil – « leur Dieu hait la débauche » ? De plus, il savait bien que l'Eternel ne laisserait pas Balaam maudire Ses enfants ! Car il pensait que même si ce dernier allait être contraint de les bénir, ceux-ci n'étant pas dignes de telles bénédictions, elles se retourneraient en accusations contre eux.

- Le Créateur introduisit en Balak des sentiments d'appréhension, si bien qu'il sollicita Balaam et que ses manigances cachées, ainsi révélées, perdirent leur efficacité.

- D'après la Torah, le conseil vicieux provenait de Balaam, tandis que d'après les Prophètes, il semble avoir été conçu par Balak. En réalité, Balak révéla à Balaam que Dieu abhorre la débauche, et celui-ci élabora à partir de cela un plan pour faire trébucher les enfants d'Israël avec les filles de Moab.

- Balak, descendant de Moab, né d'une union illicite, fut jaloux de la pureté caractérisant la lignée du peuple juif, qu'il chercha donc à faire fauter par la débauche.

La bonté divine continuellement à l'œuvre

« Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor qui est sur le Fleuve, dans le pays de ses concitoyens, pour le mander, en ces termes : "Un peuple est sorti d'Egypte ; déjà il couvre la face du pays, et il est campé vis-à-vis de moi (…)" »

(Nombres 22, 5)

Nos Sages sont en controverse au sujet de l'identité de Balaam. D'aucuns affirment qu'il s'agissait de Laban l'Araméen, d'autres que c'était son fils (Tan'houma, Vayétsé, 13 ; Sanhédrin, 105a). Quoi qu'il en soit, il était apparenté avec le peuple juif, puisqu'il était soit le grand-père des tribus – en tant que père de Rachel et Léa, épouses de Jacob –, soit leur oncle. Généralement, un oncle est porté à éprouver une affection particulière pour les enfants de sa sœur.

Nos Maîtres nous renseignent par ailleurs (cf. Zohar, III, 194b) sur la nature profonde de ce personnage, en soulignant qu'il puisait directement l'impureté à la source, c'est-à-dire du serpent originel, que l'écorce du Mal avait investi. Or, du fait qu'« on conduit l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b), du Ciel, on aida Balaam à pousser la perversité très loin, puisqu'il alla jusqu'à avoir des relations avec son ânesse (Sanhédrin, 105b), devenant le "numéro un" de l'impureté.

Si Balaam maîtrisait tant les forces de l'impureté, particulièrement par le biais de son verbe, pourquoi n'a-t-il pas cherché de lui-même à maudire les enfants d'Israël, mais n'a tenté de le faire que suite à la sollicitation de Balak ? Plus encore, pourquoi a-t-il conseillé à ce dernier d'envoyer les filles de Moab parmi le peuple juif pour le faire fauter, alors qu'il aurait pu prendre l'initiative de demander à ses propres citoyens, les Madianites, de charger leurs filles de cette mission ?

Une interrogation similaire se fait jour si l'on considère cette trame du point de vue de Balak. Comme nous l'avons développé dans le chapitre précédent,

il savait pertinemment que ce qui avait permis au peuple juif de résister à l'impureté ambiante de l'Egypte, puis d'en être libéré, était leur détermination à préserver la pureté de leurs yeux et, subséquemment, de leur corps. Par ailleurs, connaissant l'aversion de Dieu pour la débauche (Sanhédrin, 106a), il aurait lui-même pu en déduire un plan pour causer le départ de la Présence divine du sein des enfants d'Israël, en les faisant trébucher dans ce domaine ! Pourquoi donc eut-il recours à Balaam ?

En réalité, Balaam, comme Balak, était suffisamment puissant pour affronter, à lui seul, le peuple juif. Le premier puisait sa redoutable force dans la source de l'impureté, et le second connaissait la manière fatale de faire trébucher son adversaire. Mais le Saint béni soit-Il, par un effet de Sa Miséricorde, introduisit dans l'esprit de ces deux mécréants une appréhension, un manque d'assurance tels qu'ils ressentirent le besoin mutuel d'être soutenus dans leur projet maléfique.

Dans l'Histoire, il arrive parfois que des ennemis se lèvent contre nous et qu'en dépit de leur force, ils se montrent pusillanimes et aient recours à une autre nation. Or, ce manège fait partie du plan divin visant à les affaiblir et à nous protéger. Car lorsque deux peuples se liguent contre nous, souvent, avant qu'ils n'aient le temps de réaliser leurs mauvais desseins, ils se querellent, ce qui nous permet d'échapper au sort qu'ils désiraient nous réserver. C'est ce qui arriva à Balaam et Balak, entre lesquels l'Eternel suscita un conflit qui se solda par une guerre, effaçant totalement de leur esprit leur union préalable contre leur ennemi commun.

Le Zohar (III, 194a) fait remarquer que les deux dernières lettres des noms de Balaam et Balak forment, en hébreu, le nom Amalec. Dans Sa grande miséricorde pour nous, le Très-Haut a séparé les forces impures de ces deux nations, de sorte à entraver leur collaboration et à les empêcher, à l'instar d'Amalec, de refroidir notre foi en Lui (Baal Chem Tov, Bechala'h, 20). Ces deux méchants puisaient en effet leur pouvoir dans l'impureté de ce peuple, qui fut le premier à oser jouter avec les enfants d'Israël. Conscients que la force de ces derniers leur provenait de la pureté de leurs regards, tirée de la sainteté des livres dans lesquels ils étudiaient et de la préservation des visions interdites, ils voulurent s'attaquer à eux dans ce domaine, et les combattre par la bouche plutôt que par l'épée.

Cependant, le Créateur ne leur permit pas de mener à bout leurs mauvais desseins et agença les événements de manière telle qu'au lieu d'être synonyme de force, leur union aboutit à la dissension, puis à la guerre. Tel est bien le sens de l'exclamation du prophète : « Ô mon peuple ! Rappelle-toi seulement ce que méditait Balak, roi de Moab, et ce que lui répondit Balaam, fils de Beor ; de Chittîm à Ghilgal, tu as pu connaître les bontés de l'Eternel ! » (Michée 6, 5) En d'autres termes, le Saint béni soit-Il tient les rênes du monde de façon à assurer la survie de Ses enfants et à divulguer à toutes les générations l'étendue de Sa miséricorde pour eux.

Le verset précédent souligne également que Balak fut l'initiateur du complot contre le peuple juif, puisqu'il alla révéler à Balaam le secret de leur adversaire, en l'occurrence la préservation de sa pureté, et la manière de le soustraire à la protection divine – en le faisant pécher par la débauche. Balak savait que les Hébreux avaient été libérés d'Egypte du fait qu'ils avaient veillé à ne pas tomber dans ce travers (cf. Yoma, 75a ; Yalkout Chimoni, Lévitique, 657). Il savait aussi qu'ils continuaient à se distinguer sur ce point, et voulut donc s'associer à Balaam pour mettre sur pied une tactique qui causerait leur déchéance. Toutefois, son projet ne porta pas ses fruits et, plutôt que d'être productive, leur union se conclut par une querelle, au terme de laquelle Balaam fut, honteusement et sans égards, chassé de Moab par Balak.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que les deux premières lettres des noms de Balaam et Balak forment le terme *bilbel*, signifiant « il troubla », allusion transparente à l'intervention de l'Eternel, qui sema la confusion dans l'esprit de ces deux mécréants afin de vouer leurs manigances à l'échec. Car, comme nous l'avons vu, Il ordonne les événements de sorte à sauver Ses enfants et à publier Sa bonté.

Résumé

- Nos Maîtres soulignent le lien de parenté entre Balaam et le peuple juif : il était soit Laban lui-même, soit son fils.
- Balaam était l'incarnation même de l'impureté, qu'il puisait à sa source, du serpent originel ; il exerçait principalement son pouvoir du Mal par son verbe. Pourquoi donc eut-il recours à l'aide de Balak et ne se reposa-t-il pas

sur lui-même ? Pour quelle raison ne demanda-t-il pas aux Madianites d'envoyer leurs filles pour faire trébucher le peuple juif dans la débauche ?

- De même, pourquoi Balak sollicita-t-il Balaam plutôt que de combattre à lui seul les enfants d'Israël, dont il connaissait le secret – la préservation de leur pureté ?
- Le Tout-Puissant dirige le cours de l'Histoire de sorte à protéger Ses enfants. Il introduit ainsi, dans le cœur de leurs ennemis, une peur de les combattre, si bien qu'ils s'unissent. Puis, Il brouille cette entente et la transmue en querelle, sauvant Son peuple élu de leur complot.
- Les lettres finales des noms de Balaam et Balak forment le nom Amalec, duquel tous deux puisaient la force de combattre le peuple juif. L'Eternel, miséricordieux, entrava l'association de ces deux nations, afin de les empêcher de mettre leur projet à exécution.

La défense de trop présumer de soi

« Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor qui est sur le Fleuve, dans le pays de ses concitoyens, pour le mander, en ces termes : "Un peuple est sorti d'Egypte ; déjà il couvre la face du pays, et il est campé vis-à-vis de moi. Viens donc, je te prie, et maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi : peut-être parviendrai-je à le vaincre et le repousserai-je du pays. Car, je le sais, celui que tu bénis est béni, et celui que tu maudis est maudit." »

(Nombres 22, 5-6)

Balak désirait à tout prix attaquer le peuple juif. Lorsqu'il réalisa qu'il ne pourrait le faire seul, il se tourna vers Balaam, prophète des nations (Tana debé Eliahou Rabba, 28), pour solliciter ses conseils. Ce dernier lui suggéra

d'envoyer les filles de Moab parmi les enfants d'Israël, afin de les faire tomber dans l'immoralité. Du fait que leur Dieu abhorre ce péché (Sanhédrin, 106a), ceci susciterait la colère divine à leur encontre, colère qui s'exprimerait par de durs décrets. La suite du texte saint (Nombres 25, 1-2) nous informe que Balak s'en remit à son conseiller et mit son complot à exécution, allant jusqu'à charger sa propre fille de cette mission (ibid. 25, 15). Outre cette conjuration, Balaam aspirait à maudire le peuple juif. Mais, le Créateur ne le lui permit pas. Aussi, alors même qu'il connaissait le moment propice pour faire éclater la colère divine (cf. Berakhot, 7a), moment qu'il comptait utiliser à des fins maléfiques, il ne parvint pas à maudire les enfants d'Israël, et se mit, à son insu, à les bénir !

Nous en déduisons l'étendue de la bonté divine. Notre Père miséricordieux veille continuellement sur nous, qui Lui sommes si chers que même si nous fautons et même si nos ennemis détiennent les données pouvant mener à notre perte, Il se garde de donner libre cours à Sa colère devant eux, afin de les empêcher de profiter de ces instants de rigueur pour nous anéantir (ibid.).

Lorsque, peu après, les enfants d'Israël fautèrent avec les filles de Moab, tournant le dos aux *mitsvot* de la Torah, ils firent montre d'une grande ingratitude envers l'Eternel, qui avait tout fait pour les mettre à l'abri des manigances de leurs ennemis. Le Saint béni soit-Il leur reprocha donc la trahison que recelait ce péché. Ceci peut être comparé à un fils qui, au lieu de respecter son père, lequel se dévoue constamment pour lui et se soucie de ses moindres besoins, bafoue son honneur et le blesse. Un tel comportement va totalement à l'encontre de la logique, une personne éprouvant généralement de la reconnaissance envers son bienfaiteur. En outre, l'homme ingrat fait montre d'un caractère déplorable.

Cette infidélité du peuple juif ne manque de nous surprendre. En effet, ses membres composaient la « génération de la connaissance », celle qui eut le mérite de voir, de ses propres yeux, la Présence divine (cf. Nombres 14, 14), à travers les nombreux miracles qui ponctuaient leur quotidien. Notre questionnement prend toute son acuité si l'on considère le fait que, non seulement les hommes simples fautèrent, mais aussi un prince de tribu, en l'occurrence Zimri, fils de Salou, prince de la tribu de Siméon, qui fauta avec Kozbi, fille de Tsour, aux yeux de toute l'assemblée (Pirkei de Rabbi Eliezer,

46). Le texte précise (Nombres 25, 11), à cet égard, que si Phinéas n'avait pas vengé l'honneur divin en exécutant les deux pécheurs, c'est tout le peuple juif qui aurait dû connaître ce sort, sans que personne n'en réchappe. Comment donc les hommes de cette génération, et qui plus est ce prince, qui se trouvaient à un haut niveau spirituel, purent-ils commettre cette transgression, comptant parmi les trois capitales pour lesquelles il faut renoncer à la vie plutôt que de faillir ? De même qu'il est inconcevable qu'un grand Rav de notre génération tombe dans un tel travers, de même, nous est-il difficile d'imaginer comment ces éminents personnages n'ont pas su maîtriser leur mauvais penchant et ont pu ainsi fauter.

Le péché du veau d'or n'en est pas moins énigmatique. Comment expliquer que les enfants d'Israël, qui avaient paisiblement attendu le retour de Moïse durant quarante jours, furent soudain à bout de patience au point qu'ils décidèrent de construire cette idole, péché dont nous subissons encore, jusqu'à aujourd'hui, les tragiques conséquences ? D'ailleurs, une des raisons pour lesquelles nous jeûnons le dix-sept Tamouz est que ce fut le jour où nos ancêtres construisirent le veau d'or (cf. Taanit, 28b). Ce jeûne a donc pour but d'effacer toute empreinte et d'obtenir l'expiation de ce péché qui, à travers toutes les générations, fait peser une lourde accusation sur le peuple juif.

Comme nous le savons, ce jour fut aussi marqué par une autre tragédie, la première brèche dans les murailles de Jérusalem (ibid.), événement qui n'est lui-même qu'une conséquence du péché du veau d'or et vient confirmer que le dix-sept Tamouz est bien prédestiné à la punition.

La Torah, de par le pouvoir protecteur qu'elle exerce sur l'homme, est comparée à une muraille (Pessa'him, 87a). Mais, dès lors que les enfants d'Israël la délaissèrent, ils perdirent cette protection et devinrent la cible du Destructeur, auquel ils préparèrent, à leur insu, le terrain. Désormais, la route n'était plus longue jusqu'à la destruction du Temple… Le terme *'homa*, muraille, peut également être rapproché du terme *'héma*, colère, où nous lisons en filigrane l'irritation de Dieu face à un peuple qui s'était montré infidèle à la Torah et ne lui avait laissé d'autre choix que de détruire Sa résidence.

A travers la date fatidique du dix-sept Tamouz, se glisse une allusion supplémentaire à la Torah, dont la négligence causa une brèche dans les murailles : ce nombre correspond à la valeur numérique du terme *tov*, signifiant bon, concept se rapportant invariablement à la Torah. Aussi nous incombe-t-il de prendre conscience de la racine profonde à l'origine de toutes les punitions, et en premier lieu, de la destruction du Temple.

Ainsi donc, le péché du veau d'or correspond à l'amorce de la punition, qui se manifesta tout d'abord par la destruction du Temple (cf. Nétsa'h Israël, 8), puis, tout au long de la chaîne des générations, par un lot de poignantes souffrances. Tout comme il serait aberrant qu'un Juif, religieux depuis son plus jeune âge, décide d'entrer dans une église pour s'y agenouiller, il nous est malaisé de comprendre comment nos prestigieux ancêtres ont pu en venir à construire cette idole.

Répondons simultanément à ces deux questions.

Il arrive parfois qu'un homme désire tester la limite de ses forces et sa résistance personnelle, et ce, bien souvent au péril de sa vie. Ainsi, combien d'individus ont-ils trouvé la mort après avoir voulu faire une telle expérience, du fait qu'ils ont trop tiré sur la corde ! Ces dangereuses ambitions se retrouvent principalement dans le domaine sportif, où d'aucuns se lancent le défi de dépasser les records établis. C'est la compétition, que ce soit dans la plongée, le saut à l'élastique, le saut en chute libre, ou en traversant des précipices sur une corde raide. Si l'on réfléchit, il s'agit là littéralement d'un défi à la mort. Comment peut-on oser se conduire ainsi et se placer dans un tel danger ?

De fait, chacun est habité par une voix intérieure qui lui souffle secrètement : « A toi, cela n'arrivera pas ». Lorsqu'il donne crédit à cette voix, l'homme est enclin à prendre des risques, se disant, par exemple : « Si nombreux sont ceux qui ne sont certes pas parvenus à gravir le mont Everest, je réussirai cette ascension grâce à mes talents et mon instinct de survie. »

Or, c'est justement une pensée de cette nature qui s'introduisit dans l'esprit des enfants d'Israël au moment où les filles de Moab vinrent parmi eux : ils comptaient sur leur niveau spirituel et leur érudition en Torah pour les protéger de toute tentation et les mettre à l'abri du péché. C'est d'ailleurs ce qui explique que même les justes fautèrent, car, trop sûrs d'eux-mêmes, ils

tombèrent dans le piège – outre le fait que, plus un homme est grand, plus son mauvais penchant l'est, proportionnellement. A cet égard, le penchant au Mal investit le maximum d'efforts et déploie toutes ses ruses pour faire trébucher les pieux (cf. Soukka, 52a), conscient qu'ils sont un exemple pour le commun des mortels, si bien que s'ils déchoient, ils entraînent le reste du peuple, dans l'esprit de la réflexion talmudique : « Si un feu se déclare sur les cèdres, qu'adviendra-t-il de l'hysope ? » (Moèd Katan, 25b)

Par conséquent, les enfants d'Israël crurent qu'ils pouvaient se lier d'amitié avec les filles de Moab sans pour autant fauter avec elles, c'est-à-dire en plaçant une barrière juste avant de faillir. Mais une telle pensée était erronée et ils tombèrent dans cette trappe. D'où l'enseignement de nos Sages (Berakhot, 61a) : il est préférable de marcher derrière un lion que d'emboîter le pas à une femme. Cette mise en garde, qui met en exergue le redoutable pouvoir incitateur du mauvais penchant dans le domaine de la débauche, nous enseigne notre devoir de nous montrer très prudents afin de ne pas se laisser prendre dans ses rets.

De la même manière, après avoir attendu Moïse durant quarante jours, nos ancêtres voulurent tester leur capacité de mener une existence en l'absence de dirigeant spirituel leur indiquant la voie à suivre. Mais, du fait qu'ils rompirent tout lien mental avec leur maître Moïse et la sainte Torah, ils en vinrent à construire un veau d'or, pour pallier le manque ainsi suscité.

Il en résulte que l'homme doit être conscient de ses forces et de ses faiblesses, et éviter de se tester dans un domaine où il risque de succomber. Ceci étant difficile à évaluer, il se doit de s'éloigner de l'épreuve de manière générale. C'est pourquoi, dans la prière du matin, nous supplions Dieu en ces termes : « Ne nous mets pas à l'épreuve ». Car, s'il est vrai qu'Il n'envoie jamais à l'homme un test qui dépasse ses potentialités (cf. Genèse Rabba 55, 2), il nous est interdit de nous placer dans une situation d'épreuve.

Un de mes amis m'a une fois montré un homme qui porte la *kippa* et prie trois fois par jour, m'informant qu'il avait fauté avec une jeune femme arabe. Je restai interdit, car cet individu était venu, peu de temps auparavant, me demander une bénédiction pour se renforcer en Torah et en crainte du Ciel. Comment en était-il arrivé à avoir des relations interdites, en plus avec une non-juive ? Cet incident confirme notre propos selon lequel l'homme est

incapable de déterminer de façon exacte sa résistance à l'épreuve, qu'il doit donc fuir à tout prix. Celui qui, au contraire, présume de lui-même et pense ne pas avoir besoin de se placer de barrières, se laisse rapidement subjuguer par son mauvais penchant, qui le pousse au péché sans lui laisser le temps ni les moyens de réagir.

Les trois semaines séparant le dix-sept Tamouz du neuf Av sont essentiellement placées sous le signe de la punition, pas uniquement à cause du péché du veau d'or qui marqua cette première date, mais aussi parce qu'elles tombent en été, où les tentations de la rue éblouissent l'homme plus que jamais. En effet, l'impudeur est alors omniprésente, et les visions interdites sont difficiles à éviter. Celui qui se met à l'épreuve en allant se promener près des plages encourt un grand danger. De même qu'il est possible d'acquérir son monde en une seule heure (Avoda Zara, 17a), il est possible de le perdre en une heure (cf. Beer Mayim 'Haïm, Reé, 12), celle où nos yeux s'égarent devant des spectacles indécents.

Le Talmud (Sanhédrin, 98a) nous rapporte l'histoire de Rabbi Yehochoua ben Lévi, qui était venu demander au prophète Elie de lui révéler la date où le Messie se dévoilerait. Il lui suggéra d'aller directement poser cette question à ce dernier, assis aux portes de Rome – ce qu'il fit. Arrivé à destination, il y trouva effectivement le Messie, qu'il interrogera à ce sujet. Et de répondre : « Aujourd'hui » (*hayom*). Alors que le soir tombait sans que cette révélation ait eu lieu, Rabbi Yehochoua retourna auprès du prophète, auquel il exprima ses objections. Ce dernier lui expliqua alors que la réponse du Messie se référait au verset : « Aujourd'hui si vous écoutez Sa voix » (Psaumes 95, 7), c'est-à-dire dépendait absolument de cette condition. Le jour où les enfants d'Israël se plieraient à la volonté divine, le Messie viendrait sans plus tarder.

Sur le mode allusif, notons que le terme *yom*, jour, peut être décomposé eu deux : d'une part en *yo*, de valeur numérique seize, à rapprocher de *tov*, équivalant numériquement à dix-sept et se référant à la Torah, et d'autre part en la lettre *Mèm*, équivalant à quarante. Autrement dit, le dix-sept Tamouz, au terme d'un séjour de quarante jours dans le ciel pour recevoir la Torah, Moïse brisa les tables de la Loi, face au triste spectacle du veau d'or, construit par le peuple juif qui venait alors de compromettre la promesse du verset : « Aujourd'hui si vous écoutez Ma voix ».

Or, si nous désirons mériter que les termes de celle-ci s'accomplissent, il nous appartient de progresser dans les degrés de la Torah en aspirant à toujours aller de l'avant, comme le suggère le mot *im* (si), de valeur numérique quarante-et-un – l'ajout de l'unité au nombre quarante, symbolisant la Torah, exprimant notre volonté constante de nous sanctifier davantage grâce à celle-ci.

Nos Sages affirment (Sota, 11b) que le peuple juif fut libéré d'Egypte par le mérite des femmes justes, lesquelles, dans ce pays le plus immoral de l'époque, surent préserver leur pudeur, vertu chérie par l'Eternel qui abhorre la débauche (Sanhédrin, 106a). Par ailleurs, les femmes se distinguèrent également plus tard par leur abstention dans le péché du veau d'or qui, comme nous l'avons vu, fut la cause profonde des différents exils. Elles refusèrent en effet de donner leurs bijoux, qu'elles cachèrent de leurs maris (Tan'houma, Pin'has, 7), pour l'érection de cette idole. Penserait-on qu'elles auraient agi ainsi parce qu'elles étaient attachées à leurs joyaux ? Leur empressement à les céder pour la construction du tabernacle (cf. Exode 35, 22 ; Rabbénou Be'hayei, verset 20) vient infirmer cette hypothèse et confirmer leur pureté d'intentions.

La femme qui s'appliquera à satisfaire son Créateur en veillant à se conduire de manière pudique, aura l'insigne privilège de hâter la venue du Messie. Car la pudeur, qui sauvegarde le peuple juif à travers les siècles, n'est pas moins que le catalyseur de la Délivrance finale qui, elle aussi, viendra par le mérite des femmes pieuses.

Résumé

- Bien que Balaam connût le moment exact où, chaque jour, Dieu se met en colère contre Ses enfants, il demeura incapable de maudire les enfants d'Israël, l'Eternel, miséricordieux, l'en ayant empêché. Comment donc ceux-ci purent-ils se montrer si ingrats en fautant avec les filles de Moab ? De plus, comment expliquer que même les justes, comme le prince de la tribu de Siméon, faillirent ?

- Le dix-sept Tamouz, le peuple juif commit le péché du veau d'or, méprisant la Torah – désignée par le terme *tov* (bon), qui vaut dix-sept – et causant la

première brèche dans les murailles de Jérusalem. Comment nos éminents ancêtres en vinrent-ils à ce péché ?

- L'homme, trop sûr de lui, a naturellement tendance à vouloir tester sa capacité de résistance à l'épreuve. Ainsi, les enfants d'Israël, qui comptaient sur leur haut niveau spirituel pour les mettre à l'abri de la faute, se laissèrent séduire par les filles de Moab. De même, après avoir attendu Moïse quarante jours, ils coupèrent tout lien mental avec leur guide spirituel, situation qui dépassait leurs potentialités et les fit tomber dans l'idolâtrie. Aussi nous est-il interdit de nous placer dans l'épreuve.
- L'Eternel enverra le Messie « aujourd'hui (*hayom*) si (*im*) vous écoutez [Sa] voix ». Le mot *yom*, pouvant être décomposé en *yo* et la lettre *Mèm*, fait allusion à la Torah, donnée en quarante jours, à laquelle le peuple juif désobéit le dix-sept Tamouz, suscitant la brisure des tables de la Loi. Le terme *im*, équivalant à quarante-et-un, suggère notre devoir constant d'aspirer à progresser dans la Torah, ce qui constituera un mérite pour la venue du Messie.
- Nous avons été libérés d'Egypte par le mérite des femmes pieuses, grâce auxquelles le Très-Haut nous accordera également la Délivrance finale. Quel est donc leur mérite ? La préservation de leur pudeur et leur abstention dans le péché du veau d'or.

La reconnaissance

« Viens donc, je te prie, et maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi : peut-être parviendrai-je à le vaincre et le repousserai-je du pays. Car, je le sais, celui que tu bénis est béni, et celui que tu maudis est maudit. »

(Nombres 22, 6)

La section de Balak décrit tous les efforts déployés par celui-ci pour s'attaquer aux enfants d'Israël. Il désirait si ardemment mener à bien son

projet maléfique qu'il n'hésita pas à mettre tous les moyens en œuvre et alla jusqu'à payer Balaam pour qu'il les maudisse.

Comme nous le savons, si Moïse était le plus grand prophète parmi le peuple juif, Balaam était son équivalent pour les nations du monde (Tana debé Eliahou Rabba, 28). Par conséquent, il savait pertinemment que l'univers entier repose sur la Torah et le peuple élu, comme il est dit : « Si ce n'était [de par] Mon alliance avec le jour et la nuit, Je n'aurais pas fixé des lois au ciel et à la terre » (Jérémie 33, 25). Aussi, conscient que son droit à l'existence, comme celui de tout être humain, ne lui venait que des enfants d'Israël, comment donc a-t-il pu être assez déraisonnable pour prendre le risque d'accepter la mission de Balak ? A priori, s'il avait pu la mener à bien, il aurait coupé la branche sur laquelle lui-même était assis !

Afin de répondre à cette interrogation, tentons, en préambule, d'établir la différence de fond existant entre Moïse, d'une part, et Balaam, de l'autre. Alors que le premier se distinguait par son exceptionnel niveau de sainteté et de pureté, le second incarnait les forces du Mal et de l'impureté. Toute sa vie durant, Moïse aspira à se rapprocher davantage du Créateur. Il fit même le sacrifice de se séparer de sa femme Tsipora, afin d'être à tout instant disponible pour recevoir la parole divine (cf. Chabbat, 87a). A l'inverse, Balaam fuyait celle-ci, en raison de la vérité qu'elle véhiculait, qui ne lui laissait d'autre choix que de se rendre à l'évidence. C'est pourquoi il se plongea au maximum dans l'impureté, au point qu'il eut des relations avec son ânesse (Sanhédrin, 105b).

Le seul élément qui intéressait Balaam au sujet de Dieu, était de connaître le moment où Il se met en colère contre Ses enfants, de sorte à pouvoir l'utiliser pour mettre à exécution ses mauvais desseins. Il nous reste à comprendre comment cet homme, doté par le Très-Haut de l'esprit prophétique, s'enfonça tellement dans l'impiété, au lieu de profiter de ce considérable atout pour se sanctifier.

Expliquons, tout d'abord, d'où provenait la sainteté hors pair de notre maître Moïse. En réalité, elle découlait directement de la vertu de reconnaissance, qu'il avait considérablement cultivée en lui. Ainsi, nous trouvons qu'il refusa de frapper le fleuve pour entraîner les plaies du sang et des grenouilles, car celui-ci avait contribué à son sauvetage (Exode Rabba 10,

4) lorsque, nourrisson, sa mère l'y avait déposé dans un berceau, pour le mettre à l'abri du terrible décret de Pharaon : « Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille laissez-la vivre. » (Exode 1, 22) A priori, il aurait semblé suffisant qu'il se sente redevable vis-à-vis des personnes qui lui avaient sauvé la vie : sa sœur Myriam, qui avait surveillé qu'il ne tombe pas entre les mains des Egyptiens, ainsi que Batia, la fille de Pharaon, qui l'avait recueilli et avait pris soin de lui. Quelle était donc la nécessité d'avoir de tels sentiments à l'égard d'objets inanimés ? De même, il s'abstint de frapper la terre pour provoquer la plaie des poux, parce que celle-ci avait dissimulé l'Egyptien qu'il avait frappé à mort pour défendre un de ses frères hébreux (Exode Rabba 10, 7).

De fait, comme le souligne Rav Dessler (Mikhtav méEliahou I, 50), la vertu de reconnaissance est la racine à la base de la proximité divine. En effet, celui qui s'habitue à éprouver de la reconnaissance envers chacun des éléments ayant concouru à son bien-être, en vient naturellement à en éprouver envers l'Eternel, source de tous ces bienfaits. Aussi, Moïse, qui veilla à cultiver ce sentiment même dans sa relation avec le règne minéral, l'éprouva également, a fortiori, vis-à-vis des enfants d'Israël, dotés d'une âme, étincelle divine (cf. Pardès Rimonim 32, 1). Il ne cessait de se répéter, à cet égard, combien il leur était redevable pour le haut niveau spirituel auquel il avait pu se hisser grâce à la mission de les diriger qui lui avait été confiée, conscient que sans eux, il n'aurait pas eu l'insigne mérite d'atteindre ce degré et de se voir adresser directement la parole divine.

L'importance cruciale de la reconnaissance nous permet de comprendre la mise en garde de nos Sages contre l'ingratitude : « Ne jette pas une pierre dans le puits duquel tu as bu de l'eau » (Tan'houma, Matot, 3). Car méconnaître les bienfaits des créatures minérales et végétales, nous mène inéluctablement à méconnaître ceux de notre Père céleste – Dieu préserve.

Ainsi donc, nous déduisons du comportement exemplaire de Moïse la nécessité de se considérer comme redevables même vis-à-vis d'objets dénués de compréhension et de sentiments, car une telle conception fait de nous les obligés à l'Eternel, conscients de Ses innombrables bontés à notre égard, depuis l'heure où Il nous a créés et tout au long de notre existence, durant laquelle Il nous maintient en vie à chaque instant.

Soulignons ici que le premier homme fut nommé Adam, nom à rapprocher du terme *adama*, la terre, d'où il provient et envers laquelle il a une dette de reconnaissance éternelle. De plus, la valeur numérique du mot *adam* (quarante-cinq) équivaut à la valeur numérique complète du Nom divin, allusion à notre devoir de reconnaissance permanent envers notre Créateur, qui nous a insufflé une âme et nous a permis de vivre dans ce monde.

En outre, il incombe à chacun d'être reconnaissant envers tout coreligionnaire, même si celui-ci ne l'a apparemment aidé en rien, et ce, en vertu du principe selon lequel « tous les Juifs sont garants les uns des autres » (Chevouot, 39a). En effet, ceci implique que la solidarité parmi nous nous maintient en vie et nous octroie la possibilité d'exister en tant que peuple. Etant donné que nous ignorons les actes de chaque Juif grâce auxquels un influx de bénédictions s'est déversé sur le monde, il nous appartient de nous sentir redevables envers chacun d'eux, qui qu'il soit. Comme nous l'avons vu, cultiver sa reconnaissance pour tout être nous mène aussi à consolider ce fondement essentiel de notre service divin – la reconnaissance vis-à-vis du Créateur, qui a conçu le monde et y a placé l'homme, élu de la Création.

Nous déduisons de cette étude notre devoir de travailler sur nous-mêmes pour renforcer notre vertu de reconnaissance. Celle-ci s'acquiert en effet de manière progressive, lorsque l'homme s'habitue à se sentir redevable envers toute chose, toute plante ou tout animal qui lui a été utile. Puis il aura de la gratitude à l'égard de tout Juif, en vertu du principe de solidarité qui soude le peuple juif, et en phase ultime, en éprouvera au centuple pour le Créateur, réalisant que tout provient de Lui.

Revenons, à présent, au personnage de Balaam. Si l'on réfléchit, on réalisera que son impiété provenait d'une grande lacune au niveau de la reconnaissance. Comme le souligne le texte (Nombres 22, 23-27), au lieu de se sentir redevable envers son ânesse qui le servait fidèlement et le conduisait où il désirait, il se mit à la frapper plusieurs fois de suite lorsqu'elle refusa d'avancer. Dès lors, la voie était toute tracée, devant ce mécréant, pour se montrer ingrat à l'égard du peuple juif, alors même que ce dernier justifiait l'existence du monde et, subséquemment, de tous les êtres humains. De même, bien qu'il dût à Moïse ses fonctions de prophète parmi les nations – qui, dans le cas contraire, auraient pu rétorquer que seuls les enfants d'Israël

avaient un prophète chargé de les réprimander et de les remettre sur le droit chemin (cf. Tana debé Eliahou Rabba, 28) –, Balaam ne se considéra pas pour autant comme son obligé.

Nous comprenons désormais comment il osa tenter de maudire les enfants d'Israël, alors qu'il savait qu'ils ne représentaient pas moins que la condition sine qua non du maintien de l'univers. C'est que son ingratitude était telle que sa clairvoyance en fut affectée et qu'il devint incapable d'avoir une approche juste de la réalité. Ses vices l'ont tant et si bien corrompu qu'il fut poussé à agir à l'encontre de son propre bien et de celui de son peuple.

Mais, poussant notre analyse plus loin, nous pouvons nous demander d'où provenait l'ingratitude de Balaam, vice qui paraît incompatible avec son statut de prophète. Vraisemblablement, c'est son extrême fierté (cf. Maximes de nos Pères 5, 19) qui l'empêcha de reconnaître la vérité et d'accepter son devoir de reconnaissance. Pourtant, nous nous heurtons alors à un autre problème : comment exiger d'un homme naturellement défavorisé d'aller dans le droit chemin ? S'il fut créé avec de tels vices, définissant sa personnalité, n'était-il pas évident que son comportement en serait influencé ?

Les ouvrages d'éthique nous éclairent à ce sujet, expliquant qu'en tout individu sont dissimulées des forces spécifiques, qu'il a la possibilité d'utiliser soit pour le bien, soit pour le mal. Illustrons le principe de ces forces latentes par un épisode bien connu, rapporté dans les Prophètes (Samuel I 16, 5-12). Au moment où Samuel devait sacrer roi l'un des fils de Jessé (Ichaï), il trouva qu'aucun d'eux n'était digne de remplir cette fonction. Il demanda alors à ce dernier s'il avait d'autres fils, et il répondit qu'il en restait encore un, le plus jeune, qui avait mené les brebis au pâturage. On le fit alors venir, sur l'ordre du prophète, qui pensa que ses cheveux roux étaient le signe de sa nature sanguinaire – résultant de l'influence de la planète Mars, *maadim*, provenant de la racine *adom*, rouge – et qu'il n'était donc pas apte à accéder au trône (cf. Yalkout Chimoni, Samuel, 124). Le Saint béni soit-Il se révéla alors à Samuel pour le détromper et lui signifier que c'était lui qu'Il désirait nommer roi. Lors de son règne, le roi David prouva la justesse du choix divin, puisqu'il sut utiliser son tempérament farouche à bon escient. Ainsi, il n'hésita pas à mettre sa vie en danger pour mener les guerres contre les ennemis du peuple juif, et était impliqué dans l'apport des sacrifices, pour le Nom de Dieu. Le reste du temps, il étudiait la Torah jour et nuit.

Ceci nous permet de comprendre comment Isaac a pu demander à Esaü de lui préparer du gibier cachère (Genèse Rabba 65, 13), alors qu'il connaissait la négligence de son fils dans les lois relatives à l'abattage rituel. Car même un homme qui possède des forces négatives et impures est en mesure, par le biais d'un travail personnel, de les exploiter positivement, en les canalisant au profit de causes saintes. Loin d'être de l'ordre de l'irréel, la requête d'Isaac était tout à fait réalisable. Le patriarche savait que, de même qu'Esaü utilisait généralement ses tendances sanguinaires pour verser du sang, il pouvait tout aussi bien les mettre à profit pour abattre des animaux conformément à la loi. C'est d'ailleurs ce que font de nombreuses personnes au tempérament chaud, qui mettent cette tendance au service de la sainteté, en pratiquant l'abattage rituel ou la circoncision (cf. Chabbat, 156a).

Présomptueux par essence, Balaam aurait néanmoins pu employer ces forces pour le service divin, dans l'esprit du verset : « Son cœur grandit [par sa constance] dans les voies du Seigneur » (Chroniques II 17, 6). Cependant, du fait qu'il fuyait la vérité comme on fuit le feu, il connut une terrible déchéance. Son arrogance le poussa à agir à l'encontre de la raison et l'empêcha de reconnaître les bienfaits du Créateur, de Moïse et des enfants d'Israël. Tombant dans le travers de l'ingratitude, il chercha alors à maudire ces derniers, tout en sachant que de telles malédictions risquaient de se retourner contre lui-même et les peuples qu'il représentait.

Résumé

- Comment expliquer que Balaam, plus grand prophète des nations, a pu envisager de maudire le peuple juif, alors qu'il savait que celui-ci justifiait le maintien de l'univers entier ?
- Tandis que Moïse cherchait toujours à s'attacher à l'Eternel et à être réceptacle de Sa parole, Balaam la fuyait, son seul intérêt étant de connaître les moments propices à l'explosion de la colère de Dieu contre Ses enfants.
- L'exceptionnel niveau de sainteté atteint par Moïse était le fruit de sa vertu de reconnaissance, qu'il cultiva au point d'en éprouver même envers le règne minéral. Quiconque s'habitue à se sentir redevable pour tout ce qui lui arrive, en viendra naturellement à avoir de la gratitude vis-à-vis du Très-Haut, auquel il doit tout.

- Par contre, Balaam était ingrat, ce qui le plongea dans la confusion, au point qu'il fut prêt à combattre le peuple juif, dont l'existence de toutes les autres nations dépend. Son ingratitude découlait d'un autre vice, l'orgueil, qui l'aveuglait.
- Pourtant, comment reprocher à un homme, né fier et ingrat, de mal se conduire ? Chacun détient des forces latentes, qu'il a le loisir d'utiliser pour le meilleur et pour le pire ; Balaam aurait donc pu canaliser ses forces négatives et les vouer au service divin.

Les complots de nos ennemis

« Viens donc, je te prie, et maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi : peut-être parviendrai-je à le vaincre et le repousserai-je du pays. Car, je le sais, celui que tu bénis est béni, et celui que tu maudis est maudit. »

(Nombres 22, 6)

La Torah nous rapporte que Balak envoya des messagers auprès de Balaam pour lui demander de maudire le peuple juif, dans l'espoir que cette malédiction empêche ce dernier de se développer encore davantage dans son pays. Alors qu'il envisageait de répondre positivement à cette requête, le Saint béni soit-Il lui apparut en rêve et le mit en garde contre une telle offensive : « Tu n'iras point avec eux. Tu ne maudiras point ce peuple, car il est béni ! » (Nombres 22, 12) Mais, suite à la pression et aux insistances de Balak, Balaam finit par accepter cette mission.

La trame de ces événements soulève plusieurs questions. Tout d'abord, pourquoi était-il nécessaire que l'Eternel prévienne ainsi Balaam en lui signifiant que ses malédictions ne pourraient avoir le moindre effet néfaste contre les enfants d'Israël, peuple béni ? En tant que plus grand prophète des nations, il était sans nul doute conscient de la promesse divine formulée à

Abraham : « Je bénirai ceux qui te béniront, et qui t'outragera, Je le maudirai » (Genèse 12, 3). Comment donc eut-il l'audace de tenter de les maudire, alors qu'il savait pertinemment que ses malédictions n'auraient non seulement pas l'effet escompté, mais risquaient en plus de se retourner contre lui ? Ne craignait-il pas de mettre sa vie en danger ? En outre, il savait également que le peuple élu bénéficiait d'une Providence divine particulière, et que seul le Créateur était en mesure de le maudire. Pourquoi donc s'entêta-t-il à tenter de le faire, quitte à fuir la réalité ?

Balaam nourrissait une telle haine contre le peuple juif que son esprit devint confus et qu'il fut prêt à faire les frais de ses malédictions. En outre, bien que conscient que celles-ci ne pourraient s'appliquer puisqu'elles n'avaient pas sur quoi reposer, il souhaitait qu'elles soient, tout au moins, transcrites dans la Torah et ainsi immortalisées. Or, le Tout-Puissant, qui « scrute les reins et les cœurs », connaissait ce mobile caché, aussi transmua-t-Il les malédictions que ce mécréant s'apprêtait à énoncer en bénédictions. Car, même en l'absence de tout risque pour Ses enfants, Il ne voulait pas que de mauvaises paroles soient écrites à leur sujet dans le texte saint et y acquièrent un caractère éternel.

Ceci constitue un message général pour les non-juifs : gare à ceux qui oseront se lever contre nous ! Non seulement leurs projets maléfiques et leurs malédictions ne pourront se réaliser, mais en plus, ils se trouveront contraints de nous bénir, à l'instar de Balaam. Par ailleurs, le fait que l'Eternel chercha à éviter que soient exprimées des malédictions sur Ses enfants, nous enseigne le poids des mots que nous employons et, plus particulièrement, que nous écrivons noir sur blanc. En dépit de leur inefficacité, les malédictions de Balaam, eussent-elles été transcrites dans la Torah, auraient pu entraîner un grand dommage aux enfants d'Israël, dommage duquel leur Père miséricordieux, empli d'amour pour eux, voulait aussi les épargner.

A une certaine occasion, un homme vint me voir pour me raconter que son père lui avait envoyé une lettre très dure, dans laquelle il l'avait même maudit. Je lui conseillai de la découper en morceaux et de brûler ceux-ci, afin qu'il n'en reste plus aucun souvenir. Car, même si ces souhaits néfastes n'avaient pas le pouvoir de se réaliser, il ne fallait pas que subsiste, dans ce monde, de trace de malédictions exprimées par un père à son fils.

Les commentateurs du Talmud (cf. Chabbat, 153a) soulignent que lorsqu'un homme quitte ce monde, le Saint béni soit-Il envoie des anges sur terre pour qu'ils écoutent les élégies prononcées sur lui et les Lui transmettent. A-t-Il donc besoin de ce rapport des anges, Lui qui est omniscient ? De fait, bien qu'Il connaisse la vérité, c'est une manière d'en apporter un témoignage au tribunal céleste. Toutes proportions gardées, avant de condamner un homme dont on connaît pourtant les méfaits, le juge doit avoir recours à des témoins, sans quoi il ne peut lui donner la peine qui sanctionne son délit. C'est pourquoi le Créateur envoie ses anges afin qu'ils rassemblent des témoignages des proches du défunt, témoignages qui attesteront sa piété, ou à Dieu ne plaise, son impiété.

Par conséquent, bien que Balaam fût conscient que ses malédictions n'auraient sur quoi reposer, il désirait qu'il en reste un souvenir éternel – leur transcription dans la Torah. Il espérait ainsi porter atteinte au renom du peuple juif et exciter à son encontre la Rigueur divine.

Finalement, il dut, à son insu, bénir les enfants d'Israël. Or, ce qui est surprenant est qu'il le fit à voix haute, alors que Dieu ne l'y avait pas contraint. Comment l'expliquer ? En réalité, un projet maléfique se dissimulait également ici : incapable de maudire lui-même le peuple élu, il comptait, en divulguant ses bénédictions, exciter la jalousie des nations, qui s'empresseraient sans doute de remplir cette fonction à sa place. C'est donc une preuve supplémentaire de la haine viscérale qui animait Balaam contre notre peuple.

Il est important de savoir que tant que notre voix correspond à celle de Jacob, c'est-à-dire que des paroles de Torah sont émises des lieux d'étude, les mains d'Esaü – symboles de nos ennemis de tout temps – n'ont pas le pouvoir de nous faire du mal (Genèse Rabba 65, 20). Par contre, dès lors que notre voix n'est plus celle du patriarche et est substituée par une voix étrangère, nos ennemis acquièrent de la puissance et la capacité de nous attaquer (ibid.).

C'est ainsi que, dans la suite de notre section, Balaam, constatant que le Saint béni soit-Il l'empêchait de maudire Ses enfants, conseilla à Balak de causer leur perte en les faisant trébucher dans la débauche. Il connaissait, en effet, la haine que l'Eternel a pour l'immoralité et en déduisit alors que c'était

le meilleur moyen de provoquer Sa colère contre ces derniers (cf. Sanhédrin, 106a).

En marge des versets « Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres ; et le peuple mangea, et il se prosterna devant leurs dieux » (Nombres 25, 1-2), nos Maîtres soulignent (Sanhédrin, 106a) la stratégie à laquelle Balaam eut recours. Il dit à Balak de profiter de l'installation – cette notion, péjorative, étant associée à celle d'assimilation – des enfants d'Israël à Chittîm pour installer des tentes foraines, tenues par les filles de Moab, qui leur proposeraient d'acheter des tissus de lin (marchandise appréciée par le peuple juif, qui en confectionne des taliths). Prenant ainsi contact avec les enfants d'Israël, elles les entraîneraient ensuite, de fil en aiguille, à fauter avec elles. Or, ils faillirent ainsi du fait qu'ils s'abstinrent de prendre conseil auprès de Moïse. Plutôt que de lui demander l'autorisation de faire leurs achats chez les filles du pays, ils se jugèrent capables de les côtoyer sans être séduits par elles.

Ceci met en exergue le considérable pouvoir du Satan. Au départ, les femmes ne leur parlaient que de tissus, puis, au cours de la conversation, elles les incitaient à la débauche. Lorsqu'elles parvenaient à les convaincre de fauter avec elles, elles leur demandaient de servir auparavant leur divinité. Et, en dépit du déshonneur que représentait le culte de Baal-Peor (cf. Sanhédrin, 64a), ils n'étaient plus en mesure de refuser, tant le mauvais penchant avait déjà eu raison d'eux, en vertu du célèbre principe : « une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2).

La volonté de Balak de faire trébucher les enfants d'Israël était si puissante qu'il chargea sa propre fille de cette mission, de sorte que, de par son rang de princesse, elle montra à toutes les autres filles de Moab l'exemple à suivre. Nous trouvons un comportement similaire chez Pharaon (cf. Sota, 11a) : désireux d'asservir les Hébreux, il se mit, au départ, à participer lui-même à la construction de villes, accrochant de lourdes pierres à son cou. Face au spectacle d'un roi s'astreignant à de pénibles besognes, le peuple juif en fit de même, si bien que de ces « paroles douces » (*pé rakh*) de celui qui allait devenir leur despote, ils se retrouvèrent soumis à ses travaux forcés (*pérekh*), pour rester ainsi sous la botte égyptienne durant de longues et amères décennies.

Néanmoins, comment expliquer que les enfants d'Israël, qui appartenaient à la génération ayant perçu, de ses propres yeux, la Présence divine, aient pu commettre une si grave transgression ? L'incipit du chapitre 25 nous livre la clé de leur déchéance : le verbe *vayéchev* (s'établit) trahit, selon nos Sages (cf. Sanhédrin, 106a), une recherche de tranquillité se traduisant par un relâchement dans l'étude de la Torah, ce laisser-aller constituant, pour le mauvais penchant, l'opportunité rêvée pour nous attaquer par ses subterfuges et nous précipiter vers les plus profonds abîmes.

D'ailleurs, comme le rapporte la Torah (Nombres 25, 14), même le prince de la tribu de Siméon, Zimri, faillit au péché et eut une relation avec Kozbi, la fille du roi de Madian. Plus encore, cet homme éminent était tant et si bien plongé dans la faute que son esprit se troubla et qu'il n'hésita pas à aborder Moïse avec effronterie, lui demandant si cette femme lui était permise ou non. Lorsqu'il lui fut répondu par la négative, il rétorqua : « De quel droit as-tu donc épousé Tsipora, la fille de Yitro ? » (Sanhédrin, 82a) Bien que ce mariage fusse permis, puisqu'il était antérieur au don de la Torah, outre le fait que cette dernière avait cessé ses pratiques idolâtres (Exode Rabba 1, 32) et avait pris sur elle l'observance des *mitsvot*, Moïse resta bouche bée et demeura incapable de punir Zimri, rôle que Phinéas remplit à sa place.

Ainsi donc, dès l'instant où les enfants d'Israël commencent à délaisser l'étude de la Torah, ils tombent dans les rets du mauvais penchant, et, lorsqu'ils se trouvent à un haut niveau spirituel, la chute est d'autant plus rude – davantage même que celle des nations du monde (cf. Meguila, 16a). D'où la suite logique du verset : « Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche » (Nombres 25, 1), où se trouve sous-entendue l'impossibilité, pour le peuple juif, de stagner dans le service divin : soit il est en progression, soit en chute libre.

Il arrive parfois qu'un homme semble extérieurement plongé dans l'étude de la Torah, mais qu'en réalité, son esprit n'en erre pas moins dans les vanités de ce monde.

Ce même phénomène peut se retrouver dans la sphère de la prière. Ainsi, lors de la prière de Chabbat à la synagogue, je vis une fois un homme qui, au lieu de se concentrer sur son *sidour*, jetait sans cesse des regards furtifs en direction de sa poche. Lorsque je me rendis compte à quel point il avait des

difficultés à canaliser ses pensées, je lui demandai ce que sa poche contenait de si intéressant – peut-être acceptait-il de me le faire partager ? Couvert de honte, il tenta de fuir la question, mais, sur mes instances, se résigna à me montrer l'objet qui le déconcentrait tant : la photo d'une femme. Cette anecdote illustre la redoutable ruse du mauvais penchant qui, au lieu de dissuader l'homme de prier, tentative qui risquerait de se solder par un échec, l'empêche de le faire avec ferveur et soumission en lui soufflant d'emporter avec lui l'image d'une femme qui troublera son esprit.

De même, cet habile adversaire n'intima pas directement aux enfants d'Israël de fauter avec les filles de Moab, mais les poussa simplement à se rendre chez elles pour leur acheter des toiles de lin – sachant que ceci serait l'amorce du péché. Et, du fait qu'ils ne sollicitèrent pas l'avis de leur maître Moïse, qui les aurait mis en garde contre ce danger latent, ils tombèrent dans deux des trois péchés capitaux : les unions illicites et l'idolâtrie.

Par ailleurs, nos Maîtres font remarquer (cf. Sanhédrin, 106a) que le nom du lieu où ils s'établirent, Chittîm, peut être rapproché du terme *choté*, signifiant fou. Autrement dit, l'inactivité insuffle en l'homme un vent de folie tel que sa conscience ne l'empêche plus de commettre les plus graves interdits et de se rabaisser aux péchés les plus odieux – comme servir Baal-Peor en se découvrant (*poarin*) pour déféquer devant lui.

L'homme avisé réalisera que le meilleur et unique moyen d'avoir le dessus sur le mauvais penchant et les forces de l'impureté, incarnées par Balak et Balaam, est de se renforcer dans la Torah à l'état pur, véritable armure contre le Mal.

Résumé

- Comment expliquer que Balaam s'obstina à vouloir maudire le peuple juif, alors qu'il savait que ses malédictions n'auraient aucun effet sur ce dernier et risquaient seulement de se retourner contre lui ?

- Sa haine pour les enfants d'Israël était si puissante qu'il était prêt à payer le prix de ses malédictions. En outre, il espérait que, même si elles n'allaient avoir aucun effet, elles seraient tout au moins transcrites dans la Torah et immortalisées, constituant une accusation contre nous. Dans Sa miséricorde,

l'Eternel l'en empêcha et le contraignit à nous bénir. D'où le pouvoir des mots qui sont portés à l'écrit.

- Face à son incapacité de maudire le peuple juif, Balaam prononça sciemment ses bénédictions à leur sujet à voix haute, afin d'éveiller la jalousie des nations, qui se chargeraient, elles, de le maudire.
- Quand la voix de Jacob, celle de l'étude de la Torah, est diffusée, les mains d'Esaü demeurent impuissantes. Lorsque les enfants d'Israël s'installèrent à Chittîm et se relâchèrent dans l'étude, ils devinrent vulnérables et fautèrent avec les filles de Moab. Spirituellement haut placés, leur chute est plus rude que celle des autres peuples.
- Le nom Chittîm, proche du terme *choté* (fou), nous enseigne que le seul fait de stagner, d'être oisif, conduit à la folie, qui nous pousse aux plus infâmes transgressions, telle l'idolâtrie de Baal-Peor.

La supériorité de l'homme sur l'animal

« L'ânesse, voyant l'ange du Seigneur debout sur son passage et l'épée nue à la main, s'écarta de la route et alla à travers champs ; Balaam frappa l'ânesse pour la ramener sur la route. »

(Nombres 22, 23)

Ce verset, comme les suivants, nous rapporte que l'ânesse de Balaam mérita de voir ce que lui-même fut incapable – l'ange de l'Eternel. Face à cette vision, la bête dévia de sa trajectoire ; son maître la frappa, mais elle resta immobile. Ce scénario se répéta à trois reprises. Le Tout-Puissant ouvrit alors la bouche de l'ânesse, qui demanda à Balaam pourquoi il l'avait frappée trois fois. Il lui expliqua qu'elle s'était montrée désobéissante. Elle rétorqua qu'elle avait agi ainsi parce qu'elle avait vu l'ange de Dieu devant elle, tenant une épée dégainée. Sur ces entrefaites, le Saint béni soit-Il dessilla les yeux de Balaam, qui vit l'ange.

Aussi, l'ânesse de Balaam se hissa-t-elle à un degré plus haut que lui. Pourtant, comment expliquer que ce dernier, qui était prophète, ne parvint pas à voir ce que son animal vit ? Car, plutôt que de chercher à s'améliorer, il choisit la voie de l'impureté et du mal, comme en témoigne son association avec Balak, qui avait pour but de mettre sur pied une stratégie visant à combattre et à maudire le peuple juif. Si, à l'inverse, Balaam avait utilisé à bon escient le potentiel spirituel dont il avait été doté, il aurait pu, dès le départ, voir l'ange de l'Eternel. Mais, du fait qu'il voulut adhérer à l'impureté, Dieu le rabaissa à une position inférieure à celle de son ânesse, qui se mit à lui parler et à lui reprocher son comportement.

Au sujet de la création de l'homme, nos Sages soulèvent l'interrogation suivante (cf. Sanhédrin, 38a) : s'il est la couronne de la Création, pourquoi l'Eternel l'a-t-Il créé après les animaux ? Il aurait semblé plus logique qu'il fût créé avant ceux-ci, afin de démontrer sa supériorité sur eux. Et de répondre que ce choix divin est porteur d'un message : tant que l'homme emprunte la voie du Saint béni soit-Il, respecte la Torah et les *mitsvot*, il est effectivement l'élite de la Création, qu'il domine, de par la sagesse dont il a été doté. Mais si, à Dieu ne plaise, il adopte la voie du mal et cède à ses pulsions, rien ne le différencie plus de l'animal qui, créé avant, lui devient supérieur.

Cet enseignement édifiant doit être pour nous matière à réflexion. Il nous appartient de réaliser l'importance de préserver notre partie divine, qui nous distingue et nous rend supérieurs à la bête. Si, au contraire, nous ne faisons qu'obéir à nos instincts nous attirant vers la matière, nous renforçons notre partie animale, et dès lors, « la supériorité de l'homme sur l'animal est nulle » (Ecclésiaste 3, 19), celui-ci, l'ayant précédé dans l'ordre de la Création, lui étant même supérieur.

Après la deuxième guerre mondiale, mon saint grand-père, Rabbi 'Haïm Pinto, enjoignit à mon père – puisse son mérite nous protéger – de ne pas sortir de sa maison jusqu'à ce qu'il s'installe en Israël. Mon père, qui se pliait à la lettre à ses directives, obtempéra, et c'est ainsi qu'il resta cloîtré dans son foyer durant quarante ans, sans voir la lumière du jour. Après une période de trente ans, il dut déménager. Ses proches, qui savaient combien il veillait à préserver la pureté de ses yeux, formèrent autour de lui une véritable muraille humaine. Quant à lui, il se couvrit les yeux d'un tissu jusqu'à ce qu'il

arrive à destination, dans la ville de Casablanca, où il demeura encore dix ans avant de monter en Terre Sainte.

Mais, ce confinement prolongé nuisit à ses yeux, et il dut voyager en Angleterre pour les faire soigner. Je l'y accompagnai et, lors de notre séjour, mon père me demanda de l'accompagner au zoo. Il voulut commencer par voir le lion, et nous nous rendîmes à sa cage. Mais, il était en train de dormir. Mon père posa sur lui son regard profond et se mit à lui parler : « Quelle chance as-tu d'avoir été choisi comme roi des animaux ! Ceci prouve ta grandeur, de même qu'un roi humain est important et respecté de tous. » Et, comme s'il avait compris les propos que lui avait tenus mon père, l'animal se mit à bouger. Alors, mon père s'écria : « Que Tes œuvres sont grandes, ô Seigneur ! » (Psaumes 104, 24) Fasciné, il resta immobile devant la cage du lion, louant l'Eternel d'avoir conçu une créature inspirant tant de respect.

Soyons honnêtes : lorsque nous nous rendons au zoo, notre cœur déborde-t-il d'éloges pour le Créateur, face aux merveilles que représentent les animaux ? Ou ignore-t-on cet aspect essentiel, pour ne retenir que l'accessoire ? De fait, celui qui se comporte comme un animal, demeure incapable de percevoir ce qui le différencie de celui-ci et reste donc insensible à la beauté du règne animal.

Lors du premier oracle qu'il proféra, Balaam s'exclama : « Puissé-je mourir comme meurent ces justes, et puisse ma fin ressembler à la leur ! » (Nombres 23, 10) Autrement dit, bien qu'il menât une existence semblable à celle de la bête et se pervertît, il souhaitait mourir comme un juste. Voilà une requête qui est bien loin de la réalité : pour mourir comme un juste, il faut aussi vivre comme un juste ! L'homme qui se rabaisse au niveau d'un animal ne justifie pas sa supériorité sur lui et, en amplifiant sa partie animale, il se prépare une fin semblable à celle réservée à celui-ci – dont nul ne se soucie d'enterrer la charogne.

Comment donc pouvons-nous nous élever et renforcer notre supériorité sur l'animal ? En nous plaçant des barrières claires et en nous habituant à faire la distinction entre l'essentiel et l'accessoire, entre ce qui nous est permis et bon de faire, et ce de quoi nous avons tout intérêt à nous éloigner. Loin d'être une tâche aisée, il s'agit là d'un travail de longue haleine, l'homme étant un être de chair et de sang, habité de pulsions et naturellement attiré par le monde

matériel. Mais telle est justement sa mission : raffermir sa partie spirituelle de sorte qu'elle subjugue sa partie physique, sanctifier son corps – dans l'esprit de l'ordonnance de nos Maîtres : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » (Yevamot, 20a) –, et vouer chacun de ses actes à la satisfaction de la volonté divine.

Un Chabbat matin, on m'apporta une boîte de tabac. Après en avoir prisé, je dus éternuer, aussi décidai-je de désormais ne plus en aspirer à ces moments-là, mais uniquement après la prière et le cours. Au terme de celui-ci, lorsque je voulus satisfaire mon désir, je constatai, à mon grand étonnement, que la boîte était vide. Je regardai ici et là, mais ne trouvai aucune trace de tabac sur le sol. J'en fus tout d'abord interloqué, puis y vis la démonstration que tout appartient au Créateur qui, à Son gré, accorde à l'homme de Ses bénédictions ou les lui retire. Vraisemblablement, Il me confisqua ce tabac afin de m'enseigner mon devoir de placer des frontières dans ce monde et de distinguer les moments où il est possible de priser du tabac de ceux où il ne convient pas de le faire, par respect pour la synagogue et la prière.

Comme le souligne le prophète, les chiens sont « effrontés de leur nature » (Isaïe 56, 11) et ne craignent personne. Pourtant, lorsqu'ils se tiennent devant Dieu pour Le louer, ils s'exclament : « Venez ! Nous voulons nous prosterner, nous incliner, ployer les genoux devant l'Eternel, notre Créateur » (Psaumes 95, 6) – verset repris dans le *Pérek Chira*, le « chapitre des cantiques » du règne animal, où sont énumérées les différentes prières prononcées, sous forme d'éloges, par les bêtes domestiques et sauvages. Les termes du cantique du chien ne manquent de nous surprendre : comment peut-il exprimer sa volonté de se soumettre au Très-Haut, alors qu'il est impertinent de nature ?

Il semble que le chien fonctionne de telle sorte qu'il sait faire la distinction entre les moments où il peut se comporter conformément à sa nature et ceux où il lui est demandé de la surmonter, de réfréner ses passions. Ainsi, il a une conscience intime que lorsqu'il se tient devant Dieu pour Le louer, il se doit de se conduire de manière plus raffinée et plus mûre. Du fait qu'il a l'habitude de se placer des barrières, il parvient à maîtriser son essence lorsque c'est nécessaire – à l'heure où il prie l'Eternel.

Or, l'homme est lui aussi animé d'instincts bestiaux. Pourquoi donc le Très-Haut l'a-t-Il créé ainsi ? Car le service divin, auquel il est astreint, exige

parfois de lui véhémence et fermeté. D'où les recommandations de nos Sages : « Sois audacieux comme le léopard (…), fort comme le lion, pour accomplir la volonté de ton Père céleste » (Maximes de nos Pères 5, 20), et : « qu'il se renforce comme le lion pour servir le Créateur » (Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 1, 1). En d'autres termes, nous devons parfois avoir recours à notre détermination animale, notamment pour faire fi des moqueries des railleurs, qui tentent de tourner en ridicule notre service divin.

Néanmoins, il nous incombe de nous fixer des limites, afin de délimiter clairement les situations où il nous est demandé de mettre à profit ces tendances animales, et celles où nous devons au contraire les repousser pour servir l'Eternel avec soumission, crainte et respect.

Ainsi donc, la clé du service divin est la démarcation de ces situations distinctes, où une réaction adaptée, et à chaque fois différente, est attendue de nous. Il nous incombe de nous demander, à chaque instant, de quelle manière nous devons nous comporter : l'Eternel éprouvera-t-Il de la satisfaction si nous agissons conformément à nos tendances animales, ou désire-t-Il que nous Le servions avec humilité ? Celui qui n'aspire qu'à satisfaire son Créateur, bénéficiera de Son assistance et sera guidé dans la bonne voie.

De manière générale, chaque animal se distingue par sa vertu particulière, qui doit être pour nous source d'inspiration : le chat est pudique (Erouvin, 100b), la fourmi est travailleuse (Proverbes 6, 6)… A nous de savoir quand nous conduire à leur exemple et quand maîtriser ces pulsions, ce qu'il convient d'en apprendre et ce qu'il faut éviter d'imiter. Nous mériterons alors de plein droit notre position d'élite de la Création.

Résumé

- Comment l'ânesse de Balaam put-elle voir ce que lui-même, qui était prophète, ne vit pas ? Car au lieu de chercher à s'élever, il choisit d'adhérer aux forces impures, se rendant ainsi inférieur à l'animal.

- L'homme fut créé après les animaux afin qu'il prenne conscience que sa supériorité sur eux dépend de sa fidélité à la voie de la Torah ; dans le cas contraire, il leur est inférieur.

- Balaam souhaitait mourir comme un juste ; mais, vivant comme un mécréant, ceci n'était pas réalisable. Mener une existence droite, c'est se placer des frontières claires, distinguer l'essentiel de l'accessoire et s'écarter de la matière.
- Le chien, de nature effrontée, courbe pourtant l'échine devant son Créateur. Car il sait que lorsqu'il se tient devant Lui, c'est le moment de se maîtriser et de se conduire avec humilité.
- L'homme a été créé avec des instincts animaux, qu'il doit généralement repousser, mais parfois mettre à profit pour servir Dieu. Il lui incombe d'évaluer chaque situation pour déceler à chaque fois la volonté divine. Ainsi, il se montrera digne du titre d'élite de la Création.

L'indifférence de Balaam

« Alors le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse, qui dit à Balaam : "Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ?" Balaam répondit à l'ânesse : "Parce que tu te joues de moi ! Si je tenais une épée, certes, je te tuerais sur l'heure !" »

(Nombres 22, 28-29)

Lorsque l'ânesse de Balaam se mit à lui parler pour lui reprocher de l'avoir frappée, il lui répondit et engagea la conversation avec elle comme s'il s'agissait d'un être humain. On ne trouve pas qu'il ait été surpris face à cet animal soudain doté de la parole. Pourtant, s'il arrivait à quelqu'un de rencontrer dans la rue un chien qui l'aborderait pour converser avec lui, il aurait sans aucun doute le souffle coupé et le cœur palpitant. J'ai lu, dans un journal, une autre comparaison qui nous permet de réaliser le caractère aberrant de la scène décrite dans la Torah, mais face à laquelle Balaam ne sembla pas pour le moins troublé. Un homme, qui conduit son véhicule,

désire tourner à droite, et voilà que son volant intervient pour lui dire qu'il faut tourner à gauche ! Inutile de préciser la stupéfaction du conducteur.

Toutes proportions gardées, nos Sages rapportent (Exode Rabba 21, 6) la discussion qui s'est tenue entre Moïse et la mer, à l'heure où celle-ci refusait de se fendre. Là aussi, Moïse ne semble pas avoir été déconcerté par le fait que des eaux puissent parler. Néanmoins, en ce qui concerne Moïse, nous pouvons expliquer son absence d'ébahissement par le fait qu'il était accoutumé aux miracles. En revanche, Balaam, qui n'avait pas l'habitude d'assister à de tels prodiges, aurait dû rester interdit suite aux propos tenus par son ânesse. Comment donc expliquer son impassibilité ?

Mon père m'a raconté l'histoire suivante au sujet de mon grand-père – puisse son mérite nous protéger. On avait une fois organisé la célébration de la *Hiloula* de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Au cours de celle-ci, l'un des participants réclama de l'arak, mais il lui fut répondu qu'il n'y en avait plus. Rabbi 'Haïm demanda alors qu'on lui apporte une cruche d'eau, et déclara que « Celui qui a décrété que l'arak réjouit l'homme, peut en faire de même avec l'eau ». Puis il fit passer la cruche aux personnes présentes, qui se servirent. Incroyable mais vrai : tous attestèrent que l'eau avait le goût de l'arak ! Or, personne ne fut impressionné par ce miracle, tant ce genre de phénomène était devenu routinier pour les proches de mon grand-père. Tout au long de la nuit, on but cette eau au goût d'arak, dans une atmosphère de joie et d'élévation.

Mon père suscitait également de nombreux prodiges. Un jour, le jeune fils de Rav Khalifa Mizra'hi, Yossef, renversa sur lui une bouilloire d'eau bouillante préparée pour Chabbat et se brûla au troisième degré. Le Rav Mizra'hi était connu pour sa foi inébranlable dans les Sages. Il envoya donc des émissaires auprès de mon père, Rabbi Moché Aharon, afin de lui demander conseil et bénédiction. Quand celui-ci entendit que l'enfant s'était brûlé avec l'eau préparée en l'honneur de Chabbat, il ordonna au père de verser l'eau restante dans la bouilloire sur le corps de l'enfant et, avec l'aide de Dieu, il guérirait. Rav Mizra'hi accepta sans discuter, même si cet ordre lui paraissait très étonnant. Sans hésiter, il se précipita à l'hôpital où son fils avait été admis. Il fit ce que le Rav lui avait ordonné. Au début, les médecins pensèrent appeler la police pour appréhender ce père qui maltraitait son

enfant. Mais, à leur grand étonnement, ils constatèrent que l'état de l'enfant s'améliora instantanément. Ses brûlures guérirent totalement, à l'exception d'une tache qui a persisté jusqu'à ce jour, comme une sorte de souvenir du grand miracle qu'il avait vécu. Hormis l'équipe médicale, les proches de l'enfant ne furent pas surpris, tant on était accoutumé aux miracles occasionnés par mon père au quotidien.

Mais, comment expliquer que Balaam, pour qui les miracles ne faisaient pas partie de la routine, resta indifférent face au discours de son ânesse ?

Je répondrais que seul l'homme qui s'attache à la vérité et vit dans une dynamique de rapprochement constant de l'Eternel, est à même de s'émerveiller de Ses prodiges. Par contre, celui qui se conduit de manière licencieuse, voit en tout fait le fruit du hasard et n'est impressionné par rien. Ainsi, Balaam, qui menait une existence totalement indifférente à celle de Dieu, ne perçut pas, à travers les propos de sa bête, le doigt divin.

Soulignons ici que certains individus, qui étudient avec grand enthousiasme dans un lieu d'étude, font vite d'oublier leur Bible dès l'instant où ils quittent cet endroit, allant parfois jusqu'à transgresser de nombreux interdits. N'est-ce pas singulier ?

En réalité, l'entrain de ces hommes n'est qu'extérieur, tandis qu'en leur for intérieur, règne l'indifférence, ce pour quoi ils oublient rapidement ce qu'ils ont appris, ces enseignements n'ayant pas pris ancrage en eux.

Il incombe à chacun de nous de prendre conscience que l'indifférence est l'emblème de Balaam, et que servir l'Eternel de cette manière risque donc de nous précipiter vers les plus profonds abîmes. Personne n'est à l'abri de cette fâcheuse tendance, qui parvient même à se loger dans le cœur de personnes religieuses se vouant à l'étude de la Torah. Ainsi, nous sommes enclins à considérer naturel que nous puissions nous lever, chaque matin, en bonne santé, et que nos deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs fonctionnent normalement, alors qu'il s'agit là du plus grand miracle ! D'ailleurs, je connais quelqu'un qui, un soir, est allé dormir en parfaite santé, et ne s'est pas réveillé le lendemain.

Par conséquent, il nous appartient d'être, chaque jour, impressionnés par ce prodige, et d'en remercier avec ferveur le Créateur, qui nous témoigne ainsi Son infinie bonté.

Résumé

- Au lieu d'être interloqué par les propos tenus par son ânesse, Balaam lui répondit comme si de rien n'était. Comment expliquer ce détachement ? Si on trouve que Moïse adopta une attitude similaire lorsque la mer se mit à lui parler, l'attitude de Balaam n'en reste pas moins problématique, car, contrairement à Moïse, il n'était pas habitué à de tels phénomènes.
- Seul l'homme qui vit avec la sensation permanente qu'il existe un Créateur, peut être impressionné par les miracles, quelle que soit leur fréquence. Par contre, l'impie n'est pas capable de percevoir la main divine, même lorsqu'elle est manifeste.
- Certaines personnes oublient leur étude, alors même qu'elles s'y consacrent le plus clair de leur temps, à cause d'une certaine indifférence logée dans leur cœur. Il nous incombe de chasser de nous cette tendance afin de ne pas perdre notre émerveillement devant les prodiges de notre Créateur, et de Lui en exprimer notre reconnaissance.

L'aveuglement volontaire

« En y portant ses regards, Balaam vit Israël, dont les tribus s'y déployaient ; et l'esprit divin s'empara de lui ; et il proféra son oracle en ces termes : "Parole de Balaam, fils de Beor, parole de l'homme au clairvoyant regard (…)" »

(Nombres 24, 2-3)

La Torah atteste qu'« il n'a plus paru, en Israël, un prophète tel que Moïse » (Deutéronome 34, 10). Autrement dit, Moïse fut et sera à jamais le plus grand prophète du peuple juif. Toutes proportions gardées, Balaam fut son équivalent parmi les nations du monde, et s'il est certes impossible de mettre sur un même plan son degré de prophétie et celui de Moïse, nos Sages affirment (Tana debé Eliahou Rabba, 28) toutefois qu'il eut droit à des révélations divines de manière constante.

La trame des événements telle qu'elle nous est décrite nous présente un Balaam qui, au départ, voulut se joindre à Balak pour proférer des malédictions contre les enfants d'Israël, et qui, finalement, se trouva contraint de les bénir, l'Eternel ayant transmué ses paroles.

Je me suis demandé comment cet éminent prophète des nations, accoutumé aux révélations du Créateur, dont il connaissait donc la puissance, a pu passer à côté de l'essentiel, n'utilisant son extraordinaire potentiel que pour s'attacher à l'impureté. A priori, on se serait attendu à ce qu'un tel homme se repente. Or, contre toute logique, il alla dans le sens inverse et, ignorant totalement la réalité divine qui se présentait à lui dans tout son éclat, il choisit de renier le Très-Haut.

L'ouvrage « Messilat Yecharim » (« Le sentier des justes », 2) nous éclaire à ce sujet. Il explique qu'il existe deux catégories d'aveugles : ceux qui sont frappés d'une cécité physique, qui, en dépit de toute leur bonne volonté, demeurent incapables de voir, et ceux qui choisissent de ne pas voir, préférant se cacher la vérité et agir à son encontre.

Balaam, qui était borgne, s'enfonça davantage dans la cécité, refusant de reconnaître la réalité manifeste qui s'offrait à lui. Par ailleurs, sa cécité physique partielle peut être interprétée comme un stigmate de sa cécité spirituelle, de son mépris de la réalité.

Désormais, nous comprenons pourquoi Balaam agit à l'encontre de la logique. C'est son choix de s'aveugler, de renier la réalité divine et d'adhérer à l'impureté, qui est à l'origine d'un tel comportement. Ajoutons que s'il avait cultivé son peu d'amour pour le Saint béni soit-Il, il aurait sans doute été davantage attiré par Lui. Mais, du fait que cet amour lui faisait grandement défaut et qu'il ne cherchait pas à l'amplifier, il devint aveugle au point de ne pas reconnaître Son règne et de s'attacher aux forces impures.

Si l'on s'interroge sur la manière dont il nous est donné d'évaluer l'amour d'un homme pour Dieu, la réponse est claire : à travers la mesure de son investissement pour Lui. En effet, lorsque quelqu'un s'investit pour une cause donnée, c'est la preuve qu'elle lui tient à cœur, puisque, dans le cas contraire, il n'aurait pas déployé autant d'efforts. Ainsi, les grands *Rabbanim* de notre peuple vouent tout leur être à l'Eternel, tant ils sont emplis d'amour pour Lui. Par contre, Balaam, dont l'amour du Créateur souffrait d'une grande lacune,

ne s'investit pas pour se rapprocher de Lui, et ce manque d'investissement l'en éloigna encore davantage et annihila le peu d'amour qu'il ressentait pour Dieu. Dès lors, la voie était toute tracée pour adhérer au mensonge et à l'impureté.

Les Prophètes nous apportent une preuve quant au lien intime existant entre les notions d'amour et d'investissement personnel. Ainsi, nous pouvons y lire l'injonction divine adressée à Josué après la mort de Moïse : « tu le [le rouleau de la Torah] méditeras jour et nuit » (Josué 1, 8). L'Eternel, conscient que l'assiduité et la persévérance de l'homme dans l'étude de la Torah, le rapprochent de Lui et renforcent son amour pour Lui, donna cette instruction à celui qui était appelé à succéder à Moïse à la tête du peuple. A l'inverse, dès lors que l'on cesse de se donner en faveur du Créateur, on court un considérable danger spirituel, car on entame un processus d'éloignement de Lui. Ceci corrobore l'avertissement de nos Maîtres, qui parlent au nom de la Torah : « Si tu me quittes un jour, je te quitterai deux jours » (Yalkout Chimoni, Deutéronome, 873). Si l'homme fait montre de laisser-aller dans son service divin, serait-ce un seul jour, il finira par adopter cette attitude nonchalante de nombreux autres jours.

Lors d'un de mes voyages à l'étranger que j'ai fait avec ma fille, nous avons, tous les deux, relevé une petite scène étonnante. L'une des voyageuses a lu durant tout le vol, d'une durée de quatorze heures ! Lorsque les autres passagers dormaient, elle n'a pas fermé l'œil un seul instant. A l'atterrissage, tous se levèrent et se dirigèrent en direction de la sortie. Cette femme, un grand sourire de satisfaction illuminant son visage, suivit elle aussi le mouvement. Elle était sans doute ravie d'avoir achevé la lecture de cet ouvrage, vraisemblablement très important, puisqu'elle s'était donné la peine de s'y plonger si longtemps. Mais, à ma grande surprise, je remarquai qu'elle l'avait laissé sur son siège. Je m'empressai alors de lui signaler cet oubli, à quoi elle me fit « non » de sa main, ajoutant poliment : « Ah, merci, ce n'est pas grave… »

Je restai pantois : si ce livre ne lui était pas cher, comment expliquer qu'elle y ait consacré tant de temps, quitte à renoncer à de précieuses heures de sommeil ? Or, conscient qu'il nous est donné de tirer un enseignement de tout événement, j'inscrivis celui-ci dans ma mémoire, certain qu'il serait matière à

réflexion. Plus tard, j'en déduisis la leçon suivante : lorsqu'un homme investit son énergie dans les vanités de ce monde, il se leurre en pensant avoir déployé ses efforts pour une cause valable ; toutefois, après coup, lorsque le livre est fini, c'est-à-dire une fois son désir assouvi, il réalise souvent qu'il n'a fait que gaspiller vainement son temps.

Il est important de prendre conscience que le seul investissement qui en vaut la peine, est celui dirigé vers le Saint béni soit-Il et la Torah. Celui qui s'investit dans des causes vaines n'est autre qu'un aveugle volontaire, qui refuse d'admettre cette réalité. Il se comporte à l'instar de Balaam le méchant, lequel, au lieu de s'attacher à l'Eternel et à la sainteté, ferma les yeux face à cette vérité pour adhérer, de toute son ardeur, aux forces impures.

Il arriva une fois qu'un couple vienne me voir, après de nombreuses années de mariage stérile, pour que je le bénisse. Je le fis avec chaleur et ils prirent congé, m'annonçant, juste avant de fermer la porte, qu'un autre couple, confronté à la même difficulté, attendait également. Ils n'étaient pas pratiquants, mais leurs amis étaient parvenus à les convaincre de demander une bénédiction à un Rabbin, leur garantissant que « même dans le cas où ce ne serait pas efficace, ils ne perdraient rien ».

Environ un an plus tard, le premier couple vint m'annoncer qu'il avait été exaucé, et peu après, le second vint également pour me confier qu'il était sur le point d'avoir un enfant. A l'annonce de cette bonne nouvelle, je demandai au futur père s'il mettait les tefillin. Il répondit par la négative, expliquant qu'il était juif, mais pas croyant. Je l'interrogeai alors sur le motif de sa venue, et il me dit que la première fois, il était venu me voir parce que son ami l'avait persuadé, et la seconde, afin de me remercier pour ma bénédiction qui avait porté ses fruits. Je lui fis remarquer : « Penses-tu réellement que c'est moi qu'il faut remercier ? C'est Dieu qui détient les clés de la vie et qui a permis à ma bénédiction de se réaliser. » J'ajoutai : « Si tu désires Lui dire merci et t'acquitter de ta dette de reconnaissance envers Lui, tu dois t'engager à observer la *mitsva* des tefillin. » Il comprit le bien-fondé de mon propos et me promit qu'il les mettrait désormais tous les jours.

Quel fossé entre ce Juif, d'un côté, et Balaam de l'autre ! Le premier, bien qu'il ne connût pas l'Eternel, dès qu'on lui révéla la nécessité de Le remercier, voulut se rapprocher de Lui et Lui témoigner sa gratitude par l'observance

d'une *mitsva*, tandis que le second, pleinement conscient de l'existence de Dieu qui se révélait à lui, Le renia et s'enfonça dans son impiété.

Comme nous l'avons mentionné, il existe deux types d'aveugles : ceux frappés de cécité physique, et ceux qui choisissent de l'être, fermant les yeux devant la réalité spirituelle. Il n'est bon de fermer ses yeux que face aux visions indécentes ; de cette manière, on les élève et les sanctifie, et ils nous protègent de toute calamité physique comme spirituelle.

Il y a quelques bonnes dizaines d'années, mon père – que son mérite nous protège – et son cher ami, Monsieur Cohen, se sont retrouvés pour discuter et évoquer des souvenirs communs. A cette époque, j'étais un jeune homme de vingt-six ans et, lorsque je compris que leur conversation allait se prolonger, je quittai la maison pour faire un tour. Avant de sortir, je vis Monsieur Cohen sortir de ses affaires une bouteille de liqueur et en proposer à mon père. Environ quatre heures plus tard, je revins pour constater, à mon grand étonnement, que la bouteille était encore close, tandis que les deux amis m'invitèrent à boire avec eux. Lorsque je voulus l'ouvrir pour les servir, je découvris, au fond de la bouteille, plein de minuscules fourmis, qu'eux-mêmes n'avaient pas remarquées. Je leur fis part de ma découverte, et ils remercièrent le Créateur de leur avoir épargné une telle faute. Je leur demandai pourquoi ils avaient tant attendu pour boire, et mon père me répondit qu'ils voulaient le faire en ma compagnie. Quant à moi, je n'ai aucun doute que le Très-Haut, face à la piété de mon père qui veilla toute sa vie à préserver ses yeux de l'impureté environnante, le mit à l'abri de tout péché, introduisant dans son esprit l'idée de m'attendre pour boire.

Résumé

- Comment Balaam, le plus grand prophète des nations, a-t-il pu choisir de s'attacher à l'impureté, au détriment de la sainteté, et vouloir maudire le peuple juif ?

- Il existe la cécité physique et la cécité spirituelle. Balaam, qui était aveugle d'un œil, se cachait volontairement la vérité, la réalité divine. Ceci témoigne d'une carence dans son amour de Dieu, car dans le cas contraire, il ne L'aurait pas renié.

- L'amour pour une cause se mesure par l'investissement personnel que nous lui témoignons. Et inversement, plus nous nous y investissons, plus notre amour s'en trouvera amplifié. D'où la volonté de l'Eternel que nous méditions la Torah jour et nuit, afin qu'on la chérisse et y adhère.
- Celui qui ferme ses yeux devant l'impureté, le Tout-Puissant les emplit d'une grande lumière lui permettant de Le connaître, outre la protection qu'Il lui accorde contre le péché.

La signification profonde de la bénédiction de Balaam

« En y portant ses regards, Balaam vit Israël, dont les tribus s'y déployaient ; et l'esprit divin s'empara de lui ; et il proféra son oracle en ces termes : "(…) Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël !" »

(Nombres 24, 2-5)

Alors que Balaam avait l'intention de mettre à exécution son plan maléfique et de maudire les enfants d'Israël, l'Eternel ne lui en laissa pas le loisir et plaça dans sa bouche des bénédictions. L'une d'entre elles, bien célèbre, « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! », est devenue un véritable emblème du peuple juif. Ce verset est quotidiennement cité dans la prière du matin, et est parfois celui choisi pour être gravé au-dessus de l'arche sainte, dans la synagogue. Dans certaines communautés, on a l'habitude de l'entonner pour accueillir les nouveaux mariés sous le dais nuptial. Comment comprendre que ce soient ces mots, prononcés par un mécréant, qui ont été retenus pour représenter notre peuple ? Qu'ont-ils donc de si particulier et en quoi nous définissent-ils si essentiellement ?

Balaam n'était pas épris de notre nation. Ses louanges émergeaient de l'Esprit divin qui planait sur lui et le contraignit à les prononcer. De son

propre gré, il ne les aurait jamais exprimées. Néanmoins, à l'instant où il dit : « Qu'elles sont belles tes tentes (…) », ce fut mû par une sincère admiration et en toute connaissance de cause. Comment donc parvint-il à une telle reconnaissance ?

Le commentaire de Rachi sur le verset « Balaam vit Israël, dont les tribus s'y déployaient » (Nombres 24, 2) nous apporte un éclaircissement : « Il a vu chaque tribu camper à part sans se mélanger, a vu que les entrées [de leurs tentes] ne se faisaient pas face, de sorte que l'on ne pouvait pas voir chez son voisin. » Or, c'est cette pudeur exceptionnelle, par laquelle le peuple juif se distingue et qu'il a observée en son sein, qui a modifié sa conception négative de ce dernier, qu'il bénit alors avec ferveur.

Comme on a l'habitude de le dire, « voir, c'est croire ». Balaam avait déjà, de longue date, entendu parler du peuple élu, qui avait eu l'insigne mérite de recevoir la Torah au mont Sinaï. Mais voilà qu'à présent, il constatait, de ses propres yeux, les valeurs authentiques de celui-ci : les hommes, assis dans les maisons d'étude, se vouaient à l'étude de la Torah, tandis que les femmes pieuses et discrètes éduquaient leurs enfants à la crainte de Dieu. De même, il vit que chaque tribu restait dans son territoire et ne se mêlait pas aux autres, et que personne ne posait son regard curieux sur son voisin. Le camp des enfants d'Israël respirait la paix et le respect mutuel. Impressionné par ce spectacle, Balaam les bénit de tout cœur, et non parce que Dieu l'y avait forcé.

Aussi, du fait qu'il prononça les mots : « Qu'elles sont belles tes tentes (…) », animé de pures intentions, ils devinrent l'emblème de notre peuple et sont cités à maintes et diverses occasions.

L'anecdote suivante illustre la suprématie de la vision d'un fait sur son rapport oral.

Il y a quelque temps, je sollicitai un grand donateur parisien en faveur d'un Juif, auquel il manquait des doigts et qui devait s'en faire implanter par chirurgie plastique. Le philanthrope répondit favorablement à ma requête et me transmit une enveloppe, pleine de billets. Cependant, lorsque je l'ouvris, je me rendis compte qu'elle ne contenait que la moitié de la somme nécessaire à l'opération. Je m'adressai alors une nouvelle fois au nanti, pour lui demander de bien vouloir transmettre lui-même son don à l'handicapé. Il tenta, au départ, de s'esquiver, puis, sur mes instances, finit par accepter. Au

moment où le malade lui tendit sa main défectueuse pour réceptionner l'enveloppe, le riche sentit un frémissement traverser tout son corps. Aussitôt, il décida de doubler le montant de son don, de sorte qu'il couvre la totalité des frais opératoires.

La vision est dotée d'un pouvoir bien supérieur à la parole.

Aussi, lorsque Balaam vit, de ses propres yeux, que la Torah et la pudeur régnaient en maîtresses au sein du peuple juif, il fut si impressionné qu'il se mit à le bénir de tout cœur, s'exclamant : « Qu'elles sont belles tes tentes (…) ! » A ce stade, ses paroles n'étaient plus le fruit de la contrainte divine exercée sur lui, et c'est pourquoi ce verset acquit une telle notoriété.

Les bénédictions prononcées par Balaam obligent, en quelque sorte, les autres peuples à admettre, eux aussi, la sainteté spécifique du nôtre qui, par ailleurs, ne cherche pas à s'attaquer à eux, comme il le souligne par la suite : « Ce peuple, il vit solitaire. Il ne se confondra point avec les nations. » (Nombres 23, 9)

Balaam vit également que les enfants d'Israël campaient selon leurs tribus, cet ordre témoignant d'un mode de vie où le respect de l'autre est prioritaire. Or, du fait que « le *dérekh érets* précède la Torah », c'est-à-dire représente l'une des conditions indispensables à celle-ci, la Torah pouvait se maintenir en eux, de même que la Présence divine, ainsi invitée à s'étendre sur eux. La piété et la pudeur exceptionnelles des femmes, ainsi que leur zèle remarquable dans l'éducation de leurs enfants, contribuaient également à ce tableau harmonieux.

Il y a peu de temps, j'étais de passage à Lyon. Je fus choqué face au déclin spirituel de la nouvelle génération. En quelques années à peine, la ville était devenue presque méconnaissable. Après réflexion, je compris que la jeunesse juive avait tant déchu, parce qu'on ne l'avait pas habituée à étudier la Torah une journée entière. En effet, au moment où ils ont l'âge d'entrer à la *Yechiva*, les jeunes gens, non accoutumés à un rythme si soutenu qui exige d'eux des efforts de concentration permanents, baissent vite les bras. Car, plus un enfant est jeune, et plus il est possible de lui faire apprécier la douceur de l'étude. Mais, dans la situation actuelle, où les jeunes n'étudient qu'une demi-journée et sont libres le reste du temps, durant lequel ils flânent souvent sans surveillance, les *Yechivot* ont tendance à se vider dans le courant de

l'année, suite au découragement des étudiants, qui n'ont pas été habitués à déployer tant d'efforts dans l'étude.

Balaam fut frappé par la puissance de l'étude de la Torah, qui forme la personnalité de l'homme et lui octroie le titre honorifique de Juif. Il remarqua aussi la pudeur hors pair des femmes, et comprit que ces deux éléments garantissaient le déploiement de la Présence divine. Il s'exclama alors : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

Malheureusement, le contraire est aussi vrai : lorsque la pudeur fait défaut, la Présence divine se trouve contrainte de se retirer. Il m'arriva une fois d'être invité à un mariage, auquel le marié tenait absolument que j'assiste. Durant un mois entier, il insista auprès de moi pour que je sois présent à ses noces. Je fis donc cet effort pour lui faire plaisir, mais quelle ne fut pas ma surprise de voir la tenue totalement indécente de la mariée. Je sortis immédiatement de la salle. Plus tard, j'appris que cette femme avait été infidèle à son époux. Car, en l'absence de pudeur, la Présence divine, n'ayant sur quoi reposer, ne peut perdurer.

Résumé

- Parmi les bénédictions de Balaam, nous trouvons l'exclamation : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! » Or, ce verset a été repris dans la prière du matin et est parfois entonné pour accueillir les nouveaux mariés sous le dais nuptial. Comment expliquer qu'il ait été ainsi retenu, alors qu'il émanait d'un mécréant ?

- C'est Dieu qui contraignit Balaam à bénir le peuple juif, plaçant des bénédictions dans sa bouche. Toutefois, celle mentionnée plus haut a été prononcée de plein gré par ce dernier, suite à l'admiration dont il fut empli face à la pudeur caractéristique des enfants d'Israël. D'où la vertu spécifique de ces mots, dits avec ferveur.

- Balaam avait pourtant déjà entendu parler de cette noblesse propre au peuple élu, mais lorsqu'il la constata sur le terrain, il en fut infiniment plus convaincu, et exprima alors sa louange de tout cœur. Car voir, c'est croire.

L'homme borgne

« Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

(Nombres 24, 5)

Cette exclamation, émanant de la bouche de Balaam, ne manque de nous surprendre. Elle prouve, en effet, qu'il était tout à fait conscient de la sainteté propre au peuple juif. Par ailleurs, il savait que celui-ci justifiait l'existence de l'univers entier, et que s'il venait à disparaître, ce serait le monde entier qui connaîtrait ce sort. Comment donc expliquer qu'il eut, au départ, l'intention de le maudire, au péril de sa propre vie et de celle du reste du monde ? Comment comprendre qu'il se contredit ensuite en le louant si élogieusement ?

Balaam, l'homme borgne, se cacha la vérité toute sa vie durant. Or, le Saint béni soit-Il désirait qu'au moins une fois, il la reconnaisse, aussi lui retira-t-Il, l'espace d'un instant, son libre arbitre, l'obligeant à voir la réalité en face. Le Très-Haut ayant dessillé ses yeux, il s'écria : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! » La pureté et l'authenticité de ce verset ont fait sa notoriété, au point qu'il est inscrit sur les murs des maisons d'étude.

Nos Sages affirment : « On mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b). Autrement dit, qu'il opte pour le bon ou le mauvais chemin, le Tout-Puissant l'assiste dans son choix. Ceci corrobore le principe selon lequel, « une *mitsva* en entraîne une autre, et une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2). Lorsque l'homme observe une *mitsva*, il est aussitôt enclin à en exécuter une autre, et c'est ainsi qu'il continue à cheminer dans cette voie. A l'inverse, celui qui choisit de transgresser un interdit, est porté à en transgresser un autre, et persévère dans le chemin de l'impiété.

Or, si le monde fonctionne le plus souvent selon ce schéma général, il arrive parfois que le Saint béni soit-Il, face à la corruption foncière d'un mécréant, décide de lui ouvrir les yeux de force, lui offrant l'opportunité exceptionnelle d'une minute de vérité. Il lui ôte son libre arbitre et l'oblige à emprunter la

bonne voie. Cet individu, alors conscient de la vérité, a le loisir – pour peu qu'il le désire – de s'extirper de sa bassesse et d'amorcer, petit à petit, une ascension spirituelle menant, à terme, à la proximité divine.

Par conséquent, il n'est plus surprenant que Balaam ait pu dire : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! », puisqu'à ce moment-là, il était privé de son libre arbitre. Il est clair que si Dieu ne l'avait pas contraint à voir la vérité, il n'aurait pas prononcé de telles paroles. Ce n'est que parce que la vérité fut placée devant ses yeux, contre son gré, qu'il put se montrer si laudatif à l'égard des enfants d'Israël.

Le Ben Ich 'Haï fait remarquer (« Chana Richona », Balak) que le mot *ma* (« **qu'**elles sont belles… »), prononcé par Balaam, a la même valeur numérique, à un près, que le mot *méa*, signifiant cent, allusion aux cent bénédictions quotidiennes qu'il nous incombe de réciter. A présent, pourquoi avons-nous cette obligation et que recèle le nombre cent pour avoir été choisi à la préférence d'un autre ?

Dans l'univers, existent dix sphères, chacune d'elles étant elle-même composée de dix sphères, appelées *igoulim* (rondes). Au total, on compte donc cent sphères. Il me semble que Balaam fit allusion aux cent bénédictions, car celles-ci font écho aux cent sphères, par lesquelles l'homme se lie à son Créateur. Quant au terme *tovou* (belles), il renvoie à la Torah, invariablement associée à cet adjectif (car elle est le bien et le beau absolus). Le lien de l'homme avec l'Eternel passe par la Torah.

Nous trouvons que Balaam fut surnommé « le mécréant » – pourquoi mérita-t-il ce qualificatif ? Car bien que la vérité lui fût dévoilée, il persista dans son impiété et fit fauter les enfants d'Israël par l'immoralité. Un homme qui enfreint la loi en toute connaissance de cause, fait peser sur lui une accusation d'autant plus lourde. A l'inverse, celui qui y contrevient par ignorance, ne sera certes pas soustrait à la punition, mais ne sera pas nommé mécréant. D'où la justification de ce qualificatif concernant le personnage de Balaam. Le Saint béni soit-Il lui avait ouvert les yeux, lui offrant ainsi l'opportunité de se repentir, ce qu'il aurait aisément pu faire en s'appuyant sur son niveau spirituel élevé. Mais, il préféra continuer à s'attacher au Mal.

Lors d'un de mes passages à Londres, au cours duquel je reçus le public, un homme vint me demander une bénédiction pour son ami qui n'avait pas

encore d'enfants. Je lui demandai pourquoi celui-ci ne s'était pas lui-même présenté à moi, et il me répondit qu'en tant que réformé, il ne croyait pas dans les bénédictions des Rabbins. Je le bénis néanmoins, ajoutant que j'attendais son camarade en personne pour venir m'annoncer la bonne nouvelle, le moment voulu. Un an plus tard, mes pérégrinations me menèrent de nouveau à Londres, et voilà que cet individu, accompagné de son ami, fit son entrée, dans la salle où je recevais. Il m'annonça alors que sa femme attendait un enfant et me remercia pour la bénédiction que je lui avais donnée. Je lui demandai s'il avait l'habitude de mettre les tefillin et, avec un sourire confus, il me répondit par la négative. Je lui soulignai alors que ce n'était pas moi qui lui avais apporté le salut, mais le Créateur qui, seul, détient les clés de la vie et est en mesure d'accorder à l'homme une descendance. Reconnaissant le bien-fondé de mes propos, il s'engagea à observer désormais cette *mitsva*, en guise de reconnaissance à l'Eternel pour Sa bonté à son égard.

Face au réveil de ce Juif, qui avait accepté de modifier totalement sa conception et d'observer un commandement qu'il dédaignait jusque-là, je m'exclamai : « Qui est comme Ton peuple, Israël ? » Quel fossé entre Balaam, le méchant, cet homme borgne qui choisit de se cacher la vérité, et les enfants d'Israël, qui, dès lors qu'on leur indique le droit chemin, s'empressent de s'y engager !

Nous pouvons nous interroger sur le choix divin d'avoir créé Balaam borgne. Vraisemblablement, nous pouvons y lire en filigrane le message du Tout-Puissant à son intention : son devoir de s'efforcer de voir, pas seulement physiquement parlant, mais aussi et surtout d'un point de vue spirituel. Or, au lieu de remplir ce devoir, il alla dans le sens opposé, puisqu'il ne fit que renforcer sa cécité en refusant d'admettre la réalité.

Notons que le nom de Balaam peut être décomposé en *Lamed-Ayin*, d'une part, et *bam*, de l'autre. Ces deux lettres équivalent numériquement à cent, en référence aux cent bénédictions quotidiennes, tandis que le terme *bam* évoque les paroles de Torah, en vertu du verset « tu t'en (*bam*) entretiendras » (Deutéronome 6, 7). Ainsi, Dieu a inséré dans le nom de cet homme deux concepts fondamentaux : les cent bénédictions ainsi que la Torah, lui facilitant ainsi la reconnaissance de la vérité, si seulement il le désirait et faisait l'effort de porter un regard sincère sur lui-même. Cependant, il refusa de la

reconnaître et n'y parvint, l'espace de quelques instants, que lorsque le Saint béni soit-Il l'y contraignit en lui ouvrant les yeux. C'est alors qu'il s'exclama : « Qu' (*ma*) elles sont belles (*tovou*) tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! », conscient de l'importance de ces deux concepts – auxquels les termes *ma* et *tovou* se rapportent – inclus dans son nom.

Si Balaam avait accepté de reconnaître la vérité, il aurait pu entraîner dans son repentir l'ensemble de l'humanité, contribuant ainsi grandement à la réparation du monde. La Kabbale (« Megalé Amoukot », Exode) souligne, à cet égard, que Balaam était la réincarnation du serpent originel, qui fit fauter Adam et Eve, si bien que s'il s'était repenti, il aurait pu apporter une réparation à ce péché. Mais, du fait qu'il opta pour la voie du mensonge et du leurre, à l'instar du serpent, qui avait employé sa ruse au service du mal, il demeura incapable de voir la vérité, fût-elle inscrite dans son propre nom ! C'est pourquoi il fut à jamais baptisé « Balaam le mécréant ».

Résumé

- Comment Balaam qui, comme en témoignent ses bénédictions, connaissait la vérité, put-il envisager de maudire le peuple juif ? Il choisit de se la cacher, aussi Dieu lui ouvrit-Il les yeux, le contraignant à la reconnaître ; à cet instant, il loua, contre son gré, les enfants d'Israël. Mais, aussitôt après, il retourna dans la mauvaise voie.

- D'après le Ben Ich 'Haï, le mot *ma* (qu') – prononcé par Balaam – se réfère aux cent (*méa*) bénédictions quotidiennes. J'ajouterais que celles-ci renvoient aux cent sphères, par lesquelles l'homme se lie à son Créateur. Quant au terme *tovou* (belles), il fait allusion à la Torah.

- L'Eternel créa Balaam borgne afin qu'il doive faire des efforts pour voir, essentiellement sur le plan spirituel. Au lieu de cela, il choisit de s'aveugler, s'enfonçant dans l'impiété, ce qui lui valut le titre de mécréant.

- Le nom de Balaam peut se décomposer d'un côté en *bam*, en référence à la Torah, et de l'autre, les lettres *Lamed-Ayin*, équivalant numériquement à cent, allusion aux cent bénédictions quotidiennes. Si seulement il en avait

fourni l'effort, il aurait aisément pu déceler la vérité, incluse dans son propre nom.

Balaam ou une vie de contradictions

« Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

(Nombres 24, 5)

Cette phrase, tirée du verbe de Balaam, prouve qu'il parvint à une reconnaissance de la vérité. Et nos Sages de commenter (Baba Batra, 60a) qu'il louait ainsi les enfants d'Israël pour leur pudeur exceptionnelle, qui se manifestait par la configuration de leur camp, telle que les entrées des tentes ne se faisaient pas face. Il soulignait également, à travers ces mots, l'assiduité de ces derniers dans l'étude de la Torah, dont les synagogues et maisons d'étude sont le lieu par excellence (cf. Tana debé Eliahou Rabba, 21).

Il est rapporté, par ailleurs (Exode Rabba 29, 9), qu'à l'heure où le Saint béni soit-Il donna la Torah à Ses enfants, l'univers entier fut plongé dans un silence absolu, tandis que la voix divine, seule, résonnait d'une extrémité du monde à l'autre. Les nations du monde, apeurées, comprirent qu'un événement crucial était en train de se passer, aussi se rendirent-elles auprès de leur prophète, Balaam, pour lui demander si le monde allait être détruit. Il leur répondit par la négative, leur expliquant que le Saint béni soit-Il faisait simplement don de Son précieux trésor au peuple juif, en vertu du verset « l'Eternel donne la force (*oz*) à Son peuple » (Psaumes 29, 11) – *oz* se référant à la Torah (cf. Zeva'him, 116a). Elles l'interrogèrent alors quant aux implications de cet événement pour elles, se montrant prêtes à modifier leur mode de vie. Et il les détourna de cette bonne intention en leur signifiant que le don de la Torah ne concernait que les enfants d'Israël, et qu'elles pouvaient donc, quant à elles, persister dans leur voie.

Ceci ne manque de nous surprendre : Balaam semble, d'un côté, reconnaître la suprématie de la Torah, comme en témoignent ses louanges

concernant l'assiduité des enfants d'Israël dans cette étude, et de l'autre, la mépriser ouvertement, par l'indifférence qu'il inspira aux nations du monde à l'égard de celle-ci. En effet, ces dernières avaient ressenti un certain éveil au moment du don de la Torah et, au lieu de les encourager à se rapprocher de l'Eternel et à se lier au peuple juif, il les en dissuada. Sa conduite trahit une contradiction flagrante. De deux choses l'une : s'il réalisait que la Torah représente la vérité, pourquoi refroidit-il ainsi l'enthousiasme des nations, et s'il pensait le contraire, comment a-t-il pu en faire un éloge aussi éloquent ?

Comme nous le savons, si Moïse était le plus grand prophète du peuple juif (Deutéronome 34, 10), Balaam fut son équivalent parmi les nations du monde (Tana debé Eliahou Rabba, 28). De surcroît, il est précisé (Nombres Rabba 14, 19) qu'il savait en avance ce que Dieu allait lui révéler par prophétie, point sur lequel il dépassa même Moïse.

Ce paradoxe appelle des éclaircissements. Si Balaam jouissait d'un si haut niveau prophétique, comment comprendre qu'il n'ait pas été traversé par des pensées de contrition, et ait au contraire choisi d'emprunter la voie de l'impureté et de l'immoralité, haïe par l'Eternel (cf. Sanhédrin, 106a) ? En outre, son admiration pour la pudeur exemplaire des enfants d'Israël apparaît en contradiction totale avec le conseil qu'il donna à Balak de faire trébucher ces derniers dans le domaine des relations illicites. En réalité, c'est toute son existence qui présentait une telle ambivalence. En son for intérieur, il était conscient de la vérité, mais dans les faits, il la reniait, préférant adhérer aux forces du mal, tant et si bien qu'il fut surnommé « Balaam le méchant ».

Tentons d'expliquer ce conflit interne du personnage de Balaam. De fait, il avait connaissance de la réalité divine, mais manquait de foi en Dieu. D'où provenait donc cette carence ? L'homme n'est à même d'avoir foi en son Créateur que dans la mesure où il se sent nul face à Lui. Alors que Moïse créditait son haut degré de prophétie au mérite du peuple juif, sans lequel il n'y serait pas parvenu, Balaam se l'attribua à lui-même, présumant de sa piété. Imbu de lui-même face au Très-Haut, il demeura incapable d'avoir foi en Lui. Car la foi puise sa racine dans l'humilité. Nous comprenons désormais pourquoi Balaam vécut de manière si contradictoire : il connaissait la vérité, mais, aveuglé par son arrogance, ne parvenait pas à s'effacer devant Dieu, en qui il ne pouvait donc croire.

Depuis ma plus tendre enfance, j'ai absorbé la foi puissante et pure de mon père, que son mérite nous protège. Il avait l'habitude de dire : « avec l'aide de Dieu », « avec l'aide du Créateur, béni soit-Il », et autres expressions similaires. Pour toute difficulté, petite ou grande, il tournait ses yeux vers le Ciel, animé d'une foi entière dans le Très-Haut, certain que seul Lui était à même de trouver un remède à son mal.

La première semaine de l'arrivée de mes parents en Terre Sainte, ma mère dit à mon père qu'il n'y avait pas de lait à la maison. Mon père lui répondit de cesser de se faire du souci : avec l'aide de Dieu, il y en aurait bientôt. Elle ajouta qu'il manquait également de la viande, aussi mon père lui enjoignit-il de préparer une liste détaillée de tous les produits manquants. Ma mère s'empressa de s'exécuter, et la liste était longue…

Peu après, notre voisin fit son apparition chez nous. Mon père lui tendit la liste et lui demanda de se rendre chez un certain Chelomo Weitsman pour acheter ce qui y était inscrit. Le voisin se montra au départ réticent, expliquant qu'il ne savait ni qui était cet homme, ni où il était possible d'acquérir tous ces produits. Mon père lui indiqua alors la manière de procéder : « Prends le vélo qui se trouve à l'entrée de l'immeuble et commence à rouler. Au moment où il s'arrêtera, tu sauras que tu es arrivé à destination. » Ce voisin ne connaissait pas la ville d'Ashdod et ne parlait pas hébreu, mais, par respect pour mon père, il obtempéra. Il se mit donc à rouler quand, soudain, au bout de quelques minutes, l'un des pneus creva. Il fut donc contraint de descendre du vélo, et quelle ne fut pas sa surprise de voir aussitôt un homme, face à lui, qui lui offrit son aide. Au fil de la conversation, l'inconnu lui révéla son identité : Chelomo Weitsman, ajoutant qu'il se réjouirait de l'aider à se procurer les produits qu'il recherchait – ce qu'il fit.

Je n'ai aucun doute qu'en lisant cette histoire, certains lecteurs fronceront le sourcil et prétendront qu'elle n'est pas véridique. Pourtant, je peux témoigner qu'il s'agit là de la stricte réalité. Aussi incroyable qu'elle puisse paraître, elle ne fait qu'illustrer clairement la foi authentique dans le Créateur qui habitait mon père, une foi qu'il se soucia d'ancrer en nous, depuis notre plus jeune âge et tout au long de notre enfance, et qui constitue notre legs le plus précieux.

De même qu'un bébé ne se soucie pas un instant d'où lui proviendra sa nourriture, certain que ses parents lui procureront tout ce dont il a besoin, de même devons-nous être animés d'une foi absolue en Dieu et placer toute notre confiance dans le Créateur, Maître du monde, qui est éternel et tout-puissant.

Pour en revenir à Balaam, il persista dans son impiété du fait qu'il n'avait pas foi en l'Eternel, cette carence étant la résultante même du vice de l'orgueil qui logeait en lui. Le Rabbi d'Alexander, de mémoire bénie, affirme, à cet égard, que tant que l'homme est humble, il a la possibilité de percevoir la grandeur et la bonté du Créateur, mais, dès lors qu'il se croit important, ces attributs divins lui échappent.

Dans le Midrach (Cantique des Cantiques Rabba 3, 6), nous pouvons lire les lignes suivantes : « A cette époque-là, Meraudah Baladan envoya une lettre où il écrivit : "Salutations à Ezéchias, salutations à son Dieu et salutations à Jérusalem". Alors que l'émissaire était déjà parti, il reconsidéra la chose et se dit : "Je n'ai pas agi de manière convenable en m'adressant à Ezéchias avant son Dieu." Aussitôt, il se leva de son trône et fit trois pas pour [rattraper l'émissaire et] remplacer sa lettre par une autre, dans laquelle il écrivit : "Salutations au Dieu d'Ezéchias, salutations à Ezéchias et salutations à Jérusalem". Sur ces entrefaites, le Saint béni soit-Il s'exclama : "Tu t'es levé de ton trône et as fait trois pas pour Mon honneur, Je te jure que je ferai descendre de toi trois rois qui régneront sur le monde entier." Il s'agit de Nabuchodonosor, Evil Meraudah et Balthasar. »

Cette anecdote met en exergue l'ampleur de la récompense réservée à ceux qui croient en Dieu. En effet, si déjà Meraudah Baladan, qui était un mécréant, mérita tant d'honneur et de puissance, pour un seul geste isolé, combien plus les Juifs craignant Dieu et adhérant à Sa Torah seront-ils rétribués ! Chacun veillera à s'écarter au maximum de la voie de Balaam qui, bien qu'il connût la vérité, la renia, aveuglé par sa présomption. Car, comme nous l'avons développé, la manière d'acquérir la foi est de cultiver l'humilité, à l'instar de Moïse, dont la modestie hors pair lui octroya l'insigne mérite de devenir le plus grand prophète.

Résumé

- Le même Balaam, qui avait refroidi le réveil des nations à l'heure du don de la Torah, loua les enfants d'Israël pour leur assiduité dans son étude. De même, lui qui souligna la pudeur de ces derniers, chercha à les faire fauter avec les filles de Moab. Comment expliquer ce comportement paradoxal ?
- Balaam était conscient de la réalité divine, mais refusait de croire en Dieu, tant l'orgueil emplissait son cœur. A l'inverse, Moïse, le plus modeste des hommes, put se hisser au plus haut degré de foi.
- L'Eternel rétribue quiconque croit en Lui, y compris les mécréants. Ainsi, Il récompensa considérablement Meraudah Baladan pour sa foi. A fortiori, réserve-t-Il un salaire inestimable à Ses enfants qui ont foi et s'attachent à Lui.

La bénédiction de vérité d'un homme qui la renie

« Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

(Nombres 24, 5)

Je me suis interrogé sur la nature de ces paroles prononcées par Balaam : correspondent-elles à la simple description d'une situation, ou à une bénédiction ? A priori, on pourrait supposer qu'il ne fît que brosser le tableau du peuple juif, dont l'agencement des tentes – avec des entrées qui ne se faisaient pas face – témoignait la pudeur caractéristique, et l'établissement fixe dans les lieux d'étude reflétait le mode de vie, défini par une assiduité dans la Torah. Cependant, si l'on considère qu'il comptait, au départ, maudire les enfants d'Israël, et qu'au moment où il s'apprêta à le faire, l'Esprit divin se déploya sur lui et il perçut leur sainteté, si bien qu'il se trouva contraint de les bénir, on ne peut qu'en déduire qu'au-delà de leur caractère descriptif, ses propos s'identifiaient à une bénédiction.

D'ailleurs, la preuve qu'il s'agissait d'une bénédiction est que cette phrase fut immortalisée, puisqu'on la mentionne quotidiennement dans notre prière. Elle détient donc bien un potentiel phénoménal pouvant nous tenir lieu de mérite. Balaam la prononça lors d'une minute de vérité, bien que, par la suite, il ne modifiât pas pour autant sa conduite.

Pourtant, si l'on affirme qu'il bénit ainsi les enfants d'Israël, cela signifie qu'il était tout à fait conscient de leur sainteté et spécificité et, au regard de cela, il semble étrange qu'il soit ensuite retourné dans la mauvaise voie, plutôt que de modifier son comportement et de s'attacher à eux. Comment put-il épouser une conduite si opposée à la bénédiction qu'il venait de prononcer ?

Le terme *ma* de l'expression *ma tovou* (« qu'elles sont belles ») équivaut numériquement au terme *adam* (homme) et à la valeur numérique complète du Nom divin. La Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif forment une entité (cf. Zohar II, 90b ; III, 4b). Balaam atteignit un niveau très élevé. Il eut le mérite de percevoir le triple lien unissant ces trois protagonistes, la Torah faisant la jonction entre Dieu et Ses enfants. Dès lors, notre difficulté se trouve accrue : cet homme voyait ce qui demeurait caché des autres ; comment donc put-il se montrer indifférent et rester mécréant au point que ce titre lui fut accolé ?

Nos Sages (Yevamot, 61a) nous apportent un éclaircissement : « Vous êtes appelés hommes, mais les nations du monde ne le sont pas. » Autrement dit, seul celui qui se consacre à l'étude de la Torah, par le biais de laquelle il acquiert vertus et *dérekh-érets*, mérite le titre d'homme. Par contre, les non-juifs sont polis, mais leur conduite raffinée ne les oblige en rien. Aussi, dès l'instant où ces conventions sociales pèsent trop sur eux et deviennent aliénantes, ils se permettent de se soustraire à ce joug, et les voilà soudain semblables à l'animal. Par conséquent, seul le Juif qui vit à l'aune de la Torah peut-il être appelé homme, titre honorifique exprimant notre ressemblance avec Dieu – *adam* équivalant numériquement à la valeur numérique complète du Nom divin. Notre âme provient en effet des sphères supérieures (Ecclésiaste Rabba 6, 6) et renferme donc une étincelle divine (Pardès Rimonim 32, 1), qui octroie à son détenteur le titre d'homme.

Il est intéressant de noter que le mot *atem* (vous), employé par nos Sages dans leur définition de l'homme (« vous êtes appelés hommes »), est composé des mêmes lettres que le mot *émet*, signifiant la vérité et correspondant à l'un

des Noms de l'Eternel. En outre, il n'est de vérité que la Torah. Ainsi donc, seul celui qui s'attelle assidûment à la tâche de l'étude est un homme au sens fort du terme, c'est-à-dire un représentant du Très-Haut et de la vérité. Quiconque n'étudie pas lui-même la Torah mais la soutient financièrement, mérite lui aussi d'être appelé « homme », car « elle est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent ; la soutenir, c'est s'assurer la félicité » (Proverbes 3, 18). Néanmoins, il ne fait pas partie de l'élite de notre peuple, de ceux qui vouent leur existence à l'étude de la Torah et se plongent dans ses méandres.

Ainsi, Balaam fut surnommé « mécréant » car, tout en ayant connaissance des valeurs spirituelles du peuple juif – comme en témoignent ses bénédictions – et de la suprématie de la Torah, vérité suprême, il persista dans son impiété et refusa de s'attacher au Saint béni soit-Il. Il avait bel et bien adhéré au mal, qu'il personnifiait désormais.

Les Hagiographes soulignent l'inestimable valeur de la Torah, « plus désirable que l'or, que beaucoup d'or fin » (Psaumes 19, 11), « plus précieuse que les perles » (Proverbes 3, 15). J'ai trouvé dans un ouvrage une explication originale à ce sujet. La valeur des pierres et métaux précieux dépend de la demande : si leur marché est en hausse, leur valeur augmentera, et inversement. La Torah, quant à elle, a une valeur fixe, qui ne fluctue pas en fonction du nombre de personnes qui s'y intéressent ; en cela, elle est plus précieuse que toute autre marchandise. Sa sainteté – qui en fait sa valeur – est une réalité établie depuis les temps immémoriaux qui ont précédé la Création du monde (cf. Chabbat, 88b), et nul agent extérieur n'est en mesure d'y porter atteinte.

Résumé

- Les paroles de Balaam – « Qu' (*ma*) elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! » – ont le statut d'une bénédiction, dans laquelle il reconnut la spécificité du peuple juif. Le mot *ma* souligne en outre sa compréhension profonde du triple lien unissant Dieu, Ses enfants et la Torah. Pourquoi donc n'a-t-il pas cherché à s'attacher à la sainteté et a-t-il persisté dans la mauvaise voie ?

- Comme le soulignent nos Sages, les non-juifs ne peuvent prétendre au titre d'hommes, leur bonne conduite n'étant que superficielle et ne représentant pas une contrainte absolue. Seuls les Juifs, *atem* (vous), qui vivent à l'aune

de la Torah, méritent ce titre honorifique, car ils représentent la vérité, *émet*, l'un des Noms divins. A l'inverse, Balaam, qui renia la vérité, fut surnommé mécréant.

- La Torah est plus précieuse que l'or et que les perles. La valeur de ces derniers fluctue en fonction du marché, tandis que celle de la Torah est fixe, de par son authenticité. Bien que Balaam n'ait pas modifié son mauvais comportement, sa bénédiction persiste à jamais, rien ne pouvant compromettre la sainteté de la Torah.

Un prophète sans nation

« Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

(Nombres 24, 5)

Balak, roi de Moab, loua les services de Balaam, le plus grand prophète des nations (Tana debé Eliahou Rabba, 28), pour maudire le peuple juif. Cependant, le Tout-Puissant transmua ses pensées, si bien qu'au lieu de malédictions, il émit des bénédictions. C'est sciemment que le Saint béni soit-Il a accordé aux nations un prophète si éminent, afin que, dans les temps futurs, elles ne puissent pas justifier leur irrespect des sept lois noahides par l'absence d'une telle figure leur indiquant la bonne voie (ibid.). Ainsi, elles ne pourront pas prétendre que seul le peuple juif eut le privilège d'être éclairé par un guide, Moïse, et seront tenues responsables de leur inconduite, due à leur indifférence aux paroles de leur prophète.

L'échange qui eut lieu entre Balak et Balaam concernant leur projet de maudire les enfants d'Israël ne manque de nous surprendre : comment ont-ils eu l'audace de concevoir de tels desseins ? Imaginerait-on un instant qu'un sujet se présente devant le roi pour lui annoncer qu'on l'a engagé pour maudire ses enfants ? Ne serait-ce pas là le comble de l'effronterie ? Il va sans dire que personne ne s'y oserait. Aussi, a fortiori, Balaam, qui était conscient de l'existence de l'Eternel et connaissait le statut particulier des enfants

d'Israël à Ses yeux – comme il est dit : « Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre Dieu » (Deutéronome 14, 1) – aurait dû, en toute logique, redouter de les maudire.

Le Zohar (III, 194a) relève que le nom de Balaam peut être coupé en deux parties : *bal* (sans) et *am* (peuple), allusion transparente à sa personnalité égocentrique. Il avait effectivement l'habitude de vivre pour lui-même, pour son seul intérêt, sans prendre en considération celui du peuple. Désormais, nous comprenons pourquoi il accepta la mission audacieuse de maudire les enfants d'Israël : Balak lui avait promis, en retour, une fortune considérable, et sa cupidité l'emporta (cf. Maximes de nos Pères 5, 19) sur toute autre considération. Aussi ignora-t-il le statut particulier du peuple élu, qui jouit d'une Providence divine directe et individuelle.

Le peuple juif se tient à l'antipode de cette conception. Toute notre vie est axée sur les bases de la solidarité et de la compassion pour autrui, comme le souligne le commandement : « aide-lui à le décharger » (Exode 23, 5). Si un homme voit l'âne de son prochain – voire de son ennemi – succomber sous sa charge, il doit se libérer de ses occupations pour lui venir en aide. Car la solidarité constitue à la fois notre essence et notre tâche. C'est elle qui nous a valu le don de la Torah. Le Très-Haut, conscient que seule la solidarité garantirait la force de Ses enfants et leur respect des *mitsvot* de la Torah, attendit qu'ils forment une entité symbiotique pour la leur accorder. C'est ce qui eut lieu à l'heure historique où, comme un seul homme doté d'un seul cœur (Rachi, Exode 19, 2), ils proclamèrent : « nous ferons et nous comprendrons » (Exode 24, 7).

D'ailleurs, une rapide réflexion nous mène à la constatation qu'un homme en conflit avec son entourage en vient très rapidement à transgresser nombre de *mitsvot* de la Torah, sa haine pour autrui l'empêchant d'accomplir celles relatives aux relations interhumaines. A l'inverse, celui qui vit en bonne intelligence avec son prochain, qu'il aime sincèrement, se renforcera dans son service divin, puisqu'il observera avec enthousiasme et méticulosité toutes les *mitsvot* vis-à-vis de son alter ego.

En dépit de la distance qui les séparait sur le terrain, chaque famille étant installée dans une tente distincte pour des raisons de pudeur, les enfants d'Israël vivaient dans une atmosphère d'amour et de solidarité, dans l'esprit

du verset : « L'un prête assistance à l'autre et chacun dit à son frère : "Courage !" » (Isaïe 41, 6) Kora'h, qui chercha à susciter la dissension au sein du peuple en se soulevant contre Moïse, fut puni avec une rigueur divine qui ne connut pas de pareille, tant il est condamnable de porter atteinte à la base sur laquelle repose l'existence du peuple juif – la solidarité.

Au moment où le Saint béni soit-Il s'apprêtait à donner la Torah à Ses enfants, Il les prévint que, si jusqu'à présent, l'univers s'était maintenu par un effet de Sa grâce, dorénavant, il ne pourrait subsister que par le biais du respect de la Torah et des *mitsvot*. A cette heure décisive, l'existence du monde était remise en question, au point que les nations elles-mêmes ressentirent ce danger menaçant. C'est ainsi qu'elles se rendirent auprès de leur prophète, Balaam, pour l'interroger à ce sujet (cf. Zeva'him, 116a). Celui-ci les rassura alors, leur expliquant que le Créateur était en train de faire don de la Torah au peuple élu – « l'Eternel donne la force à Son peuple » (Psaumes 29, 11) –, ce qui assurerait la survie de tous les êtres humains. Elles s'exclamèrent alors : « Que l'Eternel bénisse Son peuple par la paix ! » (ibid.), signifiant que si Dieu a choisi de donner la Torah aux enfants d'Israël, c'est parce qu'Il sait que la paix et la fraternité règnent en leur sein et qu'ils seront donc capables d'observer les *mitsvot* de la Torah avec entrain.

Rabbi Israël Salanter, de mémoire bénie, vit une fois l'un de ses élèves, debout devant la fenêtre pour y respirer un peu d'air frais. Il s'approcha alors de lui et le réprimanda ainsi : « Voleur ! En restant ici, tu ne penses qu'à toi ! Tu empêches l'air de pénétrer dans la maison d'étude et le voles à tous les autres étudiants. » De même, l'Eternel nous donne de l'argent, tout en nous ordonnant d'en prélever un dixième pour en faire don aux pauvres (cf. Taanit, 9a, Tossaphistes) et les soulager de leur misère ; quiconque manque à ce devoir n'est autre qu'un voleur.

Bien que Balaam fût conscient de l'importance cruciale de la paix et de la solidarité, il se comportait en ignorant totalement son peuple, et c'est justement cet égoïsme qui le poussa à agir de manière déraisonnable en allant maudire les enfants d'Israël.

Le Créateur avait doté Balaam d'un potentiel exceptionnel, grâce auquel il aurait pu contribuer au bien-être de l'humanité. Mais, au lieu de l'utiliser à bon escient, il l'investit dans le mal, gâchant ce cadeau divin.

Il existe de nombreux individus que le Saint béni soit-Il a bénis d'une grande fortune, afin qu'ils en fassent profiter les nécessiteux. Ceux qui y reconnaissent un cadeau divin destiné à être partagé avec les autres, renforcent ainsi la bénédiction qui leur a été accordée, et voient leurs biens fructifier. Par contre, celui qui reste insensible à la détresse de son prochain et garde égoïstement tout ce qu'il possède, perdra toute assistance divine, et qui sait s'il ne subira pas un jour un revers de fortune ?

Alors que Balaam était sur le point de maudire le peuple juif, il se mit à le bénir en disant : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures (*michkenoteikha*), ô Israël ! » (Nombres 24, 5) Le terme *michkenoteikha* provient de la racine *michkan*, signifiant demeure ou tabernacle. A travers ces mots, Balaam signifiait que le Saint béni soit-Il ne déploie Sa Présence en un lieu que dans la mesure où y règne la concorde. Dès lors, le fait que la Présence divine se trouve parmi les enfants d'Israël est en soi une preuve qu'ils vivent en harmonie. En outre, comme nous l'avons vu, cette solidarité constitue le catalyseur de l'élévation en Torah, puisqu'elle permet à l'homme d'observer ses *mitsvot* dans leur totalité et avec plus d'ardeur.

Résumé

- Balak employa Balaam, prophète des nations, pour maudire le peuple juif. Comment put-il accepter la mission si audacieuse de maudire les enfants chéris du Créateur ?
- Le Zohar interprète le nom de Balaam dans le sens de *bal-am*, sans peuple : il vivait uniquement pour lui-même, complètement insensible à autrui. C'est pourquoi il ignora la réalité selon laquelle les enfants d'Israël sont si chers à leur Père céleste.
- La Torah ne fut donnée au peuple juif qu'au moment où il fut uni, ce que même les nations perçurent. La solidarité est d'une aide précieuse à l'homme dans le respect des *mitsvot* vis-à-vis de son prochain.

L'oisiveté, source du péché

« Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. »

(Nombres 25, 1)

Ce péché, commis par les enfants d'Israël qui appartenaient à la célèbre « génération de la connaissance » constitue une véritable énigme : comment des hommes si élevés, qui eurent le mérite de percevoir de leurs propres yeux la Présence divine par le biais des innombrables miracles ponctuant leur quotidien, en vinrent-ils à fauter avec les filles de Moab ? Plus encore, ils transgressèrent également l'interdit de l'idolâtrie. Rachi (Nombres 25, 2) explique, à cet égard, qu'au plus fort de leur désir, lorsqu'ils demandaient à ces dernières de les satisfaire, elles sortaient de leur sein une image de Peor, leur sommant de s'y prosterner. Or, il souligne dans son commentaire sur le verset suivant que le culte de Baal-Peor consistait à se découvrir l'anus (*poarin*) devant lui pour déféquer. Comment donc nos éminents ancêtres ne résistèrent-ils pas aux incitations du mauvais penchant et se rabaissèrent-ils par des actes immoraux et vulgaires ?

Le verbe « s'établir », employé dans notre verset, nous livre la clé de cette énigme. Comme le soulignent nos Maîtres (Sanhédrin, 106a), il a une connotation péjorative. Suite à une errance de quarante ans dans le désert et avant leur entrée en Terre Sainte, nos ancêtres aspiraient à un peu de tranquillité. Mais, c'est là que le Satan les attaqua. Cet adversaire rusé profite en effet de cet instant de relâchement de l'homme pour le prendre dans ses rets et le pousser au péché. Puis, « une transgression en entraîn[ant] une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2), il tombe dans de profonds précipices. Ainsi, les enfants d'Israël, qui se laissèrent d'abord séduire par les filles de Moab, se mirent ensuite à servir leur divinité, Baal-Peor.

Par conséquent, ils tombèrent dans le travers de la débauche du fait qu'ils s'installèrent à Chittîm, c'est-à-dire commencèrent à s'assimiler dans le pays de Moab, se promenant dans ses marchés. A la recherche de tissus de lin, ils entrèrent en conversation avec les marchandes moabites, conversation qui,

de fil en aiguille, excita leur désir. S'ils avaient été pleinement impliqués dans l'étude de la Torah, le mauvais penchant ne serait pas parvenu à introduire dans leur cœur de mauvaises pensées. Mais la voix de la Torah s'étant affaiblie en eux, celles des femmes moabites y résonnèrent avec d'autant plus de vigueur, au point qu'ils furent incapables d'y résister. Cette suite d'événements est l'illustration parfaite du cercle vicieux que forment les transgressions : relâchement dans la Torah, vulnérabilité face au mauvais penchant, transgression d'un premier péché (ici, les relations interdites), puis d'un autre (l'idolâtrie).

Il en résulte qu'il ne nous suffit pas d'observer les *mitsvot*, mais qu'il nous incombe aussi d'étudier la Torah, seule à même de nous préserver du péché, comme il est dit : « J'ai créé le mauvais penchant, et Je lui ai créé la Torah comme antidote. » (Kidouchin, 30b)

Il existe une célèbre histoire au sujet du Gaon de Vilna (cf. début de l'ouvrage « Divrei Eliahou »). Après une séparation de douze ans, sa sœur vint lui rendre visite. Il l'accueillit avec le sourire et discuta avec elle. Mais, à peine cinq minutes plus tard, il se leva, la salua et prit congé d'elle. En réponse à sa surprise, il lui expliqua que ce monde est celui de l'Action, et que chaque minute doit donc être mise à profit pour l'étude de la Torah. Il était donc dommage de perdre son temps dans des discussions, puisqu'ils auraient tout le loisir d'en avoir dans le monde à venir…

Les gens ont l'habitude de dire que « le temps, c'est de l'argent ». Je dirais, quant à moi, que « le temps, c'est le jardin d'Eden », puisqu'une heure supplémentaire d'étude de la Torah y amplifie notre part.

Il est dit, dans Job (5, 7) que « l'homme est né pour la douleur ». En d'autres termes, l'homme est, par essence, destiné à être astreint au labeur, car s'il se soustrait à ce joug et reste oisif, il tombera dans l'ennui (cf. Ketouvot, 59b) et, de là, dans le péché (cf. Maximes de nos Pères 2, 2). C'est ainsi qu'à peine Jacob eut-il exprimé son aspiration à un peu de tranquillité, et avant même qu'il n'ait eu le temps d'en jouir réellement, que des tourments lui sont venus de Joseph. Car le seul fait d'y aspirer constitua, au niveau du patriarche, une accusation suscitant la colère divine à son encontre (Genèse Rabba 84, 3).

En outre, cette manifestation de Rigueur envers Jacob recèle un message moral pour toutes les générations à venir : l'inactivité est la porte ouverte au

mauvais penchant. De même, nos ancêtres qui appartenaient à l'illustre « génération de la connaissance », connurent une considérable déchéance suite à leur recherche de tranquillité, allant jusqu'à transgresser deux des trois péchés capitaux – les relations illicites et l'idolâtrie – qui sont d'une gravité telle qu'il nous est demandé de renoncer à la vie plutôt que de les commettre.

Nos Sages affirment (Meguila, 28b) que « quiconque révise les lois, a une place assurée dans le monde futur ». Le terme *choné* (révise) peut être rapproché du terme *chinouï* (changement), tandis que *halakhot* (les lois) possède une similarité avec *halikhot* (les chemins). Nous en déduisons que la révision des lois et, subséquemment, une conduite leur étant conforme, incitent l'homme à bien réfléchir au chemin dans lequel il s'engage, à éviter de prendre une voie périlleuse et à se conformer fidèlement à la bonne. Cette révision possède un deuxième atout : elle engendre en l'homme un changement, aiguisant en lui la conscience de ses actions et l'incitant à bien réfléchir avant de s'y engager, à évaluer si telle action est réellement digne de lui ou s'il est préférable de s'en abstenir. Plus l'homme révise son étude, plus le changement qui s'opérera en lui sera-t-il étendu, changement qui, petit à petit, lui permettra de s'attacher à son Créateur.

Résumé

- Comment expliquer que les enfants d'Israël allèrent jusqu'à fauter avec les filles de Moab et à servir leur divinité ? Ils aspirèrent à un peu de repos avant leur entrée en Terre Sainte et se relâchèrent dans l'étude de la Torah ; le mauvais penchant les attaqua alors, et ils tombèrent de péché en péché.

- L'homme est né pour le labeur et, dès lors qu'il est oisif, il trébuche dans le péché. A peine Jacob exprima-t-il son désir de tranquillité que Dieu le confronta à des tourments, et ce, afin de nous enseigner combien il faut fuir une telle tendance.

- « Quiconque révise (*choné*) les lois (*halakhot*), a une place assurée dans le monde futur ». Cette révision est très bénéfique à l'homme : elle suscite en lui un changement (*chinouï*) de conception, l'habituant à réfléchir à la voie

(*halikha*) dans laquelle il s'engage. Plus il se penche sur son étude pour la revoir, plus il y gagnera en proximité divine.

Loin des yeux, loin du cœur

« Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. »

(Nombres 25, 1)

Comme le rapportent nos Sages (Sanhédrin, 106a), Balaam donna à Balak le pernicieux conseil de faire fauter le peuple juif par la débauche ; leur Dieu haïssant ce travers, Il s'irriterait certainement contre lui et l'abandonnerait. Le roi de Moab chargea donc les filles de son pays d'attirer les enfants d'Israël en leur proposant des tissus de lin, puis, de fil en aiguille, ils tomberaient sous leur charme et fauteraient. Même le prince de la tribu de Siméon, Zimri, tomba dans le travers de la débauche. Attiré par Kozbi, la Madianite, il se présenta avec elle devant Moïse, lui demandant si elle lui était permise ou interdite. Après que Moïse répondit évidemment par la négative, Zimri lui rétorqua insolemment : « De quel droit t'es-tu donc marié avec Tsipora, la fille de Yitro, elle aussi Madianite ? » (cf. Sanhédrin, 82a) Sur ces entrefaites, Zimri se permit de fauter avec cette femme. Il va sans dire que son argument n'était pas valable, puisque le mariage de Moïse avec Tsipora était antérieur au don de la Torah, donc à la promulgation de l'interdit des mariages mixtes. D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, de nombreux parents donnent ce prénom à leurs filles, ce qui confirme la légitimité d'un tel mariage et la figure prestigieuse que représente l'épouse de Moïse.

Or, ce péché des relations interdites fit aussi tomber nos ancêtres dans celui de l'idolâtrie, comme il est dit : « Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres ; et le peuple mangea, et il se prosterna devant leurs dieux. Israël se prostitua à Baal-Peor ; et le courroux du Seigneur s'alluma contre Israël. » (Nombres 25, 2-3)

Concernant le péché des unions illicites, même les plus grands parmi le peuple trébuchèrent. C'est ainsi que Zimri, prince de la tribu de Siméon, eut

une relation avec Kozbi, la fille de l'un des rois de Madian (ibid. 25, 14-15). A cause de ce péché-là, vingt-quatre mille hommes moururent au cours d'une épidémie (ibid. 25, 9). Grâce à Phinéas, qui vengea l'honneur divin en exécutant les deux fautifs, le reste du peuple fut épargné, comme le souligne l'incipit de la section portant son nom : « Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. » (ibid. 25, 11)

La succession de ces épisodes ne manque de nous surprendre. En effet, comment cette « génération de la connaissance » put-elle déchoir au point de commettre deux des trois péchés capitaux – l'adultère et l'idolâtrie ? Plus encore, comment un éminent prince de tribu a-t-il pu, lui aussi, tomber dans ce premier travers ? Nous connaissons, à cet égard, l'extrême rigueur exigée des érudits, due à la figure exemplaire qu'ils représentent aux yeux de tout le peuple. Ainsi, nos Sages leur adressent cet avertissement : « Sages, prenez garde à vos paroles » (Maximes de nos Pères 1, 11). Par ailleurs, ils tranchent (Chabbat, 114a) qu'un érudit ayant une tache sur son vêtement est passible de mort. D'où l'extrême gravité de la faute de Zimri, prince de la tribu de Siméon. Tentons de comprendre comment le peuple juif a pu en arriver là.

Explication de la mitsva des tsitsit

Au sujet de la *mitsva* des *tsitsit*, nous pouvons lire : « Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité. » (Nombres 15, 39) Autrement dit, de par leur essence même, les fils des *tsitsit*, qu'on les laisse ou non apparaître à l'extérieur, rappellent à l'homme l'ensemble des autres *mitsvot*, ce rappel l'incitant à les observer.

De même, nous trouvons une autre *mitsva* de la Torah où le souvenir a une place primordiale : le Chabbat. Dans ce cas, il fait même partie intégrante de ce commandement, qui se subdivise en deux impératifs : observer (*chamor*) le jour saint et s'en souvenir (*zakhor*). Comment être sûr de parvenir à respecter le Chabbat, alors qu'on a l'habitude, tous les autres jours de la semaine, d'effectuer toutes sortes de travaux ? En se souvenant du Chabbat, on augmente ses chances de relever totalement ce défi. Le souvenir est donc,

en soi, une observance. Afin de nous faciliter la tâche et de nous éloigner de tout risque de transgression des trente-neuf travaux, nos Maîtres y ont ajouté des barrières. Par exemple, ils nous ont interdit de déplacer tout objet dont l'usage est réservé à l'un de ces travaux (*kéli chémelakhto le-issour*), interdit se rattachant à la notion de *mouktsé* (Choulkhan Aroukh, Ora'h 'Haïm 308, 3). Comme l'explique le Michna Beroura (308, introduction), l'une des raisons de cet interdit est que si l'on se garde de déplacer un tel objet, on ne pourra en venir à l'utiliser – ce qui nous préservera donc de cette transgression de la Torah.

Par conséquent, la *mitsva* de *tsitsit* détient le pouvoir de nous rappeler toutes les autres de la Torah.

Balaam savait qu'il n'était pas si aisé de faire fauter le peuple juif, qui se trouvait à un très haut niveau de sainteté, par la débauche. Il connaissait également le commandement qui incombait à ce dernier : « afin que vous (…) ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux ». Aussi conseilla-t-il à Balak de placer des femmes moabites devant des tentes foraines et de les charger de proposer aux enfants d'Israël des tissus de lin. De cette manière, un premier contact allait se créer. Puis ils seraient exposés à des visions interdites, qui éveilleraient leur désir et les pousseraient au péché. Ce complot porta ses fruits. Par conséquent, nul ne se lança la tête la première dans le péché, mais tous commencèrent à faillir par le développement d'une relation qui semblait insignifiante, et qui, finalement, s'avéra être le tremplin qui les propulsa dans le profond précipice de la débauche. Nous en déduisons l'importance incommensurable de préserver la sainteté de nos yeux en les mettant à l'abri des visions indécentes.

L'empire des sens

Le Ari, zal, stipule (« Roua'h Hakodech » 3e discours 7, 2) qu'il est interdit de respirer l'odeur d'une charogne. Car, nos sens sont si développés que si nous sentons l'odeur d'une viande non cachère, son impureté nous est communiquée. De même, les visions auxquelles nous sommes exposés exercent également un puissant ascendant sur nous. Nous trouvons, à cet égard, que Sem et Japhet ne se contentèrent pas de fermer les yeux lorsqu'ils allèrent couvrir la nudité de leur père Noé, mais, afin d'être sûrs de ne pas voir un tel spectacle, marchèrent à reculons (Genèse 9, 23) – dans le cas

contraire, peut-être auraient-ils ouvert les yeux. Nous en déduisons combien il nous incombe de préserver nos yeux, en particulier si nous habitons dans une capitale comme Paris, qui grouille de monde et d'impureté. Or, regarder les *tsitsit* constitue l'arme la plus efficace pour nous mettre à l'abri de ce danger.

Dans le Talmud (Berakhot, 10a) nous pouvons lire que, dès l'instant où il sortit du ventre de sa mère, le roi David entonna un cantique en l'honneur de l'Eternel. Que signifie le fait qu'il commença à louer Dieu alors qu'il était encore un nourrisson, tétant le lait de sa maman ? Je propose l'explication suivante. Il est interdit à un enfant plus grand, déjà sevré, de voir les seins de sa mère. Mais, David, dès son plus tendre âge, était d'une piété telle qu'il voulait éviter d'être influencé par une telle vision ; aussi, chanta-t-il une louange, *chira*, terme pouvant se décomposer en *roch* (tête) et *Ya* (Dieu), allusion à son désir de sanctifier son esprit pour le vouer au Très-Haut.

A l'heure où l'homme quitte ce monde, on l'enveloppe dans un talith dépourvu de fils, car, n'étant plus habité par le mauvais penchant, il n'a plus besoin de se souvenir des *mitsvot*. Par contre, tant qu'un homme vit, il a l'obligation de porter un talith avec des *tsitsit*, afin de se rappeler les *mitsvot*. Mais, ceci ne suffit pas : il doit aussi regarder ces franges pour qu'elles puissent exercer leur fonction. Illustrons cette nécessité par un exemple. Si un homme affamé avale très rapidement de nombreux mets raffinés en même temps, il ne pourra apprécier le goût subtil de chacun d'eux ; pour cela, il lui faut les manger séparément et doucement. De même, si nous entendons un récit impressionnant sur l'une des grandes figures de notre Histoire, il nous faut méditer sur chacun de ses détails pour qu'il ait un effet sur nous ; si, au contraire, nous l'écoutons passivement sans le soumettre à notre réflexion, nous ne pourrons en être raffermis.

Il peut sembler surprenant que les enfants d'Israël aient failli en se laissant séduire par les filles de Moab, alors qu'ils portaient les *tsitsit*, au pouvoir protecteur. Vraisemblablement, ils n'ont pas porté leur regard sur ceux-ci, et c'est pourquoi ils n'ont pas eu l'effet d'éveiller leur cœur et de leur rappeler les commandements. Par conséquent, outre notre obligation de mettre les *tsitsit*, il nous appartient de les regarder, afin de nous souvenir des *mitsvot* prescrites par l'Eternel et de les accomplir.

Nos Sages rapportent (Mena'hot, 44a) une anecdote mettant en exergue l'incroyable pouvoir protecteur des *tsitsit*. Un homme, très scrupuleux dans l'observance de cette *mitsva*, entendit une fois parler d'une femme de mauvaise vie, extrêmement belle. Il lui fit parvenir la somme qu'elle réclamait et se rendit jusqu'à la ville portuaire, lointaine, où elle habitait. Alors qu'il s'apprêtait à assouvir ses pulsions, les fils de ses *tsitsit* lui fouettèrent le visage. Aussitôt, il se jeta hors du lit. La prostituée, ahurie, lui demanda s'il lui avait trouvé un quelconque défaut. Et de répondre par la négative, expliquant que ces fils lui avaient soudain rappelé les *mitsvot* auxquelles il devait être fidèle ; dès lors, il s'était senti incapable de commettre une telle transgression. La femme fut impressionnée par la puissance de la sainte Torah, douée d'un pouvoir tel qu'elle était à même de réprimer les pulsions de l'homme, au plus fort de son désir. Constatant que le Juif est plus attiré par les *mitsvot* que par les femmes, elle voulut elle aussi avoir le privilège de les accomplir ; aussi, se rendit-elle chez le Rav de cet homme pour se convertir. Conscient de ses bonnes intentions, il lui accorda sa requête. Elle épousa alors, en bonne et due forme, son élève, auquel elle devint alors permise – récompense qui lui fut attribuée dans ce monde, outre celle qui lui fut réservée dans le monde à venir.

La manière d'échapper au péché

Comment les filles de Moab parvinrent-elles à faire fauter nos ancêtres ? Nous avons expliqué que ces derniers, qui omirent de contempler les *tsitsit*, ne purent bénéficier de leur pouvoir protecteur. Une autre raison peut être avancée. La vente de tissus de lin n'était évidemment, pour ces femmes, qu'un prétexte, visant à faire tomber les enfants d'Israël dans leurs rets. Ces derniers auraient dû être en état d'alerte lorsqu'ils constatèrent que des femmes leur proposaient cette marchandise, rôle que des hommes auraient également pu remplir. Il s'agissait là d'une *mitsva* (se procurer de tels tissus en vue de la confection de taliths), pour l'accomplissement de laquelle une transgression doit être accomplie ! Mais, ils ne surent le déceler, et faillirent à l'injonction du verset : « ton camp doit être saint » (Deutéronome 23, 15). Ne veillant pas à observer cette précaution, ils furent exposés à des visions interdites, qui allaient les mener jusqu'au péché de la débauche.

Celui qui désire échapper aux redoutables filets du Satan, doit être conscient que la femme détient le pouvoir de l'entraîner vers le péché, et qu'il lui incombe donc d'éviter à tout prix de la regarder afin de ne pas y succomber. Cette exigence peut, à première vue, sembler irréalisable, du fait que partout se trouvent des femmes, et qu'on a parfois besoin d'avoir recours à elles, serait-ce pour des formalités routinières. Toutefois, il faut savoir que si on n'a d'autre choix que d'entrer en communication avec elles, on le fera de la manière la plus brève, tout en décidant fermement de ne jamais les regarder si ce n'est pas nécessaire.

En Israël, il arriva qu'une employée de la sécurité me demande de la regarder en face, afin de pouvoir vérifier si j'étais bien celui qui figurait sur la photographie du passeport. Je refusai, lui suggérant de faire venir un de ses collègues masculins, que je regarderais volontiers. Si elle ne cherchait certes qu'à se plier aux directives qu'elle avait reçues pour remplir sa tâche, je devais aussi, quant à moi, réaliser la mission qui m'était assignée dans ce monde – préserver la sainteté de mon regard.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Ari, zal, statue l'interdiction de sentir l'odeur d'une charogne, qui risque de nous transmettre son impureté. Dans le même esprit, il est interdit à l'homme d'avoir tout contact avec son épouse lorsqu'elle est en période d'impureté rituelle, la transmission directe d'objets étant à même de véhiculer cette impureté d'un conjoint à l'autre (cf. Tsiyouni, A'harei Mot). C'est aussi pourquoi nous ne devons pas regarder le visage d'un mécréant (Meguila, 28a), cette vision pouvant exercer sur nous une influence néfaste. D'ailleurs, j'en ai personnellement fait l'expérience lors d'un de mes voyages en avion. Je me surpris en effet à avoir de mauvaises pensées sans pouvoir en déterminer la cause, jusqu'à ce que je réalise que mon voisin était un renégat : son contact m'avait sans doute contaminé.

La vengeance contre Madian

Suite à la faute des enfants d'Israël avec les filles de Moab et de Madian, le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse : « Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël, après quoi tu seras réuni à tes pères » (Nombres 31, 2)[29]. Nos Maîtres précisent (cf. Yevamot, 61a) que, lors de cette guerre, pas un

---

29. Bien que les filles de ces deux peuples aient fait fauter les enfants d'Israël par la débauche

seul Juif ne tomba au combat, et qu'à leur retour du champ de bataille, ils apportèrent un sacrifice expiatoire. Certains commentateurs posent la question suivante : s'ils rentrèrent tous sains et saufs, cela signifie qu'ils n'avaient pas fauté ; aussi, quelle était donc la nécessité d'offrir un sacrifice expiatoire ? Et d'expliquer que durant le combat, ils durent avoir affaire avec des femmes – au départ, on leur ordonna de les laisser en vie et de les prendre en captivité, puis, par la suite, de tuer toute femme apte à des rapports sexuels (Nombres 31, 17). Bien qu'ils fussent partis en mission sur l'ordre de l'Eternel et n'eussent pas succombé au péché, ce contact avec les femmes introduisit en eux de mauvaises pensées, ce pour quoi ils durent apporter un tel sacrifice (Chabbat, 64a). D'où la gravité considérable des pensées interdites, desquelles nous avons grand intérêt à nous éloigner au maximum.

Au sujet de la faute commise par Zimri avec Kozbi, il est écrit : « Cependant, quelqu'un des Israélites s'avança, amenant parmi ses frères la Madianite, à la vue de Moïse, à la vue de toute la communauté des enfants d'Israël, qui pleuraient au seuil de la Tente d'assignation. » (Nombres 25, 6) Relevons l'insistance du verset sur l'expression « à la vue » ; pourquoi n'est-il pas simplement dit « devant » ? Ceci laisse entendre que les visions indécentes représentent la cause essentielle du péché. Les yeux en sont, en effet, le médiateur, le désir s'éveillant ensuite dans le cœur de l'homme, qui se laisse prendre au piège. Nous pouvons nous demander comment Zimri, prince de la tribu de Siméon, n'a pas eu honte de se présenter en public avec cette femme madianite, en présence de Moïse, Phinéas et tout le peuple juif. Comment a-t-il pu tant déchoir ? C'est qu'il était tant et si bien tombé dans les filets du mauvais penchant qu'il avait perdu toute maîtrise de sa pensée et du bon sens. Or, l'amorce de ce péché était un seul égarement anodin des yeux…

La Guemara (Erouvin, 53b) rapporte l'anecdote suivante. Alors que Rabbi Yossi Haguelili était en chemin, il arriva à un carrefour et, ne sachant vers où se diriger, il demanda à Berouria, la femme de Rabbi Meïr : « Quelle route doit-on suivre pour se rendre à Lod ? » Cette dernière lui répondit : « Stupide

---

(celles de Moab se livrant à la prostitution avec la masse du peuple, et celles de Madian ne se donnant qu'aux éminentes personnalités), Dieu ordonna de n'exercer la vengeance que sur les Madianites, car Ruth devait descendre de Moab.

habitant de Galilée ! Les Sages nous ont pourtant enseigné : "Ne multiplie pas les propos avec la femme" (Maximes de nos Pères 1, 5), donc, pourquoi n'as-tu pas dit simplement : "Par où, pour Lod ?" » Nous en déduisons combien nous devons être sur nos gardes lorsque nous nous adressons à une femme, même si nous n'avons pas de mauvaises intentions – comme ce fut le cas de ce *Tana*. Car, tout péché commence par la parole. L'étape suivante est une vision interdite, et un petit pas ne reste plus qu'à franchir jusqu'à la faute. En outre, la femme détient le pouvoir d'attirer l'homme, et il nous appartient donc de limiter au maximum nos échanges avec la gent féminine. La prudence doit être redoublée lorsqu'il s'agit de femmes désirant nous pousser au péché, à l'instar des filles de Moab et de Madian.

Dans un autre traité du Talmud (Kidouchin, 81a), nous pouvons lire une histoire illustrant le redoutable pouvoir du penchant au Mal. Rabbi Akiba se moquait des personnes qui ne parvenaient pas à se maîtriser et tombaient dans le péché. Un jour, le Satan lui apparut sous l'apparence d'une femme, assise au sommet d'un palmier. Attiré par cette vision, il grimpa sur l'arbre et, au milieu de son ascension, le Satan lui clama : « Je suis le Satan ! Je te suis apparu sous la forme d'une femme, et si je pouvais te faire du mal, je te tuerais. Mais, on m'a interdit du Ciel de te faire quoi que ce soit. » Ce récit est pour le moins surprenant : comment concevoir que l'illustre Rabbi Akiba était sur le point de céder à ses pulsions ?

Mais il nous démontre, a fortiori, notre propre vulnérabilité face au péché, nous qui nous trouvons à un piètre niveau, et subséquemment, notre devoir absolu de nous préserver des visions interdites. En outre, il nous incombe de nous épancher en prières devant le Maître du monde, Le suppliant de nous accorder Son assistance afin que nous puissions maîtriser notre penchant pour les relations illicites.

A une certaine occasion, un homme vint me voir pour me confier qu'il avait fait connaissance avec une femme, qu'il avait présentée à un ami pour qu'il lui donne son avis sur cette épouse potentielle. Je lui demandai aussitôt pourquoi il n'avait pas plutôt demandé conseil à un Rav. Il me confirma son erreur, en me racontant que, suite à cette rencontre, cette femme avait trouvé son ami plus sympathique que lui, et l'avait quitté pour ce dernier. Je lui fis alors remarquer qu'il était maintenant trop tard pour solliciter mon opinion.

Il existe d'innombrables histoires similaires, où des conjoints ont besoin des conseils d'un tiers pour résoudre quelque difficulté qu'ils rencontrent dans leur vie commune. Or, il s'avère parfois que le conseiller auquel ils s'adressent n'est motivé que par le seul désir de prendre cette femme pour lui. Nous devons donc bien réfléchir avant de décider à qui nous adresser dans ce type de cas, en gardant à l'esprit la recommandation de nos Maîtres : « Ne multiplie pas les propos avec la femme – ils parlent ici de sa propre femme, à plus forte raison avec la femme de son prochain. » (Maximes de nos Pères 1, 5) Cette mise en garde concerne également les érudits, dont les gens viennent recueillir les conseils ; eux aussi doivent veiller à ne pas prolonger inutilement leur conversation avec les femmes.

Le mauvais penchant pour les unions interdites est si puissant qu'il peut arriver qu'une jeune fille se lie à un homme d'âge mûr. Quoi de plus contre nature que de telles relations ! Pourquoi ne se marierait-elle pas avec un jeune homme de son âge ? Une fois de plus, nous constatons l'incroyable force du mauvais penchant, qui a recours à toutes sortes de stratagèmes. Quiconque s'éloigne du péché en sera préservé.

Résumé

- Suite au pernicieux conseil de Balaam, les filles de Moab firent tomber les enfants d'Israël dans le péché. Même un prince de tribu, Zimri, fauta avec Kozbi la Madianite, prétendant devant Moïse qu'elle lui était permise au même titre que Tsipora, elle aussi de cette origine. L'accusation pesant sur le peuple juif était si lourde qu'il faillit être décimé, si ce n'était l'intervention de Phinéas, qui vengea l'honneur divin. Comment nos illustres ancêtres, et qui plus est, un chef de tribu, figure prestigieuse, ont-ils pu connaître une telle déchéance ?

- De même que nous devons nous souvenir du Chabbat afin de parvenir à l'observer, les *tsitsit* que nous portons ont le pouvoir de nous rappeler notre devoir d'accomplir l'ensemble des *mitsvot* et de nous préserver du péché.

- Les femmes moabites vinrent proposer aux enfants d'Israël des tissus de lin : la conversation engagée, ils faillirent en contemplant des visions interdites puis fautèrent.

- L'être humain est ultra-sensible. Tout contact est proscrit entre un homme et sa femme impure, de sorte à empêcher la transmission de l'impureté. Nous ne devons pas regarder le visage d'un mécréant afin de ne pas tomber sous son influence. Les fils de Noé fermèrent les yeux pour ne pas voir sa nudité. Le roi David entonna un cantique, alors nourrisson, afin de vouer son esprit à Dieu et de se soustraire à l'influence de la vision du sein maternel.
- Au sujet de la faute de Zimri avec la Madianite, il est écrit : « à la vue de Moïse, à la vue de toute la communauté des enfants d'Israël ». Le péché commence par les yeux. Personne n'est à l'abri des incessantes et sournoises attaques du mauvais penchant. Rabbi Akiba lui-même faillit tomber dans ses rets, lorsque le Satan lui apparut sous la forme d'une femme remarquablement belle. Chacun doit être sur ses gardes et se souvenir de l'avertissement : « Ne multiplie pas les propos avec la femme », y compris lorsqu'il prend conseil auprès d'autrui ou le lui donne.
- Quelques conseils pour échapper au péché :
  - Regarder les *tsitsit* et ne pas se contenter de les porter ;
  - Se préserver des visions interdites ;
  - Eviter les conversations inutiles avec les femmes ;
  - Fuir tout contact avec une non-juive ou toute femme animée de mauvaises intentions ;
  - Supplier le Tout-Puissant de nous accorder Son assistance.

L'interdiction de regarder un mécréant

« Cependant, quelqu'un des Israélites s'avança, amenant parmi ses frères la Madianite, à la vue de Moïse, à la vue de toute la communauté des enfants d'Israël, qui pleuraient au seuil de la Tente d'assignation. A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la

communauté, arma sa main d'une lance, entra, sur les pas de l'Israélite, dans la tente, et les perça tous deux, l'Israélite ainsi que cette femme, qu'il frappa au flanc ; et le fléau cessa de sévir parmi les enfants d'Israël. »

(Nombres 25, 6-8)

Rachi interprète ainsi l'expression : « à la vue de Moïse » : « Ils lui ont dit : "Moïse, cette femme est-elle interdite ou permise ? Et si tu réponds qu'elle est interdite, qui t'a permis la fille de Yitro ?" »

Nos Sages (Sanhédrin, 82a) expliquent que Zimri se présenta avec Kozbi devant Moïse, avançant avec effronterie un tel argument. Bien que Moïse la lui déclarât interdite, il refusa cet arrêt en s'appuyant sur ce raisonnement – totalement infondé, puisque le mariage de ce dernier avec Tsipora était antérieur au don de la Torah – et alla fauter avec elle aux yeux de toute l'assemblée. Le peuple pleura du fait que Moïse avait oublié la loi selon laquelle « quiconque s'accouple avec une *aramit* (non-juive), que ceux qui manifestent du zèle le frappent à mort ! », et ne pouvait donc réagir pour empêcher cet acte ignoble. Phinéas, quant à lui, à la vue de la scène, se souvint de cette loi et prit une lance pour tuer, d'un seul coup, les deux pécheurs. Le fléau, qui avait déjà causé la mort de milliers de membres du peuple juif, cessa alors de sévir.

Je me suis interrogé sur le fait que Moïse ait pu oublier une loi de la Torah, lui qui l'avait directement reçue de la bouche du Très-Haut et transmise aux enfants d'Israël, pour lesquels il tranchait la loi, tout au long de leur traversée du désert. Je répondrais à la lumière de l'enseignement de nos Sages, en vertu duquel il est interdit de regarder le visage d'un mécréant (Meguila, 28a) – d'où découle l'avertissement : « Eloigne-toi d'un mauvais voisin » (Maximes de nos Pères 1, 7). Outre l'influence néfaste d'un impie sur le plan de l'action, le seul fait de le regarder est susceptible de nous porter préjudice. Ceci corrobore les propos de l'ouvrage « 'Hessed leAvraham », selon lesquels le visage d'un mécréant transmet l'impureté à celui qui le contemple.

Zimri engagea une conversation avec Moïse, lequel se trouva contraint de le regarder ; cette vision lui communiqua l'impureté véhiculée par ce

méchant, impureté qui l'influença au point de lui faire oublier la loi. Par contre, Phinéas qui, comme le sous-entend le texte par l'expression « se leva au milieu de la communauté », se trouvait loin de Zimri et ne tomba donc pas sous son influence ; se souvenant de la loi en vigueur concernant un tel acte, il vengea l'honneur divin.

Rachi explique les mots du verset « A cette vue, Phinéas (…) » comme signifiant qu'en voyant ce qui se passait, il se souvint de la loi à appliquer. Pourtant, lui qui n'avait pas contemplé le mécréant ne l'avait pas oubliée, donc comment dire qu'il s'en est soudain souvenu ? Il semble que, face à la scène, c'est-à-dire au désarroi de Moïse auquel ce point de la loi avait échappé, Phinéas se rappela la loi interdisant de regarder un méchant. Il comprit effectivement la cause de l'impuissance de Moïse : l'ascendant de Zimri, et par là-même des forces impures, sous lequel il était tombé.

Lors de l'exil de nos ancêtres en Egypte, Pharaon endurcit son cœur et refusa de les libérer. Il ordonna même à Moïse de cesser de se présenter à lui. Au départ, lorsque Moïse avait été chargé par l'Eternel de cette mission, consistant à insister auprès de Pharaon pour qu'il accepte de libérer le peuple juif, il avait tenté de s'esquiver. Le Très-Haut lui avait alors promis une assistance particulière, suite à quoi il avait accepté. Mais pourquoi ce fidèle serviteur de Dieu ne se plia-t-il pas d'emblée et sans conteste à Sa volonté ?

De fait, Moïse appréhendait le contact avec un mécréant. Il était conscient que regarder son visage constituait un grand risque sur le plan spirituel, et pouvait porter atteinte à sa sainteté. Lorsque le Tout-Puissant lui assura qu'Il le protégerait, il comprit qu'il ne lui arriverait aucun mal et fut soulagé, aussi consentit-il à remplir ce rôle. A cet égard, en marge du verset : « Rends-toi chez Pharaon » (Exode 10, 1), le Zohar affirme que Dieu dit à Moïse : « Allons – Moi et toi – chez Pharaon. »

Comme nous le savons (’Haguiga, 15), Rabbi Meïr baal Haness apprit la Torah d'Elicha ben Abouya. Or, ce dernier dévia du droit chemin au point que les Sages le surnommèrent A'her (un autre). Nos Maîtres ne manquent de relever ce fait surprenant : comment donc put-il prendre ce mécréant comme maître en Torah ? Et de répondre : « Il mangeait l'intérieur et rejetait l'écorce ». Autrement dit, de même qu'on jette l'écorce d'un fruit pour ne consommer que sa pulpe, Rabbi Meïr veillait à ne retenir de son maître que le contenu,

c'est-à-dire ses enseignements, tandis qu'il repoussait l'écorce, en l'occurrence le visage de ce méchant, de sorte à ne pas subir son influence néfaste.

Dans un autre traité (Berakhot, 10a), nous trouvons l'anecdote suivante. Rabbi Meïr avait des voisions mécréants. Leur impiété atteignit un point tel qu'il ne vit d'autre solution que de prier pour qu'ils meurent. Sa femme lui demanda pourquoi il n'avait pas plutôt imploré l'Eternel pour qu'ils se repentent. Le *Tana* suivit le conseil de son épouse et formula cette nouvelle prière. Celle-ci fut exaucée, et ces hommes firent complète repentance.

La confrontation de ces deux pages du Talmud fait apparaître une contradiction : d'un côté, Rabbi Meïr semblait supporter l'impiété de son maître A'her, et de l'autre, il fit montre d'intolérance vis-à-vis de ses voisins méchants, qu'il alla jusqu'à maudire.

C'est que Rabbi Meïr connaissait la grandeur d'Elicha ben Abouya en Torah et désirait donc profiter du trésor dissimulé en lui, afin d'éviter qu'il ne tombe dans les oubliettes. Afin que cet apprentissage n'ait pas le statut d'une *mitsva* pour l'accomplissement de laquelle on doit passer par une transgression, il redoublait de prudence de sorte à ne pas subir la mauvaise influence de ce mécréant. Il considérait son maître comme un ustensile duquel on se sert, puis qu'on rejette après usage. Il aspirait profondément à puiser la Torah à cette source, la sanctifier, puis la diffuser autour de lui, ce à quoi il parvint, en dépit des considérables forces d'âme qu'une telle tâche exigeait. Grâce à la distinction claire qu'il établit, dès le départ, entre le fruit et l'écorce, il put se hisser aux plus hauts degrés de Torah et de crainte du Ciel, tout en éclairant ses contemporains par ses enseignements en matière de Torah et de loi – ce qui lui valut, de la part de ces derniers, le surnom de Nehoraï, en allusion au remarquable éclairage qu'il leur apportait (Erouvin, 13b). Par contre, n'ayant rien à retirer de ses voisins méchants sur le plan spirituel, il pria pour qu'ils trouvent la mort, jusqu'à ce que sa femme lui suggère de demander de leur repentir.

Lorsque Moïse monta au ciel pour y recevoir la Torah, il dut faire face à l'opposition farouche des anges qui, avançant : « que fait ce mortel parmi nous ? », voulurent le tuer (Chabbat, 88b). L'auteur de « Arvei Na'hal » (sur Kora'h) s'interroge ainsi sur cette scène plutôt insolite : imaginerait-on que

les vassaux du roi s'en prennent à un homme, venu au palais sur l'invitation de ce dernier, et cherchent à l'en chasser ? Il s'agirait là d'un comportement insolent. De même, Moïse avait rejoint les sphères célestes sur l'ordre de Dieu, donc comment les anges ont-ils pu oser remettre en question sa présence dans leur territoire ?

Il explique que l'homme représente le moyen de communication entre le Saint béni soit-Il et la création, ainsi que le développe Rabbi Avraham Azoulay dans son ouvrage « 'Hessed leAvraham » (4, 30). Il y compare l'homme à un canal transmettant au monde toute l'abondance céleste. Quand l'homme étudie la Torah et se plie à la volonté divine, l'influence qu'il communique à l'univers s'amplifie au centuple. En revanche, dès lors qu'il se relâche, son canal est obstrué et il n'est plus en mesure de permettre le déploiement de la bénédiction supérieure sur le monde matériel.

A présent, lorsque les anges virent Moïse au ciel, ils furent interloqués : « Un être de chair et de sang serait-il réellement en mesure d'établir le lien entre nous et Dieu ?! » Moïse leur clarifia le motif de sa visite dans les cieux : réceptionner la Torah pour la descendre sur terre et la transmettre aux enfants d'Israël ; lorsque ces derniers l'étudieraient, ils renforceraient le lien existant entre le Créateur et Ses créatures, ce qui assurerait la pérennité de tous les mondes, y compris du leur. Aussitôt, les anges, soudain conscients de l'importance suprême de l'homme, indispensable au maintien de l'univers, et qui plus est d'eux-mêmes, se calmèrent.

Nos Sages précisent (Chabbat, 89a) que, durant le séjour de Moïse dans les cieux, l'ange de la mort lui révéla le secret de l'encens, capable d'expier les péchés du peuple juif, d'annuler les mauvais décrets prononcés à son encontre et d'endiguer l'épidémie. Nous pouvons nous demander comment cet ange a pu dévoiler ce secret à Moïse, alors que sa propre existence en dépendait – puisque sa fonction consiste à retirer des vies humaines. Mais, il comprit vraisemblablement que, plus que tout, son existence dépendait essentiellement des enfants d'Israël et de leur étude de la Torah. Il réalisa que sans l'homme et son implication dans la Torah, le monde entier comme lui-même ne pourraient subsister. Aussi se résolut-il à révéler à Moïse le secret de l'encens.

On peut également expliquer que les anges voulurent au départ brûler Moïse, car ils craignaient que la contemplation d'une créature matérielle ne porte atteinte à leur niveau spirituel et ne constitue une entrave à leur service divin. Le Très-Haut leur signifia alors que Moïse était monté au ciel dans le but d'y apprendre la Torah de Sa bouche, puis de la transmettre à Ses enfants. Or, lors de cet apprentissage, il se sanctifierait tant par le biais de la Torah qu'il deviendrait semblable à un ange ; ils n'avaient donc pas à appréhender sa présence parmi eux ni le fait de le regarder. D'ailleurs, lors de ce séjour céleste, Moïse s'éleva tellement que, non seulement il n'eut pas besoin de boire et de manger durant quarante jours, mais son visage même se modifia et prit un aspect spirituel.

Certains affirment (Exode Rabba 28, 1) que le Saint béni soit-Il donna à Moïse la physionomie d'Abraham, afin de rappeler aux anges qu'ils avaient profité du repas que leur avait servi le patriarche, et qui fut, pour eux, l'expérience, unique en son genre, d'une jouissance matérielle. Le Créateur désirait ainsi leur prouver à quel point les hommes, totalement plongés dans un vain monde matériel, empli de séductions, ont besoin de la Torah, apte à les guider et à les protéger de l'attirance pour la matière.

Résumé

- Zimri, accompagné de la Madianite, se présenta effrontément devant Moïse. Celui-ci, contaminé par l'impureté inscrite sur le visage de ce mécréant, en oublia la loi relative à celui qui a des relations avec une non-juive. Phinéas, qui se tenait plus loin, n'en fut pas influencé, et se souvint de la loi : Zimri devait être mis à mort. Phinéas se souvint également de la loi interdisant de regarder le visage d'un impie.
- Moïse avait, au départ, refusé la mission de l'Eternel consistant à intervenir en faveur du peuple juif auprès de Pharaon, dont il redoutait le dangereux ascendant. Seulement lorsqu'Il lui promit une assistance redoublée, il y consentit.
- Rabbi Meïr apprit la Torah d'A'her en veillant bien à ne retenir que l'intérieur – les enseignements de son maître – et à rejeter l'écorce – éviter de regarder son visage. Cette approche sélective fut couronnée de succès, puisqu'il éclaira ses pairs en matière de loi.

- Le « Arvei Na'hal » demande comment les anges ont osé envisager de s'attaquer à Moïse, alors que c'est Dieu qui l'avait invité dans les sphères célestes. Il répond qu'ils ne pouvaient concevoir la possibilité, pour un être humain, de faire le pont entre l'Eternel et la Création. Moïse leur expliqua que la Torah, qu'il s'apprêtait à descendre sur terre, le leur permettrait, ce qui les calma.
- Les anges craignaient également que le fait de contempler le visage de Moïse ne leur cause une déchéance spirituelle, d'où leur volonté première de le brûler. Le Saint béni soit-Il les assura que leurs appréhensions étaient infondées, Moïse s'étant élevé à leur niveau, ce qu'attestait sa physionomie, devenue spirituelle.
- Le Très-Haut donna à Moïse les traits d'Abraham, afin de rappeler aux anges qu'ils avaient joui du repas du patriarche et de leur prouver, a fortiori, combien les hommes, constamment confrontés aux tentations de la matière, ont besoin de la Torah.

Le zèle de Phinéas

« A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la communauté, arma sa main d'une lance, entra, sur les pas de l'Israélite, dans la tente, et les perça tous deux, l'Israélite ainsi que cette femme, qu'il frappa au flanc ; et le fléau cessa de sévir parmi les enfants d'Israël. »

(Nombres 25, 7-8)

Nos Maîtres s'interrogent (Sanhédrin, 82a) ainsi : « Qu'a donc vu Phinéas ? » Et de répondre : « Il a vu la scène et s'est souvenu de la loi ». Nous pouvons nous demander en quoi il est nécessaire de voir un acte tangible pour se rappeler la loi. Afin de se remémorer les lois relatives au Chabbat, doit-on

réellement observer des faits ? J'ai lu l'approche suivante de certains commentateurs. La Torah nous a été donnée en cadeau par le Créateur. S'il est clair pour tous qu'il n'est pas de plus grand loisir que d'appréhender les profondeurs de la Torah, infiniment plus précieuse que l'or, l'argent et les perles, et apte à réjouir les cœurs, à leur apporter la sérénité, néanmoins, seul celui qui s'abrite à son ombre est à même de l'expérimenter. En effet, uniquement le pauvre peut prétendre savoir ce qu'est la pauvreté, de même que seul le riche est en mesure de définir la notion de richesse.

Ainsi, la Torah représente le bien le plus précieux du monde. Cependant, il existe un danger que nous ne l'appréciions pas à sa juste valeur et la sous-estimions. Lorsque l'homme tombe dans un tel leurre, le Saint béni soit-Il fait en sorte qu'il ne parvienne pas à comprendre la loi. Si cet individu exprime alors une peine intense et déploie tous les efforts possibles pour la retrouver, l'Eternel lui donnera une représentation concrète qui le lui permettra. Dès lors, nous lisons le verset : « Phinéas (…) se leva au milieu de la communauté » sous un nouvel éclairage : le fait qu'il était assis, inactif, parmi l'assemblée, peinait grandement Phinéas, aussi, Dieu introduisit-Il dans son esprit l'image de l'acte, de sorte qu'il se souvienne de la loi en vigueur et puisse se lever pour réagir.

Toutefois, lorsque Phinéas réagit conformément à la loi selon laquelle « quiconque a des relations avec une non-juive, ceux qui manifestent du zèle doivent le frapper à mort », il transgressa l'interdit d'enseigner la loi devant son maître, interdit sanctionné par la peine de mort (Erouvin, 63a). Or, on ne trouve pas que cette punition lui fut infligée. Car le Créateur était conscient de sa pureté d'intentions. Phinéas s'était en effet dit : « Si je mets certes ma vie en danger en agissant ainsi, je suis prêt à la sacrifier, pourvu que l'épidémie cesse de sévir parmi les enfants d'Israël ! » Face à cette noblesse d'âme, le Saint béni soit-Il décida non seulement de ne pas le châtier, mais lui accorda en plus Son « alliance de paix » (Nombres 25, 12) et « comme gage d'alliance, le sacerdoce à perpétuité » (ibid. 25, 13). Conscient qu'il n'avait agi que pour prendre « parti pour son Dieu » (ibid.) et mû par son amour pour le peuple juif, le Très-Haut ne considéra pas son acte comme un péché.

Notons, cependant, que les « deux fils d'Aaron, [s'étaient] avancés devant l'Eternel [et] avaient péri » (Lévitique 16, 1), pour avoir enseigné la loi en

présence de leur maître (d'après un avis de nos Sages). Pour quelle raison Nadab et Abihou furent-ils frappés de la peine capitale pour avoir commis la même erreur que Phinéas, alors que lui y échappa ? Car eux agirent dans leur propre intérêt, afin de jouir d'une élévation spirituelle, tandis que Phinéas se comporta comme il le fit pour le seul intérêt du peuple. Et qu'en est-il donc d'Eldad et Médad, qui prophétisèrent dans le camp que Moïse allait mourir et que Josué lui succéderait à la tête des enfants d'Israël, qu'il conduirait en Terre Sainte (Sanhédrin, 17a) ? Josué dit alors à Moïse : « Mon maître Moïse, empêche-les ! » (Nombres 11, 28) Mais, Moïse le rassura en lui signifiant que cette prophétie n'était pas malintentionnée : ils n'avaient pas prophétisé qu'eux-mêmes lui succéderaient, mais que ce rôle serait assigné à Josué. Dès lors, leur prophétie, qui ne concernait que le peuple juif, ne les rendait pas passibles de mort, tout comme Phinéas.

Résumé

- Face à la scène, Phinéas se souvint de la loi. Pourquoi la vision d'un acte était-elle nécessaire pour se remémorer la loi ? L'homme n'est pas toujours conscient de la valeur incommensurable de la Torah, qu'il bafoue parfois, suite à quoi la loi lui échappe. S'il en est peiné, l'Eternel lui montre un acte qui la lui rappelle, ce qu'Il fit en faveur de Phinéas.
- Phinéas ne fut pas puni pour avoir enseigné la loi en présence de son maître, car il agit de manière désintéressée, pour venger l'honneur divin et sauver les enfants d'Israël de l'épidémie. De même, Eldad et Médad, qui prophétisèrent pour le peuple juif, ne furent nullement sanctionnés. Par contre Nadab et Abihou moururent pour cette raison, car ils avaient agi dans le but de s'élever personnellement.

Remplir sa mission sur terre

« A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la communauté, arma sa main d'une lance, entra, sur les pas de l'Israélite, dans la tente, et les perça tous deux, l'Israélite ainsi que cette femme, qu'il frappa au flanc ; et le fléau cessa de sévir parmi les enfants d'Israël. »

(Nombres 25, 7-8)

Les ouvrages kabbalistiques rapportent (Rama MiFano, Guilgoulei Nechamot ; Likoutim 6 ; Zohar III, 236b) que Phinéas était la réincarnation du patriarche Isaac, tandis que Zimri était celle d'Esaü. Isaac, qui était conscient que son fils Esaü transgressait les trois péchés capitaux, aurait dû le tuer. Ayant manqué à ce devoir, il dut retourner sur terre pour réparer cette erreur et achever sa mission, de même qu'Esaü qui aurait dû être mis à mort. Aussi, du Ciel, les événements furent dirigés de telle sorte que Phinéas tue Zimri, afin que l'âme d'Isaac puisse parfaire sa tâche.

De même, il est affirmé (Tikounei Zohar 69, 99b) que Moïse était la réincarnation d'Abel, qui avait été assassiné par Caïn. En effet, celui-ci, jaloux que seule l'offrande de son frère ait été agréée par Dieu, le tua. Nos Maîtres précisent (Likoutei Hachass) qu'en réalité, Abel méritait la peine de mort, du fait qu'il avait continué à contempler la Présence divine lorsqu'elle lui était apparue. Face à la sainteté d'une telle vision, il aurait dû fermer les yeux, en vertu de la réalité selon laquelle « nul homme ne peut Me voir et vivre » (Exode 33, 20). N'ayant pas ressenti la nécessité de fermer ses yeux, c'est comme s'il avait méprisé la grandeur divine, ce qui scella sa condamnation à mort, mission dont Caïn fut l'exécutant. Conscient qu'il était la réincarnation d'Abel, Moïse veillait à fermer ses yeux chaque fois que l'Eternel lui apparaissait (ibid. 3, 7), apportant ainsi une réparation à l'âme d'Abel.

J'ai eu vent d'une histoire qui, à première vue, peut sembler inventée de toutes pièces, mais dont je peux attester l'authenticité. Un certain monsieur

avait malheureusement une très grande propension à commettre des vols. Il arriva une fois qu'il soit pris en flagrant délit par le propriétaire de la maison où il avait pénétré par effraction. Ce dernier le menaça, l'arme à la main. Le voleur, terrifié, se jeta sur la main de l'autre qui, par mégarde, se tira une balle et tomba mort. Le coupable fut sanctionné d'une longue peine de prison. Lors de cette détention, des pensées de contrition et un sincère désir de se rapprocher de son Père céleste s'éveillèrent en lui. Un beau jour, alors qu'il avait déjà achevé ce processus de retour, le propriétaire qu'il avait voulu cambrioler et dont il avait involontairement causé la mort, lui apparut en rêve. Il lui révéla qu'il se trouvait maintenant au jardin d'Eden, où une place lui avait été réservée. Il ajouta que cinquante ans auparavant, ils avaient vécu ensemble ici-bas, et que l'incident inverse avait eu lieu : c'était lui qui avait tenté de le cambrioler et lui avait causé la mort. Afin qu'il apporte une réparation à son âme, il avait subi une réincarnation, lors de laquelle il devait cette fois être la victime de l'acte commis dans son existence antérieure. Pour conclure, il lui assura qu'il avait désormais achevé sa mission et s'était vu attribuer une honorable place dans les sphères supérieures. Un kabbaliste qui a entendu cette histoire en a confirmé le bien-fondé et la pertinence.

L'anecdote suivante est racontée (Chiv'hei haBaal Chem Tov, 16) à propos du Baal Chem Tov. Alors qu'il marchait, il rencontra une sauterelle qui se mit à lui parler – il s'avéra qu'elle était la réincarnation d'un être humain. Elle lui révéla que, dans le passé, elle était un homme qui maîtrisait l'ensemble de la Torah, mais qui avait une fois mangé sans procéder à l'ablution des mains, tant il était affamé et avait été attiré par la nourriture. A cause de ce péché, il avait dû retourner sur terre pour le corriger. Combien Dieu tient-Il rigueur à celui qui, conscient qu'un certain acte est interdit, faute avec préméditation, cédant à ses pulsions !

De manière générale, nous devons savoir que chacun d'entre nous a été projeté dans ce monde pour une fin précise, afin de rectifier un certain manquement. Dès lors, la question évidente se pose : comment donc savoir quelle est la mission qui nous a été attribuée et dont l'accomplissement apportera la réparation à notre âme ?

Il suffit, pour cela, de procéder à une introspection : quelle est la *mitsva* que nous sommes le plus enclins à transgresser ? Notre mauvais penchant nous

attaque-t-il avec toute sa vigueur dans le domaine des paroles interdites, de la médisance, de l'étude de la Torah… ? Car, cet adversaire rusé, conscient de notre mission, tente par tous les moyens d'en entraver la réalisation, afin que nous ne puissions pas réparer ce que nous avons endommagé. D'un autre côté, il arrive parfois que nous soyons, au contraire, attirés par une *mitsva* donnée, et que nous ayons, en plus, toutes les conditions en permettant l'accomplissement. Donnons l'exemple d'un riche qui éprouve des facilités à distribuer son argent aux autres : il se peut que, lors de son existence antérieure, il ait été un homme très avare, et que le Créateur l'ait alors réincarné en un homme fortuné et généreux, lui donnant ainsi les moyens lui permettant de corriger son précédent manquement.

Néanmoins, qui sommes-nous pour prétendre pouvoir connaître les calculs du Très-Haut et définir notre raison d'être ? Aussi, nous incombe-t-il d'observer avec méticulosité toutes les *mitsvot*, sans distinction aucune, et, du Ciel, on nous aidera à réparer les points que nous devons corriger, de telle sorte que nous pourrons rejoindre le monde à venir en ayant achevé notre mission.

Résumé

- Isaac aurait dû tuer Esaü pour ses graves transgressions. Ayant manqué à ce devoir, il fut réincarné en Phinéas, afin qu'il puisse réparer son manquement en tuant Zimri, réincarnation d'Esaü. De même, Moïse, qui veilla particulièrement à ne pas contempler la Présence divine, était la réincarnation d'Abel, qui n'avait pas su témoigner cette fervente vénération.
- Chacun a été créé pour remplir une mission donnée. Comment la déterminer ? Il peut s'agir d'une *mitsva* qu'on éprouve soit de grosses difficultés, soit de grandes facilités à accomplir, outre les moyens dont on a été doté pour le faire. Mais, dans l'incertitude, nous devons accomplir toutes les *mitsvot* et, du Ciel, on nous aidera à remplir notre mission propre.

Annexes

La crainte des Moabites à l'égard du peuple juif

« Balak, fils de Cippor, ayant su tout ce qu'Israël avait fait aux Amorréens, Moab eut grand-peur de ce peuple, parce qu'il était nombreux, et Moab trembla à cause des enfants d'Israël. »

(Nombres 22, 2-3)

Comme le soulignent ces versets, Balak et son peuple, Moab, eurent très peur des enfants d'Israël. Or, le Saint béni soit-Il avait ordonné à ces derniers de ne pas leur déclarer la guerre, car ils descendaient de Loth, neveu d'Abraham (cf. Baba Kama, 38b). D'ailleurs, quelques versets plus loin, nous trouvons la confirmation qu'ils se plièrent bien à cette directive : « il est campé vis-à-vis de moi » (Nombres 22, 5), autrement dit, de manière inoffensive. Dès lors, comment comprendre la terreur qu'ils inspirèrent malgré tout aux Moabites ?

De fait, ceux-ci constatèrent que deux rois très puissants, celui des Amorréens et celui du Basan, tombèrent face aux enfants d'Israël, aussi redoutèrent-ils d'être eux-mêmes la prochaine cible. Néanmoins, il reste à expliquer comment ils osèrent défier un peuple, miraculeusement conduit par la Présence divine.

Le verset précédemment cité, « il est campé vis-à-vis de moi », peut être interprété sous un autre angle : il nous indique allusivement l'aspiration des enfants d'Israël à la tranquillité, stigmate d'un relâchement dans l'étude de la Torah. Dans une telle situation où, au lieu de vivre à l'aune de la Torah, on se

laisse influencer par le mode de vie des non-juifs, on laisse au Destructeur le champ libre pour accomplir ses mauvais desseins. Car, dès l'instant où la voix n'est plus celle de Jacob, ce sont les mains d'Esaü qui prennent le dessus (Genèse Rabba 65, 20). Ceci est corroboré par le verset suivant, où deux faits distincts sont, curieusement, juxtaposés : « Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. » (Nombres 25, 1) Une fois de plus, le concept d'installation paisible en un lieu est connoté négativement, car synonyme d'un laisser-aller dans l'étude de la Torah et d'assimilation aux nations. Lorsque les enfants d'Israël s'affaiblissent spirituellement, ils transmettent de la force à leurs adversaires qui, de vulnérables, deviennent soudain puissants et aptes à les combattre (cf. Meguila, 13b).

La haine que les nations nourrissent contre nous est si importante qu'elles sont prêtes à renoncer à leur désaccord pour s'unir et nous combattre. Rachi (Nombres 22, 4) nous rappelle, à cet égard, que Madian et Moab étaient des ennemis héréditaires – comme l'atteste le verset « qui frappa Madian dans les champs de Moab » (Genèse 36, 35) –, mais qu'ils firent ici la paix en raison de leur peur commune du peuple juif.

Le roi de Moab, terrorisé par la victoire écrasante de celui-ci sur Sihon et Og, prit conseil auprès des anciens de Madian. De son point de vue, les enfants d'Israël représentaient un danger existentiel tel qu'il les compara à un bovin broutant toute l'herbe du champ et ne laissant rien derrière lui.

La suite des versets nous fait part de l'initiative prise par Balak : « Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor qui est sur le Fleuve, dans le pays de ses concitoyens, pour le mander » (Nombres 22, 5). Or, nous pouvons y lire en filigrane le secret de la force du peuple juif, ce qui le protège et lui octroie le pouvoir de résister aux incessantes attaques des nations. Le terme *petorah* (à Pethor) peut être décomposé en *pé*-Torah, une bouche regorgeant de paroles de Torah. Quant au terme *hanaar* (le Fleuve), il équivaut numériquement – en lui ajoutant un – au mot *érès*, signifiant venin et proche du mot *roch* (tête) – il est possible d'intervertir les lettres *Sin* et *Same'h*, de même sonorité. Ceci laisse entendre que lorsque la bouche des enfants d'Israël est emplie de Torah, du venin en sort, c'est-à-dire qu'à l'instar du serpent venimeux, ils ont le pouvoir de tuer leurs ennemis. Car, du moment

que leur tête et leur bouche se vouent à la Torah, les nations du monde demeurent impuissantes contre eux. A l'inverse, dès le moindre relâchement dans l'étude de celle-ci, ils deviennent vulnérables et tombent entre leurs mains – Dieu préserve.

L'impiété de Balak et de Balaam

« Alors le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse, qui dit à Balaam : "Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ?" »

(Nombres 22, 28)

Alors que Balaam était en route pour rejoindre Balak, avec lequel il avait prévu de mettre sur pied un complot contre le peuple juif, son ânesse vit soudain l'ange de Dieu, qui se tenait devant elle, l'épée dégainée dans la main. Elle dévia de trajectoire, mais l'ange se tint à nouveau face à elle ; elle se serra contre le mur, cependant, l'ange l'y suivit. Elle comprit alors qu'il était impossible d'avancer et s'arrêta, se couchant sous Balaam. Après chacune de ces initiatives prises par sa bête, Balaam la frappa, traitement duquel elle se plaignit : « Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ? » D'après Rachi, elle désirait lui signifier qu'il demeurerait impuissant face à un peuple qui célèbre les trois fêtes de pèlerinage.

Le fait que l'ânesse ait évoqué précisément les fêtes juives devant son maître, semble constituer une allusion à l'intervention divine à l'origine de sa subite capacité de s'exprimer. De même que c'est le Saint béni soit-Il qui a ordonné à Ses enfants de célébrer ces fêtes, de même, c'est Lui qui a placé des mots dans la bouche de cette bête, et non les forces impures, comme Balaam aurait pu le penser. De telles paroles porteuses de sens de la part de son ânesse auraient dû susciter un éveil en Balaam ; néanmoins, il y resta insensible et campa sur son refus de se corriger, ce qui lui valut le qualificatif de mécréant.

Balak, le roi de Moab, était encore plus mécréant que lui, puisqu'il fut l'instigateur du complot contre le peuple juif. En effet, lorsqu'il constata que les forces de la sainteté entouraient celui-ci, il réfléchit au moyen de causer sa déchéance. Dans ce but, il convoqua Balaam, numéro un de l'impureté, certain qu'il détenait les forces nécessaires pour mettre à exécution ses mauvais desseins. L'impiété de Balak est d'autant plus considérable que les enfants d'Israël s'étaient montrés inoffensifs à son égard, l'Eternel leur ayant ordonné de ne pas attaquer les Moabites et de les laisser en vie, lorsqu'ils conquerraient la Terre Sainte. Or, non seulement il ne leur fut pas reconnaissant pour cela, mais chercha en plus à les faire trébucher spirituellement et à les précipiter dans de profonds abîmes.

Combien ce roi et ce prophète des nations étaient-ils enfoncés dans l'impiété ! Bien qu'on leur offrît l'opportunité de reconnaître la Vérité, à travers le mode de vie authentique des enfants d'Israël, à l'aune de la Torah, éternelle, ils préférèrent continuer à se la cacher, tels des aveugles avançant dans l'obscurité. L'essentiel, pour eux, était de ne pas être contraints de reconnaître l'Eternel et de pouvoir persister dans le mal. Leur erreur provenait du fait qu'ils se considéraient comme pourvus de forces personnelles, au lieu de réaliser que l'homme est voué à la vermine.

Le décryptage des miracles divins

« Alors le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse, qui dit à Balaam : "Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ?" Balaam répondit à l'ânesse : "Parce que tu te joues de moi ! Si je tenais une épée, certes, je te tuerais sur l'heure !" »

(Nombres 22, 28-29)

L'impassibilité de Balaam devant le miracle qui se déroula face à lui ne manque de nous surprendre. Comment le don de la parole, soudain accordé

à un animal, ne lui a-t-il pas paru prodigieux ? Plus étonnant encore que le fait qu'il ne manifesta aucune émotion, est qu'il se mit à remettre en cause les paroles de son ânesse et à la menacer.

Nous en déduisons combien un homme qui n'est pas animé de crainte du Ciel et ne vit pas de manière morale, se tient éloigné de la Vérité. Il ressemble à un aveugle cheminant dans l'obscurité, incapable de voir la réalité qui l'entoure ; combien plus l'abandon de ses mauvaises voies et le retour vers Dieu sont-ils, a fortiori, hors de sa portée !

En toute logique, Balaam aurait dû être fasciné par le spectacle de sa bête, non seulement devenue capable de parler, mais aussi de percevoir l'ange de l'Eternel, ce dont lui-même avait été incapable. Mais, dans son impiété foncière, il refusa d'admettre que celle-ci l'avait dépassé.

C'est que l'homme n'est en mesure de reconnaître la vérité, de s'en émerveiller et d'entamer un processus de repentir, que s'il est animé d'un amour authentique pour le Créateur. Tel est bien le sens du verset : « Mon âme soupirait et languissait après les parvis du Seigneur : que mon cœur, tout mon être célèbrent le Dieu vivant ! » (Psaumes 84, 3) A l'inverse, celui qui demeure insensible aux incessants miracles quotidiens que constitue la bonne marche de toutes ses fonctions vitales, considérant ceci comme naturel, sera aussi incapable de déceler des miracles "dévoilés" se déroulant face à lui. A force d'impassibilité, rien ne peut plus le remuer, seraient-ce les plus grands prodiges.

Le Rav Chakh, de mémoire bénie, m'a une fois confié son incroyable conception de la vie, à travers des mots simples qui m'ont profondément impressionné : « Afin que l'homme ressente une proximité avec le Saint béni soit-Il et croie en Lui, il doit considérer le fait qu'il se lève sain et sauf, chaque matin, retrouve la capacité de remuer son corps, ses mains et ses pieds, et d'ouvrir sa bouche pour parler, comme de véritables miracles. » Ces paroles pures, émanant d'une foi entière, pénétrèrent en moi. Je compris que la fréquence de tels miracles ne devait pas en amoindrir, à nos yeux, la puissance. Celui qui reste indifférent à ces prodiges quotidiens, porte atteinte à sa propre sensibilité, si bien qu'il demeurera insensible même à ceux qui sortent de l'ordinaire, tant il s'est habitué à rester imperturbable.

Or, c'est exactement ce qui arriva à Balaam : il avait pris l'habitude de considérer les miracles divins quotidiens comme une routine n'ayant rien d'extraordinaire, et resta donc de marbre face aux propos, de surcroît savants, de son ânesse.

Nous pouvons en retirer une édifiante leçon. Il nous incombe d'appréhender le merveilleux monde où nous vivons en décelant dans chaque événement la main de la Providence qui, seule, permet au monde de se maintenir. Ceci corrobore l'enseignement de nos Sages selon lequel « l'homme ne peut bouger son doigt ici-bas que s'il en a été décrété ainsi en haut » ('Houlin, 7b). En d'autres termes, chacun de nos moindres mouvements, atteste l'existence de Dieu et l'exercice de Sa Providence sur terre, et nous rend redevables envers Lui, qui ne cesse de nous faire jouir de Ses merveilles. Nous devons donc nous efforcer de surmonter notre tendance à être aveuglés par l'apparence naturelle de chaque fait, afin d'y déceler un miracle constant, pour lequel nous avons une énorme dette de reconnaissance envers le Tout-Puissant. Celui qui s'habitue à Le remercier pour les miracles, à première vue anodins, en viendra à s'émerveiller et à Le remercier également pour ceux qui sortent du commun, à l'instar du souhait que nous exprimons dans la prière du Chabbat matin : « L'âme de toute vie bénira Ton Nom, Eternel, notre Dieu, et le souffle de toute chair glorifiera et élèvera Ton souvenir, notre Roi, à jamais. »

Se cacher la Vérité

« Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! »

(Nombres 24, 5)

Comme nous l'indique Rachi (ad loc.), nos Sages expliquent (Baba Batra, 60a) que Balaam s'exclama ainsi lorsqu'il vit que les entrées des tentes des enfants d'Israël ne se faisaient pas face, agencement soulignant la prépondérance de la pudeur dans leur mode de vie. Par ailleurs, il constata

qu'ils campaient selon leurs tribus (ibid. 24, 2), c'est-à-dire que chaque tribu campait à part, sans se mélanger aux autres.

Si Balaam parvint à déceler la grandeur du peuple juif, comment expliquer qu'il ne perçut pas également celle de Moïse, dont le visage projetait la lumière éclatante de la splendeur divine qui l'habitait ?

J'en ai déduit un point fondamental : il arrive qu'un homme accède à une certaine perception de la vérité, mais qu'au lieu de continuer à adopter ce regard authentique sur le monde qui l'entoure, il choisisse de se cacher l'image totale de la vérité, qu'il préfère fuir. Tel était le cas de Balaam, qui fut donc surnommé le mécréant.

Les mesures de pudeur

« Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. »

(Nombres 25, 1)

Nos Maîtres soulignent (Sanhédrin, 106a) que le peuple juif tomba dans le travers de la débauche suite au pernicieux conseil que Balaam donna à Balak, comme l'insinue le verset : « mais écoute, je veux t'avertir » (Nombres 24, 14). Tel était son conseil : le Dieu des enfants d'Israël haïssant l'immoralité, il suffisait de placer des prostituées devant des tentes foraines ; celles-ci proposeraient à ces derniers des tissus de lin, marchandise qu'ils convoitaient, et de fil en aiguille, ils tomberaient sous leur charme et fauteraient.

Néanmoins, comment expliquer qu'ils se laissèrent prendre au piège ?

Vraisemblablement, ils chancelèrent du fait qu'ils firent tomber les barrières de la pudeur. La Présence divine se déployait en effet dans leur camp, et ils auraient donc dû rester à l'intérieur de celui-ci, plutôt que de sortir à l'extérieur, fût-ce pour acquérir le matériaux nécessaire à la confection de taliths. Un tel achat, fait au détriment de la pudeur, avait le

statut d'une *mitsva* pour l'accomplissement de laquelle on doit passer par une transgression – procédure inacceptable, la fin ne justifiant pas les moyens.

Or, tel est justement l'un des subterfuges du Satan, en l'occurrence, pousser l'homme vers l'accomplissement d'une prétendue *mitsva*, dans le but de le faire trébucher, comme l'insinue le verset : « celui qui renverse une clôture, le serpent le mord » (Ecclésiaste 10, 8). J'ai pensé – et je me suis réjoui d'en trouver la confirmation dans le Zohar (III, 194b) – que Balaam était une étincelle du Satan et du serpent originel. Après que les enfants d'Israël eurent brisé les barrières de la pudeur en sortant du camp, Balaam, incarnation du serpent originel, en profita pour les attaquer par sa morsure.

Lors d'un de mes voyages en avion, les hôtesses de l'air, qui proposaient aux passagers repas et rafraîchissements, insistèrent plusieurs fois pour m'offrir ces services, alors que je leur avais expliqué que je n'étais pas intéressé par cela du fait de l'absence de certificat de *cacherout* sur ces produits. On aurait dit que le Satan tentait d'ouvrir, doucement mais sûrement, une brèche, afin de me faire trébucher. Or, une fois que la brèche est ouverte, l'homme est pris dans les filets du mauvais penchant, ce qui est terrible.

La prudence face au péché

« Israël s'établit à Chittîm. Là, le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moab. »

(Nombres 25, 1)

Le nom Chittîm peut être rapproché du terme *chetout*, signifiant sottise, ce à quoi revenait la faute des enfants d'Israël avec les filles de Moab (Sanhédrin, 106a). Comme le rapporte le Midrach (Tan'houma, Balak, 18), celles-ci, vêtues de manière indécente, se tinrent devant des tentes foraines, et leur proposèrent des tissus de lin, conscientes de la valeur que cette marchandise revêtait à leurs yeux. Ils tombèrent ainsi dans le piège, et elles les convainquirent de fauter.

Les enfants d'Israël auraient dû se montrer plus prudents et réfléchir avant de sortir faire de telles emplettes. Ils auraient alors réalisé qu'il valait mieux y renoncer, au regard du risque que représentait un passage dans un lieu de dépravation. Ce manque de réflexion est caractéristique de la faute, qui n'est autre qu'une sottise de la part du pécheur.

La piété de Tsipora

« Cependant, quelqu'un des Israélites s'avança, amenant parmi ses frères la Madianite, à la vue de Moïse, à la vue de toute la communauté des enfants d'Israël, qui pleuraient au seuil de la Tente d'assignation. »

(Nombres 25, 6)

Rachi interprète ainsi l'expression : « à la vue de Moïse » : « Zimri lui a dit : "Moïse, cette femme m'est-elle interdite ou permise ? Et si tu réponds qu'elle m'est interdite, qui t'a donc permis la fille de Yitro ?" »

Quelle effronterie que de s'adresser ainsi au dirigeant du peuple juif en avançant un tel argument ! Bien que Moïse la lui déclarât interdite, il refusa cet arrêt en s'appuyant sur ce raisonnement. Celui-ci était totalement infondé, puisque le mariage de ce dernier avec Tsipora était antérieur au don de la Torah (suite auquel elle accepta les *mitsvot*, se convertissant pour ainsi dire), outre le fait qu'elle était une femme pieuse, alors que la fille du roi de Madian était une non-juive dévoyée, bien éloignée du mode de vie juif !

Le « Séfer Hapelia » soulève la question suivante. Comment expliquer que Moïse, qui équivalait à lui seul à l'ensemble du peuple juif, ait pu épouser la fille du prêtre de Madian ? A priori, il aurait semblé plus logique que celui qui dialoguait directement avec la Présence divine, se marie avec une femme sur laquelle ne planait pas le moindre doute.

Certains expliquent que le Saint béni soit-Il connaissait le peu de chances que Tsipora aurait, une fois motivée à faire partie du peuple juif, d'en épouser

un membre, étant donné que nos ancêtres ne se rendaient pas à Madian, où elle habitait. En effet, d'une part, ce pays était célèbre pour l'idolâtrie qui y régnait en maîtresse, et d'autre part, les enfants d'Israël, alors prisonniers en Egypte, n'avaient pas le droit d'en dépasser les frontières. Or, l'Eternel décela l'exceptionnelle piété de Tsipora, prête à renoncer à tous les honneurs du foyer paternel pour joindre sa destinée à celle du peuple juif, alors même que celui-ci se trouvait dans une passe difficile et humiliante. Aussi, fit-Il en sorte que Moïse doive s'enfuir d'Egypte, après avoir frappé à mort un Egyptien, de telle manière qu'il se dirige vers Madian, où il rencontrerait celle qui lui était destinée.

Lors d'un de mes voyages à travers le monde, le Rav Benisty – qu'il jouisse d'une longue et bonne vie – m'a présenté deux filles noires, dont la mère, juive, avait malheureusement épousé un non-juif. Il me raconta qu'il avait rencontré cette famille par un incroyable effet de la Providence, alors qu'elle était sur le point de s'assimiler complètement au peuple du père. Si le Très-Haut ne l'avait pas conduit vers eux, peut-être que personne n'aurait connu les origines juives de ces deux enfants qui, extérieurement, ressemblaient au reste de la population noire. Grâce à Dieu, il avait donc pu être en contact avec cette famille, se soucier de lui procurer de la nourriture cachère, et la rapprocher de nos sources.

Toutes proportions gardées, le Créateur était conscient de la nécessité d'envoyer à Madian quelqu'un qui sauverait Tsipora de l'impureté ambiante de ce pays, afin qu'elle ne perde pas la flamme juive qui l'animait. C'est pourquoi il réserva cette mission à Moïse, auquel il destinait cette femme de qualité.

Tsipora était une femme si distinguée, qui se comportait en accord avec la loi, que personne n'osa remettre en question son mariage avec Moïse – qui, de surcroît, précéda le don de la Torah. Seul Zimri eut l'audace de le faire, tant il fut aveuglé par son désir passionnel de fauter avec Kozbi. Face à l'effronterie de ce chef de tribu, l'Eternel transmit à Phinéas le courage de réagir et une force surnaturelle pour avoir raison de lui, de sorte qu'il puisse apporter une réparation au grand déshonneur suscité au sein du peuple juif

– tant à travers la faute des relations interdites que par la remise en cause de la position et de la valeur de la femme de Moïse.

Le parallèle entre les constituants du corps et de l'âme

« A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la communauté, arma sa main d'une lance. »

(Nombres 25, 7)

Dans son ouvrage « Chaarei Kedoucha » (1, 1), mon ancêtre, Rav 'Haïm Vital – puisse son mérite nous protéger – affirme que les six cent treize constituants du corps humain correspondent au même nombre de *mitsvot* de la Torah, chacun de ces constituants étant parallèle à une *mitsva* donnée. Or, il ajoute que l'âme est, elle aussi, composée de six cent treize constituants, qui coïncident avec les *mitsvot*. Lorsque j'ai lu ce concept, j'ai eu beaucoup de difficultés à le saisir : l'âme étant de nature spirituelle, comment dire qu'elle est composée de constituants, à l'instar du corps ?

Après mûre réflexion, j'ai compris la profondeur de cette pensée. Le corps de l'homme, physique, est attiré par la matière. Naturellement subordonné au désir, il éprouve des difficultés à y renoncer pour se résoudre à l'accomplissement des *mitsvot*. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il a implanté en l'homme une âme, elle aussi composée de six cent treize constituants, comme le corps, mais de nature spirituelle, si bien qu'ils transmettent à l'homme la force de résister à ses pulsions et l'orientent vers le respect des *mitsvot*. Sans ces constituants composant son âme, l'homme ne serait pas du tout enclin à observer les commandements, et combien son sort serait alors tragique ! Le Créateur, qui « scrute les reins et les cœurs », connaissait bien cette réalité, aussi conçut-Il l'être humain en établissant un parallèle entre les constituants de son corps et ceux de son âme, de sorte que ceux-ci jouent le rôle d'un moteur le poussant dans la bonne direction.

Dès lors, le verset « Elles se renouvellent chaque matin, infinie est Ta bienveillance » (Lamentations 3, 23) prend tout son sens. Chaque nuit, notre âme monte dans les sphères célestes, où elle s'imprègne de sainteté. Au matin, lorsqu'elle rejoint le corps, elle lui transmet une nouvelle énergie spirituelle, qui le sanctifie et lui donne la force de maîtriser son attrait pour la matière, pour se diriger, avec zèle, vers l'accomplissement des *mitsvot* (cf. « Ets 'Haïm » 29, 3). Le lecteur se référera également aux éclaircissements du Ari, zal, dans son « Likoutei Torah » (Haazinou).

Comme l'indique notre verset introductif, dès l'instant où Phinéas vit Zimri fauter avec la Madianite, il s'empressa de saisir une lance pour frapper de mort ces deux pécheurs. Le Zohar (cf. III, 237a) demande pourquoi il est précisé qu'il prit une lance dans sa main. Et de répondre que cette arme, qui se dit en hébreu *roma'h*, fait allusion aux deux cent quarante-huit (*rama'h*) membres du corps humain, qu'il désirait employer, dans leur totalité, pour sanctifier le Nom divin.

Néanmoins, une difficulté persiste : qu'en est-il des trois cent soixante-cinq tendons, qui ont eux aussi participé à son acte de vengeance ? Nous les retrouvons allusivement à travers le terme *beyado*, dans sa main, de même valeur numérique – à un près – que le mot *guido*, signifiant « son tendon ». Autrement dit, Phinéas a mis à contribution la totalité de son corps au service de l'exécution de la *mitsva* « tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi » (Deutéronome 17, 7).

A la lumière des écrits de Rav 'Haïm Vital, nous comprenons aisément d'où Phinéas puisa la force spirituelle nécessaire pour agir comme il le fit : de son âme, composée de six cent treize constituants spirituels, qui exercent leur influence sur les parties du corps leur correspondant.

Le nom de Phinéas

« A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la communauté, arma sa main d'une lance (…) et les perça tous deux (…) »

(Nombres 25, 7)

Rachi explique que, face à cette scène, Phinéas s'est souvenu de la loi et a réagi en conséquence.

Comme nous le savons, le nom d'un homme indique son essence. C'est pourquoi, avant de nommer son enfant, il convient de bien réfléchir, car son développement dépendra de ce choix. Il va sans dire que la nature profonde de son fils, Phinéas, fut révélée à Eléazar par Esprit divin, et que c'est en fonction de cela qu'il l'a nommé ainsi. Le nom Phinéas peut être décomposé en les termes *panas* et *'haï*. Le premier, de même valeur numérique que les mots *panim* (visage) et la lettre *Youd* (équivalant à dix), fait allusion à l'insolence avec laquelle Zimri aborda Moïse, lui qui était monté au ciel pour recevoir directement les dix commandements du Tout-Puissant, aussi appelé 'Hei Haolamim (litt. : Vivant éternel). Aussi, essentiellement parlant, Phinéas était appelé à venger l'honneur divin, ce qu'il fit au moment où celui-ci fut bafoué, lorsque Zimri osa remettre en question la légitimité du mariage de Moïse avec Tsipora, et se fonder sur ce prétexte pour se permettre l'interdit.

Les constituants du corps et de l'âme

« A cette vue, Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, se leva au milieu de la communauté, arma sa main d'une lance »

(Nombres 25, 7)

Rabbi 'Haïm Vital affirme (« Chaarei Kedoucha » 1, 1) que, de même que le corps humain est formé de deux cent quarante-huit membres et de trois cent soixante-cinq nerfs, de même en est-il de l'âme. Car, afin que l'âme, de nature spirituelle, puisse se maintenir dans ce monde matériel, elle a besoin de constituants spirituels, parallèles à ceux du corps. Cette idée peut se lire en filigrane à travers l'expression « arma sa main d'un lance », où le terme lance (*roma'h*) fait écho aux deux cent quarante-huit (*rama'h*) membres du corps. Le Zohar (III, 237a) corrobore cette idée en précisant que Phinéas agit en mettant à contribution ses deux cent quarante-huit membres. Or, d'où puisa-t-il la force de se lever pour accomplir, avec dévotion, cet acte zélé afin de préserver l'honneur divin ? Des membres spirituels de son âme. Quant au terme *beyado* (dans sa main), il équivaut – à un près – au mot *guido* (son nerf), allusion aux trois cent soixante-cinq nerfs spirituels se trouvant dans l'âme, qui lui ont, eux aussi, transmis leur influx.

Nos Sages soulignent (Nida, 16b) qu'au moment de la conception d'un enfant, l'ange préposé à la grossesse prend une goutte de semence, qu'il présente au Saint béni soit-Il, Lui demandant ce qui adviendrait de cet être – sera-t-il fort ou faible, intelligent ou sot, riche ou pauvre ? Seul le Créateur est en mesure de fixer tous les critères définissant essentiellement le nouvel être appelé à venir au monde. Cette définition, dictée par Dieu, n'est autre que la pénétration de Son souffle dans l'embryon. Lorsque l'Eternel lui insuffle la vie, Il lui octroie à la fois la forme d'une vie physique, et implante en lui une âme, spirituelle, formée de membres et de nerfs spirituels, dont la fonction est de stimuler au service divin les constituants du corps qui leur sont parallèles.

Section Pin'has

La récompense d'une mitsva est une mitsva

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 10-12)

Le Saint béni soit-Il chargea Moïse de transmettre à Phinéas qu'en récompense au zèle qu'il témoigna pour venger Son honneur en tuant Zimri et la Madianite, Il lui accorderait la concorde. Celle-ci signifie qu'il deviendrait le symbole de la paix, et mériterait de la rétablir maintes fois dans le monde.

Les versets précédents (fin de la section de Balak), qui décrivent la faute de ce prince de tribu, rapportent que, face à cet acte immoral perpétré en public, Moïse, ainsi que l'ensemble des enfants d'Israël, se mirent à pleurer (cf. Nombres 25, 6). Or, on ne trouve pas qu'un quelconque membre du peuple ait tenté d'empêcher les fauteurs de continuer. Au lieu de réagir et de passer à l'action, tous se turent, se replièrent sur eux-mêmes et éclatèrent en sanglots, comportement pour le moins surprenant.

Notre étonnement garde toute son acuité si l'on considère les paroles insolentes adressées par Zimri à Moïse, au moment où il désirait justifier sa

relation avec Kozbi : « Si elle m'est interdite, de quel droit as-tu donc épousé la fille de Yitro ? » (Sanhédrin, 82a) Outre l'effronterie de ces propos, ils constituaient une irrévérence à l'égard de Tsipora, femme pieuse qui avait sacrifié sa vie et sa famille au bénéfice du peuple juif. Or, nul ne réagit ni ne tenta de réparer cette brèche, ouverte par Zimri, dont même la tribu, celle de Siméon, demeura silencieuse.

De même que l'homme peut sombrer dans une dépression, état où il ne parvient plus à être responsable de ses actes, son esprit n'étant pas suffisamment lucide pour agir de manière convenable, de même il peut être plongé dans une apathie spirituelle, confronté à une situation intolérable, mais face à laquelle il demeure impuissant. C'est justement dans une telle impasse que se trouvaient les enfants d'Israël, qui ne savaient que faire pour réparer l'affront de Zimri et le lui faire payer comme il le méritait.

Seul Phinéas trouva le courage de réagir. Il se leva de la communauté et vengea l'honneur divin, en frappant de mort les deux fauteurs d'un coup de lance. Cette arme, qui se dit *roma'h* en hébreu, fait allusion aux deux cent quarante-huit (*rama'h*) membres du corps humain, comme pour dire qu'il prit ceux-ci en main, imposant à son corps l'empire de son esprit. De cette manière, il s'est soustrait au silence et à la paralysie qui immobilisaient le peuple juif. Une fois qu'il eut exécuté les coupables, l'épidémie, qui avait déjà fait tomber vingt-quatre mille hommes (Nombres 25, 9), cessa. Afin de permettre à Phinéas d'accomplir sa mission et d'annihiler l'impureté du camp des enfants d'Israël, le Tout-Puissant le fit bénéficier de douze miracles (Tan'houma, Balak, 21).

Cette idée peut être rapprochée du passage de la Torah relatant le départ de Jacob de Béthel, rendu par le texte (Exode 29, 1) à travers les mots suivants : « Jacob leva ses pieds » (traduction littérale). Cette formulation originale est bien sûr porteuse de sens : lorsque le patriarche constata qu'il se trouvait dans un lieu saint, le mont Moria, où la Présence divine est particulièrement concentrée, il éprouva de grosses difficultés à le quitter, au point que ses membres furent comme frappés de paralysie. Il en perdit tout bonnement le contrôle, ceux-ci refusant de se détacher d'un si grand pôle de sainteté. Pourtant, conscient qu'il lui fallait alors poursuivre sa route pour se diriger vers Haran, il "prit" ses pieds de force, les contraignant à l'y conduire.

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment : « La récompense d'une *mitsva* ne se trouve pas dans ce monde » (Kidouchin, 39b). Autrement dit, l'Eternel n'y rétribue pas l'homme pour les *mitsvot* ayant trait à sa relation à Lui. Seules celles qu'il accomplit vis-à-vis de son prochain sont rétribuées, partiellement, dans ce monde-ci, tandis qu'elles forment elles aussi un capital fixe pour le monde à venir. Cependant, l'acte zélé accompli par Phinéas pour venger l'honneur du Très-Haut, lui valut, de Sa part, en guise de récompense, une alliance de paix, ce qui semble en contradiction avec la règle que nous venons d'évoquer.

En réalité, cette récompense est foncièrement différente de celle donnée par un roi humain aux fidèles qui se plient à ses directives. Toutes proportions gardées, il arriva une fois que quelqu'un voulut attenter à la vie du roi du Maroc. Celui qui le sauva de cette tentative de meurtre fut, par reconnaissance, assigné à une fonction clé dans son royaume, de sorte que cette proximité rappelle constamment au roi sa dette de reconnaissance envers lui. Par contre, la récompense de Phinéas n'était pas d'ordre matériel, mais bien spirituel, en vertu du principe selon lequel, « la récompense d'une *mitsva* est une *mitsva* » (Maximes de nos Pères 4, 2). Ainsi, les efforts qu'il déploya pour défendre la cause divine et rétablir la paix au sein du peuple juif, lui donnèrent le mérite d'être, toute sa vie durant, impliqué dans la diffusion de la paix, par le rapprochement de ses frères juifs de leur Père céleste (Yalkout Chimoni, Nombres, 771). En d'autres termes, le Saint béni soit-Il lui offrit constamment des opportunités d'œuvrer dans ce sens, si bien que chaque nouvelle *mitsva* s'ajoutait à toutes les précédentes pour constituer un considérable fonds pour le monde à venir.

A une certaine occasion, une femme me raconta que son mari était tant plongé dans l'étude de la Torah qu'il était totalement coupé de la réalité. C'était la période d'inscription dans les *yechivot*, aussi, le fils de cet érudit lui demanda-t-il de faire ce qu'il fallait pour qu'il soit accepté dans l'une d'entre elles. Il lui répondit qu'il ne devait pas se faire de soucis : il se renseignerait sur la manière de procéder pour s'assurer une place dans celle qu'il désirait. Quelques jours plus tard, son épouse l'interrogea sur les démarches qu'il aurait déjà entreprises dans ce but, mais il lui avoua que ce problème lui avait complètement échappé, et qu'il allait dorénavant s'en occuper. Le lendemain, notre homme prit le bus, et se retrouva à côté d'un homme distingué, qui en

profita pour lui poser une question ardue, à laquelle il n'avait pas trouvé de réponse convenable bien qu'il y réfléchît depuis longtemps. Il lui proposa, sur le champ, une démarche explicative qui lui plut beaucoup. Les deux hommes versés dans l'étude poursuivirent leur discussion, l'un confiant à l'autre ses préoccupations relatives à l'inscription de son fils dans une *yechiva*. Or, voilà que son voisin travaillait justement dans une telle institution ! Il s'empressa donc de rassurer le père, en lui promettant que son enfant serait accepté, le fait d'avoir parmi leurs élèves le fils d'un érudit représentant pour eux un grand mérite.

Cette anecdote illustre à merveille le fait que le travail de celui qui se voue pleinement à la tâche de l'étude, est accompli par d'autres (cf. Berakhot, 35b), car quiconque se soumet au joug de la Torah, se voit soustrait à celui du gagne-pain (Maximes de nos Pères 3, 5). En effet, dès lors que l'homme se sacrifie en faveur de la Torah et du Créateur, il bénéficie d'une assistance divine telle que tout effort de sa part devient superflu. Phinéas, qui mit sa vie en danger pour sanctifier le Nom divin, mérita, en retour, de se voir offrir de multiples occasions de diffuser la paix, sans que ceci ne lui demande d'efforts, tout en constituant une source de récompense inestimable dans le monde à venir.

Comment Phinéas put-il s'élever à un tel niveau ? Le verset nous en livre la clé : « se leva au milieu de la communauté (*eida*) » (Nombres 25, 7), le terme *eida* se référant généralement aux éminents anciens qui composaient le Sanhédrin. Nous en déduisons donc que Phinéas les côtoyait et s'entretenait avec eux de paroles de Torah. C'est pourquoi il eut l'insigne mérite de sanctifier le Nom divin en public, et de se voir accorder une bénédiction particulière de l'Eternel : « Je lui accorde Mon alliance de paix » (Nombres 25, 12). Par contre, les enfants d'Israël qui, comme le souligne le texte, s'étaient installés à Chittîm, connurent la plus grande décadence : ils fautèrent avec les filles de Moab, et pratiquèrent le culte le plus trivial, celui de Baal-Peor. Cette suite d'événements démontre que lorsque l'homme se relâche dans l'étude de la Torah, il finit par tomber dans les transgressions les plus condamnables. L'oisiveté constitue, à cet égard, une opportunité rêvée pour le mauvais penchant, qui en profite pour inciter l'homme au mal.

L'oisiveté est si grave que le seul fait d'aspirer à la tranquillité fut reproché à Jacob, conformément à l'interprétation donnée par Rachi de l'incipit de la

section Vayéchev : « Jacob s'installa : Jacob a désiré s'installer paisiblement, et des tourments lui sont venus de Joseph. » Celui qui est non seulement inactif, mais en plus éloigné de toute ambition spirituelle, sera a fortiori confronté à de nombreux malheurs – que Dieu préserve.

Nous pouvons nous interroger sur la définition exacte du relâchement dans l'étude de la Torah. Chaque fois que nous fermons notre livre d'étude, nous rendons-nous coupables de ce type de péché ? S'il en était ainsi, il serait impossible de ne jamais le commettre ! Je me suis dit qu'afin de ne pas y faillir, il faut continuer à penser à ce que nous avons étudié lorsque nous fermons notre livre et quittons notre lieu d'étude. De cette manière, nous ne coupons pas notre lien avec l'étude, mais ne faisons que nous accorder une petite pause, en vue d'engranger de nouvelles forces qui nous permettront de nous y replonger avec un entrain redoublé. De même, lorsque nous mangeons ou dormons, ces activités physiques ne seront pas considérées comme la satisfaction d'un désir corporel, mais comme un simple moyen auquel nous avons recours afin de renforcer notre corps pour mieux étudier la Torah et servir notre Créateur.

Nous avons foi dans les paroles de nos Sages selon lesquelles « on conduit l'homme dans la voie qu'il désire emprunter » (Makot, 10b) – pour le meilleur et pour le pire. Dans le premier cas, si le Saint béni soit-Il discerne en l'homme une volonté de suivre Ses chemins et d'observer Ses préceptes, Il lui accorde les forces et la possibilité de le faire, en vertu de cet adage qui découle du premier : « quiconque désire se purifier, Dieu lui vient en aide ». En marge du verset : « Au milieu de la nuit, je me lève pour Te rendre grâce » (Psaumes 119, 62), nos Sages soulignent (Berakhot, 3b) que le roi David se réveillait chaque fois exactement au milieu de la nuit – comme en témoigne l'absence d'article devant le mot *'hatsot*, désignant cet instant précis. Ils ajoutent (ibid.) qu'à ce moment exact, un vent du Nord se levait et faisait vibrer les cordes de sa harpe, vibrations qui le réveillaient. Ce miracle quotidien duquel bénéficiait le roi d'Israël nous enseigne combien l'Eternel apporte Son soutien à ceux qui se plient à Sa volonté. Il est prêt à modifier totalement les lois de la nature pour permettre à Ses fidèles serviteurs de se maintenir dans le droit chemin et de renforcer leur proximité avec Lui.

C'est d'une telle assistance que bénéficia Phinéas. Plein de flamme pour venger la cause de l'Eternel et rétablir Sa paix dans le monde, il mérita de jouir

du cercle vertueux des *mitsvot*, dont l'une entraîne l'autre, puisqu'il se vit offrir de multiples autres opportunités d'œuvrer en faveur de la paix entre le peuple juif et son Père céleste.

Résumé

- Comment comprendre que Moïse et les enfants d'Israël soient restés passifs face à l'acte scandaleux de Zimri ? Ils étaient plongés dans une sorte de léthargie spirituelle, qui les empêcha de réagir.
- Pour avoir vengé l'honneur divin, Phinéas fut récompensé par une alliance de paix avec l'Eternel. N'est-ce pas contraire au principe qui veut que les *mitsvot* vis-à-vis de Dieu sont rétribuées dans le monde à venir ? Il ne s'agissait pas d'une récompense matérielle, mais de nouvelles opportunités d'œuvrer en faveur de la paix – une *mitsva* en entraînant une autre –, qui augmenteraient son salaire dans le monde futur.
- Contrairement aux enfants d'Israël qui s'installèrent à Chittîm, stigmate du relâchement qui les fit tomber dans les péchés des relations illicites et de l'idolâtrie, Phinéas côtoyait les anciens du Sanhédrin, d'où il puisa le potentiel spirituel qui lui permit de se distinguer.
- La lance, *roma'h*, dont s'est emparé Phinéas, fait allusion à ses deux cent quarante-huit (*rama'h*) membres qu'il mit à contribution pour agir avec zèle. De même, « Jacob leva ses pieds » pour les contraindre à quitter Bethel, endroit saint duquel il éprouvait des difficultés à se détacher.
- Comment définir le relâchement dans l'étude de la Torah ? L'homme qui ne l'interrompt que pour reprendre des forces, mais continue à y aspirer et à y penser, ne tombe pas dans ce péché.
- L'Eternel assiste l'homme dans la voie qu'il choisit. Ainsi, les vibrations de sa harpe réveillaient le roi David précisément au milieu de la nuit, de sorte qu'il pouvait entamer sa journée en louant le Créateur.

Un acte visant la perfection

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 10-12)

Il est intéressant de noter que la Torah a opté pour la transcription complète du nom de Phinéas. Quel message peut-on y déceler ? Par ailleurs, une autre lettre, transcrite de manière singulière, mérite notre attention : le *Vav* du terme *chalom* est fendu en deux (Kidouchin, 66b). Comme nous le savons, la présence, dans un rouleau de Torah, d'une seule lettre effacée ou coupée, le rend invalide et nécessite une correction, si cela est possible, et sinon son dépôt parmi les autres documents saints usés ou inutilisables – *gueniza*. Comment donc expliquer que la lettre *Vav* ait ici été volontairement scindée, sans que ceci rende invalide le reste du texte saint ?

Les *mitsvot* que nous accomplissons seront rétribuées dans le monde à venir, car « ce monde ne contient pas de récompense » (Kidouchin, 39b) à leur mesure. D'autre part, ce monde est celui de l'Action, alors que le monde à venir est celui du salaire (cf. Erouvin, 22a) qui, en fonction des actes que nous aurons accomplis, prendra la forme d'une récompense ou d'une punition. Or, les versets cités en préambule soulignent l'alliance de paix, accordée par l'Eternel à Phinéas suite au zèle qu'il témoigna pour venger Son honneur. Pourquoi, contrairement à Son habitude, le récompensa-t-Il d'ores et déjà dans ce monde ?

Répondons à ces interrogations à la lumière de ce célèbre enseignement de nos Maîtres : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort » (Maximes de nos

Pères 2, 4). Autrement dit, l'homme ne doit jamais penser avoir atteint la perfection, car tant qu'il est en vie, il est exposé au risque de trébucher – ce qui compromet sa perfection. En réalité, la perfection est propre au monde à venir, tandis que dans ce monde-ci, on ne peut qu'y aspirer, et tel est notre devoir. Il est important de réaliser ceci, et de vivre avec une aspiration constante vers la perfection, de sorte qu'on puisse l'acquérir dans le monde futur. Car, celui qui ne s'efforce pas, durant son existence terrestre, de se parfaire en accomplissant sa mission, ne pourra prétendre à la complétude même après cent vingt ans.

Par conséquent, chaque fois qu'on s'apprête à agir, on veillera à la pureté d'intentions présidant à l'acte, afin qu'il s'inscrive dans une dynamique d'élévation nous hissant vers la perfection. Il arrive souvent qu'au lieu d'être motivés par une crainte du Ciel authentique, nous agissions mus par une volonté d'être honorés par notre entourage ; le cas échéant, notre acte ne peut, de toute évidence, être qualifié de parfait, puisqu'il est entaché d'une grande imperfection.

Au moment où Phinéas se leva avec zèle pour tuer, d'un coup de lance, Zimri et la Madianite, certains membres du peuple juif prétendirent qu'il agit ainsi, poussé par la folie, ou dans le but de retirer de la gloire, face à un Moïse resté passif et impuissant (cf. Torat 'Haïm, Sanhédrin, 82b). C'est la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il lui ajouta une lettre de Son Nom, le *Youd*, de manière à prouver à tous qu'il avait agi en vertu du souffle divin qui l'animait et qu'il ne visait qu'à rétablir Son honneur bafoué. Ainsi, l'écriture complète du nom de Phinéas n'est autre qu'un témoignage, à travers ce *Youd* supplémentaire, de la pureté absolue de son acte, fruit d'une intention immaculée et d'une crainte du Ciel authentique.

Cela étant, le terme *chalom* (litt. : paix) fait lui aussi allusion à la perfection – *chelémout* – de l'acte accompli par Phinéas. Néanmoins, du fait que l'homme n'a pas la possibilité d'atteindre la perfection de son vivant, la lettre *Vav* de ce mot a été scindée, de sorte à nous communiquer qu'avec toute la bonne volonté du monde, nous ne sommes pas en mesure d'accéder à cet idéal dans ce monde, possibilité qui ne nous sera donnée que dans le monde à venir, dans la mesure toutefois où nous nous serons escrimés, dans le monde de l'Action, à tendre vers cet idéal, à l'instar de Phinéas.

Nous comprenons, du même coup, pourquoi l'Eternel récompensa ce dernier dans ce monde, afin de démontrer aux enfants d'Israël qu'il avait agi de manière désintéressée, et non dans le but de se glorifier à leurs yeux. En effet, s'il avait été motivé par des mobiles impurs et étrangers, il est clair que le Très-Haut ne l'aurait pas, d'ores et déjà, rétribué.

Une autre raison peut être avancée pour expliquer ce choix divin. Comme nous le savons (cf. Pirkei de Rabbi Eliezer, 46 ; Rabbénou Be'hayei, Nombres 25, 11), Phinéas n'était autre que le prophète Elie, lequel possède deux figures : l'une dans ce monde, et l'autre dans le monde supérieur (cf. Zohar II, 197a). Se distinguant essentiellement du reste de l'humanité, il a donc un statut à part et peut, contrairement à celle-ci, toucher une partie de sa récompense dans ce monde.

Dans la suite de notre section, nous est rapportée l'histoire des cinq filles de Celofhad, qui revendiquèrent auprès de Moïse l'héritage de leur père. Celui-ci, mort lors de la traversée du désert, n'avait pas laissé après lui de fils, et elles demandèrent donc que leur soit léguée sa part en Terre Sainte, afin que son nom soit perpétué. Il est écrit : « Alors s'approchèrent les filles de Celofhad (…) Mahla, Noa, Hogla, Milka et Tirça » (Nombres 27, 1), et Rachi de commenter : « alors qu'il est écrit plus loin : "Mahla, Tirça (…)" (ibid. 36, 11), d'où nous déduisons qu'elles se valaient toutes, ce que sous-entend cette inversion dans l'ordre de leur énumération ». Dans le même ordre d'idées, le Baal Hatourim affirme qu'elles étaient intelligentes, ingénieuses et animées de l'esprit divin, ce qui leur a insufflé le courage de présenter leur requête à Moïse.

Ce sujet soulève toutefois la question suivante : si la loi est effectivement telle qu'un père n'ayant pas eu de garçon lègue son héritage à ses filles et que la revendication de celles de Celofhad était donc tout à fait justifiée, pourquoi l'Eternel a-t-Il attendu qu'elles viennent réclamer leurs droits, plutôt que d'énoncer dès le départ cette loi ?

Il désirait ainsi leur donner le mérite d'être les initiatrices de cette loi (Sanhédrin, 8a), conformément au principe selon lequel « Dieu se sert d'une personne méritante pour exécuter une action louable » (ibid.). Aussi, le fait qu'elles se virent assigner ce rôle, atteste-t-il leur piété et leur pureté d'intentions. Loin d'être motivées par la cupidité et une soif de célébrité, elles

ne cherchaient qu'à pérenniser le souvenir de leur père. En leur permettant d'être à l'origine d'une nouvelle loi, le Créateur les récompensa, en quelque sorte, dans ce monde, récompense qui, de surcroît, souligne incontestablement la pureté de leurs mobiles et leur aspiration à la perfection.

Dans le même chapitre, nous est donné un autre exemple d'acte mû par une recherche d'absolu. Ainsi, nous pouvons lire : « Et l'Eternel dit à Moïse : "Fais approcher de toi Josué, fils de Noun, homme animé de Mon esprit, et impose ta main sur lui" » (Nombres 27, 18), puis nous trouvons qu'il « lui imposa les mains » (ibid. 27, 23), glissement que Rachi ne manque d'interpréter : « de bon cœur, et faisant beaucoup plus que ce qui lui avait été demandé. Car le Saint béni soit-Il lui avait dit : "impose ta main sur lui", tandis que lui l'a fait de ses deux mains, le remplissant généreusement de sa sagesse, comme on remplit un récipient à ras bord ». Moïse désirait se plier à l'ordre divin à la perfection, ce pour quoi il imposa ses deux mains sur celui qui était appelé à lui succéder à la tête du peuple, de sorte qu'il puisse remplir cette mission de manière optimale.

De même qu'il ne fait nul doute que Moïse accomplit cet acte de manière totalement désintéressée, nous pouvons déduire qu'aussi bien Phinéas que les filles de Celofhad ont, eux aussi, agi sous l'effet d'une exceptionnelle pureté d'intentions, ce qui leur a valu une récompense immédiate dans ce monde – celle-ci venant confirmer leur grandeur d'âme.

En dernière analyse, nous pouvons remarquer l'absence de complément d'objet au verbe annoncer dans le verset : « tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix » (Nombres 25, 12). Le fait qu'il n'est pas écrit : « tu lui annonceras » peut être porteur d'enseignement : l'Eternel ne s'adresse pas uniquement à Phinéas, mais à l'ensemble du peuple juif, qu'Il désire informer de la piété hors pair de celui-ci, piété que vient attester son acte sublime, auquel n'avait pas présidé le moindre soupçon de motivations personnelles, et qui lui valut une alliance de paix avec le Très-Haut.

Résumé

- Pourquoi la Torah a-t-elle écrit le nom de Phinéas avec un *Youd* superfétatoire ? Que signifie la coupure du *Vav* dans le terme *chalom* ? Pour

quelle raison l'Eternel a-t-Il, contrairement à Son habitude, récompensé Phinéas pour son acte zélé dans ce monde ?

- L'ajout du *Youd*, lettre du Nom divin, atteste la volonté de Phinéas de sanctifier celui-ci, tandis qu'aucun mobile étranger, tel que le désir de se glorifier, ne l'animait. Le terme *chalom* confirme son aspiration à la perfection (*chelémout*), la coupure du *Vav* rappelant toutefois l'inaccessibilité de cet idéal lors de notre vie terrestre. Cependant, quiconque s'escrime à tendre vers cet absolu, aura le mérite d'y accéder dans le monde futur. Le Créateur accorda une récompense à Phinéas dès ce monde, afin de prouver sa piété.
- Les filles de Celofhad furent les initiatrices d'une nouvelle loi, ce qui démontre qu'elles revendiquèrent leurs droits, non pas par cupidité, mais afin d'honorer leur père. Alors que le Saint béni soit-Il avait ordonné à Moïse d'imposer une main sur Josué, il imposa les deux, mû par une volonté de se plier à la perfection à l'ordre divin. De même que ce geste de Moïse était incontestablement pur, de même l'étaient ceux de Phinéas et des filles de Celofhad.
- L'omission du complément d'objet à la parole divine « tu annonceras » lui octroie une dimension universelle, l'intention étant de divulguer le désintéressement total à la source de l'acte de Phinéas.

Phinéas, l'homme zélé

« Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. »

(Nombres 25, 11)

Lorsque Phinéas agit avec zèle pour défendre la cause divine, il apporta l'expiation au peuple juif et fut lui-même récompensé, comme il est dit : « Je

lui accorde Mon alliance de paix. Lui et sa postérité après lui posséderont, comme gage d'alliance, le sacerdoce à perpétuité. » (Nombres 25, 12-13)

Bien que l'exécution de Zimri et Kozbi mît sa vie en péril, il décida néanmoins d'accomplir cet acte de vengeance, poussé par sa vertu de zèle. Le fait qu'aussitôt après la mort des deux pécheurs, le fléau cessa de sévir parmi les enfants d'Israël, prouve l'équité de l'acte de Phinéas, tellement apprécié par le Créateur qu'Il lui promit, en contrepartie, une alliance de paix et la continuité, dans sa lignée, de la grande prêtrise.

Cependant, nous trouvons par ailleurs (Tan'houma, Be'houkotaï, 5) que Phinéas refusa de se rendre auprès de Jephthé (Yifta'h), le juge, pour lui annuler son vœu[30], pensant qu'il n'était pas digne de son honneur, en tant que grand prêtre, de se déplacer pour cet homme qui était un ignorant. Il considéra que si Jephthé, désireux de sauver sa fille de la mort, voulait procéder à cette annulation de vœu, il lui incombait de se présenter à lui en personne pour en faire la demande. Or, Phinéas fut puni pour cette attitude orgueilleuse : l'Esprit divin le quitta.

Quant à Jephthé, il pensa lui aussi qu'il ne seyait pas à un homme de son rang d'entreprendre lui-même la démarche et de se rabaisser devant le grand prêtre, si bien que la fierté de ces deux hommes, conjuguée à l'ignorance du premier, entraîna la mort de sa fille. S'il est vrai que le juge fut puni pour sa conduite hautaine – ses ossements furent dispersés (cf. Juges 12, 7) –, il n'en reste pas moins que Phinéas était également condamnable, comme en témoigne la punition qui lui fut infligée. Car même si, d'un certain point de vue, il avait raison, il aurait dû renoncer à son honneur par pitié pour cette fille, injustement condamnée à mort.

La confrontation de cet épisode et de celui dont nous débattons, ne manque de nous interpeller : comment Phinéas put-il, d'une part, mettre sa vie en danger pour avoir raison de Zimri et de Kozbi, afin d'épargner celles de ses frères juifs, menacés par le fléau, et de l'autre, refuser d'agir dans le but de

---

30. Avant de combattre les Ammonites, Jephthé fit un vœu à l'Eternel en disant : « Si Tu livres en mon pouvoir les enfants d'Amon, la première créature qui sortira de ma maison au-devant de moi, quand je reviendrai vainqueur des enfants d'Amon, sera vouée à l'Eternel, et je l'offrirai en holocauste. » (cf. Juges 11, 29-31) Or, il s'avéra que ce fut sa propre fille.

sauver une jeune fille, stupidement condamnée au bûcher[31] par le vœu déraisonnable de son père ? Comment donc n'a-t-il pas eu pitié de cette dernière, lui qui savait si bien utiliser son zèle pour venger une cause et sauver des innocents ?

Tentons de concilier ces deux passages, en leur trouvant un dénominateur commun.

De fait, si Phinéas refusa de faire des efforts pour annuler le vœu formulé par Jephthé, c'est parce qu'il y avait décelé, dès le départ, un manque de respect pour l'Eternel et pour la Torah. En effet, si un âne avait été la première créature à sortir de sa maison, à son retour du champ de bataille, comment aurait-il pu l'offrir en holocauste à Dieu ? Aussi, c'est mû par ce zèle qui le caractérisait qu'il s'abstint de se rendre auprès du juge ignorant, afin de lui signifier, ainsi qu'à l'ensemble du peuple, l'outrage au Très-Haut que représentait un tel vœu.

Par conséquent, Phinéas désirait que Jephthé se présente en personne devant lui, afin qu'il apporte ainsi une réparation à son manque de respect pour le Créateur. Face au refus de ce dernier d'entreprendre cette démarche, il campa lui aussi sur ses positions, s'abstenant d'aller à sa rencontre, tant brûlait en lui un zèle puissant pour Dieu et un désir intense de faire de cet épisode une leçon universelle qui préviendrait, dorénavant, la formulation de vœux constituant un mépris pour le Créateur.

Il va sans dire que lorsque Phinéas refusa de se rendre auprès de Jephthé, il agit de manière désintéressée. C'est pourquoi il fut certes puni, en cela que l'Esprit divin le quitta, mais ce châtiment fut limité à une période délimitée, tandis qu'il le retrouva par la suite – selon ceux qui affirment qu'il n'était autre que le prophète Elie (Pirkei de Rabbi Eliezer, 46 ; Rabbénou Be'hayei, Nombres 25, 11). Or, il est rapporté dans les Prophètes (Rois I 18, 46) que ce dernier, après avoir mis à mort les prophètes de Baal, courut vers le roi Achab, faisant fi de son honneur. Cette conduite humble, d'autant plus remarquable au regard de sa grandeur, confirme que son refus de rejoindre

---

31. Selon un autre avis, Jephthé put s'acquitter de son vœu en se contentant d'enfermer sa fille dans une tour à perpétuité, de sorte qu'elle dut y passer le reste de ses jours et ne put se marier.

Jephthé n'était pas motivé par l'orgueil. Comme nous l'avons expliqué, il s'obstina ainsi, plein de flamme pour venger la cause divine, et afin d'enseigner au peuple juif la défense de formuler un vœu de ce type – qui, le cas échéant, réclame l'expiation, par le biais du repentir, incluant notamment le regret de ce péché.

En dépit de sa pureté d'intentions, Phinéas fut puni en se voyant privé de l'Esprit divin durant une certaine période, pour avoir manqué de pitié à l'égard d'une fille juive.

Résumé

- Afin de défendre l'honneur divin et de sauver les enfants d'Israël du fléau, Phinéas exécuta Zimri et Kozbi. Comment expliquer qu'il refusa de se rendre auprès de Jephthé pour lui annuler son vœu, et n'eut pas pitié de sa fille, stupidement condamnée à mort à cause de ses paroles ?
- Ce n'est pas l'orgueil qui incita Phinéas à exiger que Jephthé se déplace, puisqu'on trouve par ailleurs que le prophète Elie, avec lequel il ne forme qu'un, courut lui-même à la rencontre d'Achab. Il réagit de la sorte, mû par son zèle caractéristique pour défendre l'honneur divin, bafoué par un vœu de ce type, totalement défendu – message qu'il transmettait ainsi au peuple.

La faute de Zimri

« Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. »

(Nombres 25, 11)

Phinéas vengea l'honneur divin et épargna le reste du peuple juif du fléau, en tuant, d'un coup de lance, Zimri et Kozbi, avec laquelle il avait fauté. Son

acte zélé, accompli au péril de sa vie, lui valut une considérable récompense de la part de l'Eternel. En essayant de rendre compte de la situation dramatique qui prévalait alors, principalement à travers la conduite impertinente de Zimri, nous allons démontrer combien le rôle que prit Phinéas était crucial.

Le comportement de Zimri laisse apparaître plusieurs difficultés.

Tout d'abord, il eut l'audace de se présenter devant Moïse avec Kozbi et de lui demander si elle lui était permise ou interdite. Puis, lorsqu'il lui fut répondu par la négative, il rétorqua au leader du peuple juif, comble de l'effronterie : « Et qui t'a donc autorisé à épouser la fille de Yitro ? » (Sanhédrin, 82a) Or, avant de se marier avec Moïse, Tsipora avait abandonné ses pratiques idolâtres, outre le fait que ce mariage était antérieur au don de la Torah. De plus, elle était une femme juste, qui avait eu l'insigne mérite de devenir la conjointe d'un homme si saint. Le texte nous fournit d'ailleurs une preuve de sa piété, à travers l'épisode lors duquel, constatant qu'un serpent était sur le point de tuer Moïse, elle en comprit aussitôt la raison et s'empressa de circoncire son fils (cf. Exode 4, 24 ; Rachi ad loc.). Notons, à cet égard, que la circoncision symbolise notre soumission à Dieu, et que c'est par cet acte, pratiqué sur son fils, qu'elle sauva la vie de l'éminent maître des enfants d'Israël. A l'antipode de cette femme vertueuse, une autre Madianite, Kozbi, fit tomber un prince de tribu dans le péché des relations interdites. Comment donc mettre sur un même plan deux figures si fondamentalement différentes ?

En outre, face à l'ampleur du fléau qui sévissait parmi le peuple juif, et qui, de manière évidente, était la résultante de sa faute, Zimri n'en tira non seulement pas leçon, mais en plus, persista dans sa conduite scandaleuse. Il était tel un aveugle, ignorant totalement les nombreuses victimes tombant à ses côtés. Comment expliquer son attitude ?

Lorsqu'un homme commet un péché, il lui devient assujetti au point qu'il demeure incapable de percevoir la réalité qui l'entoure. Il est si attiré par la faute qu'il tombe dans l'abîme sans réfléchir. Par exemple, il peut lui arriver de ressentir une voracité animale telle qu'il ne lui vient pas à l'esprit de procéder à l'ablution des mains avant de manger. Car, dès l'instant où il laisse libre court à un sentiment de relâchement dans le service divin, il ne perçoit

plus que l'impureté et ne parvient pas à concevoir l'existence même d'un interdit, tant il est aveuglé par ses désirs. C'est ainsi que Zimri n'était pas à même de discerner le mal dans les rets duquel il était déjà tombé, pas plus que ses tragiques conséquences.

Nous pouvons en retirer une leçon édifiante : combien nous incombe-t-il de fuir, comme le feu, le péché ! Celui-ci détient un pouvoir si ravageur qu'il peut précipiter l'homme dans les plus profonds abîmes, tout en lui dissimulant complètement la gravité de son acte, si bien qu'il ne prend en compte que son intérêt personnel, sa passion pour l'interdit.

L'impertinence de Zimri dépassa toutes les frontières (cf. Tan'houma, Balak, 20) : au moment même où des milliers de Juifs étaient en train de périr, touchés par le fléau, il osa s'avancer devant Moïse avec cette femme non-juive pour se justifier et remettre en cause le mariage de ce dernier. On retrouve le même type d'effronterie chez Amalec, qui osa s'attaquer au peuple juif après sa sortie d'Egypte, alors que toutes les nations du monde le craignaient, comme il est dit : « A cette nouvelle, les peuples s'inquiètent, un frisson s'empare des habitants de Philistée. » (Exode 15, 14) A l'heure où la crainte du Créateur s'était répandue dans le monde entier, suite à l'ouverture de la mer Rouge, Amalec combattit les enfants d'Israël, refroidissant ainsi la foi en Dieu de l'humanité (Baal Chem Tov, Bechala'h, 20). Quant aux nations, elles furent tant choquées par l'audace d'Amalec qu'elles demeurèrent incapables de le combattre, la surprise ayant souvent un effet paralysant.

L'impudence de Zimri était telle qu'il parvint même à affaiblir le tribunal du peuple juif, qui assista à sa rébellion. C'est d'ailleurs pourquoi Phinéas s'empressa de venger lui-même l'honneur divin, plutôt que d'attendre le verdict du tribunal, alors que le cas de l'homme ayant coupé du bois le Chabbat avait été présenté devant ces instances, qui l'avaient condamné à mort.

La section qui porte son nom s'ouvre par un rappel généalogique concernant Phinéas : « fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife », et Rachi, s'appuyant sur le Talmud (Sanhédrin, 82b), de commenter : « Etant donné que les tribus se moquaient de lui : "Avez-vous vu ce fils de Pouti, celui dont le grand-père maternel (Yitro) engraissait des veaux pour l'idolâtrie, tuer le prince d'une tribu d'Israël !", le texte retrace ici sa généalogie jusqu'à Aaron. »

Or, Phinéas bénéficia de plusieurs miracles lorsqu'il voulut tuer Zimri. Premièrement, bien qu'il transperçât de sa lance les deux fautifs vers l'estomac, ils ne moururent pas sur le champ, de sorte qu'on ne puisse pas l'accuser de s'être rendu impur alors qu'il était prêtre. Deuxièmement, même après avoir été frappé, Zimri demeura dans la posture où il se trouvait, si bien que tous purent constater qu'il était en train de fauter et comprendre la légitimité de sa punition. Troisièmement, la tente de Zimri était encerclée de vingt-quatre mille gardiens, sur lesquels Phinéas réussit à avoir le dessus, puisqu'il parvint à pénétrer avec une lance (Tan'houma, Balak, 21).

Mais, plus que tout, à l'instant où Zimri mourut, l'épidémie cessa parmi le peuple juif – quoi de plus probant ? Pourtant, en dépit de tous ces miracles et de ce signe éloquent, les enfants d'Israël se mirent à critiquer Phinéas pour sa prétendue audace de tuer un prince de tribu, lui dont le père était marié avec une fille de Yitro, ancien prêtre idolâtre.

Ceci est tout bonnement aberrant. Comment donc les enfants d'Israël ne se sont-ils pas rendus à l'évidence ? Comment n'ont-ils pas réalisé que sans cet acte de vengeance, accompli par Phinéas, ils auraient eux aussi connu le même sort que les milliers de victimes, déjà tombées suite au fléau ? Plus encore, non seulement ils n'ont pas pris conscience de leur dette de reconnaissance envers lui, mais ils ont trouvé à redire sur sa conduite ! Enfin, comment ont-ils pu désigner Yitro comme un idolâtre, alors qu'il s'était converti et repenti ?

De fait, ce comportement surprenant nous enseigne le dangereux ascendant d'un mécréant sur son entourage. Les enfants d'Israël avaient vu l'audace avec laquelle Zimri s'était approché de Moïse pour justifier son acte illicite, et ils en furent influencés, au point qu'ils acceptèrent de le soutenir, se postant en gardes devant sa tente, tout en sachant qu'il y fauterait avec Kozbi. Nos Sages ajoutent (Sanhédrin, 82b) que Zimri était tellement enfoncé dans le Mal qu'en ce jour-là, il commit plus de quatre cents fois ce péché.

Par conséquent, lorsqu'un homme encourage son prochain dans la transgression, il s'oppose automatiquement à quiconque cherche à l'empêcher. C'est la raison pour laquelle les enfants d'Israël, qui avaient pris parti pour Zimri, ne purent voir Phinéas que d'un regard dépréciatif, le considérant comme le descendant d'un idolâtre. Car leur collaboration avec

le Mal avait totalement troublé leur vision. Aussi l'Eternel trouva-t-Il nécessaire d'ajouter à Phinéas une lettre de Son Nom, le *Youd*, et de le relier généalogiquement à Aaron, afin de prouver à tous leur erreur et Sa ratification de son acte, qui les avait épargnés de la mort.

Résumé

- La description de la situation tragique dans laquelle le peuple juif était plongé va nous permettre de comprendre le rôle crucial que joua alors Phinéas.
- Comment Zimri put-il mettre sur un même plan la femme avec laquelle il désirait fauter, et une autre Madianite, Tsipora, pieuse épouse de Moïse ? Comment resta-t-il insensible à l'hécatombe qui l'entourait et put-il persister dans la faute ?
- Le péché aveugle l'homme au point qu'il ne voit plus la réalité la plus évidente. D'où notre devoir de le fuir comme le feu. Les enfants d'Israël et le tribunal tombèrent sous l'ascendant de Zimri, le mécréant, et en furent troublés ; c'est pourquoi Phinéas prit l'initiative d'agir lui-même.
- En dépit de tous les miracles dont Phinéas bénéficia pour assassiner les fauteurs et de la cessation du fléau suite à cet acte, les enfants d'Israël ne reconnurent pas la légitimité de sa conduite, et médirent de lui, l'associant à son ancêtre idolâtre. Car l'aveuglement qui frappe le pécheur, frappe aussi ses supporters.

Un Youd lourd de sens

« Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 11-12)

Dans la Torah, le nom de Phinéas figure avec un *Youd* superfétatoire, et nos Maîtres d'expliquer (Zohar III, 215b) que le Saint béni soit-Il désirait que Son Nom soit évoqué dans celui de ce dernier, ce pour quoi il lui a ajouté cette lettre, tirée du Nom divin *Hé-Vav-Youd-Hé*.

Notons que, si l'on retire à ce Nom divin la lettre *Youd*, il reste *Hé-Vav-Hé*, qui équivaut numériquement à seize, nombre correspondant aussi à la valeur numérique du Nom *'Hèt-Beth-Vav*. Ce Nom peut être lu en filigrane à travers les initiales du verset : « Il a dévoré une fortune et il faut qu'il la rejette » (Job 20, 15). Le Peri Ets 'Haïm (Keriat Chema al Hamita, 5) nous explique le sens profond de ce verset : lorsqu'un homme faute en laissant échapper de la semence en vain – Dieu préserve –, l'écorce impure absorbe ces gouttes de semence, ce qui lui est comptabilisé comme un péché. Au moment où cet individu se repent, il doit se tremper dans un *mikvé* pour purifier son âme. Rav Na'hman de Breslev, que son mérite nous protège, nous éclaire (cf. Midot, Hamtakat hadin, 54) sur la signification de cet acte : lorsque le corps de l'homme est entièrement plongé dans l'eau, il ne peut respirer et ressemble donc à un mort ; aussi, au moment où il en ressort, il est semblable à un nouveau-né, dénué de toute faute. Le passage par cet état proche de la mort absout tous nos péchés. Quand le pécheur ressort du *mikvé*, purifié, les puissances impures rejettent la semence qu'elles avaient absorbée et la rendent à cet homme, tout ceci ayant lieu grâce au pouvoir du Nom *'Hèt-Beth-Vav*.

A ce sujet, j'ai eu vent de l'anecdote suivante. Un Juif, comédien de métier, finit par se faire un prestigieux renom dans le monde du théâtre, dont il subit l'influence au point de mener une vie complètement dissolue. Un beau jour, il ressentit un éveil tel qu'il décida de se repentir et renonça totalement à sa carrière artistique. Il laissa même sa barbe pousser et s'imposa des mortifications, comme des jeûnes, deux fois par semaine. Une fois, il décida d'aller se tremper dans un *mikvé*… où il trouva la mort. C'est son âme pure, purgée par le Nom *'Hèt-Beth-Vav*, qui rejoignit les sphères célestes. Peut-être le Très-Haut préféra-t-Il la lui retirer dans un état de pureté, de peur qu'elle ne se souille à nouveau dans ce monde.

Lorsque Zimri eut une relation avec Kozbi, la semence qu'il émit tomba sous l'emprise des puissances impures. Puis, à l'instant où Phinéas lui donna la mort, il chercha à lui apporter l'expiation, par le biais du Nom *'Hèt-Beth-Vav*.

Et c'est effectivement ainsi qu'il fut absout, comme l'explique le Or Ha'haïm. Celui-ci fait remarquer qu'en dépit du grave péché qu'il commit, Zimri est appelé Israélite, comme il est dit : « Or, le nom de l'Israélite frappé par lui, qui avait péri avec la Madianite, était Zimri, fils de Salou » (Nombres 25, 14). Et d'en déduire que même lorsqu'un Juif transgresse un interdit sévère, il finit toujours par se repentir et reste partie intégrante du peuple élu. En outre, ajoute le Or Ha'haïm, après sa mort, Zimri fut séparé de cette femme, ce qui permit la purification de son âme, d'où la légitimité du titre d'Israélite qui lui fut donné.

Les kabbalistes affirment (Rama MiFano, Guilgoulei Nechamot 20, 2) que Rabbi Akiba était une réincarnation de Zimri, tandis que ses vingt-quatre mille élèves étaient les réincarnations de ce même nombre de victimes de l'épidémie, qui avait sévi parmi le peuple juif à cause du péché de Zimri. Ceci confirme que l'âme de ce dernier a été, dans une certaine mesure, purifiée, puisqu'elle est ensuite revenue dans ce monde à travers un célèbre juste et *Tana*.

Quant à Phinéas, qui eut le mérite de faire intervenir le Nom *'Hèt-Beth-Vav* pour apporter l'expiation à la faute de Zimri, il bénéficia de l'ajout de la lettre divine *Youd* à son nom. Comme nous l'avons dit, si l'on retire cette lettre au Nom divin, on obtient *Hé-Vav-Hé*, de même valeur numérique que *'Hèt-Beth-Vav*, allusion à la volonté de Phinéas de réparer le péché de Zimri

par ce Nom divin, destiné à la réparation de l'échappement de la semence en vain.

La lettre Youd, acquise suite à un travail : la vie éternelle

Nos Sages expliquent (cf. Yalkout Chimoni, Nombres, 771) que l'alliance de paix promise par Dieu à Phinéas (cf. Nombres 25, 12) n'était autre que la vie éternelle, ce qui corrobore les propos du Zohar (II, 190a) selon lesquels Phinéas est aussi le prophète Elie, qui monta vivant dans les cieux et demeure, jusqu'à ce jour, en vie. Or, le Saint béni soit-Il est éternel, de même que Son Nom. C'est pourquoi Il lui ajouta la lettre *Youd* de Son Nom, de sorte que celle-ci lui octroie l'éternité.

Cependant, nous trouvons, dans la Torah, un autre personnage auquel a été ajoutée cette lettre divine, sans qu'il ait toutefois vécu éternellement. Il s'agit de Josué (Yehochoua), comme le signale le verset : « Moïse avait nommé Hochéa, fils de Noun : Josué » (Nombres 13, 16). Pourquoi donc seul Phinéas mérita-t-il, en vertu de cet ajout, la vie éternelle ?

C'est que cette lettre fut ajoutée à Josué, non pas suite à un travail personnel de sa part, mais en guise de protection contre l'influence néfaste des autres explorateurs – précaution prise par Moïse avant qu'ils ne partent prospecter la Terre Sainte. Par contre, Phinéas se vit ajouter cette lettre divine à l'heure où il fut prêt à mettre sa vie en péril pour défendre la cause divine – « en se montrant jaloux de Ma cause » (ibid. 25, 11). En effet, la tente dans laquelle se trouvaient Zimri et Kozbi était entourée de vingt-quatre mille gardiens, qu'il n'hésita pas à défier pour y pénétrer et accomplir son acte de vengeance. La volonté qu'il témoigna de sacrifier sa vie pour Dieu, lui valut, en retour, la vie éternelle.

Suite à l'hécatombe qui frappa alors le peuple juif, l'Eternel ordonna à Moïse et à Eléazar d'établir le compte de ses membres ayant survécu au fléau (cf. ibid. 26, 1-2). Or, il est intéressant de noter que la lettre *Youd* a été ajoutée aux noms des différentes familles, issues de chacune des tribus – par exemple, 'Hanokhi, pour désigner celle de 'Hanokh. Mais, là aussi, cet ajout ne résultait pas de leur mérite personnel, comme ce fut le cas de Phinéas. Il visait simplement à démentir les rumeurs que les Egyptiens tentaient de faire courir, en prétendant qu'ils avaient profité des absences prolongées de leurs maris, astreints aux travaux forcés, pour abuser les femmes juives, auquel cas leurs

enfants auraient eu le statut de bâtards. En ajoutant aux noms des familles la lettre *Youd* de Son Nom, le Créateur attestait l'absence de bâtards parmi leurs enfants, et ratifiait la pureté de leurs lignées, puisqu'Il était prêt à associer Son Nom aux leurs (cf. Yalkout Chimoni, Nombres, 773).

Résumé

- L'Eternel a ajouté à Phinéas la lettre *Youd* de Son Nom. En retirant cette lettre du Nom divin *Hé-Vav-Youd-Hé*, on obtient *Hé-Vav-Hé*, de même valeur numérique que le Nom *'Hèt-Beth-Vav*, qui expie le péché de l'échappement de la semence en vain, et sur lequel Phinéas s'appuya pour absoudre Zimri.
- On peut aussi expliquer que le Créateur lui ajouta cette lettre de Son Nom afin qu'il jouisse de la vie éternelle. L'ajout de cette même lettre à Josué ainsi qu'aux familles des tribus n'eut pas ce même effet, car il ne résultait pas d'un travail personnel de leur part ; il avait une valeur protectrice ou justificative.

Un amour entier pour Dieu

« Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 11-12)

La transcription exacte du nom Phinéas est sans le *Youd*, alors que la Torah a choisi de l'écrire en ajoutant cette lettre. Le Zohar (III, 215b) explique que le Saint béni soit-Il adjoignit cette lettre de Son Nom *Youd-Hé-Vav-Hé* à celui

de Phinéas, afin d'attester la pureté des mobiles l'ayant conduit à agir. En exécutant les fauteurs, il ne cherchait aucunement à en retirer de la gloire, mais simplement à relever l'honneur divin, bafoué. Lorsqu'il vit un prince de tribu, Zimri, s'approcher de Moïse en compagnie d'une femme madianite, et lui rétorquer effrontément, après qu'il lui eut souligné cet interdit, qu'il n'en avait pas fait mieux en épousant la fille de Yitro (cf. Sanhédrin, 82a), de même origine, c'en fut trop pour Phinéas. Comment comparer cette non-juive, qui avait incité Zimri à fauter avec elle, et Tsipora, femme juste, dont le mariage avec Moïse était antérieur au don de la Torah ?! Aussi Phinéas s'empara-t-il d'une lance, avec laquelle il transperça les deux fauteurs. Cet acte de vengeance fut accompli de manière totalement désintéressée : l'amour de Dieu emplissait tant son cœur qu'il ne pouvait supporter le spectacle d'un homme osant, en public, fauter et, de surcroît, se justifier. D'ailleurs, le fait que le fléau, qui avait déjà fait tomber vingt-quatre mille victimes, cessa de sévir parmi le peuple juif aussitôt après son intervention, est la preuve que celle-ci était uniquement motivée par un amour entier de l'Eternel, dépourvu de tout mobile étranger.

Le célèbre juste, Rav Eliahou Dessler, de mémoire bénie, auteur de l'ouvrage « Mikhtav MéEliahou », affirme (III, 168-169) que l'amour de Dieu peut se mesurer à l'aune de l'intérêt de l'homme pour d'autres causes. Car il est impossible d'aimer à la fois le Créateur et les vanités de ce monde. L'amour au sens fort du terme est exclusif, ne tolérant pas le partage. C'est à ce niveau que se tenait Phinéas : il aimait l'Eternel de tout son cœur et de toute son âme, et c'est poussé par cet amour absolu qu'il tua Zimri. L'ajout de la lettre divine *Youd* à son nom vient attester, à cet égard, sa pureté d'intentions.

Un de mes passages en Argentine coïncidait avec la coupe du monde de football. Je tentai d'expliquer aux Juifs locaux l'incompatibilité entre l'amour de Dieu et la passion pour ce genre de compétition, celle-ci étant largement sur le compte du premier, comme le souligne Rav Dessler. Je tiens à faire ici l'éloge des Argentins, qui intégrèrent ce message et surent faire preuve de maîtrise de soi.

Les choses se déroulèrent ainsi. On était alors arrivé à la phase finale et cruciale de cette épreuve sportive, qui devait se dérouler un Chabbat. La

tension avait atteint son point culminant, et le monde entier était dans l'expectative de voir qui allait l'emporter. Quelques Juifs argentins m'abordèrent, me demandant de leur révéler qui serait le gagnant. Je leur répondis que le lendemain, lors du cours que je donnerais en l'honneur de Chabbat, je le leur révélerais. Confus, ils se regardèrent les uns les autres, jusqu'à ce que l'un d'eux eut le courage d'avouer qu'ils avaient l'intention de suivre la finale à la télévision, ce qui les empêcherait de participer à mon cours, que j'avais prévu de donner au même moment. Je leur rappelai que ce serait Chabbat, et que suivre cette retransmission revenait à profaner ce jour saint. Ils m'objectèrent alors qu'ils allumeraient la télévision avant Chabbat, ou demanderaient à un non-juif de le faire à leur place. Je leur affirmai que, même dans ce cas-là, il s'agissait d'une profanation du Chabbat. Mais il leur était difficile de renoncer à cette passion et de surmonter leur curiosité, si bien que j'eus l'idée de leur proposer le marché suivant : « Pour votre part, maîtrisez votre désir de regarder le match et venez, à la place, à mon cours, tandis que moi, je vous révélerai qui sera le vainqueur. » Ils acceptèrent, et la rumeur selon laquelle j'allais publiquement dévoiler quelle équipe sortirait gagnante, se propagea, si bien que mon cours attira des masses de curieux, juifs comme non-juifs (au terme de mon intervention, ces derniers racontèrent à leurs amis combien ils avaient été impressionnés par la vérité que véhicule la Torah). Je commençai donc par des paroles de Torah puis, à la fin, je demandai à mes auditeurs s'ils étaient toujours intéressés de savoir qui remporterait la finale. « Bien sûr ! » fut la réponse générale qui me fut donnée. Je m'exclamai alors : « Nous sommes les vainqueurs ! Nous qui avons renoncé à une profanation du Chabbat et nous sommes abstenus de suivre la transmission du match à la télévision ! Nous qui, au lieu de cela, sommes venus participer à un cours de Torah, sommes les réels gagnants, car nous avons pris le dessus sur notre mauvais penchant. »

Car il est impossible de transgresser un interdit et de prétendre ensuite aimer l'Eternel. De même, il est impossible d'aimer Dieu et le football en même temps, ou encore Dieu et l'argent. Rappelons ici que nos biens ne nous suivent pas dans la tombe. Dernièrement, un ami de mon fils Moché – que l'Eternel le protège –, qui était assis à côté de lui à la *Yechiva*, est mort écrasé par une voiture alors qu'il traversait la rue. Son père est un homme très aisé, et pourtant, ce n'est pas cette fortune qu'il a emportée dans le monde de la

Vérité, mais uniquement la Torah qu'il a étudiée et les *mitsvot* qu'il a accomplies.

La plus grande preuve d'amour que nous puissions donner à notre Créateur, est notre disposition à nous sacrifier et à renoncer à ce qui nous est cher pour Lui. Phinéas nous donne l'exemple d'une telle abnégation. A l'inverse, celui qui ne se lève pas de bonne heure pour servir le Très-Haut, alors qu'il n'a aucune difficulté à fournir un tel effort lorsqu'il s'agit, par exemple, de prendre l'avion, ne peut déclarer aimer le Saint béni soit-Il.

Résumé

- L'Eternel ajouta à Phinéas la lettre *Youd* de Son Nom, afin d'attester de sa totale pureté d'intentions.
- Un acte désintéressé est le résultat d'un amour entier pour Dieu, que n'entache aucun mobile étranger – à l'instar de Phinéas. Car on ne peut à la fois aimer notre Créateur et des réalités de ce monde, comme l'explique Rav Dessler.

Episodes de la vie de Phinéas

« Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 11-12)

Comme le soulignent nos Sages (Yalkout Chimoni, Nombres, 771), il fut promis à Phinéas la vie éternelle, ce que corrobore l'avis du Zohar (II, 190a)

selon lequel il n'était autre que le prophète Elie, qui rejoignit les cieux vivant et l'est encore jusqu'à ce jour. L'Eternel lui assura également qu'il serait grand prêtre, et il est effectivement souligné (cf. Lévitique Rabba 37, 4) qu'après la mort de son père, Eléazar le grand prêtre, il fut nommé à cette fonction à sa place. En association avec les juges, il participa alors à la direction du peuple. Pour avoir vengé l'honneur divin en tuant Zimri, il fut récompensé par la vie éternelle, d'où nous déduisons l'incommensurable récompense réservée à l'accomplissement d'une seule *mitsva*.

Nous retrouvons dans les Chroniques[32] le personnage de Phinéas, qui remplit les fonctions de grand prêtre durant une très longue période, s'étendant jusqu'à l'époque du juge Jephthé, qui précède de peu celle des rois. Or, il est à noter que justement à cette phase de l'Histoire, Phinéas se voit déchu de son rôle de grand prêtre, disparaissant tout bonnement du texte saint pour n'y réapparaître que bien plus tard, sous le règne d'Achab, et cette fois, à travers le personnage du prophète Elie. Peu après, il monte dans le ciel à travers une tempête, sous le regard abasourdi de son élève et successeur, le prophète Elisée.

La destitution de Phinéas

Il y a lieu de se demander pourquoi Phinéas fut déchu de ses fonctions de grand prêtre, à l'époque de Jephthé. Le peuple juif vivait alors sous la terrifiante menace des Ammonites, qui lui avaient déclaré une guerre sans merci. En tant que juge et dirigeant, Jephthé se devait de les attaquer. Or, avant de sortir au combat, il formula le vœu suivant : s'il en sortait vainqueur, il offrirait en holocauste la première créature qui sortirait à sa rencontre à son retour du champ de bataille. Après avoir emporté la victoire, il se dirigea vers sa demeure, quand, malencontreusement, ce fut sa fille qui fit son apparition (cf. Juges 11, 30-34).

Jephthé était totalement désemparé : comment apporter sa propre fille en holocauste – outre le fait que ceci représente un interdit, l'autel n'étant destiné qu'aux animaux –, mais comment, d'un autre côté, revenir sur le vœu

---

32. Deux derniers livres des Hagiographes, qui représentent la dernière des trois parties de la Bible.

qu'il avait formulé, d'autant plus que c'était suite à cela qu'il avait pu l'emporter sur l'ennemi ? Les érudits lui indiquèrent alors qu'il lui était possible de procéder à l'annulation de son vœu, en se rendant chez le plus grand Sage de l'époque, en l'occurrence, Phinéas le grand prêtre, doué d'un tel pouvoir. Cependant, Jephthé considérait qu'il n'était pas digne d'un juge de faire une telle démarche, et voulait que ce soit Phinéas qui se présente à lui pour ce faire. Quant à ce dernier, il pensait, au contraire, que c'était au juge – qui, de surcroît, était un ignorant – de se déplacer vers le grand prêtre. Les deux hommes campèrent ainsi sur leurs positions.

Constatant que Phinéas n'avait nulle intention de céder, tandis que son vœu subsistait, Jephthé ne vit d'autre alternative que de l'accomplir : la pourvoyant d'eau et de vivres, il consacra sa fille à Dieu en l'enfermant dans une tour, où elle resta jusqu'à la fin de sa vie (Ibn Ezra). D'après d'autres (Rabbénou Be'hayei ; Ramban), il la sacrifia sur le bûcher, à proprement parler.

Dieu fut en colère contre le juge qui, n'ayant pas su renoncer à son honneur, avait condamné sa fille. Il lui infligea la punition suivante : à compter de ce jour, ses membres se détachèrent de son corps les uns après les autres, jusqu'à ce qu'il en mourût (Genèse Rabba 60, 3). Ce tragique sort qui lui fut réservé constituait une application du principe de « mesure pour mesure », puisqu'il avait manqué d'utiliser ses membres à bon escient pour se rendre auprès du grand prêtre afin d'annuler son vœu. La colère divine se tourna également vers Phinéas qui, en refusant de se déplacer lui-même vers le juge, avait lui aussi contribué à la mort de la malheureuse. Aussi, le punit-Il en lui retirant les fonctions de grand prêtre (cf. Ecclésiaste Rabba 10, 16) ainsi que l'Esprit divin (ibid.), du fait qu'il s'était appuyé sur ces prérogatives pour justifier son refus d'aller à la rencontre de l'autre.

Phinéas subit ainsi ce châtiment divin, jusqu'à ce que le Saint béni soit-Il lui restituât le rôle de dirigeant du peuple juif, lui octroyant cette fois les fonctions de prophète, à travers le personnage du prophète Elie. C'était sous le règne d'Achab, époque durant laquelle les enfants d'Israël étaient idolâtres, tandis que Jézabel avait fait exécuter tous les prophètes de l'Eternel. Le prophète Elie avait alors rassemblé tout le peuple au mont Carmel, où il avait prouvé, par le biais de miracles, que c'est l'Eternel qui est Dieu (cf. Rois I 18, 19-39).

Un peu plus tard, nous pouvons lire la plainte formulée au Très-Haut par le prophète Elie, se lamentant du niveau spirituel désolant des enfants d'Israël : « J'ai fait éclater mon zèle pour Toi, Seigneur, Dieu-Cebaot, parce que les enfants d'Israël ont répudié Ton alliance, renversé Tes autels, fait périr Tes prophètes par le glaive ; moi seul, je suis resté, et ils cherchent aussi à m'enlever la vie. » (ibid. 19, 10) Or, Dieu lui tint rigueur pour ces critiques, lui reprochant de les avoir ainsi accusés plutôt que de prier pour eux et d'invoquer la Miséricorde en leur faveur. Aussitôt après, Il lui signifia de cesser son rôle de dirigeant et prophète du peuple juif, lui enjoignant d'oindre Elisée pour qu'il lui succède à ces fonctions (ibid. 19, 16). Après qu'Elie eut terminé d'enseigner à ce dernier la manière de diriger le peuple, l'Eternel le fit monter au ciel dans un tourbillon, sous le regard sidéré d'Elisée (Rois II 2, 11-12). Voilà qu'il avait achevé sa mission sur terre, ce pour quoi il rejoignit les sphères célestes, tout en restant néanmoins vivant.

Autre punition infligée au prophète Elie pour sa médisance

Le Midrach (Pirkei de Rabbi Eliezer, 28) souligne une autre punition infligée au prophète Elie pour ses propos médisants : dorénavant, il serait l'ange de la circoncision, ce qui l'obligerait à assister à toutes les circoncisions pratiquées parmi le peuple juif au courant de l'Histoire. Lors de chacune de ces cérémonies, il devrait descendre sur terre pour s'y joindre, d'où l'habitude que nous avons de préparer le « siège d'Elie ».

D'aucuns demandent en quoi ceci représente une punition. En effet, ne serait-ce pas plutôt un privilège que de pouvoir participer à ces réjouissances ? Et le Ben Ich 'Haï d'expliquer qu'au moment où le prophète Elie quitte les cieux pour être présent à une circoncision, le Saint béni soit-Il continue d'y enseigner la Torah, enseignements divins qu'il manque, ce en quoi constitue sa punition.

Le zèle de Phinéas à Chittîm et celui d'Elie au temps d'Achab

Un autre Midrach (Yalkout Chimoni, Rois, 217) évoque le mécontentement divin à l'égard du prophète Elie, qui avait dénigré les enfants d'Israël. Le Saint béni soit-Il le réprimanda en ces termes : « Tu prétends avoir fait éclater ton zèle pour Moi, mais Moi Je te réponds que tu l'avais déjà fait éclater une fois à Chittîm en exécutant Zimri, fils de Salou. »

En réalité, le Créateur lui reprocha le fait que le zèle qu'il exprimait à ce moment pour Lui n'était pas de même nature que celui qui l'avait animé lorsque le peuple juif était à Chittîm. A cette époque-là, il avait risqué sa vie pour venger l'honneur divin, tuant Zimri tout en priant pour que cette mort lui vaille l'expiation. Par contre, lorsqu'il formula une accusation contre les enfants d'Israël, empli de passion pour la cause divine, il omit de supplier le Tout-Puissant de les prendre en pitié et de leur pardonner.

D'ailleurs, nous trouvons, à cet égard, que Zimri fut effectivement absout après sa mort, conformément à l'interprétation donnée par le Or Ha'haïm (Nombres 25, 14) du qualificatif « Israélite » qui lui fut alors attribué. J'invite le lecteur à consulter de près son saint commentaire, où est développée cette idée.

La présence du *Youd* dans le nom Phinéas, en hébreu, fait l'objet d'une discussion – ce qui représente un réel problème lorsqu'il s'agit d'écrire un *guèt* pour un homme portant ce nom, la moindre lettre supplémentaire ou manquante dans ce document le rendant invalide. En réalité, son orthographe exacte est sans le *Youd*, mais la Torah, quant à elle, l'ajoute. Le Zohar (II, 215b) nous en donne la raison : le Saint béni soit-Il a adjoint cette lettre, faisant partie de Son Nom *Hé-Vav-Youd-Hé*, à cet homme qui a vengé Son honneur, afin d'attester la pureté d'intentions à la base de son acte.

A présent, cette lettre supplémentaire est également porteuse d'un autre enseignement. Si l'on retire à ce Nom divin la lettre *Youd*, il reste *Hé-Vav-Hé*, qui équivaut numériquement à seize, nombre correspondant aussi à la valeur numérique du Nom *'Hèt-Beth-Vav*. Ce Nom peut être lu en filigrane à travers les initiales du verset : « Il a dévoré une fortune et il faut qu'il la rejette » (Job 20, 15). Lorsqu'un homme faute en laissant échapper de la semence en vain, l'écorce impure absorbe ces gouttes de semence ; puis, quand il se repent, elle la rejette et la rend à cet homme – tout ceci ayant lieu grâce au pouvoir du Nom *'Hèt-Beth-Vav*.

Par conséquent, Phinéas, qui s'est vu ajouter la lettre *Youd* du Nom divin, devint en quelque sorte l'associé des lettres restantes de ce Nom, équivalentes au Nom *'Hèt-Beth-Vav*, allusion à sa volonté d'apporter une réparation à la faute de Zimri, relative aux relations illicites, par le biais de son exécution.

Or, c'est justement en cela que consistait l'accusation divine pesant sur lui : alors qu'à l'époque où les enfants d'Israël campaient à Chittîm, il avait agi dans le but d'apporter une réparation au péché de ces derniers, qui servaient Baal-Peor, à celle d'Achab, il ne s'était pas soucié de réparer leur propension à l'idolâtrie. Cette absence de dessein prouvait que son zèle n'était alors pas totalement désintéressé, tandis que dans le premier cas, il n'était mû que par l'amour du Créateur, sans qu'aucun mobile extérieur n'en eût entaché la pureté.

Aussi, l'Eternel lui signifiait-Il : « Du fait que tu as exécuté les prophètes du Baal sans chercher à corriger leur erreur, ton zèle n'était pas aussi pur que lorsque tu as tué Zimri, afin de lui apporter l'expiation et d'épargner le reste du peuple juif du fléau. » D'ailleurs, à l'époque de Jephthé également, lorsque Phinéas refusa de se déplacer chez ce juge pour lui annuler son vœu, afin de défendre l'honneur divin bafoué par celui-ci, sa motivation profonde était de sauvegarder son honneur personnel. Le tragique dénouement de cet épisode, en l'occurrence la mort de la fille de Jephthé, confirme l'erreur d'évaluation de Phinéas.

Cette étude nous enseigne combien nous sommes sujets à la méprise dans l'évaluation de nos motivations. Lorsque nous agissons par zèle, nous pouvons en effet penser agir de manière désintéressée, alors qu'en réalité, il peut arriver que d'autres mobiles s'y soient mêlés. C'est bien ce qu'illustrent ces deux anecdotes, au cours desquelles Phinéas pensait se comporter uniquement pour le Nom de Dieu, mais qui se conclurent par des punitions venant infirmer cela. Aussi nous incombe-t-il d'évaluer soigneusement les mobiles qui nous poussent à agir, afin de déterminer s'ils sont purs ou non.

Résumé

- Suite au zèle pur qu'il témoigna pour l'Eternel en tuant Zimri, Phinéas fut récompensé par la vie éternelle. D'après le Zohar, il n'est autre que le prophète Elie, qui vit éternellement.

- Jephthé fit le vœu d'offrir en holocauste la première créature qui viendrait à sa rencontre à son retour de guerre, s'il l'emportait. Ce fut sa fille. Il attendit que Phinéas se présente à lui pour lui annuler son vœu, mais celui-ci refusa de se déplacer. Les deux hommes furent donc responsables de la mort de

cette jeune fille. En guise de punition, Jephthé perdit ses membres l'un après l'autre, tandis que l'Esprit divin quitta Phinéas momentanément et qu'il perdit la prêtrise.

- Sous le règne d'Achab, Phinéas apparaît à travers le personnage du prophète Elie. Il se lamente devant Dieu sur la déchéance du peuple juif, plongé dans l'idolâtrie. Suite à ces propos médisants, il perdit ses fonctions de prophète, et fut remplacé par Elisée. Une punition supplémentaire lui fut infligée : l'obligation d'assister à toutes les circoncisions, ce qui revient à manquer des enseignements divins dans le ciel.
- Une même pureté d'intentions ne sous-tendait pas les représailles exercées par Phinéas au temps d'Achab et celles ayant eu lieu à Chittîm, car seule l'exécution de Zimri visait une réparation de son péché. Le *Youd*, ajouté au nom de Phinéas, en est la preuve. De plus, s'appuyant sur cette lettre divine, il s'associa au Nom *Hé-Vav-Hé* (lettres restantes du Nom divin), équivalent à *'Hèt-Beth-Vav*, pour purger la faute de l'échappement de la semence en vain.

Une alliance de paix

« C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance de paix. »

(Nombres 25, 12)

Ce verset souligne la récompense allouée à Phinéas suite à son acte de vengeance exercé pour la cause divine : une alliance de paix. Le texte poursuit par le deuxième privilège qui lui fut accordé, « le sacerdoce à perpétuité » (Nombres 25, 13).

Notons que le terme *chalom* (paix) de notre verset introductif est écrit avec un *Vav* coupé en deux, ce qui ne manque de nous étonner puisque, de manière générale, une lettre manquante ou écrite de façon incorrecte rend l'ensemble du rouleau de Torah invalide. Or, dans ce cas, ce *Vav* ne le rend non seulement pas invalide, mais en plus, les scribes veillent, conformément à la

tradition reçue, à l'écrire justement ainsi. Quel sens profond recèle donc ce choix divin ?

Ces versets soulèvent une autre interrogation. Comme nous le savons (Erouvin, 22a), le Saint béni soit-Il ne récompense pas l'homme pour ses bonnes actions dans ce monde, qui est celui de l'Action, mais dans le monde futur. Or, contrairement à Son habitude, Il rétribua immédiatement Phinéas pour son acte zélé ; comment l'expliquer ?

La scission de la lettre *Vav* semble indiquer que la récompense donnée à Phinéas ne fut pas entière, en vertu du principe selon lequel « il n'existe pas dans ce monde de récompense à la mesure d'une *mitsva* » (Kidouchin, 39b). D'après nos Sages (Pirkei de Rabbi Eliezer, 46), Phinéas n'était autre que le prophète Elie, qui monta dans les cieux vivant (Rois II 2, 11). En quoi sa récompense ne fut-elle donc que partielle ? Car le Saint béni soit-Il l'oblige à de nombreuses occasions à descendre sur terre – lors des circoncisions, la nuit du Séder ou dans d'autres circonstances encore. Or, ce rôle qui lui a été assigné l'empêche de jouir sereinement de l'éclat de la Présence divine dans les cieux, qu'il est contraint de quitter fréquemment afin de remplir sa mission.

Du fait que le salaire de Phinéas n'était que partiel, il n'est pas considéré comme l'ayant reçu dans ce monde. En outre, l'Eternel lui accorda le sacerdoce à perpétuité, pas uniquement en guise de récompense, mais également afin de démontrer au peuple juif que, loin d'avoir agi pour se glorifier, il n'avait cherché qu'à venger l'honneur divin et épargner ses frères du fléau. Nos Sages font remarquer (Tan'houma, Balak, 21) que d'après les lois de la nature, Phinéas n'était pas en mesure de s'opposer à lui seul aux vingt-quatre mille gardiens qui encerclaient la tente de Zimri. S'il n'avait pas bénéficié de l'assistance divine, il serait sans nul doute tombé entre leurs mains et mort. Mais, face à sa pureté d'intentions, le Saint béni soit-Il l'investit des âmes de Nadab et Abihou (cf. Zohar III, 217a), justes qui, eux aussi, servirent le Créateur avec zèle, ce qui lui permit d'avoir le dessus sur ces gardiens et de donner à Zimri et la Madianite le sort qui leur était réservé.

Ainsi donc, la récompense attribuée à Phinéas dès ce monde, visait à prouver à tous la motivation exclusive qui avait présidé à son acte de

vengeance : l'amour de Dieu. Néanmoins, sa récompense ne fut que partielle, ce que laisse entendre la lettre *Vav* du terme *chalom*, coupée en deux.

Résumé

- Que vient signifier la scission du *Vav* dans le mot *chalom* ? Pourquoi l'Eternel récompensa-t-Il Phinéas déjà dans ce monde, contrairement à Son habitude ?
- Cette coupure indique que Phinéas ne fut pas récompensé entièrement dans ce monde. N'étant autre que le prophète Elie, qui monta vivant au ciel, il doit souvent le quitter pour remplir des missions sur terre, ce qui l'empêche de jouir sereinement de l'éclat divin.
- Du fait que le salaire de Phinéas n'était que partiel, il n'est pas considéré comme l'ayant reçu dans ce monde. Le Créateur lui en a simplement donné une partie, afin de prouver au peuple juif sa pureté d'intentions.

L'amour gratuit de Moïse

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Attaquez les Madianites et les taillez en pièces ! (…)" »

(Nombres 25, 16-17)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de combattre les Madianites, parce qu'ils avaient fait trébucher les enfants d'Israël en prostituant leurs filles afin de les attirer vers le culte de Peor, la fille du prince de Madian, Kozbi, ayant montré l'exemple aux autres. Moïse transmit cette injonction divine au peuple, demandant la mobilisation de mille membres par tribu (Nombres 31, 3-4). Mais, conscients que la mort de leur cher dirigeant et maître, Moïse, dépendait de la vengeance exercée contre Madian, ils tentèrent d'esquiver cette mission, au point que Moïse dut les contraindre de l'accepter (Tan'houma, Matot, 3).

De son point de vue, Moïse avait également connaissance de ce fait, que Dieu lui avait révélé (Nombres 31, 2). Il savait que suite à la guerre contre

Madian et avant l'entrée du peuple en Terre Sainte, il devrait rejoindre sa destination ultime. Aussi aurait-il pu tenter de repousser cette lutte, afin de retarder le terme de sa vie et de gagner des jours supplémentaires. Il pouvait simplement dire au Créateur que les enfants d'Israël n'avaient pas répondu à son appel, et s'abstenir de les enrôler contre leur gré. Car, quoi de plus cher à l'homme que la vie ?

Toutes proportions gardées, je me souviens que lorsque le roi du Maroc tomba gravement malade, il dépensa des sommes exorbitantes pour consulter les meilleurs médecins du monde, dans l'espoir de vivre encore quelques années. Cependant, ses efforts furent vains.

Quelle fut donc la réaction de Moïse à l'heure où il lui fut annoncé que sa mort suivrait le combat contre Madian ? Il ne chercha nullement à différer cet événement. Dans sa grande piété, il savait que chaque jour supplémentaire où le peuple juif se trouverait dans le désert, il serait exposé à de nouvelles épreuves, si ardues qu'il risquait de déchoir de son haut niveau spirituel. Or, une telle déchéance pourrait elle-même leur faire perdre leur droit d'entrée en Terre promise. Par conséquent, Moïse, pour qui le bien de la communauté était prioritaire, abandonna toute considération personnelle, prêt à se sacrifier pour ses frères juifs. Ce à quoi il aspirait avant tout, c'était de leur permettre d'hériter de ce pays, qui jouit d'une assistance divine particulière telle qu'il nous est plus facile d'y préserver la flamme du judaïsme.

Par cette noble conduite, Moïse transmet à toutes les générations une édifiante leçon d'amour gratuit pour autrui. Il s'agit de renoncer à notre confort personnel pour nous concentrer sur celui de notre alter ego, que nous devons placer au sommet de l'échelle des priorités. C'est uniquement de cette manière que nous aurons l'insigne mérite d'amplifier l'amour gratuit sur terre.

Comme nous le savons, le Temple fut détruit à cause de la haine gratuite qui régnait en maîtresse parmi le peuple juif (Yoma, 9b). S'il est aisé d'appréhender le concept d'amour gratuit, qui consiste à aimer son prochain et à agir pour son bénéfice même si on n'en retirera rien, celui de haine gratuite semble plus difficile à définir. En effet, quel intérêt y a-t-il donc à haïr sans raison ? Ce type de comportement ne reflète-t-il pas une étroitesse d'esprit ?

Après réflexion, j'ai compris que celui qui ne s'engage pas dans la voie de l'amour gratuit, finira nécessairement par déboucher sur celle de la haine gratuite. Car, si l'homme ne fait pas l'effort d'aimer autrui et de lui faire du bien, dès l'instant où il lui semblera que celui-ci ne se comporte pas correctement à son égard, il ne parviendra pas à le juger favorablement, et il ne restera plus qu'un pas à franchir pour arriver à la haine gratuite – bien qu'elle n'ait absolument aucun sens.

Une autre explication peut être avancée à la lumière du célèbre éloge prononcé par Balaam sur le peuple juif : « Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob ! Tes demeures, ô Israël ! » (Nombres 24, 5) Lorsque ce mécréant constata que les entrées des tentes ne se faisaient pas face, il en déduisit aussitôt que le secret du peuple élu résidait justement dans cette pudeur qui lui était si caractéristique (cf. Baba Batra, 60a). La nature humaine est telle que lorsqu'un homme sait ce qui se passe dans le foyer de son prochain, il en éprouve de la jalousie, et ceci quand bien même il jouirait personnellement de meilleures conditions de vie. Car, l'herbe du voisin a toujours l'air plus verte… C'est pourquoi un seul regard furtif dans le domaine de celui-ci contient le risque de nous faire trébucher dans la jalousie, elle-même tremplin menant inéluctablement à la haine gratuite.

Il est dit : « Il existe une règle selon laquelle Esaü hait Jacob » (Sifri, Behaalotekha, 11). D'où vient donc cette haine ? Jacob n'a pourtant jamais cherché à faire de mal à son frère. Au contraire, il représente la Torah, ainsi louée par le roi Salomon : « Ses voies sont des voies pleines de délices, et tous ses sentiers aboutissent à la paix. » (Proverbes 3, 17) Aussi la haine viscérale qu'Esaü nourrit contre nous est-elle gratuite et irrationnelle.

Esaü ayant lui-même choisi de se comporter avec haine, c'est ce même sentiment que Dieu lui voue, mesure pour mesure, comme il est écrit : « Or, J'ai aimé Jacob, mais Esaü, Je l'ai haï » (Malachie 1, 2-3) Or, on ne trouve pas, dans la Torah, une autre expression de haine divine si puissante, même envers les plus mécréants. Car l'Eternel ne désespère d'aucun homme, attendant toujours qu'il se repente. Toutefois, Esaü, dont la vie entière était imprégnée d'une haine farouche contre le peuple juif, la Torah et tout ce qui avait trait à la sainteté, devint lui-même objet de la haine du Créateur. D'où la gravité de la haine gratuite aux yeux du Très-Haut, dont le sceau est la paix.

Le chemin menant vers un amour inconditionnel pour notre alter ego nous est tracé par le dirigeant et maître des enfants d'Israël, qui donnait toujours la préséance à l'intérêt de ceux-ci sur le sien. Bien qu'il désirât fortement continuer à vivre et entrer en Terre Sainte, il s'efforça de mobiliser le peuple pour la guerre contre Madian, afin que la prise de possession et l'installation en Terre promise puissent se faire rapidement et sans embûche. En outre, Moïse était vraisemblablement conscient que s'il pénétrait lui aussi dans ce pays, le Saint béni soit-Il ne pourrait détruire le Temple, car il prierait pour que cet édifice soit éternel. Or, ceci était susceptible de se retourner contre les enfants d'Israël. En effet, s'ils s'attiraient le courroux divin par leurs fautes, celui-ci risquait, à défaut de retomber sur le Temple, de se déverser sur les hommes, qui périraient par l'épidémie (cf. Lamentations Rabba 4, 14). Aussi, Moïse, qui valorisait au plus haut point la vie de ses frères juifs, préféra-t-il combattre Madian sans tarder, quitte à mourir peu après, avant l'entrée du peuple en Canaan. La grandeur d'âme que représente cette disposition à se sacrifier pour les enfants d'Israël, était le fruit de son amour de ces derniers.

Résumé

- Moïse dut forcer les enfants d'Israël à se mobiliser pour la guerre contre Madian, ce qu'il fit, bien qu'il sût que sa mort suivrait ce combat de vengeance. Il agit ainsi par dévouement et amour pour ses frères, conscient que le désert les exposait à un danger spirituel constant, et qu'il leur était préférable d'hériter rapidement de la Terre Sainte.

- Moïse nous enseigne ce qu'est l'amour gratuit. Mais que signifie donc la haine gratuite et comment peut-on en éprouver ? Si l'on n'aime pas gratuitement son prochain, on finit par le haïr gratuitement.

- Balaam s'exclama : « Qu'elles sont belles tes tentes, Jacob », réalisant que la pudeur caractéristique du peuple juif le mettait à l'abri de la haine gratuite. Par contre, Esaü nourrissait contre Jacob une haine gratuite, ce pour quoi il devint lui-même objet de la haine divine.

- Moïse savait que s'il entrait en Terre promise, Dieu ne pourrait pas détruire le Temple, et Sa colère se déverserait alors sur les fautifs, qui mourraient.

C’est pourquoi, il s’empressa de combattre Madian, même si cela revenait à hâter la fin de sa vie, sans qu’il puisse lui-même entrer en Terre Sainte.

Le Nom divin gravé en tout Juif

« Or, à la suite de cette mortalité, l’Eternel dit à Moïse et à Eléazar, fils d’Aaron le pontife, ce qui suit : "Faites le relevé de la communauté entière des enfants d’Israël, depuis l’âge de vingt ans et au delà, par familles paternelles ; de tous ceux qui sont aptes au service en Israël." »

(Nombres 26, 1-2)

Après la faute de Zimri avec Kozbi, qui avait entraîné un terrible fléau parmi le peuple juif, dont des milliers de membres étaient tombés, le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse et Eléazar de faire un recensement. Rachi compare ceci à un berger, dont le troupeau a été attaqué par des loups, lesquels ont tué plusieurs têtes de bétail, et qui veut maintenant dénombrer les survivants. L’Eternel est, pour ainsi dire, notre berger, d’où le souci qu’Il se fait pour nous et Sa volonté de savoir combien d’entre Ses enfants avaient survécu à l’épidémie.

Si l’on se penche de près sur les versets évoquant ce dénombrement, on sera d’emblée frappé par un choix singulier de l’écriture sainte : le nom de chaque famille est précédé par un *Hé* et suivi par un *Youd*. Par exemple, pour citer les premières, il est écrit : « Hénok, d’où la famille des Hénokites (*ha’hanokhi*) ; de Pallou, la famille des Pallouïtes (*hapalouï*) » (Nombres 26, 5). Et Rachi de nous éclaircir sur le sens de ces mystérieuses dénominations : « Les autres peuples se moquaient d’eux en disant : "Comment peuvent-ils fixer leurs lignées familiales selon leurs tribus ? S’imaginent-ils que les Egyptiens n’ont pas séduit leurs mères ? S’ils ont été leurs maîtres, à plus forte raison l’ont-ils été de leurs femmes !" Voilà pourquoi le Saint béni soit-Il a associé Son Nom aux leurs, par les lettres *Hé* au début et *Youd* à la fin, comme

pour porter témoignage qu'ils sont bien les fils de leurs pères. » La présence du Nom divin *Ya* (*Youd-Hé*) dans les noms des familles juives, prouve qu'ils ne s'unirent qu'entre eux et mirent au monde des enfants dans la sainteté. De même, le *Youd* du mot *ich* (homme) et le *Hé* du mot *icha* (femme) forment, ensemble, le Nom *Ya*, manifestation de la Présence divine résidant au sein du couple.

Par conséquent, l'ajout des lettres *Hé* et *Youd* aux noms des familles des tribus, constitue une attestation de leur origine pure. Quoi de plus miraculeux que l'incapacité des Egyptiens, qui parvinrent à asservir physiquement les enfants d'Israël, de dominer leurs femmes et de s'unir à elles ! Cet incroyable fait l'est encore davantage si l'on tient compte de la ruse employée par leurs oppresseurs, et à leur tête Pharaon : ils s'adressaient à eux *bepé ra'h* (Sota, 11b), avec un langage doux, pour, petit à petit, les astreindre à des travaux forcés, *bepare'h*. Or, les femmes aiment justement les paroles douces, tout comme les cadeaux, or, argent et bijoux. Et pourtant, elles ne se laissèrent pas séduire par cet appât, et restèrent fidèles à leurs époux.

La Torah souligne (Lévitique 24, 11 ; Yalkout Chimoni, 773) la seule exception à cette règle, à travers le personnage de Chelomith, fille de Dibri, qui fut abusée par un Egyptien. Néanmoins, nos Sages précisent (Lévitique Rabba 32, 5) la raison de cet accident : cette femme avait l'habitude de saluer et de parler à tout le monde, conduite n'étant bien sûr pas en accord avec les règles de pudeur. En évoquant ce cas, unique en son genre, la Torah fait indirectement l'éloge des enfants d'Israël qui, en dépit de leur condition d'esclaves, préservèrent leur sainteté.

L'incipit de la Genèse, « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre » (Genèse 1, 1), suscite l'interrogation de Rabbi Its'hak, rapportée par Rachi : pourquoi avoir choisi le sujet de la Création pour ouvrir l'ensemble de la Torah, alors qu'il aurait semblé plus logique de l'entamer par sa première loi – « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois » (Exode 12, 2). Il répond que ceci vise à nous fournir un argument à l'encontre des nations du monde, au moment où elles viendront nous accuser d'être des voleurs, nous étant approprié la terre des sept peuples. Nous leur dirons alors que c'est Dieu qui a créé la terre et que tout Lui appartient ; c'est donc par Sa volonté qu'Il l'a d'abord donnée à ces peuples, et par Sa volonté qu'Il leur a reprise pour nous la donner.

Toutefois, ces lignes de Rachi ne manquent de nous étonner : pouvons-nous réellement, à l'heure actuelle, donner une telle réplique aux non-juifs qui désirent s'approprier Israël, le livre de la Genèse à l'appui ? Ces premières lignes de la Bible détiennent-elles vraiment le pouvoir de les apaiser et de les dissuader de nous combattre ? Il semble évident que si nous leur montrions ce qui est écrit au sujet de la Création, ils s'esclafferaient aussitôt et, en tout cas, n'y croiraient pas.

De même, je me suis demandé en quoi l'ajout des lettres divines aux noms des familles juives, constituait une preuve, aux yeux des nations, de leur sainteté. Attribueraient-elles réellement du crédit à une telle interprétation, et celle-ci ferait-elle taire leurs propos railleurs selon lesquels les Egyptiens abusèrent les femmes des Hébreux ?

Afin d'éclaircir ces interrogations, nous tenterons, en préambule, d'expliquer la signification profonde des lettres *Youd* et *Hé* du Nom divin *Ya*.

Un verset des Psaumes va nous fournir un premier élément de réponse : « L'Eternel qui est à ta droite comme ton ombre tutélaire » (121, 5). Quand donc les enfants d'Israël méritent-ils que l'Eternel soit leur ombre ? Lorsque l'union, la solidarité et le respect d'autrui règnent parmi eux. L'ombre divine, qui accompagne à tout instant l'homme, étincelle divine supérieure (cf. Pardès Rimonim 32, 1), n'est pas concrètement visible, de même que l'ombre résultant de l'interception de la lumière du soleil par un corps opaque correspond à une zone sombre.

Mais, dès que Dieu retire Son ombre de l'homme, celui-ci perd son étincelle de vie et meurt (cf. Zohar I, 217b). Car, privé de l'ombre divine, l'homme n'est pas en mesure de se maintenir. En outre, tout comme cette ombre quitte l'homme à sa mort, les péchés qu'il commet de son vivant suscitent le départ de cette ombre. C'est pourquoi les méchants, qui transgressent nombre d'interdits, sont appelés morts même durant leur existence terrestre (Berakhot, 18b), du fait que leur mauvais comportement cause le départ de l'ombre divine. S'ils continuent certes à vivre, physiquement parlant, leur vie, dépourvue de toute spiritualité, n'en est pas une.

L'ombre du Saint béni soit-Il, qui se trouve en l'homme, tant qu'il est en vie, n'est pas perceptible, car « nul homme ne peut Me voir et vivre » (Exode 33, 20). L'être humain est incapable de contempler la Présence divine.

Néanmoins, nos Sages rapportent (Genèse Rabba 8, 10) qu'avant le péché d'Adam, les anges le prirent pour Dieu, car l'ombre divine l'entourait de manière palpable. Mais, lorsqu'il alla dormir, ils prirent conscience de leur erreur, constatant qu'il n'était qu'une créature physique, dotée par le Créateur d'une âme spirituelle. Cependant, c'est uniquement avant son péché, dans son état de perfection originelle, qu'Adam eut le mérite d'être entouré de façon manifeste de la Présence divine. Après avoir fauté en consommant du fruit de l'arbre interdit, il déchut de ce sommet spirituel et fut privé de ce privilège. Ce fut, pour les anges, une preuve supplémentaire de sa nature d'être humain, dépourvu de toute divinité. Si le Nom divin était certes toujours inscrit en lui, quoique dissimulé, c'était afin de le mettre à l'abri des nombreuses tentations du monde matériel dans lequel il était plongé.

L'homme a été créé par le Nom divin *Ya*. Or, ce Nom équivaut numériquement au terme *gaava*, signifiant fierté, qui est le propre de Dieu, comme il est dit : « L'Eternel règne ! Il est revêtu de majesté (litt. : fierté) » (Psaumes 93, 1). Nous en déduisons que l'homme, objet de la gloire divine, est l'élite de toutes les créations. Le Très-Haut l'a créé par le biais de Son Nom *Ya*, justement afin d'attester combien Il retire de la gloire de cette créature si particulière. Quant à nous, il nous incombe d'en tirer leçon et de nous montrer dignes de notre nature supérieure en nous efforçant de nous attacher à notre Créateur et d'imiter Ses voies, en vertu du verset « son cœur grandit dans les voies du Seigneur » (Chroniques II 17, 6).

Le Nom divin *Hé-Vav-Youd-Hé* se subdivise en deux. D'une part, *Youd-Hé* (*Ya*) qui, comme nous l'avons vu, équivaut au mot *gaava* et correspond au niveau le plus sublime, celui décrit par le verset « L'Eternel règne ! Il est revêtu de majesté ; l'Eternel se revêt, se ceint de puissance (*oz*). » (Psaumes 93, 1) Or, nos Sages (Yalkout Chimoni, Exode, 251) s'appuient sur un autre verset des Psaumes pour déduire que le terme *oz* se réfère à la Torah : « Que l'Eternel donne la force (*oz*) à Son peuple. » (29, 11) Il semble donc que la gloire divine emplisse les sphères supérieures en cela que le Très-Haut y enseigne la Torah. A quel moment la gloire de l'Eternel s'amplifie-t-elle encore davantage ? Lorsque Ses enfants suivent Ses voies et s'attellent, eux aussi, à l'étude de la Torah, qui détient la dimension de la puissance – *oz*. En outre, la gloire divine s'accroît également à l'heure où les douze tribus d'Israël coexistent en paix et vivent dans la solidarité. La deuxième partie du Nom

divin, *Vav-Hé*, véhicule cette même idée, puisque, numériquement équivalente – à un près – au nombre douze, qui représente les tribus, elle constitue une allusion à ce second élément qui contribue grandement au renforcement de la gloire de Dieu : le règne de l'harmonie et de la concorde parmi Ses enfants.

Ainsi donc, dès lors que l'homme adhère à son Créateur en imitant Ses attributs, à travers les bienfaits qu'il prodigue à son prochain, il attire sur lui le Nom divin. Comme nous le savons, la valeur numérique complète de ce Nom équivaut à la valeur numérique du terme *adam* (homme), en qui il est donc profondément inscrit. Aussi, lorsque, par sa conduite, le Juif invite le Nom divin à résider sur lui, il inspire de la crainte à tous les autres êtres, si bien que les nations du monde le craignent et n'osent faire planer des doutes quant à la pureté de sa lignée. De même, lorsque les non-juifs constatent que le Nom divin est essentiellement inscrit en nous, ils comprennent d'eux-mêmes que c'est cette spécificité, qui est la nôtre, qui est à l'origine du choix divin de nous accorder l'héritage de la Terre Sainte.

Par contre, lorsque l'homme tourne le dos à la Torah et s'éloigne de l'Eternel, il perd cette aura que lui confère le Nom divin, qui exprime la gloire du Très-Haut et la solidarité du peuple juif. Dès lors, il perd son statut d'élite de la Création, tout comme son titre d'*adam*, devenant un « homme dépourvu de sens (…) un sot » (Psaumes 92, 7). C'est au sujet d'un individu de ce type que les nations du monde pourront remettre en question la pureté de la lignée, prétendant que sa mère a été abusée par un Egyptien – par exemple. Même si de tels propos sont complètement faux, il ne parviendra pas à le prouver et à dissiper ces rumeurs.

Malheureusement, nous constatons aujourd'hui, sur le terrain, combien le risque d'être chassés d'Israël par les non-juifs est bien réel. Tous prétendent, y compris les Arabes, que nous leur avons volé leur terre. Même si nous leur apportons des preuves, tirées de la Torah, démontrant que ce pays nous appartient, ils continueront à le contester, en dépit du fait que même les recherches archéologiques le confirment. Ils rétorquent, non sans raison, que si nous n'observons pas les préceptes de la Torah, nous ne pouvons prendre appui sur ce qui y est dit pour prouver qu'Israël est notre patrimoine. De plus, l'absence d'image divine perceptible en nous constitue, pour eux, un second argument : si notre droit sur ce pays découle de notre statut de peuple élu,

dont les membres ont été créés à l'image divine, l'absence de celle-ci remettrait en cause nos droits et nous ôterait toute crédibilité.

Ce qui est triste, c'est que cet argument est tout à fait fondé, et c'est justement pourquoi les Arabes parviennent, une fois après l'autre, à nous attaquer, de manière tragique. L'actualité semble parfois vouloir illustrer la vérité incontournable selon laquelle, lorsque nous sommes proches du Saint béni soit-Il et nous plions à Ses préceptes, la Terre Sainte nous protège, alors que dans le cas contraire, nous perdons cette protection en même temps que le loisir d'y demeurer en sérénité, comme si elle nous "vomissait" (cf. Lévitique 18, 28).

Il est important de se rappeler l'interdiction d'utiliser la Torah comme « une pioche pour creuser » (Maximes de nos Pères 4, 5), ce que nous ferions si nous nous appuyions sur ses propos pour prouver nos droits sur Israël, tout en nous permettant de ne pas nous plier à ses directives. Celui qui n'observe pas les *mitsvot* de la Torah s'exclut du peuple juif, car il annule son lien essentiel avec les douze tribus et le Nom divin, et perd son titre d'homme, *adam*, créature en laquelle est gravé le Nom divin. Il se rabaisse à la terre de laquelle il provient, *adama*, de valeur numérique cinquante, en parallèle aux cinquante paliers d'impureté.

Au cours des générations, nous trouvons que lorsque le peuple juif accomplit la volonté de son Père céleste, les nations le respectent et n'osent pas le combattre. Ainsi, alors que l'empereur Alexandre avançait à la conquête de Jérusalem, dans l'intention de détruire le Temple, il s'arrêta devant la prestigieuse figure de Siméon le juste. Impressionné par l'esprit divin qui planait sur lui, il descendit de son char pour se prosterner devant lui (Yoma, 69a). De même, il est rapporté (Juges 3, 20) qu'au moment où le prophète Ahod s'approcha du roi Eglôn pour lui annoncer : « C'est une mission de Dieu que j'ai pour toi », le souverain se leva aussitôt de son trône. Enfin, lorsque Moïse et Aaron se rendaient auprès de Pharaon, il les honorait et les craignait, face à la gloire divine qui planait autour d'eux.

Une illustration plus récente de ce phénomène peut nous être donnée par mon saint grand-père – puisse son mérite nous protéger. Quand il parcourait les rues du Maroc, Juifs comme Arabes se levaient, par crainte et respect,

tandis que même les grandes personnalités l'approchaient pour baiser ses mains pures et solliciter sa bénédiction.

Nous avions affirmé, au début de notre exposé, que l'ombre divine n'est pas visible en l'homme, en vertu de la réalité selon laquelle : « nul homme ne peut Me voir et vivre » (Exode 33, 20). Néanmoins, il convient de nuancer ici notre propos : si telle est bien la règle générale, elle admet quelques exceptions, à travers les figures de grands justes dans la proximité desquels elle devient, dans une certaine mesure, apparente. C'est ce qui explique la vénération que leur voue leur entourage. Or, celui qui a l'insigne mérite de dévoiler à l'humanité la lumière et la gloire divines, touchera une récompense considérable, pour avoir ainsi sanctifié et diffusé le Nom divin dans le monde. En outre, cette lumière qu'il aura révélée, attirera sur tous les mondes un courant de bénédiction, annihilera l'empire du Mal et précipitera la Délivrance finale.

Kora'h est l'exemple d'un homme qui employa le Nom divin inscrit en lui pour en retirer des honneurs. Imbu de lui-même, il créa une dissension au sein du peuple juif et, loin d'en sortir gagnant, il fut frappé d'une terrible punition : la terre l'engloutit vivant. S'étant débarrassé de son aspect divin pour revêtir un "vêtement" matériel, il perdit le Nom divin à l'origine gravé en lui et fut englouti par la terre, symbole de la matière.

L'Eternel créa Adam à partir de la terre, puis lui insuffla une âme provenant des sphères supérieures, étincelle divine grâce à laquelle il a la possibilité de s'élever en sanctifiant son corps physique. Cependant, quand il ne remplit pas ce devoir qui est le sien, il rabaisse son existence à une dimension terrestre. C'est pourquoi nos Sages affirment (Berakhot, 18b) que les mécréants sont semblables aux morts, qui reposent dans la terre. Kora'h déchut tant qu'il devint un véritable mécréant, comme l'atteste le Midrach (Yalkout Chimoni, Nombres, 750) qui, en marge du premier verset des Psaumes, « Heureux l'homme qui ne suit point les conseils des méchants, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs », affirme que ces deux catégories se réfèrent à Kora'h, comme il est dit : « Retirez-vous, de grâce, d'auprès des tentes de ces pervers » (Nombres 16, 26).

Notre maître Moïse était à l'antipode de ce comportement. Il incarnait la modestie, vertu qui est l'inverse de la fierté. Le texte va jusqu'à affirmer : « Or,

cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre. » (ibid. 12, 3) Autrement dit, il s'éleva du niveau de la terre à celui d'Adam avant le péché, et ce, en sanctifiant la matière qui se trouvait en lui. En outre, le terme « homme » qui lui est attribué fait écho à un autre emploi qui en est fait au sujet du Saint béni soit-Il, qualifié d'« homme de guerre » (Exode 15, 3), ce qui confirme le niveau suprême auquel Moïse se hissa.

Le mot *vehaïch* (or, cet homme) peut être décomposé en deux. D'une part, les lettres *Vav*, *Hé* et *Youd*, de valeur numérique vingt-et-un, nombre auquel on ajoute cinq pour les cinq lettres du mot *vehaïch*, de sorte à obtenir vingt-six, valeur numérique du Nom divin *Hé-Vav-Youd-Hé*. D'autre part, les lettres *Aleph* et *Chin*, qui forment le terme *èch*, signifiant feu. Nous pouvons donc y lire en filigrane le fait que l'Eternel est un feu dévorant. Non seulement Moïse mérita-t-il de personnifier le Nom de Dieu, au point qu'il put Lui parler face à face, mais en plus son visage rayonnait de l'éclat du feu divin, phénomène qui n'eut pas de pareil dans toutes les générations.

Nous trouvons (Sota, 9b), à cet égard, que le Créateur Lui-même se chargea d'enterrer Moïse. Car il n'était pas envisageable qu'un homme qui avait tant sublimé son aspect corporel et dépassé tout le reste de l'humanité, soit enterré comme tout un chacun. Il est vrai que les justes sont aussi enterrés, au même titre que le reste des mortels ; néanmoins, même après leur mort, ils sont encore appelés vivants (Berakhot, 18a), ce qui prouve qu'ils ne retournent pas dans la terre à proprement parler. En outre, d'après nos Sages (cf. Midrach, Proverbes, 9), le contact avec leur dépouille ne rend pas impur. C'est ce qui permit au prophète Elie de s'occuper de l'enterrement de Rabbi Akiba. Lorsque les Sages l'interrogèrent sur le fait qu'il s'était permis de le faire, alors qu'il était prêtre, il leur répondit que le corps des justes ne souille pas, puisqu'ils sont appelés vivants même de façon posthume. A l'inverse, les mécréants sont appelés morts même de leur vivant, donc a fortiori après leur mort, où la terre les engloutit.

Heureux celui auquel l'Eternel associe Son Nom, comme Il l'a fait pour les familles des Hébreux sorties d'Egypte, attestant l'incontestable pureté de leur lignée ! De même, la lettre *Youd* ajoutée au nom de Phinéas vient témoigner de la pureté des mobiles l'ayant conduit à tuer Zimri pour venger l'honneur divin. Dans la même veine, cette lettre ajoutée au nom de Josué, avant qu'il

ne parte en reconnaissance de la Terre Sainte en compagnie des autres explorateurs, visait à l'épargner du complot de ces derniers (cf. Sota, 34b), en maîtrisant le vice de l'orgueil dans lequel ses pairs allaient tomber. Combien la recherche des honneurs, capable d'expulser l'homme de ce monde, est-elle redoutable !

Notons, à cet égard, qu'au sujet de Zimri, la Torah mentionne d'abord son nom, puis seulement ensuite le fait qu'il était prince de tribu (cf. Nombres 25, 14). Ceci est porteur d'une édifiante leçon : la grandeur d'un homme se mesure, avant tout, à l'aune de sa personnalité, de la conduite qu'il adopte face à son Créateur. Bien plus que son titre, c'est son comportement qui sera déterminant. Gardera-t-il profil bas face à Dieu et au peuple, en dépit de ses nobles fonctions ?

Résumé

- Suite à l'épidémie, le Saint béni soit-Il ordonne de faire le compte des enfants d'Israël, afin d'établir combien ont survécu, tant ils Lui sont chers. Les noms des familles recensées sont précédés d'un *Hé* et suivis d'un *Youd*, lettres divines attestant la pureté de leurs lignées et infirmant les railleries des nations.
- De même, l'incipit de la Torah, qui évoque la création du monde par Dieu, constitue un argument à l'encontre des non-juifs qui prétendent qu'Israël ne nous appartient pas : l'Eternel, Maître et Créateur du monde, a choisi de donner cette terre à qui bon Lui semble.
- Pourtant, du point de vue des nations, en quoi ces lettres divines prouvent-elles que les femmes des Hébreux n'ont pas été abusées par les Egyptiens, et quel poids un verset de la Torah a-t-il donc à leurs yeux ? L'Eternel fait résider Son ombre sur nous, nous accordant ainsi la vie ; dès qu'Il la retire, nous mourons. Nos péchés suscitent également le départ de cette ombre ; aussi les mécréants sont-ils appelés morts même de leur vivant.
- Le Nom divin *Hé-Vav-Youd-Hé* peut se subdiviser en deux. D'une part, *Youd-Hé*, de même valeur numérique que *gaava*, la gloire, propre au Créateur, qui découle de notre étude de la Torah (*oz*). De l'autre, *Vav-Hé*, qui équivaut, à un près, à douze, allusion aux tribus, dont la solidarité concourt aussi à la gloire de Dieu.

- Lorsque l'homme adhère à son Créateur, il attire sur lui le Nom divin *Ya*, ce qui entraîne la crainte des nations, qui n'osent le railler ni le combattre. Mais, dans le cas contraire, il leur offre le loisir de remettre en question certaines vérités.
- Il est écrit : « Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre » : Moïse s'éleva du niveau de la terre à celui d'homme, nom également attribué à Dieu, ce qui prouve la grandeur qu'il atteignit. Quand nous nous sanctifions et servons l'Eternel avec modestie, nous amplifions Sa gloire et méritons qu'Il combatte pour nous et fasse taire nos accusateurs.

Un compte rond

« Telles sont les familles issues de Ruben ; on y compta quarante-trois mille sept cent trente hommes. »

(Nombres 26, 7)

« Telles sont les familles issues de Siméon : vingt-deux mille deux cents hommes. »

(Nombres 26, 14)

Dans cette section, la Torah fait le relevé de toutes les tribus, nous indiquant le nombre de membres composant chacune d'elles. Comme le soulignent les deux versets précités, ainsi que les autres se rapportant au reste des tribus, le total obtenu est, curieusement, toujours un nombre rond.

Le Rav Yonathan Abergel – qu'il jouisse d'une longue et bonne vie – m'a demandé comment il est possible que les comptes de toutes les tribus, sans exception, aboutissent ainsi à un nombre rond. On pourrait avancer que la Torah aurait arrondi les comptes, comme on le trouve dans le Talmud (Makot, 22a), où il est question de quarante coups, infligés à celui qui transgresse un

commandement négatif, alors qu'en réalité on ne lui en donnait que trente-neuf.

Cependant, au sujet du nombre des enfants d'Israël descendus en Egypte, il est écrit : « Toutes les personnes composant la lignée de Jacob étaient au nombre de soixante-dix » (Exode 1, 5). Or, dans la section de Vayigach, on parle d'abord de soixante-six personnes (46, 26), puis de soixante-dix (46, 27), et Rachi d'expliquer que le premier nombre correspond à celui d'individus qui se sont mis en route pour l'Egypte, tandis que le second coïncide à leur total, une fois arrivés à destination, où ils trouvèrent sur place Joseph et ses deux fils, tandis que Jocabed naquit « entre les remparts ». La méticulosité témoignée par Rachi pour faire coïncider de manière exacte le nombre des enfants de Jacob, semble réfuter notre hypothèse d'une approximation, donnée par le texte saint, des comptes respectifs des tribus.

Peut-être l'Eternel aurait-Il ordonné qu'on recense Ses enfants précisément à un moment où leurs comptes étaient ronds. Mais, ceci aussi réclame un éclaircissement : pourquoi un tel choix divin ?

Telles sont les questions et les conjectures dont m'a fait part le Rav Abergel.

Cette dernière hypothèse semble fondée, puisque Dieu fit effectivement en sorte que Jocabed naisse « entre les remparts » afin que les enfants d'Israël atteignent le nombre rond de soixante-dix. Tentons donc d'expliquer pourquoi.

Une des notions de base de la Kabbale est l'existence de dix sphères de sainteté, par le biais desquelles l'homme se lie au Saint béni soit-Il. En l'absence de ces sphères, il ne serait pas en mesure de rester en vie face au Créateur, dont la lumière est si puissante qu'elle peut brûler l'univers entier en l'espace d'un instant (cf. Ben Ich 'Haï, « Daat Outevouna » 17, 1). Aussi, la lumière divine chemine-t-elle par ces sphères, qui jouent le rôle d'un filtre atténuant sa vigueur : à mesure qu'elle descend depuis la Couronne (première sphère) jusqu'à la Royauté (dernière sphère), la lumière s'affaiblit, de sorte qu'arrivée au niveau de la terre, elle ne la consume pas. Dans une moindre mesure, ceci peut être comparé à la lumière du soleil, qu'il nous est impossible de regarder en face, à moins de porter des lunettes aux verres teintés qui filtrent une partie des rayons et protègent ainsi nos yeux.

Rabbi Avraham Azoulay – que son mérite nous protège – explique dans son ouvrage « 'Hessed LeAvraham » (4, 30) que l'homme est le centre de la Création, et que tous les canaux d'abondance des quatre mondes – Emanation, Création, Formation et Action – passent par lui. La totalité des mondes ont été créés pour l'homme. Lorsqu'il suit la voie de la Torah et observe les *mitsvot*, il assure leur maintien, alors que dans le cas contraire, il leur porte atteinte, affaiblissant les canaux d'abondance qui transitent par lui.

En outre, chaque sphère est elle-même composée de dix cercles concentriques, le plus petit étant au centre.

Les enfants d'Israël constituent un peuple dont les membres sont solidaires les uns des autres, outre le fait que chacun d'eux est lié au Très-Haut par les sphères et leurs cercles internes. A présent, les sphères étant entières et de forme ronde, nous comprenons pourquoi les tribus devaient également atteindre un nombre rond. Ceci laisse entendre, en effet, que tout Juif possède un lien direct avec les dix sphères, que l'univers entier a été créé pour lui, élite de la Création, et qu'il le maintient par les canaux d'abondance passant par son être.

Néanmoins, tout ceci est vrai tant que la solidarité règne en notre sein. Le cas échéant, notre nombre rond détient un pouvoir d'influence. Cependant, dès lors qu'une dissension se crée entre les hommes, le total qu'ils forment se dissocie, et l'abondance ne peut plus se déverser sur le monde par leur biais. C'est pourquoi, la Torah ne fut donnée à nos ancêtres qu'à l'heure où ils se tinrent, au pied du mont Sinaï, comme un seul homme doté d'un seul cœur, conformément à l'interprétation de Rachi de l'emploi du singulier dans le verset : « Et Israël campa là-bas, face à la montagne. » (Exode 19, 2)

Un *Admour* explique qu'à Pessa'h, nous mangeons des *matsot* rondes, afin d'évoquer notre obligation, tout particulièrement lors de cette fête, de cultiver la solidarité. C'est aussi la raison pour laquelle nous proclamons, vers le début de la soirée pascale : « Que quiconque a faim, vienne et mange ! »

D'autres événements clés de notre Histoire prouvent le caractère crucial de la solidarité. Les Hébreux ne furent libérés d'Egypte que lorsqu'ils se soudèrent. Quant au Temple, il fut détruit à cause du climat général de haine gratuite qui prévalait alors, expression d'une déficience au niveau de la solidarité. Le prophète Isaïe nous indique le moyen de réparer ce

manquement, à la racine de cette tragique destruction : « Sion sera sauvée par la justice, et ses pénitents par la vertu » (1, 27) : la charité et l'entraide rétabliront la solidarité et apporteront la réparation.

Rappelons, à cet égard, notre coutume (Choul'han Aroukh, Ora'h 'Haïm 552, 5) de consommer, la veille du neuf Av, lors du dernier repas précédant le jeûne, un œuf ainsi que des lentilles, tous deux de forme ronde. Comme nous l'avons dit, à l'époque de la destruction du Temple, les hommes se haïssaient gratuitement, la solidarité faisait cruellement défaut, et subséquemment, le lien unissant l'Eternel et Ses enfants avait été endommagé. Le peuple juif avait perdu sa dimension de cercle, sa force d'union et de cohésion. Ce manquement entraîna le renforcement des puissances impures, qui prirent le dessus sur les forces de la sainteté, causant la destruction du Temple et l'exil des enfants d'Israël. La consommation d'aliments ronds la veille du neuf Av, date commémorant la destruction du Temple, nous rappelle donc notre devoir de raffermir la solidarité parmi nous, afin de réparer l'atteinte portée aux sphères supérieures par notre mauvaise conduite.

Dans le même esprit, le Ari, zal, écrit (cf. « Ets 'Haïm » 18, 5) que lors de la destruction du Temple, les puissances impures s'emparèrent de la sphère Majesté (*hod*) et exercèrent leur ascendant sur elle, comme le souligne le verset « un être souffrant (*dava*) sans trêve » (Lamentations 1, 13), où le terme *dava*, composé des mêmes lettres que *hod*, indique notre détresse face à la prise en captivité de cette sphère.

Cependant, lorsque la solidarité règne au sein du peuple juif, les cercles constituant les sphères ont un grand pouvoir d'influence sur le monde. D'ailleurs, il est intéressant de relever que tous les éléments de la Création sont de forme ronde ou composés de ronds. Ainsi, le soleil, la terre, la lune et les étoiles sont ronds, tandis que le corps humain est formé de membres de forme circulaire : la tête, les doigts, la *mila*. Ceci vise à rappeler à l'homme qu'il est le centre de la Création, le canal par lequel l'abondance divine se déverse dans le monde, à condition toutefois qu'il vive en harmonie avec autrui et son Créateur.

Dans notre section, où figurent les relevés de toutes les tribus, nous trouvons (Nombres, 26) que celle de Siméon a un effectif largement inférieur à celui des autres. La raison en est que de nombreux membres de cette tribu

avaient fauté avec les filles de Moab, suite au pernicieux conseil de Balaam. Une grande partie fut donc frappée par le fléau, tandis que le reste se repentit. Les enfants d'Israël ne les rejetèrent pas, mais au contraire, cherchèrent à les rapprocher, et cette solidarité renforça le pouvoir des cercles entourant la Présence divine.

Replaçons-nous à l'époque de notre patriarche Jacob, lorsque l'Eternel lui donna l'ordre de descendre en Egypte.

En préambule, rappelons le prestige de cette figure, dont l'image est gravée sur le trône divin (Tikounei Zohar 22, 65b), et qui compose la troisième roue du char céleste (Maarékhèt Haélokout, 4). En outre, père des douze tribus, « tribus de l'Eternel, selon la charte d'Israël » (Psaumes 122, 4), à l'heure où il quitta ce monde, la Torah n'employa pas le verbe mourir, mais expirer (cf. Genèse 49, 33 ; Zohar I, 248b), utilisé à propos des justes (Baba Batra, 16b).

Au moment où Jacob et toute sa famille descendirent en Egypte, la Torah les désigne par le mot *néfech*, signifiant âme ou personne, allusion au fait qu'ils étaient comparables à une seule personne (cf. Lévitique Rabba 4, 6), tant ils étaient solidaires les uns des autres. En outre, le motif même de leur venue en Egypte était la recherche de la solidarité, puisqu'ils voulaient y rejoindre leur frère Joseph. Aussi était-il primordial qu'ils atteignent un nombre rond, celui-ci symbolisant la solidarité, et c'est pourquoi le Saint béni soit-Il fit en sorte que Jocabed naisse entre les remparts, afin que, de soixante-neuf, ils passent à soixante-dix.

En outre, il était fondamental que leur nombre soit rond, car ils allaient ainsi se lier, par les sphères saintes, à l'Eternel. Ce lien les protégerait de l'influence néfaste de l'Egypte, pays le plus immoral de l'époque (cf. Safra, A'harei Mot, 13), et leur donnerait la capacité de préserver leur pureté et sainteté. Voilà une raison supplémentaire à la naissance de Jocabed à ce moment-là.

Au moment où le Créateur enjoignit à Jacob de descendre en Egypte, ce dernier fut pris d'une grande peur (Ramban, Genèse 46, 1), jusqu'à ce qu'Il lui promette qu'Il l'y accompagnerait. A la lumière de nos précédentes explications, nous comprenons le bien-fondé de son appréhension : les membres de sa famille n'ayant pas atteint un nombre rond, il craignait que ceci ne porte atteinte à leur solidarité, un manquement dans ce domaine étant synonyme de danger réel. C'est pourquoi, l'Eternel lui assura qu'Il irait en

Egypte avec lui et le protégerait, ainsi que les siens. Or, c'est précisément en provoquant la naissance de Jocabed juste avant leur entrée dans ce pays que le Tout-Puissant accomplit Sa promesse de protection.

Dans le même esprit, le Saint béni soit-Il affirma à Jacob que ce serait Joseph qui lui fermerait les yeux, au moment de sa mort (Genèse 46, 4), lui insinuant ainsi que ses autres fils reconnaîtraient la grandeur de celui-ci et lui céderaient cet honneur. Une fois de plus, ceci avait pour but de rassurer le patriarche quant à la cohésion et la paix qui régneraient parmi ses enfants.

Ainsi donc, le nombre rond de chaque tribu n'est pas une approximation, mais correspond à la stricte réalité. Cette réalité fait partie du plan divin visant à assurer, d'une part, la solidarité au sein du peuple juif, et de l'autre, un lien constant entre celui-ci et le Créateur par le biais des sphères, ces deux types de lien permettant le déversement de la bénédiction divine sur le monde.

Résumé

- Le recensement des tribus aboutit, pour chacune d'elles, à un nombre rond. Ce résultat est-il approximatif ou exact, et le cas échéant, que signifie-t-il ?

- Il existe dix sphères de sainteté, dont le but est de lier l'homme au Créateur. Ces sphères atténuent la puissance de la lumière divine, grâce à quoi celle-ci ne consume pas la terre et ses habitants. Chaque sphère est composée de dix cercles concentriques. Lorsque l'homme appartient à un tout formant un nombre rond, il est lié aux sphères et vit en solidarité avec son prochain. D'où le sens du total rond atteint par les tribus, notion que l'on retrouve au moment où Jacob descendit en Egypte avec sa famille.

- La solidarité est fondamentale au sein du peuple juif, auquel la Torah ne fut donnée qu'à cette condition. De même, le Temple fut détruit à cause de la haine gratuite qui prévalait alors. Quant à la réparation de ce péché, elle consiste à exercer la charité, c'est-à-dire à cultiver la solidarité.

- D'après Rachi, lorsque la famille de Jacob se mit en route pour l'Egypte, elle comptait soixante-six membres ; arrivés sur place, ils retrouvèrent Joseph et ses deux fils, tandis que Jocabed naquit entre les remparts, ce qui aboutit à un total de soixante-dix. Le Tout-Puissant fit en sorte qu'elle naisse

à ce moment-là afin d'accomplir Sa promesse de protection faite au patriarche, le nombre rond garantissant le lien avec Dieu et donc la préservation de la sainteté.

- D'où la signification profonde des nombres ronds de chaque tribu : elles puisaient leur force dans leur solidarité et dans leur lien avec le Créateur, par le biais des sphères.

Le don de la Torah

« Au jour des Prémices, quand vous présenterez à l'Eternel l'offrande nouvelle, à la fin de vos semaines, il y aura pour vous convocation sainte : vous ne ferez aucune œuvre servile. »

(Nombres 28, 26)

Rachi commente ainsi ce verset : « La fête de Chavouot est appelée "la fête des prémices de la moisson du froment", à cause des deux pains qui étaient les premiers à servir à une offrande de blé issue de la nouvelle récolte. »

Cette explication fait apparaître deux difficultés. Tout d'abord, si telle est certes la raison d'une telle dénomination de la fête de Chavouot, il n'en reste pas moins que celle-ci commémore avant tout le don de la Torah ; pourquoi donc ce titre ne lui a-t-il pas été donné ? De même, pour quelle raison ne pas la désigner par « Chavouot » ? En outre, cet événement eut lieu le six Sivan, date à laquelle nous célébrons cette fête. Or, le texte ne fait pas mention de cette date, précision semblant pourtant primordiale.

Le texte saint n'a pas précisé la date du don de la Torah afin de nous enseigner qu'il ne s'agit pas là d'un événement ponctuel, ayant lieu une fois par an, mais continuel. En effet, l'homme doit considérer qu'il reçoit et accepte quotidiennement la Torah, en vertu de l'injonction de nos Sages : « Que chaque jour, elles [les paroles de Torah] soient nouvelles à tes yeux ! » (Rachi, Exode 19, 1)

C'est aussi pourquoi, dans la Torah, cette fête n'a pas été désignée par « Chavouot » (litt. : semaines), cette appellation rappelant les sept semaines séparant Pessa'h de Chavouot, durant lesquelles nous nous préparons à recevoir la Torah. Car l'Eternel désirait nous signifier que cette préparation doit être continue, tout au long de l'année.

A présent, pourquoi le nom de « fête du don de la Torah » n'est-il pas mentionné ?

Cette appellation sous-entend, à travers le terme « don », que la Torah est un cadeau. Pourtant, au regard de tous les préceptes qu'elle nous impose, elle nous apparaît plutôt, au premier abord, comme une lourde charge. Aussi, comment parler de cadeau ?

De fait, certains objets ont une valeur reconnue de tous, alors que d'autres sont tout aussi précieux, mais les hommes l'ignorent, hormis quelques rares individus perspicaces qui savent les estimer. Notre sainte Torah appartient justement à cette dernière catégorie. Si la masse la perçoit comme un joug asservissant, les Sages qui se plongent dans ses méandres méritent d'avoir accès à sa grandeur et à sa bonté infinies.

Si l'on présente à un homme quelconque un bloc d'or, couvert de boue, il cherchera à s'en débarrasser au plus vite, inconscient de sa valeur. Par contre, quelqu'un de plus intelligent et connaisseur en la matière sait qu'un amas de boue peut parfois cacher un précieux trésor ; aussi, le conservera-t-il soigneusement pour l'analyser.

De même, la Torah est infiniment plus précieuse que l'or et que les perles. Néanmoins, si nous désirons être à même de reconnaître sa valeur, il nous incombe au préalable de nous dégager de notre enveloppe matérielle, cette "boue" qui adhère à nous. Seulement alors, pourrons-nous réaliser que la Torah représente le plus précieux cadeau qui soit de tous les mondes, supérieurs comme inférieurs.

Lors d'un de mes voyages en train en direction de Lyon, un Juif prit place à mes côtés. Lorsqu'il constata que j'étais religieux, il me demanda si je connaissais un certain Rav Pinto. Je répondis par l'affirmative, sans en dire davantage. Il se mit alors à dire de lui pis que pendre. Lorsque je lui en demandai la raison, il me répondit qu'à cause de ce Rabbin, son fils ne venait

plus l'aider dans son travail le Chabbat, et refusait désormais de manger avec lui.

Je tentai de calmer cet homme en fureur, en lui expliquant les inestimables vertus du Chabbat et l'intérêt que nous avons à l'observer. Le Chabbat appartient effectivement à la catégorie des *mitsvot* qui nous apportent, dès ce monde, une grande jouissance. Au fur et à mesure que je parlais, je constatais dans la physionomie de mon interlocuteur un changement notable, si bien que sa colère laissa bientôt place à une compréhension placide. Soudain, il déclara vouloir présenter ses excuses au Rav Pinto pour l'avoir ainsi dénigré. Sur ces entrefaites, je lui déclarai qu'il pouvait le faire directement et sans tarder…

Cette anecdote illustre notre propos : pour pouvoir apprécier un cadeau et s'en réjouir, il faut d'abord en reconnaître la valeur. Or, cet homme qui, au départ, était totalement inconscient de la primauté du Chabbat au point qu'il en voulait à son fils pour le respect qu'il vouait à ce jour saint, finit par réaliser son erreur après que je l'eus éclairci à ce sujet.

Nos Sages rapportent (cf. Ramban, Nombres 10, 35) que suite au don de la Torah, les enfants d'Israël quittèrent le mont Sinaï, à l'image d'un enfant qui s'enfuit de l'école. Comment comprendre une telle attitude, alors qu'ils venaient juste d'assister à d'impressionnantes révélations ? Ils estimaient, sans nul doute, la Torah, puisqu'ils s'étaient exclamés : « nous ferons et nous comprendrons », mais sa valeur incommensurable, tout comme sa signification profonde, leur échappaient. Ils pensaient, quant à eux, appréhender la Torah à sa juste valeur, toutefois, du fait qu'ils n'avaient pas encore eu le loisir d'y goûter, ils étaient incapables de l'intégrer réellement, et leur approche demeurait donc extérieure et superficielle.

Dès lors, nous comprenons mieux pourquoi ils s'enfuirent ainsi du mont Sinaï : faute d'avoir une opportunité de mettre la Torah en pratique, ils n'avaient pas accès à une compréhension pénétrante de celle-ci, ni ne concevaient sa valeur intrinsèque.

Nous tous chérissons la vie et sommes conscients de sa valeur suprême. Aussi sommes-nous naturellement prêts à investir tout l'or du monde pour pouvoir continuer à vivre.

Un homme me raconta une fois qu'il se trouvait dans la région où s'est déclaré, il y a quelques années, le fameux Tsunami. Une vague énorme

emporta son fils sous ses yeux. Il allait céder au désespoir, quand il eut la présence d'esprit de se tourner vers le Tout-Puissant, L'implorant de sauver son cher enfant. Deux jours entiers passèrent sans qu'il en ait eu la moindre trace, si bien qu'il avait perdu tout espoir. C'est alors qu'il le retrouva dans un endroit protégé et sûr. Il conclut son incroyable récit en me confiant que, depuis ce jour, il avait ressenti, au plus profond de lui, combien la vie est chère, tandis que sa foi en Dieu s'était considérablement raffermie. Pour reprendre ses mots, « l'homme est inconscient de la valeur de la vie, jusqu'au moment où celle-ci est remise en question et où il est à deux doigts de la perdre ». A l'heure du danger, l'homme s'éveille et supplie le Créateur de lui envoyer le salut. Puis, s'il a le mérite d'y assister, il reconnaît simultanément la Providence divine et la valeur, inestimable, de la vie, réalisant qu'en l'espace de quelques secondes, elle aurait pu lui être retirée, s'il n'avait pas imploré Dieu.

A l'heure du don de la Torah, nos ancêtres pensaient avoir intégré la considérable valeur de celle-ci. Cependant, les faits prouvèrent le contraire, puisqu'ils cherchèrent à quitter au plus vite le mont Sinaï, trahissant ainsi une déficience à ce niveau.

Comment donc parvenir à reconnaître réellement la valeur de la Torah et à lui témoigner le respect qui lui est dû ? En se la représentant perpétuellement devant soi, à la manière dont il nous appartient de ressentir continuellement l'omniprésence divine, à l'instar du roi David qui s'exclama : « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur. » (Psaumes 16, 8) Ceci nous permettra en effet de renouveler quotidiennement notre acceptation de la Torah.

En dernière analyse, notons qu'à travers l'appellation de « fête des prémices (*bikourim*) », donnée à Chavouot, nous pouvons lire en filigrane notre obligation de donner priorité (*lebakher*), dans notre vie, à l'observance de la Torah écrite comme orale. Ces deux aspects de la Torah font pendant aux deux pains apportés en premier en guise d'offrande, issue de la nouvelle récolte – la Torah, indispensable à notre survie, étant comparée à cet aliment vital, comme il est dit : « Venez, mangez de mon pain » (Proverbes 9, 5). De même que l'homme est naturellement animé d'un amour particulier pour son aîné (*bekhor*), de même doit-il cultiver en lui et donner une place de choix (*lebakher*) à l'amour de la sainte Torah.

Résumé

- Pourquoi Chavouot est-elle désignée comme la « fête des prémices » plutôt que par l'un de ses autres noms, et comment expliquer l'omission de sa date ?
- Nous en déduisons notre devoir d'accepter la Torah chaque jour, et non pas uniquement le six Sivan ou les sept semaines (*chavouot*) précédant cette date. L'appellation « don de la Torah » n'a pas non plus été retenue, car seuls les Sages la perçoivent comme un cadeau inestimable.
- Les enfants d'Israël s'enfuirent du mont Sinaï, car, n'ayant pas encore eu l'opportunité de mettre la Torah en pratique, ils ne pouvaient l'estimer à sa juste valeur. Il faut goûter à la Torah pour reconnaître ses délices ; on la considère alors comme le plus précieux cadeau, duquel on aspire à profiter à tout instant.
- Le nom de « fête des prémices (*bikourim*) » fait allusion à notre obligation de donner priorité (*lebakher*) à la Torah, écrite comme orale, ces deux aspects étant évoqués par les deux pains apportés en offrande lors de cette fête.

Annexes

La Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif : une entité

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. »

(Nombres 25, 10-11)

Le Saint béni soit-Il atteste, par ces versets de la Torah, la pureté d'intentions de Phinéas au moment où il tua Zimri et la Madianite avec laquelle il avait fauté. Loin de rechercher la gloire personnelle en agissant ainsi aux yeux de tout le peuple, il n'aspirait qu'à venger l'honneur divin bafoué. Le texte saint souligne ces mobiles purs, afin que son intervention audacieuse ne soit pas mal interprétée.

Notons que cet homme zélé, qui était le petit-fils d'Aaron, fut prêt à mettre sa vie en péril pour défendre la cause divine. Ce courage lui provint de sa grande compassion pour la détresse de la Présence divine face à l'accomplissement, en public, de tels péchés. Il va sans dire que seul celui qui jouit d'une très grande proximité du Créateur, et qui Lui subordonne tous ses désirs, est à même de ressentir Sa douleur, tout comme celle de ses frères juifs. Lorsqu'un membre du peuple juif commet un péché et attriste Dieu, ce sont tous les autres qui sont concernés, puisqu'il entraîne le départ de la Présence divine, départ malheureusement synonyme de punition et de destruction.

Le Zohar (II, 90b ; III, 4b) affirme que « la Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif forment une entité ». Aussi, est-il du devoir de tout Juif de renforcer le lien existant entre ces trois protagonistes, de sorte qu'ils forment un tout indissociable, dans l'esprit du verset « mais un triple lien est encore moins facile à rompre » (Ecclésiaste 4, 12).

Or, Zimri agit dans le sens contraire. Il commença par couper son lien avec le peuple juif, en sortant du camp pour prendre une non-juive. Puis il méprisa son Rav et le Sanhédrin, rompant avec la Torah. Enfin, il fauta avec cette femme, se dissociant également de l'Eternel. Car « une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2), et le mauvais penchant a justement recours à ce stratagème pour attirer progressivement l'homme vers le péché. Cet adversaire rusé ne se presse pas de rompre totalement le lien de celui-ci à son peuple, à Dieu et à la Torah, agissant dans ce sens doucement mais sûrement (cf. Chabbat, 105b), jusqu'à parvenir à ses fins.

Quant au personnage de Phinéas, il apparaît aux antipodes de ce comportement. Le verset précise sa noble ascendance, en tant que fils d'Eléazar le prêtre, et petit-fils d'Aaron le grand prêtre. Cette ascendance nous indique également le lien puissant qu'il entretenait avec le peuple juif, à l'instar de son père et de son grand-père – lequel « aimait la paix et la poursuivait » (Maximes de nos Pères » (1, 12) –, précisions constituant un éloge pour tous trois. En outre, le fait que, face à la scène, Phinéas se souvint de la loi à appliquer (Sanhédrin, 82a), prouve combien il était lié à la Torah, puisque dans le cas contraire, il ne serait évidemment pas parvenu à s'en rappeler. Enfin, comme nous l'avons évoqué, notre verset introductif atteste la proximité de Phinéas avec le Créateur, si intense qu'il ressentait au plus profond de lui Sa détresse et voulut y remédier. Simultanément, il partageait la peine de ses frères juifs, qui risquaient d'être punis par le départ de la Présence divine, tout comme la douleur de la Torah bafouée.

Heureux cet homme qui parvint à acquérir un lien si puissant avec ces trois protagonistes !

Une dynastie de prêtres

« Or, leur population dénombrée se monta à vingt-trois mille mâles âgés d'un mois et au-dessus ; car ils n'avaient point figuré dans le recensement des enfants d'Israël, n'ayant point reçu de patrimoine comme ceux-ci. »

(Nombres 26, 62)

Le Saint béni soit-Il ordonna de recenser les membres composant la tribu de Lévi depuis l'âge d'un mois, tandis que ceux des autres tribus devaient l'être à partir de vingt ans. Or, en dépit de cela, l'effectif de cette tribu était inférieur à celui des autres. Comment expliquer ce fait surprenant ?

Certains avancent qu'en tant que porteurs de l'Arche sainte, ils subissaient régulièrement des pertes humaines en provenance de celle-ci. D'autres affirment que les membres de cette tribu se disputaient le mérite de servir dans le sanctuaire, ce qui déplut à Dieu, qui fit périr les querelleurs.

Je propose l'explication suivante. Comme nous le savons, les Cohen et Lévites, qui composaient la tribu de Lévi, avaient le statut de « dynastie de pontifes et nation sainte » (Exode 19, 6), c'est-à-dire qu'ils formaient une élite. De par ce rang, ils servaient d'exemple à l'ensemble du peuple quant à la manière convenable de servir l'Eternel. De même que l'aristocratie ne contient qu'un nombre limité d'individus jouissant de ce privilège, de même devait-il en être de la tribu de Lévi, leur petit nombre témoignant justement de leur spécificité et du respect qui leur est dû. Conscient que ce qui est rare, est cher, le Saint béni soit-Il a fait en sorte que cette tribu ne se compose que de peu de membres, afin que les enfants d'Israël les estiment et apprennent d'eux la conduite à suivre. D'ailleurs, on remarquera que le peuple juif est, lui aussi, un petit peuple par rapport à tous les autres, cette réalité semblant exprimer la volonté du Très-Haut de préserver notre spécificité de peuple élu, chéri de Lui.

Ajoutons que la tribu de Lévi, qui se vouait entièrement au service divin, l'Eternel étant sa part (cf. Deutéronome 18, 1-2), tirait sa subsistance des

divers prélèvements effectués par le peuple. Par conséquent, si ses membres avaient été nombreux, il est possible que le partage des tâches au sanctuaire, tout comme la distribution de ces prélèvements, eussent été à l'origine de disputes. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il voulut qu'ils soient en petit nombre, afin que chacun d'eux ait une part dans le service saint et que ses besoins soient largement couverts par les prélèvements.

Lors de ce recensement, nous trouvons néanmoins que l'effectif de la tribu de Siméon est légèrement inférieur à celui de la tribu de Lévi : « Telles sont les familles issues de Siméon : vingt-deux mille deux cents hommes » (Nombres 26, 14). Au départ, la tribu de Siméon était nombreuse, mais, comme l'explique Rachi (ibid. 26, 13), du fait que ses membres tombèrent dans l'idolâtrie et la débauche, dans Sa fureur, Dieu les décima par le fléau.

Reconnues à leur juste valeur

« Alors s'approchèrent les filles de Celofhad (…) elles se présentèrent devant Moïse, devant Eléazar le pontife (…), disant : "(…) Faut-il que le nom de notre père disparaisse du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas laissé de fils ? Donne-nous une propriété parmi les frères de notre père !" Moïse déféra leur cause à l'Eternel. »

(Nombres 27, 1-5)

La Torah rapporte (Nombres 15, 32-36) l'épisode d'un homme qui ramassa du bois durant Chabbat, et nos Sages indiquent (Chabbat, 96b) qu'il s'agissait de Celofhad, fils de Héfer. Du fait qu'il profana ce jour saint en public, la peine de lapidation lui fut infligée, afin que ce châtiment serve de leçon au reste du peuple. Celofhad avait cinq filles, qui avaient atteint l'âge de se marier, mais nul ne voulut épouser les filles d'un pécheur.

Bien qu'elles fussent en quelque sorte excommuniées, elles gardèrent le silence. Or, voilà qu'à présent, lorsqu'il est question du partage de la Terre

Sainte, elles se font soudain entendre, réclamant auprès de Moïse une part dans cet héritage, étant donné que leur père, mort dans le désert, n'avait pas laissé de fils, tandis qu'elles-mêmes n'étaient pas encore mariées. Moïse ne sut que répondre, un tel cas n'ayant pas connu de précédent. Aussi, interrogea-t-il l'Eternel, qui trancha : « Les filles de Celofhad ont raison. Tu dois leur accorder un droit d'hérédité parmi les frères de leur père, et leur transmettre l'héritage de leur père. » (Nombres 27, 7)

Comme le soulignent les versets qui suivent, ce cas particulier fut aussitôt généralisé, si bien que ces filles furent les initiatrices d'une nouvelle loi (Sanhédrin, 8a) selon laquelle lorsqu'un homme meurt sans héritier mâle, c'est à ses filles que revient son héritage. De plus, suite à cette ratification divine, l'excommunication dont elles étaient victimes cessa, et elles purent se marier. Nous pouvons nous demander ce qui leur valut un si grand honneur.

C'est que ces jeunes filles se comportaient avec pudeur et discrétion, dans l'esprit du verset : « Toute resplendissante est la fille du roi dans son intérieur » (Psaumes 45, 14). Or, en s'avançant devant Moïse pour revendiquer leur droit d'héritage, elles eurent le courage de réagir contrairement à leur habitude, et prouvèrent combien elles étaient attachées à la Terre Sainte. Elles méritèrent alors l'insigne honneur d'être à l'origine d'une nouvelle loi, tandis que l'approbation divine leur permit également de trouver des conjoints. Car, comme le soulignent nos Sages (cf. Erouvin, 13b), quiconque fuit la grandeur, celle-ci le poursuit. Par ailleurs, j'ai pensé que, du fait que les filles de Celofhad se conduisaient toujours avec modestie, elles méritèrent qu'une nouvelle loi soit édictée suite à leur requête, en vertu du principe selon lequel « la Torah n'est acquise que par celui qui se rabaisse devant elle » (Dérekh Erets Zouta, 8).

La fête de Soukkot

« Et le quinzième jour du même mois, c'est fête : durant sept jours on mangera des azymes. »

(Nombres 28, 17)

« Au jour des Prémices, quand vous présenterez à l'Eternel l'offrande nouvelle, à la fin de vos semaines, il y aura pour vous convocation sainte : vous ne ferez aucune œuvre servile. »

(Nombres 28, 26)

« Et le quinzième jour du septième mois, il y aura pour vous convocation sainte, vous ne ferez aucune œuvre servile. »

(Nombres 29, 12)

L'ordre des fêtes selon les mois tels qu'ils se suivent d'après la Torah est : Pessa'h, Chavouot et Soukkot. Pourtant, comme nous le savons (Soukka, 11b), cette dernière fête commémore les sept nuées de gloire par lesquelles le Saint béni soit-Il entoura Ses enfants après la sortie d'Egypte. Aussi, aurait-il semblé plus logique de la célébrer aussitôt après Pessa'h. Pourquoi donc la date de Soukkot a-t-elle été fixée, non seulement après Chavouot, mais plus encore, après les jours de pénitence ?

Seul un homme affamé est en mesure d'apprécier un bon repas. Celui qui est rassasié peut même éprouver du dégoût à la vue d'une assiette pleine. A l'heure de la sortie d'Egypte, les miracles faisaient tant et si bien partie de leur quotidien que nos ancêtres auraient été incapables de remercier l'Eternel pour les sept nuées de gloire qui les entouraient à ce moment-là. Aussi le Créateur a-t-Il attendu que l'effet des dix plaies, de la coupure de la mer Rouge, de la tombée de la manne, du puits de Myriam et autres prodiges, s'atténue, afin qu'ils puissent apprécier celui des nuées de gloire et L'en remercier avec un enthousiasme renouvelé en construisant la *soukka*.

De même, dans les générations suivantes, si nous avions eu l'ordre de célébrer Soukkot immédiatement après Pessa'h où l'on s'étend, durant la soirée pascale, sur le récit des innombrables miracles qui caractérisèrent la sortie d'Egypte, comment serions-nous parvenus à nous enflammer au sujet de celui des nuées de gloire ? Par contre, passés plusieurs mois, ceci est possible, d'où la décision divine de repousser ainsi la célébration de Soukkot, afin de nous offrir l'opportunité de Le louer pleinement pour ce phénomène miraculeux, grâce auquel le peuple juif était à l'abri de tout danger.

Section Mattot

La sainteté d'un vœu

« Moïse parla aux chefs des tribus des enfants d'Israël, en ces termes : "Voici ce qu'a ordonné l'Eternel : Si un homme fait un vœu au Seigneur, ou s'impose, par un serment, quelque interdiction à lui-même, il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir. (…)" »

(Nombres 30, 2-3)

Rachi explique le terme *ya'hel* (violer) dans le sens de *ye'halel* : il ne fera pas de ses paroles quelque chose de profane.

La section de Mattot s'ouvre par l'interdiction de formuler un vœu si l'on n'a pas l'intention de s'y tenir. Puis, se trouvent détaillées les manières permettant son annulation dans le cas où on n'est plus capable de remplir ses engagements. Enfin, la Torah nous avertit de la gravité que constitue la violation d'un vœu n'ayant pas été annulé, péché comparable à un serment mensonger. Il nous incombe donc de bien réfléchir avant de formuler un vœu, de sorte à ne pas en venir à l'enfreindre.

Trois cas de personnes exprimant un vœu sont ensuite évoqués. Tout d'abord, celui d'une fillette[33] (Nombres 30, 4-6) : celle-ci étant sous l'autorité de son père, c'est lui qui doit procéder à l'annulation de son vœu. Puis, celui

33. D'après nos Sages, entre onze ans et douze ans et demi. Avant cela, son vœu n'a pas le statut d'un vœu, et après cela, elle n'est plus sous l'autorité de son père pour la rupture des vœux.

d'une fiancée (ibid. 30, 7-10) : le père et le fiancé doivent annuler son vœu de concert. Quant à une femme mariée (ibid. 30, 11-16), elle n'est plus sous l'autorité de son père, mais sous celle de son mari qui, seul, est en mesure d'annuler son vœu.

Ce sujet nous place face à une difficulté de taille : si la formulation d'un vœu représente un si grave enjeu et que nous devons nous efforcer, au maximum, d'en observer les termes, comment expliquer la relative facilité que donne la Torah pour l'annuler ? Illustrons notre question par un exemple de la vie courante. Si quelqu'un désire invalider la signature qu'il a apposée sur un contrat, il devra payer une très grosse somme d'argent. Aussi, au regard de la portée d'un vœu, comment comprendre la simplicité du processus d'annulation ?

En réalité, le monde entier est construit sur le principe de l'annulation des vœux, sans lequel il ne pourrait subsister. En effet, les décrets divins ont la dimension d'un vœu, et si l'homme n'avait pas la possibilité, par le biais de la prière et du repentir, de les annuler, c'est l'ensemble de l'univers qui retournerait au néant. Ainsi, en offrant à l'homme l'opportunité d'annuler ses vœux, l'Eternel lui signifie, du même coup, la possibilité d'annuler Ses décrets par le repentir (cf. Messilat Yecharim, 4). L'épisode du péché du veau d'or constitue un célèbre exemple de ce principe : alors que Dieu avait prévu de détruire toute la génération qui avait fauté et d'en faire naître une nouvelle qui Le reconnaîtrait, Il revint sur sa décision suite aux nombreuses implorations de Moïse, qui Le suppliait de juger le peuple favorablement.

Dans la prière du matin (*Baroukh chéamar*), nous disons : « Béni celui qui dit et qui fait, béni celui qui décrète et fait exécuter ! », exclamation qui atteste de la puissance de la parole de l'Eternel et du poids conséquent de Ses arrêts. Néanmoins, dans Son infinie Miséricorde, le Très-Haut a accordé à Ses enfants la possibilité de revenir à Lui, grâce à laquelle ils peuvent être absous et voir les mauvais décrets prononcés à leur encontre annulés.

Le Saint béni soit-Il a créé l'homme avec une bouche très complexe. Apparaissant extérieurement sous la forme de lèvres, elle est également composée de nombreuses autres parties, comme les gencives, les dents, la langue, et se prolonge par la gorge qui abrite notamment le pharynx. Celles-ci lui permettent d'assurer deux fonctions : alimenter son corps – en coupant,

broyant puis avalant la nourriture – et parler – par la vibration des cordes vocales situées au fond de la cavité buccale.

La première de ces fonctions est profane, tandis que la seconde peut être sanctifiée, lorsque l'homme utilise sa bouche pour étudier la Torah. Si l'on fait un calcul simple, on arrivera à la conclusion que la bouche est employée pour s'alimenter au maximum deux heures par jour – vingt ou trente minutes suffisant amplement pour être rassasié –, tandis que le reste du temps, elle peut se consacrer à l'étude de la Torah, par le biais de laquelle elle s'élève et se sanctifie. Il est également possible de sanctifier sa bouche en omettant de prononcer des paroles médisantes qui la souillent, ou en s'imposant un jeûne de la parole, à l'effet purificateur.

Rabbi Chimon bar Yo'haï demande (Talmud de Jérusalem, Chabbat 1, 2) pourquoi l'Eternel a créé l'homme avec une seule bouche qui doit remplir deux fonctions si différentes. N'aurait-il pas été plus simple qu'il soit créé avec deux bouches, l'une destinée à l'alimentation, et l'autre à l'étude de la Torah ? Telle aurait été, a priori, sa requête s'il avait été présent au mont Sinaï. Nous viendrait-il à l'idée d'utiliser la même serviette pour nous essuyer le visage et nettoyer nos chaussures ?

Et d'en déduire qu'en définitive, il est préférable que nous n'ayons qu'une seule bouche, car nous trébuchons déjà tant dans de mauvaises paroles et serments mensongers que la situation n'en serait sans doute qu'aggravée si nous en avions une supplémentaire.

D'où notre devoir de préserver la sainteté de notre bouche, en nous écartant des propos interdits et en veillant à respecter les vœux que nous émettons.

Rav 'Haïm de Volozhin, que son mérite nous protège, fait remarquer que, dans les générations précédentes, nombreux furent ceux qui devinrent des géants en Torah, alors qu'à l'époque contemporaine, seuls quelques rares individus parviennent à s'élever à ce niveau. Quelle est la raison profonde d'un tel phénomène ? Il répond que, dans le passé, les hommes qui se vouaient à l'étude de la Torah avaient une personnalité forte, semblable à la pierre qui reste à l'endroit où on l'a déposée, qu'elle ne quitte pas pour un autre emplacement. Lorsqu'ils se penchaient sur un point précis de la loi, ils le

sondaient jusqu'à le maîtriser, si bien qu'il se gravait au plus profond d'eux pour toute leur vie.

Par contre, dans notre génération, les hommes se consacrant à l'étude de la Torah sont telle une plante, transportée par le vent d'un lieu à l'autre et poussant à tout endroit. A l'instar de ce végétal dépourvu de vertèbres, ils souffrent d'instabilité. Tantôt ils se montrent scrupuleux dans l'observance d'une certaine *mitsva*, et tantôt ils l'abandonnent au profit d'une autre, superficialité qui les empêche de faire de véritables acquisitions spirituelles.

Dès lors, nous comprenons mieux l'intention sous-jacente du verset : « il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir » (Nombres 30, 3). Il nous incombe d'avoir une parole et de nous tenir à nos engagements, cette constance représentant notre seul espoir de nous élever.

La section de Mattot enchaîne sur la guerre de vengeance que Dieu ordonna de mener contre les Madianites, qui avaient prostitué leurs filles pour faire fauter les enfants d'Israël. Quel est donc le lien entre le sujet des vœux et celui des relations interdites, qui sont juxtaposés ? Lorsqu'un homme formule un vœu, il exprime sa volonté de se détacher de la matière, démarche souvent salutaire, en cela qu'elle constitue une barrière à la déchéance. Par exemple, on peut faire le vœu d'être *nazir*, en s'engageant à se priver de boissons alcoolisées, qui représentent notre attirance pour le monde matériel. Nos Sages recommandent (Sota, 2a) à celui qui assiste au spectacle déshonorant d'une femme infidèle dont la culpabilité a été mise à jour, de prononcer un tel vœu, afin que cette vision ne suscite pas sa dégradation spirituelle.

Le Ramban (Nombres 6, 11) demande pourquoi, au terme de sa période d'abstinence, le *nazir* devait apporter un sacrifice expiatoire, alors qu'il n'avait commis aucun péché ; au contraire, il avait pris sur lui, jusqu'à ce moment-là, de s'abstenir de certains plaisirs afin de s'élever. Il explique que son désir de rompre sa période d'abstinence traduit déjà une certaine chute spirituelle, puisque s'il avait toujours été en ascension, il n'aurait pas voulu reprendre la consommation d'alcool. C'est pourquoi il a l'obligation d'apporter un sacrifice, afin qu'il prenne conscience de sa régression, y mette un frein et en obtienne l'expiation.

Le vœu joue, en quelque sorte, le rôle d'une barrière, car en désirant ainsi se sanctifier et s'élever spirituellement, l'homme se préserve simultanément

du péché. Il semble que les enfants d'Israël fautèrent avec les filles de Moab et de Madian, justement du fait qu'ils ne s'étaient pas placé de telles barrières protectrices, comme la formulation de vœux. Un vœu exprime la volonté de l'homme de se purifier, et dès lors, il bénéficie de l'assistance divine, selon un principe bien connu (cf. Yoma, 38b). Dans le cas contraire, on est bien plus vulnérable au péché, d'où celui de nos ancêtres qui faillirent par la débauche. Au départ, ils avaient uniquement l'intention d'acheter des toiles de lin, mais ce pas représentait déjà une brèche, car ils sortirent de leur camp. La route était alors toute tracée pour tomber dans le piège de l'immoralité, et pire encore, dans le culte de Baal-Peor.

Ainsi donc, la formulation d'un vœu constitue une abstinence de certains plaisirs de ce monde, abstinence génératrice de protection particulière pour l'homme, qui sera moins enclin à pécher. A l'inverse, celui qui ne se place pas de barrières, tels ces vœux d'abstinence, risque de connaître une chute spirituelle pouvant l'entraîner jusqu'aux plus profonds abîmes.

Résumé

- Au regard de la gravité d'un vœu, il nous est difficile de comprendre la facilité relative de la procédure d'annulation. Comment l'expliquer ?
- Le monde entier repose sur la possibilité d'annuler un vœu, car si elle n'existait pas, les décrets divins à notre encontre ne pourraient pas non plus être annulés, ce que l'on peut obtenir par le biais du repentir.
- Rabbi Chimon bar Yo'haï demande pourquoi l'Eternel nous a créés avec une seule bouche devant exécuter deux fonctions si différentes – l'alimentation et la parole. Si nous fautons tant avec une, fait-il remarquer, qu'en aurait-il été avec deux ?
- Le vœu a pour vertu d'élever l'homme et de le préserver du péché. Aussi, au terme de sa période d'abstinence, le *nazir* doit-il apporter un sacrifice, en guise d'expiation et en tant que signal d'alarme contre le risque d'une déchéance future.
- La juxtaposition du sujet des vœux et de celui de la guerre de vengeance contre Madian, qui, avec Moab, avait fait fauter le peuple juif par la

débauche, nous enseigne que celui qui ne se place pas de barrières risque de succomber à cette grave faute.

La sainteté de la parole

« Si un homme fait un vœu au Seigneur, ou s'impose, par un serment, quelque interdiction à lui-même, il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir. »

(Nombres 30, 3)

La guemara rapporte (Baba Batra, 4a) que Baba ben Bouta demanda au roi Hérode de détruire le Temple afin de l'agrandir. Nos Sages font remarquer (ibid., 3b) que ceci n'est pas une preuve qu'il est permis de détruire une synagogue – comparable à un Temple en miniature – pour en construire une plus grande, mais constitue une preuve quant à notre devoir de faire ce à quoi on s'est engagé verbalement. Du fait que ce roi avait promis qu'il reconstruirait un plus grand Temple, il devait passer à l'action. Ceci est valable pour le commun des mortels, et donc a fortiori pour un roi, vers lequel sont dirigés tous les regards.

Hérode était lui-même sous la tutelle du gouvernement romain. Lorsque celui-ci apprit sa décision d'agrandir le Temple, il s'y opposa fermement et le lui interdit. Hérode, désireux de garder parole, envoya au gouvernement des émissaires, prétendument chargés de prendre conseil auprès de lui. Grâce à cette ruse, en attendant que les envoyés soient de retour, il eut le temps de mener son projet à bout.

Nous en déduisons combien il nous incombe de veiller aux paroles que nous émettons. En effet, si déjà Hérode, roi descendant d'Edom, déploya tant d'efforts pour se tenir à ses engagements, quitte à avoir recours à des manèges envers le gouvernement romain, combien plus le devons-nous, nous qui appartenons au peuple élu !

Tel est bien le sens du verset : « il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir » (Nombres 30, 3). Il nous appartient d'avoir une parole, et si on n'en a pas, c'est comme si on l'avait violée et rendue profane.

Lorsqu'un homme est fidèle à ses propos, il s'élève et se sanctifie au niveau des anges et des séraphins, qui n'émettent que des paroles saintes. Comment ces créatures sont-elles si saintes ? Car leur bouche ne leur sert pas à ingérer de la nourriture terrestre, contrairement à l'homme, être de chair et de sang, au sein duquel la matière et l'esprit se disputent les rênes du pouvoir. Néanmoins, si l'homme ne peut certes pas se passer d'aliments, indispensables à sa survie, il a la possibilité de se sanctifier et de s'élever au niveau de l'ange en veillant à tenir parole. Cette fiabilité ôte à ses propos leur caractère profane et leur octroie une dimension sacrée et pure. Car ils jaillissent de la bouche d'un juste, qui se voue à l'étude de la Torah et se distingue par ses *mitsvot* et bonnes actions.

Désormais, nous comprenons pourquoi nos Maîtres affirment (cf. Soukka, 21b) que même les paroles profanes d'un érudit sont des paroles de Torah. Ils ont tellement sanctifié leur bouche par des paroles de Torah que même leurs propos banals ont une dimension sainte. Celui qui pénètre dans un magasin de parfums, en ressortira imprégné de bonnes odeurs, même s'il n'y achète rien. De même, les paroles profanes des justes, qui s'entretiennent continuellement de Torah, en sont elles aussi imprégnées, teintées de la sainteté et de la pureté de celle-ci.

En acceptant avec un dévouement hors pair de servir de sacrifice pour l'Eternel, notre patriarche Isaac s'éleva au niveau d'holocauste parfait. Depuis lors, tout aliment qu'il portait à sa bouche était sanctifié. Il est clair que nous ne pouvons prétendre atteindre un tel niveau ; toutefois, nous pouvons, tout au moins, aspirer à sanctifier, dans une certaine mesure, notre enveloppe matérielle, en veillant à ne prononcer que des paroles de Torah ou des paroles pures, et à respecter nos engagements.

Résumé

♦ Hérode, un roi descendant d'Edom, fit tout son possible pour reconstruire le Temple, comme il l'avait promis. Combien plus le devoir d'avoir une parole nous incombe-t-il, à nous qui provenons d'une lignée pure !

- Les mots des anges sont ultra-saints, car leur bouche n'est pas souillée par les aliments terrestres. L'homme n'a pas cette prérogative, mais il peut cependant élever sa parole en lui octroyant une fiabilité et en veillant à sa pureté.
- La bouche des justes, qui émettent constamment des paroles de Torah, est sanctifiée, au point que même leurs propos profanes sont saints. Tentons de tendre vers cet idéal en nous tenant à nos engagements et en employant un langage immaculé.

La guerre de vengeance contre Madian

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères." »

(Nombres 31, 1-2)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de sortir en guerre contre les Madianites, afin de venger le déshonneur qu'ils causèrent aux enfants d'Israël en les faisant tomber dans la débauche. Comme le souligne ce verset, sa mort dépendait directement de ce combat, auquel elle devait être consécutive.

Il aurait donc semblé naturel que Moïse eût tenté de différer cette guerre de vengeance, de sorte à repousser également le terme de sa vie. En outre, il avait tout à fait le droit de le faire, puisque cet ordre divin n'avait pas été adressé à l'ensemble du peuple, mais seulement à lui, personnellement. Aussi, s'il n'avait pas livré bataille aux Madianites dès qu'il en reçut la directive, il ne se serait pas rendu coupable.

Nous pouvons nous demander pourquoi l'Eternel a voulu que ces deux événements soient liés. Qu'est-ce que ce lien obligatoire nous apprend ? Vraisemblablement, nous devons en retirer une leçon : bien que cette guerre constituât un ordre personnel adressé à Moïse, qu'il avait donc la latitude de remettre à plus tard afin de prolonger ses jours, il s'empressa au contraire de l'exécuter, tel un fidèle soldat de l'armée divine.

La conduite de Moïse nous enseigne deux principes fondamentaux.

Tout d'abord, ce qui le poussa à obtempérer sans délai était sa profonde conscience que remettre une action à plus tard revient souvent à l'exécuter ensuite de manière moins parfaite, et parfois même à y renoncer totalement. En effet, il n'est pas rare qu'on ait ensuite un empêchement et se trouve dans l'impossibilité de faire ce qu'on avait simplement voulu repousser, d'où la mise en garde de nos Sages : « Ne dis pas : "Quand je serai libre, j'étudierai", de crainte de ne pouvoir te libérer. » (Maximes de nos Pères 2, 4) A cet égard, combien est-il courant que l'homme ait du temps à consacrer à l'étude de la Torah, mais qu'il se rétracte, sous les dissuasions du mauvais penchant ! Celui-ci lui souffle qu'il est maintenant trop fatigué pour étudier, ou préoccupé par un problème qui risque d'entraver sa concentration, et qu'il est donc préférable d'étudier plus tard, dans de meilleures conditions. Cependant, lorsque vient le moment où il était supposé étudier, voilà que d'autres problèmes surgissent soudain, et que notre homme a finalement perdu toute sa journée d'étude.

A travers sa subordination inconditionnelle au Créateur, Moïse nous enseigne notre devoir de remplir au plus vite nos obligations.

Nous pouvons tirer une autre leçon du zèle qu'il témoigna pour exécuter l'ordre divin.

En plus des six cent treize *mitsvot* qui nous incombent à tous, chacun possède, de par sa position sociale et ses dons personnels, des *mitsvot* qui lui sont propres. Par exemple, quelqu'un qui serait proche du roi, aurait l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour accomplir le commandement consistant à libérer des captifs juifs. Lui seul dispose des contacts lui permettant d'agir dans ce sens, et le cas échéant, il sera grandement récompensé.

Il nous incombe donc de bien réfléchir pour déterminer quelles sont les *mitsvot* supplémentaires qui nous concernent en particulier et que nous devons nous efforcer d'accomplir, en dépit des difficultés. C'est au sujet de ce type de *mitsvot* qu'il est dit : « Ne repousse pas une *mitsva* qui se présente à toi » (cf. Mekhilta, Bo, 9).

Résumé

- L'Eternel a lié la mort de Moïse à la guerre de vengeance contre Madian, afin de prouver que bien qu'il s'agît d'un ordre seulement personnel et qui mettrait fin à ses jours, il ne le repoussa pas.
- Par ce remarquable dévouement, Moïse nous enseigne deux leçons :
- Ne jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même.
- Tout homme a des *mitsvot* qui ne lui incombent qu'à lui ; s'il ne les accomplit pas, il ne sera pas puni, mais leur exécution lui vaudra une grande récompense.

Tu n'as pas le droit de t'en décharger

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères." »

(Nombres 31, 1-2)

Nous pouvons nous demander pourquoi le Saint béni soit-Il a ordonné à Moïse de sortir en guerre contre les Madianites, plutôt que de leur livrer Lui-même le combat, comme Il l'avait fait à l'encontre des Egyptiens.

Le Très-Haut désirait ainsi nous enseigner une leçon. La plupart du temps, lorsque nous entendons l'infortune de notre prochain, nous nous contentons de soupirer et de dire : « cela s'arrangera, avec l'aide de Dieu », ou encore : « le salut divin est rapide comme un clin d'œil ». Au lieu de se remuer pour secourir cet individu, nous raffermissons soudain notre foi en Dieu, certains que c'est Lui qui le sortira de cette passe difficile. S'il est incontestable que seul le Créateur est à même de libérer Ses enfants de l'obscurité et de les faire à nouveau jouir de la lumière, nous ne pouvons cependant compter sur ce fait pour nous considérer comme dispensés de notre devoir d'assister autrui.

De fait, l'Eternel attend que nous fassions le premier pas, puis Il se charge Lui-même de mener cette ébauche à son aboutissement, en vertu du principe :

« Ouvrez-Moi une ouverture grande comme le chas d'une aiguille, et Moi Je vous en ouvrirai une aussi large que le Vestibule [du Temple]. » (cf. Cantique des Cantiques Rabba 5, 3) En outre, tous les Juifs sont solidaires les uns des autres (Chevouot, 39a) ; aussi, si notre alter ego est confronté à une quelconque adversité, nous y avons également une part et devons ressentir sa douleur. Lorsque le Saint béni soit-Il constate que nous compatissons à sa détresse et agissons en conséquence, serait-ce avec nos faibles moyens, Il assume le reste. Car, comme le soulignent nos Maîtres, « il ne t'incombe pas de terminer l'ouvrage, mais tu n'es pas non plus homme libre pour t'en décharger » (Maximes de nos Pères 2, 16).

Dans notre contexte, les enfants d'Israël avaient fauté avec les filles de Madian, en raison d'une défaillance spirituelle. C'est pourquoi Dieu désirait qu'ils entament la réparation de leur faute en allant combattre ce peuple ; Il les assisterait alors, leur permettant de vaincre l'ennemi.

En marge du verset « Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Eternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers » (Deutéronome 21, 10), le Zohar (Ki-Tétsé) et les commentateurs (Alchikh, Deutéronome 15, 17 ; Ketav Sofer Deutéronome 21, 10 ; Tsion Lenéfech 'Haya, Ahavat Tsion, 9) expliquent que le verset fait ici allusion à la guerre permanente que nous livre notre plus redoutable ennemi – le mauvais penchant. Dans ce type de combat également, l'Eternel attend de l'homme qu'il livre lui-même bataille à son ennemi intérieur ; le cas échéant, Il lui promet la victoire, lui assurant Son assistance, grâce à laquelle il pourra prendre le dessus sur ce dernier, au point d'en faire son prisonnier.

A la lumière de ce principe, nous allons expliquer en quoi le premier péché de l'humanité fut perpétré de manière désintéressée.

Le Saint béni soit-Il interdit à Adam la consommation du fruit de l'arbre de la connaissance. Mais il voulut en manger, en s'appuyant sur le raisonnement suivant : « Le Créateur m'a gratifié de tout le bien du monde, matériel comme spirituel, sans que je doive pour cela fournir le moindre effort. Néanmoins, dans de telles conditions, ma récompense semble compromise. » C'est pourquoi il décida de fauter, afin que le mauvais penchant pénètre en lui et qu'il soit, désormais, confronté à une perpétuelle lutte intérieure, si bien que s'il en sortait vainqueur, il toucherait une considérable récompense, qui plus

est méritée. Il va sans dire que l'homme jouit infiniment plus d'une récompense qui lui revient de droit que d'une qui lui est donnée gratuitement. S'il est vrai qu'Adam avait été chargé, depuis le départ, de garder le jardin d'Eden, tâche elle aussi rétribuée, néanmoins, on ne peut comparer la récompense allouée à une personne effectuant une peine minime à celle allouée pour un effort colossal.

De même, l'homme jouit davantage d'une victoire pour laquelle il s'est investi que d'une récoltée sans effort. En outre, après qu'il a mené une lutte acharnée contre son mauvais penchant, il veille dorénavant à ne plus devoir en livrer de pareille, évitant à tout prix l'épreuve.

Aussi l'Eternel désirait-Il que les enfants d'Israël combattent les Madianites, de sorte que les efforts militaires qu'ils déploieraient leur permettent de réaliser la gravité de leur péché commis avec ce peuple et évitent ainsi une récidive. Dans cette perspective, la colère exprimée par Moïse lorsque, après le combat, ils ramenèrent des captives madianites, prend tout son sens. C'étaient ces femmes-là qui les avaient fait succomber ; en livrant bataille à leur peuple, ils avaient vengé l'honneur divin. Mais, en les faisant captives, voilà qu'ils se confrontaient à nouveau au risque de fauter avec elles. D'où l'ordre de Moïse de mettre à mort toute femme apte à des rapports.

Résumé

- Pourquoi l'Eternel a-t-Il ordonné au peuple juif de combattre Madian, plutôt que de s'en charger Lui-même, comme Il l'avait fait avec les Egyptiens ? Car Il attend toujours de l'homme qu'il fasse le premier pas, et l'assiste ensuite, faisant aboutir ses efforts.

- Le fait de livrer bataille au peuple qui les avait fait trébucher constituait une prise de conscience et une réparation de leur faute.

- La jouissance d'une récompense rétribuant un acte est bien supérieure à celle d'une récompense reçue gratuitement. C'est ce qui motiva Adam à commettre un péché. Il introduisit ainsi le mauvais penchant en lui, ce qui le confrontait à un perpétuel défi, dont le triomphe lui assurerait une récompense pleinement méritée.

♦ Combattre soi-même son mauvais penchant incite l'homme à se montrer plus prudent par la suite.

Souvenez-vous de la Torah de Moïse Mon serviteur

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères." »

(Nombres 31, 1-2)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de lancer aux Madianites une guerre de vengeance, du fait qu'ils avaient fait tomber les enfants d'Israël dans la débauche. Il lui annonça, en même temps, que sa mort serait immédiatement consécutive à ce combat. Il semblerait que le Créateur ait ainsi laissé entre les mains de Son fidèle serviteur le choix de déterminer le terme de sa vie.

Naturellement, l'homme aspire à vivre le plus longtemps possible, et fait tout ce qui est en son pouvoir pour prolonger ses jours. A priori, il aurait paru logique que Moïse fût, lui aussi, animé d'une telle volonté, d'autant plus qu'il représente la Torah de vie, comme il est dit : « Souvenez-vous de la Torah de Moïse, Mon serviteur » (Malachie 3, 22). Cependant, bien que ce soit lui qui ait transmis la Torah au peuple juif et que celle-ci porte son nom, ce n'est le cas d'aucune section en particulier, alors que nombreuses sont celles portant le nom d'un juste ou d'un mécréant – 'Hayei Sarah, Yitro, Kora'h, Balak.

De fait, la figure de Moïse représente l'essence même de l'ensemble de la Torah, et il n'y aurait donc eu aucun sens à nommer une seule section par son nom. En outre, s'il est vrai que la Torah est un arbre de vie, qui régénère notre âme, et que Moïse vivait cette réalité au plus profond de son être, son désir le plus intense était néanmoins de satisfaire la volonté divine, si bien qu'il dépassait son aspiration à prolonger son existence terrestre. C'est pourquoi, lorsque l'Eternel lui ordonna de combattre Madian, il s'empressa

d'obtempérer, tout en sachant que ce combat marquerait la fin de ses jours. Car, au lieu de considérer son propre intérêt, il ne recherchait que celui du Très-Haut (cf. Rachi, Nombres 31, 3). De plus, il se heurta aux réticences du peuple, qu'il dut enrôler contre son gré (cf. Rachi, ibid. 31, 15), mais il ne profita pas de cette situation pour se dérober à son devoir.

Nous pouvons nous demander pourquoi le Créateur a ainsi choisi de faire dépendre le décès de Moïse de la guerre de vengeance exercée contre Madian.

Comme nous le savons, « Moïse est vérité, et sa Torah est vérité » (Tan'houma, Kora'h, 11). Le terme *émet* (vérité) contient la lettre *Mèm*, de valeur numérique quarante, allusion à ce nombre de jours qu'il passa dans les cieux pour recevoir la Torah, ainsi que les lettres *Aleph* et *Tav*, respectivement première et dernière de l'alphabet hébraïque, qui évoquent donc l'ensemble de ses vingt-deux lettres, avec lesquelles la Torah est écrite. Nous en déduisons que l'essence de Moïse est la Torah, ce pour quoi il fut choisi pour la recevoir du Tout-Puissant et la transmettre aux enfants d'Israël.

De par sa nature profonde, il est évident que Moïse, qui incarnait la Torah de vie, souhaitait prolonger son existence. Cependant, à travers les mots « après quoi (*a'har*) tu seras réuni à tes pères », le Saint béni soit-Il lui insinuait que s'il restait en vie, les puissances impures (*Sitra A'hara*) prendraient sa place et tenteraient, par tous les moyens, de faire trébucher le peuple juif. Le cas échéant, la vérité qu'il représentait et qui découlait directement de la sainte Torah serait mise à mal.

Aussi l'Eternel demanda-t-Il à Moïse d'aller combattre Madian, suite à quoi il mourrait, car tant que ce peuple n'aurait pas été puni et que Moïse serait en vie, les puissances impures continueraient à exercer leur ascendant sur les enfants d'Israël et à tenter de les faire faillir. Dès l'instant où Moïse mourrait et reposerait face à Beth-Peor, il mettrait ses coreligionnaires à l'abri de la tentation de ce culte. Dès lors, les puissances impures seraient elles aussi ensevelies avec lui, et le peuple juif serait à l'abri du danger.

Moïse, qui plaçait le bien du peuple juif au summum de ses priorités, remplit aussitôt la requête divine, déployant tous ses efforts afin de mobiliser ce dernier pour la guerre. « Bien qu'il eût appris que sa propre mort en dépendait, souligne Rachi, il s'est exécuté dans la joie et sans temporiser. » Suite à cette guerre, l'Eternel accomplit Sa parole et mit fin aux jours de

Moïse, comme il est dit : « C'est donc là que mourut Moïse, le serviteur de l'Eternel, dans le pays de Moab, sur l'ordre du Seigneur. Il fut enseveli dans la vallée du pays de Moab qui fait face à Beth-Peor. » (Deutéronome 34, 5-6) Il semble que Peor soit une allusion à Balaam, fils de Beor, qui, en complicité avec Balak, fils de Tsipor, avait mis sur pied un complot visant à attirer le peuple juif, par le biais des filles de leurs pays, à la débauche et à l'idolâtrie de Peor. Ainsi, à l'heure où Moïse rendit son âme au Créateur, qui l'enterra en face de Beth-Peor, l'écorce impure fut elle aussi enterrée et passa sous sa coupe, ce qui constitua le point d'orgue de la vengeance de Dieu contre les Madianites.

Résumé

- L'Eternel ordonna à Moïse de sortir en guerre contre Madian, l'avertissant que suite à ce combat, il mourrait. Comment eut-il le courage de s'exécuter ? Comment expliquer qu'aucune section de la Torah n'ait été intitulée d'après Moïse ?
- C'est l'ensemble de la Torah qui porte son nom, car il lui voua sa vie. Son dévouement pour l'Eternel, la Torah et le peuple juif, et sa volonté perpétuelle de satisfaire la volonté divine, le poussèrent à combattre Madian au plus vite, en dépit du prix que ce combat lui coûterait.
- Pourquoi le Créateur a-t-Il lié la mort de Moïse à la guerre contre Madian ? Moïse représente la vérité ; s'il avait repoussé cette guerre et donc le terme de sa vie, les puissances impures se seraient attaquées au peuple juif et à la vérité de la Torah. Aussi obtempéra-t-il, prêt à renoncer à la vie pour la Torah divine et le peuple juif.
- Moïse fut enterré face à Beth-Peor, qui représente Balaam, fils de Beor. Simultanément, les puissances impures furent enterrées, ce qui paracheva la vengeance de Dieu contre les Madianites.

Le signe de l'alliance sacrée

« L'Eternel parla ainsi à Moïse : "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères." Et Moïse parla ainsi au peuple : "Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre ; ils marcheront contre Madian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Eternel." »

(Nombres 31, 1-3)

Le Saint béni soit-Il ordonna à Moïse de sortir en guerre contre les Madianites afin de venger les enfants d'Israël, que les filles de ce peuple, ainsi que celles des Moabites, avaient fait fauter. Au départ, ils faillirent par la débauche, puis, ils tombèrent dans l'idolâtrie, se trouvant contraints de servir Baal-Peor. Nous avons là une illustration parfaite du principe selon lequel « une transgression en entraîne une autre » (Maximes de nos Pères 4, 2). Dieu exigea que Ses enfants soient vengés, car ceux-ci n'étaient pas eux-mêmes allés chercher le péché, mais y avaient été poussés contre leur gré. Dans une telle situation, comment ne pas succomber aux relations illicites, devant lesquelles il n'existe pas de garde-fou (cf. Ketouvot, 13b) ?

Les filles de Moab s'approchèrent des enfants d'Israël sous le couvert de relations commerciales, puis, une fois le dialogue ouvert, elles les séduisirent et les incitèrent à la faute. S'ils avaient été davantage attachés à la Torah, celle-ci les aurait protégés et mis à l'abri du péché. Mais, du fait qu'ils s'étaient relâchés dans son étude, ils ne purent jouir de cette protection. Aussi fautèrent-ils avec des non-juives, ce qui entraîna un fléau qui fit tomber vingt-quatre mille victimes. Le Rama MiFano affirme (Guilgoulei Nechamot 20, 2) que les âmes de ces hommes furent réincarnées en celles des élèves de Rabbi Akiba – qui étaient au même nombre –, lesquels eurent le mérite de leur apporter la réparation par le biais de l'étude de la Torah.

De nombreux commentateurs (Tan'houma, Mattot, 3 ; 'Hizkouni, Nombres 31, 3 ; Rabbi Yossef Bekhor Chor ad loc.) relèvent la contradiction que font

apparaître les versets 2 et 3 : dans le premier, qui fait part de l'ordre divin, il est dit : « la vengeance due aux enfants d'Israël », tandis que dans le second, où figure sa retransmission par Moïse au peuple, il est question de « la vindicte de l'Eternel ». Quoi de plus surprenant que ce décalage dans la présentation de cette guerre de vengeance contre Madian !

Il semble que, dans sa grande sagesse et sa fine connaissance du peuple, Moïse savait que s'il s'était adressé à ses membres en leur demandant de sortir en guerre afin de venger ceux de leurs frères qui étaient tombés dans l'épidémie, il se serait heurté à un refus. En effet, ils auraient sans doute répondu que ceci ne les ferait pas revivre et que, par ailleurs, c'est Dieu qui venge le sang versé de Ses enfants et restitue leur honneur bafoué, ainsi qu'il est dit : « Dieu des vindictes, Eternel » (Psaumes 94, 1). Aussi Moïse les pria-t-il de participer à une guerre de vengeance pour l'Eternel, de sorte à s'assurer qu'ils répondraient à son appel – bien qu'ils le fissent à contrecœur, conscients que la mort de leur maître serait consécutive à ce combat.

Si déjà les enfants d'Israël se montrèrent si réticents à participer à une guerre de vengeance visant à relever l'honneur divin, combien plus l'auraient-ils été si Moïse la leur avait présentée comme une guerre destinée à venger les victimes du fléau ! D'où la perspicacité de leur maître, qui sut comment les aborder.

Par ailleurs, nous constatons la gravité de la débauche aux yeux du Saint béni soit-Il, et subséquemment, les suites tragiques de ce péché. Dans les temps futurs, le Créateur vengera Ses enfants en punissant toutes les nations qui, à travers leur culture corrompue, auront cherché à les influencer et à les faire tomber dans les plus graves péchés, causant ainsi de nombreuses victimes.

Dans la section de Tetsavé, l'éphod (pièce du vêtement sacerdotal) est décrit comme suit : « L'ouverture supérieure sera infléchie ; cette ouverture sera garnie, tout autour, d'un ourlet tissu, et sera faite comme l'ouverture d'une cotte de mailles, pour qu'elle ne se déchire point. » (Exode 28, 32) D'après la Kabbale (cf. 'Hemdat Yamim, Yom Hakipourim, 4), ce verset est une allusion à la coutume de prononcer en faveur du défunt un *tikoun*[34] relatif au

34. Texte liturgique apportant une certaine réparation.

signe de l'alliance sacrée, afin de lui apporter une réparation à toute faute éventuelle liée à cet organe, lourdement châtiée dans le monde de la Vérité. Un élève m'a demandé la raison d'une telle pratique, et je lui ai donné la réponse suivante. L'homme qui faute avec sa *mila*, est considéré comme ayant porté atteinte à l'ensemble de la Torah, du fait qu'à partir de chaque goutte de semence, il est possible de créer un être humain, formé de deux cent quarante-huit membres et trois cent soixante-cinq nerfs, composants qui, comme nous le savons, font pendant aux six cent treize *mitsvot* de la Torah. Par conséquent, émettre de la semence en vain revient à bafouer la totalité de la Torah. En outre, j'ai remarqué que le terme *brit*, de valeur numérique six cent douze, équivaut, à un près, au nombre de commandements.

A l'heure où un homme qui a failli dans le domaine des relations interdites est convoqué au tribunal céleste, toutes les âmes potentielles qu'il a fait venir sur terre de manière infâme viennent l'accuser pour cette honte qu'il leur a fait subir, l'accablant ainsi lui-même d'opprobre. D'où la coutume de prononcer en faveur du défunt un *tikoun* relatif au signe de l'alliance sacrée, afin de réduire sa punition au maximum et d'adoucir son jugement.

Le Ben Ich 'Haï affirme (cf. Chaar Roua'h Hakodech, tikoun 20, p.14, 3) que celui qui a des relations avec une non-juive, celle-ci s'attache à lui tel un chien, qui ne lui laisse aucun répit et le poursuit jusqu'à la tombe. Et d'ajouter (cf. Benayahou ben Yehoyada, Baba Batra, 4a) que l'âme du Juif fait partie du domaine privé, car son creuset se situe en-dessous du trône céleste, tandis que celle du non-juif appartient au domaine public. Etant donné que les âmes du Juif et du non-juif proviennent de sources distinctes, elles ne peuvent s'unir, et c'est la raison pour laquelle le Très-Haut a prohibé les mariages mixtes. Lorsque cet interdit est enfreint, la barrière séparant les domaines privé et public est ébréchée, et le peuple juif perd alors sa spécificité. Néanmoins, lorsque l'homme se trempe dans le *mikvé*, il se purifie, et l'écorce impure rejette toutes les gouttes de semence, contenant des âmes potentielles, que l'homme a émises en vain ; elles lui sont alors restituées, ce qui constitue leur réparation.

La première *mitsva* énoncée par la Torah est celle de la procréation : « Croissez et multipliez ! » (Genèse 1, 28) D'importance primordiale, elle complète le compte des six cent treize *mitsvot*. L'homme qui n'utilise pas sa

mila pour accomplir cette *mitsva*, ne peut arriver qu'à un total de six cent douze, qui correspond à la valeur numérique du mot *brit*. C'est comme s'il se querellait contre l'Eternel. Le roi Ezéchias, qui avait vu par inspiration divine qu'un mécréant, du nom de Menaché, compterait parmi ses descendants, refusa de se marier, quitte à renoncer à cette inestimable *mitsva*. Le courroux divin s'alluma contre lui, et le prophète Isaïe lui fit savoir que sa fin était proche et qu'on lui avait refusé la vie du monde à venir. Prenant alors conscience de son erreur et du poids considérable de cette *mitsva* aux yeux du Créateur, il se maria aussitôt, ce qui lui valut, outre le droit d'entrée au jardin d'Eden, des années de vie supplémentaires, alors que, peu avant, il était mourant.

Nos Sages font l'éloge de Jacob, qui n'émit jamais de semence en vain de son vivant (Yevamot, 76a), ce pour quoi il mérita de devenir l'élite des patriarches (Genèse Rabba 76, 1). De même, Joseph fut surnommé « juste, pilier du monde » (cf. Zohar III, 236a, 302a), car il résista à la pression de la femme de Putiphar, qui désirait fauter avec lui ; il se maîtrisa avec la force d'un lion pour ne pas céder à ses séductions, grâce à l'image de son père qui lui apparut alors, et de laquelle il retira la force de résister à cette épreuve.

Comme le soulignent nos Sages (Yoma, 14a), le roi Salomon, qui parvint à appréhender le sens profond de tous les décrets de la Torah, s'exclama au sujet de celui de la vache rousse : « Je disais : "Je voudrais me rendre maître de la sagesse !", mais elle s'est tenue loin de moi. » (Ecclésiaste 7, 23) Il resta perplexe face à ce mystérieux procédé, qui purifiait les impurs tandis qu'il rendait impurs les purs.

J'aimerais néanmoins proposer l'amorce d'une explication, en rapprochant cette *mitsva* de la manière dont le premier homme fut créé. Dieu le forgea à partir de la terre, puis insuffla en lui une âme vivante, tout en le prévenant qu'il était poussière et destiné à y retourner. Conscient des limites de la condition humaine, notre patriarche Abraham avait ainsi reconnu sa nullité face à son Créateur : « moi poussière et cendre » (Genèse 18, 27).

Précisons ici qu'à sa création, Adam était dénué de toute faute, l'Eternel l'ayant créé pur. En outre, il fut créé circoncis, si bien qu'il n'eut pas besoin de pratiquer la circoncision. Cependant, dès qu'il fauta en consommant du fruit de l'arbre de la connaissance, il fut souillé par son péché. Soudain, il

réalisa qu'il était nu et son désir pour Eve s'éveilla. Nos Sages affirment à cet égard (cf. Zohar I, 52a et b ; 89b) qu'avant le péché d'Adam, le mauvais penchant était totalement absent de ce monde ; ce n'est qu'ensuite qu'il y apparut, se manifestant en premier lieu par une propension à la débauche. Dorénavant, tout péché commis par n'importe quel homme au cours des générations, tire sa substance de celui d'Adam, racine de tous les autres.

En toute logique, le péché devrait être sanctionné par la mort immédiate du pécheur. Tel eût été le cas si l'Eternel conduisait le monde selon la stricte Justice (cf. Messilat Yecharim, 4) ; mais, miséricordieux et longanime, Il attend patiemment notre repentir (ibid.). Dès lors, s'il arrive à quelqu'un de devenir impur par le contact d'un mort ou d'une autre manière, il doit y reconnaître un signe du Ciel visant à l'interpeller et à lui signaler des péchés, desquels il lui appartient de se purifier rapidement.

Si la cendre de la vache rousse évoque la poussière à partir de laquelle l'homme fut créé, sa couleur rappelle le sang, c'est-à-dire la vie. Aussi, lorsqu'on asperge l'homme des cendres de vache rousse, son corps et son sang se trouvent renouvelés et purifiés. A travers l'image des cendres, ce processus de purification, semblable à une mort, à un retour à l'état de poussière, puis à une résurrection, permet au pécheur de prendre conscience de sa faute et du fait qu'il aurait dû être condamné à mort. Au terme de cette purification, l'homme devient une nouvelle créature, à l'instar d'Adam à l'heure où il fut créé, circoncis et dénué de tout péché.

Résumé

- L'Eternel ordonna à Moïse de sortir en guerre contre les Madianites afin de venger les enfants d'Israël, que les filles de ces derniers, ainsi que celles des Moabites, avaient fait fauter.
- Pourquoi Moïse dit-il au peuple juif que le but de cette guerre était de venger l'honneur divin, alors que Dieu l'avait définie comme une vengeance pour Ses enfants ? Car il savait que la leur présenter ainsi risquait d'entraîner un refus, sous prétexte que le combat ne peut ressusciter les morts.
- Un verset de Tetsavé fait allusion au *tikoun* prononcé en faveur d'un défunt, dans le but de lui apporter une réparation au péché de l'échappement de la

semence en vain. Celui-ci revient à une profanation de toute la Torah, chaque goutte de semence pouvant donner vie à un être au nombre de membres parallèle à celui des *mitsvot*.

- La Torah fait l'éloge de Jacob, qui ne faillit jamais dans ce domaine. Son fils, Joseph, sut résister aux tentations de la femme de Putiphar, grâce à l'image de son père qui lui apparut au moment de l'épreuve.
- Les cendres de la vache rousse purifient les individus impurs. Sa couleur fait allusion au sang, donc à la vie, tandis que les cendres évoquent la constitution de l'homme, forgé à partir de la terre : l'aspersion des cendres de cet animal renouvelle le corps et le sang de l'homme, qui devient une nouvelle créature, dénuée de toute faute.

Les mauvaises pensées : vecteurs de l'acte

« Moïse et le pontife Eléazar reçurent de leur main cet or, toutes ces pièces façonnées. »

(Nombres 31, 51)

« Moïse et le pontife Eléazar, ayant reçu l'or de la part des chiliarques et des centurions, l'apportèrent dans la Tente d'assignation, comme mémorial des enfants d'Israël devant le Seigneur. »

(Nombres 31, 54)

Lorsque les guerriers juifs revinrent du combat contre Madian, ils rapportèrent un très grand butin, comprenant de nombreuses femmes, des bijoux, de l'or et de l'argent. Il s'agissait d'une guerre de vengeance contre ce peuple qui, tout comme celui de Moab, avait fait fauter les enfants d'Israël en prostituant ses filles. Ces deux peuples profitèrent en effet du fait que ces derniers campaient alors dans les plaines de Moab pour mettre sur pied un complot, qui entraînerait leur déchéance et susciterait à leur encontre la

colère divine. Ainsi, les Moabites postèrent des prostituées devant des tentes foraines ; celles-ci proposèrent des tissus de lin aux enfants d'Israël et, de fil en aiguille, les séduisirent et les firent tomber dans la débauche et l'idolâtrie. Nombreux furent ceux qui faillirent, et même le prince de la tribu de Siméon, Zimri, fauta avec Kozbi, fille de Tsour, princesse madianite. Le courroux de Dieu éclata, et Il frappa Son peuple d'un redoutable fléau, qui fit vingt-quatre mille victimes (Exode Rabba 30, 21). Ce n'est que lorsque Phinéas vengea l'honneur divin bafoué en tuant, d'un coup de lance, Zimri et Kozbi que l'épidémie cessa.

Le Saint béni soit-Il, désireux de venger Ses enfants, enjoignit à Moïse de mobiliser des hommes pour combattre les Madianites et leur infliger la punition qu'ils méritaient. A leur retour du champ de bataille, les enfants d'Israël rapportèrent un grand butin, dont de nombreuses femmes, parées de bijoux et d'ornements d'or. Conscients que nombre de leurs frères étaient tombés dans la débauche et que c'est cette faute qui avait entraîné leur mort dans le fléau, ils s'armèrent de prudence afin de ne pas tomber eux-mêmes dans ce travers, et les prirent en captivité avec toutes les précautions nécessaires.

Néanmoins, quand ils revinrent auprès de Moïse, accompagnés de ces femmes captives, celui-ci se mit en colère contre eux, désapprouvant cette initiative. Car, même s'ils n'avaient pas fauté avec elles, il était évident qu'elles avaient éveillé en eux de mauvaises pensées (Chabbat, 64a), en particulier au moment où ils les avaient dépouillées des bijoux qu'elles portaient sur leurs corps. Moïse leur reprocha donc de s'être ainsi placés dans l'épreuve, et d'avoir été traversés par des pensées réprimandables, bien que celles-ci n'eussent pas été suivies par des actes, grâce à l'assistance divine dont ils bénéficièrent.

Nos Sages vont jusqu'à dire (Yoma, 29a) que les mauvaises pensées sont encore plus graves que le péché lui-même. La raison en est la suivante. Tout péché est précédé par une mauvaise pensée, mais toute mauvaise pensée ne mène pas toujours immédiatement au péché. C'est pourquoi, si un péché suscite en l'homme des sentiments de contrition et une volonté de se rapprocher de son Père céleste, une mauvaise pensée qui ne s'est pas traduite par des actes ne produit pas un tel effet, puisqu'on a tendance à penser qu'en

l'absence de tout agissement, il n'y aurait pas lieu de se repentir. Cependant, des mauvaises pensées dont on ne se repent pas finissent par en entraîner de nouvelles, encore plus graves, que l'homme ne parviendra peut-être pas à maîtriser et qui risquent donc, cette fois, de le faire succomber.

D'où le bien-fondé de la réprimande de Moïse, puisqu'en captivant des femmes madianites, les enfants d'Israël avaient eu de mauvaises pensées qui, ferment de la faute, représentent un réel danger.

Lorsque Moïse constata que la colère qu'il avait éprouvée contre ces derniers à ce sujet lui avait causé l'oubli de certaines lois, il ressentit qu'il avait eu tort – en définitive, les enfants d'Israël n'avaient pas fauté avec les Madianites lors de la guerre, la preuve étant qu'aucun d'entre eux ne tomba sur le champ de bataille. Même Phinéas, qui comptait parmi les combattants, parvint à exécuter Balaam sans que cela lui coûte sa propre vie. Néanmoins, lorsque les soldats revinrent chargés d'un butin considérable, ils remirent à Moïse tous les bijoux qu'ils avaient pris, en guise d'expiation pour les pensées condamnables les ayant traversés lors de la guerre, et Moïse les accepta, conscient de leur valeur expiatoire.

Notons qu'au moment où Moïse et Eléazar acceptèrent ces bijoux, le texte désigne ceux-ci par l'étonnante expression de *keli maassé*, que nous avons traduite par « pièces façonnées » (Nombres 31, 51), et qui, littéralement, signifie « instrument de l'acte ». Vraisemblablement, Moïse désirait, à travers ces mots, insinuer aux membres du peuple juif que ces bijoux qu'ils lui avaient apportés constituaient une réparation pour les pensées obscènes ayant traversé leur esprit, suite à la vision des filles de Madian. Les mauvaises pensées sont en effet les instruments de l'acte, puisqu'elles mènent l'homme au péché. Moïse désirait donc leur faire prendre conscience de leur devoir de chasser, à l'avenir, tout soupçon de pensée de ce type, afin de se mettre à l'abri du péché. Car, comme le schématise si bien Rachi (Nombres 15, 39), « l'œil voit, le cœur désire et le corps exécute ».

Aussi Moïse jugea-t-il nécessaire de conserver ces bijoux dans la Tente d'assignation, en raison de leur valeur évocatrice. En effet, chaque fois que les enfants d'Israël les y verraient, ils se repentiraient pour les mauvaises pensées qu'ils avaient eues à l'occasion de la guerre contre Madian, et ainsi,

celles-ci ne pourraient jouer le dangereux rôle d'instrument de l'acte, de médiateur du péché.

Il est important de savoir qu'un péché ne survient pas de manière soudaine, mais est précédé par plusieurs étapes préliminaires : une vision interdite, qui engendre de mauvaises pensées, elles-mêmes poussant l'homme à passer à l'acte. Afin de se prémunir contre le péché, il lui incombe donc de préserver ses yeux des spectacles indécents, de sorte à entraver la pénétration de mauvaises pensées, au pouvoir si ravageur, dans son esprit. Je peux témoigner, à cet égard, qu'après de nombreuses années où je reçois le public, j'ai malheureusement eu vent de tragiques récits de couples qui ont divorcé, simplement du fait qu'ils n'ont pas eu l'intelligence de protéger leur foyer de toutes les immondices du monde. Car, du moment que l'œil voit et que le cœur désire, qu'est-ce qui peut donc empêcher un homme d'être infidèle à son épouse ?

Ainsi, il arriva une fois qu'une femme vienne me voir en pleurs. Elle se lamenta auprès de moi d'avoir été abandonnée par son mari, qui lui avait substitué une autre femme. Au cours de la conversation, je lui demandai comment se déroulait leur journée, et elle me raconta, naïvement, que chaque soir, ils avaient l'habitude de regarder ensemble un de ces films de bas étage. Elle avoua que, même en tant que femme, elle était attirée par ces intrigues frivoles, et que son mari l'était bien sûr encore davantage. Animé par un mauvais penchant plus puissant, il en avait été influencé au point d'en venir à fauter avec des non-juives.

Or, c'est un leurre de croire que le risque d'être traversé par de mauvaises pensées ne concerne que les personnes éloignées de la pratique religieuse. Même moi, qui suis considéré comme un Rav et porte une grande barbe blanche, ne suis pas à l'abri de ce danger, et si je ne suis pas sur mes gardes, de mauvaises pensées peuvent s'infiltrer dans mon esprit. Lors d'un de mes voyages en avion, j'ai fait une escale à Londres et, comme dans tous les aéroports, il y avait là un écran géant. Une femme d'un certain âge y présentait le journal télévisé et, comme c'était l'époque de la guerre du Golfe, je le suivis afin de m'informer de la situation de mes frères juifs installés en Israël. Mais, à mon grand regret, l'image de cette femme s'ancra en moi et, durant pas moins de cinq années, elle ne me laissa pas de répit. Chaque fois que je priais,

elle me réapparaissait, et je la revoyais présenter ces nouvelles qui, pourtant, n'étaient déjà plus d'actualité. Un jour, je me mis à implorer l'Eternel à chaudes larmes, Le suppliant de me prendre en pitié et d'effacer cette vision troublante de mon esprit, et, à mon grand soulagement, je fus exaucé.

Dans la même veine, le 'Hafets 'Haïm nous met en garde contre le redoutable danger de la débauche, soulignant qu'il convient de se méfier même d'une femme âgée, et que même un vieillard n'est pas à l'abri de la faute. Par conséquent, tout homme, quels que soient son âge et sa position, doit se protéger des visions indécentes, afin de se mettre à l'abri des mauvaises pensées, susceptibles de l'entraîner à fauter.

Personnellement, il m'arrive souvent d'être invité à des mariages, à travers le monde. La plupart du temps, on m'envoie même un billet d'avion et on me réserve une chambre d'hôtel, pour m'encourager à participer à la célébration. Néanmoins, au moment où je confirme ma présence, je précise que c'est à condition que la mariée soit vêtue de manière décente. Car, si je suis certes Rav, je suis aussi un être humain, aussi comment me tiendrais-je face à une mariée si peu couverte ? D'ailleurs, au regard de l'importance cruciale de ce sujet, un certain nombre de foulards de toutes tailles sont mis à la disposition des femmes désirant que je les reçoive, afin qu'elles puissent se couvrir avant d'entrer dans mon bureau, et que ma *mitsva* ne soit pas ternie par des péchés.

Désormais, nous comprenons mieux pourquoi Moïse se mit en colère contre les enfants d'Israël lorsqu'ils rapportèrent des captives madianites de guerre. Il leur signifia qu'il eût été préférable de s'en abstenir par rapport au risque potentiel de tomber dans la débauche, même si leur intention était avant tout de récupérer leurs précieux bijoux. Nous en déduisons notre devoir d'éviter de nous placer dans l'épreuve, serait-ce au prix d'un considérable renoncement. La prudence semble parfois coûter cher, mais elle en vaut sans nul doute la peine, outre l'inestimable récompense qu'elle nous réserve dans le monde à venir.

A une certaine occasion, je devais prendre le train pour un voyage d'une durée de deux heures. Lorsque j'y montai, je réalisai qu'il n'y avait plus aucune place libre, à l'exception d'une, en face d'une femme habillée de façon indécente. Etant donné que dans le reste des wagons, la pudeur n'était pas davantage respectée, je décidai, en l'absence d'autre choix, de m'y installer.

Mais, au lieu d'écrire des explications de Torah, comme à mon habitude, je jugeai préférable de dormir, afin de ne pas être exposé à une vision interdite, qui risquerait de me perturber par la suite. Malgré ma tristesse de ne pouvoir mettre ce temps à profit pour l'étude, je compris que, dans une telle situation, c'était la conduite adéquate, et que je me réjouirais plus tard de ce choix.

Je conclurais ce chapitre en faisant part au lecteur de la lettre que m'a fait parvenir un *Avrekh* étudiant dans l'une de mes institutions en Israël. Il m'y demandait de le tirer de la terrible situation dans laquelle il se trouvait, ses yeux étant attirés par chaque femme qu'il croisait dans la rue, sur laquelle son regard s'égarait de longues minutes. Or, je peux certifier que l'auteur de ces lignes est un homme de qualité, qui étudie très assidûment la Torah ; néanmoins, le mauvais penchant était plus fort que lui, et tentait, coup sur coup, de le faire trébucher. Conscient du danger que représentent les visions indécentes, qui engendrent de mauvaises pensées, elles-mêmes médiatrices potentielles du péché, il me lançait un appel à l'aide, me suppliant de lui donner un conseil pour maîtriser ses yeux.

Je pense qu'il appartient à tout homme, quel que soit son niveau, de composer une prière particulière dans laquelle il demande à son Créateur de l'aider à préserver ses yeux des spectacles interdits. De cette manière, cette requête, conjuguée à l'étude de la Torah, « antidote du mauvais penchant » (Kidouchin, 30b), lui assurera sans doute une protection et lui permettra de préserver la sainteté de ses yeux.

Résumé

- Moïse reprocha aux enfants d'Israël d'avoir ramené des captives madianites du combat, car ils se plaçaient ainsi dans une épreuve dans un domaine où ils venaient juste de succomber.
- De plus, même s'ils ont su se maîtriser et n'ont pas fauté avec ces femmes, ils ont toutefois été traversés par de mauvaises pensées. Ces dernières sont plus graves qu'un péché réel, car contrairement à celui-ci, elles ne sont pas suivies par une démarche de repentir et continuent donc à souiller l'esprit de l'homme.
- Le peuple juif apporta à Moïse les bijoux pris en butin lors de la guerre, en guise d'expiation pour ses mauvaises pensées. Lorsque Moïse les accepta, le

verset les désigne par *keli maassé,* instrument de l'acte, allusion aux pensées répréhensibles qui sont les médiatrices du péché.

- « L'œil voit et le cœur désire », aussi l'homme doit-il préserver ses yeux des visions indécentes afin de ne pas avoir de mauvaises pensées et de ne pas être entraîné au péché.

Les paroles des Sages sont aisément agréées

« Or, les enfants de Ruben et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'ils virent le pays de Yazer et celui de Galaad, ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail. »

(Nombres 32, 1)

« Ils dirent encore : "Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain." »

(Nombres 32, 5)

Lorsque les membres des tribus de Ruben et de Gad arrivèrent sur la rive du Jourdain, ils virent que cet endroit, aux grandes étendues, réunissait les meilleures conditions pour élever leur nombreux bétail. Aussi, demandèrent-ils à Moïse de bien vouloir leur permettre de s'y installer, plutôt que de leur faire traverser le Jourdain. Au départ, Moïse se montra réticent, rétorquant : « Quoi ! Vos frères iraient au combat, et vous demeureriez ici ! » ((Nombres 32, 6) Il leur signifia qu'il était lâche de s'installer paisiblement pendant que les autres tribus mettraient leur vie en danger pour conquérir la Terre Sainte, outre l'effet décourageant qu'une telle attitude engendrerait. Ils

s'engagèrent donc à accompagner le reste du peuple au combat, assurant qu'ils ne s'installeraient qu'après cela, et Moïse satisfit alors à leur requête.

Il est intéressant de noter que, contrairement à d'autres occasions, Moïse ne se mit pas en colère contre ces deux tribus au moment où elles lui présentèrent une demande plutôt surprenante et audacieuse. Au contraire, il garda son calme et leur fit simplement part de la condition selon laquelle il pouvait accéder à cette requête : participer auparavant à la conquête de la terre d'Israël, aux côtés de leurs frères.

Un autre point mérite d'être relevé concernant la réaction de Moïse : il ne consulta pas le Très-Haut pour savoir s'il pouvait répondre positivement aux tribus de Ruben et Gad, mais trancha seul. Or, comme nous le savons, Moïse remplit son rôle de dirigeant du peuple juif en questionnant le Créateur dès qu'il avait le moindre doute – comme lors des épisodes du fils de l'Egyptien qui blasphéma le Nom divin (Lévitique 24, 12), de Pessa'h *chéni* (Nombres 9, 8), de l'homme qui ramassa du bois durant Chabbat (ibid. 15, 34-35), et des filles de Celofhad (ibid. 27, 5). Il est donc surprenant que, dans le cas présent, Moïse ait pris une décision sans interroger l'Eternel.

Je proposerais une réponse unique à ces deux questions. Bien que ces deux tribus eussent mérité une réaction coléreuse de la part de Moïse, ce dernier s'abstint de se comporter ainsi. Car, il avait pris conscience que la colère est un très mauvais vice, la preuve étant que chaque fois qu'il s'était emporté, il avait oublié des lois de la Torah (Rachi, Nombres 31, 21). Du fait qu'il cherchait à s'élever et à affiner encore sa conduite, il s'efforça de ne désormais plus s'irriter contre les enfants d'Israël. Nos Sages affirment à cet égard (Chabbat, 30b) que « la Présence divine ne réside que sur une personne se trouvant dans la joie » ; or, la colère dissipant la joie, elle dissipe également la Présence divine, ce qui explique l'oubli des lois.

En répondant aux deux tribus de manière posée et sans s'emporter, Moïse permit à la Présence divine de continuer à résider en lui. Dès lors, il sut aussitôt et par lui-même comment trancher ce cas précis, sans qu'il eût besoin de consulter Dieu, puisque c'était la voix divine qui jaillissait de sa gorge.

Mon grand-père, Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège, ne se mettait jamais en colère. Même lorsque des cas très graves et tristes lui

étaient présentés, il se contentait d'admonester l'individu concerné de manière posée et avec le sourire. Ses paroles, qui venaient droit du cœur, pénétraient celui de son auditeur, et sa réprimande avait un effet puissant sans qu'il dût faire montre d'irritation. Nous, qui nous trouvons à un piètre niveau et sommes à des années-lumière du leur, devons parfois, en apparence, nous emporter contre nos enfants ou élèves. Néanmoins, il nous faut déterminer si nous maîtrisons réellement notre colère, ou si, au contraire, outre notre volonté d'éduquer et de relever l'honneur de la Torah, ne s'y sont pas mêlées des considérations personnelles, comme notre propre honneur.

Le roi Salomon affirme à ce sujet : « Les paroles des Sages dites avec douceur sont mieux écoutées. » (Ecclésiaste 9, 17) Autrement dit, quiconque formule à son prochain une critique avec finesse et sans s'emporter, fait preuve de sagesse et verra sa remarque acceptée.

Résumé

- Lorsque les tribus de Ruben et de Gad vinrent lui présenter leur requête, Moïse ne se mit pas en colère, bien qu'une telle réaction eût été justifiée. En outre, contrairement à son habitude, il leur répondit sans consulter l'Eternel.
- Ces deux attitudes sont liées. Moïse se retint de se mettre en colère, conscient que ce vice suscite l'oubli des lois de la Torah, et c'est justement pourquoi il n'eut pas besoin d'avoir recours au Créateur pour trancher, car sa parole était l'expression de la Sienne.

L'âme de la tribu de Menaché : une protection pour la sainteté des tribus

« Or, les enfants de Ruben et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'ils virent le pays de Yazer et celui de Galaad, ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail. (…) Ils dirent encore :

"Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain." »

(Nombres 32, 1-5)

Arrivées sur la rive du Jourdain, les tribus de Ruben et de Gad y virent ses larges étendues et trouvèrent cet endroit très approprié à l'élevage de leur nombreux bétail. Aussi demandèrent-ils à Moïse la permission de s'y installer. Mais ce dernier répondit que ceci n'était pas envisageable tant que le reste du peuple n'avait pas encore conquis la Terre Sainte ; il fallait auparavant les assister dans cette tâche, puis seulement ensuite, l'autorisation de s'installer eux-mêmes de l'autre côté du Jourdain leur serait donnée. Moïse insistait ainsi sur l'importance cruciale de la solidarité en leur sein. Les deux tribus comprirent ce message et acceptèrent cette condition.

Toutefois, si cette requête déplut au départ à Moïse du fait que le peuple juif n'avait pas encore conquis la terre d'Israël, nous ne trouvons pas qu'elle suscita la moindre irritation divine, et il semblerait donc même que l'Eternel ne vît pas d'inconvénient à l'installation des tribus de Ruben et de Gad avant la conquête de la terre.

Le *Roch Collel* de nos institutions à Paris, Rav Salomon, m'a posé une autre question à ce sujet. Plus tard, au moment de l'installation de ces deux tribus sur ces terrains, le texte nous informe que la moitié de la tribu de Menaché se joignit également à elles. Pourquoi ne pas avoir précisé dès le départ, au moment de la requête, que cette demi-tribu la présenta elle aussi ? De plus, pourquoi cette tribu se subdivisa-t-elle, une partie s'installant à l'intérieur de la Terre Sainte, et la seconde, de l'autre côté du Jourdain, scission que nous ne retrouvons chez aucune autre tribu ?

De fait, il était a priori prévu que l'ensemble de la tribu de Menaché s'installe à l'intérieur des frontières d'Israël. Seules les tribus de Ruben et de Gad demandèrent à s'installer de l'autre côté du Jourdain. Moïse, auquel ce projet déplut au départ, constata ensuite que le Saint béni soit-Il n'exprimait aucun mécontentement, et en déduisit que cela faisait partie du plan divin. Il fallait donc accéder à cette requête, d'autant plus qu'ils avaient conquis ces terrains de Sihon et Og. Néanmoins, il posa comme condition qu'ils assistent

auparavant leurs frères dans la conquête du pays. Par ailleurs, Moïse n'était pas entièrement favorable à ce projet, car il se souciait de l'avenir spirituel de ces deux tribus, craignant qu'elles ne s'assimilent aux nations non-juives. Notons, à cet égard, que les initiales des noms Gad et Ruben forment le terme *guer*, signifiant étranger, tandis que leurs lettres finales, lues à l'envers, composent le mot *nad*, qui fait écho à l'expression *na venad*, errant et fugitif. Autrement dit, il avait été décrété, du Ciel, que ces deux tribus soient errantes et fugitives dans une terre étrangère, et c'est peut-être pourquoi elles exprimèrent d'elles-mêmes le désir de s'installer à l'extérieur de la Terre Sainte.

Cela étant, du fait que les enfants d'Israël sont solidaires les uns des autres et que le creuset de leur âme se trouve dans les sphères célestes, Moïse demanda à la tribu de Menaché, dont le nom fait allusion à cette souche d'âme (*nechama*) commune du peuple juif, de se séparer en deux, de sorte qu'une partie s'installe sur l'autre rive du Jourdain, afin de renforcer le lien des tribus de Ruben et de Gad avec l'âme du peuple juif, les préservant ainsi de l'assimilation, et l'autre en terre d'Israël. La moitié de Menaché établie de l'autre côté du Jourdain pourrait en effet puiser un élan spirituel de sainteté et de pureté de son autre moitié, implantée dans les frontières de la Terre Sainte, et le transmettre à Ruben et Gad.

Dès lors, nous comprenons pourquoi Dieu ne s'irrita pas contre les tribus qui exprimèrent cette requête. Elle faisait partie de Son plan selon lequel celles-ci étaient destinées à être errantes et fugitives dans une terre étrangère. En outre, Il agit avec bonté à leur égard en leur accordant la protection spirituelle d'une partie de la tribu de Menaché. Quant à Moïse, aussitôt qu'il y perçut le doigt divin, il satisfit à leur demande de bon gré.

Le Ari, zal, affirme (« Peri Ets 'Haïm », la prière, introduction) qu'il existe douze portes célestes, en parallèle aux douze tribus, destinées à accueillir nos prières. Chacune de ces portes a un nom qui lui est propre, en fonction de la tribu qu'elle représente, et est la voie par laquelle les prières des membres de cette tribu sont acceptées au ciel. D'où l'importance fondamentale, pour chacun d'entre nous, de respecter le *noussa'h*[35] de la prière établi par notre

35. Version donnée de la prière, différente selon la communauté d'origine.

communauté d'origine, que nos ancêtres nous ont transmis. Car, au cours des générations, les tribus se sont dispersées dans le monde entier, et même si aujourd'hui, une grande partie d'entre elles s'est retrouvée en Israël, chacune doit conserver son *noussa'h* précis, hérité de ses pères, afin que ses prières puissent transiter par la porte céleste correspondant bien à sa tribu d'origine, et ainsi être agréées. Celui qui, au contraire, emprunte le *noussa'h* d'une autre tribu, empêche ses prières de se hisser vers les cieux, car elles ne peuvent passer par la porte de cette tribu qui n'est pas la sienne.

La spécificité de chaque tribu, qu'il lui appartient de respecter, n'est pas en contradiction avec la solidarité qui doit régner au sein du peuple juif. Tel est bien le sens du verset « Sa bannière qu'Il a étendue sur moi, c'est l'amour » (Cantique des Cantiques 2, 4). Autrement dit, le fait que chaque tribu campe uniquement en dessous de son drapeau et reste fidèle à sa tradition propre est générateur d'amour. D'ailleurs, lorsque la particularité de chaque tribu est reconnue et mise en valeur, chacun peut aider l'autre en utilisant à bon escient les dons desquels il a été doté. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu, la tribu de Menaché, qui symbolise l'âme (*nechama*), protégea les tribus de Ruben et de Gad de l'influence néfaste des non-juifs, préservant leur âme de l'assimilation – alors qu'elle aurait pu rétorquer vouloir s'installer, dans sa totalité, en Terre Sainte.

Toutefois, au sujet de la tribu de Menaché, une autre question se fait jour. Dans la section de Massé, il est rapporté (Nombres 36, 1-4) que ses membres vinrent auprès de Moïse et lui demandèrent pourquoi ils seraient défavorisés par rapport aux autres. En effet, les filles du Celofhad, qui appartenaient à leur tribu, allaient hériter de la part de leur père ; si elles épousaient des hommes d'une autre tribu, cet héritage y serait transféré, et le territoire de Menaché se trouverait diminué. Face au bien-fondé d'un tel argument, Moïse trancha, sur l'ordre de l'Eternel, que ces jeunes filles pourraient épouser le conjoint de leur choix, mais appartenant à leur tribu d'origine. Puis, il généralisa en déclarant que telle serait la loi concernant toute fille appelée à hériter ; « de la sorte, aucun héritage, chez les enfants d'Israël, ne sera transporté d'une tribu à une autre, mais chacun des enfants d'Israël demeurera attaché à l'héritage de la tribu de ses pères » (ibid. 36, 7).

Nous pouvons nous demander pourquoi les membres de Menaché n'ont pas formulé cette objection plus tôt, au moment où ils ont appris que les filles de

Celofhad hériteraient de la part de leur père. Pour quelle raison ne l'ont-ils exprimée qu'après le partage et l'héritage des portions de terre entre les tribus ?

Afin d'éclaircir ce point, nous allons, dans un premier temps, revenir sur la volonté des tribus de Ruben et Gad de s'installer sur la rive du Jourdain extérieure à la Terre Sainte. D'une part, ce choix ne semble avoir été motivé que par des considérations purement matérielles – la commodité de ces vastes terrains pour leur nombreux bétail –, mais, de l'autre, ces mêmes tribus firent preuve d'un dévouement exceptionnel, puisqu'elles allèrent même au-delà de la sollicitation de Moïse. Ce dernier leur avait uniquement demandé de combattre, aux côtés de leurs frères, les peuples installés en terre d'Israël, et d'attendre la fin de la conquête pour aller s'installer dans leur territoire, alors qu'elles se sont engagées à marcher à la tête des troupes lors du combat, et à ne s'installer elles-mêmes que suite à la répartition des territoires suivant le tirage au sort de Josué (Josué 22, 1-9) et l'installation subséquente des autres tribus sur ces terres. En faisant davantage que le strict nécessaire, elles firent montre d'un réel dévouement pour la Terre Sainte.

D'où puisèrent-elles donc la force d'un tel sacrifice ?

De fait, les membres de Ruben et Gad étaient conscients que la sainteté de la terre d'Israël s'exprimait, avant tout, par son partage et l'installation des tribus, et non pas uniquement par l'expulsion des peuples étrangers qui y habitaient. Par ailleurs, ils désiraient être influencés par la sainteté de ce pays et jouir de ses mérites, et c'est pourquoi ils décidèrent d'attendre que toutes les tribus soient installées pour s'installer ensuite eux-mêmes, de sorte à pouvoir alors absorber, par leur intermédiaire, la sainteté de la terre. Dans le même esprit, Moïse ordonna à une moitié de la tribu de Menaché de s'installer en Terre Sainte et à l'autre de s'installer en dehors de ses frontières, avec les tribus de Ruben et Gad, afin que la première s'imprègne de sainteté et la transmette à l'autre, qui la communiquerait elle-même aux deux tribus.

La tribu de Menaché, elle aussi consciente de la sainteté propre à la terre d'Israël, désirait a priori s'y installer dans sa totalité. Cependant, sur l'ordre de Moïse, elle accepta de se scinder en deux et de s'installer partiellement en dehors des frontières du pays, se pliant avec amour à ce verdict. Néanmoins,

les membres de cette tribu craignirent que si leur part en Terre Sainte se trouvait diminuée suite au mariage des filles de Celofhad, leur porte céleste, parallèle à cet héritage, le fût également. C'est pourquoi, au moment du partage de la Terre Sainte, lorsque les membres de Menaché réalisèrent que certains d'entre eux devraient s'installer de l'autre côté du Jourdain, ils appréhendèrent les conséquences, quant à la porte céleste accueillant leurs prières, de cette double diminution de leur territoire en Israël. Ce n'est donc qu'à cet instant qu'ils se tournèrent vers Moïse pour revendiquer leurs droits, posant le problème de l'héritage des filles de Celofhad qui risquait de restreindre encore leur patrimoine.

Certes, les tribus de Ruben et de Gad n'ont pas eu le mérite de recevoir de part en Terre Sainte. Mais, le dévouement qu'elles témoignèrent pour sa conquête et la volonté qu'elles exprimèrent d'être elles-mêmes influencées par sa sainteté, attendant que leurs frères s'y installent pour s'installer sur l'autre rive du Jourdain, leur valut une protection spirituelle de la part de l'Eternel. Il leur joignit la demi-tribu de Menaché, tribu centrale, par le biais de laquelle leurs prières pourraient s'élever et rejoindre leur porte céleste.

Le Saint béni soit-Il, conscient que Ses enfants seraient un jour exilés de leur terre, prévit la guérison avant la plaie en installant d'ores et déjà en dehors de la Terre Sainte deux tribus et demie. En s'implantant à cet endroit, elles y entraînèrent, en quelque sorte, la Présence divine. Comme nous l'avons expliqué, les prières des tribus de Ruben et de Gad avaient la possibilité de rejoindre leur porte céleste grâce à leur proximité avec la demi-tribu de Menaché résidant auprès d'eux, elle-même liée à sa seconde moitié installée en Israël, par le canal de laquelle elles passaient. De cette manière, l'influx de sainteté émanant de la Présence divine se trouvait élargi au-delà des frontières de la Terre Sainte, où les prières pouvaient également être agréées.

Il est intéressant de remarquer que les initiales des noms Menaché, Gad et Ruben forment le terme *maguer*, qui signifie détruire. Une fois de plus, nous pouvons y lire la volonté divine de prévoir la solution au douloureux exil que connaîtraient Ses enfants, auxquels Il assurait ainsi, sous forme d'allusion, qu'ils finiraient par parvenir à prendre le dessus sur tous leurs ennemis.

L'installation de deux tribus et demie de l'autre côté du Jourdain, eut pour effet d'étendre l'influence de la sainteté d'Israël au-delà de ses frontières, ce

qui constitua une préparation au futur exil de l'ensemble des tribus qui, même en Diaspora, mériteraient de jouir de la Présence divine. Car, lorsque Ses enfants sont en exil, la Présence divine l'est elle aussi, dans l'esprit du verset « Je suis avec lui dans la détresse » (Psaumes 91, 15).

Dès lors, nous comprenons pourquoi la section de Mattot est lue durant les trois semaines séparant le dix-sept Tamouz du neuf Av. Il s'agit d'une période de deuil, où nous nous lamentons sur l'exil et la destruction du Temple. Cette section, où nous sont communiqués l'amour et la miséricorde de l'Eternel, qui fit en sorte que deux tribus et demie de notre peuple préparent notre exil en étendant l'influence de la sainteté à la Diaspora, est donc bien appropriée à cette période. De même, grâce à la sainteté particulière de l'âme des membres de Menaché, le canal d'influence, par lequel transitent les prières en direction de la porte céleste correspondant à chaque tribu, fonctionna même en dehors de la Terre Sainte et tout au long de l'Histoire, lors des exils successifs du peuple juif dans divers pays étrangers, où ses prières purent néanmoins être acceptées. C'est d'ailleurs pourquoi les Juifs qui habitent en Diaspora ont l'habitude de se tourner vers Israël lorsqu'ils prient, comme pour demander d'être eux aussi influencés par la sainteté de cette terre, de sorte que leurs prières puissent être agréées, à l'instar de celles des deux tribus et demie.

Résumé

- La requête des tribus de Ruben et de Gad de s'installer de l'autre côté du Jourdain fut, au départ, mal accueillie par Moïse, alors qu'aucun mécontentement divin n'est signalé à ce sujet. Par ailleurs, le texte note plus loin qu'une demi-tribu de Menaché se joignit à ces deux tribus, et elle n'est pourtant pas mentionnée lors de la demande.

- Cette requête déplut à Moïse, car la terre d'Israël n'avait pas encore été conquise et tous devaient y participer ; mais, face à l'absence de colère de l'Eternel, il comprit que tel était Son projet et y accéda, à condition qu'ils s'installent sur ces terres après la conquête. La tribu de Menaché ne figure pas parmi les demandeurs, car elle ne s'est jointe aux deux tribus que sur l'ordre de Moïse : celui-ci enjoignit à une moitié de cette tribu, symbole de l'âme (*nechama*), de s'installer sur l'autre rive du Jourdain, afin qu'elle puise la sainteté de sa deuxième moitié et la transmette aux deux tribus.

- Pourquoi la tribu de Menaché n'évoqua-t-elle le problème de l'héritage des filles de Celofhad qu'après le partage de la Terre Sainte, et non au moment où ce cas fut débattu ? Car c'est seulement alors qu'elle réalisa que son territoire serait doublement diminué, puisqu'elle apprit que la moitié de sa tribu devrait s'installer sur l'autre rive du Jourdain ; elle appréhendait donc que la porte céleste lui correspondant s'en trouve aussi restreinte.
- L'implantation de ces deux tribus et demie en dehors d'Israël constituait une préparation au futur exil de l'ensemble du peuple juif, en cela qu'elle habitua la Présence divine à étendre Son flux de sainteté à la Diaspora. Lors des exils successifs, les enfants d'Israël bénéficieraient donc également de cette influence divine.

Un amour indéfectible

« Alors Moïse octroya aux enfants de Gad et à ceux de Ruben, ainsi qu'à la moitié de la tribu de Menaché, fils de Joseph, le domaine de Sihon, roi des Amorréens, et le domaine d'Og, roi du Basan ; tout ce pays selon les limites de ses villes, les villes du pays dans toute son étendue. »

(Nombres 32, 33)

Dans la section de Mattot, nous est rapportée la requête que les tribus de Ruben et de Gad adressèrent à Moïse : s'installer de l'autre côté du Jourdain. Après avoir discuté avec eux du sujet, il leur en donna l'autorisation, à la condition qu'ils participent, tout d'abord, à la conquête de la Terre Sainte, aidant leurs frères à en chasser les habitants. Seulement ensuite, ils pourraient eux-mêmes s'installer sur les terres de Sihon et d'Og. En outre, conscient que résider en dehors de la Terre Sainte requiert une protection particulière, Moïse joignit à ces deux tribus la moitié de celle de Menaché, dont le nom est formé des mêmes lettres que le terme *nechama*, âme, en allusion à son pouvoir spirituel. Ainsi, l'autre moitié de cette tribu, implantée

en Israël, transmettait à celle résidant en dehors de ce pays de la sainteté, sainteté qui était ensuite communiquée aux tribus de Ruben et de Gad.

Nos Sages précisent (Nombres Rabba 22, 6) que suite à la destruction du premier Temple, les premières tribus à être exilées de leurs terres furent ces deux tribus et demie, installées sur l'autre rive du Jourdain. Car, comme ils l'affirment par ailleurs (Nedarim, 22a et b), quiconque réside en dehors d'Israël, c'est comme s'il se trouvait en exil. Par conséquent, l'implantation de ces deux tribus et demie à l'extérieur des frontières de la Terre Sainte pouvait, en quelque sorte, être considérée comme le début de l'exil, et après la destruction du Temple, elle le devint à proprement parler.

Dans la *Haftara* de Mattot, sont transcrites les paroles prophétiques dont Jérémie fit part aux enfants d'Israël. Il s'agit de propos durs, par le biais desquels le prophète reproche au peuple son mauvais comportement, et l'avertit des conséquences que risquait d'entraîner une persistance dans le mauvais chemin – en l'occurrence, la destruction du Temple.

Or, au milieu de ces réprimandes, nous trouvons étonnamment le verset suivant : « Va proclamer aux oreilles de Jérusalem ce qui suit : ainsi parle l'Eternel : "Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles, quand tu Me suivais dans le désert, dans une région inculte (…)" » (Jérémie 2, 2). Que vient donc faire cet éloge dans un contexte totalement antithétique de remontrances ?

Lorsqu'un fils fait une bêtise devant son père, même si ce dernier se met en colère contre lui, il restera son fils. Il ne pourra oublier tous les bienfaits qu'il lui a prodigués, ni ceux que sa progéniture lui a rendus. Quel que soit le degré de son irritation, elle n'est que passagère, et laisse vite place au sentiment d'amour, prépondérant. Par contre, quand deux amis se querellent, ils ont tendance à oublier aussitôt l'assistance mutuelle qu'ils se prêtaient.

De même, en dépit de l'intensité de la colère de Dieu envers Ses enfants, qui délaissèrent la Torah au point de se rendre coupables de l'exil, la grâce de ceux-ci aux yeux du Créateur perdura et, au milieu de Sa fougue, Il se remémora la période bénie où, emplis de foi, ils Le suivaient docilement dans le désert.

Le Saint béni soit-Il inséra intentionnellement ce verset élogieux dans un contexte de réprimandes, afin de signifier aux enfants d'Israël que rien n'est

encore perdu, et que même s'ils se sont éloignés du droit chemin, ils ont toujours la possibilité de revenir vers Lui et de Le servir comme ils le faisaient autrefois. Ce verset constitue donc une consolation adressée au peuple juif : loin de désespérer, il lui incombe de se ressaisir. Même s'il a péché vis-à-vis de Dieu, sa fidélité et son amour passés demeurent inscrits dans Sa mémoire et Il est prêt à accepter son repentir.

Lorsqu'un élève commet une grave faute à l'égard de son maître, la colère de celui-ci est si intense qu'il ne parvient pas toujours à accepter son pardon et le repousse. Tel n'est pas le cas de l'Eternel. Sa miséricorde vis-à-vis de nous est semblable à celle éprouvée par un père envers Ses enfants, aussi est-Il constamment prêt à accepter notre repentir, même si nous L'avons irrité. La preuve en est que, justement au cours d'une phase de courroux, Il évoque le souvenir de notre lien affectif, allusion à l'opportunité toujours existante d'abandonner notre mauvais comportement et d'entamer la voie du retour.

Résumé

- Les deux tribus et demie installées en dehors de la Terre Sainte furent les premières à être exilées, car leur implantation sur ces territoires s'apparentait à un exil latent.
- La *Haftara* de Mattot évoque la prophétie de Jérémie relative à la destruction, composée de réprimandes. Or, le verset élogieux : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse (…) » s'y trouve inséré. Comment l'expliquer ?
- Même lorsque Dieu est en colère contre nous, nous restons toujours Ses enfants, envers lesquels Il éprouve, inlassablement, amour et miséricorde. Ceci constitue un message plein d'espoir : nous sommes toujours agréés auprès de Lui et, en dépit de nos péchés, Il attend notre retour.

Annexes

Une parole, un serment

« Il ne peut violer sa parole »

(Nombres 30, 3)

J'ai entendu de la bouche de mon père et maître – puisse son mérite nous protéger – que la parole d'un Juif a la dimension d'un serment. Je vais tenter d'expliquer ce propos.

L'homme est formé de trois composants : l'esprit (*roua'h*), le principe vital (*néfech*) et le souffle divin (*nechama*) – généralement traduit par le terme âme – qui est une partie divine supérieure (Pardès Rimonim 32, 1), comme le laisse entendre le verset : « L'Eternel-Dieu (…) fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie » (Genèse 2, 7). L'homme fait partie des créations du monde, mais, par le biais de la Torah, il s'élève au rang d'associé de l'Eternel, en vertu du célèbre axiome du Zohar : « Le Saint béni soit-Il, la Torah et le peuple juif forment une entité. » (II, 90b ; III, 4b) Dans cet esprit, il est affirmé que la Torah est le pilier sur lequel l'univers entier repose : « Si Mon pacte avec le jour et la nuit pouvait ne plus subsister, si Je cessais de fixer des lois au ciel et à la terre (…) » (Jérémie 33, 25).

La notion d'association entre le peuple juif et le Créateur peut être expliquée par l'affirmation de Rabbénou Be'hayei (Nombres 22, 2) selon laquelle il ne peut y avoir de roi sans peuple ; ceci implique que l'Eternel ne peut être Roi sans que les enfants d'Israël constituent Son peuple. D'un autre côté, un peuple ne peut exister en l'absence de roi, comme le souligne le *Tana* : « Prie pour la paix du royaume, car s'il n'y avait pas la crainte de celui-ci, les hommes se dévoreraient. » (Maximes de nos Pères 3, 2) Il en résulte que, de même que nous avons besoin de Dieu, Il a, si l'on peut dire,

besoin de nous. Par exemple, comment les attributs divins de clémence et de miséricorde s'exprimeront-ils ? Bien sûr, à l'égard du peuple juif. Tel est aussi le sens du verset « Sa majesté s'étend sur Israël » (Psaumes 68, 35). Par ailleurs, nous demandons, dans la prière (*Cha'harit*, « *Vehou Ra'houm* »), que l'Eternel nous révèle Sa royauté et fasse jouer Ses vertus en notre faveur : « Jusqu'à quand Ta puissance sera-t-elle en captivité, et Ta gloire dans les mains de l'ennemi ? Eveille Ta vigueur pour nous ! » Dès lors, nous comprenons mieux le concept d'association entre le Très-Haut et Ses enfants, l'un ayant besoin de l'autre.

Dans la prière du matin (« *Baroukh Chéamar* »), nous disons également : « Béni Celui qui dit et fait ». En d'autres termes, la parole divine a valeur de serment, puisque le Créateur accomplit ce qu'Il dit. Or, en tant qu'associés de Dieu, nous sommes intimement liés à Lui, et notre parole a donc elle aussi la dimension d'un serment. Aussi nous appartient-il de préciser *bli néder* (sans engagement) même avant de prononcer un projet banal.

Tenir parole et respecter les barrières

« Il ne peut violer sa parole »

(Nombres 30, 3)

Cette obligation de tenir parole est également mentionnée dans le livre du Deutéronome (23, 24) : « Mais la parole sortie de tes lèvres, tu dois l'exécuter religieusement ».

Outre l'implication qu'elle a sur les vœux que nous formulons, elle nous enseigne, bien au-delà de cela, que chacune de nos paroles a la dimension d'un serment. Mon père et maître ne cessait de mettre les gens en garde à ce sujet.

Cependant, pourquoi une simple parole a-t-elle valeur de serment ? Car le Juif est doté d'une âme qui est une étincelle divine supérieure (Pardès Rimonim 32, 1), ce qui le rapproche, dans une certaine mesure, de l'ange.

D'ailleurs, au moment du don de la Torah, les enfants d'Israël s'exclamèrent : « nous ferons et nous comprendrons », et nos Sages de commenter (Chabbat, 88a) qu'il s'agit là du langage des créatures célestes, qui s'expriment en termes de serment. C'est pourquoi, la fête du don de la Torah a été appelée Chavouot, ce mot étant formé à partir du même radical que le mot *chevoua*, serment. Car, cette célèbre déclaration prononcée à l'unisson par nos ancêtres s'identifiait à un serment, en vertu de l'ordre « Il ne peut violer sa parole » (Nombres 30, 3).

Cette interdiction est d'autant plus sévère en Terre Sainte, au regard de la sainteté propre à ce pays. Il convient donc à ses habitants de veiller à leurs propos avec une précaution redoublée. Celui qui n'est pas fidèle à sa parole la rend profane, et fait donc une brèche aux barrières de la sainteté. Or, dès lors que celles-ci sont ébréchées, qui sait où cela va nous conduire ?

Le traité de Nedarim se clôt (91b) par un cas d'adultère. Car le vœu (*néder*), qui consiste à prendre sur soi un engagement dans le but de s'élever, est en quelque sorte une barrière (*guéder*) contre la déchéance. Tel est bien le message que le Talmud désire ici nous transmettre, à savoir que quiconque fait une brèche dans les barrières en vient finalement à tomber dans l'adultère. Au Maroc, il arriva une fois qu'un homme rentre chez lui et surprenne quelqu'un en flagrant délit d'adultère avec sa femme. Le coupable, pris de peur, sortit un couteau pour tuer le mari, qui s'en sortit par miracle. Tel est le cours naturel des événements : celui qui commence à dépasser les limites en vient à commettre l'adultère, et n'est plus qu'à un pas du meurtre. D'ailleurs, l'adultère contient, en soi, une dimension de meurtre, comme le soulignent nos Maîtres qui concluent le traité Nedarim par le verset « Elles ont forniqué, il y a du sang sur leurs mains » (Ezéchiel 23, 37). L'homme qui émet de la semence en vain n'est autre qu'un meurtrier, en particulier s'il a une relation avec une femme mariée et met au monde un enfant bâtard.

On demanda à Rav 'Haïm de Volozhin, que son mérite nous protège, ce qui distingue les érudits des générations précédentes de ceux de notre génération. Il répondit que les premiers étaient semblables à des pierres figées à un endroit précis, tandis que les seconds ressemblent à des plantes, transportées çà et là par le vent. En effet, autrefois, les hommes ne quittaient pas leur lieu d'étude, alors qu'aujourd'hui, ils déambulent d'un endroit à

l'autre, selon le courant général, brisant les barrières. Aussi, nous incombe-t-il tout particulièrement de nous souvenir de l'ordre « Il ne peut violer sa parole » (Nombres 30, 3), afin de veiller à nous tenir à nos engagements et à ne pas modifier notre propos ou notre position selon nos convenances personnelles.

Rabbénou Hakadoch affirme, à cet égard, qu'il mérita de s'élever en Torah du fait que, lorsque son maître donnait cours, il voyait Rabbi Meïr baal Haness de dos. Il ajoute que s'il avait eu le mérite de le voir de face, il aurait sans doute atteint un niveau encore plus élevé (Erouvin, 13b). Pourquoi donc n'a-t-il pas tenté de regarder le visage de son pair ? Car Rabbi se conduisait avec un effacement total, aussi conserva-t-il la place qu'on lui avait fixée. En outre, il aspirait à rester aussi figé qu'une pierre, qui demeure inlassablement à sa place.

Le pouvoir des mots

Tentons de dégager le lien existant entre les dernières sections du livre des Nombres, Mattot et Massé, et celle qui ouvre celui du Deutéronome, Devarim.

La section de Mattot évoque l'ordre divin de livrer bataille à Madian afin de venger les enfants d'Israël qui succombèrent au péché suite aux incitations des filles de ce peuple ainsi que de celles des Moabites. Balak, roi de Moab, avait en effet suivi le pernicieux conseil de Balaam, fils de Beor, qui lui avait recommandé de prostituer les filles de son peuple afin de faire tomber le peuple juif dans le travers de la débauche, haïe par son Dieu (Sanhédrin, 106a). Ceci entraînerait à leur encontre le courroux divin, et ils seraient punis.

Effectivement, c'est ce qui eut lieu, si bien que cette faute fit vingt-quatre mille victimes, frappées par une épidémie. Nous en déduisons le redoutable pouvoir des mots, capables de construire des mondes entiers, mais aussi d'en raser jusqu'aux fondements.

Moïse, qui était conscient de l'immense pouvoir de la parole, désirait communiquer ce message aux enfants d'Israël. Aussi, profita-t-il pour le faire

du moment où ils étaient encore sous l'effet des douloureuses conséquences du discours tenu par Balaam à Balak. Il les rassembla donc pour les avertir du danger que représentaient les serments et vœux inutiles prononcés au Nom de Dieu, qui sont d'une très grande gravité.

Suite aux sections de Mattot et Massé, qui mettent en exergue la puissance des mots prononcés par l'homme et la prudence requise en conséquence, vient celle de Devarim, qui s'ouvre par le verset : « Ce sont là les paroles que Moïse adressa à tout Israël ». En d'autres termes, seules les paroles de Torah, qui sont celles de notre Dieu éternel, sont à même d'éduquer l'homme à veiller à ce qu'il dit. La force des mots, pour le meilleur et pour le pire, est donc le thème commun à ces sections.

Des épreuves pour s'élever

Tentons de définir le lien existant entre les sections Mattot et Massé, qui se suivent.

Précisons, en premier lieu, qu'elles sont lues durant la période des trois semaines de deuil sur la destruction du Temple. A présent, si l'on se penche sur leurs noms, on remarquera que Mattot peut être rapproché de makot, signifiant coups, tandis que Massé vient de la même racine que le terme nessia, voyage. Nous en déduisons que Dieu doit parfois donner des coups à l'homme afin qu'il réalise son devoir de "voyager", de progresser en Torah. Ces épreuves suscitent en effet, de sa part, une introspection, qui le conduit à la conclusion que seule la Torah est capable de le tirer de sa détresse, et que, s'il en est arrivé là, c'est un signe du Ciel qu'il lui incombe de se renforcer en s'élevant en Torah.

Nous vivons aujourd'hui dans une génération où la licence des mœurs prédomine. Chacun fait ce qui lui plaît, comme s'il n'y avait pas de Juge ni de jugement. Pourtant, la Torah fut donnée au peuple juif dans le désert, lieu public, afin de nous signifier notre devoir d'annuler notre ego, nos désirs personnels, pour nous vouer à l'étude de la Torah. Malheureusement, c'est l'inverse qui prévaut à l'heure actuelle : au lieu de se rabaisser et de s'effacer

en faveur de la Torah, l'homme se laisse dominer par son mauvais penchant qui le précipite dans de profonds abîmes.

J'ajouterais que, dans ce monde, lorsque l'homme ressent une quelconque douleur corporelle, il prend un médicament ou un analgésique pour guérir ou, tout au moins, calmer ses maux. Par contre, dans le monde futur, s'il a été décrété qu'il mérite la géhenne, rien ne pourra soulager les terribles souffrances qui lui seront réservées. Car ce monde est celui de l'Action et de la réparation, alors que le monde à venir est celui de la récompense et de la punition.

Illustrons cette idée par l'exemple suivant. Si quelqu'un s'apprête à quitter une épicerie, les mains pleines de marchandises, sans être passé à la caisse, le gardien qui se tient à la sortie exigera non seulement qu'il règle ses emplettes, mais en plus lui imposera une amende pour ne pas avoir payé à temps. De même, dans ce monde, l'homme doit se travailler et corriger son comportement ; s'il néglige cette mission qui repose sur ses épaules, il n'aura plus la possibilité de le faire plus tard, la mort étant irréversible. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il le frappe parfois de coups, lors de son existence terrestre, afin qu'il se réveille, examine ses voies et décide de "voyager" pour adhérer aux paroles de Torah, méritant ainsi la vie éternelle.

Section Massé

Lien entre les sections Mattot et Massé

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. »

(Nombres 33, 1)

Loin d'être fortuite, la juxtaposition des sections Mattot et Massé est porteuse d'un message édifiant : lorsque l'Eternel constate qu'un homme se relâche en Torah, Il lui envoie des *mattot*, c'est-à-dire des *makot* (coups), afin qu'il voyage – sens de *massé* –, tourne la page pour s'attacher à la Torah, aussi nommée *massé*. Ceci corrobore l'interprétation du Or Ha'haïm sur le verset « Ils partirent de Refidim » (Exode 19, 2), selon laquelle les enfants d'Israël quittèrent leur relâchement (*rifion*) pour ne voyager désormais qu'avec la Torah.

En outre, il est intéressant de noter que les lettres finales des sections Mattot et Massé ont une valeur numérique de quatre cent dix, équivalente à celle du mot *kadoch*, saint, allusion transparente au but ultime de ces coups, par lesquels Dieu nous éprouve, et qui sont en l'occurrence un tremplin d'élévation vers une existence vouée à la Torah, qui a le pouvoir de nous transmettre sa sainteté. Ce message se trouve confirmé à travers les initiales de ces deux sections, *Mèm* et *Mèm*, de valeur numérique quarante, écho aux quarante jours et quarante nuits durant lesquels la Torah fut donnée. Quiconque s'éloigne de la Torah attire sur lui des coups qui ont pour visée son "voyage", sa réorientation vers la Torah.

Ma mère – qu'elle ait une longue et bonne vie – m'a raconté à cet égard l'histoire suivante. Une femme, chez laquelle avait été décelée une tumeur à

la gorge, se trouvait dans une situation critique et devait aussitôt subir une opération. La veille de celle-ci, elle alla pèleriner sur la tombe de mon père, que son mérite nous protège, où elle se mit à pleurer à chaudes larmes. Cette nuit-là, il faisait particulièrement froid, mais cette dame témoigna qu'elle ressentit une chaleur singulière autour de la sépulture, si bien qu'elle demeura insensible à ce temps rude [de nombreuses autres personnes ont témoigné le même phénomène, à savoir qu'autour de la tombe de mon père règne une chaleur particulière]. Elle posa ses mains sur la sépulture chaude, puis les mit sur sa gorge malade. De retour chez elle, elle sentait des démangeaisons au niveau de la gorge, au point qu'elle ne put fermer l'œil de la nuit. Le matin, elle se leva pour se rendre à l'hôpital où elle devait se faire opérer. Au terme de l'intervention, les médecins affirmèrent qu'il ne s'agissait nullement d'une tumeur maligne, comme ils l'avaient pensé une semaine plus tôt, mais d'un simple kyste. Quoi de plus étonnant ! Face à l'ampleur du miracle dont elle venait d'être l'objet, cette femme ne put rester insensible et décida de se repentir complètement.

Cette histoire illustre le principe évoqué précédemment, selon lequel le Créateur frappe parfois l'homme de coups afin qu'il se réveille et revienne vers Lui.

De même, un *Roch Collel* d'Ashdod m'a raconté cette étrange anecdote, qu'il a lui-même entendue d'un monsieur qui est *cohen*. Celui-ci approchait du lieu de sépulture de mon père, puisse son mérite nous protéger. En tant que *cohen*, il ne pouvait avancer davantage et y pénétrer, aussi demanda-t-il à un passant de bien vouloir y allumer à sa place une bougie pour que l'opération de son frère, qui devait avoir lieu incessamment à l'hôpital Tel-Hachomer, se passe bien. L'homme l'informa que l'opération avait déjà eu lieu et que les médecins n'avaient rien trouvé de suspect. L'autre, interdit, l'interrogea sur sa source d'informations, mais son interlocuteur avait déjà disparu, le laissant perplexe. Il se rendit immédiatement à l'hôpital, où on lui confirma que son frère avait été opéré et que les résultats étaient rassurants. Ce *cohen*, bouleversé, s'empressa de se rendre auprès du *Roch Collel* pour lui faire part de cet extraordinaire récit, et lui demander s'il connaissait ce mystérieux inconnu, qu'il décrivit comme un homme de haute stature et impressionnant. Le *Roch Collel* lui demanda à quelle heure cela avait eu lieu, et il répondit que c'était vers huit heures. Il lui dit qu'à cette heure-ci, aucun des membres du

Collel n'avait l'habitude de fréquenter les alentours du cimetière, et qu'il ne voyait donc pas qui pouvait être cet homme. Il ajouta en émettant l'hypothèse qu'il ait mérité d'avoir eu une révélation céleste, mais qu'on ne pouvait en savoir davantage, ceci faisant partie des faits demeurant cachés à nos yeux. Une fois de plus, il est probable que l'Eternel ait envoyé ces soucis à ces personnes-là dans le but de susciter leur repentir.

Car, comme nous l'avons expliqué, lorsque le Très-Haut désire ramener quelqu'un sous Ses ailes, Il le frappe de petits coups pour qu'il se réveille. Puis, si ceux-ci ne suffisent pas pour produire l'effet escompté, Il le frappe plus durement, jusqu'à ce qu'il y reconnaisse un signe du Ciel visant à le secouer et à l'encourager à examiner de près sa conduite (cf. Kidouchin, 20a). C'est selon ce même schéma progressif que le Saint béni soit-Il frappait l'homme de lèpre. Au départ, elle ne touchait que les murs de sa demeure, puis, si l'homme ne décelait pas ce message, elle s'étendait à ses ustensiles, et ensuite à ses vêtements. En phase ultime, elle atteignait l'homme lui-même, dans l'espoir qu'il réalise enfin son péché et s'en repente sincèrement (Rambam, Toumat Tsaraat 16, 10).

Les sections de Mattot et Massé sont lues durant la période des trois semaines de deuil, car elles détiennent le potentiel de raviver la flamme brûlant dans le cœur de l'homme et de l'inciter ainsi à se corriger. Suite à la destruction du Temple, les enfants d'Israël se lamentèrent, et le prophète Jérémie leur fit remarquer que s'ils avaient pleuré de la sorte avant cette tragédie, elle aurait pu être évitée : Dieu n'aurait pas détruit Son Temple, et le peuple juif n'aurait pas dû être exilé (Yalkout Chimoni, Psaumes, 883). Mais des pleurs postérieurs à sa destruction, n'étaient pas en mesure de le remettre en place. Par conséquent, la lecture de ces sections de la Torah durant cette période de deuil est propice à la remise en question et au repentir, attitudes qui permettront à l'homme, si Dieu veut, d'être épargné des coups parfois nécessaires à son éveil. Comme le disent nos Maîtres, « que Celui qui dit à Son monde : "suffit !", le dise aussi à nos malheurs ! »

Résumé

- Plusieurs messages peuvent être dérivés de la juxtaposition des sections Mattot et Massé. Si l'homme ne s'élève pas en Torah et en crainte du Ciel,

Dieu lui envoie des coups (*makot*, proche de *mattot*) afin qu'il entreprenne ce "voyage" (*massé*).

- Les dernières lettres de Mattot et Massé ont la même valeur numérique que le terme *kadoch* : l'Eternel donne des coups à l'homme pour qu'il devienne saint. Leurs initiales sont deux *Mèm*, équivalant numériquement à quarante, en allusion au don de la Torah : celui qui ne l'étudie pas subira des coups.
- Les coups et épreuves envoyées à l'homme ont pour but de le ramener sur la voie de la Torah et des *mitsvot*. Au départ, ils sont légers, mais s'intensifient si leur destinataire ne réalise pas leur visée.
- Ces sections sont lues durant les trois semaines de deuil, car elles ont le potentiel de nous éveiller au repentir, et donc de nous rapprocher de la Délivrance.

Le détail des étapes du voyage

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. Moïse inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Eternel ; voici donc leurs stations et leurs départs. »

(Nombres 33, 1-2)

La Torah mentionne les nombreux voyages des enfants d'Israël durant leurs quarante ans d'errance dans le désert. Or, comme nous le savons, le texte saint se caractérise par sa concision, si bien que, loin d'être fortuit, chacun de ses mots est porteur d'un message pour l'ensemble des générations. Que peut-on donc retirer du rapport détaillé de toutes ces étapes ?

J'ai pensé que le Saint béni soit-Il désirait, par ce biais, nous transmettre un principe fondamental dans notre vie : tout ce que l'on fait n'est autre que la résultante d'un décret divin. En effet, le cours de la vie d'un homme a déjà été

déterminé dans le ciel avant même qu'il ne vienne au monde, ainsi que l'expriment nos Maîtres : « L'homme ne bouge son doigt ici-bas que s'il en a été décidé ainsi en haut. » ('Houlin, 7b) De même que toute herbe possède un ange tutélaire qui la frappe et lui ordonne de pousser (cf. Genèse Rabba 10, 6), tout ce qui se passe dans le monde découle de la Providence individuelle, constamment exercée par le Très-Haut.

A propos du Chabbat, nous pouvons nous demander comment le monde continue à fonctionner selon son schéma habituel, alors que l'Eternel, qui est à l'origine de chaque événement, se repose. Comment, en l'absence d'opérateur, le soleil est-il en mesure de se lever, les pluies de tomber, la mer de respecter les frontières du littoral ? C'est que, depuis les six jours de la Création, Dieu a établi une condition avec la nature, à savoir que chacun de ses éléments reste fidèle à sa fonction, même si Lui-même cesse toute activité le Chabbat. Par conséquent, la continuation, en ce jour, de l'ordre préétabli durant ces temps immémoriaux, dépend elle aussi directement d'une Providence divine scrupuleuse. En outre, si le Saint béni soit-Il s'abstient de faire des travaux créatifs pendant le jour saint, Il continue néanmoins à superviser et diriger le monde à tout instant.

D'ailleurs, c'est également au regard de ces conditions préétablies durant les six jours de la Création que la mer des Joncs devait se fendre en deux pour laisser passer les enfants d'Israël, lorsqu'ils furent poursuivis par les Egyptiens, suite à leur sortie d'Egypte (Genèse Rabba 5, 5). Cependant, à l'heure où elle devait se tenir à ses engagements et accepter de modifier son habitude pour mettre ses eaux de côté et laisser apparaître la terre sèche, elle tenta de s'y soustraire, sous prétexte que le peuple juif, qui n'avait pas encore reçu la Torah, n'en détenait pas le mérite. L'Eternel rappela alors à la mer que cette condition avait été fixée depuis sa création et qu'il lui était donc impossible de s'y dérober. Nous en déduisons l'étendue et le caractère absolu de la Providence divine dans le monde, à l'origine de tout événement.

A cet égard, le fait que tous les voyages des enfants d'Israël dans le désert se trouvent minutieusement répertoriés dans la Torah, a pour but de souligner la réalité divine dans le monde. Chacune de ces étapes faisait partie du plan conçu par Dieu et a été exécutée sur Son ordre. Ceci prouve l'absence de hasard, tout événement ne résultant que des instructions de Celui qui est

à l'origine de toutes les causes. Parfois, comme nous pouvons le lire à travers le glissement du verset, notre vie prend la dimension de « sorties selon les étapes », et parfois celle d'« étapes selon les sorties » (traduction littérale de ces expressions de notre verset introductif), tout dépendant de la voie que nous choisissons d'emprunter, dans laquelle nous sommes conduits du Ciel.

Les initiales de l'expression *élé massé* (voici l'itinéraire) équivalent numériquement, en leur ajoutant un, au terme *bam* du verset « tu en (*bam*) parleras » (Deutéronome 6, 7), qui se réfère aux paroles de Torah. Par ailleurs, celle-ci est également appelée « voyage » (traduction littérale de *massa*), l'homme devant toujours se déplacer à l'intérieur du monde de la Torah. Autrement dit, celui qui emprunte la voie de l'Eternel et observe Ses paroles, méritera qu'Il l'accompagne toujours dans tous ses voyages, comme le suggèrent les lettres finales de l'expression précitée, qui forment le Nom divin *Ya*. Le Créateur le guidera et lui éclairera le chemin.

Notre verset peut également être interprété sous un autre angle. Rappelons, en premier lieu, la double formulation qui y apparaît : celle de « sorties selon les étapes » et celle d'« étapes selon les sorties ». Si le sens de la première est clair, en l'occurrence l'homme sort dans le but de voyager, la seconde demeure plus obscure. En effet, il ne voyage pas afin de sortir ! Proposons l'explication suivante. Il arrive parfois que nous n'ayons pas eu l'intention ni la volonté de voyager, mais que nous sortions simplement de chez nous, et que l'Eternel ayant prévu que nous entreprenions un voyage, c'est ce que nous faisons finalement. Un cas de figure opposé peut aussi se produire : nous avions prévu de voyager, mais le Très-Haut en ayant décidé autrement, ce voyage n'a pas lieu. Combien est-il courant que des gens ratent leur avion à la dernière minute, parce que, dans les sphères célestes, ce voyage n'était pas approuvé !

Ainsi donc, tout est inscrit dans le ciel, et Celui qui y trône décide et fixe où sera chaque homme à tout instant de son existence. Tel est bien le sens de cette étrange expression de notre verset, qui nous indique que nos ancêtres voyagèrent dans le désert sans avoir la moindre idée de leur itinéraire, suivant aveuglément le décret divin.

Toutefois, dans de telles conditions où tout ce qui le concerne est déterminé, il semblerait que l'homme ne dispose pas du libre arbitre, ce qui

est contraire à cette affirmation de la Torah : « Vois, je te propose en ce jour, d'un côté, la vie avec le bien, de l'autre, la mort avec le mal » (Deutéronome 30, 15), qui évoque clairement le choix qui lui est donné.

En réalité, c'est le Saint béni soit-Il qui décide tout : Il décrète qui sera riche et qui sera pauvre, qui aura des enfants et qui sera stérile… Il s'agit là de domaines qui échappent totalement à la maîtrise de l'homme. Cependant, il en existe un seul que Dieu nous a entièrement confié : celui relatif à la crainte qu'Il nous inspire, comme le définissent nos Maîtres : « Tout est dans les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel. » (Berakhot, 33b) Or, loin d'être un domaine isolé, il peut interagir avec de nombreux autres, puisqu'en fonction de notre conduite et de notre lien avec le Créateur, il est probable qu'Il modifie la situation dans laquelle Il nous avait placés, ainsi que le laisse entendre un autre enseignement de nos Sages : « Ce sont tes actes qui te rapprocheront, et ce sont eux qui t'éloigneront. » (Edouyot 5, 7) L'homme détient donc le choix absolu de décider s'il désire s'attacher à l'Eternel et suivre le droit chemin, ou, à Dieu ne plaise, tourner le dos à la tradition de ses pères et emprunter une autre voie.

Suite aux deux versets introductifs qui ouvrent la section de Massé, est énumérée la succession de voyages et d'étapes qui constitua l'itinéraire des enfants d'Israël, à commencer par le premier d'entre eux : « Ils partirent de Ramessès dans le premier mois, le quinzième jour du premier mois ; le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent, triomphants, à la vue de toute l'Egypte, tandis que les Egyptiens ensevelissaient ceux que l'Eternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés, l'Eternel faisant ainsi justice de leurs divinités. Partis de Ramessès, les enfants d'Israël s'arrêtèrent à Soukkot. » (Nombres 33, 3-5) Or, si l'on compare ces versets à ceux qui évoquent les autres étapes de nos ancêtres, on trouvera que celui-ci est le plus détaillé. Il contient de multiples informations, comme la date du voyage et l'occupation des Egyptiens à ce moment. Pourquoi donc n'est-il pas simplement écrit, à la manière des autres voyages, qu'ils quittèrent Ramessès pour camper à Soukkot ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, la section de Massé est toujours lue durant la période des trois semaines de deuil, coïncidence porteuse d'un message édifiant pour toutes les générations : alors que nous sombrons dans

un exil amer et prolongé, parsemé de malheurs, il nous incombe de nous souvenir du premier voyage de nos pères. Les Egyptiens étaient alors à leurs trousses, et le Saint béni soit-Il les sauva de leurs griffes, les battant à plate couture. Le rappel de cette première délivrance où le Tout-Puissant les a secourus et soustraits à l'emprise de leurs ennemis, éveillera en nous des pensées de contrition et nous incitera à corriger notre mauvaise conduite. Et, si nous nous repentons ainsi sincèrement, nous serons dignes de mériter une nouvelle délivrance.

Résumé

- Pourquoi la Torah détaille-t-elle les voyages successifs de nos ancêtres dans le désert ? Afin de nous enseigner que, de même qu'ils suivaient aveuglément l'Eternel qui décidait vers où les diriger, de même, tous les aspects de notre existence sont déterminés par le Ciel.
- Bien que Dieu se repose le Chabbat, la nature continue à assurer ses fonctions, car ceci fait partie des conditions qu'Il a fixées lors des six jours de Création – de même que la scission de la Mer Rouge.
- L'expression « étapes selon les sorties » paraît contraire au bon sens, puisque l'homme ne voyage pas pour sortir ! De fait, elle appuie notre propos : le peuple juif voyageait sans savoir vers où il se dirigeait, se pliant simplement au décret divin lui ordonnant de partir.
- Cependant, si tout est déterminé par le Ciel, qu'en est-il de notre libre arbitre ? L'homme ne peut décider quand il fera jour ni quelle sera la température, pas plus que s'il sera riche ou aura des enfants, mais tout ce qui a trait au spirituel est entre ses mains. Le domaine de la crainte du Ciel lui a été confié, et joue, si Dieu le veut, sur sa condition matérielle.

La vie : un voyage

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. »

(Nombres 33, 1)

« tandis que les Egyptiens ensevelissaient ceux que l'Eternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés, l'Eternel faisant ainsi justice de leurs divinités. »

(Nombres 33, 4)

Dans la section de Massé, la Torah retrace l'itinéraire du peuple juif, depuis sa sortie d'Egypte jusqu'à son entrée en Terre Sainte. Nous pouvons nous demander pourquoi elle s'attarde tant sur le détail de chacun de ces voyages, et qu'est-ce que cela peut nous apporter. De même, au sujet du premier d'entre eux, en l'occurrence celui d'Egypte à Ramessès, une autre précision peut nous surprendre : le fait qu'à ce même moment, leurs anciens oppresseurs étaient en train d'enterrer leurs morts – les premiers-nés, tombés lors de la dernière plaie. Là encore, quel est donc l'intérêt d'une telle mention ?

Proposons une interprétation éthique de ces diverses indications. Nous allons voir en quoi elles nous indiquent, sous forme allusive, le devoir de l'homme de connaître et de définir sa mission, sa raison d'être dans ce monde. A cet égard, combien est-il dommage que tant de personnes perdent stupidement leur temps dans des vanités, alors qu'« une heure de repentir et de bonnes actions dans ce monde vaut plus que toute la vie du monde futur » (Maximes de nos Pères 4, 17) ! A l'inverse, celui qui s'investit, lors de son existence terrestre, dans le service de son Créateur, jouira d'une grande satisfaction dans le monde à venir.

Si la Torah a détaillé les nombreuses étapes par lesquelles les enfants d'Israël durent passer, dans le désert, c'est afin de mettre en valeur la

destination finale où elles devaient mener – la Terre Sainte. Celle-ci exigeait néanmoins le respect d'une condition : l'étude de la Torah et le respect des *mitsvot*, y compris de celles liées à la terre d'Israël. En outre, à travers le détail de ces voyages, nous pouvons lire les difficultés auxquelles le Saint béni soit-Il a volontairement confronté Ses enfants afin qu'ils apprécient ensuite l'étape finale, cette terre où coulent le lait et le miel. Enfin, une fois qu'ils seraient installés dans ce pays béni et y jouiraient de la sérénité, après avoir enduré les fatigues et péripéties de leurs voyages passés, ils réaliseraient combien il serait regrettable d'en être exilés, l'exil étant encore plus éprouvant que des pérégrinations. En effet, avec toutes les difficultés qu'elles représentaient, elles étaient toutefois accompagnées de miracles divins, comme les nuées de gloire qui escortaient le peuple juif, la manne qui lui tombait quotidiennement du ciel, et le puits de Myriam qui l'accompagnait. Ainsi, cette longue traversée du désert était à la fois caractérisée par une protection et une assistance divines particulières, et par de multiples étapes, parfois pénibles, notamment lorsque, à peine campés à un endroit, la nuée s'élevait pour leur signifier de démonter les tentes et de repartir. Pourtant, ceci n'avait pas de commune mesure avec la souffrance qu'ils risquaient de connaître s'ils n'écoutaient pas l'Eternel et devaient alors être exilés de leur terre, réalité dont ils prirent conscience.

A présent, nous comprenons la deuxième précision figurant dans nos versets introductifs. On mentionne le fait que les Egyptiens enterraient leurs morts, dans le but de signifier que ce monde matériel est semblable à l'Egypte, symbole de l'immoralité, en cela que le mauvais penchant y est très puissant. La Torah nous livre donc un conseil à cet égard : plongés dans un monde empli de tentations, nous devons nous efforcer au maximum de maîtriser notre penchant au Mal, de sorte à nous soustraire au joug égyptien, c'est-à-dire à celui de la matière. Pour cela, il nous incombe de nous vouer, toute notre vie durant, à l'étude de la Torah, appelée voyage, conformément à l'interprétation du Or Ha'haïm du verset : « ils partirent de Refidim » (Exode 19, 2) – ils quittèrent leur relâchement (*rifion*) en Torah pour s'engager à s'y consacrer à nouveau pleinement. Il appartient à l'homme de constamment "voyager" dans la Torah, et d'aller toujours d'une performance à l'autre, sans jamais s'arrêter dans ses progrès. Et même s'il doit parfois marquer une

pause, cela doit être dans l'intention d'engranger de nouvelles forces pour être en mesure de poursuivre son élévation spirituelle.

Or, ce qui permet à l'homme de progresser perpétuellement, c'est le souvenir du jour de la mort, qui l'incitera à enterrer ses désirs personnels, vains et fugitifs. C'est pourquoi le texte précise qu'au moment même où les enfants d'Israël quittèrent l'Egypte, les Egyptiens étaient occupés à enterrer leurs morts, allusion au fait qu'avant de partir de ce pays, nos ancêtres veillèrent eux aussi à enterrer leurs "morts", c'est-à-dire leurs attaches à ce vain monde. Afin de parvenir à cet idéal et de surmonter leur penchant, ils se répétaient l'adage : « Sache d'où tu viens, vers où tu te diriges et devant qui tu seras appelé à rendre des comptes. » (Maximes de nos Pères 3, 1)

En ce qui les concerne, « d'où tu viens » consistait en un rappel des dures conditions d'esclavage dans lesquelles ils étaient plongés en Egypte, asservis à toute une panoplie de travaux durs et avilissants, au point qu'ils avaient oublié le concept de la liberté. A l'heure présente, voilà que, par un effet de la Miséricorde divine, ils avaient pu être délivrés et jouissaient à nouveau de la liberté.

« Vers où tu te diriges » fait référence à la Torah qu'ils étaient sur le point de recevoir, à leur sortie d'Egypte, et qui constitua le mérite à l'origine de leur délivrance, alors qu'ils se trouvaient à un médiocre niveau spirituel, un seul pas les séparant du cinquantième palier d'impureté, point de non-retour (cf. Chla, Pessa'him, Matsa Achira, 33).

« Devant qui tu es appelé à rendre des comptes » – devant le Saint béni soit-Il. S'ils ne considéraient pas ces trois réalités, ils risquaient de devoir ensuite rendre des comptes. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux périrent lors de la plaie de l'obscurité du fait qu'ils avaient refusé de penser à ces trois faits, aptes à sauver l'homme du péché.

Allégoriquement parlant, la vie d'un Juif peut être assimilée à un long voyage, chacun de ses actes en constituant les étapes. Un acte qui engendre un résultat positif pourra être considéré comme une étape positive, tandis qu'un acte engendrant un résultat négatif sera lui-même qualifié de négatif, que Dieu préserve. Si l'homme emprunte le droit chemin, se voue à l'étude de la Torah et observe les *mitsvot*, son voyage sera constructif, mais s'il choisit la voie du matérialisme et de ses vanités, il fera certes mauvaise route.

Comme le rapporte la Torah, le premier voyage des enfants d'Israël, à leur sortie d'Egypte, fut un bon voyage, emprunt de foi et de confiance en Dieu. Idéalement, ils auraient dû s'efforcer de continuer dans cette voie jusqu'au don de la Torah. Cependant, ils dévièrent un tant soit peu de ce chemin, ce qui les fit tomber dans le péché : ils éprouvèrent l'Eternel au sujet de l'eau, puis se relâchèrent dans l'étude de la Torah. Amalec vint alors les combattre et leur causa de considérables dommages, qui se soldèrent finalement par la construction du veau d'or (cf. Sefat Emet, Yitro, 635). Or, le Nom de l'Eternel ne sera pas complet tant que celui d'Amalec ne sera pas totalement effacé (Yalkout Chimoni, Exode, 268). Même lors du don de la Torah, le nom de ce dernier n'avait pas été entièrement effacé, la preuve étant que le peuple juif n'attendit pas le retour de son maître Moïse, qui devait lui descendre les Tables de la loi du mont Sinaï, mais se lança dans la construction d'une idole. Ceci les plongea encore davantage dans la détresse et la déchéance, et les conduisit à médire de la Terre Sainte, péché qui fut sanctionné par quarante ans d'errance dans le désert. Mais, leurs malheurs ne s'arrêtèrent pas là, puisque leurs nombreuses fautes contraignirent Dieu à les exiler de leur terre afin qu'ils y apportent une expiation.

Cette section nous enseigne que, du fait que nos ancêtres portèrent atteinte à la Torah dans le désert, il fut décrété à leur encontre un détour de quarante ans, émaillé d'étapes, à travers celui-ci. Les noms des sections Mattot et Massé y contiennent une allusion : tous deux commencent par un *Mèm*, lettre équivalant numériquement à quarante, font écho à ce nombre de jours et de nuits passés par Moïse dans les cieux pour y recevoir la Torah – qu'ils ne surent pas respecter fidèlement, ce qui fut à l'origine de leur punition. Quant au terme *massé*, il peut être décomposé en *Mèm-Same'h*, d'une part, et *Ayin-Youd*, de l'autre ; ces dernières lettres équivalent à quatre-vingt, soit deux fois *Mèm*, en référence à la Torah, tandis que les premières – lues dans l'autre sens, soit *Sam* – peuvent désigner l'écorce impure. D'où la leçon récurrente que nous retrouvons : leurs manquements dans la Torah permirent aux forces impures de continuer à entraver leur service divin, au point que l'exil dut être décrété.

De même, si l'on coupe le terme *mattot*, on obtient d'une part les lettres *Mèm-Tèt*, et de l'autre, *Vav-Tav*, d'où nous dégageons l'enseignement suivant : du fait que les enfants d'Israël se rebellèrent contre l'Eternel, irritèrent Ses

envoyés, Aaron et Moïse, et endommagèrent ainsi la tradition religieuse (sens de *badat*, de même valeur numérique que *Vav-Tav*) que ce dernier reçut au mont Sinaï et leur transmit, ils endommagèrent les quarante-neuf (valeur numérique de *Mèm-Tèt*) traits de caractère qu'ils avaient travaillés et corrigés depuis leur libération d'Egypte.

Ce à quoi le Saint béni soit-Il aspirait ardemment, c'est que Ses enfants constituent un peuple saint et préservent la sainteté de leur camp, durant toutes les étapes de leurs voyages, et jusqu'à leur installation en Terre promise. Là, ils se sanctifieraient encore davantage, devenant un « peuple [qui] vit solitaire [et] ne se confondra point avec les nations » (Nombres 23, 9). Notons, à cet égard, que les lettres finales des termes *mattot* et *massé* sont *Tav* et *Youd* qui, ensemble, équivalent numériquement au mot *kadoch*, signifiant saint. Autrement dit, l'étude de la Torah et le respect des *mitsvot* leur permettra de s'élever, de se sanctifier et de former un camp saint consacré à l'Eternel, dans l'esprit du verset « ton camp doit donc être saint » (Deutéronome 23, 15).

Résumé

- Pourquoi la Torah s'est-elle tant attardée sur les nombreuses étapes du peuple juif dans le désert ? Quel intérêt de préciser qu'alors qu'il quittait l'Egypte, les Egyptiens enterraient leurs morts, tombés lors de la dernière plaie ?
- Le but ultime de tous les voyages des enfants d'Israël dans le désert était le don de la Torah et l'héritage de la Terre Sainte. Malgré les difficultés de ces périples, ils furent adoucis par des miracles divins quotidiens, et ces difficultés sont donc insignifiantes par rapport à celles de l'exil. Afin de l'éviter, il faut respecter la condition permettant d'habiter en Israël : l'étude de la Torah et le respect des *mitsvot*.
- L'Egypte, pays le plus immoral de l'époque, symbolise le monde matériel, empli de tentations. Celui qui aspire à mener avec succès son voyage dans ce monde doit enterrer ses désirs physiques. C'est ce que firent nos ancêtres à leur sortie d'Egypte et ce qu'il nous incombe à tous de faire, d'où la précision du texte relative à ce qui occupait alors les Egyptiens.
- Afin de vaincre le mauvais penchant, le peuple juif devait se rappeler d'où il

venait – de l'esclavage égyptien –, vers où il allait – le don de la Torah –, et devant Qui il devrait rendre des comptes – l'Eternel. S'il ne considérait pas ces trois réalités, il risquait de connaître la même fin que ceux de ses frères tombés lors de la plaie de l'obscurité.

- L'existence terrestre de l'homme a la dimension d'un voyage. Il lui appartient de veiller à la qualité de celle-ci, en s'engageant sur la bonne voie et en y persistant. Nos ancêtres entamèrent leur voyage sous les auspices de la foi, mais se relâchèrent ensuite dans la Torah, devenant alors la cible d'Amalec et allant jusqu'à construire un veau d'or puis à médire de la Terre Sainte, péché qui se solda par une errance de quarante ans dans le désert. Plus tard, leurs fautes entraîneront le décret de l'exil.
- La volonté divine est que nous Lui soyons fidèles et constituions un peuple saint.

Les villes de refuge

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : "Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : comme vous allez passer le Jourdain pour gagner le pays de Canaan, vous choisirez des villes propres à vous servir de cités d'asile : là se réfugiera le meurtrier, homicide par imprudence (…) Vous accorderez trois de ces villes en deçà du Jourdain, et les trois autres dans le pays de Canaan ; elles seront villes de refuge (…)" »

(Nombres 35, 9-14)

Le Saint béni soit-Il ordonna aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse, de choisir six villes qui serviraient de refuge au meurtrier involontaire, trois d'entre elles devant se situer à l'intérieur des frontières de la Terre Sainte, et trois autres de l'autre côté du Jourdain, sur les territoires des tribus

de Ruben, Gad et de la moitié de Menaché. Le meurtrier involontaire est un homme qui a tué son prochain sans en avoir eu l'intention. Par exemple, il était sur une échelle en train de couper les branches d'un arbre, quand soudain, la scie lui échappa des mains, entraînant la mort d'un passant. Un tel cas correspond, sans nul doute, à un homicide involontaire. Six villes étaient donc à la disposition de cet homme, auquel elles offraient un refuge. En effet, tant qu'il s'y trouvait, personne ne pouvait attenter à sa vie, si bien qu'aucun proche parent de la victime n'était en mesure de venir venger son sang en mettant à mort son meurtrier. Celui-ci avait l'obligation de rester dans la ville de refuge jusqu'au décès du grand prêtre.

Ce sujet soulève deux questions. Tout d'abord, pourquoi l'Eternel a-t-Il donné l'ordre de fixer également trois villes de refuge sur l'autre rive du Jourdain, alors que ceci apparaît, en quelque sorte, comme une récompense accordée aux deux tribus et demie qui ont choisi de s'installer là plutôt qu'en Terre Sainte ?

Quant à la seconde interrogation, je l'ai entendue de mon vénéré maître, Rav Chamaï Zohn, de mémoire bénie. Il fait remarquer que la localisation des villes de refuge était clairement indiquée par des panneaux et que les routes y menant étaient rénovées chaque année, tandis qu'aucun panneau n'avait été prévu pour les pèlerins se rendant, trois fois par an, à Jérusalem. Comment expliquer l'absence de toute indication à l'intention des personnes désireuses de se rendre dans la ville sainte, où se trouvait le Temple ?

Commençons par répondre à la première. Il pouvait arriver qu'un meurtrier involontaire habitant en Terre Sainte tente de se réfugier chez son ami résidant de l'autre côté du Jourdain ; le Créateur a donc jugé nécessaire d'y placer également des villes de refuge, afin que cet homme ne soit pas exposé à la vengeance d'un proche parent de la victime. A présent, l'absence de panneaux pour Jérusalem et la présence de telles indications pour les villes de refuge, constituent une preuve éloquente du respect du Très-Haut à l'égard de Ses créatures, et de Son renoncement au Sien propre. Nous pouvons en retirer une leçon de morale quant à notre obligation d'adopter nous aussi une telle attitude envers notre alter ego, en veillant à toujours l'honorer, serait-ce au détriment de notre propre honneur. Car, « de même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux » (Yalkout Chimoni, Exode, 245).

Une incroyable anecdote, rapportée dans la Guemara (Baba Metsia, 59b), illustre notre propos. Les Sages étaient en désaccord au sujet du four d'Akhnaï, Rabbi Eliezer affirmant qu'il était pur, alors que les autres avançaient le contraire. Rabbi Eliezer leur apporta de nombreuses preuves pour leur prouver qu'il avait raison – sur son ordre, un caroubier se déracina, un cours d'eau se mit à couler à l'envers, puis les murs de la maison d'étude menacèrent de s'effondrer. Mais toutes ces démonstrations ne suffirent pas à ses pairs. Il demanda alors que le Ciel atteste son verdict, ce que vint aussitôt faire une voix céleste. Mais, là encore, Rabbi Yehochoua refusa de céder, arguant que depuis que la Torah avait été donnée au mont Sinaï, elle n'était plus dans le ciel et que la loi ne pouvait donc être tranchée d'après la déclaration d'une voix céleste. Rabbi Nathan, qui rencontra le prophète Elie, l'interrogea sur la réaction qu'avait eue le Créateur suite à ce débat pour le moins mouvementé. Et de répondre qu'Il en avait ri et s'était exclamé : « Mes enfants M'ont vaincu ! Mes enfants M'ont vaincu ! »

Cette histoire nous démontre l'immense modestie du Saint béni soit-Il qui, en donnant la Torah aux enfants d'Israël, a relâché Son emprise sur elle, cédant volontiers à ceux qui s'adonnent à son étude le droit de trancher la loi, y compris de manière contraire à la Sienne.

Mais pourquoi donc l'Eternel veille-t-Il tant au respect des hommes, alors qu'Il ne veille pas au Sien ? Afin de nous montrer l'exemple et de nous enseigner ainsi notre devoir de respecter autrui. Car quiconque respecte son prochain, finira aussi par témoigner du respect à l'égard de son Créateur. Par contre, celui qui demeure insensible au respect de son alter ego, dont il a la possibilité de percevoir la détresse, le sera a fortiori à celui de Dieu, qui n'a pas de corps et qu'il ne peut voir.

Il n'est pas rare que l'homme agisse par ignorance, et transgresse des interdits de la Torah sans mauvaise intention, simplement parce qu'il ne connaît pas la loi juive. Une femme, originaire du Maroc, m'a raconté à cet égard que, pour se purifier de son impureté rituelle, elle avait l'habitude de verser sur elle de grandes quantités d'eau dans la baignoire. Je lui ai alors signalé que toutes les eaux du monde n'avaient pas le pouvoir de la purifier, ce que seules celles d'un *mikvé* cachère étaient en mesure de faire. Elle me répondit qu'elle avait appris cette conduite de sa mère, et c'est pourquoi elle

l'avait elle-même adoptée. Par conséquent, un tel comportement ne découlait pas d'une volonté de commettre une faute, mais seulement d'une ignorance de la loi.

Néanmoins, il est interdit de s'appuyer sur son ignorance pour se prétendre exempt de l'observance des lois et justifier ses péchés involontaires. Celui qui commet de manière répétitive des péchés involontaires ne peut en obtenir l'expiation, car il avait la possibilité d'étudier les lois afin de ne pas tomber une fois de plus dans ce genre de péchés. L'homme ne peut, toute sa vie, compter sur le fait qu'il n'est qu'un pécheur involontaire ; il lui incombe, au contraire, de se rendre dans un lieu d'étude et d'y consacrer du temps à l'éclaircissement de la loi. D'ailleurs, le pécheur involontaire coutumier a aussi, dans une certaine mesure, le statut de pécheur volontaire, puisque son refus de connaître la position de la Torah sur ces points est délibéré – outre le fait que des péchés involontaires, on glisse bien souvent vers les péchés volontaires.

De même qu'un garagiste ne mérite ce titre que s'il a appris les secrets du métier et s'est spécialisé, ainsi, toutes proportions gardées, un Juif ne peut prétendre à ce titre s'il n'a pas cherché à apprendre les lois de la Torah qui, seules, font de lui un homme accompli et lui octroient le statut de Juif. Après cent vingt ans, à l'heure où il sera convoqué devant le tribunal céleste, des questions précises lui seront posées au sujet du mode de vie qu'il menait lors de son existence terrestre. Or, dans le cas où il aurait manqué de mettre ses jours à profit pour connaître les lois juives, il devra rendre des comptes sur cette négligence, du fait qu'elle a entraîné, dans son sillage, de nombreux péchés involontaires.

Ajoutons que, de la même manière que le meurtrier involontaire devait s'enfuir vers une ville de refuge et y demeurer jusqu'à la mort du grand prêtre, l'homme qui répète en boucle des péchés involontaires doit se rendre dans un lieu d'étude et y rester confiné jusqu'à ce qu'il maîtrise les lois et parvienne à tuer son mauvais penchant. Si le grand prêtre se distinguait par sa sainteté, il existe aussi des prêtres au service de l'idolâtrie – comme l'était Yitro, prêtre de Madian –, et il appartient donc à l'homme de s'atteler à l'étude des lois jusqu'à ce que le prêtre de l'idolâtrie dissimulé en son for intérieur, en l'occurrence son mauvais penchant, meure. A ce moment-là, il peut envisager de quitter la ville de refuge – le lieu d'étude.

Bien entendu, le mauvais penchant ne souffle pas à l'homme de transgresser de graves interdits, conscient qu'il ne l'écouterait pas. Il procède d'une manière bien plus judicieuse, l'incitant, dans un premier temps, à outrepasser de légers interdits. Puis, une fois que l'homme est engagé dans la voie du péché, il déchoie progressivement, pour finalement en venir à transgresser les trois péchés capitaux.

Au sujet du grand prêtre Yehochoua, il est affirmé que le mauvais penchant se tenait à sa droite pour le faire fauter. Ceci est surprenant, car généralement, il se tient à la gauche d'une personne, c'est-à-dire tente d'abord de le persuader de faire de légers écarts. Aussi, une telle tactique aurait, a fortiori, semblé appropriée pour un juste de cette stature, qui ne se serait certainement pas laissé convaincre de commettre des transgressions majeures.

Tentons de comprendre la notion d'un mauvais penchant se tenant à la droite de l'homme. Cela se réfère à une autre des ruses de cet éternel adversaire : il s'adresse à sa cible à la manière d'un érudit, et tente de le faire trébucher sous le couvert d'un zèle à témoigner pour l'Eternel, d'une méticulosité dans la loi ou autre prétexte religieux de ce type. Afin de ne pas tomber dans le piège, il nous incombe de bien réfléchir pour évaluer si nous nous apprêtons à agir, mus par des mobiles purs et désintéressés, par une volonté de sanctifier ou de venger le Nom divin, ou bien poussés par des intérêts personnels, comme l'argent ou la recherche d'honneurs. Celui qui déploie des efforts pour se purifier peut être assuré qu'il bénéficiera de l'assistance du Très-Haut, qui écartera de sa route même les péchés involontaires. Car lorsque le Créateur constate que l'homme s'efforce d'élargir ses connaissances en Torah et dans le domaine de la loi, Il le récompense et le préserve des péchés involontaires.

Résumé

- Dieu ordonna de fixer, à l'intention du meurtrier involontaire, trois villes de refuge en Terre Sainte, et trois en dehors de ses frontières. Ces dernières ne constituaient-elles pas une récompense injustifiée pour les tribus qui avaient voulu s'installer de l'autre côté du Jourdain ? Pourquoi les routes menant

aux villes de refuge étaient-elles clairement indiquées par des panneaux, contrairement à celles menant à Jérusalem ?

- Il était nécessaire de désigner des villes de refuge également sur l'autre rive du Jourdain, car il pouvait arriver qu'un meurtrier involontaire tente de s'enfuir à l'extérieur d'Israël. La présence de panneaux indiquant les villes de refuge et l'absence de toute indication pour la ville sainte, nous prouvent que l'Eternel tient compte du respect de Ses créatures, mais renonce au Sien.
- En donnant la Torah à Ses enfants, le Saint béni soit-Il a, simultanément, cédé à ceux qui s'y consacrent le droit de trancher la loi, ce qui atteste le respect qu'Il leur voue.
- On n'a pas le droit de justifier ses péchés involontaires par une ignorance de la loi. Car, de même que le meurtrier involontaire devait fuir dans une ville de refuge, il incombe au pécheur involontaire de se cloîtrer dans un lieu d'étude pour s'y instruire en matière de loi juive ; il surmontera ainsi son mauvais penchant, jusqu'à le tuer. S'il ne procède pas ainsi, il continuera à déchoir, allant jusqu'à commettre sciemment des péchés graves.
- Parfois, le mauvais penchant attaque l'homme par la droite, s'adressant à lui à la manière d'un érudit qui, soi-disant, l'exhorte à agir au Nom du Ciel. Il faut une grande vigilance pour ne pas tomber dans ses rets, et ce, en analysant les mobiles qui nous poussent à agir.

Annexes

La formation du peuple juif dans le désert

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. »

(Nombres 33, 1)

Dans la section de Massé, la Torah énumère en détail toutes les étapes des voyages successifs du peuple juif dans le désert. Or, comme nous le savons, l'expression toranique se caractérise par sa concision, si bien que ne sont répertoriés dans le texte saint que les épisodes pouvant servir de leçon pour les générations à venir. Aussi, au-delà d'une odyssée purement historique et géographique, quel enseignement pouvons-nous donc retirer de ces précisions ?

De fait, nos ancêtres se développèrent en tant que peuple, justement lors de ces différentes étapes de leur traversée dans le désert. Si la Torah détaille tous les voyages qu'ils firent durant ces quarante ans, c'est parce que la plupart d'entre eux furent marqués par des événements édifiants, qui les détachèrent de leur dépendance au peuple égyptien et firent d'eux un peuple, lié à Dieu et Le craignant.

A l'heure de leur sortie d'Egypte, un seul petit pas séparait les enfants d'Israël du cinquantième palier d'impureté (cf. Chla, Pessa'him, Matsa Achira, 33), tandis qu'au moment où ils pénétrèrent en Terre Sainte, ils s'étaient totalement soustraits à cette impureté et avaient gravi, à la place, des degrés de sainteté. Comment un changement si radical, touchant à leur essence, put-il s'opérer ? Par le biais de leur traversée du désert, parsemée d'étapes

purificatrices et formatrices, qui firent d'eux un peuple unique et unifié, indissolublement attaché à l'Eternel et à la Torah.

Dès lors, nous comprenons le choix du texte saint de relever en détail les nombreux voyages de nos ancêtres dans le désert, puisque tous les événements qui se déroulèrent autour de ces étapes furent les agents formateurs du peuple juif.

Chacune de ces étapes avait à la fois la dimension d'une réparation et d'un enseignement, enseignement aussi bien ponctuel que général indiquant à toutes les générations la manière donc un Juif doit se comporter et à quel point il lui incombe d'être, à tout instant et en toute circonstance, lié à Dieu.

La vertu de la paix

« Aaron, le pontife, monta sur cette montagne par ordre de l'Eternel, et y mourut. C'était la quarantième année du départ des Israélites du pays d'Egypte, le premier jour du cinquième mois. Aaron avait cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut à Hor-la-Montagne. C'est alors que le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait au midi du pays de Canaan, apprit l'arrivée des enfants d'Israël. »

(Nombres 33, 38-40)

Dans la section de Massé, la Torah passe en revue les voyages successifs des enfants d'Israël dans le désert. Pour certains d'entre eux, elle décrit la raison de l'étape en question et ce qui s'y est passé, alors que pour d'autres, elle ne fait que mentionner le lieu d'arrêt et le départ de celui-ci. En ce qui concerne celui qui mena nos ancêtres de Kadech à Hor-la-Montagne, il est précisé qu'Aaron mourut à cet endroit, puis que le Cananéen, roi d'Arad, entendit cette nouvelle. Et Rachi de commenter : « Il apprit la mort d'Aaron.

Car les nuées de gloire ont alors disparu, et il crut qu'il lui était désormais loisible d'attaquer le peuple juif. »

Je me suis posé la question suivante : si les Cananéens craignaient de combattre les enfants d'Israël du fait qu'ils étaient entourés par les nuées de gloire, comment ont-ils osé les combattre dès l'instant où celles-ci ont disparu ? Pensaient-ils réellement que l'Eternel ne pouvait protéger Ses enfants que par l'intermédiaire de ces nuées ? Il semble évident, au contraire, que ces nuées n'étaient qu'un symbole de cette protection divine qui, même en leur absence, s'exerçait de manière constante. Il nous faut donc expliquer pourquoi le roi de Canaan vit, dans la disparition de ces nuées, l'occasion rêvée pour s'attaquer contre le peuple juif.

Comme nous le savons, les enfants d'Israël vivent et se maintiennent en vie par le mérite de la solidarité. Plus encore, l'univers entier repose sur le pilier de la paix, sans lequel il ne pourrait subsister. Or, Aaron le grand prêtre incarnait la vertu de la paix, comme le soulignent nos Maîtres : « Il aimait la paix, la poursuivait, aimait les hommes et les rapprochait de la Torah. » (Maximes de nos Pères 1, 12) Ainsi, lorsqu'éclatait une querelle entre des conjoints, Aaron déployait tous ses efforts et se dévouait pour rétablir la paix conjugale. Dans le même esprit, il fuyait la querelle. Nous trouvons, à cet égard, que lors du soulèvement de Kora'h, il ne réagit pas aux propos désobligeants que celui-ci prononça à son encontre. C'est la disparition de cette exceptionnelle personnalité pacifique que tous les membres du peuple juif, hommes, femmes et enfants, pleurèrent amèrement.

Dès lors, nous comprenons mieux l'expression du verset : « le Cananéen (…) apprit » : il fut informé de la mort d'Aaron, lui qui représentait et assurait la paix au sein de ses frères, et pensa donc, en l'absence de celle-ci, être dorénavant en mesure de prendre le dessus sur les enfants d'Israël. Par conséquent, même aux yeux des Cananéens, la disparition des nuées de gloire n'était qu'un signe de celle d'Aaron qui, pensaient-ils, entraînerait des dissensions au sein du peuple juif, le rendant ainsi, à leurs yeux, vulnérable.

L'importance cruciale de la paix et de la solidarité est mise en exergue par nos Sages (Yalkout Chimoni, Rois I, 213), qui exposent le contraste entre les succès militaires de deux rois. Le roi Achab, qui était idolâtre tout comme l'ensemble de ses sujets, sortait pourtant toujours victorieux des combats, du

fait que tous veillaient scrupuleusement à ne pas médire et que la solidarité prévalait. Par contre, le roi David, à l'époque duquel même les jeunes enfants maîtrisaient les lois complexes de pureté et d'impureté, ne l'emportait pas systématiquement, parce que ses soldats médisaient les uns des autres.

Nous pouvons en retirer une leçon édifiante : tant que nous coexistons dans un climat de solidarité, les non-juifs n'ont pas le pouvoir de nous attaquer, mais, dès l'instant où nous laissons la querelle se développer, au détriment de la paix, nous transmettons à nos ennemis la force de se lever contre nous.

Ceci est aussi porteur d'un autre enseignement. Si déjà les soldats d'Achab qui, comme lui, étaient des mécréants, eurent droit à la protection divine lors des guerres en vertu de leur solidarité, combien plus les hommes qui servent l'Eternel et entre lesquels règne une telle atmosphère, peuvent-ils prétendre à une telle prérogative !